GRAMMAIRE LAROUSSE DU XXe SIÈCLE

18e à 37e MILLE

GRAMMAIRE LAROUSSE du XXe Siècle

Avec la collaboration de :

Félix GAIFFE, Professeur à la Sorbonne et à l'École Normale Supérieure de Paris.

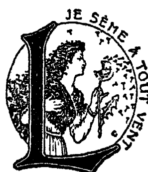
Ernest MAILLE, Professeur au Lycée Montaigne, au Lycée Fénelon et à l'École Normale Supérieure de Sèvres.

Ernest BREUIL, Professeur honoraire au Lycée Carnot.

Simone JAHAN, Professeur agrégée au Lycée Camille-Sée.

Léon WAGNER, Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Caen.

Madeleine MARIJON, Professeur à la Section française de l'Université de Delaware (U. S. A.).



LIBRAIRIE LAROUSSE — PARIS-6^e^

13 à 21, rue Montparnasse, et boulevard Raspail, 114

PRÉFACE

Composer une grammaire parfaite est une tâche impossible, puisque l'imperfection est inhérente à toute entreprise humaine. Livrer au public une grammaire qui paraisse à peu près satisfaisante à la majorité des lecteurs, c'est encore là une ambition fort difficile à réaliser : non seulement la matière même d'un ouvrage grammatical évolue et se modifie à chaque instant, mais son but n'est pas envisagé de même manière par les différentes catégories de lecteurs qui le consultent.

On sait assez bien ce que l'on compte trouver dans un traité d'histoire naturelle, de physique, de géométrie. Pour l'histoire et la géographie, les conceptions sont déjà moins concordantes : les hommes mûrs qui, jadis, ont appris surtout des noms de batailles, des textes de traités et des dates, acceptent difficilement que ces notions sèches et précises prennent aujourd'hui moins d'importance et cèdent la place à l'étude de la civilisation, de l'évolution politique et sociale; combien de personnes se scandalisent encore de voir un manuel de géographie mettre au premier plan la constitution géologique d'une région, en négligeant quelque peu l'énumération minutieuse des caps, golfes, îles, sommets des chaînes de montagnes, affluents des rivières, nomenclature qui composait toute la science des écoliers d'autrefois.

En grammaire, l'incertitude, la diversité des opinions et des exigences sont plus grandes encore. Le seul fait que les uns définissent la grammaire « science du langage » alors que d'autres continuent à la considérer comme « l'art de parler et d'écrire correctement » montre assez quelle divergence sépare ces deux conceptions, entre lesquelles se placent bien des positions intermédiaires.

L'introduction qui ouvre ce livre montrera comment a évolué la notion de grammaire au cours de ces derniers siècles, comment le grammairien, tout d'abord simple « greffier de l'usage », est devenu un philosophe qui prétendait imposer une logique inflexible aux faits du langage, puis un historien qui suivait dans leur enchaînement les transformations d'un idiome, enfin une sorte de naturaliste qui observe et décrit dans son ensemble l'état d'une langue à une époque donnée, sans en négliger les origines ni les tendances, mais sans vouloir juger celles-ci ni se targuer de les modifier.

Voilà l'évolution qui s'est produite chez ceux qui font la grammaire. Chez ceux qui s'en servent, il s'en faut qu'elle ait été suivie dans un mouvement exactement parallèle. Le lecteur est ici généralement fort en retard sur l'auteur. Bien peu nombreuses sont encore, dans le public même cultivé, les personnes qui considèrent les transformations du langage comme des nécessités inéluctables où la volonté de l'homme n'a qu'une faible part; l'erreur est quelquefois de chercher à ces transformations des lois d'une logique implacable, comme on en peut établir dans une langue artificielle, telle que l'espéranto, mais dont s'évade à chaque instant la vie puissante et imprévisible d'une langue naturelle. Quelques-uns se penchent curieusement sur l'histoire des mots et des tours, mais c'est généralement pour chercher une règle absolue dans le passé, y découvrir une condamnation du présent et fortifier leur conviction que parler comme nos pères, c'est le seul moyen de bien parler. Certains considèrent une langue comme une mécanique bien combinée et parfaitement ajustée, qui doit fonctionner sans accroc, si l'on a bien appris à en manier les leviers. Pour d'autres la grammaire est un code dont il suffit de connaître et d'observer toutes les prescriptions pour éviter les fautes et, par suite, les contraventions. C'est ici l'attitude la plus commune : dans certains journaux les consultations grammaticales voisinent avec les consultations juridiques, et, pour les unes comme pour les autres, le lecteur se persuade volontiers que, dans un cas donné, il y a toujours une bonne solution et une seule, qui nous met à l'abri de la loi.

Toutes ces conceptions sont incomplètes et en grande partie erronées; néanmoins chacune renferme une part de vérité, puisque la grammaire est un ensemble complexe, où il y a de la logique et du caprice, des faits qu'explique le passé, d'autres que fixe momentanément un usage précaire, transitoire et malaisément justifiable. Enfin, même en renonçant à l'ancienne superstition des règles absolues, que l'on voulait impératives même si elles étaient fausses, il faut tout de même indiquer à ceux qui parlent ou écrivent ce qui, aujourd'hui, est regardé comme bien parlé ou bien écrit.

C'est pour ces nombreux lecteurs, soucieux de respecter la pureté de notre langue, que la présente grammaire a été composée. Les règles y sont plus larges, moins strictes que dans les grammaires d'autrefois. On s'est efforcé de n'y point présenter le langage comme une matière figée et morte, d'en montrer au contraire la vie et l'évolution. Mais on a voulu aussi que, sur chaque problème de quelque importance, le Français d'aujourd'hui y trouve l'indication, non toujours de ce qu'il

doit faire, mais de ce qu'il *peut* faire, et de ce que font nos meilleurs écrivains et ceux d'entre nous qui passent pour s'exprimer le mieux.

Nous avons essayé de satisfaire à la fois ceux qui veulent comprendre notre langue et ceux qui veulent s'en servir; nous avons tenté cette tâche fort difficile de présenter à la fois un exposé de l'état actuel du français, appuyé sur des bases historiques et scientifiques très solides, et un recueil aussi complet que possible des difficultés que soulève notre langue, et de leurs solutions. Ces solutions sont souvent discutées; souvent donc nous avons dû indiquer les tendances diverses des grammairiens, sans dissimuler nos préférences, qui ne s'opposent nullement aux innovations adoptées par l'usage courant, à condition qu'elles soient d'accord avec la tradition interprétée largement et avec le génie même de notre langue.

Une grammaire complète n'est qu'un idéal, dont la réalité reste toujours fort éloignée : l'esprit humain crée chaque jour entre les mots des combinaisons nouvelles que les grammairiens n'avaient ni prévues ni classées; le langage usuel nous met souvent en présence de tournures dont aucune grammaire ne donne une explication satisfaisante et qui parfois, même, ne sont signalées nulle part. Nous en avons trouvé beaucoup de ce genre; nous n'avons pas la prétention ridicule de les avoir toutes notées. Mais dans cet ouvrage, dont les dimensions dépassent celles des grammaires usuelles, nous avons conscience d'aborder un certain nombre de problèmes nouveaux et de présenter des points de vue suggestifs sur des questions anciennement étudiées. En tenant compte des progrès de la science philologique et de la transformation de l'esprit grammatical, nous avons voulu apporter ici cette abondance si précieuse de renseignements qui a fait le succès presque séculaire de la *Grammaire supérieure* de Pierre Larousse.

Nous avons cru devoir conserver l'ordre traditionnel qui présente les faits grammaticaux selon la division en parties du discours. Nous n'ignorons pas les inconvénients de cette méthode dont un éminent maître, M. Ferdinand Brunot, a donné une critique très serrée. Nous savons aussi quelle féconde rénovation M. Brunot a opérée dans les études grammaticales en adoptant, dans son monumental ouvrage, *la Pensée et la Langue*, un ordre inverse de celui auquel s'étaient tenus ses précédesseurs. Nous nous sommes inspirés constamment de l'esprit de M. Ferdinand Brunot et nous avons largement mis à profit ses points de vue nouveaux et ses innombrables découvertes. Mais pour l'usage courant de non-spécialistes, il ne nous a pas paru possible de bouleverser

les habitudes du public et de lui imposer un effort auquel l'enseignement élémentaire ne l'a pas jusqu'ici préparé : partir de la pensée pour aboutir à la forme est peut-être plus philosophique et plus suggestif; c'est aussi beaucoup plus difficile.

Toutefois, pour ne pas faire de cet ouvrage un recueil décousu d'observations et de règles, nous avons cherché à lui imprimer une forte unité en plaçant à la base une étude approfondie de la proposition et de la phrase, étude qui touche au fond même de notre langue et à sa structure intime. Cette langue, nous l'avons envisagée dans son état présent, en l'éclairant, chaque fois que cela paraissait nécessaire, par l'étude de son passé, et en essayant de discerner, sans les approuver aveuglément, les tendances qui détermineront son avenir.

Nous avons adopté, comme il se devait, la *nomenclature officielle,* sans renoncer à signaler les points où elle nous paraissait présenter des lacunes et des défectuosités. Partout nous nous sommes efforcés d'exposer les faits grammaticaux dans les termes du langage courant, en évitant le plus possible les mots techniques, difficiles et rébarbatifs.

Le groupe qui s'est constitué pour l'élaboration de cette grammaire comprend des professeurs d'âges différents, de formations diverses, qui, tous, à quelque moment de leur carrière, ont eu l'occasion d'enseigner notre langue à des Français ou à des étrangers, depuis l'enfant des classes primaires jusqu'à l'étudiant des facultés. Chacun de nous a revu le travail effectué par les autres, avec le désir d'améliorer l'œuvre commune. Celle-ci, nous ne nous le dissimulons pas, présentera inévitablement des imperfections que nos lecteurs nous aideront à corriger. Mais nous croyons pouvoir affirmer que la présente grammaire est plus complète, plus exacte, plus scientifique et plus accessible que celles qui l'ont précédée et dont la lecture, nous nous plaisons à le reconnaître, nous a été à chaque instant d'une utilité incontestable.

Nous remercions vivement M. Michel Lejeune, *professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, qui a bien voulu nous aider à revoir les épreuves de cet ouvrage.*

GRAMMAIRE LAROUSSE DU XXE SIÈCLE

INTRODUCTION

1. Le **langage** est l'ensemble des procédés que l'homme a à sa disposition pour s'exprimer. C'est un fait individuel et social à la fois; chacun de nous essaie de communiquer à autrui ses idées et ses sentiments en utilisant une institution sociale, le langage, sous forme d'une **langue** particulière; nous devons nous plier, dans l'emploi de cette langue, à un certain nombre de conventions, de traditions, nécessaires pour que l'on nous comprenne; elles sont établies et conservées au nom d'un purisme plus ou moins légitime, ou elles naissent des transformations mécaniques et involontaires de la matière concrète du langage, les sons. Mais à des degrés divers, ces conventions, ces traditions, ces procédés sont observés, enregistrés par nos cerveaux individuels qui sont capables, à l'occasion, de les modifier, d'en faire un usage original. Il ne s'agit pas là seulement de créations littéraires; celles de l'homme de la rue, parce que collectives, ont souvent plus de chances de se perpétuer. C'est pour la langue une cause, souvent intelligente, d'usure et de renouvellement, à côté de celles que constituent par exemple la tradition ou les lois mécaniques de l'évolution phonétique. Il est donc bien vain d'attendre d'une langue qu'elle soit un instrument stable et parfait, comme ont pu le rêver autrefois des grammairiens épris de logique. Toute langue apparaît comme un ensemble d'incohérences, d'irrégularités, où se combattent des forces contradictoires; entre elles règne cependant un équilibre toujours menacé, sans cesse changeant, réel toutefois et suffisant en fait.

2. La **grammaire** (du grec *gramma :* lettre) est la science qui prend le langage pour objet. Mais il y a grammaire et grammaire:

l'une, qui a connu un magnifique développement depuis le début du XIXe siècle et qui a peu à peu éclairé la complexité vivante de son objet, prend en général le nom de **linguistique;** l'autre, née avant elle, se place à un point de vue plus étroit et plus directement pratique, considère la langue comme une institution sociale qu'il s'agit de faire connaître, d'imposer, de défendre et de contraindre à une relative stabilité. Les livres issus de cette conception ont pour but d'apprendre aux nouveaux venus d'un groupe social le code qu'ils auront à utiliser pour se faire comprendre. Cette grammaire-là se définit volontiers «l'art de parler et d'écrire correctement». Son rôle est nécessaire, mais délicat : elle a tendance à s'attarder à des défenses ou des conseils qu'elle ne peut toujours justifier, et qui n'ont aucune valeur aux yeux du linguiste, témoin du flux perpétuel de la langue. En croyant lutter contre le laisser aller, elle peut s'opposer à des forces fécondes de renouvellement. Par ailleurs, quand elle tente d'adapter sa pédagogie aux analyses nouvelles du linguiste, elle déroute beaucoup de ses fidèles, soit qu'ils voient dans la facilité du code un danger pour la pureté de la langue, sans beaucoup apprécier sa plus grande conformité avec le réel, soit qu'ils redoutent de changer leurs habitudes, soit enfin qu'ils apportent à la grammaire la curiosité mesquine des petits faits.

3. Un coup d'œil sur **l'histoire de la grammaire** dans les trois derniers siècles, sur sa transformation par la linguistique, sur ses tendances actuelles, nous permettra de voir la richesse de cette science, ses rapports avec la psychologie, la sociologie, l'histoire (c'est-à-dire les sciences de la vie), d'envisager les multiples curiosités qu'elle peut éveiller.

4. Jusqu'au XIXe siècle, la grammaire française peut être considérée isolément et obéit successivement à deux tendances. Les grammairiens du XVIIe siècle offrent à leurs lecteurs une description du « bon usage », un recueil de règles **empiriques.** Tels sont *Vaugelas*, le *P. Bouhours*, *Ménage*, ce dernier moins puriste que ceux-là. Ils considèrent l'autorité des grands écrivains comme subordonnée à celle du grammairien qui a qualité pour corriger leurs fautes, fussent-elles des traits de génie; mais ils ne prétendent point ériger en règles éternelles des remarques puisées dans l'observation d'un usage qu'ils savent essentiellement changeant.

5. Au siècle suivant, les grammairiens voient dans le langage l'application des lois générales de la pensée; la grammaire se rattache étroitement à la philosophie : elle n'est qu'une transposition de la logique formelle. Le nom de *Condillac* reste attaché à cette conception qui confond en une seule et même science, appelée **idéologie**, l'art de bien penser, de bien raisonner, de bien parler. L'idéal poursuivi est une **grammaire générale** applicable à toutes les langues; c'est de cette tendance que dérivent encore aujourd'hui les tentatives pour créer une langue universelle comme l'espéranto. La *Grammaire des grammaires* de *Giraut-Duvivier* (1811) est un bon exemple des grammaires dogmatiques d'une époque qui croit possible de corriger la langue, de la fixer dans une forme parfaite, qui emprisonne ceux qui veulent la parler correctement dans un lacis de règles.

6. L'étude du sanscrit, au début du XIXe siècle, est un fait d'une portée immense dans l'histoire de la linguistique. Elle a eu pour conséquence la découverte des parentés qui unissent les langues entre elles, et de leur évolution. La **grammaire comparée** se révèle féconde. Les linguistes ne se cantonnent plus dans l'étude d'une langue particulière, ni dans la recherche d'une langue idéale; mais ils envisagent les rapports entre les langues : ainsi des étrangers contribuent aux progrès de la connaissance du français. Ce n'est plus de la philosophie, mais de l'histoire que relèvent désormais les études grammaticales; tout le XIXe siècle, siècle de l'histoire, se passionne pour l'étude historique des langues; et bien que nombre de linguistes se perdent dans le problème de l'origine du langage, les résultats positifs s'accumulent. On groupe les langues en familles, on suit l'histoire interne de chaque langue, on étudie comment elle s'est répandue sur un territoire. C'est à la **phonétique**, domaine des lois mécaniques, que convient particulièrement cette nouvelle méthode. Enfin, le linguiste, voyant qu'en fait une époque consacre comme correct tel usage condamné par l'âge précédent, échappe aux excès de la tendance dogmatique et se défend de proclamer impérativement : « Dites, ou ne dites pas. » Quelquefois aussi il découvre, à la lumière de l'évolution historique, les raisons d'une règle qu'on imposait jadis de façon arbitraire. Tout n'est cependant point parfait dans le royaume de la linguistique : les linguistes-historiens croient trop à la régularité de

l'évolution de la langue, et souvent se bornent à constater cette évolution.

7. Au cours du siècle, cependant, se découvre de mieux en mieux l'**aspect psychologique du langage ;** on étudie avec des méthodes de plus en plus sûres le travail toujours recommencé pour exprimer des pensées à l'aide d'un matériel sonore. Et, cessant de déduire la grammaire des lois générales de l'esprit, on tend à la construire, plus modestement, sur une étude patiente des procédés que nous offre le langage pour la traduction de notre pensée personnelle.

8. L'adoption du point de vue géographique, au début du XXe siècle, met plus nettement en lumière encore la diversité de ces procédés et le jeu des forces conscientes ou mécaniques qui en règlent l'existence : l'**atlas linguistique** de la France offre le tableau des différentes solutions apportées, suivant les régions, aux problèmes d'expression phonétique.

9. Enfin, depuis une vingtaine d'années, une nouvelle école de linguistique s'établit, et se révèle comme très intéressante, envisageant mieux que toute autre l'extrême complexité du langage; il s'agit de la **linguistique statique.** Elle reproche à la méthode historique d'isoler arbitrairement, pour en étudier l'évolution, ou les phénomènes phonétiques, ou les formes, ou la syntaxe. Les linguistes-staticiens sont frappés au contraire par le caractère synthétique des faits de langue, par le synchronisme qui les relie. Prenons comme point de départ l'esprit de celui qui parle, où règne une certaine cohésion, considérons la phrase comme réelle unité linguistique : dans une phrase prononcée devant nous ou par nous, peu importe l'âge d'une expression ou son origine; ce qu'il convient de déterminer, c'est l'emploi qui en est fait, la valeur de pensée qu'on lui confère.

10. Le linguiste-staticien s'intéresse donc de nouveau aux rapports de *la Pensée et de la Langue* (1). Mais il ne s'agit plus de pensée logique et abstraite ni de mentalité raciale : la

---

(1) C'est le titre même d'un ouvrage capital de M. FERDINAND BRUNOT qui, d'autre part, a renouvelé l'histoire de la langue française en l'envisageant du point de vue sociologique.

pensée, c'est le contenu de l'esprit individuel. Quels procédés divers l'esprit a-t-il à sa disposition pour exprimer telle nuance de pensée? Quelles nuances de pensée peut servir à rendre telle construction, telle forme verbale? Voilà les deux ordres de problèmes qui se posent à lui : c'est-à-dire que la langue parlée lui paraît le domaine le plus fécond à observer. Or celle-ci est plus souvent affective qu'intellectuelle : de fait, la **stylistique** moderne s'attache surtout à l'étude des moyens d'expression des états sentimentaux. Constatant enfin que les moyens d'expression varient selon les milieux, il complète son étude psychologique du langage d'une étude sociologique des différents « styles ».

11. Que cette étude n'entend pas en rester à l'examen fragmentaire et patient des moyens d'expression qui est à la base de sa méthode, ce passage de *M. Vendryès* en témoigne; il est emprunté à un article sur les tâches de la linguistique statique (*Journal de Psychologie*, 1933) : « Toute langue est une matière en mouvement où se jouent des tendances variées, entre lesquelles, à chaque moment, s'établit un équilibre. Décrire cette matière, en définir les éléments, en dégager les tendances, constitue... les tâches de la linguistique statique. »

12. La linguistique ne s'interdit donc pas les jugements synthétiques sur cette matière immense. C'est ainsi que *M. Bally*, dans *Linguistique générale et linguistique française* (1932), tente une première définition de la langue française et s'efforce de redonner un sens concret et précis à la vieille formule de la « clarté française », en s'aidant d'une comparaison avec l'allemand. Mais il est frappant de voir comme il s'écarte de tout point de vue dogmatique ou racial; il ne s'agit plus de proclamer la supériorité de telle ou telle langue. Toute langue, quelle qu'elle soit, n'est plus seulement une institution sociale qui, malgré ses incohérences indéniables, s'adapte en général fort bien aux relations entre hommes, elle est aussi un passionnant objet d'étude en tant qu'elle est née de la collaboration des circonstances historiques et de l'ingéniosité de l'esprit.

HISTOIRE RÉSUMÉE DE LA LANGUE FRANÇAISE

---

13. Le **français actuel** est l'aboutissement d'une histoire longue et complexe. Le point de départ en fut, bien plus que la **langue gauloise,** qui ne nous a guère laissé que des « reliques », le latin introduit par les conquérants de la Gaule, surtout à partir de 50 avant J.-C. environ.

14. Il y eut une double pénétration de la **langue latine** en Gaule. D'abord une pénétration savante, par les écoles, l'administration, la justice, puis l'église; elle atteignit surtout le langage des hautes classes. Par ailleurs soldats, commerçants, artisans répandirent un latin vulgaire, argotique, qui chassa peu à peu le gaulois des classes populaires. A mesure que le temps s'écoulait, la langue des **Gallo-Romains,** qui n'était plus le gaulois, cessa aussi d'être le latin, et tendit à devenir le roman.

15. Un fait historique vint hâter cette transformation du latin en une langue nouvelle : les invasions barbares d'origine **germanique** qui, à partir du ve siècle, apportent dans le vocabulaire et dans la syntaxe un élément perturbateur.

16. Le VIIIe siècle nous a laissé les premiers textes qui témoignent de l'existence de la **langue romane :** les *gloses de Reichenau,* sorte de premier et informe dictionnaire où des mots latins et germaniques sont interprétés en langue vulgaire. En 842 apparaît le premier document littéraire : les *Serments de Strasbourg,* texte en roman et en germanique du serment prêté par les fils de Louis le Pieux, Louis le Germanique et Charles le Chauve. Puis vinrent la *Séquence de sainte Eulalie,* la *Vie de saint Léger,* premiers poèmes de la littérature française, l'homélie en prose sur *Jonas;* enfin, au XIe siècle, la *Vie de saint Alexis.*

17. Le roman n'est point, dès cette époque, une langue simple et une. Il est partagé en une infinité de **dialectes,** qui se groupent en deux catégories : parlers de **langue d'oc,** parlers de **langue d'oïl,** ainsi nommés d'après le mot qui, dans chaque parler, soit au sud, soit au nord de la Loire, correspond au « oui » d'aujourd'hui. C'est l'un des parlers de langue d'oïl, le francien, qui devint le français, grâce aux événements politiques qui firent des maîtres de l'Ile-de-France les chefs du royaume de France.

18. Les siècles suivants en effet, du XIe au XVIe, vont voir se poursuivre parallèlement les progrès de la puissance royale et l'expansion graduelle du français dans tout le royaume, dans toutes les classes, dans tous les domaines de la vie sociale. Nous assistons même aux débuts de son expansion hors de France, cependant que les croisades mettent la langue en contact avec des **vocabulaires orientaux.**

19. La **littérature** s'épanouit avec *la Chanson de Roland* (fin du XIe siècle) et les chansons de geste, avec les romans (primitivement récits en langue romane) du *cycle d'Arthur,* les premières poésies lyriques (*Marie de France*), les débuts de la poésie dramatique (*Jeu de Robin et de Marion, Jeu de la Feuillée,* XIIIe siècle), enfin les chroniqueurs (XIIIe siècle). Dans ce domaine le français évince même le provençal, un moment très florissant. Des étrangers emploient dans leurs œuvres le français, « langue la plus commune à toutes gens », dit *Brunetto Latini.*

20. Les troubles politiques qui marquent les XIVe et XVe siècles n'arrivent pas à arrêter les progrès de la littérature dans tous les domaines : poésie lyrique avec *Villon,* théâtre (*Miracles de Notre-Dame,* premiers mystères, *la Farce de maître Pathelin*).

21. D'autre part, le français commence à faire concurrence au latin dans la langue de l'administration et de la justice : ses progrès en ce domaine aboutissent, en 1539, à l'*ordonnance de Villers-Cotterets,* qui rend obligatoire l'emploi du français comme langue judiciaire et administrative. Enfin la diffusion du français dans les provinces se trouve grandement hâtée par l'utilisation de l'imprimerie (fin du XVe siècle). **La langue royale,** qui s'imprime, **triomphe des patois.**

22. Le XVIe siècle, âge de la **Renaissance**, voit le plein épanouissement du français, qui en même temps s'enrichit au contact de l'Italie et des littératures anciennes retrouvées. On voit fleurir dictionnaires, grammaires, projets d'orthographe (*les Estienne, Meigret*). La Réforme adopte le français. Les littérateurs s'occupent de « cultiver » la langue (1549, *Défense et illustration de la langue française : Du Bellay*). La prose et la poésie comptent de grands noms, et le français, par ailleurs, devient une langue technique et scientifique.

23. Au **XVIIe siècle**, il se fait surtout dans la langue un travail d'épuration, de réglementation. *Malherbe, Vaugelas*, puis *Boileau*, cherchent à en faire une langue choisie, raffinée. L'*Académie française* reçoit la charge d'en formuler la théorie et de veiller à son évolution. Tandis que la littérature se développe souverainement, l'Europe cultivée apprend et emploie de plus en plus le français, que contribuent encore à répandre les protestants exilés par Louis XIV.

24. Ce mouvement aboutit, au **XVIIIe siècle**, à l'extraordinaire expansion en Europe du français, *langue universelle*, qui sert en particulier à la diffusion des idées philosophiques. Par contre-coup les langues étrangères et en particulier l'anglais recommencent à agir sur le vocabulaire français. Celui-ci s'accroît et se précise dans le domaine technique, en particulier sous l'influence de l'*Encyclopédie*, et, d'autre part, dans l'exotisme; enfin le goût perd de son étroitesse et l'on commence à s'intéresser à la **langue populaire.** La grammaire, par contre, reste philosophique et rationnelle.

Le *Discours sur l'universalité de la langue française* (*Rivarol*, 1782) est, à la veille de la Révolution, le témoignage éclatant de son prestige.

25. La **Révolution** provoqua tout un renouvellement du vocabulaire, en même temps qu'elle favorisait l'extension du français aux provinces où les patois étaient encore solidement établis. La grammaire reste traditionnelle (*Grammaire des Grammaires*, 1811), mais un mouvement de réaction naît en Europe contre l'hégémonie du français.

26. C'est le **Romantisme** qui fit la révolution dans la langue. Il réclamait la liberté du vocabulaire et déclarait la guerre à

la tradition. Puis le roman réaliste ouvre à la littérature le monde immense de la langue parlée et populaire. Les inventions, les découvertes versent dans la langue un vocabulaire technique de plus en plus riche. Une lutte s'instaure dès lors entre les forces toujours plus puissantes de renouvellement et les doctrines conservatrices en matière de grammaire.

27. Les diverses écoles littéraires, d'une part, et, de l'autre, la presse, les affaires, la vulgarisation scientifique ou technique, brassent dans la langue courante des éléments venus de tous les milieux sociaux, et même des emprunts étrangers (vocabulaire colonial, vocabulaire anglais des sports, du machinisme, etc.). D'un autre côté, l'organisation méthodique de l'enseignement détermine la pénétration du français dans tous les recoins de la province. La guerre de 1914-1918, mêlant les Français venus de toutes les régions, y a encore contribué. Enfin la science philologique progresse sans cesse, et la phonétique, la géographie linguistique en particulier, permettent une connaissance plus réelle aussi bien du français historique que du français moderne.

28. Actuellement, le français est parlé dans toute la France, et reste très répandu à l'étranger. Mais il ne peut plus avoir la pureté qu'il connut à l'époque classique. Les jargons techniques se mêlent, l'usage se perd, les fautes de langue se généralisent, la publicité n'a plus aucun scrupule grammatical. La langue vit, ce qui n'est certes pas un mal; elle vit peut-être un peu trop vite, et les efforts des puristes, amateurs ou savants, pour endiguer un développement très chaotique, manquent souvent à la fois de cohérence et d'efficacité.

LE VOCABULAIRE FRANÇAIS

29. Au cours de cette longue histoire, le **lexique** français s'est considérablement enrichi. Non que l'on puisse donner des chiffres : le **vocabulaire** actuel du français est une réalité vivante, donc instable, et d'autre part une réalité à aspects multiples. Il y a le vocabulaire enregistré par le **Dictionnaire de l'Académie,** qui n'épuise pas, heureusement, le lexique actuel; il y a les vocabulaires **techniques ;** il y a un vocabulaire **littéraire,** dont une bonne partie reste inconnue du peuple, et un vocabulaire proche de l'**argot,** inintelligible en partie pour les gens bien élevés.

FONDS PRIMITIF

C'est le fonds héréditaire; il comprend trois éléments : **fonds gaulois,** fonds **latin,** fonds **germanique.**

Fonds gaulois.

30. La langue primitive a laissé dans la langue un certain nombre de mots se rapportant généralement aux instruments de la vie de tous les jours ou à la technique de l'agriculture.

Beaucoup de ces mots, d'ailleurs, avaient déjà été adoptés par le latin et revinrent probablement en Gaule après la conquête sous une forme latinisée : c'est le cas de *braie.* Les noms de lieu conservent souvent la trace d'une langue encore plus ancienne, préceltique. Citons parmi les mots dont l'origine celtique paraît probable : *alouette, arpent, balai, bec, benne, bief, bouleau, braie, bouge* (*sac*), *briser, changer, chemin, charrue, char, cervoise, dru, if, jarret, lieue, marne, saie, alose, chêne, claie, combe, glaise, grève, lande, ruche, tarière, tonne, vassal,* etc.

Pour quelques autres mots, cette origine celtique reste discutée : *barge, berge, bièvre, braire, bruire, lie, musser, tamis, vergue, virole,* etc.

Fonds latin.

31. Il est beaucoup plus important. Le vocabulaire classique a disparu en majorité, soit dans le passage du latin classique au latin populaire, soit dans le développement ultérieur du roman. Beaucoup, parmi les mots qui subsistent, appartenaient à la fois au vocabulaire classique et au latin populaire. Mais la plus grande partie du lexique primitif contient des termes populaires inconnus à la langue classique. Les mots classiques ont disparu pour des raisons mécaniques (trop courts, en concurrence avec des homonymes) ou psychologiques (trop techniques, trop distingués et partant trop peu expressifs, quelquefois en concurrence avec des synonymes); ainsi *tête* (de *testa,* tesson de bouteille) a supplanté *chef*, qui se rattache au latin *caput.*

Ce premier fonds latin avait donc un caractère concret très marqué. Ajoutons que dès le début il n'était pas purement latin : le latin populaire était déjà fortement hellénisé; quant au bas latin, il avait déjà subi l'influence encore discrète des langues germaniques.

Fonds germanique.

32. La germanisation que nous venons de signaler n'est rien à côté de ce qu'on appelle « fonds germanique », apport massif que l'invasion des Barbares, à partir du ve siècle, déversa sur la *lingua romana rustica.* Les écoles fermées, le commerce interrompu, la langue se laissa fortement pénétrer de mots germaniques. Elle prit même son nom nouveau, le français, du nom d'une des tribus germaniques, les Francs, qui avaient envahi le pays et dont la fortune devait être remarquable.

Le fonds germanique comprend en particulier maint terme de la vie guerrière ou de la vie rurale : *alleu, anche, arroi, aune, babine, balafre, balle, ban, banc, bannière, bar, baudrier, bedeau, beffroi, bière* (caisse), *bloc, bonde, botte, bourg, braise, brandon, brelan, bride, brosse, bûche, butin, chambellan, chopine, chouette, clapet, clapier, clenche, coiffe, cotte, crèche, cresson, cruche, dard, écaille, échanson, écharpe, échasse, échine, échoppe, écot, écrevisse, émail, éperon, guerre,* etc.; adjectifs : *blanc, blafard, blet, bleu, fauve, fluet, frais, laid, madré, morne, riche, sale;* verbes : *adouber, avachir, bannir, bouter, bramer, brouter, cracher, déguerpir,* etc.

EMPRUNTS

33. De tout temps la langue a emprunté des termes à des langues voisines ou étrangères, voire à des dialectes, soit par nécessité, pour nommer des objets ou des notions nouvelles et souvent d'origine étrangère, soit par suite d'un engouement momentané pour les usages et le langage d'un autre pays. Ces emprunts sont populaires ou savants. Toutes les langues, anciennes et vivantes, avec lesquelles le français a été en contact, lui ont ouvert leur lexique où il a souvent puisé abondamment.

Langues anciennes.

34. Le **grec** a pénétré le français en général par l'intermédiaire du latin. Dès l'époque romane se sont introduits : *aimant, amande, baptême, basoche, blâmer, église, évêque, ange, apôtre, cimetière, diable, diacre, évangile, grammaire, horloge, migraine, paroisse, talent,* mots d'allure savante, mots d'église très souvent. Plus tard les relations commerciales, les croisades introduisent : *avanie, besant, boutique, chaland, endive, fanal, galère, golfe, moustache, police,* c'est-à-dire un vocabulaire beaucoup plus concret et populaire. Au XIXe siècle, l'indépendance grecque nous donne *clephte, palicare, philhellène.* Parallèlement, à partir du XIVe siècle, la langue scientifique cherche son vocabulaire dans le grec, soit à travers le latin (*médecine*), soit directement : *amnésie, amorphe, anacoluthe, anaglyphe, analgésie, anesthésie, ankylose, aphone, archéologue,* etc.

35. Le **latin** reste la source essentielle. D'abord il faut signaler l'influence du bas latin qui reste en rapport avec la *lingua latina rustica,* par l'Église, la philosophie, la science. Les mots d'église, dont l'origine primitive remonte souvent au grec : *ange, apôtre,* tantôt gardent leur forme latine : *angelus, confiteor, credo,* tantôt sont francisés : *âme, moine, chanoine, abnégation, acolyte, anathème, bible.*

Citons, parmi les mots de philosophie : *distinguo, ergo, exeat, ad libitum; annihiler, affilier, compréhensible, conceptualisme, contingence, disponible, individu.*

A partir du XIVe siècle, ce fut le latin classique, abondamment traduit, qui fit sentir son influence. Beaucoup de mots abstraits

calqués sur les termes latins sont introduits, par exemple : *approbation, priorité, corrélation, irrévocable.* Chaque siècle, et surtout le XVIe, eut sa ferveur pour le latin. Au XIXe siècle, les termes techniques et scientifiques résultent en grande majorité d'emprunts au latin et au grec. On a même souvent hésité sur la transcription de la forme latine; on trouve successivement *amableté, aimabilité* et *amabilité* (Académie française, 1762). Nous avons gardé ainsi les deux formes *inclination* et *inclinaison.*

36. Ce calque français des mots latins classiques explique l'existence des **doublets.** Le français possédait déjà tel mot latin, déformé par l'évolution de la prononciation populaire et dialectale, que réintroduisent intact les écrivains cultivés d'un siècle ultérieur. On a ainsi à la fois dans le lexique *frêle* et *fragile* (de *fragilem*), *pâtre* et *pasteur* (de *pastor*), *chétif* et *captif* (de *captivum*), *entier* et *intègre* (de *integrum*), *grimoire* et *grammaire* (de *grammaticam*). Il arrive aussi que le mot latin, transcrit tantôt au nominatif, tantôt à l'accusatif, tantôt sous forme populaire, tantôt sous forme savante, donne naissance à trois mots français différents : *sire, sieur* (de *senior*), *seigneur* (de *seniorem*). Ils ne font d'ailleurs pas double emploi, l'évolution phonétique du mot populaire s'étant accompagnée en général d'une évolution de sens.

Langues modernes.

Langues romanes.

37. Les emprunts aux langues **romanes,** sœurs du français, sont particulièrement nombreux. Certains termes sont passés des patois (souvent germanisés) de **langue d'oïl** dans le français : ainsi la forme picarde *fabliau* a détrôné la forme française *fableau.* Voici quelques mots provenant de divers dialectes : *abeille, pieuvre, usine.*

Les parlers de **langue d'oc** apportèrent leur contingent principalement à deux époques; le **provençal** aux XIIe et XIIIe siècles, époque où fleurit la littérature provençale; le **gascon** à la fin du XVIe et au début du XVIIe, avec un roi gascon et des écrivains gascons et souvent gasconnants (*Montaigne, Montluc, Du Bartas*).

Voici quelques mots d'origine **provençale** (remarquer le suffixe **ade**) : *abraquer, aiguade, ailloli, amadou, asperge, aspic, aubade, auberge, aubergine, bâcler, badaud, badin, bague, baladin, ballade, banquette, barricade, barrique, basane, béret, bonbonne, bourgade, bourrique, cabestan, câble, cadastre, cadenas, cadet, cagot, cagoule,* etc.

38. La grande époque d'influence de l'**italien** s'étendit du XIVe au XVIIe siècle ; il en reste un millier de mots appartenant à tous les domaines ; citons : *accaparer, accolade, adagio, affront, agio, alarme, alerte, altesse, altier, amouracher, antichambre,* etc. L'italien a donné en outre le suffixe *esque* et les superlatifs en *issime ;* il a collaboré, avec le provençal, au développement français du suffixe *ade.*

39. L'**espagnol** entra en contact avec le français dès les luttes contre les Maures, les pèlerinages du moyen âge à *Saint-Jacques de Compostelle ;* il connut aux XVIe et XVIIe siècles sa période d'engouement. Parmi les mots passés en français, beaucoup sont d'origine **arabe,** d'autres sont des mots **exotiques.**

Citons : *alcôve, anchois, camarade, canot, chocolat, capilotade, disparate, fanfaron, sérénade, mantille, peccadille.*

40. Quant au **portugais,** il a surtout servi de véhicule à des mots coloniaux : *acajou, albinos, bambou, banane, bayadère.*

Dialectes non romans.

41. Le **breton,** en dehors de mots comme *dolmen, biniou,* qui désignent des objets spécifiquement bretons, a donné au français quelques termes maritimes : *bouette, goéland, goémon, raz.*

42. Le **flamand** a joué un rôle beaucoup plus important. Beaucoup de termes maritimes sont d'origine néerlandaise : *amarre, bateau, beaupré, berme, cambuse, clinfoc, dock* (par l'intermédiaire de l'anglais), *dune, épisser, faubert, flibustier* (par l'intermédiaire de l'anglais), *foc, gréer* (par l'intermédiaire de l'anglais), *matelot.* On trouve aussi des mots plus courants : *cancrelat, colza, étai, étape, frelater, gruger, houblon, kermesse, mannequin, vacarme.*

Langues étrangères non romanes.

43. En dehors des mots germaniques du fonds primitif, on trouve en français un assez grand nombre de mots empruntés à l'**allemand**, depuis le XVIe siècle en particulier, à la faveur de faits politiques tels que l'alliance franco-suisse, la Réforme, les guerres de religion, la guerre de Trente ans. Citons, par ordre d'ancienneté : *auroch, bélître, blocus, boulevard, cric, lansquenet, arquebuse, balle* (de blé), *bière, cale, bivouac, calèche, chenapan, feldspath, gneiss, loustic, vampire, vasistas;* et, plus récemment : *blaguer, blockhaus, bock, képi, thalweg.*

44. L'influence **anglaise** est beaucoup plus récente, et parmi les mots empruntés un certain nombre sont d'anciens mots français datant de l'époque où le français envahit l'Angleterre, et où l'on parlait français à la cour de la dynastie normande. A partir du XVIIIe siècle, l'admiration pour le système politique anglais, puis pour les modes, les élégances et les traditions, entraîne un véritable engouement pour le vocabulaire anglais. Certains de ces mots disparaissent avec la mode des objets qu'ils désignaient; plusieurs vocabulaires spéciaux (maritime, sportif, politique, commercial, etc.) restent riches en mots anglais. Citons : *accore, anspect, brick, cotre, dériver, loch, paquebot, schooner, sloop, steamer, yacht;* — *boxer, rugby, football, rowing, handicap, record, starter, steeple-chase;* — *abolitionniste, actuaire, banknote, bill, blackbouler, budget, chèque;* — *ballast, express, wagon, rail, tramway;* — *pull-over, blazer, sweater.*

45. Il y a bien d'autres langues auxquelles le français s'est adressé pour enrichir son vocabulaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de quelqu'une des grandes langues déjà citées. C'est ainsi qu'on trouve en français des mots **slaves** : *steppe, isba;* des mots **persans** : *bazar, lilas;* des mots **arabes** : *alcool, algèbre, calife, émir;* des mots **hongrois** : *soutache, hussard;* des mots **hébreux** : *rabbin, manne, cabale, séraphin* (transmis au moment de la traduction latine de la Bible); des mots des dialectes **coloniaux** : *bambou, ouragan, jaguar, zèbre;* la vogue du roman exotique, la circulation de plus en plus facile des produits coloniaux ouvrent à ces mots le vocabulaire courant.

Il faudrait citer aussi l'admission progressive de mots de la

langue verte : *bagout, gueux, larbin, maquiller, matois, mioche, narquois, trimer.*

46. La pénétration du français par les **langues étrangères** est aujourd'hui plus nette que jamais : en France, comme partout ailleurs, dans la plupart des techniques, sport, finance, politique, les journaux, les revues et la T. S. F. tendent à répandre une sorte de langue internationale où les mots français, anglais, allemands, etc., se rencontrent pêle-mêle.

FORMATION DE MOTS NOUVEAUX

Onomatopée.

47. Un procédé facile, mais un peu limité, consiste à essayer d'imiter par **onomatopée** le bruit qui a pour cause l'objet ou l'action qu'on veut nommer : *babiller, bric-à-brac, brouhaha, caqueter, chuinter, claquer, coasser, coquerico, coucou, cricri, crincrin, flonflon, frou-frou, glouglou, huer, kodak, miauler, piauler, roucouler, tic tac, zézayer*, etc.

Dérivation impropre.

48. Plus intéressante et plus étendue est la **dérivation impropre,** par laquelle un mot déjà existant change de catégorie. La transformation se saisit facilement quand il s'agit de transformer un nom en adjectif, une forme verbale en nom : tout mot qui peut s'accompagner d'un article ou d'un mot déterminatif peut devenir un nom.

On fait ainsi d'un nom **propre** un nom **commun.** Le nom du créateur, de l'inventeur, de l'individu qui l'a répandu, du lieu de production, passe à l'objet : *un barème, un calepin, un chassepot, un dédale, un gilet, le macadam, une mansarde, une victoria, de la valenciennes, du brie, du cognac.* Dans d'autres cas, un individu ou une race est considéré comme type : *un adonis, un harpagon, un matamore, un assassin, un bohème, un sémite.*

L'échange se fait souvent entre catégories voisines.

Un **adjectif** devient **nom :** *apéritif, mitrailleuse, journal, moteur, le beau, le droit, le calme.*

Un **nom** devient **adjectif :** *rose, lilas.*

Un **adjectif** devient **adverbe** : chanter *juste.*
Un **pronom** devient **nom** : le *moi.*
Les formes nominales et adjectives du **verbe** se prêtent aussi facilement à donner des **noms** : l'**infinitif** : *l'avoir, le devoir, le dîner, un aller et retour;* — surtout les **participes** : *débutant, intrigant; fiancé, associé, fricassée.* La dérivation verbale s'appliquant au **participe passé** a donné à la langue une foule de mots courts et expressifs : *perte, vente, pente, quête* (anciens participes passés).

49. Parfois le changement est plus radical. On passe d'un mot **plein** à un **mot-outil** (simple signe plus ou moins vidé de son sens primitif), ou inversement : les **noms** *pas, point,* sont devenus de simples **mots de négation**; remarquons la double évolution du mot *rien,* de mot plein à mot-outil, et inversement (*un rien*). Des **verbes** à sens **plein** deviennent des **auxiliaires** (*aller, faire*). Des **participes** deviennent **prépositions** : *attendu, excepté, durant, pendant.* Par contre des **prépositions,** des **adverbes** sont employés comme **noms** : le *dedans,* le *mieux,* le *bien.*

50. Sans changer de catégorie grammaticale, un **nom** peut voir son sens s'étendre et désigner dès lors plusieurs objets différents : *bureau* a été successivement une étoffe assez solide, la table qu'on en recouvrait et où l'on travaillait à des travaux d'écriture, puis la pièce où l'on travaillait, puis l'ensemble des gens qui y travaillaient, enfin un groupe employé à une même besogne déterminée, etc. (Extension semblable pour les mots *toilette, roman*). Un mot **abstrait** peut être employé dans un sens **concret.** Ici il y a souvent changement de forme : passage du **singulier** au **pluriel** : *la bonté, des bontés.*

Les mots composés.

51. Un procédé très riche consiste à joindre deux ou plusieurs mots (avec ellipse) : *timbre-poste;* (ou sans ellipse) : *pomme de terre,* qui représentent un objet, une idée unique. On trouve :
Soit deux **noms,** le second en apposition au premier : *chou-fleur, betterave;*
Soit un **nom** accompagné d'un **adjectif** : *rouge-gorge, carte postale, vinaigre;*
Soit deux **adjectifs** : *aigre-doux;*
Soit deux **noms,** le second dépendant du premier, avec ou

sans l'intermédiaire d'une **préposition** : *timbre-poste, pomme de terre ;*

Soit un **verbe** suivi d'un **complément d'objet** : *souffre-douleur, garde-côte, coupe-gorge, portemanteau, fainéant ;*

Soit un mot **invariable** suivi d'un **nom** : *après-midi, contre-courant, enjeu, soucoupe ;*

Soit enfin tout un **groupe de mots** : *un pas grand-chose, un rien du tout, auparavant, aujourd'hui.*

Composition et dérivation avec préfixes et suffixes.

52. A partir de mots déjà existants dans le vocabulaire, quelle que soit leur origine, on peut former des mots nouveaux en ajoutant :

Soit un **préfixe,** c'est-à-dire une particule placée devant le mot : le procédé s'appelle **composition** : *revenir* ;

Soit un **suffixe,** c'est-à-dire une particule qui suit le mot : c'est **la dérivation** : *blâmable ;*

Soit à la fois un **préfixe** et un **suffixe** : *incroyable.*

Composition avec préfixes.

53. Les **préfixes** peuvent être soit des **particules** détachées de mots existants, mais qui n'existent pas elles-mêmes comme mots particuliers, soit des **prépositions** ou des **adverbes,** soit même des **noms** grecs ou latins figés sous une forme savante. Mais quelle que soit leur nature, ils modifient toujours, et souvent de façon très précise, le sens du mot auquel on les joint.

La plupart des préfixes sont d'origine latine. Certains se trouvent à la fois sous forme savante et sous forme populaire (*ad* et *a*, *contra* et *contre*). Les préfixes grecs sont tous de forme savante.

Voici la liste des principaux préfixes avec leur signification.

54. Particules **latines :**

a (ac, ad, af, al)...	marque direction, but...	*aborder, accéder, adjoindre, affronter, allonger.*
a, ab..........	loin de, séparation....	*abolir, ablation.*
anté ou **anti**......	avant	*antidater, antédiluvien.*
béné, bien........	bien	*bienfaiteur, bénédiction.*
bis, bi	deux fois	*bisaieul, biscuit, bicyclette.*
circum, circon....	autour	*circonvenir, circumocéanique.*
cis	en deçà de	*cisalpin, cisrhénan.*
co, col, com, con..	avec	*cohabiter, coadjuteur, collègue, compatriote, concitoyen.*

contra, contre	contre (action opposée ou supplémentaire).	*contrebalancer, contre-allée, contremaître, contrepoison, contrepoint.*
dis, dé, des	contraire, éloignement, suppression	*disparaître, disperser, désarmer, descendre.*
en, em (ex)	éloignement.	*enlever, entraîner, exporter.*
en, em (in), im	dans	*enfouir, enfermer, induire.*
inter, entre	au milieu de, entre	*entreposer, intercostal.*
	imparfaitement	*entrevoir, entrebâiller.*
	l'un l'autre	*s'entraider.*
ex, es, ef, é	hors de	*expatrier, expulser, efforcer, essoufflement, émerger.*
extra	hors de	*extraordinaire, extrader.*
	superlatif	*extra-fin.*
for (fau, four)	hors de	*faubourg, fourvoyer, forban.*
in (il, im, ir)	négation	*impossible, illisible, incapable.*
malé (mal, mau), mes (mé).	mal, ou négation	*maudire, malaise, médire, mésentente, mécontent.*
mi	à moitié	*midi, mi-août, milieu.*
non	négation	*non-sens, non-lieu.*
outre, ultra	au-delà de	*outremer, ultramontain.*
ob	contre	*objet, observer.*
par, per	à travers, tout le long de, achèvement.	*parcourir, permanent, parfaire.*
pré	devant, avant, prééminence.	*prédisposer, préjuger, préavis, préparer, préface.*
pour, pro	en avant, devant	*proposer, poursuivre.*
post, puis	après	*postposer, postface, puîné.*
re (ré, ra)	répétition	*retéléphoner, repartir.*
	en arrière, insistance plus ou moins affaiblie	*revenir, reculer.* *raffoler, ramasser.*
	devenue parfois imperceptible	*représentation.*
sub (sous, sou)	au-dessous	*subordonné, sous-directeur, soumission.*
super (supra, sur).	au-dessus, supérieur (valeur).	*superposer, suprasensible, survoler, surfin.*
trans (tré, très)	au-delà de	*transatlantique, trépasser.*
tri	trois.	*triporteur, trimoteur.*

55. Particules grecques :

a	privatif	*amoral, anémie, atone.*
anti	contre	*antipathie, antiseptique.*
archi	superlatif	*archevêque, archiprêtre.*
cata	en bas, contre	*catastrophe, cataplasme.*
dia	à travers	*diathermie, diagramme.*
endo	en dedans	*endoderme, endosmose.*
exo	en dehors	*exotique, exonérer.*
epi	sur	*épiphénomène.*
hyper	superlatif	*hyperbole, hypertrophie.*
	préfixe scientifique	*hyperchlorate.*
hypo	en dessous, infériorité	*hypocrâne, hypostase.*
	(préfixe scientifique)	*hyposulfite.*
méta	après (changement)	*métaphore, métagramme.*
para	en regard, à côté	*paradoxe, paraphrase.*
péri	autour	*périmètre, période.*
syn, sym	avec	*synergie, sympathie.*

Nous mettons à part les préfixes constitués par des mots latins et grecs et nous en parlerons à propos des suffixes du même genre, les mêmes mots pouvant entrer soit dans la composition, soit dans la dérivation d'autres vocables.

56. Parmi ces préfixes, les uns ne servent plus actuellement à former des mots nouveaux. D'autres sont très vivants (par exemple le préfixe *re*). Les préfixes **savants** sont utilisés soit par la langue scientifique, soit par la technique publicitaire qui n'hésite pas à accumuler les préfixes expressifs : chocolat *extra-superfin*.

Dérivation avec suffixes.

57. Le **suffixe** transforme aussi la signification du radical auquel il s'ajoute. Mais sa signification particulière peut si bien s'effacer que beaucoup de mots dérivés sont sentis aujourd'hui comme mots simples. Par exemple *taureau*, dérivé du simple *taur*, encore usité dans certaines provinces.

Par ailleurs, les **suffixes**, au cours de leur évolution, peuvent changer de sens. Le suffixe *aille*, d'abord collectif, a pris une acception **péjorative :** *canaille, marmaille.* Enfin, à côté de suffixes à sens relativement nets (**diminutifs**, parfois chargés d'une nuance affective : *maisonnette, jardinet;* **augmentatifs;** exprimant l'agent, la possibilité), notons l'existence de suffixes verbaux : *er, ir, re.*

La plupart des suffixes sont d'origine **grecque** et surtout **latine,** ces derniers **populaires** ou **savants :** *aison* et *ation, ier* et *aire.*

58. Suffixes servant à former des **noms :**

ace, asse.........	collectif et péjoratif.....	*filasse, populace.*
ade	action, collectif.........	*bravade, colonnade.*
age	action ou état collectif..	*lavage, courage, pelage.*
aie..............	plantation de végétaux..	*chênaie, roseraie.*
ail	instrument............	*éventail, gouvernail.*
aille.............	collectif péjoratif	*canaille, ferraille.*
ain, aine.........	origine, collectif	*romain, trentaine.*
aire	profession, agent........	*mousquetaire, lapidaire.*
aison, ssion, tion, xion, ation......	action	*livraison, impression, réflexion, administration.*
ance, ence........	existence durable.......	*espérance, concurrence, aisance.*
ande, ende........	obligation	*offrande, dividende.*
ard (allemand)...	péjoratif	*fuyard, chauffard.*
at...............	profession, dignité, action.	*professorat, doctorat.*
âtre, aud.........	péjoratif	*marâtre, maraud.*
eau, elle.........	diminutif.	*chevreau, parcelle.*

ée	contenu...............	*pelletée, journée.*
er, ier, ière (suffixe populaire correspondant à aire).	métier, contenant.......	*plâtrier, encrier, soupière.*
	arbre fruitier...........	*poirier, groseillier.*
erie	qualité, local, etc.......	*étourderie, imprimerie.*
esse	état, qualité, marque du féminin.	*rudesse, politesse, doctoresse, ânesse.*
et, ette...........	diminutif avec, parfois, une valeur très affaiblie	*chaînette, œillet, archet.*
eur, ateur	acteur ou qualité........	*rôdeur, danseur, blancheur.*
ie...............	qualité, état............	*inertie, maladie.*
ien..............	secte, profession, origine.	*stoïcien, collégien, parisien.*
is	résultat d'une action....	*éboulis, hachis.*
isme	doctrine, profession.....	*protestantisme, journalisme.*
ite (grec).........	état maladif d'un organe.	*méningite, bronchite.*
ment	action, résultat, état....	*arrangement, bâtiment, découragement.*
oir, oise..........	instrument.............	*abreuvoir, baignoire.*
on	diminutif ou péjoratif..	*ourson, mancheron, laideron, souillon.*
ot, otte...........	diminutif..............	*chariot, menotte.*
té...............	qualité................	*parenté, humanité.*
tude.............	qualité................	*exactitude, solitude.*
ule..............	diminutif..............	*veinule, plantule.*
ure (forme savante, **ature**).	action, résultat, état....	*pâture, flétrissure, droiture, armature.*

59. Suffixes servant à former des **adjectifs** :

able	*charitable.*	**et, elet**...	*gentillet, rondelet.*
ain.....	*marocain, mondain.*	**eux**	*vaniteux, orageux.*
ais.....	*anglais.*	**ible**	*paisible, impossible.*
al	*caricatural.*	**ier**......	*coutumier, hospitalier.*
an......	*mahométan.*	**if**.......	*fautif, pensif.*
ard	*criard.*	**in**.......	*alpin, blondin.*
âtre.....	*noirâtre.*	**ique**	*chimérique, authentique.*
aud.....	*lourdaud.*	**iste**	*communiste, impressionniste.*
é	*éveillé.*		
el.......	*mortel, originel.*	**ois**	*comtois, niçois.*
esque.... (italien).	*grotesque, chevaleresque.*	**u**.......	*chevelu, pointu.*

60. Suffixes servant à former des **verbes** :

Les principaux, **ir** et surtout **er**, ont une valeur purement grammaticale. Leur adjonction à un vocable, de quelque catégorie qu'il soit, le transforme en verbe : *pédaler*, *encaustiquer*, *décoller*.

Le suffixe *ir* n'est plus vivant aujourd'hui. **Ir** ne s'emploie guère qu'avec un radical adjectif : *vieillir*, *forcir*, notamment avec des adjectifs désignant une couleur : *bleuir*. Pourtant *amerrir* est récent, mais imité de *atterrir* qui est ancien. Le plus employé est **er**.

Certains suffixes composés de **er** et d'un élément intercalé

entre le radical et le suffixe *er* peuvent avoir une valeur sémantique.

Diminutifs : *mordiller, tacheter, voleter, barboter, chantonner.*

Causatifs : *germaniser, bêtifier.*

61. Suffixes servant à former des **adverbes :**

Un grand nombre d'adverbes sont formés par l'adjonction du suffixe **ment** à la forme féminine d'un adjectif : *correctement, courtoisement, dixièmement.* (Voir n° 433.)

Il est quelquefois difficile de distinguer les mots qui sont venus au français, du fonds latin ou d'une langue étrangère, à l'état de dérivés, et ceux qui sont de dérivation française. Mais c'est de peu d'importance au point de vue sémantique, les suffixes gardant en français un sens voisin de celui qu'ils avaient dans leur langue d'origine.

Racines.

62. Il reste à signaler la formation de mots nouveaux à l'aide de **racines** grecques et latines, qui prennent parfois l'apparence de **préfixes** ou de **suffixes,** et qui se joignent parfois à des radicaux d'une autre origine.

Latin (suffixes) :

cide (idée de tuer) : *suicide, homicide ;*
culteur, culture, cole (idée de cultiver) : *agricole, horticole, pisciculture, viticulteur ; morticole* (péjoratif);
fère (idée de porter) : *calorifère, somnifère ;*
fique, fier (idée de rendre, de faire) : *pétrifier, frigorifique ;*
fuge (idée de fuir) : *fébrifuge, centrifuge ;*
moteur, motion (idée de mouvoir) : *locomotion, automoteur ;*
pare (idée d'engendrer) : *sudoripare, ovipare ;*
vore (idée de manger) : *herbivore, budgétivore.*

Ajoutons une série de préfixes de quantité : *multiforme, omnivore, semi-auxiliaire.*

Grec : 1° (préfixes) :

anthropo (homme) : *anthropologie, anthropométrie ;*
archéo (ancien) : *archéologie, archaïsme ;*
auto (de soi-même) : *autogène, automobile* (hybride gréco-latin);
bio (vie) : *biologie, biographie ;*
biblio (livre) : *bibliographie, bibliothèque ;*
chrono (temps) : *chronologie, chronomètre ;*
chromo (couleur) : *chromolithographie, chromatisme ;*
crypto (caché) : *cryptogame, cryptographie ;*
dactylo (doigt) : *dactylographie, dactylologie ;*
gastro (estomac) : *gastronomie, gastralgie ;*

géo (terre) : *géologie, géodésique ;*
hélio (soleil) : *héliotrope, héliographie ;*
hydro (eau) : *hydrostatique, hydrothérapie, hydravion* (avec un mot français tiré récemment d'un radical latin);
litho (pierre) : *lithographie, lithotomie ;*
mono (un seul) : *monocotylédone, monomanie ;*
néo (nouveau) : *néologisme, néophyte, néo-classique* (avec un mot d'origine latine);
paléo (ancien) *paléographe, paléontologie ;*
pan, panto (tout) : *pantomètre, panthéon ;*
poly (plusieurs) : *polythéisme, polygamie ;*
philo (ami) : *philosophie, philologie, philanthrope ;*
pseudo (faux) : *pseudo-prophète, pseudonyme ;*
théo (dieu) : *théologie, théocratie ;*
télé (au loin) : *téléphone, télégramme, télévision ;*
zoo (animal) : *zoologie, zoophyte ;*

2° (suffixes) :

algie (souffrance) : *névralgie, nostalgie ;*
céphale (tête) : *bicéphale, dolicocéphale, encéphalite ;*
cratie (domination) : *autocratie, bureaucratie* (avec un mot français), *ploutocratie ;*
gène (qui produit) : *gazogène, pathogène, hydrogène ;*
gramme (écriture, marque) : *épigramme, kilogramme ;*
graphie (action d'écrire) : *hagiographie, orographie ;*
lâtrie (culte) : *idolâtrie, hugolâtrie* (avec un nom propre);
logie, logue (discours) : *biologie, physiologue ;*
manie (folie) : *bibliomanie, mélomanie ;*
mètre (mesure) : *hectomètre, thermomètre ;*
pathie (souffrance) : *névropathie, sympathie ;*
phile (qui aime) : *bibliophile, francophile ;*
phobe (qui craint) : *hydrophobe, agoraphobie ;*
scope (action de voir) : *photoscope, spectroscope ;*
tomie (action de couper) : *laparotomie, anatomie*, etc.

La langue, en combinant dérivation et composition, peut créer, autour d'un mot primitif ou d'une simple racine, toute une série de termes dont l'ensemble constitue une **famille de mots.** Leur parenté ne se découvre parfois qu'à l'œil exercé du spécialiste, après une analyse phonétique et sémantique très poussée.

Certains mots peuvent être préfixés ou suffixés : *patho*logie, névro*pathie*.

63. Cette analyse des différents procédés que la langue a à sa disposition pour nommer les êtres, les choses, les actions, ne donne qu'une faible idée de la variété du vocabulaire. Il faut noter, par ailleurs, que le vocabulaire comprend toute

une série de couches qui empiètent plus ou moins les unes sur les autres et auxquelles nous faisons appel selon les circonstances et le milieu. Il y a les vocabulaires techniques, il y a le vocabulaire enregistré par les **dictionnaires** et le vocabulaire réel où prennent place les néologismes des enfants, de l'homme de la rue, de l'écrivain, de tel d'entre nous à la recherche d'un mot expressif.

N. B. — Nous ne prétendons donner sur la formation du vocabulaire que des aperçus très généraux appuyés de quelques exemples. On trouvera sur cette question une étude très détaillée en tête du *Dictionnaire général de la Langue française* d'Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Ce dictionnaire est conçu du point de vue purement lexicologique et nullement encyclopédique; il pourra être, sur bien des points, complété par le *Dictionnaire* de Littré, plus ancien, mais plus étendu ; sur les étymologies, le *Dictionnaire étymologique* de M. Oscar Bloch donne le dernier état de la science. — Le *Larousse du XXe siècle*, dictionnaire encyclopédique en 6 volumes, a ce grand intérêt de présenter un vocabulaire très riche.

LES SONS ET LES SIGNES

64. Une **langue** est faite d'abord pour être parlée. Le premier élément de sa constitution consiste donc en **sons,** plus ou moins bien traduits dans l'écriture par des **lettres** (du latin *littera*), et groupés en **syllabes** (du grec *sullabê,* réunion de lettres). La syllabe, que l'on prononce d'une seule émission de voix, peut être regardée comme l'**unité phonétique** de la langue. Enfin les **mots** composés de syllabes servent eux-mêmes de matériel à la phrase.

65. Dans ce chapitre consacré à la phonétique, l'orthographe et la prononciation du français, nous devons considérer à côté du sens une réalité que les linguistes appellent **mot phonétique** (du grec : *phonê,* voix), ou encore **unité acoustique :** on désigne ainsi un groupe de mots distincts dans l'écriture, mais ne portant qu'un accent, comme si, pour l'oreille, ils ne formaient qu'un seul mot. De tels groupes sont constitués par un mot **essentiel** (*nom* ou *verbe*) accompagné de mots **satellites** (*adjectifs, adverbes*) et de **mots-outils** (*prépositions, conjonctions*). Par exemple dans la phrase suivante on a isolé les mots phonétiques : « *Ne soyez point surpris / Don Juan / de me voir à cette heure / et dans cet équipage.* » (Molière.)

PHONÉTIQUE

Sons.

66. On distingue des **voyelles** (du latin *vocalem*, ayant une voix, un son) qui sont des sons, et des **consonnes** (du latin : *consonam,* qui sonne avec) qui, proprement, sont de simples bruits, enfin des **semi-consonnes** ou **semi-voyelles,** voyelles très fermées qui s'articulent comme les voyelles, mais jouent dans la syllabe un rôle voisin de celui des consonnes.

Mécanisme de la formation des sons.

67. L'air chassé des poumons passe sur les cordes vocales, qui vibrent (voyelles et consonnes sonores), ou ne vibrent pas (consonnes sourdes), sort par le nez et la bouche si le voile du palais est baissé (nasales), ou uniquement par la bouche si le voile du palais est relevé (orales). Enfin, l'articulation des sons dépend encore de la position de la langue et des lèvres qui créent pour chaque son comme une boîte de résonance de forme et de dimensions particulières.

La prononciation, qui comporte des mouvements très compliqués, se fait automatiquement sans que nous en ayons conscience le plus souvent. Mais elle nécessite un apprentissage de plusieurs années que les enfants entreprennent d'eux-mêmes peu de temps après la naissance. La prononciation des voyelles (qui en acoustique sont classées dans les sons) donne à celui qui les émet une sensation de liberté dans le jeu des organes; celle des consonnes (classées dans les bruits) donne au contraire une impression de résistance des organes, par suite, d'effort, et, à la longue, de fatigue.

68. Les **voyelles** sont formées dans le larynx par les vibrations des cordes vocales et ensuite modifiées par les résonances formées dans la bouche, différentes selon la position de la langue et des lèvres.

Elles sont :

orales ou **nasales** (comparer *a* et *an*);

antérieures, quand elles s'articulent à la partie antérieure de la bouche, en arrière des dents d'en haut (*e*, *i*);

postérieures, quand elles s'articulent dans la partie postérieure de la bouche (*o*, *ou*)

[la voyelle *a* a une prononciation antérieure dans *cave*, postérieure dans *cas*];

antérieures labialisées : la langue a la même position que dans les voyelles antérieures, et les lèvres la même position que dans les voyelles postérieures (*eu*, *u*).

On distingue d'autre part des voyelles **fermées** ou **ouvertes** qui offrent des différences de timbre.

69. L'**e muet** est une variété d'**e** ouvert inaccentué de sonorité très faible. Il y a un problème de l'**e** muet, parce que cette lettre, qui a correspondu autrefois à un son nette-

ment prononcé, correspond aujourd'hui à une voyelle de timbre indécis, qui tantôt s'entend et tantôt reste imperceptible à l'oreille. Dans certains cas, cet **e** ne se prononce jamais, sauf dans la diction des vers : *attelage, placement.*

L'**e** du **féminin** est à peine sensible dans la prononciation actuelle; il fait quelquefois sentir la consonne finale du masculin, il allonge la voyelle, mais lui-même n'est guère entendu : *poli*e, *fin*e.

Certains autres **e**, par contre, se prononcent toujours : *accoutrement, brebis.*

Enfin certains **e** se prononcent ou ne se prononcent pas selon les régions, les individus, ou même la hâte et l'essoufflement, ou l'intention particulière d'un même individu :

*J*e *demanderai;*
J(e) *d*(e)*mand*(e)*rai;*
Ou *j*e *d*(e)*mand*(e)*rai;*
Ou *j*(e) *demand*(e)*rai;*
Ou *j*(e) *d*(e)*manderai.*

Nous devons à *M. Maurice Grammont* la **loi des trois consonnes,** qui paraît rendre compte de la plupart des cas. Tout **e** précédé d'une seule consonne disparaît ou peut disparaître. Tout **e** précédé de deux consonnes subsiste, parce qu'il sert de voyelle d'appui pour empêcher la rencontre, difficile dans la prononciation française, de trois consonnes différentes : exemple : *contremarque.* Mais cet **e** muet peut toujours reparaître, même en dehors de ce cas, pour peu qu'on cherche à donner au mot tout son volume, pour des raisons de sentiment, de rhétorique ou d'emphase. Cela va jusqu'à la **prononciation de la Comédie-Française,** où chaque **e** muet est scrupuleusement prononcé.

Si grand est le rôle, dans la **versification,** de ces **e** muets chassés de la prononciation courante, que les poètes peuvent tirer des effets de leur sourde résonance :

*Et qu*e *j*e *t*e *sens froid*e *en t*e *touchant, ô mort,*
Noir verrou de la porte humaine.

(V. Hugo.)

La lettre **e** sert, devant *a, o, u,* à indiquer le changement de son du **g** et du **c** : *nageant; douceâtre; bourgeon; gageure.*

Elle est aujourd'hui muette dans les terminaisons *e, es, ent* des verbes : *parles, soient.*

(Voir **e** devant **n** ou **m**, n° 90.)

70. On distingue les **consonnes** d'après le degré d'ouverture des organes, l'endroit où les organes se contractent (point d'articulation), d'après le degré de vibration des cordes vocales (sourdes ou sonores), selon qu'elles passent par les fosses nasales ou la bouche, selon enfin la position de la bouche et des lèvres.

71. Les **semi-voyelles** sont caractérisées surtout par la position beaucoup moins nette des organes producteurs du son : **i** consonne, appelé encore **yod** : *grenouille, pied ;* **ou** consonne : *av*ouer, *m*ou*ette*, ou*i ;* **u** consonne : *dimi*nu*er, d*u*alité, l*u*i.*

72. Dans la prononciation de la **voyelle**, tant que le son est produit, le résonateur est ouvert. Le son cesse par cessation du passage de l'air, fermeture de la bouche. Dans la **consonne**, le son n'est possible que si la bouche, d'abord fermée, s'ouvre. **La syllabe** comporte à la fois un son ouvrant et un son fermant.

73. Les tableaux des pages 38 et 39 sont destinés à faire comprendre le **mécanisme de la production des sons**, en n'employant que des termes du langage courant, compréhensible pour les personnes non initiées à ce genre d'étude. Les termes scientifiques usités dans les ouvrages spéciaux : **linguales, palatales, dentales, labiales, vibrantes, chuintantes, fricatives, occlusives, vélaires,** correspondent aux mots : *langue, palais, dents, lèvres ; vibration, chuintement, froissement, occlusion, voile* (*du palais*). Il est donc très facile de déduire leur signification de cette étymologie.

La **phonétique historique**, qui suit l'évolution phonétique des mots depuis le latin jusqu'au français actuel, fournit une base solide à l'**étymologie** (du grec *etumos :* vrai ; *logos :* discours), permet la compréhension des textes de l'ancien et du moyen français. Sous l'impulsion notamment des recherches de géographie linguistique, elle a dégagé des lois très complexes de la vie phonétique de la langue et contribué à délivrer les grammairiens d'un respect trop étroit de la tradition. Cette science est d'ailleurs en pleine période de renouvellement et ne peut être abordée dans le présent ouvrage.

Accent tonique.

74. Le **matériel phonétique** actuel du français est le résultat d'une longue évolution au cours de laquelle les sons du **latin** se sont modifiés ou ont disparu ; des sons nouveaux sont apparus, sous l'influence de causes **mécaniques** (influence de l'accent et de la place dans le mot), de causes **psychologiques** (faits d'analogie, fausses étymologies), de causes **sociales,** agissant tantôt dans un sens **conservateur,** tantôt au contraire comme **forces de renouvellement.**

Chaque **mot** de plusieurs syllabes présente une syllabe prononcée avec plus d'intensité que les autres; elle porte l'**accent tonique** (du grec : *tonos*, corde, ton). En français, c'est la dernière syllabe articulée : *cha*leur, *éterni*té, *histoire*.

Au point de vue phonétique, l'accent est l'élément essentiel du mot.

Aujourd'hui très affaibli, souvent même détruit ou déplacé par l'intonation oratoire, l'accent tonique a joué un rôle très important dans le traitement des voyelles, au cours de l'évolution phonétique du latin au français. Les syllabes **atones,** c'est-à-dire non accentuées, ont eu tendance à disparaître : hom*inem* a donné *homme,* et s'est même dans quelques cas réduit à *hom,* d'où est venu *on.*

Quant aux syllabes **accentuées,** elles ont en général subsisté, mais non sans que la voyelle accentuée ait subi des modifications dont la plus fréquente est la **diphtongaison** (deux sons étant émis ensemble); *pedem* a donné *pied.*

C'est de plus le rôle de l'accent qui explique les deux séries de forme toniques et atones de certaines catégories de mots : *il* me *donne :* pronom non accentué, forme **atone;** — *donne*-moi : le pronom porte l'accent, forme **tonique.**

Quand la syllabe non accentuée comporte un **e muet,** l'absence d'accent entraîne la disparition de cet *e* muet dans la prononciation moderne.

75. Nous pouvons maintenant préciser ce qu'on entend par **mot phonétique** ou **unité acoustique :** c'est en réalité un **groupe phonétique** ne portant qu'un seul **accent.** Ce groupe ne correspond pas nécessairement à un **groupe grammatical.**

Le plus souvent l'**accent** porte sur le *nom* et sur le *verbe,* mais il peut porter sur d'autres mots grammaticaux, par exemple sur les pronoms dits accentués : *moi, toi, soi, eux,* et quelquefois sur les autres, jamais sur *je.*

Parmi les mots monosyllabiques figurant en général sans accent propre dans les mots phonétiques, signalons l'article (*le, une*), les adjectifs démonstratifs (*ce, cet, cette, ces*) et aussi le pronom *ce,* les adjectifs possessifs (*mon, ton, son,* etc.), les relatifs (*qui, que*), des prépositions (*pour, sans,* etc.), des conjonctions (*que*), certaines formes verbales auxiliaires. D'ailleurs, selon la constitution du mot phonétique, ces monosyllabes peuvent être pourvus ou dépourvus d'accent.

VOYELLES

ORGANES PROFONDS — **CORDES VOCALES : vibrent**

RÉPARTITEUR DU SON

- VOILE du PALAIS... relevé. *(l'air expiré sort par la voie buccale).* > sons oraux
- VOILE du PALAIS... abaissé. *(l'air expiré sort par les cavités buccales et nasales).* > sons nasalisés.

ORGANES EXTÉRIEURS DE LA PHONATION

Sons oraux :

LANGUE - LÈVRES

Position moyenne au repos. { lèvres semi-ouvertes. / langue horizontale.

a (paré)

Position antérieure { lèvres étirées. / langue massée au devant de la bouche.

Position postérieure { lèvres arrondies. / langue massée au fond de la bouche.

o

u (cou)

Position mixte. { lèvres arrondies. / langue massée au devant de la bouche.

œ (feu)

ü (cru)

Sons nasalisés :

LANGUE - LÈVRES

Position moyenne.

ã (pan)

Position antérieure.

ẽ (vin)

Position postérieure.

õ (bon)

Position mixte.

ũ (brun)

SEMI-VOYELLES

Lorsque, dans la position de *i*, de *u* et de ü, une légère occlusion se produit soit entre le dos de la langue et le palais dur, soit au niveau des lèvres, les sons ainsi obtenus, intermédiaires entre les voyelles et les consonnes, sont ceux que l'on entend dans les mots *yeux*, *oui*, *lui*, on nomme ces sons *semi-voyelles* ou *semi-consonnes*.

CONSONNES

CORDES VOCALES { vibrent > consonnes sonores (notées par une majuscule).
{ ne vibrent pas > consonnes sourdes (notées par une minuscule).

ORGANES PROFONDS / NATURE DU SON PRODUIT → ORGANES MIS EN JEU ↓	VIBRATIONS	CHUINTEMENT	FROISSEMENT	SIFFLEMENT	OCCLUSION	OCCLUSION {dans les sons ci-dessous indiqués, l'air expire sort par les voies buccales et nasales. — CONSONNES NASALES
Luette	R (grasseyé)					
Langue { dos, bords, pointe	L, R (roulé)	Ž (jeu), S (cheval)			G (galbe), k (cadeau)	Ñ (vigne) - (Position du G)
Palais { dur, mou						
Dents { alvéoles, d. { sup^res, inf^res				Z (raser), s (son)	D (dent), t (taux)	N (nœud) - (Position du D)
Lèvres { sup^res, inf^res			V (va), f (feu)		B (bon), p (père)	M (mare) - (Position du B)

De l'accent tonique normal est indépendant l'**accent d'insistance,** commandé par le sens affectif de la phrase : *Je* le *veux!*

L'accent tonique ne doit pas être confondu d'autre part avec l'**accent de la phrase** tel qu'on l'entend au point de vue de la diction et que l'on nomme communément le **ton.** C'est une sorte de modulation musicale : *Je dînerai à Paris;* la voix s'abaisse légèrement en fin de phrase; elle s'élève au contraire dans l'interrogation : *Dînerai-je à Paris?*

Il désigne encore tout autre chose que l'**accent provincial et local** ou l'**accent étranger** qui consistent en une déformation des syllables et de la mélodie de la phrase.

LES LETTRES

76. L'ensemble des lettres en usage dans une langue se nomme **alphabet** (du nom des deux premières lettres grecques : *alpha, bêta*). L'alphabet français dérive de l'alphabet latin, qui dérive lui-même de l'alphabet grec, adaptation à la langue grecque d'une écriture sémitique (alphabet phénicien).

L'**ordre alphabétique** adopté en français est le suivant : **a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, w** (double *v*, d'origine germanique), **x, y** (*i* grec, en réalité *u* grec : upsilon majuscule), **z.**

Cet ordre est très souvent suivi pour classer des mots, en particulier dans les dictionnaires.

Dans l'écriture, on distingue les **minuscules** ou petites lettres : *a, b, c,* etc., et les **majuscules** ou grandes lettres, ou encore lettres **capitales :** *A, B, C...*

Actuellement on tend à considérer les noms de toutes les lettres comme étant du *masculin :* un *a,* un *d,* un *i,* quoique beaucoup de personnes continuent à mettre au *féminin f, h, l, m, n, r* et *s :* une *f,* une *s.*

Emploi de la lettre majuscule.

77. La **lettre majuscule** s'emploie au **commencement :**

d'une **phrase,** après le point simple, le point d'interrogation et après le point d'exclamation (sauf lorsque ce dernier est placé à la suite d'une interjection), quelquefois après les points de suspension et le deux-points;

de chaque **vers,** quel que soit le signe de ponctuation placé à la fin du vers précédent;

d'un **nom propre.** (La tendance actuelle à supprimer cette majuscule sur les cartes de visite et les enseignes est une simple mode.) Au XVIIe siècle, lorsqu'un nom propre était précédé d'un article, cet article s'écrivait avec une minuscule : *la Fontaine, la Bruyère;* on écrit aujourd'hui : *La Fontaine;*

des mots exprimant des choses ou des qualités que l'on veut **personnifier :** *la Justice, la Sagesse, le Droit, l'État, l'Académie;*

des mots synonymes de **Dieu :** *le Tout-Puissant, la Providence* (on écrit *dieu* avec une minuscule s'il s'agit des divinités mythologiques);

des mots désignant une **œuvre d'art** ou de **littérature :** *la Belle Jardinière* de Raphaël, *les Saisons* de Haydn, *l'Avare* de Molière, *la Cigale et la Fourmi* de La Fontaine;

des **titres honorifiques :** *Sa Majesté* (S. M.), *Son Excellence* (S. E.), *Monseigneur* (Mgr), *Monsieur* (M.), *Madame* (Mme).

Dans un grand nombre de cas, l'emploi de la majuscule est affaire **d'interprétation personnelle.** Mais il est désirable que, dans un même ouvrage, l'auteur se conforme à un seul principe pour chaque catégorie de mots. Par exemple, dans un ouvrage d'histoire naturelle, on mettra des majuscules à tous les termes de classification : espèces, genres, familles, etc.

ORTHOGRAPHE

78. Ce mot vient du grec *orthographia :* écriture correcte. **L'orthographe française** étant **étymologique** beaucoup plus que **phonétique,** un grave problème est posé par le désaccord entre sons et signes. Car l'orthographe, bien loin de chercher à rendre la prononciation actuelle des sons, s'attarde souvent ou bien à figurer une prononciation périmée, ou bien à rappeler une étymologie vraie ou fausse.

Il y a seulement six **lettres-voyelles,** dont deux, **i** et **y,** font double emploi. La plupart des voyelles n'ont donc pas de signe propre; on doit utiliser des combinaisons de lettres parfaitement arbitraires la plupart du temps. Donnons comme exemple le son **o** figuré par **o, au, eau, ot, os,** sans qu'aucune de ces graphies indique régulièrement une nuance particulière

de la sonorité. La notation des **nasales** n'est pas moins compliquée (*chemin, examen, main, rein, seing*).

Les **demi-consonnes** ne possèdent aucun signe propre; on les note à l'aide des lettres-voyelles correspondantes : **i, u, ou.**

Pour les **consonnes,** l'orthographe est plus riche, mais extrêmement confuse. Nous en donnerons quelques exemples caractéristiques.

Certains sons n'ont pas de signes propres : **gn, ch.** Si nous considérons les différentes combinaisons de signes qui servent à noter le son **gn,** nous nous trouvons en présence d'un bel exemple de complication. Il faut d'abord ne pas le confondre avec **n** + **i** ; celui-ci est une nasale dentale suivie d'un **i** demi-consonne; **gn** est une nasale palatale constituant une articulation simple. La bonne prononciation parisienne distingue nettement *union* et *rognon.*

gn est noté : 1° **gn** : *agneau*, mais, dans certains mots savants, **g** et **n** gardent leur valeur propre : *igné, gnome*; 2° **ign** : *oignon*, mais la prononciation a changé; cet **i** primitivement ne modifiait pas le timbre de la voyelle précédente; ainsi on prononce *Champagne* dans *Philippe de Champaigne;* toutefois la prononciation vicieuse du nom de *Montaigne* (*ègne*) tend à s'imposer de plus en plus, même aux gens cultivés.

Une même lettre ou une même combinaison de lettres peuvent représenter des **sons différents :**

s représente tantôt **s** : *anse,* tantôt **z** : *rose ;* **ai** se prononce **e** dans *faisant,* nous *faisons;* **ch** représente tantôt **ch** : *cloche,* tantôt **k** : *anachorète ;* dans le prénom *Joachim,* l'usage hésite.

Un même son peut être écrit de façons différentes. Prenons comme exemple les *sifflantes :*

s s'écrit **s** : *anse ;* **ss** : *moisson ;* **c** + **e** : *ce ;* **c** + **i** : *citoyen ;* **c** + **y** : *cycle ;* **ç** : *maçon ;* **sc** : *science ;* **t** + **i** : *inertie ;* **x** : *soixante.*

Certaines **lettres-consonnes** ne sont pas prononcées : l'**h** dite **aspirée** ne comporte en réalité aucune aspiration et note seulement qu'il ne doit pas y avoir de liaison ni d'élision avec le mot précédent : *c'est honteux ! la hâte ;* la liaison et l'élision ont lieu au contraire avec l'**h** dite **muette** : *c'est horrible, l'habillement.*

Certaines **consonnes finales** ne sont pas prononcées : *outi*(l), *estoma*(c), *por*(c), *almana*(ch), *lou*(p), *tro*(p), *tro*(t), *galo*(p), *aspec*(t), *respec*(t).

P, b, en fin de syllabe, devant une consonne ou, à la finale,

ne doivent pas se prononcer : *che*(p)*tel*, *plom*(b), *com*(p)*teur*, *scul*(p)*ture*, *se*(p)*t*. En fait, ils ont tendance à se prononcer dans la prononciation affectée, par suite de l'importance excessive donnée à l'orthographe.

La finale **x** peut avoir trois valeurs différentes : en finale absolue, **x** = **ss** : *dix* = *diss ;* devant une voyelle ou une *h* muette, **x** = **z** : *dix* hommes = *diz* hommes ; devant une consonne, **x** ne se prononce pas : *dix* francs = *di* francs.

La prononciation *diss* francs, *siss* francs, comme *cinque* francs, *sète* francs, répandue dans le dialogue commercial par besoin de clarté, est tout à fait vicieuse.

Homonymes.

79. La conséquence naturelle de ce manque de correspondance entre l'orthographe et la prononciation, c'est l'existence en français de nombreux **homonymes** (du grec *homos*, semblable, et *onoma*, nom), c'est-à-dire de mots qui se prononcent de la même manière bien qu'ils n'aient pas la même signification : *air, aire, ère, haire, hère ;* — *vain, vin, vingt, vainc, vint ;* — *chair, cher, chaire, chère ;* — *pin, pain, peint.*

80. On dit que ces mots sont **homographes** quand ils s'écrivent de la même manière : *aire* (surface), *aire* (nid d'aigle) ; — *mousse* (apprenti matelot), *mousse* (plante). [Sur les homographes de genre différent, Voir n° 194.]

Signes orthographiques.

81. Dans l'écriture, outre les lettres, on emploie en français certains signes dits **orthographiques.** Il y en a de cinq espèces.

Les accents.

Ils ont pour but essentiel d'essayer de préciser la valeur d'une voyelle.

82. L'**accent grave** marque **e** ouvert : *père ;* il est inutile quand la consonne qui suit le **e** se prononce : *fer, mer, amer.*

On ne le met pas devant une consonne redoublée : *jette, appelle, brouette, ruelle ;* ni devant deux consonnes non prononcées : *elle est.*

Cependant, l'accent subsiste dans les mots terminés en **es**

comme *succès*, sauf quand ces mots sont d'une seule syllabe : *mes*, *tes*, *les ; es* (du verbe *être*).

On trouve encore l'accent grave dans certains mots : **à, là, où, dès,** pour les distinguer d'homonymes appartenant à d'autres catégories grammaticales; dans les mots **çà** (adverbe), **delà, déjà, voilà, holà.**

83. **L'accent aigu** note **e** fermé : *âcreté*, *épée;* il est inutile quand la consonne qui suit l'**e** ne se prononce pas : *rocher*, *pied*, *nez*, *effacer*, *aimer*.

84. **L'accent circonflexe** joue un triple rôle :

1° Il note une voyelle longue : *grâce*, *rôle*, *fête*.

Dans beaucoup de mots, la voyelle longue n'en est pas pourvue, par exemple : *zone*, *heure;* dans d'autres, on note que la voyelle est longue à l'aide d'un **e** muet : *vie*, *amie*.

Il n'existe pas de signe spécial pour noter qu'une voyelle est brève; mais on le marque souvent en redoublant la consonne suivante : *patte ;* (comparer *pâte*).

2° Il marque la place d'une lettre disparue, et dans ce cas il peut quelquefois se trouver au-dessus d'une voyelle brève, comme dans *hôpital* (hospital); *épître* (epistre).

Il remplace soit une consonne, **s** en général : â*ne* (asinum, asne); soit une voyelle : â*ge* (aage), *mûr* (meur);

3° Il sert à distinguer **dû** (devoir), de **du** (article); — **crû** (de croître), de **cru** (de croire).

85. Ces accents, inconnus au moyen âge, ont été empruntés par les grammairiens français du XVIe siècle à la langue grecque, où leur rôle était tout différent; graphiquement, l'accent **circonflexe** a été formé de la réunion de l'accent **aigu** et de l'accent **grave.**

L'apostrophe.

86. Ce signe (') marque la place d'une **voyelle élidée :** *l'arbre*.

L'apostrophe (du grec *apostrophê,* action de détourner) a pour but d'empêcher l'**hiatus** (du latin : *hiare,* être béant). Ce signe a été employé pour la première fois en 1529 par l'imprimeur Geoffroy Tory.

L'**élision** (du latin *elidere*, écraser) se fait pour les voyelles **a, e, i,** devant un mot commençant par une **voyelle** ou une **h muette.**

Les mots qui prennent l'apostrophe finale sont :

1° Les articles **le, la** : *l'homme, l'enfance;*

2° Les pronoms **je, me, te, se, le, la, ce, que** : *j'entre, qu'attendez-vous?, c'était, c'eût été, ç'a été.*

A l'impératif, l'élision se fait pour les pronoms **me** et **le** au sens de *moi* et *lui*, devant **en**, mais non devant **y** : *donnez-m'en;*

3° La préposition **de** : *je viens d'entrer;*

4° L'adverbe **ne** : *ce n'est rien;*

5° Les conjonctions **que, lorsque, puisque, quoique** : *lorsqu'on sait ce qu'on fait;* mais seulement devant **il, elle, on, en, un** : *puisque André...;*

6° La préposition **jusque** devant **à, au, en,** pour former une seule préposition : *jusqu'en Italie; jusqu'au bout;*

7° La conjonction **si,** devant **il** : *s'il pleut.*

L'apostrophe se trouve dans l'**intérieur** de quelques mots : *presqu'île, quelqu'un, aujourd'hui;* en particulier avec les composés de **entre** : *entr'acte, entr'ouvrir, s'entr'aider,* que l'on peut maintenant écrire *entracte, entrouvrir,* etc.

On ne met plus l'apostrophe à *grand-mère, grand-garde, grand-rue,* etc. (elle ne servait qu'à consacrer une erreur d'étymologie : *grand* n'avait, en ancien français, qu'une même forme pour les deux genres).

L'élision ne se fait pas devant **oui, un** (le chiffre), **onze, yole, yacht, yatagan;** il y a hésitation pour **ouate.**

L'élision était autrefois plus fréquente qu'aujourd'hui, ce qui a produit certaines anomalies : *l'endemain* est devenu **le lendemain** ; *l'ierre,* **le lierre** ; *m'amie,* **ma mie.**

On peut dire que l'élision ne se fait qu'à la **fin des mots atones,** formant corps phonétiquement avec d'autres mots.

La cédille.

87. Ce signe (¸) transforme le **c guttural** (= k) en **sifflante** devant les voyelles (**a, o, u**) : *Français, François, Açores, aperçu.*

Cédille (de l'italien *zediglia,* petit *z*); son emploi remonte au XVIe siècle.

Le tréma.

88. Ce signe (¨) indique que la voyelle (*i, u, e*) sur laquelle il est écrit doit se détacher, pour la prononciation, de la voyelle

qui précède ou suit : *ciguë*, *naïveté*, *haïr*, *aiguë* (féminin de *aigu*, qui, sans cela, se prononcerait *aigue*, comme *ligue*).

Le **tréma** (d'un mot grec signifiant trou, point) a été employé pour la première fois par l'imprimeur Étienne Dolet, en 1540. Le **tréma** a servi jadis à marquer que **i** et **u** placés entre deux voyelles avaient eux-mêmes une valeur de voyelles et non de semi-consonnes (on écrivait au XVIe siècle et au XVIIe : *pluïe*, *proïe*, *élüe*, *oüir*), précaution utile surtout avec l'**u** qui, à l'intérieur d'un mot, représentait alors le son de la consonne **v**. On trouve encore une trace de cet usage dans l'orthographe des mots *ouïr*, *inouï ;* mais la place du tréma a changé : que le groupe comporte soit deux, soit trois voyelles, le tréma se place actuellement sur la dernière : *Saül*, *inouï ;* (sauf dans *naïade*).

Le trait d'union.

89. Ce signe (-) sert à réunir plusieurs mots en un seul.

Il fut employé pour la première fois dans le *Dictionnaire* de Nicot en 1573.
Par arrêté ministériel du 28 février 1901, il est devenu facultatif. Mais on constate sur ce point une résistance assez grande du public et des écrivains.

On trouve le **trait d'union :**

Dans les **noms composés** (que l'on a d'ailleurs tendance à écrire en un seul mot) formés d'un verbe à l'indicatif suivi d'un complément, si le second mot commence par une voyelle : un *porte-allumettes* (mais on écrit : un *portemanteau*, un *portefeuille*) ; — formés de deux mots variables (nom et adjectif) : le *petit-fils*, un *coffre-fort* (un certain nombre de noms composés de cette catégorie s'écrivent déjà en un seul mot : un *hautbois*, du *vinaigre*, du *saindoux*) ; — formés de mots invariables : *ouï-dire*, *on-dit ;* — formant des locutions elliptiques : *pot-au-feu*, *pied-à-terre*, *rendez-vous*, *hors-d'œuvre*, *c'est-à-dire*, etc. ;

Dans certains **adjectifs composés :** *latin-français*, *avant-dernier*, *indo-chinois ;*

Dans certains **adverbes composés :** *au-delà*, *peut-être*, *au-dessus* (Voir ADVERBES) ;

Dans un grand nombre de **noms propres :** *Michel-Ange*, *Marie-Louise*, *Joinville-le-Pont*, boulevard *Saint-Germain*, *Monte-Cristo*, *Mont-Saint-Michel*, *États-Unis*.

On écrit en deux mots : *garde champêtre*, *garde forestier*, *garde général* (car dans ce cas *garde* est un nom accompagné d'un adjectif).

On emploie encore le trait d'union :

Après un **pronom,** devant l'adjectif **même** : *lui-même, eux-mêmes.*

(Depuis 1901, on tolère la suppression du trait d'union dans ce cas.)

Devant le **pronom sujet** quand celui-ci est placé après le verbe : *aimé-je, puissé-je, viens-tu? dit-on, est-il.*

(L'arrêté de 1901 accorde la tolérance dans ce cas : *dit on, est il.*)

Devant le **pronom complément** s'il suit immédiatement le verbe : *écoute-moi, prends-le ;* — entre le **verbe** et les consonnes d'appui **s** ou **t** : *apporte-s-en ; écoute-t-il ; a-t-elle ;* — avec les **adverbes ci** et **là** joints à un autre mot : *ce livre-ci ; ci-inclus ; celui-ci, par-ci, par-là.*

Dans les **noms de nombre** : *dix-neuf, quatre-vingt-dix.*

(Il y a tolérance depuis 1901 : *quatre vingt dix.*)

Enfin le trait d'union s'emploie (surtout en typographie) à la **fin d'une ligne** quand on est obligé de couper un mot.

Signalons la tendance actuelle à grouper des mots habituellement séparés de façon à en faire une sorte de formule.

Mlle X excelle dans ces rôles d' « enfant de la nature » inattendue et spontanée, et qui-n'est-pas-comme-les-autres.

(Franc-Nohain.)

PRONONCIATION

90. On s'accorde en général pour considérer comme type de la **bonne prononciation** celle du **Parisien** cultivé. Mais, comme toute réalité vivante, la prononciation comporte toujours une zone d'indécision et de flottement.

Certaines lettres se prononcent dans certains mots, qui ne doivent pas se prononcer dans d'autres. Comparer *caoutchou* (c) et *bouc, jou*(g) et *zigzag.* Le *c* ne doit pas être entendu dans *broc, croc ;* mais on le prononce dans les onomatopées *ric-rac, tic tac, flic flac* et dans certains mots : *bloc, soc, troc,* etc.

D'autre part une même lettre correspond, nous l'avons vu, à des sons différents.

Des règles sont difficiles à énoncer, étant donné l'extrême illogisme de l'orthographe actuelle au point de vue phonétique.

Nous nous contenterons de signaler les **principales difficultés** de ce genre. D'ailleurs on constate une tendance à tenir compte de plus en plus de l'orthographe.

L'a ne se prononce pas dans *août, toast;* l'**o** ne se prononce pas dans *paon, taon, faon, Laon,* mais il allonge la voyelle qu'il accompagne.

Ai se prononce **é** dans j'*ai* et quand il sert de terminaison au **futur** et au **passé simple :** j'*ouvrirai,* je *parlai.*

C se prononce **g** dans *second.*

Ch se prononce **k** dans la plupart des mots tirés du grec : *chœur, chronomètre, lichen, technique, archéologie,* etc. Il se prononce **ch** dans *archipel, architecte* (et tous les mots commençant par *archi,* sauf *archiépiscopal*), *trachée, chérubin, psychique, diachylon.*

E de **en** ou **em** se prononce **a** dans *solennel, femme,* et dans les **adverbes** terminés par **emment :** *prudemment, éloquemment.*

En se prononce **an** dans *envie, enorgueillir, ennui, ennoblir, gentiane;* il se prononce **ène** dans *abdomen, amen, cérumen, éden, hymen, lichen, pollen, spécimen;* il se prononce **in** dans *appendice, chrétienté, compendium, examen, rhododendron.* Quelquefois dans *hymen,* en poésie, on le voit rimer avec *main.*

F se prononce généralement à la fin des mots; il y a exception pour *clef,* qui peut s'écrire *clé;* pour *chef-d'œuvre, œufs* et *bœufs* au pluriel; il y a hésitation pour *nerf.*

G est muet à la fin des mots *rang, sang, étang, hareng, seing, long, bourg, faubourg, coing,* et aussi dans *vingt, doigt, legs,* et nul dans *signet;* il y a hésitation pour *joug.*

Gui se prononce en faisant sentir l'**u** dans *aiguille, linguiste,* et **ghi** dans les autres cas (*guitare, guise, anguille*). Il y a hésitation pour *aiguiser.*

Gua se prononce **goua** dans *lingual, jaguar, guano.*

H est aspiré dans *héros;* il est muet dans *héroïne* et les autres dérivés; il est muet dans *avant-hier.*

Oign se prononce *ogn* dans *oignon, encoignure, poigne.*

Œ se prononce **e** plus ou moins ouvert : *œsophage* (*é*), *nœud* (*eu* fermé), *sœur* (*eu* ouvert).

Oi, qui se prononce actuellement **oua,** s'est prononcé autrefois **oué,** et même **ai,** ce qui explique certaines rimes qui, dans les poètes du XVIe siècle au XVIIIe, nous paraissent insuffisantes.

Qua se prononce **ka** dans **qua** (*quatre*, etc.) et **quoua** dans *quatuor*, *quadrilatère*, *quadrupède*, *quadruple*, *in-quarto*, *quartz*, *aquarelle*, *aquarium*, *aquatique*, *loquace;* **que** et **qui** se prononcent **kuè, kui** dans *équestre, équilatéral;* **qu** se prononce **k** dans *quinze*, *quintuple*, *inquiétude;* il y a hésitation pour *questeur*, *liquéfier*, *quiétude* et même pour *équestre*.

S, entre deux voyelles, se prononce **z** (*maison*, *poison*), excepté dans les composés où entre comme radical un mot commençant par **s** : *vraisemblable*, *monosyllabique*, *désuétude*, *soubresaut*, *préséance*, *cosinus*, *parasol*, *trisection;* il conserve le son **z** dans les préfixes **dés** (*désarmer*) et **més** (*mésintelligence*); généralement après les préfixes **ré** (*résider*) et **pré** (*présumer*); et dans *abasourdir*, *transit*, *transiger*, *transition*, *transaction* (mais il a le son **s** dans *transir*, *transi*), *balsamine*. A la fin des mots il se fait sentir dans *as*, *atlas*, *hélas*, *vasistas*, *aloès*, *bis*, *cassis* (s'il s'agit du *fruit;* car dans *cassis :* petite rigole, il ne se prononce pas), *gratis*, *ibis*, *lis*, *lapis*, *maïs*, *métis*, *oasis*, *hiatus*, *omnibus*, *rébus;* il y a hésitation dans *plus*, où l's ne se prononce pas avec la négation *ne*, ni dans les *comparatifs*, sauf en cas de liaison.

Tion se prononce **cion** : *action;* excepté après **s** ou **x** : *bastion*, *combustion*, *digestion*, *immixtion*.

Tie se prononce **cie** dans *aristocratie*, *démocratie*, *facétie*, *impéritie*, *inertie*, *suprématie*.

W appartient surtout aux alphabets **allemand** (v) et **anglais** (**ou**); mais les mots d'origine anglaise ont tendance à se franciser pour la prononciation; l'évolution est faite dans *wagon* (va); on hésite encore pour *water-closet*, *wattmann*, et même *tramway;* l'anglais **ow** se prononce **o** dans *snow-boot*, et **ou** dans *clown*.

X final se fait sentir dans *index*, *silex*, *sphinx*, *larynx*, *pharynx*, *codex;* il se prononce **ss** dans *six* et *dix;* il est nul dans tous les autres mots : *prix*, *paix*, *flux*, *deux;* dans le corps des mots il se prononce **cs** (*axe*, *sexe*, *exclamation*), sauf dans *soixante* (ss), *deuxième*, *sixième* et *dixième* (z); il se prononce **gz** dans *exalter*, *exiger*, *examen*, etc.

Y, dont les transformations d'emploi ont été nombreuses, a en général la valeur de **i** : *hymne, type, bruyère;* mais entre deux voyelles, le plus souvent il vaut deux **i** : *moyen, pays, joyeux;* il y a hésitation pour (*je, il*) *paye* et *balaye*, qui peuvent s'écrire *paie* et *balaie.*

91. Dans certains **noms propres,** il convient de maintenir une prononciation traditionnelle ou locale que l'orthographe n'indique pas : *Be*(l)*fort, le Dou*(bs), *Saint-Brieu*(c).

Pour quelques-uns l'orthographe a été récemment modifiée pour répondre à la prononciation ou à l'étymologie : *Alès* (au lieu d'Alais), *Sète* (Cette).

Il en est de même pour certaines familles célèbres : les *Talleyrand* (talle), les *Guise* (guïse), les *Broglie* (breuil), *Genolhac* (noillac).

Mots d'origine étrangère.

92. La tendance à modeler la prononciation française sur l'orthographe est de plus en plus forte; cependant voici quelques exceptions : *speech* (spitch), *spleen* (splinn), *toast* (tost), *steamer* (stîmeur); et, parmi les noms propres : *Michel-Ange* (ch = k), *Machiavel* (ch = k), *Shakespeare* (Chekspire).

Pour les noms géographiques, la difficulté est sérieuse, et doit attirer l'attention des personnes qui voyagent à l'étranger.

Les liaisons.

93. La liaison consiste en un double phénomène de prononciation :

1° On prononce une **consonne finale** qui généralement est muette;

2° On joint cette consonne à la **voyelle initiale** du mot suivant : *Vous ne devez pas-avoir chaud.*

La liaison n'est obligatoire qu'à l'intérieur d'un mot phonétique, c'est-à-dire toujours entre un mot qui ne porte pas d'accent et un mot accentué : *Les-ornements des-églises gothiques.*

Les autres liaisons sont facultatives et on a tendance à en faire de moins en moins.

D'autre part, toutes les consonnes ne se comportent pas de la même façon dans le cas de liaison :

Les consonnes qui lient toujours sont **s** et **t; p, b, g** lient rarement et seulement dans certaines expressions figées : *suer sang-et eau.*

Certaines consonnes changent de nature en liaison : **f** devient **v** : *neuf-heures ;* — **d** devient **t** : *un profond-ennui ;* — **g** devient **k** : *Bourg-en-Bresse ; suer sang et eau.*

Autrefois les consonnes **nasales** reprenaient en liaison leur valeur propre, comme en témoigne *vinaigre,* et le vieux noël : *Il est né le divin-enfant.* Aujourd'hui la liaison ne se fait pas : *vin au miel,* ou bien la nasale est articulée en liaison, mais la voyelle reste aussi nasale dans certains cas : *s'en-aller.* La voyelle peut se dénasaliser dans d'autres cas : *un certain-auteur ; je n'ai rien-à faire,* et les deux prononciations coexistent.

Quand un mot se termine par deux consonnes dont la seconde ne se prononce pas dans le mot pris isolément, la liaison se fait traditionnellement avec la première : *ver(t) et rouge ; on per(d) ou on gagne ; mor(t) aux rats ; cor(ps) à corps.*

Le cas est naturellement différent quand le mot est terminé par un **s** marquant le **pluriel** : *corps*(z') *et biens ; arts*(z') *et métiers ; plusieurs*(z') *hommes ; leurs*(z') *enfants.*

La prononciation : *un corps*(z') *ensanglanté, je vais vers*(z') *elle,* est affectée et peu recommandable.

Lorsque plusieurs liaisons de même sonorité se rencontrent très près l'une de l'autre dans une phrase, on en supprime généralement une pour éviter un effet de prononciation malheureux ou ridicule : *les-uns aux-autres.* On dit : *donnez-aux pauvres,* mais : *donne*(z) *aux-amis-éprouvés.*

Il existe d'autre part, en fait de liaisons, un certain nombre de traditions :

La liaison ne se fait pas avec un **h** aspiré : *des héros ;* avec les **noms de nombre** commençant par une voyelle : *les* **Onze** *devant la Porte-Dorée.* (H. de Montherlant.)

RYTHME DE LA PHRASE

94. Quand on a prononcé correctement les sons, les syllabes, placé l'accent dans chaque mot phonétique, assuré les liaisons, le travail d'interprétation phonétique de la phrase n'est point achevé.

A ce premier mécanisme du langage s'ajoutent d'abord des **accents sentimentaux.** Indépendamment de l'accent phonétique qui, en français, porte sur la dernière syllabe articulée

du mot, nous pouvons, pour des raisons d'émotion, d'**insistance,** donner au mot un accent supplémentaire, qui a pour effet, non de redoubler la consonne, mais d'allonger la durée de la syllabe : *C'est* for*midable ; je vous en* sup*plie.*

Il nous reste ensuite à achever d'assurer à la phrase son **chant.** Toute phrase, même courte et insignifiante, offre une mélodie, un rythme.

Naturellement, tout comme dans le vers, il y a une relation constante entre le chant de la phrase et sa signification. C'est donc ce que nous voulons dire, ou ce que nous comprenons en lisant, qui dirige nos attaques, nos modulations, nos conclusions. Mais, quand nous lisons ou écrivons, certains signes nous servent en outre de points de repère.

Aux grandes divisions du chant de la phrase correspondent les **signes** les plus **voyants :** d'une part, le point; d'autre part, les points d'interrogation et d'exclamation, les points suspensifs.

Le point, achèvement d'une phrase normale, correspond à une retombée de la voix. La note finale sera la note la plus basse.

Au contraire, les trois autres espèces de point signalent des phrases inachevées, que nous devrons terminer sur une note aussi haute (points suspensifs) ou plus haute (points d'exclamation et d'interrogation) que celles que nous avons données au reste de la phrase.

D'autre part, le retour à intervalles déterminés de temps marqués (accents phonétiques se transformant en accents rythmiques) dessine dans la phrase un certain nombre d'**éléments rythmiques,** isolés par les virgules, les points-virgules, les deux-points. Ces éléments, quel qu'en soit le nombre, se répartissent en deux groupes, correspondant à deux parties de la phrase mélodiquement différentes : dans la première, la voix, partie d'une note moyenne, monte par un mouvement ondulatoire jusqu'à une note maximum. Puis une chute brusque de la voix prélude à la deuxième partie, descendante, celle-ci, qui s'achève sur une note basse.

Chacun de nous, même dans le langage ordinaire, chante et rythme sa phrase d'une manière individuelle. D'autre part, chaque auteur, consciemment ou non, recherche de préférence, dans son style, un certain rythme. On trouve souvent, chez Bossuet par exemple, un équilibre très sûr entre les éléments rythmiques. La fameuse phrase qui ouvre l'oraison funèbre

d'Henriette de France : « *Celui qui règne dans les Cieux et de qui relèvent tous les empires...* », comporte dans chaque partie neuf éléments rythmiques qui se correspondent symétriquement pour la longueur et la place. D'autres auteurs, au contraire, plutôt que la majesté un peu monotone de la période équilibrée, aiment l'effet de surprise que produit une deuxième partie volontairement plus brève que la première. Comme dans les vers, la rupture du rythme peut devenir un moyen d'expression. Une infinie variété de rythmes est ainsi à la disposition des auteurs, et, si notre voix et notre oreille s'y plient vite, l'analyse précise n'en est pas toujours facile.

Nous essaierons simplement d'analyser le rythme de la phrase suivante de *Bossuet*, beaucoup plus subtil que celui de la grande période précédemment citée : « *Il ira, / cet ignorant en l'art de bien dire, / avec cette locution rude, / avec cette phrase qui sent l'étranger, / / il ira en cette Grèce polie, / la mère des philosophes et des orateurs / / / et, / malgré la résistance du monde, / il y établira plus d'Églises que Platon n'y a gagné de disciples par cette éloquence qu'on a crue divine.* »

Il y a dans la première partie six éléments rythmiques, contre trois dans la deuxième. D'où cet espèce d'essoufflement pressé de la première partie, comme une voix qui cherche à s'élever, par contraste avec l'ampleur de la deuxième partie.

On notera d'autre part le premier élément rythmique très bref, répété comme une constante rythmique et sonore au début de l'espèce de rebondissement de la première partie qui la sépare en deux mouvements balancés (deux éléments rythmiques dans chacun).

Enfin la dernière partie est remarquable par le gonflement magnifique du rythme : un élément réduit à une syllabe, un deuxième de neuf syllabes, puis un dernier extrêmement ample.

LA PROPOSITION

95. Les **phrases** (grec : *phrasis*, de *phrasein*, faire comprendre, parler), constituant le langage parlé ou écrit, se composent d'éléments que les grammairiens ont appelés des **propositions** (du latin *propositionem*, action de mettre en avant).

Au point de vue du **sens**, une proposition peut exprimer un ordre, un vœu, un désir, une question, une sensation, un fait, un jugement, etc. C'est une erreur de dire simplement que la proposition est l'énonciation d'un jugement, puisqu'elle peut exprimer autre chose et que, d'ailleurs, il est assez rare qu'un jugement puisse être formulé dans une seule proposition.

C'est donc au point de vue de la **forme** que les grammairiens doivent se placer pour définir la proposition (on a souvent constaté que d'excellents écrivains étaient incapables de distinguer les propositions dans leurs propres écrits).

En général, une proposition exprime ce qui concerne un **sujet**, à l'aide d'un mot essentiel, le **verbe**, autour duquel peuvent se grouper divers **compléments** : *De sa fenêtre, à six heures, Paul a vu le coucher du soleil.*

Cette proposition contient un sujet : *Paul ;* un verbe : *a vu ;* un complément d'objet direct : *le coucher du soleil* (un nom accompagné d'un complément de nom); et deux compléments prépositionnels, l'un marquant les circonstances de lieu, l'autre les circonstances de temps.

Une proposition peut être réduite à un verbe accompagné d'un sujet : *je sors* (proposition à valeur subjective); ou à un verbe à l'impératif : *entrez.*

Le verbe, exprimé ou sous-entendu, est en général à un mode **personnel,** mais on trouve des propositions dont le verbe est au participe ou à l'infinitif, c'est-à-dire à un mode **impersonnel.**

Il est possible de se faire comprendre sans employer des propositions complètes, en particulier dans la réponse à une question : *A quelle heure viendrez-vous ? — A huit heures.*

Une interjection peut suppléer à toute une proposition : *Holà! Attention! Silence! A la porte!*

Un mot isolé ou un groupe de mots peut servir d'indication suffisante : *Départ à trois heures; Fragile; Maison à vendre; Appartement à louer; Entrée; Sortie.* (Voir ELLIPSE, n° 132.)

Toutefois il importe de considérer le **verbe** comme le soutien ordinaire de la proposition. Ce *mot* par excellence remplit dans la langue la fonction principale et il est bien la clé de voûte du langage. C'est donc avec raison que dans l'analyse grammaticale on définit les différentes fonctions surtout par rapport au verbe.

Le rôle de liaison joué par le verbe le fait quelquefois dénommer **copule** (du latin *copulare* : unir). Mais, pour certains logiciens, la véritable copule est le verbe **être** qui serait contenu, d'après eux, dans tous les verbes : *J'écoute* = *je suis écoutant.* La copule **suis** jouerait ici le même rôle que dans : *je suis attentif.* De là dans l'analyse grammaticale, cette pratique, maintenant abandonnée, qui consiste à ramener toutes les propositions à un même type, ce qui est vraiment trop artificiel et peu conforme à la psychologie du langage. La distinction entre le verbe **substantif** et le verbe **attributif** est donc abolie.

Les linguistes distinguent deux types essentiels de proposition :

1° La proposition **nominale** : sujet, verbe (simple copule), attribut;

2° La proposition **verbale** : sujet, verbe (avec ou sans complément).

Ce deuxième type paraît avoir précédé le premier dans l'évolution linguistique. Il est en général employé tout d'abord par les enfants sous la forme de mots exprimant un désir, mots que certains linguistes appellent **factifs**, c'est-à-dire *ayant pour but de produire une action* (*lo lo!* = donne le biberon; *té to* = ôte mon manteau).

ÉLÉMENTS DE LA PROPOSITION

Le sujet.

96. On appelle **sujet** (latin *subjectus*, de *subjicere* = mettre sous) le mot ou les mots désignant l'être, la chose (au pluriel : les êtres ou les choses) qui fait l'action, la subit, est dans un certain état :

Les enfants *jouent;*

Les enfants *ont été grondés;*
Les enfants *sont sages.*

Les procédés mécaniques employés quelquefois pour la recherche du sujet ne sont guère utiles.

97. Peuvent remplir la fonction de sujet :

1° Un **nom** (propre ou commun) :

Joseph *connaît maintenant le plaisir d'avoir de l'argent à soi.* (J. Renard.)
Le fermier *le retint.* (J. Renard.)
Ces livres *sont à moi.*
Nul trésor *n'avait tant de charmes.*
Contentement *passe richesse;*

2° Un **pronom** personnel, possessif, démonstratif, relatif, interrogatif, indéfini :

Il *a un chien docile qui ramène les moutons lambins.* (J. Renard.)
Ceux qui *veulent se louer comme moissonneurs ont un épi de blé à la bouche.* (J. Renard.)
Son père est riche; le mien *ne possède rien.*
Chacun, *en tirant, lançait un cri sauvage* (E. Fromentin);

3° Un verbe à l'**infinitif** :

Mourir *pour la patrie est un si digne sort*
Qu'on briguerait en foule une si belle mort (Corneille);

4° Tout **mot** employé comme **nom** (Voir aux différentes espèces de mots);

5° Une **proposition** entière :

Qui dort *dîne.*

(Voir Proposition nominale, n° 144. Pour le cas des propositions accompagnant un verbe impersonnel, voir n° 99 : Sujet apparent et sujet réel.)

98. Quand l'action n'intéresse que le sujet, la proposition est dite **subjective** :

L'enfant dort.
La nuit tombe.

A l'**impératif**, le sujet n'est pas exprimé par un mot; c'est la terminaison du verbe, ou le contexte, ou le geste qui l'indique : *Sortons! Écrivez!*

Quand l'action s'exprime par un **nom d'action,** l'idée de sujet peut être suggérée par :

un complément de nom : *le départ des* hirondelles;

un adjectif qualificatif : *l'intervention* présidentielle;
un adjectif possessif : ma *proposition.*

On peut rapprocher de la fonction sujet certains **emplois absolus** du nom unissant à sa valeur substantive propre une certaine puissance verbale. (Voir NOM, n° 209.)

Sujet des verbes impersonnels.

99. Sujet **apparent** et sujet **réel.**

1° Examinons les exemples suivants :

Il m'importe que vous veniez ;
Il pleut des balles ;
Il lui faut du courage pour continuer sa tâche ;
C'était un chien de race incertaine.

Partant d'une définition du sujet analogue à celle que nous avons donnée plus haut, la plupart des grammaires considèrent que dans ces phrases impersonnelles les pronoms placés avant le verbe, **il** ou **ce** (c'), sont des sujets apparents du verbe, de simples **signes formels** (Voir PRONOM, n°s 225 et 238). Ils appellent **sujet réel** du verbe les noms : *balles, courage, chien,* ou la proposition : *que vous veniez,* qui le suivent.

Certains grammairiens, au lieu de : *apparent* et de *réel,* préfèrent dire : **grammatical** et **logique.**

Dans le cas des deux premiers exemples, rien de plus aisé, en effet, que de remplacer les expressions impersonnelles citées par des tournures personnelles comportant comme seul sujet, sans discussion possible, les mots ou groupes de mots que l'on appelait tout à l'heure sujets réels :

Que vous veniez m'importe plus que vous ne pouvez le croire ;
Les balles pleuvent.

La comparaison des deux séries de phrases permet de saisir la valeur particulière de la tournure impersonnelle, qui met en relief le verbe, et l'idée subjective (jugement ou sentiment, idée d'importance) ou la valeur pittoresque (*il pleut*) qu'il contient.

Cette analyse qui distingue sujet réel et sujet apparent a été discutée. Le subjonctif de la subordonnée dans un exemple comme : *il importe que vous veniez,* ou : *il est nécessaire que vous veniez,* ou : *il faut que vous veniez,* signifie, affirme-t-on, que la proposition est bien sentie comme un complément d'objet, le sens du verbe ayant une influence incontestable, d'ordinaire

sur le mode des propositions complément d'objet; on doit continuer par conséquent à considérer le pronom personnel **il** comme le sujet du verbe.

Mais la tournure : *que vous veniez m'importe peu,* prouverait assez qu'une proposition sujet peut, elle aussi, être au subjonctif quand le sens de la phrase le réclame. Dans une phrase comme, *il importe que vous veniez,* le subjonctif s'explique, croyons-nous, par ce fait que la proposition : *que vous veniez,* est subordonnée psychologiquement au verbe principal : *il importe, il faut, il est nécessaire.* Est-il indispensable vraiment que cette subordination soit un lien de complément d'objet à verbe?

2º Toutefois, il est remarquable que la tournure impersonnelle nous paraît plus expressive, parce qu'elle marque plus précisément cette subordination, qu'elle met en vedette le verbe principal, et cela en lui donnant un sujet nouveau qui rejette bien, semble-t-il, le premier sujet à un rôle de complément. Si je dis : *que vous veniez m'importe,* j'ai un ensemble sans coupure, sans pause. Dans : *il m'importe que vous veniez,* j'ai deux groupes : *il m'importe,* où un pronom que je dois bien appeler *sujet* est étroitement soudé au verbe, s'efface devant lui (ce premier groupe étant prépondérant de par sa place même), et un deuxième groupe : *que vous veniez,* subordonné par le ton même.

Si bien que, tout en trouvant, dans certains cas, parfaitement défendable l'analyse qui fait du pronom personnel du verbe impersonnel un sujet apparent, et du nom ou de la proposition qui suit le sujet réel, on peut rester sceptique sur l'intérêt psychologique d'une telle analyse. Et grammaticalement elle présente peu d'avantage, puisque, apparent ou non apparent, c'est bien le pronom personnel qui entraîne la forme du verbe, au même titre que *je, tu, nous, vous* dans la conjugaison complète, ces pronoms ayant en français une valeur de flexion.

3º Ajoutons que, dans d'autres cas, cette analyse ne semble plus possible, même logiquement.

Considérons la phrase : *Il lui faut du courage pour continuer sa tâche.* Le verbe *falloir* n'est plus guère employé aujourd'hui que comme impersonnel au sens de : *être nécessaire, avoir besoin de* (il a besoin de courage, du courage lui est nécessaire).

Quand on le trouve, bien rarement, dans une phrase personnelle, il signifie *manquer. Le courage me faut* veut dire :

mon courage me manque, m'abandonne. Et bien qu'on soit passé sans solution de continuité du sens de *manquer* au sens de *être nécessaire*, pratiquement, remplacer la formule impersonnelle *il faut* par une formule personnelle, selon l'analyse recommandée par la plupart des grammairiens, aboutit à une absurdité : *du courage me faut pour continuer ma tâche*, c'est-à-dire : *du courage me manque*, soit à peu près le contraire de ce que l'on veut dire.

Il n'est pas douteux, étant donné le sens de *il faut* en français moderne, que *courage* soit complément d'objet direct et *il* véritable sujet.

Considérons maintenant l'exemple : *C'était un chien de race incertaine.*

Impossible d'employer l'analyse courante ici encore. Certes, à l'origine, le pronom démonstratif a été compris comme attribut, et la preuve en est qu'avec le pronom de la première personne on disait alors : *ce suis-je*. Mais il y a beau temps que l'on dit : *c'est moi*, et l'emploi de la forme *moi* prouve bien que *moi* est senti comme un attribut.

Autre témoin, la tolérance du non-accord du verbe *être* quand il est suivi d'un nom ou d'un pronom manifestement pluriel : *C'est nous. C'est eux. C'est les enfants qui ont massacré les plates-bandes.*

Ici encore nous avons un groupe, le présentatif *c'est*, formé, comme *il importe*, d'un verbe et de son sujet, le pronom démonstratif neutre *c'*. Toutefois, il nous reste, du temps où l'on disait *ce suis-je*, la possibilité d'accorder le verbe être avec le nom pluriel qui suit : *ce sont les enfants*. Mais on dit toujours : *c'est nous, c'est vous.*

Ne serait-il pas aussi simple dès lors de continuer à dire que le pronom personnel **il**, le pronom démonstratif **ce** (**c'**) sont les sujets des verbes à valeur impersonnelle qu'ils accompagnent, au même titre que les pronoms *je*, *tu*, — sujets laissés à dessein imprécis pour donner au sens du verbe toute sa valeur (comparer : *il importe que vous veniez* et *une chose importe : que vous veniez*), ou pour mettre en relief un attribut, un complément :

C'était l'heure tranquille où les lions vont boire. (V. Hugo.)

Si les mots avaient une valeur, c'est parce qu'ils étaient pris dans le courant des phrases. (A. Chamson.)

Place du sujet.

100. Depuis la disparition de la déclinaison, en français, le sujet est en général placé en tête de la proposition, **avant** le verbe :

La vie *humaine est semblable à un chemin dont l'issue est un précipice affreux.* (Bossuet.)

Quand ils *rentreront à la maison, leurs* mères *liront leur faute sur leurs jambes, tandis que la* candeur *du petit Étienne reluira sur ses mollets roses.* (A. France.)

On retrouve cependant des restes de l'ancien usage, plus libre, avec **inversion** du sujet (sujet placé **après** le verbe) :

1° Dans les phrases interrogatives (Voir n° 125) et dans des phrases exclamatives (n° 130) :

Est-il *maladroit, ce petit niais-là!* (H. Malot.)

Quel talent a ce sculpteur!

2° Dans des formules figées : subjonctif sans *que*, exprimant le désir ou la possibilité :

Tombe sur moi le ciel *pourvu que je me venge.* (Corneille.)

Vive la France! (*vive* peut être considéré comme une sorte d'interjection. Voir n° 479).

Soit le triangle *A B C* (*soit* n'est plus qu'un simple présentatif);

3° Quand la proposition commence par certains adverbes : **aussi, à peine, encore, peut-être, toujours,** et, quelquefois, après : **en vain, sans doute, alors, plutôt, au plus, à plus forte raison,** le pronom sujet est rejeté après le verbe :

Aussi me suis-je *promis de ne plus recommencer.*

Le nom sujet reste à sa place ordinaire, mais est repris par un pronom personnel après le verbe :

A peine les enfants *eurent*-ils *aperçu l'arbre de Noël étincelant de lumières, qu'ils coururent vers lui en dansant de joie!*

4° Inversion du sujet dans des relatives et des propositions commençant par une conjonction de temps :

Les grosses betteraves grenat où s'était réfugié tout le sang *de la terre.* (J. Giraudoux.)

Quand revient le gai printemps;

5° Pour mettre l'attribut en tête (en relief) :

Fière est cette forêt. (Musset.)

Il faut courir : telle est la rapidité *des années* (Bossuet);

Quand le verbe est en tête, en vedette :

Restait cette redoutable infanterie *de l'armée d'Espagne* (Bossuet);

6° Dans les propositions intercalées (surtout avec les verbes indiquant une citation : **dire, demander, répondre, crier, s'écrier,** et les impersonnels : **paraît-il, semble-t-il) :**

*Debout, dit l'*Avarice, *il est temps de marcher.* (La Fontaine.)

Prost, fit la voix *sévère de l'officier, et vos rhumatismes ?* (P. et V. Margueritte.)

*J'ai le don, paraît-*il, *de deviner les regards qui m'atteignent sans rencontrer le mien.* (A. France.)

Mais on dira, avec la construction régulière :

Vous n'allez pas, je *suppose, vous engager dans cette affaire;*

7° Avec les infinitifs introduits par le présentatif **voici :**

La mer dort. Toujours plus bas, sous les arbres maintenant, voici *descendre la* lune. (A. Suarès.)

L'inversion se produit avec des verbes marquant un mouvement, un changement d'état, verbes pittoresques souvent, qu'il s'agit de mettre en valeur :

Du bout de l'horizon accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs
(La Fontaine);

(De plus, ici, l'inversion est justifiée par le développement du sujet.)

et, en particulier, dans les indications scéniques :

Entre la Reine, *suivie de sa confidente.*

L'attribut.

101. Certaines propositions ont pour objet d'exprimer une qualité ou manière d'être du **sujet;** le mot qui exprime cette qualité ou manière d'être remplit la fonction d'**attribut du sujet**

(**Attribut** vient de *attribuer,* du latin *ad tribuere ;* on l'a souvent appelé **prédicat,** du latin *praedicatum :* chose énoncée) :

Le ciel est par-dessus le toit
Si bleu, *si* calme
(Verlaine) :

Bleu et *calme* sont attributs du sujet *le ciel.*

Dans d'autres propositions, l'action exprimée par le verbe a pour résultat d'attribuer au **complément d'objet** (Voir nº 107) une qualité ou manière d'être. Le mot qui exprime cette qualité ou manière d'être remplit la fonction d'**attribut du complément d'objet :**

L'Académie a choisi un romancier comme nouvel académicien (*académicien* est attribut du complément d'objet *romancier*).

102. L'attribut peut être :

1º **Un nom :**

Attribut du sujet : *Mme de Staël fut une* femme de lettres.

Attribut du complément d'objet (Voir l'exemple ci-dessus);

2º Un **adjectif** ou un **participe :**

Attribut du sujet : *La route est* belle; *mon plan est* arrêté;

Attribut du complément d'objet : *Il le croit* intelligent;

3º Un **pronom :**

Attribut du sujet : *Je redeviens* moi-même.

Attribut du complément d'objet : *Je le retrouve* lui-même;

4º Un **infinitif prépositionnel :**

Cet homme est à plaindre.

Elle est à battre.

C'est à prendre *ou* à laisser;

5º Un **infinitif** avec ou sans **de** explétif :

Souffler n'est pas jouer.

Le mieux est d'attendre.

6º Quelquefois un **adverbe** (qui reste invariable) :

Ça n'est guère, *murmura-t-il.* (R. Bazin.)

La pièce est bien; *les décors sont* bien; *les meubles sont* bien; *le pompier de service est* bien. *Il ne manque que l'incendie.* (L. Dubech.)

7º Une **proposition** entière peut jouer le rôle d'attribut :

Mon opinion est que cet homme a eu tort d'agir ainsi.

(Voir PROPOSITION NOMINALE, nº 145.)

103. Voici les principaux **verbes** qui introduisent un attribut :

Attribut du sujet :

1º Le verbe **être ;**

2º Les verbes qui indiquent une **apparence :** *paraître, sembler, avoir l'air, avoir nom, passer pour ;* les verbes passifs : *être considéré comme, être appelé ; être estimé, être censé, être pris pour.*

3° Les verbes qui marquent une stagnation ou un changement dans l'**état** : *devenir, rester, demeurer, vivre, mourir, tomber;* les verbes passifs : *être élu, être choisi* (comme), *être nommé;* les verbes pronominaux à sens intransif ou à sens passif : *se trouver, se faire, se nommer, s'affirmer* (comme), etc.

Attribut de l'objet :

1° *Élire, nommer, proclamer, prendre, appeler;*

2° *Rendre, faire;*

3° *Trouver, juger, traiter de* ou *en, considérer comme, déclarer, regarder comme, prendre pour;*

4° Pronominaux à sens **réfléchi** : *se dire, se croire, se sentir, se faire.*

104. On voit qu'avec ces différents verbes, la **construction** de l'attribut est : tantôt **directe** : *Je suis, je semble, je deviens* malade; — tantôt **indirecte** : *Il est choisi* comme représentant :

Il est élu député. *Il se dit* fatigué. (Construction directe.)

Il l'a traité de fou. *Il me prend* pour un imbécile. *Je le traite* en ami. (Construction indirecte.)

Les mots les plus employés pour construire l'**attribut indirect** sont les **prépositions** *de, à, en, pour* et l'adverbe *comme* (qui prend alors une valeur prépositionnelle affaiblie : *en qualité de*). [Voir Exemples d'attributs du PRONOM **en,** n° 273.]

Place de l'attribut.

105. Il suit en général le verbe qui le relie au sujet ou au complément d'objet.

Il se place au **début** de la proposition quand on veut le mettre en relief. Le verbe n'est pas toujours exprimé et la phrase est exclamative :

Grande *fut ma surprise!*

Douce *sera la mort!*

Bêtises *que tout cela!*

Heureux *qui comme Ulysse a fait un beau voyage.*
(Du Bellay.)

Précieuses *sont les choses parmi lesquelles elle promène sa gracieuseté inutile et ses attrayants dédains;* précieuses *sont ces choses.* (H. de Montherlant.)

L'attribut **précède** le complément d'objet quand celui-ci est par trop long :

Je ne regarde pas comme définitive *la résolution que vous venez de prendre.*

Il faut noter qu'on ne dit jamais attribut **d'un verbe,** mais seulement attribut **du sujet** ou **de l'objet.**

Les compléments du verbe.

106. Le mot *complément* (du latin *complementum*) désigne en général tout mot joint à un autre pour en compléter le sens et qui en dépend sans s'accorder avec lui.

Les anciens grammairiens employaient aussi le terme **régime** (de *regimen :* qui est gouverné).

Complément d'objet.

107. Nous avons vu que la proposition peut se réduire quelquefois à un verbe accompagné de son sujet : *je sors.* Nous avons ainsi des propositions à valeur **subjective,** où l'action intéresse seulement le sujet, toutes les fois que le verbe est **intransitif** (Voir n° 362).

Nous avons vu, d'autre part, que le verbe peut avoir pour rôle dans la proposition d'attribuer une qualité au sujet (proposition **attributive**), mais aussi au complément d'objet direct. Il nous faut maintenant définir cette notion de **complément d'objet** et examiner les propositions à valeur **objective :**

Dans ce genre de proposition, l'action que fait le sujet porte nécessairement sur une personne, ou une chose, ou une idée, représentée dans la proposition par un complément d'objet :

Le pesant chariot porte une énorme pierre. (Hugo.)
La fauvette d'hiver quitte ses buissons. (Michelet.)

Dans les deux exemples précédents, le complément d'objet est construit directement. Les verbes *porter* et *quitter* sont des verbes **transitifs directs.**

Mais le complément d'objet peut être rattaché au verbe par une **préposition,** en général *à* ou *de :*

Les philosophes du XVIIIe *siècle croyaient* au progrès.
Je doute de sa franchise.

Les verbes *croire, douter,* sont des verbes **transitifs indirects.** (Voir VERBE, n° 365.)

Il ne faut pas prendre pour des compléments indirects d'objet

les expressions compléments directs d'objet précédées d'un article partitif : *Je mange* du *pain*. — *Je vous apporte* de la *joie*.

108. Le complément d'objet peut être :

1° Un **nom :**

Je cueille des pommes (direct).
Le jeu plaît aux enfants (indirect);

2° Un **pronom personnel :**

Je le *vis, je rougis.*
Cette affaire ne me *convient pas* (*me* = *à moi*).

Quand le complément d'objet indirect est un pronom personnel, sa construction en apparence est directe, par suite de la persistance d'une déclinaison à trois cas pour les pronoms personnels. (Voir PRONOMS PERSONNELS, n[os] 219 et suiv.)

Dans le cas des verbes pronominaux à sens réfléchi, le pronom complément d'objet représente la même personne que le sujet. La valeur de ces verbes est ainsi intermédiaire entre la valeur subjective et la valeur objective :

L'enfant se cache.
Il se nuit *par ses bavardages inconsidérés ;*

3° Un **pronom démonstratif, possessif ou indéfini :**

Je n'ai vu personne.
Je me suis adressé à celui *des deux enfants qui m'a paru le plus éveillé ;*

4° Un **infinitif :**

Les gendarmes n'osaient rien dire. (Barrès.)
Je ne veux pas mourir *encore* (A. Chénier);

5° Une **proposition** relative, une proposition commençant par la conjonction *que*, une proposition infinitive (Voir n[os] 146, 147, 148) :

J'aimerai qui m'aime.
Cet homme, voyant qu'il ne pouvait continuer son voyage à cause du rocher... (Lamennais.)

Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ? (La « Marseillaise ».)

109. Le complément indirect d'objet peut désigner la personne ou la chose en vue de laquelle ou à propos de laquelle on fait l'action : *J'écris à mon père.* Le même verbe peut donc être accompagné : ou bien d'un seul complément d'objet indirect, comme dans l'exemple ci-dessus; ou bien d'un objet direct désignant l'objet ou l'être sur lequel porte l'action :

J'écris une lettre, et, en même temps, d'un objet indirect désignant l'être ou la chose à qui est destinée l'action : *J'écris une lettre à mon père.*

On donne quelquefois le nom d'**objet secondaire** à ce complément. Quelques grammairiens préfèrent cette appellation à celle de complément d'**attribution** ou de **destination,** qui ne s'accorde guère avec le sens de certains verbes :

On a enlevé ses enfants à cette mère indigne.

Toutefois, dans l'enseignement élémentaire, de telles distinctions ne sont pas faciles à définir.

Dans ce cas particulier, le complément d'objet indirect est naturellement construit à l'aide d'une préposition. (Outre les prépositions *à* et *de,* on trouve *pour, contre, en faveur de, au profit de, au détriment de.*)

110. Place du complément d'objet. — Le complément d'objet est en général étroitement lié au verbe, nécessaire dans bien des cas à son sens (nécessité particulièrement sensible dans les locutions formées d'un verbe et d'un complément d'objet sans article : *rendre gorge, porter remède, chercher querelle*). Il a en général une place stable, auprès du verbe et **après** lui.

Quand il y a à la fois un complément direct et un complément indirect, le **direct** précède l'**indirect,** à moins qu'il ne soit complété lui-même par des compléments assez longs, une proposition par exemple :

On a enlevé à cette mère indigne ses enfants *qu'elle laissait vagabonder sans se soucier d'eux.*

Le complément d'objet **précède** le verbe dans un certain nombre de locutions figées : *chemin faisant, argent comptant, sans coup férir, sans bourse délier, à pierre fendre* (noter l'absence de l'article, autre archaïsme) ; *qu'à cela ne tienne, à Dieu ne plaise !*

Enfin, quand il est nécessaire de mettre en valeur un complément d'objet, on peut le placer **avant** le verbe, mais en le **reprenant** ensuite par un pronom personnel :

Cet ami *dont vous me parlez depuis si longtemps, allez-vous enfin me* le *faire connaître ?*

Ou bien, on place **avant** le verbe un pronom personnel qui **annonce** le complément d'objet placé après, à la place ordinaire :

Vous allez me le *faire connaître, cet* ami *dont vous me parlez depuis si longtemps ?*

Vous lui *avez certainement plu, à ce* monsieur.

A votre père, *vous avez osé faire cette réponse?* (la reprise du complément indirect par un pronom n'est pas nécessaire).

Quand il s'agit d'un complément d'objet indirect, les pronoms employés sont **en** ou **y**, avec des noms de chose, et même parfois avec des noms de personne :

Vous en *contentez-vous, oui ou non, de mon* offre?

Y tient-elle assez aveuglément, à son fils !

La mise en valeur peut encore se faire au moyen du mot **voilà** : *L'homme en général, les droits de l'homme, le contrat social, la liberté, l'égalité, la raison, la nature, le peuple, les tyrans*, voilà *ces vérités élémentaires.* (H. Taine.)

Sur ce point, on observe des tournures extrêmement libres dans la prose contemporaine :

Sinon un certain air solennel, *les toiles de Chirico n'empruntent rien au rêve.* (J. Cocteau.)

Particularités d'emploi des **pronoms personnels** compléments: Voir PRONOM PERSONNEL, n° 230.

Les indéfinis **rien** et **tout** (objet direct) se placent de préférence entre l'auxiliaire et le participe, ou avant un infinitif complément :

Je n'ai rien *entendu.*

Il prétend tout *connaître.*

Pour la forme **interrogative,** voir n° 125 et suiv.

Ne pas confondre avec des compléments d'objet direct des compléments construits directement, mais marquant une **circonstance** de temps ou de manière le plus souvent :

Je viendrai la semaine prochaine (complément circonstanciel de temps).

Marcher grand train (complément circonstanciel de manière).

Pattes jointes, *elle saute du poulailler* [J. Renard] (complément circonstanciel de manière).

Complément d'agent.

111. Très souvent le sujet exécute l'action indiquée par le verbe. Mais avec les verbes ou locutions verbales à valeur passive, le sujet subit seulement l'action, et celle-ci est exécutée par un **agent** (animé ou non), exprimé par un complément spécial, le complément d'agent :

Elle craignait d'être volée par les troupes *qui sont par les chemins.* (Mme de Sévigné.)

Il se fit aider par elle. (G. Rodenbach.)

Les longues jambes torses ont été déformées par les rudes travaux. (G. de Maupassant.)

Le complément d'agent, toujours construit **indirectement,** est introduit par la préposition **par** le plus souvent. On trouve aussi **de,** quand il s'agit d'actions non limitées dans le temps :

Il est estimé de *tous ses* amis ;

et **à** dans un nombre restreint de constructions archaïques :

Une étoffe mangée aux vers.

On trouve **de** en particulier :

1° Après les verbes exprimant une attitude sentimentale (*aimer, estimer, chérir, blâmer, admirer*) ;

2° Après *précéder, suivre, accompagner,* quand le complément est celui qu'on attend normalement après le sujet :

J'étais accompagné de mes habituels gardes du corps.

Le général est suivi de son armée.

112. Tout proches du complément d'agent sont le complément de **moyen** et le complément d'**instrument :**

Complément de moyen : *Il réussira* par sa ténacité, à force de travail.

Complément d'instrument : *J'écris* avec un stylo.

Quand l'idée passive est traduite à l'aide d'un verbe **pronominal,** on ne trouve en général qu'un complément de moyen :

Les fleurs se cueillent avec un sécateur.

Les nouvelles se communiquent par voie télégraphique.

Les autres domestiques se recommandent par une feuille de chêne. (J. Renard.)

Compléments circonstanciels.

113. On appelle compléments **circonstanciels** ceux qui marquent les circonstances de temps, de lieu, de cause, de but, de manière, de prix, de mesure, d'accompagnement, etc., qui précisent l'action.

lieu : *J'étais couchée* dans la fougère. *Il regardait* de tous côtés. (Mérimée.)

temps : Dix minutes *après avoir quitté la petite Chilina, il se trouva au bord d'un coteau.* (Mérimée.)

manière : *Toute cette cavalerie, sabres levés, étendards et trompettes au vent, formée en colonne par division, descendit* d'un même mouvement et comme un seul homme, avec la préci-

sion d'un bélier de bronze *qui ouvre une brèche, la colline de la Belle-Alliance!* (V. Hugo.)

cause : *Je tombe* de fatigue.

Par principe *et* par amour-propre, *ils recevaient d'une façon très brillante.* (P. et V. Margueritte.)

Par vanité *il les laissa dire.*

but : *J'impose mes deux mains sur le front des nuages*
Pour tarir dans leurs flancs la source des orages.
(Vigny.)

prix : *Les œufs valent* un franc pièce.

mesure : *Avance* de quelques pas.

accompagnement :

Avec ses fantassins *couvrant au loin les plaines,*
Avec ses cavaliers... (V. Hugo.)

On pourrait, en se plaçant au point de vue du **sens** des compléments, considérer d'autres catégories : **origine, tendance, propos,** etc. (Voir Nom, n° 215.)

Ces compléments sont quelquefois dits **accessoires** par les grammairiens. Pourtant certains sont absolument **nécessaires** au sens du verbe : par exemple les compléments de **prix** et les compléments de **lieu** (*Serez-vous à la maison demain?*). Il y a une grande différence entre *tomber* et *tomber de fatigue,* où le verbe a un sens figuré. D'autre part, le verbe et son sujet peuvent fort bien ne pas exprimer l'essentiel d'une phrase, et ce sont souvent les divers compléments circonstanciels qui lui donnent tout son intérêt, toute sa couleur. Que perdrait la phrase de V. Hugo précédemment citée si on la réduisait à ses trois termes grammaticalement suffisants : *Toute cette cavalerie descendait la colline de la Belle-Alliance!*

Citons cette autre phrase de V. Hugo, bien révélatrice de la valeur des compléments circonstanciels :

Au levant, au couchant, partout, au sud, au pôle,
Avec de vieux fusils sonnant sur leur épaule,
Passant torrents et monts,
Sans repos, sans sommeil, coudes percés, sans vivres,
Ils allaient, fiers, joyeux, et soufflant dans des cuivres
Ainsi que des démons.

114. D'après les exemples cités, nous voyons que les compléments circonstanciels sont introduits en général par une **préposition.** Ce sont des compléments **indirects.** Mais certains, notamment certains compléments de temps, de mesure, de prix ou de valeur, de manière, peuvent être construits **directement :**

temps : Le lendemain (complément direct) *il partit* à l'aube (indirect).
mesure : *J'ai couru* cinq cents mètres *sans m'essouffler.*
prix : *J'ai payé ce livre* treize francs cinquante.
manière : *Il entra* la tête haute, *mais* le cœur battant.

115. Peuvent être compléments circonstanciels :
1° Des **noms :**
Je reviendrai lundi en voiture.
2° Des **infinitifs** prépositionnels :
L'homme est né pour souffrir.
Elle est à gifler *quand elle fait tant de manières.*
3° Des **gérondifs :**
En forgeant *on devient forgeron.*
4° Des **propositions** (commençant par des conjonctions ou des mots relatifs) à un mode personnel :
Je viens d'où vous savez.
Lorsqu'il sera temps, *prévenez-moi.*
L'enfant, qui avait tout entendu, *se sauva effrayé.*
5° Des propositions **participes :**

La déesse aux cent bouches, *dis-je,*
Ayant mis partout la terreur,
Les animaux crurent... (La Fontaine.)

6° Des **adverbes** ou locutions adverbiales :
Il a plu terriblement, hier.
7° Des **adjectifs** ou **participes** en apposition (Voir ADJECTIF, n° 273).
Fatigué *de son inutilité, Don Quichotte partit pour faire le redresseur de torts.*

Enfin, lasse *d'aller sans finir sa carrière...*
Elle demanda grâce... (A. Barbier.)

(Dans les cas 6 et 7, il s'agit de compléments au sens large du mot.)

116. La place des compléments circonstanciels varie selon leur importance, leur longueur, les nécessités euphoniques.

Les compléments du nom.

117. Le sujet, l'attribut, le verbe et ses compléments sont les éléments fondamentaux de la proposition. Un des mots que l'on retrouve le plus souvent dans les fonctions de sujet, d'at-

tribut ou de complément du verbe, le **nom,** peut de son côté être précisé par des **compléments.**

Dans un sens très large, l'**article,** les divers **adjectifs** pronominaux et qualificatifs jouent auprès du nom le rôle de véritables compléments et, dans la proposition attributive, l'**attribut** sert de complément au nom sujet, ailleurs au nom complément d'objet.

Tous ces mots qui complètent le nom peuvent s'accorder avec lui. Mais le **complément de nom** proprement dit désigne un nom qui est en rapport avec un autre nom par le moyen habituel d'une préposition et qui ne s'accorde pas avec le nom complété.

118. Apposition (latin *appositionem,* de *apponere,* placer près de). — Un nom, un groupe de mots, une proposition peuvent être placés auprès d'un nom, d'un pronom ou d'une proposition, séparés d'eux souvent et isolés par deux virgules, pour présenter un aspect particulier de l'être ou de la chose dont on parle. (Ce sont là encore des compléments au sens large du mot) :

Apposition placée **avant :**

Capitaine *Renard ;* — maître *Corbeau ;* — le maréchal *Foch.*

Apposition placée **après :**

Napoléon III, empereur des Français.

Quand arriva le dernier jour, une foule de personnes se décidèrent tout à coup : une vraie contagion, une folie. (Barrès.)

Construction très libre de l'**apposition** au XVIIe siècle : elle pouvait se rapporter au pronom ou au nom suggéré par un **adjectif possessif :**

Il veut que l'univers ne soit qu'une prison
Et que, maître absolu *de tous tant que nous sommes,*
Ses *esclaves en nombre égalent tous les hommes.*
(Racine.)

Et, pleurés du vieillard, *il grava sur* leur *marbre*
Ce que je viens de raconter. (La Fontaine.)

(Voir au chapitre du Nom *les effets variés* qu'on peut tirer de l'emploi de l'apposition : n° 212.)

Quelquefois l'apposition sert à décomposer un ensemble (nom ou pronom) en ses éléments :

Mes deux frères et moi, *nous étions tout enfants.* (V. Hugo.)

L'apposition ici précède le mot qu'elle complète ; dans d'autres cas, c'est l'inverse :

Les troupeaux en Camargue vivent en liberté, taureaux et cavales, *dans la vaste lande.* (J. Aicard.)

Il existe un autre genre d'apposition qui est toujours un **nom,** précédé d'un **de** explétif. Il importe de ne pas le confondre avec le **complément de nom.** Dans l'apposition, les deux noms désignent la même chose, le même être. Dans le cas d'un complément de nom, les deux noms désignent deux êtres, deux objets différents.

Exemple d'apposition : *le mois* de décembre;

Exemple de complément de nom : *le premier mois* du printemps.

Ce genre d'apposition complète en général un nom qui désigne toute une espèce d'êtres ou de choses; l'expression complète désigne un ou quelques membres de l'espèce. On le trouve en particulier avec des noms géographiques :

La ville de Paris. *La province* d'Anjou.

Mais on dit sans *de :*

Le mont Ventoux. *La place* Malesherbes, etc.

Le procédé de l'apposition sert à former des mots **composés :** *wagon-restaurant, expert-comptable.* (Voir Nom, n° 201.)

119. Pour le **complément de nom** proprement dit, voir Nom, n° 210.

Le complément du pronom.

120. Les pronoms démonstratifs, indéfinis et interrogatifs peuvent être suivis d'un complément à valeur partitive, c'est-à-dire désignant l'ensemble dont le pronom isole une partie, introduit le plus souvent par la préposition **de** (quelquefois la locution *d'entre*) :

Chacun de nous *s'en alla à ses affaires.*

Qui de vous *dois-je croire?*

*Voilà celui d'*entre ses enfants *qu'il préfère.*

*Que celui d'*entre vous *qui est sans péché lui jette la première pierre.*

Le pronom **celui** peut être suivi d'un complément marquant **la possession :**

J'ai perdu mon chapeau, j'ai pris celui de mon frère.

Compléments de l'adjectif et de l'adverbe.

121. Voir chapitres du Nom, n° 211; de l'Adjectif, n° 276; de l'Adverbe, n° 450.

CONSTRUCTION DE LA PROPOSITION

122. Nous avons signalé, en étudiant les éléments de la proposition, quelle était la place qui, le plus souvent, revenait à chacun dans la proposition. Nous avons ainsi établi que l'ordre ordinaire des mots dans la proposition française est : **le sujet, le verbe, le complément d'objet ou l'attribut, les compléments circonstanciels :**

La mère berçait son enfant, près de la fenêtre, dans le soir qui tombait.

Quelques-uns même... avaient des balafres en diagonale sous le nez. (Flaubert.)

Cet ordre est plutôt schématique, et il est permis de le transgresser toutes les fois que l'on veut mettre en valeur un élément de la proposition, à condition que la phrase garde son équilibre. Nous avons cité des phrases où l'attribut, le verbe, le complément d'objet pouvaient figurer en tête de la proposition. Toutefois il est rare que le sujet soit rejeté après le verbe. Nous avons signalé au paragraphe 100 les cas où l'inversion est possible.

Ce qui précède concerne seulement les propositions dites affirmatives et négatives. La caractéristique de la phrase interrogative est précisément une construction particulière de la proposition, notamment en ce qui concerne le sujet.

Proposition affirmative.

123. On désigne ainsi toute proposition qui exprime un fait **positif** (le terme *proposition positive* conviendrait mieux, car la proposition dite *négative* contient elle aussi une affirmation, mais de caractère négatif) :

L'hiver est venu.

Les rêves de tous les siècles ballottaient dans un pauvre cerveau d'artiste médiocre. (Renan.)

L'ordre des mots dans la proposition affirmative est celui que nous avons indiqué ci-dessus (n° 122).

Proposition négative.

124. C'est une proposition qui **nie** un fait, qui contient une affirmation négative :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur. (Racine.)
Néron n'avait pas la froide méchanceté de Domitien. (Renan.)

Nous voyons par ces exemples que l'ordre des mots dans la proposition négative est le même que celui de la proposition affirmative. Le caractère négatif de la proposition est marqué par des mots spéciaux : les **adverbes** et **locutions adverbiales de négation.** (Voir ADVERBE, n°s 443, 444, et VERBE, n° 348.)

Quand la proposition est un peu complexe, il est difficile parfois de savoir sur quel élément de la proposition porte la négation. Pour préciser, il suffit d'introduire le terme que l'on veut nier à l'aide de : *ce n'est pas.*

Comparer : *Je n'ai pas fait les plus belles chutes hier dans la neige ;*

Et : *Ce n'est pas hier que j'ai fait les plus belles chutes dans la neige ;*

Ce n'est pas moi qui ai fait les plus belles chutes hier dans la neige ;

Ce n'est pas dans la neige que j'ai fait les plus belles chutes, hier.

Les propositions affirmatives et négatives n'expriment pas forcément des faits certains. Il peut s'agir de faits **hypothétiques :**

Je sortirais s'il faisait beau.
Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais pas trouvé. (Pascal.)

Proposition interrogative.

125. Elle sert à poser une **question :**

1° Sur la vérité d'un jugement ou d'un fait, sur l'action :
Il est sorti ? — Êtes-vous heureux ? — Le héros épousera-t-il l'héroïne ? — Est-ce que vous viendrez ?

2° Sur le sujet, l'objet, les circonstances de l'action :
Qui a volé ? — Qu'a-t-on volé ? — Comment et quand a-t-on commis le vol ? — Est-ce lui qui a volé ?

Le **ton,** traduit dans l'écriture par le **point d'interrogation,** peut suffire à marquer l'interrogation : *Il est sorti ?*

Vous vous figurez que je vais céder ?

Mais, le plus souvent, la proposition interrogative est caractérisée :

1° Par une construction spéciale;

2° Par l'emploi de mots et formules spéciales.

Quand il s'agit d'une interrogation portant sur la vérité d'un fait, seul le premier procédé intervient : il y a **inversion** du sujet.

Les particules interrogatives latines (*ne, nonne, num*) ne se sont pas développées en roman. La tournure interrogative dès l'ancien français comporte l'inversion du sujet. Ce procédé est dû sans doute à l'influence germanique.

a) Le sujet est placé **après** le verbe si c'est un pronom *personnel*, le pronom *on* ou le pronom *ce*:

*Viendra-t-*il *enfin?*

*Est-*ce *vrai?*

*Sera-t-*on *toujours obligé de vous punir?*

Le **t** a été d'abord la terminaison normale, qui s'entendait en liaison dans le tour interrogatif, des verbes du deuxième et du troisième groupe : *finit-il? part-il?* On disait alors avec les verbes du premier groupe : *aime-il?* Dès la fin du XVe siècle, le *t* se prononce même avec les verbes du premier groupe. L'orthographe actuelle fut réglée par Vaugelas.

Notons la formule figée du **ti** interrogatif populaire provenant de *t-i*(*l*), et étendue à d'autres personnes qu'à la troisième.

Aux **temps composés,** le pronom sujet s'intercale entre l'auxiliaire et le participe passé : *Sont-*ils *venus?* (V. Verbe, n° 347.)

b) Si le sujet est un nom, un pronom autre que ceux signalés précédemment, il est placé comme d'habitude **avant** le verbe, mais repris après le verbe par un pronom personnel (1) :

L'homme *est-*il *condamné à l'erreur?*

Quelqu'un *aura-t-*il *pitié de moi?*

Quand il s'agit d'une interrogation portant sur le sujet, la qualité du sujet, l'objet, les circonstances de l'action, on trouve à la fois une construction particulière comportant inversion ou reprise du sujet, et l'emploi de **mots interrogatifs** (pronoms, adjectifs, adverbes). Le mot interrogatif se place en tête de la proposition :

Qui *te l'a dit?*

Comment *l'as-tu su?*

(1) Pour l'explication de cet ordre, devenu familier en français, se reporter à L. Foulet : *Romania* (tome XLVII, p. 243).

Quelle *erreur avez-vous corrigée?*
Quel *est ce jeune homme?*

Quand l'interrogation porte sur le sujet de l'action, et que le sujet de la proposition est **qui, quel homme** ou **quelle chose,** placé en tête de la proposition, il n'y a pas inversion du sujet :

Qui *est venu?*
Quelle chose extraordinaire vous est donc arrivée?

Quand le sujet est un pronom **personnel, on** ou **ce,** il est placé après le verbe :

Qu'avez-vous *fait?*
Qu'en dira-t-on?
Qu'est-ce *donc?*

L'inversion est possible même si le sujet est un nom ou un pronom autre que ceux déjà mentionnés :

Où sont les enfants?
Où va celui-ci?
Comment vont vos parents?

Toutefois, le nom sujet ou le pronom sujet peuvent rester à leur place et être repris après le verbe par un pronom personnel :

Où les enfants sont-ils *passés?*
Quels progrès l'expérience fait-elle *faire aux hommes?*

126. La locution est-ce que. — De même que la locution **ce n'est pas** dans les propositions négatives, elle sert à préciser l'interrogation, ou encore à insister sur elle : *Qui est-ce qui a mangé ma soupe?* est beaucoup plus expressif et menaçant que : *Qui a mangé ma soupe?*

D'autre part, contenant déjà une inversion du sujet, elle la supprime dans la proposition où elle figure : *Qu'avez-vous fait?* devient *Qu'est-ce que vous avez fait?*

Aussi se développe-t-elle dans la langue populaire, le peuple étant souvent embarrassé par les inversions de sujet et trouvant plus simple de marquer l'interrogation par la simple adjonction de **est-ce que** à une proposition dont les mots conservent l'ordre usuel : *Est-ce qu'il est venu?* est courant; *est-il venu?* a déjà un soupçon de recherche et témoigne en tout cas d'un certain degré de culture.

La formule *est-ce que* se trouve déjà dans les textes du XIIe siècle, et apparaît comme figée dans son rôle actuel dès le XVe. Les grammairiens du XVIIe en blâment l'emploi.

La locution est utile pour supprimer l'inversion du sujet quand

ce sujet est le pronom **je**. Seuls, *dis-je, puis-je, ai-je, suis-je*, sont courants. *Chanté-je, aimé-je* (avec accentuation de l'e muet final des verbes en e) sont rares, et le : « *Baiserai-je, papa?* » de Thomas Diafoirus est comique. On dit : *Est-ce que je comprends, est-ce que je comprendrai, est-ce que je chante, est-ce que je demande quelque chose?*

Mais *est-ce que* alourdit la phrase. Aussi doit-on l'éviter, sauf si la locution est commode (avec **je**), ou expressive (question emphatique). Il faut notamment en blâmer l'emploi quand elle suit les adverbes interrogatifs (*quand est-ce que, comment est-ce que*), qui suffisent à marquer l'interrogation nettement, et avec lesquels elle forme des locutions extrêmement lourdes.

(Comparer les abréviations populaires tout à fait incorrectes : *quand que, comment que, qui que, qui qui : Comment que tu es venu? Qui qui joue à la délivrance?*)

127. L'interrogation indirecte. — Dans tous les exemples que nous avons donnés précédemment, l'interrogation est **directe.**

On peut aussi poser une question à l'aide d'une proposition subordonnée dite d'interrogation **indirecte,** dépendant d'un verbe comme *je demande, je voudrais savoir*, etc. (Voir n° 150).

L'ordre des mots dans la proposition interrogative indirecte est extrêmement libre et on y rencontre tantôt l'inversion du sujet, tantôt l'ordre normal :

> *Je voudrais bien savoir quel était ce jeune homme* (inversion), *si c'est un grand seigneur* (non inversion) *et comment il se nomme* (non inversion).
>
> [Livret de *Faust*, opéra de Gounod.]

128. Vraie et fausse interrogation. — La forme **interrogative** est parfois donnée à des propositions, qui ont en réalité une valeur d'**affirmation** (positive ou négative) très nette, par un procédé oratoire d'emphase, pour l'expression d'un sentiment.

Citons d'abord les propositions interrogatives à forme négative qui supposent comme réponse un **oui,** et qui sont déjà presque des affirmations positives :

Ne viendrez-vous pas? est tout proche de l'insistance pressante : *Vous viendrez, n'est-ce pas?*

Cette locution *n'est-ce pas* est d'ailleurs un excellent exemple de la valeur d'affirmation **renforcée** que peuvent prendre des propositions interrogatives :

N'est-il pas ridicule de s'habiller de cette façon? signifie dans la plupart des cas : Il est *parfaitement ridicule.*

L'interrogation sert seulement à nous assurer la complicité de l'interlocuteur dont nous sommes bien sûrs qu'il sera de

notre avis. (Cf. le dialogue, à Guignol, entre le montreur de marionnettes et son jeune auditoire. Le : « *L'ai-je bien descendu?* » : orgueil et défi.)

Par contre, une interrogation sans négation peut correspondre à une **négation** vigoureuse :

Est-il croyable que vous ne m'ayez pas oublié? (il n'est pas croyable, je refuse d'y croire, ce serait trop beau).

De là on passe facilement à l'idée d'**indignation** devant des faits qu'on sait pertinemment réels, auxquels on voudrait bien ne pas croire, qu'on présente à la forme interrogative pour bien en marquer le caractère insolite :

Où suis-je? De Baal ne vois-je pas le prêtre?
Quoi, fille de David, vous parlez à ce traître?
Vous souffrez qu'il vous parle?
(Racine.)

D'autre part, on peut trouver une proposition interrogative juxtaposée à une autre proposition indépendante affirmative; la proposition interrogative exprime un fait **hypothétique** ou fortuit, et l'affirmation, la réponse en quelque sorte qu'y fait le destin ou un personnage quelconque. C'est souvent une sorte de **dialogue** avec soi-même, une hypothèse qu'on examine, puis qu'on rejette ou qu'on adopte :

Arrivait-il en retard à la gare? il s'en allait philosophiquement attendre le prochain train.

Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même?
Je suis Gros-Jean comme devant.
(La Fontaine.)

Faut-il opter? Je ne balance pas, je veux être peuple.
(La Bruyère.)

Renvoyer l'affaire à demain? autant vaudrait la liquider tout de suite.

Le tour, tout semblable à du langage parlé, a quelque chose de plus primesautier que l'expression de l'hypothèse à l'aide d'une subordonnée par **si**. (Voir PROPOSITION, nº 164.)

129. Le mode des interrogatives. — C'est le plus souvent l'**indicatif** et quelquefois le **conditionnel**. (Voir nº 391.)

On emploie aussi l'**infinitif** qui exprime l'action verbale dans toute sa généralité, sans considération de temps :

Que faire? Comment en sortir? (avec le plus souvent une nuance plus accentuée d'indécision).

Car, que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?
(La Fontaine.)

Proposition exclamative.

130. Elle a une valeur, non plus par rapport à des faits objectifs, mais par rapport à l'attitude **sentimentale** que nous suggèrent ces faits. Elle exprime, en effet, soit un sentiment d'étonnement (joie, douleur, pitié, ironie), soit un désir :

Que vous êtes joli! que vous me semblez beau!
(La Fontaine.)

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance!
(Chateaubriand.)

Éternel ennemi, je t'ai manqué!
(V. Hugo.)

SYLVETTE : *Est-il spirituel, doux Jésus!*
BENJAMIN : *Est-il bête!*
(Rostand.)

Nous voyons que dans ce dernier exemple la proposition exclamative renferme une construction analogue à celle de la phrase interrogative. Cela n'a rien d'étonnant si nous nous rappelons les phrases citées au paragraphe : VRAIE ET FAUSSE INTERROGATION (n° 128).

Les exemples tels que : *L'ai-je bien descendu?*
Quoi, fille de David, vous parlez à un traître? (Racine),
où le contenu affectif l'emporte de beaucoup sur la valeur intellectuelle, sont déjà des exclamations.

On trouve aussi fréquemment l'inversion du sujet dans les exclamations qui traduisent un **désir,** notamment avec le subjonctif à valeur d'**optatif** (du lat. *optare* = souhaiter) sans **que:**
Périsse le Troyen, auteur de nos alarmes! (Racine);
un **regret :**
Dieux! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts! (Racine);
une **impatience :**
Allez-vous m'obéir à la fin!

Dans cet exemple moderne, le sujet est repris avant le verbe par un pronom personnel :

Qu'il vienne, qu'il vienne
Le temps dont on s'éprenne!
(A. Rimbaud.)

Dans les phrases où la construction reste normale, l'exclamation est marquée :

1° par le ton;

2° par la présence d'un signe de ponctuation spécial (*!*);

3° par la présence de mots exclamatifs (adverbes *que*, *que de*, *combien de;* adjectifs *: quel;* pronoms : *quoi, eh quoi!*).

131. Le mode dans les propositions exclamatives. — (Voir MODE DANS PRINCIPALES ET INDÉPENDANTES, n° 142.)

On trouve l'indicatif : (*ex. ci-dessus*);
le subjonctif à valeur d'optatif : (*ex. ci-dessus*);
le conditionnel : *Comme je voudrais être ailleurs!;*
l'infinitif : *Moi! l'emporter...* (ravissement ironique).

Proposition elliptique.

132. Les propositions **exclamatives** ne comportent pas toujours tous les éléments de proposition qui seraient nécessairement exprimés dans une proposition affirmative. Même le verbe et le sujet peuvent être sous-entendus :

Lui, un honnête homme! Bien sûr non!
Vous, ici?

Il est naturel que l'exclamation, fait sentimental, ait quelque chose de soudain, donc d'incomplet. Au point extrême on aboutit à la simple interjection : *bien! fi! Dieu!*

Ces propositions où, sans que la phrase perde rien de sa clarté, manquent un ou plusieurs termes, s'appellent propositions **elliptiques** (du grec *elleipsis*, omission dans un contexte).

La **réponse** à une question, qu'elle soit une affirmation, une négation ou une autre interrogation, est souvent une proposition elliptique :

Avez-vous froid? — Non, et vous? (Non, je n'ai pas froid, et vous, avez-vous froid?)
Allez-vous obéir? — Oui.

Pourquoi n'êtes-vous pas venu? — Parce que j'étais malade.

La réponse elliptique est quelquefois un simple **adjectif :**

Que pensez-vous de cela? — Admirable!

Le deuxième terme d'une **comparaison** peut être considéré dans bien des cas comme une proposition elliptique :

Il est sage comme une image.

Je suis plus raisonnable que vous.

Ce n'est que par artifice que nous rétablissons ici les termes supprimés par l'ellipse. En fait, quand nous parlons, nous n'avons pas conscience qu'il manque quoi que ce soit. La pensée est claire, la question exprime suffisamment l'idée ou le fait pour qu'il soit inutile de le répéter quand on l'affirme, le nie, quand on en fournit la cause, etc. Quant au cas des **comparaisons,** les mots de relation **comme, plus** et **que** suffisant à mettre en présence les deux termes de la comparaison, le verbe déjà exprimé dans le premier terme est inutile dans le deuxième. Il est pour ainsi dire mis en facteur commun. Il ne s'agit pas ici comme dans les ellipses interrogatives d'un moyen d'exprimer une attitude sentimentale, mais d'une sorte de procédé d'économie du langage.

Naturellement, l'ellipse affective, très fréquente dans le langage parlé, a été utilisée par les écrivains pour des effets de **raccourci :**

Je t'aimais inconstant, *qu'aurais-je fait* fidèle? (Racine.)

Je sens de temps en temps des douleurs de tête. — Justement, le poumon. (Molière.)

Brest, sévère et dur, fronce le sourcil au crépuscule. Un soir d'automne humide et tiède. *Le soleil est descendu sur le Goulet, comme une orange de feu sur une pente de jade.* (A. Suarès.)

(Voir emploi absolu du Nom, nº 209.)

L'ellipse de l'adjectif est fréquente aujourd'hui pour exprimer l'**intensité :**

Elle est d'une élégance!

Il fait un froid!

On peut rapprocher enfin de l'ellipse la **réticence,** sorte de rupture brusque de l'expression qui implique, soit qu'on dédaigne de préciser, parce que les intentions de celui qui parle sont suffisamment claires, soit qu'il y a conflit entre deux décisions contradictoires :

Je devrais sur l'autel où ta main sacrifie
Te... *mais du prix qu'on m'offre il me faut contenter.*

Attends, galopin, je vais te... (Racine.)

Constructions spéciales.

133. Certaines constructions de la proposition s'écartent de la forme ordinaire afin d'être plus expressives, et aboutissent à une sorte de dislocation de la phrase.

Inversion poétique. — A côté de l'inversion interrogative, des cas archaïques ou expressifs d'inversion (voir chapitres du NOM, du PRONOM, etc.), on peut relever très souvent des cas d'**inversion poétique** : disposition des mots dans la proposition, volontairement ou traditionnellement contraire à l'ordre usuel, souvent pour obéir aux nécessités du rythme.

Inversion de l'**adjectif** :

La pâle *mort mêlait les* sombres *bataillons*. (V. Hugo.)

Et leur secrète *oreille*
Redire à tes roseaux de plus profonds *soupirs*.
(Valéry.)

Même en **prose**, certains écrivains au style un peu tendu emploient des constructions insolites :

Inversion de l'**adverbe** :

J'admirais lentement *ressortir de mille trous tout ce que mon approche avait fait fuir*. (Gide.)

Inversion de l'**adjectif** :

*L'*oblique *rayon nous riait*. (Gide.)

134. Reprise et anticipation. — On peut **reprendre** une expression et lui donner une fonction grammaticale autre que celle qu'on attendait d'après sa place :

Toutes les dignités *que tu m'as demandées,*
Je te les *ai sur l'heure et sans peine accordées.*
(Corneille.)

Le droit divin, *il n'y a que ça*. (Flaubert.)

Dans l'**anacoluthe** (du grec *anakolouthos* = non suivant), il y a même rupture de construction :

Et vous, qui lui devez des entrailles de père,
Vous, ministre de paix dans les temps de colère,
Couvrant d'un zèle faux votre ressentiment,
Le sang, *à votre gré*, coule trop lentement. (Racine.)

Ces différents cas sont fréquents dans le langage parlé, qui est d'une extrême souplesse :

Ce petit, *quand même, rien de ce qu'on lui fait ne* lui *profite*.
Le malheur, c'*est qu'il ne comprend rien*.
Oh! j'ai des goûts sédentaires, moi; et puis le turc, *je ne* le *comprends pas*. (Augier.)

Dans l'**anticipation,** un pronom prépare un groupe de mots :

*Si je m'*y *attendais, par exemple,* à cette rencontre !
Si je vous le *disais, pourtant,* que je vous aime. (Musset.)
En *voilà,* une affaire !
*Je m'*en *doutais,* que c'était une attrape.

135. Pléonasme. — Dans le pléonasme (du grec *pleonasmos,* surabondance, de *pleôn,* plus), des mots ou des groupes de mots font double emploi avec des mots déjà exprimés, et cela par insistance ou emphase :

Et que m'*a fait,* à moi, *cette Troie où je cours !* (Racine.)
Je l'ai de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu. (Molière.)

(Voir emploi explétif des Pronoms, n° 229.)

Il y a pléonasme vicieux quand on répète avec des mots différents la même idée :

L'opium fait dormir parce qu'il a une vertu dormitive.

136. Si l'on observe la *langue parlée,* beaucoup plus affective qu'intellectuelle, on constate que l'ordre logique, la cohésion que nous avons signalés au début de ce chapitre, y font place le plus souvent à une variété extrême de constructions très souples, qui peuvent aboutir souvent à une véritable **dislocation** de la proposition.

(Voir Stylistique, n° 512.)

LA PHRASE

---

137. Une proposition (nº 95) peut suffire à constituer une **phrase :**

Le pape et l'empereur sont tout. (V. Hugo.)

(La fin de la phrase est marquée par le signe de ponctuation appelé *point.*)

Mais en général une **phrase** se compose de deux ou plusieurs propositions, soit de même nature, soit de natures différentes.

PROPOSITIONS INDÉPENDANTES

138. Les **propositions** d'une phrase sont dites **indépendantes** lorsque chacune se suffit grammaticalement à elle-même :

L'un est la vérité, l'autre est la force. (V. Hugo.)

L'un délie et l'autre coupe. (V. Hugo.)

Dans le premier exemple, les propositions indépendantes sont dites : **juxtaposées.** Dans le second, elles sont **coordonnées** par *et*, conjonction de coordination.

Les termes d'indépendantes, de juxtaposées, de coordonnées se rapportent seulement à la **forme** des propositions. En effet, au point de vue du **sens**, des propositions indépendantes, juxtaposées ou coordonnées, par exemple, peuvent présenter une relation étroite, une véritable subordination.

Dans les exemples précédents, il y a une idée d'opposition très nette : il est facile d'ailleurs de les transformer en systèmes comprenant une principale et une subordonnée :

Alors que l'un est la vérité, l'autre est la force.

L'un délie tandis que l'autre coupe.

Autre exemple de **juxtaposées,** celles-ci sans subordination de sens :

Grand vent...

Le vent est un despote terrible. Le vent est le prince de la folie.
Il se déchaîne tout d'un coup. Il tombe tout d'un coup. Sa

colère dure une heure ou un mois. Je ne sais comment font les pêcheurs qui y résistent. (A. Suarès.)

La **coordination** se fait à l'aide des conjonctions de coordination, et aussi de certains adverbes, qui ont dans ce cas la valeur de conjonctions.

Ces différents mots peuvent simplement **unir** : *et, ni, non seulement..., mais encore, aussi, encore, puis, ensuite;*
ou exclure : *ou, soit..., soit;*
ou opposer : *mais, cependant, pourtant, toutefois;*
ou expliquer et conclure : *or, car, ainsi, donc, c'est pourquoi.*

Exemple de **coordonnées** :

Le flot paisible retient son haleine et *rit mystérieusement sur les galets.* (A. Suarès.)

PROPOSITIONS PRINCIPALES ET SUBORDONNÉES

139. Une **proposition** qui ne se suffit pas grammaticalement à elle-même, qui doit être complétée par une ou plusieurs autres propositions, est dite **principale.**

Les propositions qui servent de sujet, d'attribut ou de complément à une principale, ou qui déterminent un mot de cette principale sont dites **subordonnées.**

Les **subordonnées** présentent des particularités de forme très nettes : ou bien elles sont introduites par un mot subordonnant, conjonction de subordination, pronom et adjectif relatif ou interrogatif; ou bien, si elles ne présentent pas de subordonnant, c'est que leur verbe est à un mode impersonnel, infinitif ou participe.

Exemple d'analyse d'une phrase de V. Hugo :

Un suprême mystère
Vit en eux, et le ciel, dont ils ont tous les droits,
Leur fait un grand festin de peuples et de rois,
Et les tient sous sa nue, où son tonnerre gronde,
Seuls, assis à la table où Dieu leur sert le monde.

1. Proposition indépendante : *un suprême mystère vit en eux;*
2. Proposition principale coordonnée à la précédente : *et le ciel leur fait un grand festin de peuples et de rois;*
3. Proposition subordonnée relative, complément de ciel (sujet de la principale) : *dont ils ont tous les droits;*

4. Proposition principale coordonnée à la précédente (2) : *et les tient sous sa nue, seuls, assis à la table;*
5. Proposition subordonnée relative complément de nue : *où son tonnerre gronde;*
6. Proposition subordonnée relative complément de table : *où Dieu leur sert le monde.*

La 2e proposition, principale par rapport aux suivantes, est indépendante par rapport à la précédente.

Autre exemple :

Laisse en ta paix profonde
Carlos étudier ta tête comme un monde. (V. Hugo.)

1. Proposition principale : *laisse en ta paix profonde;*
2. Proposition subordonnée infinitive complément d'objet de la principale : *Carlos étudier ta tête comme un monde.*

La **coordination** peut s'établir non seulement entre indépendantes, mais aussi entre subordonnées :

Si j'étais riche un jour et que *je fusse encore jeune, je voyagerais beaucoup.*

Dans le cas où la coordination se fait entre deux propositions commençant par une conjonction de subordination, la deuxième, quelle qu'elle soit, est généralement remplacée par **que.**

Une proposition subordonnée peut jouer le rôle de principale par rapport à une autre subordonnée :

Pas un talent qu'elle n'aimât à connaître, à marquer au cœur d'un petit signe qui était le sien. (Sainte-Beuve.)

1. Proposition principale elliptique : *Pas un talent;*
2. Proposition subordonnée relative complément de talent : *qu'elle n'aimât à connaître, à marquer au cœur d'un petit signe* (joue le rôle de principale par rapport à la relative qui suit);
3. Proposition subordonnée relative, complément de signe : *qui était le sien.*

140. Proposition incise. — On trouve parfois, intercalées dans une autre proposition ou entre deux propositions, sans être formellement reliées avec elles, des propositions le plus souvent indépendantes qui contiennent en général :

1° Le verbe **dire** ou un verbe similaire :

Où allez-vous ainsi, Ors' Anton? disait-elle, *ne savez-vous pas que votre ennemi est près d'ici? — Mon ennemi!* s'écria Orso furieux... *où est-il?* (Mérimée);

2° Des formules d'**insistance** qui sont ou une réflexion de celui qui parle sur ses propres paroles, ou un appel à l'interlocuteur, ou encore une formule de **politesse** :

Je ne suis pas compétent, il est vrai.
Donnez-moi à boire, s'il vous plaît.
Voyez-vous, *je suis un homme tout simple.*
Si je compare ensemble les deux conditions des hommes les plus opposés — je veux dire les grands avec le peuple — *ce dernier me paraît content du nécessaire...* (La Bruyère.)

141. Place des propositions dans la phrase. — Elle est très variable. Si l'on étudie la place des propositions dans une phrase, on verra qu'elle obéit à des influences diverses :

a) Les intentions de l'auteur qui veut mettre en valeur telle ou telle proposition exprimant une idée essentielle ;

b) La succession logique des actions contenues dans les propositions (s'il s'agit de relations temporelles, par exemple, l'action antérieure précédera l'action postérieure) ;

c) Des nécessités phonétiques et musicales (équilibre de la phrase).

(Voir PONCTUATION, n° 170 et suiv. ; RYTHME, n° 94.)

Les subordonnées peuvent précéder ou suivre la principale, ou même être intercalées dans la principale :

intercalée (ne pas confondre avec la proposition incise, n° 140).

Les brumes laiteuses, qui flottent à sa base, *le détachent de la terre* (Th. Gautier) ;

précède :

Lorsque le ciel est bas, *les nuages descendent sur la coupole* (Th. Gautier) ;

suit :

La vapeur cristallisée revêt l'édifice d'une poussière de diamants qui jette des feux quand un rayon l'effleure. (Th. Gautier.)

Emploi des modes dans les propositions principales et indépendantes.

142. L'emploi des modes dans la proposition principale ou indépendante dépend du **sens** de la proposition :

1° Si la proposition exprime un fait certain, elle est à l'**indicatif** :

La terre est *ronde.*

Il est évident *que tu te trompes.*

2° Si le fait est douteux, on trouve le **conditionnel** :

Aux dernières nouvelles, il semblerait *que le travail reprenne dans le Nord.*

Si l'on veut présenter un fait sous forme atténuée, par politesse, discrétion, on emploie le **conditionnel** :

Je voudrais *vous parler.* Accepteriez-*vous de...*

Je dirais *volontiers...*

La formule au subjonctif : *je ne sache pas*, est un archaïsme :

Je ne sache pas *un autre que lui qui ait eu le sens plastique de la scène.* (J.-E. Blanche.)

Un fait hypothétique est au **conditionnel** :

Il viendrait *aujourd'hui, je ne le* recevrais *pas.*

*J'*ouvrirais *pour si peu le bec?* (La Fontaine);

quelquefois au **subjonctif**, avec ou sans *que* :

Vienne *ma Dona Sol, rouge et le front baissé,*
Qu'on nous laisse *tous deux, et le reste est passé.*
(V. Hugo.)

On trouve même l'**impératif** :

Ayez *le pouvoir, et tout change.* (J. Bainville.)

Pour exprimer une supposition, une concession, on emploie le **subjonctif** :

Qu'on dise *quelque chose ou qu'on ne* dise *rien,*
J'en veux faire à ma tête.
(La Fontaine.)

Fussé-*je votre ami, je ferais mon devoir.*

(Nous avons ici des propositions indépendantes par la forme, mais en relation très étroite pour le sens avec celles qui les accompagnent.)

Le **plus-que-parfait du subjonctif** (conditionnel passé 2e forme) se trouve dans une principale soumise à une condition :

*Si vous m'eussiez aimée toujours, j'*eusse *tout* supporté *sans regret.* (George Sand.)

3° Si la proposition exprime un ordre, elle est à l'**impératif** (à la troisième personne du singulier et du pluriel, *subjonctif*) ou au **futur de l'indicatif**, ou à l'**infinitif** :

Écoutez. *Qu'ils* entrent.

Que ton vers soit *la chose envolée.* (Verlaine.)
Tes père et mère honoreras.
*Vous n'*oublierez *pas de fermer toutes les issues en vous en allant.*
Agiter *avant de s'en servir.*

Si la proposition exprime un souhait, un désir, elle est au **subjonctif** (présent ou passé) avec ou sans *que*, à l'**indicatif** précédé de *si* (imparfait ou plus-que parfait) ou de *que ne*, au **conditionnel :**

*La peste l'*étouffe!
Puissiez-*vous réussir!*
*Si j'*allais *le revoir!*
Que ne suis-*je déjà à la semaine prochaine!*
*Je m'*entendrais *si bien avec lui!*

Les propositions indépendantes ou principales peuvent encore contenir un **infinitif de narration,** un **infinitif interrogatif ou exclamatif :**

Grenouilles aussitôt de sauter *dans les ondes.* (La Fontaine.)
Que devenir!; *Que* tenter?

(Voir Verbe : Valeur des temps et des modes, n° 371 et suiv.)

Emploi des modes dans les propositions subordonnées.

143. Il y a lieu de considérer :

1° La **forme :** proposition conjonctive, proposition relative, proposition interrogative, proposition participe et proposition infinitive;

2° La **valeur** et la **fonction.**

Les propositions subordonnées remplissent dans la phrase les mêmes fonctions que les termes de la proposition dans la proposition.

Elles peuvent avoir la valeur d'un **nom,** et remplir les fonctions de sujet, d'attribut, de complément d'objet, etc.

Elles peuvent avoir la valeur d'un **adjectif** et servir comme lui à déterminer un nom.

Elles peuvent avoir la valeur d'un **adverbe** et jouer le rôle de complément circonstanciel.

Prenons par exemple la proposition suivante :

De sa fenêtre, à six heures, Paul vit le coucher du soleil dans une brume de plus en plus épaisse.

Elle comprend : un sujet : *Paul;*
un verbe : *vit;*
un complément d'objet direct : *le coucher du soleil;*
un complément de lieu du verbe vit : *de sa fenêtre;*
un complément de temps : *à six heures;*
un complément de lieu ou de manière : *dans une brume de plus en plus épaisse* (un nom accompagné d'une locution adjective).

On peut remplacer chacun des éléments de cette proposition, à l'exception bien entendu du sujet et du verbe, par une proposition subordonnée :

Comme Paul était à sa fenêtre, alors que six heures sonnaient, il vit le soleil se coucher dans une brume qui s'épaississait;

ou : *Paul vit que le soleil se couchait;*
ou encore : *Paul vit le soleil qui se couchait.*

J'ai maintenant une phrase composée d'une proposition **principale :** *Paul vit,* accompagnée de quatre **subordonnées :**

1° Subordonnée complément d'objet, proposition infinitive ou conjonctive :

le soleil se coucher dans une brume, ou *que le soleil se couchait;*

2° Subordonnée complément circonstanciel indiquant le lieu, mais aussi le temps et un peu la cause :

comme Paul était à sa fenêtre;

3° Subordonnée complément circonstanciel de temps :

alors que six heures sonnaient;

4° Subordonnée relative déterminant brume :

qui s'épaississait.

Nous classerons donc les propositions **subordonnées** en :
Propositions **nominales;**
Propositions **adjectives;**
Propositions **circonstancielles.**

Il s'agit là d'une analyse schématique, précieuse pour le classement des faits, mais qui n'a nullement la prétention d'épuiser la réalité complexe de la phrase française. Les termes adoptés ici pour *dénommer* les **propositions** d'après la *forme* et la *fonction* sont employés par les grammairiens dans tous les pays. Il y a donc intérêt à les connaître. Mais, dans l'enseignement élémentaire, on peut se contenter d'indiquer si une *proposition subordonnée* est *sujet, attribut, apposition, complément d'objet, complément circonstanciel.*

(Cf. *Nomenclature officielle,* 25 juillet 1910).

Propositions subordonnées nominales.

I. **Subordonnées** remplissant la fonction de **sujet.**

144. On signale d'ordinaire ici des propositions commençant par *que,* dépendant d'une **locution impersonnelle,** où le *il* est considéré comme sujet apparent. Nous avons dit pour quelles raisons il ne nous paraissait pas souhaitable de dire que la proposition est sujet réel de la locution impersonnelle (nº 99). Ce qui importe ici, c'est qu'elle soit en dépendance et que son mode dépende du sens de la locution impersonnelle. Les règles étant les mêmes que pour la proposition commençant par *que* complément d'objet, nous renvoyons au paragraphe 146, concernant les subordonnées complément d'objet.

Restent comme propositions subordonnées indiscutablement sujets, les propositions subordonnées **relatives** sans **antécédent :**

Qui vivra *verra.* Qui dort *dîne.*

Il s'agit ici d'un archaïsme assez rare.

(Pour la forme moderne avec une locution relative, voir PRONOM, nº 247.)

II. **Subordonnées attributs du sujet** ou **appositions.**

145. Une proposition subordonnée commençant par *que* peut être **attribut** du sujet :

Ma conviction est que vous réussirez.
Mon souhait est que vous réussissiez ;

ou **apposition :**

J'ai la certitude que vous réussirez.
Je forme le vœu que vous réussissiez.
La crainte qu'il partît sans la prévenir *la laissait tout inquiète.*

Ce bonheur a suivi leur courage invaincu
Qu'ils ont vu Rome libre *autant qu'ils ont vécu.*
(Corneille.)

(Voir VERBE, nº 416, périphrases avec *voir.*)

Cette sorte d'apposition, d'un emploi assez rare, a une valeur plus ou moins déterminative, plus ou moins qualificative, et, dans bien des cas, elle équivaut à un complément de nom.

Le **mode,** indicatif ou subjonctif, dépend du **sens du nom** dont la proposition est attribut ou apposition. Son emploi suit

à peu près les mêmes règles que celles qui sont données pour le complément d'objet (Voir n° 146).

Comparer : *Ma conviction* (certitude) *est que vous réussirez* (indicatif)
et : *Mon souhait* (doute) *est que vous réussissiez* (subjonctif).

III. **Subordonnées** remplissant la fonction de **complément d'objet.**

146. Peuvent remplir la fonction de complément d'objet :
1° une subordonnée introduite par la conjonction **que,** dite subordonnée **complétive ;**
2° une subordonnée dont le verbe est à l'**infinitif ;**
3° une proposition **relative** sans antécédent ;
4° une proposition subordonnée contenant une **interrogation indirecte.**

147. Subordonnées complétives.

Le mot *complétive* a été employé dans des sens différents plus ou moins larges. Dans les grammaires latines, il s'applique généralement à toutes les subordonnées indispensables au sens. Pour la commodité de l'exposition, nous l'employons ici dans un sens plus restreint.

(Nous donnerons en même temps des exemples de propositions dépendant d'une locution **impersonnelle.**)

Le **mode** de la subordonnée dépend du **sens du verbe principal**. Rappelons ici la valeur du **subjonctif** mode du doute, mode des actions en subordination psychologique (Voir n° 395).

1° Les verbes (ou locutions impersonnelles) exprimant de façon **affirmative** une déclaration, une pensée, un témoignage des sens (toutes choses sûres) sont suivis d'une proposition subordonnée par *que* à l'**indicatif ;** tels sont *dire, affirmer, énoncer, raconter, penser, estimer, être d'avis, sous-entendre,* etc. ; *il est vrai, il est certain, il est probable, il arrive, il résulte, il semble,* etc.

J'entends que la pluie tombe.
Je comprends que je me suis trompé.
Je déclare que vous avez *tort.*
Il est évident que son état est *désespéré.*
Il semble qu'il a dû *paraître, montrer à la façon d'un rosier de juin son charmant génie et s'en aller, comme Ariel, par une nuit musicale, dans un souffle.* (A. Suarès.)

(Le verbe *espérer* est toujours suivi d'une proposition à l'*indicatif.*)

2° Si l'action exprimée par la subordonnée est **éventuelle,** soumise à une condition, naturellement l'indicatif fait place au **conditionnel :**

Je suis persuadé que vous trouveriez *facilement à vous occuper si vous vouliez vous en donner la peine.*

3° Les verbes ou locutions impersonnelles qui impliquent un **doute** ou une négation sont suivis d'une proposition au **subjonctif.**

a) C'est le cas des verbes de la catégorie précédente quand ils sont à la forme interrogative ou négative, ou qu'ils sont présentés de façon hypothétique :

Je ne pense pas qu'il ait *l'audace de revenir.*

Je ne crois pas que vous réussissiez.

Affirmez-vous qu'il soit *nécessaire de céder?*

Si vous jugez que ce soit *nécessaire, je m'y résignerai.*

Un verbe marquant un témoignage des sens, à la forme négative, peut être suivi d'une proposition à l'**indicatif** ou au **subjonctif** selon que la négation porte sur la principale seulement ou sur la phrase entière :

Je n'entends pas que vous parlez (vous parlez, mais je n'entends pas).

Je n'ai pas entendu qu'on ouvrait *la porte.*

Je ne vois pas que la porte ait été *ouverte* (je nie la réalité du fait que mes sens ne perçoivent pas).

On a tendance, après : *je ne crois pas, je ne pense pas, je n'espère pas,* à employer l'**indicatif** au lieu du subjonctif : *Je ne crois pas que vous réussirez.*

Le doute est suffisamment exprimé par la négation du verbe principal, ou plutôt il y a moins doute que véritable affirmation négative : *Je crois que vous ne réussirez pas ;* d'où la réapparition de l'indicatif.

b) Sont encore suivis d'un **subjonctif** les verbes et locutions exprimant par eux-mêmes doute ou incertitude, et les verbes de sens négatif : *je doute, je conteste, il se peut, il est possible, il est compréhensible, il arrive* (au sens de : *il est possible*); *je nie, j'ignore, il est faux que.*

Je doute que telle soit *la meilleure tactique.*

Il semble que tout puisse *s'arranger.*

Je nie qu'il ait *jamais prononcé de telles paroles.*

Les verbes *penser, concevoir, admettre,* peuvent avoir un sens hypothétique, si l'on ne veut ou ne peut affirmer la réalité du fait exprimé par la subordonnée :

Admettons (supposons) *que vous me* comptiez *aujourd'hui la somme due : en serai-je payé du mal que j'ai eu à recouvrer ma créance?*

Comparer :

J'admets très bien que vous vous soyez *trompé* (j'accepte la possibilité *que vous vous soyez trompé*);

J'admets très bien que vous vous êtes *trompé* (je comprends ce fait : *que vous vous êtes trompé*).

Les verbes de sens négatif accompagnés d'une négation prennent une valeur positive et sont ou peuvent être dès lors accompagnés d'une subordonnée à l'*indicatif :*

Je n'ignore pas qu'il est *venu.*
*Je ne me dissimule pas que j'*ai *tort.*
Je ne doute pas qu'il est *venu* (je suis sûr qu'il est *venu. Je ne doute pas qu'il* soit *venu* voudrait dire plutôt : je suis à peu près sûr).

c) Les verbes ou locutions impersonnelles exprimant un ordre ou une défense, un souhait, une crainte, un regret, présentant la réalité du fait comme subordonnée à une volonté du sujet, sont suivis d'une proposition au **subjonctif**. Tels sont *désirer, souhaiter* (*espérer* est suivi de l'indicatif), *prier, craindre, permettre, admettre, accorder, vouloir, obtenir, ordonner, entendre, prétendre, exiger.*

Un certain nombre de verbes marquant notre sentiment sur un fait sont dans le même cas : *se réjouir, regretter, souffrir, être heureux, triste que, s'étonner que, admirer, se plaindre que, avoir honte, il me plaît, il me tarde.* Citons aussi : *mériter, valoir, être digne.*

Un verbe qui peut avoir tantôt un sens simplement déclaratif, tantôt un sens d'obligation, d'ordre, fait changer le mode de la subordonnée selon le sens qu'il a dans la principale :

Je prétends que vous vous trompez (affirmation).
*Je prétends que vous m'*obéissiez (ordre).

Quand avec un verbe de sentiment on veut insister sur la réalité du fait qui provoque notre joie, notre tristesse, il est toujours possible d'employer une proposition à l'**indicatif** précédée alors de la locution : *de ce que :*

Nous nous sommes réjouis de ce que vous aviez pensé *à nous.*

En latin et dans le français classique (jusqu'au XVIIIe s.), une proposition subordonnée par *que* pouvait être **coordonnée** à un nom :

Je veux votre départ et *aussi* qu'*on n'entende plus parler de vous.*

Vous même, de vos soins craignez la récompense,
Et que *dans votre sein ce serpent élevé*
Ne vous punisse un jour de l'avoir conservé. (Racine.)

Cette tournure un peu archaïque se trouve surtout en poésie :

Je connus mon bonheur et qu'*au siècle où nous sommes*
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes.
(Sully Prudhomme.)

Aujourd'hui, c'est la règle de **symétrie** qui s'impose dans la construction de la phrase lorsqu'il y a plusieurs compléments coordonnés.

Il n'y a pas, au sujet de l'emploi des modes dans la proposition complétive, de règle mécanique et rigide. Le mode employé dépend du **sens** de la proposition principale, et il est possible, par la seule substitution d'un *subjonctif* à un *indicatif* (ou inversement), de traduire les nuances de l'incertitude, de l'inquiétude, du soupçon qui pèse sur le fait exprimé par la subordonnée.

148. Subordonnées dont le verbe est à **l'infinitif.**

Après la plupart des verbes signalés dans le paragraphe précédent, au lieu d'une proposition complétive, le latin employait une tournure spéciale, la **proposition infinitive,** caractérisée par un verbe à l'infinitif accompagné d'un sujet particulier. On ne la trouve plus en français qu'après un nombre restreint de verbes :

1° Après **faire** et **laisser** (sauf quand ils sont semi-auxiliaires, nos 416 et 417);

2° Après certains verbes marquant un témoignage des sens : **entendre, voir, sentir, écouter;**

3° Après **savoir, dire, croire,** quand le sujet de l'infinitif est un **pronom relatif** (ce genre de subordonnée est donc toujours complément d'objet d'une autre subordonnée relative ou interrogative) :

Laissez venir *à moi les petits enfants.*

Je n'entends même pas pleurer *un poupon que sa mère nettoie en lui changeant ses langes.* (A. Suarès.)

Ils regardaient avec stupeur toute la Lorraine s'en aller. (Barrès.)

Nous avons vu, spectacle étrange, la lanterne et la moitié supérieure du dôme disparaître *sous un banc de brouillard.* (Th. Gautier.)

Voulez-vous me dire quelle est la personne que je sais être venue *vous voir?*

Constructions particulières : Si l'infinitif a lui-même un complément d'objet direct, son sujet devient complément prépositionnel :

Comparer :

Je fais réciter l'enfant;
Je fais réciter sa leçon à l'enfant.

Comme, avec le verbe *faire*, le sujet de l'infinitif doit suivre l'infinitif (*faire* et l'infinitif formant une sorte de locution) et ne peut s'intercaler entre les deux verbes, cette transformation du sujet de l'infinitif en complément prépositionnel est *obligatoire* quand la proposition infinitive dépend de *faire* et que l'infinitif est accompagné d'un nom complément d'objet (pour éviter de dire : *Je fais réciter l'enfant sa leçon*). Cette transformation est seulement *facultative* quand le sujet de l'infinitif est un pronom personnel, avec le verbe *faire*, et quel qu'il soit avec les autres verbes.

J'entends souvent mon père dire...

Je l'entends souvent dire...

ou : *Je lui entends souvent dire...*

La proposition infinitive dépendant d'une relative (dont le verbe est *dire, savoir, croire,* etc.) peut être remplacée par une autre relative :

La personne que je sais être venue...

La personne que je sais qui est venue... (tour archaïque et lourd). (Voir ci-dessous Proposition relative.)

Conséquences pour l'accord des **participes passés** conjugués avec avoir.

On écrit :

Je les ai fait partir !

Je les ai entendu chanter (j'ai entendu qu'ils chantaient) parce que le pronom *les* est considéré non comme le complément du verbe principal, mais comme le sujet de l'infinitif. (Dans le cas où le premier verbe est semi-auxiliaire, le pronom est complément de la locution verbale. Voir n° 419.)

Comparer de même :

Les préparatifs que j'avais cru devoir être achevés (*que* sujet de l'infinitif futur : devoir être achevés);

Les préparatifs que j'avais crus achevés (*que* complément d'objet de *j'avais cru*).

On trouve encore une sorte de **proposition infinitive** après *ordonner, défendre, permettre, dire* (ordonner), *empêcher, prier.* L'infinitif est introduit par **de**; il a pour sujet un nom ou un pronom qui sert de complément d'objet direct ou indirect au verbe principal :

Je l'ai prié de cesser *ses manœuvres.*

J'empêcherai cet être malfaisant *de* nuire.

Dis-lui *de* venir.

On peut étendre le nom de **proposition infinitive** à des propositions à l'infinitif dont le sujet, non exprimé, est le même que celui du verbe principal (propositions quelquefois introduites par une préposition).

C'est le cas avec *croire* (il me semble), *espérer, désirer, souhaiter, pouvoir, savoir, penser, vouloir, déclarer, aimer, prendre garde, se reprocher, se féliciter :*

Il *croit* avoir raison.

Je *ne veux pas* mourir *encore.* (Chénier.)

Pour peu que l'homme qui me répond soit emphatique et ridicule, je *ne pense plus qu'à me* moquer *de lui.* (Stendhal.)

Cette construction permet d'éviter une équivoque assez fréquente dans la proposition commençant par *que* dont le sujet est un pronom de la troisième personne : on n'est pas certain, en effet, que ce pronom désigne le sujet de la principale :

Ils espéraient pouvoir *s'emparer de la ville* (pas d'équivoque).

Ils espéraient qu'ils pourraient *s'emparer de la ville* (deux sens).

Cette construction, d'autre part, est souvent moins lourde, plus rapide que la proposition par *que.* Mais nous voyons que son emploi suppose que le verbe principal et l'infinitif ont le même sujet.

Il est possible toutefois de l'employer même quand on a à exprimer une phrase où le verbe principal et l'infinitif ont deux sujets différents. Il suffit de faire dépendre l'infinitif du verbe *voir* jouant le rôle d'*auxiliaire* et ayant le même sujet que le verbe principal; son complément devient le sujet de l'infinitif, et celui-ci, ou l'attribut, ou le complément qu'il introduit expriment l'idée importante :

Au lieu de :

Je désire qu'il soit heureux,

on dit :

Je désire le voir *heureux* (*être* disparaît).

Au lieu de :

Je désire qu'il réussisse,

on dit :

Je désire le voir *réussir.*

Le tour est utile pour éviter qu'une relative soit suivie d'une proposition par *que :*

Le peuple romain dont les dieux immortels ont voulu qu'il fût *à la tête des nations*

devient :

Le peuple romain que les dieux immortels ont voulu voir *à la tête des nations.*

Utile encore quand la proposition dépend d'un nom :

La crainte qu'il ne parte.

La crainte de le voir *partir.*

On trouve fréquemment au XVIe et encore au XVIIe siècle de vraies propositions infinitives **latines**, dépendant de verbes dont la

seule construction correcte aujourd'hui est une complétive par *que* :

Je les trouve avoir raison *chacun à son tour.* (Montaigne.)
Ils demandaient les cloches leur être rendues. (Rabelais.)
Priez l'oiseau guider *vos pas.* (J. Du Bellay.)
Vous reconnaissez ces défauts être *une source de discordes.* (Bossuet.)

149. Subordonnées relatives sans antécédent.

Comme pour la relative sujet, il s'agit d'un **archaïsme** :

Aimez qui vous aime.

(Pour la construction moderne avec une locution relative, voir Pronom, nº 247.)

150. Subordonnées d'interrogation indirecte.

L'**interrogation**, dans certains cas, est introduite par un verbe dont elle est le **complément d'objet direct**. On la trouve après : *je demande, je veux savoir, j'examine, je vois, j'ignore, je ne sais pas*, et après l'*impératif* de certains verbes déclaratifs : *dites, racontez, apprenez.*

Si l'interrogation porte sur l'action elle-même, la subordonnée interrogative est introduite par **si** :

Je voudrais pourtant savoir si l'affaire se fera.

Si elle porte sur le sujet, l'attribut, ou l'objet de l'action, on trouve un pronom ou un adjectif **interrogatif** :

Je vous demande qui est votre témoin, quelle est l'affaire en cours, quelles preuves on a réunies contre vous.

Si l'interrogation porte sur les circonstances de l'action, on trouve les adverbes **interrogatifs** : *où, quand, comment, combien, pourquoi*, ou des locutions comprenant un adjectif **interrogatif** :

Il est nécessaire d'examiner combien *on a dépensé,* pourquoi *on a engagé de telles sommes, dans* quelles *affaires elles ont été investies,* quand *ont commencé les opérations délictueuses, et* comment *on a pu les dissimuler si longtemps.*

Le **mode** est l'**indicatif** — le **conditionnel** si l'action est éventuelle :

Je me demande s'il accepterait *de venir.*

Parfois l'**infinitif** :

Il commence à se demander avec inquiétude comment sortir *d'embarras.*

Quand on est presque sûr de la réponse *oui*, on introduit une **négation** dans la subordonnée :

Je me demande si je n'ai pas *tort* (j'ai tort, j'en suis presque sûr).

Propositions subordonnées adjectives.

151. Une proposition peut jouer auprès d'un nom, nous l'avons vu, le même rôle qu'un **adjectif :**

Mon meilleur *ami va venir me voir.*

L'ami qui m'est le plus cher *va venir me voir.*

Il s'agit toujours d'une **proposition relative,** introduite par un pronom, un adjectif, un pronom adverbial **relatifs :**

Elle poussait comme une forte plante, insouciante du malheur qui vidait et assombrissait la maison. (Zola.)

Il sera procédé à la nomination d'un comité de dix personnes, lequel comité devra se réunir le premier samedi de chaque mois.

Je trouvai Touglas dans la chambre où j'avais couché le soir de la catastrophe du « Titanic ». (Giraudoux.)

J'étendis le bras dans la direction d'où venait l'eau. (H. Malot.)

Le nom caractérisé par la proposition relative est l'**antécédent** du pronom relatif (*malheur, comité, chambre, direction*).

Quand le relatif est employé sans antécédent, la proposition a la valeur d'un nom : **Qui vivra** *verra.*

La proposition relative peut être **coordonnée** à un adjectif :

J'ai trouvé un appartement confortable et qui ne grève pas trop mon budget.

Seuls, et qui semblaient tout bas se quereller. (Corneille.)

Comme l'**adjectif,** la relative ajoute à son antécédent des **caractérisations** ou des **déterminations** variées (n° 264) :

1° Il est des cas où la relative est **indispensable** au sens de l'antécédent. Elle joue auprès de lui le même rôle qu'un démonstratif ou un possessif, elle le détermine.

Valeur **démonstrative :**

L'enfant que vous voyez là-bas *est mon frère.*

L'homme qui les gouvernait *avait à défricher un coin naguère abandonné au pâturage.* (G. Sand.)

L'âme qui loge la philosophie *doit faire luire jusqu'au dehors son repos et son aise.* (Montaigne.)

Souvent la proposition relative **renforce** et développe un démonstratif :

Il ne faisait partie spécialement d'aucune classe; en général il entrait dans celle qu'il voyait ouverte. (A. Daudet.)

(Voir Pronom, n° 247, **b.**)

Valeur **possessive :**

A l'âge que vous avez, *on peut être raisonnable.*

Je ne veux point d'obstacle aux désirs que je montre. (Molière.)

Le secret douloureux qui me faisait languir. (Baudelaire.)

La maladie qu'avait Touglas *n'était pas grave.* (Giraudoux.)

2° Les caractérisations ou les déterminations apportées par les relatives sont très variées. Quelquefois, il s'agit d'un **rapport précis :**

Le nœud de cravate avait je ne sais quoi qui sentait les doigts maternels [A. Daudet] (origine).

J'ai revendu très cher la gravure ancienne que j'avais eue pour quelques centaines de francs (prix).

Plus généralement, la relative exprime la **manière d'être** de l'antécédent :

soit une qualité intrinsèque : *Après tant de soleils* qui ne reviendront plus (Leconte de Lisle);

soit une qualité en rapport avec nos sentiments, nos impressions : *C'est un homme* qui me plaît.

Elle se prête ainsi à une foule de **descriptions** subjectives ou objectives :

Les feuilles qui jaunissent *dans les arbres* qui frissonnent. (A. France.)

Des pluies récentes avaient laissé dans quelques sillons des lignes d'eau que le soleil faisait briller comme de minces filets d'argent. (G. Sand.)

Elle permet le développement pittoresque ou ironique d'un **mot abstrait :**

Les maximes des méchants et des fous participent en quelque sorte de l'universelle vérité, laquelle est absolue, permanente et divine, *ce qui me fait craindre pour elle qu'elle n'existe pas.* (A. France.)

C'est un débordement de louanges en sa faveur, qui inonde la cour et la chapelle, qui gagne l'escalier. (La Bruyère.)

3° L'avantage de la proposition relative sur l'adjectif dans les exemples descriptifs cités plus haut, c'est qu'elle dégage mieux le verbe, l'**action** et son développement. Comparer : *les feuilles jaunissantes* et : *les feuilles qui jaunissent.*

De même, elle peut remplacer l'**infinitif** ou le **participe présent**

après un verbe de sensation, quand il s'agit d'évoquer une action accomplie par l'antécédent :

J'ai vu l'aube qui se levait (j'ai vu l'aube *se lever*).

J'ai aperçu un chat qui se glissait *entre les arbres* (un chat *se glissant*).

Que ton vers soit la chose envolée
Qu'on sent qui fuit *d'une âme en allée* (qu'on sent *fuir*).
(Verlaine.)

Présentant l'action à un mode personnel, elle établit une sorte de *concomitance* entre la sensation et l'action. Elle remplace le participe présent que le langage populaire a tendance à éviter parce qu'il semble sans doute un peu savant. La relative remplace encore l'infinitif, notamment les *formes rares* de ce mode, quand il dépend d'une autre relative après les verbes déclaratifs ou de croyance :

Cette vocation pour le bonheur que nous croyions qui serait *comblée.* (L.-P. Fargue.)

Équivalents : *que nous croyions* devoir être comblée; *dont nous croyions qu'elle serait comblée* (Remarquer le caractère archaïque des deux relatifs qui se suivent : Ex. de Verlaine et de Fargue).

4° Parfois la relative marque une action qui suit chronologiquement l'action principale. Elle équivaut tout simplement à une **coordonnée;** le relatif marque que le même objet ou le même être joue un rôle dans les deux actions :

Depuis le départ d'Haï-Phong il en était mort plus d'un qu'il avait fallu jeter dans l'eau profonde. (Loti.)

Les Gaulois s'arrachaient les pastèques et les limons qu'ils croquaient avec l'écorce. (Flaubert.)

Un léger rapport de conséquence s'ajoute au rapport chronologique :

La société grossière qui inventa la mode du gothique *était lasse du sentiment d'admiration et de satisfaction paisible et raisonnable que donne l'architecture grecque* (Stendhal)

[*qui :* elle inventa la mode gothique parce qu'elle était grossière].

Dégageant l'action verbale, elle permet en même temps de mettre en valeur l'antécédent et l'action à l'aide d'un **présentatif :**

C'était une charrette qui entrait. (Flaubert.)

C'est un jardinier qui boite.

C'est une bien mauvaise raison que vous me donnez.

152. Il se pose quelques problèmes **d'accord** lorsque l'antécédent est un pronom personnel de **première** ou **deuxième** personne, ou

si c'est un nom attribut d'un pronom de **première** ou **deuxième** personne :

1° **Locutions :** *c'est moi qui, c'est vous qui :* l'accord se fait en personne avec le pronom personnel :

C'est moi *qui vous* ai *appelé. C'est* nous *qui l'*emportons.

Au XVIIe siècle, où le *ce* était moins étroitement accolé au verbe être et pouvait être considéré comme l'antécédent du relatif, le verbe de la relative pouvait rester à la troisième personne :

Ce n'est pas moi *qui se* ferait *prier* (Molière)

[la principale est *négative :* puisqu'on nie le rôle du pronom personnel de la première personne, l'accord logiquement n'est pas nécessaire] ;

2° Quand la principale est composée d'un pronom personnel sujet, du verbe être et d'un attribut, la relative s'accorde avec l'**attribut** si la principale est **négative** ou **interrogative,** parce qu'alors la relative ne peut caractériser que l'attribut :

On voit bien que tu n'es pas Midas, *qui* changeait *en or tout ce qu'il touchait.*

Si la principale est positive, la relative se rapporte soit à l'attribut, soit au sujet :

à l'**attribut**, si celui-ci est précédé d'un article, d'un adjectif démonstratif ou possessif; la relative est alors à la **troisième** personne :

Je suis votre petite fille *qui* vient *vous apporter une galette et un petit pot de beurre.*

Nous sommes les deux amis *qui se* sont *associés et dont on vous a parlé;*

au **sujet,** si l'attribut n'est précédé ni d'article ni d'adjectif pronominal et s'identifie absolument avec le sujet; la relative est à la **première** ou à la **deuxième** personne :

Nous sommes deux amis qui nous entendons *très bien.*

Je suis Hélène, qui viens *vous voir comme il était convenu.*

153. Propositions relatives à valeur circonstancielle. — Il est facile de passer d'une proposition à valeur d'adjectif à une proposition équivalant à un **complément circonstanciel.** On peut caractériser en mentionnant une circonstance **de temps,** de **condition nécessaire** et déterminative, comme dans les exemples suivants :

Pierre, qui entrait, *l'a rencontrée* (parce qu'il entrait à ce

moment-là : caractéristique de Pierre; circonstance de temps; idée de cause).

Un homme qui sait la cour *est maître de ses gestes.* (La Bruyère.)

(Pour l'emploi des virgules dans ces cas, voir PONCTUATION, nº 172.)

On trouve aussi des relatives **explicatives,** qui expriment la **cause :**

Reste avec moi, qui te nourris. (E. de Guérin.)

Quelques-uns même, qui s'étaient levés dès l'aube, *n'ayant pas vu clair à se faire la barbe, avaient des balafres en diagonales sous le nez.* (Flaubert.)

Relatives de **conséquence :**

Il poussa la porte, qui s'ouvrit.

Si la race future gardait quelque mémoire de notre nom et de nos écrits, nous pouvons prévoir qu'elle ne goûterait notre pensée que par ce travail ingénieux de faux-sens et de contresens qui seul perpétue les ouvrages de génie à travers les âges. (A. France.)

Relatives de **but :**

Inventez des rapports qui puissent m'attacher. (Boileau.)

Il nous faut un homme qui prenne ses responsabilités.

A la cause ou à la conséquence, se mêle une **supposition :**

Un homme qui n'a pas un assez beau nom *doit le remplacer par un meilleur.* (La Bruyère.)

Enfin il peut y avoir **opposition** entre le fait de la principale et celui de la relative :

Les grands, qui les dédaignaient, *les révèrent.* (La Bruyère.)

Notons que la relative marque le rapport circonstanciel avec plus de discrétion que la subordonnée conjonctive.

154. Le mode dans les relatives. —Un fait **positif** s'exprime à l'**indicatif;** c'est le cas dans la plupart des exemples que nous avons cités.

Si le fait est **simplement conçu par l'esprit,** on trouve le **subjonctif :**

soit que la principale, négative ou interrogative, **nie** l'existence de l'antécédent ou jette **un doute** sur elle :

Il n'y a pas d'argument qui me paraisse *convaincant.*

Avez-vous surpris quelque parole qui serve *d'indice?*

(Si la relative est négative, noter la suppression de *pas : Il* n'*est rien dans la famille qui* ne *te plaise*);

soit que l'antécédent, **superlatif** ou expression à valeur superlative (*le seul, le premier, un des, tout*), permette de supposer qu'il y a un choix de l'esprit, une opinion personnelle. Si l'on insiste sur la réalité du fait, l'indicatif reparaît :

C'est le seul être dévoué que je connaisse.

C'est le seul être dévoué que je connais (affirmation beaucoup plus catégorique).

Corinthe, la cité la plus riche et la plus peuplée qu'il eût *jamais* connue ;

soit enfin que le rapport circonstanciel (*consécutif final,* comme disent les grammairiens, c'est-à-dire mêlant une idée de conséquence et de but) fasse dépendre d'un **souhait** le fait exprimé par la relative :

Je rêve d'un voyage qui ne finisse *pas.*

Trouvez-moi un roman policier dont le secret ne soit *pas transparent dès le premier chapitre.*

Le **conditionnel** se trouve dans les relatives marquant le **but,** si celles-ci contiennent une **éventualité :**

Je rêve d'un jardin qui aurait *de grands arbres*

(le rapport de but est moins étroitement marqué que dans la proposition au subjonctif, mode par excellence de la subordination).

Autre exemple :

*Un homme de goût qui l'*achèterait *n'y changerait rien et, au milieu, implanterait une jolie maison, comme celle de la Brenta.* (Stendhal.)

Naturellement on trouve aussi le **conditionnel** dans toute relative dont l'idée est soumise à une **condition :**

C'est un homme intelligent qui aurait réussi *s'il avait plus de caractère.*

(Voir aussi Verbe, n° 371 et suivants.)

Propositions subordonnées circonstancielles.

155. Ces propositions (appelées quelquefois *adverbiales*) apportent à la principale une correction, un amendement, un **complément,** soit que l'on compare, ajoute ou retranche l'un des faits à l'autre, que l'on établisse entre eux une relation chronologique, soit que l'on exprime entre eux un rapport plus nettement logique de cause à effet, de but, d'opposition, etc. :

La maladie est moins grave qu'on ne le craignait.
Il est venu avant que vous téléphoniez.
J'ai attendu, bien que je ne fusse pas sûr de votre venue.

On trouve avec cette valeur de **complément circonstanciel :**

1° Des propositions commençant par une **conjonction.** Rappelons (voir CONJONCTION, n° 470) que la conjonction **que** est apte à remplacer n'importe quelle autre conjonction pour en éviter la répétition;

2° Des propositions **relatives** à valeur circonstancielle (Voir PROPOSITIONS RELATIVES, n° 153);

3° Des propositions **participes.**

Nous allons passer en revue les principales relations qui peuvent exister entre **principales** et **subordonnées** en signalant les conjonctions les plus employées, les problèmes de construction, les difficultés dans l'emploi du mode, ce dernier dépendant en général de la nature de la proposition circonstancielle.

Subordonnées marquant le lieu.

156. Elles commencent par l'**adverbe relatif** précédé ou non de **là :** *J'irai* où *vous voudrez* (Voir n° 437).

Elles sont à l'**indicatif,** sauf quand elles commencent par *où que*, *de quelque côté que*, etc., locutions indéfinies qui supposent que l'esprit envisage tous les lieux possibles :

Précisément parce que nous n'y avons rien fait de pareil, l'Allée des Philosophes est le lieu où *je ne cesse de prolonger ma réflexion depuis vingt-quatre heures.* (Ch. Maurras.)
Où que *vous* alliez, *je vous suivrai.*

Subordonnées de temps.

157. 1° L'action principale est **postérieure** à la subordonnée.

La subordonnée commence par une des locutions conjonctives : *après que*, *dès que*, *une fois que*. Elle est à l'**indicatif :**

Une fois *qu'ils* eurent *copieusement déjeuné, on parla affaires* (on parla après avoir déjeuné).

(Pour les principales avec *à peine*, *pas plutôt*, voir VERBE, n°s 380 et 381.)

On trouve comme équivalent de ces propositions conjonctives : soit un **infinitif prépositionnel,** dont le sujet est le même que celui de la principale — le verbe étant à l'infinitif passé :

Après avoir tiré *de sa poche une pipe courte, le douanier se mit en demeure de fumer* (M. Barrès);

soit une **proposition participe** (le participe a un sujet différent de celui de la principale) — le participe étant au passé :

Le village dépassé, *l'auto roula plus vite sur la route déserte.*

2° L'action principale est **antérieure** à la subordonnée.

La conjonction par excellence est *avant que*, suivie du **subjonctif**, ce qui est logique, l'action subordonnée étant envisagée par l'esprit en dépendance du fait de l'action principale :

Il faudra rentrer les gerbes avant que *l'orage* éclate.

Après une principale négative, la subordonnée commence par *que* et comporte un *ne* explétif avec le *subjonctif* (Voir n° 444) :

Je ne m'en irai pas que vous ne m'ayez répondu (que = avant que).

Après une principale commençant par *à peine, encore, déjà*, la subordonnée commence par *que* suivi de l'indicatif :

La porte était à peine *fermée* que *les mauvaises langues se* mirent *à critiquer l'absent.*

Les locutions conjonctives *jusqu'à ce que, en attendant que*, sont suivies du **subjonctif.** Cependant on trouve l'**indicatif** dans certains textes classiques avec *jusqu'à ce que*, quand les actions sont considérées comme deux faits successifs dont on n'envisage que le rapport chronologique :

J'ai attendu jusqu'à ce *qu'il* vienne (dépendance entre les deux actions : intention).

Le sang enivre le soldat... jusqu'à ce que *le prince* calma *les courages émus* (Bossuet) [jusqu'à ce que : jusqu'au moment où].

On trouve ici encore à la place d'une subordonnée par conjonction un **infinitif** prépositionnel (infinitif présent) :

Avant de partir, *n'oubliez pas de venir me parler.*

Toutefois, avant d'en venir *à ce commentaire, apprenons un peu à connaître l'homme que, tout à l'heure, nous allons voir dans sa plus grande crise morale.* (Barrès).

3° L'action principale et l'action subordonnée sont **contemporaines.**

On trouve comme conjonctions *lorsque, quand, comme*, suivies de l'*indicatif : Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille Applaudit...* (V. Hugo.)

Que remplace ces conjonctions quand la principale contient la locution *à peine* ou l'adverbe *encore :*

Il n'avait pas encore *ouvert la bouche* que je *le* reconnus.

Sont usitées aussi les locutions conjonctives *pendant que, cependant que, tant que, tandis que, durant que, à mesure que, comme*, qui marquent une contemporanéité plus durable en général, ou ajoutent une légère idée d'opposition :

Les miniatures de la Perse... viennent se faire admirer cependant que *Goya est mis à la mode.* (P. Valéry.)

Comme *nous rentrions de l'infirmerie, un coup de tonnerre épouvantable a fait retentir ces rochers nus.* (Stendhal.)

Les équivalents les plus usuels des propositions conjonctionnelles marquant la simultanéité sont le participe présent précédé de *en* et l'infinitif précédé de *à* :

En arrivant, *elle disait : « Mon petit, il va falloir manger.»* (Ch.-L. Philippe.)

A contempler *les escaliers majestueux, les talus de gazon, les hautes charmilles, on voit que Chantilly appelle d'autres scènes, d'autres ébats...* (Ch. Maurras.)

On trouve aussi de véritables propositions participes :

... *lorsque,* la porte s'ouvrant rapidement de chaque côté, *on vit paraître... un capucin...* (Vigny.)

Relations d'addition, d'exclusion.

158. L'addition est marquée par les conjonctions ou locutions *outre que, sans compter que, en même temps que.* Le mode est l'**indicatif** :

Outre que *vous me* dérangez *en ce moment, je ne vois pas du tout quelles affaires nous pourrions traiter ensemble.*

Les conjonctions d'**exclusion** *sauf que, excepté que, si ce n'est que,* sont également suivies de l'**indicatif** :

Il ressemble beaucoup à son père, sauf qu'*il ne* possède *pas sa conscience scrupuleuse.*

Mais *sans que,* qui établit une dépendance étroite entre les deux actions, est suivi du **subjonctif** :

Il est parti sans que *j'*aie pu *le retenir.*

La locution *soit que... soit que,* marque l'**alternative,** et comme chaque fait est moins considéré en soi que réfléchi à travers notre esprit, le mode est le **subjonctif** :

Soit que *vous* partiez *avec moi,* soit que *vous* veniez *me retrouver, je désire que nous passions ces vacances ensemble.*

Propositions de comparaison.

159. Ici la distinction entre **principale** et **subordonnée** est purement formelle et correspond à la présence dans une des propositions d'un adverbe ou d'une locution de **comparaison.** En fait les deux actions sont sur le même plan.

On peut établir une **corrélation** entre deux actions à l'aide des locutions : *comme, comme si, de même* (seules ou répétées), *ainsi que :*

Comme *on fait son lit, on se couche.*

De même que *les peuples vaincus par Rome s'inclinaient devant sa puissance,* de même *ils admettaient le mythe de ses origines divines.*

L'**égalité** s'exprime à l'aide de *autant que* (*tant que* dans une proposition négative ou interrogative), *aussi que, non moins que, tel que :*

Il est aussi *grand* que *moi.*

Il n'a pas tant *travaillé* que *son père.*

Des trésors me pourraient-ils donner tant *de joie* que *votre amitié?* (Mme de Sévigné.)

Les expressions de l'**inégalité** sont : *plus que, moins que, meilleur que, autre que,* et entraînent dans la subordonnée un **ne** explétif :

La ville est plus *importante* qu'*elle* ne *l'était avant la guerre.*

Ce *ne* peut s'expliquer par la coexistence dans l'esprit d'une affirmation (la ville est importante) et d'une négation (elle n'était pas aussi importante avant la guerre).

Quand le deuxième terme de la comparaison doit être une **proposition,** pour éviter la rencontre de deux **que,** on tourne par **que si,** ou par **que de voir :**

J'aime mieux qu'il fasse ce qu'il veut que de le voir *dépérir ;*

ou encore par la locution *plutôt que, plutôt que de,* suivie de l'**infinitif :**

Il vaut mieux qu'il fasse ce qu'il veut plutôt que de dépérir.

On trouve comme mode dans les propositions de comparaison l'**indicatif,** sauf naturellement si la subordonnée exprime une éventualité, une possibilité, auquel cas on emploie le **conditionnel :**

*Je lui aurais laissé sa liberté comme je l'*aurais *fait pour toi.*

Toutefois après *comme si*, l'**indicatif** est indispensable par suite de la règle grammaticale qui exclut le conditionnel avec **si.**

(Voir l'emploi du **superlatif** suivi d'une relative au **subjonctif** : n° 154.)

Relations de cause.

160. Ce sont des relations qu'on a très souvent à exprimer et la langue offre différents procédés :

1° Une **proposition participe** (proposition où le participe a un sujet particulier) :

Les circonstances étant différentes, *vous comprendrez que mon attitude ait changé.*

Un participe, présent ou passé, actif ou passif, en *apposition* au sujet de la principale, peut aussi marquer la cause de l'action principale. Le même rôle peut être joué par un simple *adjectif :*

La balle, rencontrant *heureusement la lame de son stylet, s'aplatit dessus.* (P. Mérimée.)

Déçu, *il s'en alla sans même discuter.*

Voyant *à Madrid que la république des lettres était celle des loups...* fatigué *d'écrire,* ennuyé *de moi... j'ai quitté Madrid.* (Beaumarchais.)

Désespérant de l'abattre, *il insultait ce dieu, il cherchait à l'avilir.* (J. Giraudoux.)

... *Et ils s'enfuiront comme font les chats qui vont manger loin de vous le morceau que vous leur avez donné,* ayant appris *à se défier de l'homme.* (Baudelaire.)

On peut exprimer la cause ou le moyen par un participe présent précédé de *en* (Voir n° 411, c) :

En apercevant son fils, *elle retrouva sa gaieté.*

La Comédie corrige les mœurs en riant. (Santeul : trad. du lat.) ;

2° Une **proposition relative :**

Le petit garçon, qui était fort mal élevé, *devint rapidement insupportable ;*

3° Un **complément** prépositionnel à l'**infinitif** (préposition **de** ou **pour ;** infinitif passé toujours après **pour**) :

Le voilà tout essoufflé d'avoir trop couru.

De te voir tous les jours, *toi, ton pas gracieux...*
Je ris. (V. Hugo.)

Il a fait faillite pour avoir trop entrepris *à la fois.*

4° Une **proposition** commençant par une **conjonction.** Les locutions conjonctives à valeur causale sont en général formées avec un **que** qui est un ancien pronom relatif ayant pour anté-

cèdent un démonstratif neutre le plus souvent : *de ce que, de ce fait que, du fait que, parce que* (Comparer la locution *c'est que*, qui équivaut souvent à *parce que*) :

Je suis ennuyé de ce que *vous ayez agi sans me consulter.*
Il nous a été difficile de réunir ces renseignements du fait que *la maison est sévèrement gardée.*
Parce que *vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie.* (Beaumarchais.)
Si je ne vous ai pas prévenu plus tôt, c'est qu'*il ne fallait rien hâter.*

Des locutions temporelles prennent un sens **causal :** *puisque* a même perdu son sens temporel primitif; de plus il exprime que le fait consacré maintenant comme cause est supposé déjà connu comme fait :

Et que je dorme un peu, puisque *vous reposez.* (Verlaine.)

Du moment que, dès que, maintenant que marquent à la fois **temps** et **cause** avec des nuances diverses. *Du moment où* tend à remplacer *du moment que* au sens temporel :

Du moment que *vous l'affirmez, je le crois.*
Du moment où *je l'aperçus, on ne put pas retenir mon attention.*

Attendu que, vu que, marquent la cause sous forme de motif; ils appartiennent au langage administratif.

La conjonction *comme,* qui introduit en général les circonstances très souvent temporelles qui entourent une action, peut introduire ainsi une **cause :**

Comme *je ne tiens pas à échouer, j'ai mis en œuvre toute mon énergie.*
Comme *je savais que Rennes avait été entièrement détruite par l'incendie de 1720, je m'attendais à n'y rien trouver d'intéressant sous le rapport de l'architecture.* (Stendhal.)

La conjonction *que*, à elle seule, peut introduire une proposition qui, marquant le fait qui motive une question, peut être considérée comme une proposition de **cause :**

Qu'avez-vous que *vous pleurez si fort?*
Elle était donc fâchée qu'*elle n'est pas venue?*

Quand le motif est fallacieux, on emploie *sous prétexte que* (sous prétexte de).

Le **mode des propositions conjonctives causales** est en général

l'**indicatif** ; c'est le **conditionnel** si l'action est éventuelle :

Maintenant que je suis *là, il n'y a plus rien à craindre.*

*C'est parce qu'on l'*aurait froissé *qu'il a refusé sa collaboration.*

Mais si l'on écarte une cause, c'est-à-dire si elle est seulement envisagée par l'esprit, le **subjonctif** apparaît :

Il nous a quittés ; non qu'il nous fût *à charge, mais il perdait son temps ici.*

Ce n'est pas que je me sois formalisé *de ce refus ; mais...*

De même, après un verbe de sentiment, la subordonnée de cause par *de ce que* est tantôt au **subjonctif**, tantôt à l'**indicatif**, selon le degré de subordination psychologique des deux actions (Voir SUBORDONNÉES OBJETS, n° 146 et suivants) :

*Elle a paru heureuse de ce que j'*étais venu *la voir.*

Elle a paru heureuse de ce que je fusse venu *la voir.*

On a tendance à employer *parce que* suivi non d'une proposition, mais d'une simple épithète :

Parce que jeune, *il se croit tout permis.*

Relations de conséquence.

161. C'est l'inverse de la relation de cause, et on l'exprime aussi fréquemment. D'autre part, elle est assez proche de la relation de **but** : le but est en effet une conséquence voulue. Dans une phrase de ce genre :

L'humanité, pour porter son fardeau, *a besoin de croire qu'elle n'est pas complètement payée par son salaire* (Renan),

il est difficile de dire si l'on est en présence d'une idée de **conséquence** ou de **but.** Mais souvent la distinction est nette et se marque en particulier dans les subordonnées conjonctives par une différence de mode.

a) La conséquence peut être exprimée par une relative au **subjonctif :**

J'ai besoin d'un gros capital qui me permette *d'être audacieux dans mes entreprises*

(on voit ici la parenté des idées de conséquence et de but) ; ou à l'**indicatif,** sans idée de but :

J'ai trouvé une maison qui me conviendra *parfaitement.*

b) Certaines causales expriment le *motif* d'une question (ce sont là des tournures littéraires difficiles à interpréter).

Comparer :

Tu veux donc me faire mourir de chagrin que tu ne me réponds *pas?* et, avec la conjonction *pour que* suivie du **subjonctif** : *Il faut que tu me haïsses bien* pour que *tu ne me* répondes *pas.*

D'autre part, *pour que* marque quelquefois une conséquence présentée ironiquement presque comme un but :

C'est cela, on va vous rendre la liberté, pour que *vous* recommenciez *vos petites combinaisons.*

c) Des locutions de *manière* ont été adoptées pour exprimer la **conséquence** : *de sorte que, de manière que ; de telle sorte que ; tel... que :*

J'ai manœuvré de telle sorte que *personne ne s'est douté de mes craintes.*

Il est tel qu'*on pourrait difficilement en venir à bout.*

De manière que peut être remplacé par *de manière à* suivi d'un **infinitif** :

Laissez porter, de manière à naviguer *sur la pointe de l'île.*

De même une conséquence négative peut être introduite par *sans que :*

Elle a réussi à partir sans qu'*on la* voie.

d) La conséquence est marquée à l'aide de locutions qui indiquent le **développement** atteint par une qualité ou une action : *au point que, à tel point que,* ou, avec un **infinitif**, *au point de :*

Il est timide au point de vivre *comme un ours ;*

tant, tellement, si... que ; si bien... que :

Il m'a tant prié que j'ai cédé.

Le prince s'endormit si profondément qu'*il* fallut *le réveiller pour combattre* (Voltaire);

assez pour que, trop pour que ; ou encore *assez pour* et *trop pour*, suivis de l'**infinitif** :

Elle a trop *de vertus* pour *n'*être *pas chrétienne.* (Corneille.)

Au point que se réduit à *que* dans la langue familière :

Elle est bête que *c'en est une bénédiction.*

(Molière.)

e) Le **mode** dans les propositions de conséquence.

En général on trouve l'**indicatif**, tandis que la proposition de but est au **subjonctif**. Mais s'il se mêle une idée d'intention

à l'idée de conséquence, le **subjonctif** peut apparaître. Comparer :

J'ai taillé les rosiers de telle manière qu'ils seront *en pleine floraison aux vacances.*

J'ai taillé les rosiers de manière qu'ils soient *en pleine floraison aux vacances.*

1° La relation de conséquence est donc au **subjonctif** quand elle mêle une idée d'intention et de but à l'idée de conséquence, ou après un superlatif relatif (Voir n° 154);

2° Une principale négative entraîne le subjonctif avec *que* ou sans *que :*

Je ne venais jamais la voir qu'elle ne me reçût *avec la plus grande amabilité ;*

3° La proposition introduite par *pour que* est au **subjonctif** (exemples ci-dessus);

4° Après *assez pour que, trop pour que*, on a le **subjonctif :**

Il a assez travaillé pour qu'on lui permette *de se reposer.*

Une conséquence éventuelle s'exprime au **conditionnel** ou au **subjonctif :**

Elle m'a tant cassé la tête de ses bavardages que pour un peu je serais *partie.*

Il peut, ô jeune fille,
Vous apporter tant d'or, de bijoux, de joyaux,
Que votre front reluise *entre les fronts royaux.*
(V. Hugo.)

La proposition consécutive peut être remplacée par un simple **infinitif prépositionnel :**

Elle s'habille à ravir.

Elle est gentille à croquer.

Relations de but.

162. Nous avons déjà noté la parenté entre le rapport de conséquence et le rapport de but. Nous allons retrouver ici certaines constructions communes à l'expression de ces deux idées. Cependant nous verrons que le but, conséquence intentionnelle envisagée par un esprit sans être forcément réalisée dans les faits, s'exprime en général avec le **subjonctif.**

La **relative au subjonctif** (plus rarement à l'**infinitif,** avec relatif de lieu ou de temps) peut exprimer le but :

Il cherche un secrétaire qui puisse *le débarrasser de toute la besogne courante.*

Je n'ai pas de lieu où reposer *mon front.*

Les propositions **conjonctives** sont introduites par *pour que, afin que, de crainte que, de peur que.*

D'autre part, de même que pour la conséquence, des locutions conjonctives de manière ont été amenées à exprimer l'idée de but : *de manière à ce que, de façon à ce que, en sorte que :*

Pour que *vous* puissiez *vous mettre au courant de l'affaire, je vous enverrai le dossier.*

La vieille bonne femme ferma les volets afin que *la chaleur ne* pénétrât *point dans la maison.*

Je suis venu ce matin de peur que *ce soir il ne* soit *trop tard.*

Les services ont été organisés de manière à ce que, *du bureau central, la surveillance en* soit *aisée.*

Il ne serait pas étonnant qu'un enfant de cette sorte, à qui ses parents donneraient principalement des théâtres pour qu'*il* pût *continuer seul le plaisir du spectacle et des marionnettes, s'accoutumât déjà à considérer le théâtre comme la forme la plus délicieuse du beau.* (Baudelaire.)

Mais très souvent il est possible de remplacer ces propositions conjonctives par des **infinitifs prépositionnels** (prépositions *afin de, pour, en vue de, de peur de*) ; en général il vaut mieux que principale et infinitive aient le même sujet :

Nos chaussures enveloppées de laine afin de pouvoir *marcher sans glisser sur la rivière gelée ne faisaient aucun bruit.* (Maupassant.)

Le rouge-gorge accourt en chantant pour prendre *sa part du feu et des joies du bûcheron.* (Michelet.)

(La locution *dans le but de* est à éviter.)

Après un verbe de mouvement, l'**infinitif sans préposition** marque le but :

Nous sommes descendus comme tout le monde offrir *nos services à ces pauvres camp-volants.* (M. Barrès.)

Quand, sollicité par le proviseur, il passa serrer *les mains des élèves décorés au front, je mis mes deux mains derrière mon dos.* (J. Giraudoux.)

Après un verbe à l'**impératif,** la proposition conjonctive peut commencer par la conjonction *que :*

Descends que *je t'embrasse.* (La Fontaine.)

Viens un peu ici que *nous nous expliquions.*

L'emploi des **modes** ne présente pas de difficulté; il est tout à fait logique. Le **subjonctif** marque la subordination étroite impliquée dans l'idée de but.

Relations d'opposition, de restriction, de concession.

163. 1° Il s'agit :

soit d'**opposer** deux faits :

Quoiqu'il fasse beau, ce n'est pas encore le printemps (opposition);

soit de **restreindre** la portée de l'action principale :

Je vous aiderai dans la mesure où cela me sera possible (restriction);

soit d'**admettre provisoirement** un fait, quitte à le rejeter ensuite :

A supposer qu'il ait été imprudent, il n'a pas été malveillant (concession et hypothèse).

2° Les principales locutions **conjonctives** sont : *malgré que* (très discuté, mais qui semble se répandre), *quoique* (formule indéfinie figée en conjonction), *bien que, si,* d'anciennes locutions **temporelles** ou marquant primitivement le **lieu** : *alors que, tandis que, lors même que, au lieu que, loin que :*

Bien que *je ne fusse encore que d'un gris douteux, il ne reconnaissait en moi ni la couleur ni la tournure de sa nombreuse postérité.* (Musset.)

Si *le ciel a fait de moi un monstre, et* si *quelqu'un doit en porter la peine, que je sois du moins le seul malheureux.* (Musset.)

Degas, homme de goût, retardait par là sur plus d'un de son âge, tandis qu'*il devançait d'autre part, par la hardiesse vraie et la précision de son esprit, bien des artistes ses contemporains.* (P. Valéry.)

Voir, n° 153, des exemples d'opposition marquée par des propositions relatives :

Les grands, qui les dédaignaient, *les révèrent.* (La Bruyère.)

Un **adjectif,** ou un **participe,** suffisent à marquer l'opposition. La langue, d'ailleurs, s'efforce en général de remplacer dans ce domaine la subordination par des constructions moins lourdes et souvent elliptiques :

Je t'aimais inconstant, *qu'aurais-je fait,* fidèle. (Racine.)

Tout en exprimant *à haute voix sa satisfaction, il continuait à se sentir exaspéré.*

On a tendance aussi à employer *quoique* et *bien que* avec un adjectif ou participe épithète ou apposition, le verbe *être* étant toujours sous-entendu :

Il était, quoique *riche, à la justice enclin.* (Hugo.)

Bien que *d'origine espagnole, il semble un Nordique.*

On ne trouve d'**infinitif prépositionnel** qu'avec **sans,** pour exprimer qu'un fait s'est produit sans entraîner sa conséquence habituelle :

Sans *manifester le moindre étonnement, il a appris cette nouvelle surprenante ;*

ou avec **pour,** quand il s'agit de marquer une opposition entre deux faits dont l'un est en contradiction avec la conséquence habituelle de l'autre :

Vous n'avez guère bruni, pour *avoir passé tout l'été au soleil.*

Il leur fait voir que, pour *être assis sur le trône, ils n'en sont pas moins sous sa main.* (Bossuet.)

3° Le **mode** dans les oppositions :

Une règle mécanique exige que le **subjonctif** suive les conjonctions *quoique, bien que,* même si le fait est positif ou s'il est éventuel.

La langue parlée cependant rétablit l'**indicatif** ou le **conditionnel** quand la logique le demande. M. Brunot (dans *la Pensée et la Langue*) cite deux phrases de Flaubert :

Ni moi, reprit vivement M. Homais, quoiqu'il lui faudra *pourtant suivre les autres.*

Bien que ses péchés auraient pu *se répandre.*

Après *au lieu que, loin que,* le **subjonctif** est possible, ou l'**indicatif,** suivant le sens :

Au lieu qu'il soit *à sa place, on le rencontre partout à traîner* (il y a ici opposition entre un fait réel et son contraire qui devrait être réalisé).

Si *au lieu que* équivaut à *tandis que* et met en parallèle deux faits contraires mais également positifs, on emploie l'**indicatif :**

Il est sans scrupules, au lieu que moi je garde *des timidités.*

On trouve peu d'exemples de **concession** proprement dite. C'est qu'en général elle est présentée sous forme de **supposition** (Voir n° 164).

On peut encore citer comme autres constructions usuelles : *tout... que,* avec l'**indicatif** (et, rarement, avec le subjonctif) :

*Tout efficace qu'*est *l'argent, il échoue quelquefois ;*

sans que avec le **subjonctif** ou *sans* avec l'**infinitif :**

Sans que je puisse *dire qu'elle ait été indiscrète, elle a cependant un peu exagéré sa curiosité.*

Sans être *riche, il a une belle aisance.*

La construction est parfois très *libre :*

Est-ce pour cela que, sans écrire *mal, on ne peut cependant pas regarder Mme de Staël comme un grand écrivain.* (Brunetière.)

Quant à la **restriction,** elle s'exprime entre autres par : *autant que, dans la mesure où, en tant que, si tant est que, en ce sens que,* suivis de l'**indicatif ;** par *à moins que,* suivi du **subjonctif** (restriction conditionnelle) :

Il faut se résigner à la misère des autres en tant qu'*elle offense nos délicatesses.* (J. Lemaître.)

Car que faire en un gîte, à moins que *l'on ne songe?*
(La Fontaine.)

Propositions exprimant des hypothèses.

164. I. Valeurs diverses. — *a*) La proposition subordonnée marque une **éventualité** qui, si elle se réalise, s'accompagnera du fait marqué par le verbe principal :

Si vous avez l'occasion de venir en ville, *passez me voir.*

b) La proposition subordonnée marque une éventualité qu'on **oppose** à un fait exprimé par le verbe principal :

Même si les vents se liguaient pour soulever les mers, *le philosophe conserverait son impassibilité.*

Quand vous me haïriez, *je ne m'en plaindrais pas.* (Racine.)

c) La proposition subordonnée marque la **condition nécessaire** pour la réalisation de l'action principale :

Si *vous acceptiez, rien ne s'opposerait plus à son bonheur.*

L'action principale apparaît en quelque sorte comme le **résultat** de l'action subordonnée. D'où la présentation, dans de fausses hypothétiques, d'un fait et de son résultat :

Si *je n'ai pas répondu plus tôt* (c'est un fait qu'il n'a pas répondu) *à ta lettre dolente et découragée, c'est que j'ai été dans un grand accès de travail.* (Flaubert.)

Autre type de *fausse hypothétique* (on y exprime deux faits) dans lequel *si = s'il est vrai que :*

Car si *l'artiste abêtit le public, celui-ci le lui rend bien.*
(Baudelaire.)

II. **Systèmes conditionnels.** — En fait, si l'on examine la richesse des moyens d'exprimer l'hypothèse, on voit que la notion de principale et de subordonnée, dans ce que l'on a proposé d'appeler un **système conditionnel,** est souvent toute relative. Les exemples suivants présentent successivement des propositions à allure de principales ou d'indépendantes, des propositions qui ont nettement la forme de subordonnées introduites par un mot subordonnant;

à l'**impératif :**

Parlez-lui *avec douceur, il devient insolent.*

Chassez *le naturel, il revient au galop.*

Changez *le radiateur de votre auto, vous n'aurez plus d'ennuis ;*

au subjonctif :

Qu'ils se permettent *de passer outre à mes défenses, je commence la répression aussitôt.*

La deuxième proposition peut être précédée d'une conjonction de **coordination,** ce qui, dans la forme, accuse encore l'allure d'indépendance des deux éléments du système :

Que *le soleil* se mît à *briller sur la neige éclatante* et *en cinq minutes les chandails se balançaient aux branches des sapins et bras nus, torses nus bronzaient à qui mieux mieux ;*

au conditionnel (ou au subjonctif conditionnel) :

Il verrait *tous les visages se détourner, il ne croirait pas encore à sa disgrâce.*

Tout mon avenir dût-*il s'en trouver compromis, je ne céderai pas.*

On peut même introduire un *que* devant la proposition de conséquence, celle qui, dans un système conditionnel avec *si,* s'appelle sans contestation *principale :*

Il verrait tous les visages se détourner qu'*il ne croirait pas encore à sa disgrâce.*

Une proposition *relative,* nous l'avons vu, peut exprimer la *condition :*

Si peut-on y arriver, qui en sait l'adresse (= si on en sait l'adresse). [Montaigne.]

Tout vient à point, qui sait attendre (= si l'on sait attendre).

III. Enfin toute une série de **conjonctions** introduisent des hypothèses : *si, quand, que, à supposer que, pour peu que,* marquent l'**éventualité ;** *à condition que, pourvu que,* marquent plus précisément la **condition ;** *à moins que, sauf si,* marquent une **exception** hypothétique; *même si, quand, quand bien même,* marquent l'**opposition :**

Plus l'artiste se penche avec impartialité vers le détail, plus l'anarchie augmente. Qu'*il soit myope ou presbyte, toute hiérarchie et toute subordination disparaissent.* (Baudelaire.)

Quand *il s'accrochait à quelque chose, il serrait si fort les dents qu'il restait suspendu comme un chiffon.* (Trad. de Tolstoï.)

Je lui payerai la somme pourvu qu'*auparavant la personne ait la bonté de me dire qu'elle veut bien de moi.* (Molière.)

En admettant *même* qu'*il fût dans la bonne direction, quelle force il lui faudrait pour aller jusqu'au bout.* (A. Daudet.)

Les prêtres qui gardaient les livres sibyllins, pour peu qu'*ils eussent le goût poétique, pouvaient proposer de nombreux thèmes à leur imagination.* (A. Thibaudet.)

Eh bien! reprit le voyageur, je me charge d'obtenir votre grâce à condition que *vous nous rendiez la liberté.* (T. Gautier.)

IV. Dans un **système conditionnel,** l'un des termes peut présenter un fait que la pensée soumet à toutes les variations possibles :
soit dans une seule proposition :

Si intelligent qu'il soit, *il ne vous comprendra jamais;*

et la subordonnée comporte souvent un **relatif indéfini :**

Quoi que *l'heure présente ait de trouble et d'ennui,*
Je ne veux pas mourir encore. (Chénier.)

Quelques *progrès* que *fassent la piété et la gravité, il y aura toujours en France une littérature de cabaret* (Stendhal);

soit dans plusieurs propositions exprimant des alternatives :

Soit qu'*il élève les trônes,* soit qu'*il les abaisse...,*
il leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine.
(Bossuet.)

Ces systèmes ont souvent une valeur d'**opposition.**

V. Le **mode** dans les **hypothétiques.**

Dans un **système conditionnel,** il faut considérer non seulement le mode de la subordonnée, mais aussi celui de la principale. L'emploi des modes : *indicatif, conditionnel* et *subjonctif,* dépend des **nuances** de l'hypothèse.

1° On considère l'hypothèse comme réalisée, un fait en résulte : **indicatif** dans les deux propositions :

Si vous le permettez, *je* vais *prendre congé.*

Ne me fais *pas de calembours si tu* veux *gagner ton argent.* (Musset.)

Si le romancier fait *tenir dans trois cents pages dix ans d'une vie..., il* devra *savoir éliminer parmi les menus événements tous ceux qui lui sont inutiles.* (Maupassant.)

Ce dernier exemple (indicatif présent dans la subordonnée, indicatif futur dans la principale) illustre la règle qui **exclut le futur de l'indicatif** après **si** conditionnel. Il est remplacé soit par le présent de l'indicatif, soit par le passé composé (valeur d'accompli) :

S'il a reçu *ses papiers à temps, il partira le vingt-cinq.*

Si l'on tient à bien marquer le futur, on peut utiliser la conjonction **quand** à la place de **si** dans certains cas :

Quand vous m'y autoriserez, je vous le ferai connaître.

Après : *à supposer que, pourvu que, à condition que,* le **subjonctif** est obligatoire. Cependant on peut employer l'**indicatif** après *à condition que* pour insister sur la réalisation du fait :

Je lui pardonnerai à condition qu'il parte,

ou bien :

Je lui pardonnerai à condition qu'il partira.

2° L'hypothèse peut se réaliser : le *potentiel* (action possible) s'exprime par le mode **conditionnel,** temps présent à sens futur. Mais celui-ci ne se trouve le plus souvent que dans la principale, car après **si** dans la subordonnée, on n'emploie que l'**indicatif** à l'imparfait :

Si *tu* étais *là, comme nous nous* amuserions.

Si la condition est double, et qu'au lieu de répéter **si,** on le remplace par **que,** le **subjonctif** reparaît :

Ce serait *une chose plaisante si les malades guérissaient et* qu'*on m'en* vînt *remercier.* (Molière.)

Si *j'*étais *tourterelle,*
Que *je* susse *voler...* (chanson).

La répétition de *si* a lieu quand on veut insister sur chacune des idées exprimées :

Si tu commettais cette mauvaise action et si je l'apprenais un jour, tout serait rompu entre nous.

3° Dans le présent, l'hypothèse est irréalisable. — Pour l'emploi des modes et des temps, l'*irréel* dans le présent se confond avec le *potentiel :* **conditionnel** présent dans la principale, imparfait de l'**indicatif** après **si :**

Si *les nations* correspondaient *aux races, la Belgique* serait *à la France, le Portugal à l'Espagne...; si votre théorie des races* venait *à prévaloir, le monde entier* serait *à refaire* (Fustel de Coulanges)

[l'irréel, dans la deuxième phrase, déborde du présent sur le futur].

4° Dans le passé, l'hypothèse n'a pas été réalisée, mais elle était parfois réalisable (irréel dans le passé).

Avec **si** : **indicatif** plus-que-parfait dans la subordonnée; ou **conditionnel** passé 2e forme; **conditionnel** passé dans la principale (1re ou 2e forme).

Sans **si** : deux plus-que-parfait du **subjonctif** ou un **subjonctif** et un **conditionnel** passé :

Une personne haute comme une bouteille qui aurait disparu *dans la poche de ma redingote* s'*il n'*eût *pas été irrévérencieux de l'y mettre.* (A. France.)

Si *nous* avions gardé *le silence, nous* eussions ressemblé *à deux ombres comme le Dante en dut voir errer dans les limbes de son Purgatoire.* (Barbey d'Aurevilly.)

Eût-*il* prévenu *plus tôt, nous l'*aurions rencontré *avant son départ.*

Quand il aurait perdu *un peu de temps à se distraire, le mal n'*eût *pas* été (ou *n'*aurait *pas* été) *grand.*

Parfois la phrase n'est pas complète. La conséquence est exprimée par une *exclamation* ponctuant un geste :

Après tout, quand il se fâcherait, tant pis! (Flaubert.)

5° Après les locutions indéfinies : *qui que, quoi que, quelque que,* etc., le **subjonctif** est obligatoire :

Oh!.. qui que *vous soyez, excusez mon audace* (Voltaire),

sauf après *tout... que :*

Tout *Picard* que j'étais... (Racine.)

En fait, la langue familière introduit souvent le conditionnel après *quoi que,* etc., et par contre le subjonctif après *tout que.*

Il est d'ailleurs impossible de donner des règles précises sur la syntaxe des phrases hypothétiques.

Voici encore quelques **exemples** montrant la variété des cas qui peuvent se présenter :

Indicatif dans la principale et dans la subordonnée (présent) :

Si je dis oui, elle dit non; nuit et jour elle gronde. Jamais, non jamais de repos avec elle. (Marmontel.)

La condition est contenue dans une relative au Conditionnel, la principale est à l'Indicatif futur :

A ceux qui seraient tentés de s'étonner de l'anonymat que, en ce qui me concerne, j'ai tenu à garder... je dirai... (O. Mirbeau.)

Conditionnel dans la principale, Indicatif dans la subordonnée (imparfait à valeur de présent) :

Moi aussi, j'aime notre métier, dit Tristan ; et si j'osais, je vous chanterais une chanson que j'ai faite sur les charbonniers (A. Theuriet)

(imparfait à valeur de futur dans la subordonnée) :

Ainsi toi aussi tu me désapprouverais, tu ne serais pas contente, si je venais ici. (E. Zola.)

Conditionnel dans la principale et dans la subordonnée (à valeur de futur éventuel) :

On la tuerait qu'elle ne dirait pas une parole. (E. Zola.)

Il y a des lois et tout croulerait le jour où elles ne seraient plus appliquées. (E. Zola.)

Conditionnel dans la principale avec subordonnée au Subjonctif (futur) :

Et que tout croulât, il tâcherait de ne pas être sous les décombres. (E. Zola.)

Conditionnel dans la principale, Indicatif dans la subordonnée (irréel passé) :

Si l'homme n'avait eu sous les yeux que les exemples donnés par ses compagnons les bêtes..., il ne serait resté qu'un bipède sauvage parmi les quadrupèdes. (E. Reclus.)

Conditionnel dans la principale et dans la subordonnée (ce dernier employé pour l'Indicatif plus-que-parfait) :

Il se disait que s'il l'eût secouru, Sénécal n'en serait pas là. (Flaubert.)

Indicatif dans la principale, Subjonctif sans *que* dans la subordonnée :

J'accepte l'âpre exil, n'eût-il ni fin ni terme. (V. Hugo.)

La règle qui domine la syntaxe des propositions conditionnelles est l'interdiction d'employer après **si** un futur ou un conditionnel. L'éventualité qu'implique la proposition subordonnée se trouve donc, chose paradoxale, exprimée tantôt par un présent, tantôt par un imparfait de l'**indicatif** (toujours repris, lorsque besoin en est, par un **subjonctif** introduit par **que**).

Les interdictions qui pesaient sur ce type de phrase ont favorisé la création de tours plus libres (d'ailleurs très anciens) dans lesquels l'éventualité peut être traduite soit par un conditionnel (après *quand même*), soit par un subjonctif.

Emploi des temps dans la proposition subordonnée. Concordance des temps.

165. Nous insisterons (Voir VERBE), en étudiant la valeur temporelle des formes verbales, sur le rapport **chronologique** que l'emploi de telle ou telle forme suppose entre un temps principal et un temps secondaire, une action principale et une action secondaire. Nous groupons ici sous une forme synoptique les indications éparses dans le chapitre du VERBE :

Aucune règle mécanique absolue ne gouverne l'emploi des temps dans la proposition subordonnée. Le **sens, la chronologie,** doivent surtout guider celui qui parle ou écrit. Le tableau suivant n'a pas la prétention d'épuiser les formes qui expriment tous les rapports temporels pouvant exister entre une principale et une subordonnée : il examine, à titre d'exemples, les cas les plus fréquents.

166. Avec une **principale au présent de l'indicatif :**

1° Si la **subordonnée** doit être à l'**indicatif :**

a) l'action subordonnée est **antérieure** à l'action principale; la subordonnée est :
à l'**imparfait :** *Je déclare qu'il faisait bien ;*
au **passé simple :** *Je déclare qu'il fit bien ;*
au **passé composé :** *Je déclare qu'il a bien fait ;*
au **plus-que-parfait :** *Je déclare qu'il avait bien fait.*
(Pour l'emploi absolu du passé antérieur, voir VERBE, n° 380) ;

b) l'action subordonnée se passe **en même temps** que l'action principale ; la subordonnée est au **présent :** *Je déclare qu'il fait bien ;*

c) l'action subordonnée est **postérieure** à l'action principale; la subordonnée est au **futur simple :** *Je déclare qu'il fera bien ;*
au **futur antérieur :** *Je déclare qu'il aura bien fait.*

2° Si la **subordonnée** doit être au **subjonctif :**

a) action **antérieure;** la subordonnée est :
à l'**imparfait** du subjonctif : *Je ne crois pas qu'il fît bien ;*
au **parfait** du subjonctif : *Je doute qu'il ait bien fait ;*
au **plus-que-parfait :** *Je doute qu'il eût bien fait ;*

b) actions **simultanées :**
au **présent** du subjonctif : *Je doute qu'il fasse bien ;*

c) **action postérieure :**
au présent du subjonctif : *Je doute qu'il fasse bien à l'avenir ;*
au parfait du subjonctif : *Je doute qu'il ait bien fait son travail quand vous irez le chercher.*

167. Une **principale à un temps passé de l'indicatif** peut être suivie :

1° Si la subordonnée est à l'**indicatif :**

a) actions **simultanées — imparfait :** *Je déclarais qu'il faisait bien ; je déclarai qu'il faisait bien ;*

b) action subordonnée **antérieure — plus-que-parfait :** *Je déclarais qu'il avait bien fait ; je déclarai qu'il avait bien fait ; j'ai déclaré qu'il avait bien fait ;*

c) action subordonnée **postérieure.**

Si l'action subordonnée **reste dans le passé — futur simple dans le passé :** *Je déclarais qu'il ferait bien ;* **futur antérieur dans le passé :** *J'ai déclaré qu'il aurait tout bien fait quand on viendrait le chercher.*

Si l'action **déborde sur le présent ou le futur — présent** ou **futur simple :** *J'ai déclaré qu'il est actuellement à Paris et qu'il y restera jusqu'à la Pentecôte.*

On emploie le **présent** s'il s'agit d'une action à valeur **générale** ou **habituelle :** *Il disait autrefois que la jalousie est la plus terrible des passions ;*

2° Si la subordonnée est au **subjonctif :**

a) actions **simultanées — imparfait :** *J'ai voulu qu'il m'aimât ; je voulais qu'il partît ;*

b) action subordonnée **antérieure — plus-que-parfait :** *Je doutais que tout n'eût été qu'imagination ;*

c) action subordonnée **postérieure.**

Si l'action subordonnée **reste dans le passé : imparfait** du subjonctif : *Je doutais qu'il vînt le lendemain ;* **plus-que-parfait** du subjonctif : *Je doutais qu'il eût achevé quand on viendrait le chercher.*

(On emploie les auxiliaires *devoir* et *pouvoir* pour préciser l'idée de futur : *Je doutais qu'il dût venir ; je doutais qu'il pût avoir fini*).

3° Si l'action subordonnée **déborde dans le présent ou le futur,** le **présent** du subjonctif est parfaitement correct après une principale au passé :

Il voulait que nous partions aujourd'hui et que nous passions la journée de demain en excursion.
Et déjà l'empereur a commandé qu'il meure. (Corneille.)

N'avez-vous pas
Ordonné dès tantôt qu'on observe ses pas?
(Racine.)

168. Une **principale** à un temps **futur** de l'**indicatif** peut être suivie :

1° Si la subordonnée doit être à l'**indicatif** :

a) action subordonnée **antérieure** — **passé simple, passé composé, imparfait** : *Il vous dira qu'il l'a connu, qu'il le connut, qu'il le connaissait ;*
b) actions **simultanées** — **présent** de l'indicatif : *Il vous dira qu'il le connaît* (l'action subordonnée peut aller du moment où l'on parle à un futur contemporain de l'action principale) ;
c) action subordonnée **postérieure** — **futur simple** ou **antérieur** : *Il vous dira qu'il continuera à le voir et qu'il l'aura adopté comme ami avant qu'il soit longtemps.*

2° Si la subordonnée doit être au **subjonctif** :

a) action **antérieure** — **imparfait, passé** du subjonctif : *Il ne croira pas que la chose fût possible à ce moment-là. Il ne croira pas que vous ayez compris ;*
b) action **simultanée** et action **future** — **présent** du subjonctif : *J'ordonnerai qu'il vienne.*

169. Quand la principale est au **conditionnel,** la souplesse dans l'emploi des temps se fait encore très nettement sentir. Seule la modalité explique l'emploi de tel ou tel temps dans la subordonnée. Le **présent** du **subjonctif** est un *potentiel,* le **subjonctif imparfait** un *irréel présent* ou *passé* et le **subjonctif plus-que-parfait** un *irréel passé :*

Je voudrais qu'il vienne (*je voudrais,* expression polie, atténuée de *je veux ; vienne :* présent à valeur plus ou moins marquée de potentiel).

Pour réussir, il faudrait qu'il acceptât de recevoir des conseils, mais il n'y faut pas compter (*acceptât :* irréel présent).

Pour réussir, il aurait fallu qu'il acceptât (ou *eût accepté*) *de recevoir des conseils.*

Ce tableau, nous le répétons, n'est pas complet, et, d'autre part, les combinaisons chronologiques que nous signalons ne sont pas toutes possibles avec tous les verbes. Cependant il nous fournit suffisamment de preuves contre la règle mécanique de la concordance des temps qu'édictaient les anciennes grammaires et par laquelle un temps passé dans la principale entraînait forcément un temps passé dans la subordonnée. La réalité est autrement complexe, parce que le sens est le facteur essentiel du choix de tel ou tel temps dans la subordonnée.

Une difficulté subsiste : le subjonctif ne comporte pas autant de temps que l'indicatif (pas de futur, moins de passés), et cette pénurie est encore aggravée par la décadence de l'imparfait du subjonctif.

La fidélité avec laquelle les grammairiens ont répété les règles de la concordance des temps, jointe dans certains cas à l'attraction phonétique des terminaisons, explique sans doute certains phénomènes d'attraction temporelle :

Il m'a appris que la guerre sévissait en Arabie en ce moment (le présent serait logique).

Il a commandé qu'on l'observât (le présent est plus logique); et peut-être aussi la tendance fâcheuse à employer le conditionnel (dont la conjugaison est régulière et plus aisée) pour le subjonctif : *J'aimerais tant qu'il travaillerait* (dit une mère en parlant de son fils).

LA PONCTUATION

---

170. Dans le langage parlé, on groupe les mots dans une seule émission de voix, en les unissant par des liaisons en **mots phonétiques.** A ce premier découpage de la phrase qui isole les mots fondamentaux, verbe, nom, chacun avec son cortège de mots-outils, de mots satellites, s'en ajoute un second, déterminé d'une part par les nécessités physiques de la parole, guidé d'autre part par le sens, indiqué enfin dans l'écriture par des signes conventionnels, les *signes de ponctuation* (du latin *punctum :* point).

Ceux-ci servent à délimiter les ensembles significatifs, phrase, proposition, voire certains compléments. Ils peuvent, dans certains cas, donner une indication sur l'intonation sentimentale du texte. Ils soulignent enfin pour le lecteur les éléments rythmiques et mélodiques de la phrase.

La ponctuation a donc une valeur à la fois **logique** et **personnelle**. Aussi ne peut-on en donner des règles strictes. Sans doute chaque signe a une valeur précise, et ne peut être employé en dehors de cette signification : un minimum de ponctuation est nécessaire à la clarté d'un texte. Mais chaque auteur a sa ponctuation personnelle plus ou moins fournie. Actuellement, dans des phrases généralement plus courtes, on ponctue plus qu'autrefois, en tenant compte du sens plus que de l'intonation. Il ne faut pas oublier que, dans l'écriture, la ponctuation peut changer le sens du tout au tout et qu'elle permet souvent de remédier aux équivoques.

SIGNES DE PONCTUATION

Le point (.).

171. Le point s'emploie à la **fin de la phrase** pour marquer que ce qui vient d'être dit forme un sens complet; il correspond à un arrêt et à une descente de la voix :

Madame est servie.

Vous êtes un sot, un maraud, un coquin et un impudent. (Molière.)

Le point sert aussi à indiquer une **abréviation** : *M.* pour monsieur; *adj.* pour adjectif; *etc.* pour *et caetera.*

Le passage *à la ligne* (du latin *ad lineam*), qui indique un arrêt plus important, se marque par un point. De plus, le premier mot de l'*alinéa* suivant doit être écrit en retrait des autres lignes. Au commencement d'un *paragraphe* (du grec *paragraphos,* écrit à côté, en marge), on met quelquefois le signe §, appelé lui-même *paragraphe.*

La virgule (,).

172. Elle se trouve toujours à l'intérieur de la phrase pour isoler, soit des propositions, éléments de la phrase, soit des éléments de la proposition.

1° Cet isolement se fait quand le sens le nécessite ou le permet.

Par exemple, dans les **énumérations,** la virgule sépare des termes de même nature ou de même fonction :

Adieu veau, vache, cochon, couvée. (La Fontaine.)

Notre principale habitation est en France, à une lieue de là, dans un château très logeable. (Voltaire.)

La présence d'une **conjonction de coordination** fait disparaître la virgule, sauf quand l'élément coordonné est d'une certaine longueur, et que, par conséquent, la coordination ne se fait pas avec le terme qui précède immédiatement :

Le père et la mère du petit sont venus.

Le père du petit qui habite au moulin, et sa mère, sont venus.

Quand la **conjonction** est **répétée,** la virgule souligne la distinction entre les deux réalités envisagées qui s'ajoutent ou s'opposent :

Ou vous changerez de caractère, ou nous serons forcés de nous séparer.

Ni les troubles, Zénobie, qui agitent votre empire, ni la guerre que vous soutenez virilement... ne diminuent rien de votre magnificence. (La Bruyère.)

Mais quand les deux éléments que l'on oppose ainsi sont très brièvement exprimés (un nom précédé de l'article par exemple), on n'emploie pas la virgule :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux. (La Fontaine.)

On trouve de même la virgule entre deux propositions de

même fonction juxtaposées ou même coordonnées (à condition qu'elles soient assez longues) :

Vous avez préféré les rives de l'Euphrate pour y élever un superbe édifice : l'air y est sain et tempéré, la situation en est riante. (La Bruyère.)

Quand vous prenez le chapeau du voisin, ou quand vous appelez le curé « Mademoiselle », personne ne songe à s'en fâcher. (Musset.)

A l'**intérieur** de la phrase ou de la proposition, la virgule délimite les éléments qui peuvent se détacher du reste, parce qu'ils introduisent une explication ou une détermination qui n'est pas indispensable : par exemple, certains compléments circonstanciels, ou des subordonnées jouant le rôle de compléments circonstanciels; des propositions relatives, ou des propositions participes.

Exemple de **complément circonstanciel** :

Toujours par monts et vallons,
Nous allons
Au galop des étalons. (J. Richepin.)

Exemple de **subordonnée complément circonstanciel** :

Les ouvriers, qui étaient fatigués, demandèrent à interrompre le travail (ici, *qui* équivaut à *parce qu'ils*).

La clef lui ayant été livrée, il se tourna vers moi. (F. Fabre.)

On met entre virgules les propositions **incises**, qui ne s'incorporent pas au reste de la phrase :

Vieillard, lui dit la Mort, je ne t'ai point surpris. (La Fontaine.)

Par corollaire, les éléments étroitement unis par le sens, sujet et verbe, verbe et complément d'objet direct, nom et adjectif épithète, verbe et adverbe, etc., ne sont presque jamais séparés par des virgules.

De même la **subordonnée sujet, attribut, complément d'objet** ne se sépare point de la principale, contrairement aux habitudes typographiques de certains pays étrangers, qui sont parfois appliquées à tort à des textes français :

Je vous annonce que je pars.

Je souhaite qu'il réussisse.

Il est certain qu'il réussira.

De même encore une subordonnée en **étroite corrélation** avec un terme de la principale n'en est point isolée :

Il est si *bon* que *tout le monde l'aime.*

Pas de virgule enfin avant une relative qui ajoute à son antécédent une **détermination indispensable :**

Les ouvriers qui étaient fatigués demandèrent à interrompre le travail (ici le sens est : *ceux des ouvriers qui étaient fatigués ;* comparer avec la même phrase, ci-dessus).

2° En plus de cette valeur logique, la virgule peut se prêter, par le fait qu'elle isole un élément et par conséquent qu'elle le met en valeur, à l'expression d'**intentions variées.**

La virgule entre deux propositions sert à souligner une opposition ou un parallélisme :

Vous détestez le fanatisme et l'hypocrisie, je les ai abhorrés depuis que j'ai l'âge de raison ; vous aimez M. Thiriot, et il y a environ quarante ans que je le chéris. (Voltaire.)

Tout est dit, et l'on vient trop tard, depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent. (La Bruyère.)

L'intention peut être plaisante :

C'est un jardinier qui boite, et qui boit.

Les virgules servent à encadrer les **appositions,** les **apostrophes,** les pronoms formant expression de **renforcement :**

Morbleu, monsieur le nouveau venu, qui faites l'homme d'importance, ce n'est pas votre affaire. (Molière.)

Chastes buveuses de rosée...
O sœurs des corolles vermeilles,
Filles de la lumière, abeilles,
Envolez-vous de ce manteau ! (V. Hugo.)

Quand on est jeune, on a des matins triomphants...
Mais, vieux, on tremble ainsi qu'à l'hiver le bouleau.
(V. Hugo.)

J'étais, moi, dans un état plus triste encore.

On met une virgule après certains **adverbes** à valeur **elliptique** (*oui, non, si, bon, bien, merci*) :

Oui, j'ai bon espoir.

Non, il ne viendra pas.

On fait suivre ordinairement d'une virgule les adverbes

jouant le rôle d'une conjonction, au commencement d'une phrase, et indiquant un **lien** avec ce qui précède :

Ainsi, vous me promettez votre concours.

Alors, je peux compter sur vous?

On emploie la virgule pour signaler la **non-répétition d'un verbe** exprimé dans une proposition antérieure, si les propositions sont séparées par le point-virgule :

Les places sont démantelées; les villes, désertes; les campagnes, désolées; la culture des terres et le commerce, entièrement abandonnés. (Montesquieu.)

Le point-virgule (;).

173. Ce signe marque une pause moins longue que le point et plus importante que la virgule. Il sépare des propositions ayant une certaine étendue :

C'était l'époque des cafés et de leur première vogue; ils étaient hantés par ce qu'il y avait de mieux parmi les gens d'esprit. (Sainte-Beuve.)

Il s'emploie aussi à l'intérieur d'une phrase pour séparer deux membres qui sont en rapport l'un avec l'autre, mais entre lesquels on distingue une nuance. Par exemple, dans une énumération, il isole des **groupes** de termes voisins :

Que de dons du ciel ne faut-il pas pour bien régner! Une naissance auguste, un air d'empire et d'autorité, un visage qui remplisse la curiosité des peuples empressés de voir le prince et qui conserve le respect dans le courtisan; une parfaite égalité d'humeur; un grand éloignement pour la raillerie piquante, ou assez de raison pour ne se la permettre point; etc. (La Bruyère.)

Il indique par suite un progrès de la pensée, à laquelle vient s'ajouter une idée un peu **différente** :

Les personnages ne s'interrompent pas les uns les autres; les auditeurs de Socrate suivent tous les détours de la discussion sans la hâter. (Taine.)

Dans le texte suivant, les points-virgules marquent les étapes du retour de la vie dans une mare au bord de la mer :

Tout se mettait à respirer, à palpiter; le roc même semblait prendre vie et ce qu'on croyait inerte commençait

timidement à se mouvoir ; des êtres translucides surgissaient d'entre le lacis des algues ; l'eau se peuplait... (A. Gide.)

Les deux points (:).

174. Ils établissent un **rapport étroit** entre les deux membres de phrase qu'ils séparent :

1° Ils précèdent une énumération, une explication, une conséquence :

Quand vint sur la Gaule le régime des Bourbons, trois choses restaient debout : les institutions chrétiennes, le droit romain à l'état d'usage, et l'administration urbaine. (A. Thierry.)

Écoutez la chanson bien douce...
Elle est discrète, elle est légère :
Un frisson d'eau sur de la mousse.
(Verlaine.)

Cet homme raisonnable qui a une âme, qui a un culte et une religion, revient chez soi fatigué, affamé, mais fort content de sa journée : il a vu des tulipes. (La Bruyère.)

La bouche crie, le sable l'emplit : silence. Les yeux regardent encore, le sable les ferme : nuit. (V. Hugo.)

2° Accompagnés de guillemets, les deux points annoncent une citation littérale :

L'âne vint à son tour et dit : « J'ai souvenance
Qu'en un pré de moines passant... »
(La Fontaine.)

Le point d'interrogation (?).

175. Il a ceci de commun avec le point d'exclamation, qu'il a souvent une valeur sentimentale très nette à côté de sa valeur logique et qu'il transforme la mélodie de la phrase.

Le point d'interrogation marque la fin d'une phrase interrogative :

Que vous ai-je donc fait pour être votre élu? (Vigny.)
Qui va là?
Vous partirez demain?

On ne le met pas après l'interrogation **indirecte** :

Je vous demande quelle heure il est;

ni quand la phrase de forme interrogative exprime une **supposition** :

Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses mesures,
On pense en être quitte en accusant son sort.
(La Fontaine.)

Le point d'interrogation entre parenthèses (?) marque le **doute** après une citation.

Le point d'exclamation (!).

176. Il suit les **interjections,** et termine toute phrase où s'exprime un sentiment de joie, de crainte, d'espoir, d'admiration, d'horreur :

Que vous êtes joli! que vous me semblez beau! (La Fontaine.)
Ah! de quel souvenir viens-tu frapper mon âme! (Racine.)
O temps, suspends ton vol! (Lamartine.)

Le point d'exclamation entre parenthèses *(!)* s'emploie quelquefois pour marquer l'**étonnement.**

Un écrivain contemporain, Alcanter de Brahm, avait même proposé un signe pour marquer l'ironie.

177. L'emploi de ces différents signes (points, virgules, etc.) varie beaucoup, non seulement suivant l'époque et les habitudes des typographes, mais suivant le tempérament, les intentions, parfois les manies de l'auteur.

La Bruyère écrit :

N... est riche, elle mange bien, elle dort bien; mais les coiffures changent, et, lorsqu'elle y pense le moins, et qu'elle se croit heureuse, la sienne est hors de mode.

Aujourd'hui nous mettrions plutôt un point-virgule après *riche* et nous supprimerions la virgule qui suit *changent* et celle qui suit *moins.*

Voici un passage de *Taine :*

Rien de plus vide que cette vie. Vous devez attendre, suer et bâiller intérieurement six ou huit heures par jour chez le roi. Il faut qu'il connaisse de longue vue votre visage; sinon vous êtes un mécontent.

On pourrait tout aussi bien ponctuer :

Rien de plus vide que cette vie; vous devez attendre, suer et bâiller intérieurement six ou huit heures par jour chez le roi; il faut qu'il connaisse de longue vue votre visage, sinon vous êtes un mécontent.

La parenthèse [*( )*].

178. Elle sert à encadrer et **isoler** une remarque à côté de l'objet principal du discours :

Mais un trouble importun vient, depuis quelques jours,
De mes prospérités interrompre le cours ;
Un songe (me devrais-je inquiéter d'un songe?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.
(Racine.)

Étant donné son rôle, la **parenthèse** peut être précédée ou suivie d'un autre signe de ponctuation : *d'un songe?)*

Je croyais, moi (jugez de ma simplicité),
Que l'on devait rougir de la duplicité. (Racine.)

Toi donc, qui que tu sois, ô père de famille!
(Et je ne t'ai jamais envié cet honneur),
T'attendre aux yeux d'autrui quand tu dors, c'est erreur.
(La Fontaine.)

Les **crochets** [ ] sont quelquefois employés au lieu de la parenthèse et surtout pour enfermer un texte où les parenthèses ont déjà été marquées.

Le tiret (—).

179. Il marque dans un **dialogue** ou une conversation le changement d'interlocuteur :

Disant : « Regardez bien, ma sœur :
Est-ce assez? dites-moi; n'y suis-je point encore?
— Nenni. — M'y voici donc? — Point du tout. — M'y voilà?
— Vous n'en approchez point. »
(La Fontaine.)

Certains écrivains l'emploient pour isoler un membre de phrase, au lieu de la *parenthèse*, ce qui est peut-être regrettable; et aussi après le point simple pour marquer une séparation plus importante.

Bref, de fil en aiguille — c'est bien le cas de le dire — voilà notre vertueuse lingère éprise. (A. Billy.)

Les points de suspension (...).

180. Ils servent à marquer que la phrase où ils figurent est restée **inachevée,** soit qu'une émotion l'ait interrompue, soit que celui qui parle, sûr que la fin de la phrase est facile à reconstituer, dédaigne de l'achever, parfois dans une intention de mépris, de menace ou d'amertume :

J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée
Et ce même Sénèque et ce même Burrhus
Qui depuis... Rome alors estimait leurs vertus.
(Racine.)

Je devrais sur l'autel où ta main sacrifie
Te...; mais du prix qu'on m'offre il me faut contenter.
(Racine.)

Voulez-vous... (*vous taire, cesser*), dit une maman à des enfants insupportables.

Les points de suspension, dans une phrase citée, indiquent que la phrase a été tronquée et que la citation n'est pas complète.

On les emploie aussi pour appeler l'attention sur ce qui va suivre, pour laisser du silence après une affirmation importante, pour marquer une pause plus longue que le point :

Ah! Monseigneur, mon cher Monseigneur, vous voulez m'en donner... à garder. (Beaumarchais.)

Les points de suspension peuvent suivre un point d'exclamation ou d'interrogation :

La terre !... O doux spectacle ! ô transports ! ô merveille ! (C. Delavigne.)

Les guillemets (« »).

181. Les guillemets se mettent au commencement et à la fin d'une **citation** littérale, ou d'une expression rapportée, d'un mot qu'on veut souligner :

« *Va-t'en, chétif insecte, excrément de la terre!* »
C'est en ces mots que le lion
Parlait un jour au moucheron.
(La Fontaine.)

Bossuet, appelé « *l'Aigle de Meaux* ».

A la fin d'une citation on place le point (simple, ou d'interrogation, ou d'exclamation) avant de fermer les guillemets, s'il fait partie de la citation, après les avoir fermés s'il ne fait pas partie de la citation :

Le loup reprit : « *Que me faudra-t-il faire?* » (La Fontaine.)

Que pensez-vous du proverbe : « *Pierre qui roule n'amasse pas mousse* » ?

182. Certains écrivains, à diverses époques, ont abusé des signes de ponctuation, pour souligner l'émotion qui doit se dégager de leur texte ou signaler au lecteur un mot qu'ils jugent spirituel. Ils multiplient à cet effet les points d'exclamation, d'interrogation, de suspension, ou encore emploient des caractères typographiques variés : italiques, capitales de différentes grandeurs.

Voici par exemple, dans le genre pathétique, un fragment de dialogue, tiré d'un mélodrame de Pixérécourt :

ÉDOUARD. — *Pour la première fois, je frémis en approchant un linceul... c'est affreux, la mort... Surmontons cette faiblesse.* (Il s'approche de la table et soulève le linceul.) *Grand Dieu !... qu'ai-je vu?... Alice... Alice... oh, malheureuse !*

SIR JACK (accourant). — *Je viens savoir...*

ÉDOUARD (dans le plus grand désordre). — *Tenez... la voilà... elle est morte, et son assassin, c'est moi... moi !...* (Il tombe inanimé.)

Dans le genre humoristique, Alphonse Allais écrit :

Je me suis toujours demandé pourquoi on nomme nuits blanches celles qu'on passe hors de son lit. Moi, je viens d'en passer une, et je l'ai trouvée plutôt... verte.

Ces procédés, aujourd'hui très en usage dans la littérature publicitaire, sont grossiers et de faible valeur artistique; ils paraissent vite démodés et ridicules. La ponctuation doit servir à la compréhension du texte; elle ne doit pas se substituer à lui.

LE NOM

GÉNÉRALITÉS

183. Dans le langage comme dans la pensée, le **nom** est avec le **verbe** l'élément fondamental. Il sert à désigner, à nommer les êtres, les choses, les idées.

Le terme de *substantif*, employé par les anciens grammairiens, a été rayé de la nomenclature officielle par l'arrêté du 15 juillet 1910. Il présentait un certain intérêt au point de vue logique. Pour les linguistes, la notion de substantif (du lat. *sub* = sous, *stare* = se tenir) se complète par celle d'*adjectif*. Et ces deux notions réunies sont contenues dans celle de *nom*, laquelle s'oppose à celle de *verbe*.

Il existe une distinction très nette entre le *nom* et le *verbe*. Ce dernier exprime l'action avec indication de la personne, du nombre, de la voix, du temps. Le nom porte, plus ou moins nettement, marque du genre et du nombre. Ils n'ont en commun que cette dernière notion. Ce sont dans la langue deux catégories essentiellement différentes.

Cependant, ici comme ailleurs, la langue ne comporte pas de frontière tranchée. Certains noms, **noms d'action**, noms d'agent, se rattachent à des racines verbales. Ils peuvent s'accompagner des mêmes compléments que lui :

La marche *au* pouvoir.

Comme il se voit par la comparaison *de nos* entendements *aux* leurs. (Montaigne.)

D'autre part, certaines formes verbales, l'**infinitif** par exemple, jouent le rôle d'un nom dans la phrase :

Promettre *n'est pas* tenir,

et peuvent même, dans un petit nombre de cas consacrés par l'usage, devenir de véritables noms en s'accompagnant de l'article ou de l'adjectif :

Il en perd le boire *et* le manger.

On peut apporter son manger (tournure familière).

L'emploi nominal de l'infinitif ne s'établit dans notre langue que vers le XIIe siècle.

184. Extension et compréhension. — On distingue pour un nom l'étendue de la signification et la compréhension de l'idée.

Par étendue ou **extension,** on entend la totalité des êtres ou des choses désignés par le nom :

La notion d'*animal* a plus d'étendue que celle d'*oiseau,* laquelle a plus d'étendue que celle de *passereau,* et celle de ce dernier nom a plus d'étendue que celle de *pinson.*

Par **compréhension,** on entend la totalité des idées impliquées dans un nom :

La notion de *pinson* a plus de compréhension que celle d'*oiseau;* elle est celle d'un être qui a non seulement un bec et des plumes, mais qui a le bec court, des plumes grises, bleues et roses, et qui chante agréablement; autrement dit, le *pinson* a toutes les qualités qui caractérisent un *oiseau,* mais il en a d'autres qui sont propres à son espèce.

De même, *drap* a moins d'extension et plus de compréhension que *étoffe, jaune* a moins d'extension et plus de compréhension que *couleur.* On voit que l'extension et la compréhension varient en sens inverse.

Les noms **communs** les plus **généraux** ont l'étendue la plus grande et la plus petite compréhension.

Les noms **propres d'individus** ont l'extension la plus petite possible et la plus grande compréhension.

(Voir aussi ADJECTIF, n° 264.)

Les termes *extension* et *compréhension* ont été quelquefois définis de façon différente par les logiciens. Nous les avons pris ici dans leur sens le plus général.

185. Origine des noms. — (Voir VOCABULAIRE, page 18.) Les noms des êtres (animés ou non) ont été souvent d'abord des mots désignant une qualité saillante de ces êtres.

Des noms communs ont donc commencé par être des **qualificatifs:** un *sanglier* était un *porc sanglier* (*porcus singularis,* c'est-à-dire un porc sauvage); un *linge* ou *lange* était un *vêtement linge* ou *lange* (*vestimentum lineum,* de lin; *laneum :* de laine).

On dit de même aujourd'hui : *un sage,* pour *un homme sage; les petits,* pour *les petits enfants.* Inversement, le nom *rose* a donné l'adjectif de qualité *rose.*

Des noms sont dérivés de **verbes** (*passage,* de *passer*) et inversement (*passer,* de *pas*).

DIFFÉRENTES SORTES DE NOMS

Forme des noms.

186. Au point de vue de la **forme**, il existe une catégorie spéciale de noms formés de deux ou plusieurs mots : ce sont les noms **composés** : *gratte-ciel, chemin de fer*. (Voir nº 201.)

Noms propres et noms communs.

187. La distinction usuelle entre les noms **propres,** qui représentent théoriquement un seul être, une seule ville, un seul pays, et les noms **communs,** qui correspondent à tout un groupe d'êtres et de choses, est nettement marquée dans l'écriture : les premiers sont affectés d'une **majuscule** : *la France, Jean Racine*. (Voir nº 77.)

En fait, une foule de noms propres ont pour origine des noms communs ou des qualificatifs; il en est ainsi de noms de personnes : *Pasteur, Boucher, Legrand, Lebègue, Dumont;* de noms de lieux : *Beaulieu, Champagne* (pays de plaines), *Rhône* (rapide), *Seine* (tranquille), *Aiguesmortes* (eaux mortes). D'autre part, à chaque instant, n'importe quel nom commun peut se transformer en nom propre dans notre pensée, pourvu que l'idée qu'il représente prenne une valeur singulière et superlative. Le poète parle de la *Gloire,* le patriote du *Pays.* Par ailleurs, les moyens de nommer étant limités, il est rare de trouver un nom de personne ou un nom géographique qui s'applique à un seul individu, à un seul endroit : les *Dupont* sont légion. De même les noms de peuples peuvent désigner tout un groupe d'individus et se mettre au pluriel.

La notion de nom propre ne concerne pas seulement les individus et les lieux, les abstractions personnifiées, et, dans ce nouveau domaine de son extension, elle ne reste pas confinée non plus dans les limites que lui assigne la définition courante. Les noms d'animaux familiers, des objets ou des immeubles qui sont notre propriété, des produits du travail humain, d'ordre artistique ou industriel, prennent la majuscule à l'initiale : *Azor* (chien), mon *Rêve* (villa), *Durandal* (épée), le *Pourquoi-Pas* (bateau), l'*Arc-en-ciel* (avion), un *Corot* (tableau).

C'est ainsi que les noms propres, au mépris de leur définition, sont parfois employés au **pluriel** : les *Arnauld,* des *Corot,* des *Célimène,* les *Français,* les îles *Baléares.* (Voir nos 202 et 203.)

Noms concrets et noms abstraits.

188. La distinction se fait ici uniquement au point de vue du **sens.** Les noms **concrets** représentent des individus, des objets, des actes pouvant être connus isolément, très souvent par les sens, mais non uniquement par eux, pouvant en tout cas être dénombrés : *un homme, une table, un saut.*

Aux noms **abstraits** correspondent des états, des qualités, des idées que l'esprit saisit, définit, caractérise : *sottise, nonchalance, chaleur.*

La plupart des noms abstraits ne s'emploient qu'au **singulier.** Cependant, certains d'entre eux, employés au **pluriel,** prennent figure d'objets ou d'actes définis, nombrables, et ont dans cet emploi une valeur concrète :

Il a toutes les ambitions.

Il ne fait que des sottises.

Les nonchalances *de sa beauté.* (Molière.)

Cet homme-là a pour moi des bontés *que l'on ne devinerait jamais.* (Molière.)

Noms collectifs.

189. Ces noms désignent un **ensemble** d'individus ou d'idées : *la* population *de Paris, une* dizaine *d'erreurs, une* troupe, *une* flotte, *la* multitude.

Ces noms sont généralement suivis d'un **complément** désignant les personnes ou les choses dont la collection se compose.

Ils sont souvent pourvus de **suffixes** significatifs (*age, aine,* etc.).

Autres mots employés comme noms.

190. Un grand nombre de mots appartenant à toutes les catégories grammaticales peuvent s'employer comme noms. Dans ce cas, ils sont souvent précédés de l'**article.** En voici des exemples :

Adjectifs qualificatifs : *le vrai, le beau, le juste, le sage, l'utile, l'agréable, le riche, le pauvre.*

La plupart peuvent même se mettre au **pluriel :** *les grands, les riches, les bons* (personnes et choses).

Adjectifs numéraux : *trois et un font quatre; les quarante de l'Académie.*

Verbes à l'infinitif : *le manger, le boire, le rire.*

Verbes au participe : *un penchant, des mendiants; un fait, un écrit, des arrêtés, des reçus.*

Verbes à un mode personnel (cas plus rare) :

Un Tiens vaut, ce dit-on, mieux que deux Tu l'auras. (La Fontaine.)

Mots invariables : *le non, les si, les parce que.* (Voir n° 475.)

Des locutions composées : *un va-et-vient, des va-nu-pieds.* (Voir n° 51.)

LE GENRE DES NOMS

Valeur de la distinction des genres.

191. Le français a deux genres, le **masculin** et le **féminin.**

La notion de genre a son origine naturelle dans la notion de **sexe :** *le père, la mère; le mouton, la brebis.*

Mais elle devient souvent purement conventionnelle, même lorsqu'il s'agit d'êtres animés : *le rossignol, la fauvette.*

Elle l'est toujours quand il s'agit d'êtres **inanimés** ou de notions **abstraites :** *le buffet, la table; la satisfaction, le remords.*

En réalité, la catégorie de genre est, en français, très peu nette. Elle n'a point de valeur logique. Il ne peut être question de distinguer les sexes que dans un petit nombre de cas. Cette indétermination explique la fréquence des exceptions, d'une part dans la formation du genre en français, d'autre part dans l'accord en genre, sans compter les cas où le français n'a même pas de formes différentes pour le masculin et le féminin. Il reste que le genre est un mode de classification commode : il peut aider à reconnaître dans la phrase tous les mots qui se rapportent à un nom.

Mais ce mode de classification est extrêmement arbitraire. L'attribution du genre en français aboutit à un véritable chaos; il n'y a guère que l'usage qui puisse apprendre à un étranger à s'y retrouver.

La plupart des noms français ont hérité leur genre du latin, qui avait trois genres : le masculin, le féminin et le neutre. Or, déjà en latin, la répartition des genres est arbitraire. Il a donc été transmis au français une foule de distinctions purement grammaticales. D'autre part, pour des raisons morphologiques, les noms neutres latins sont devenus soit des féminins, soit des masculins français : autre cause de confusion.

Certains noms, masculins étymologiquement, ont une forme d'apparence féminine : soit **e** terminal, soit voyelle initiale entraînant l'élision de l'article, tels *idole, énigme.* Le langage commun a tendance à leur attribuer le genre de leur forme. Il peut arriver que

les grammairiens s'en aperçoivent, et forcent le mot à revenir à son genre étymologique; nouvelle et double source de confusion.

Parmi les mots empruntés, les uns, venus par voie livresque et savante, gardent leur genre original; d'autres, transmis par le peuple, prennent en général le genre que leur confèrent les analogies de prononciation.

Enfin, dans l'attribution du genre aux mots nouveaux qui naissent chaque jour ou s'introduisent dans une langue, jouent une foule de facteurs psychologiques, grammaticaux, phonétiques, qui varient à l'infini, suivant la région, le moment, l'esprit et la classe des individus qui les emploient et les imposent.

Le sens d'un mot ne permet donc que rarement de déclarer infailliblement quel est son genre. La forme, bien que plus précise, n'offre pas non plus un moyen très net de discrimination.

Marque du genre.

192. *Formes spéciales.*

Dans un nombre de cas assez limité, il existe deux formes spéciales : une pour le **mâle,** une pour la **femelle.**

bélier, brebis	gendre, bru	parrain, marraine
bouc, chèvre	homme, femme	père, mère
canard, cane	jars, oie	porc, truie
cerf, biche	lièvre, hase	sanglier, laie
cheval, jument	mâle, femelle	singe, guenon
coq, poule	mari, femme	taureau, vache
dindon, dinde	monsieur, madame	veau, génisse.
frère, sœur	oncle, tante	
garçon, fille	papa, maman	

Parfois le **radical** est le même : *fils, fille; gouverneur* (au sens *de précepteur*), *gouvernante; roi, reine; compagnon, compagne; serviteur, servante; héros, héroïne; neveu, nièce; lévrier, levrette; chevreuil, chevrette; daim, daine; mulet, mule.*

Certains noms n'ont qu'une forme pour les deux sexes (*enfant, élève,* etc.). La forme différente de l'**article** marque alors le genre : un *enfant* (garçon), une *enfant* (fille); un *élève,* une *élève;* un *garde,* une *garde;* un *locataire,* une *locataire;* un *artiste,* une *artiste;* un *ou* une *esclave;* un *ou* une *donataire.* Pour les animaux, on peut ajouter les mots **mâle** ou **femelle :** *l'aigle* mâle, *l'aigle* femelle; *la souris* mâle, *la souris* femelle.

Pour quelques noms s'appliquant autrefois surtout à des hommes, on ajoute parfois, dans leur emploi féminin, le nom **femme :** *une femme auteur, écrivain, professeur. Une femme amateur de musique. Une femme docteur ès lettres. Cette femme est un imposteur. Elle est partisan du vote des femmes* (on

trouve *partisante* dans le parler oral courant). *L'association des femmes peintres. Une femme philosophe, poète.*

C'est le cas encore pour les mots *artisan, censeur, chef, défenseur, médecin, possesseur, sauveur, sauveteur, successeur, témoin, sculpteur.*

Cependant on emploie de plus en plus le féminin *doctoresse* (de *docteur*).

Dans ces cas d'emploi des noms masculins en parlant d'une femme, les articles, adjectifs et pronoms restent au masculin. On dira en parlant de M[me] de Sévigné : *Ce grand écrivain.* C'est seulement de l'*épouse* d'un préfet, d'un colonel, d'un général, qu'on peut dire : la *préfète,* la *générale X,* etc.

Règle générale.

Le plus souvent le nom féminin est formé par adjonction de **e** improprement appelé *muet* à la forme masculine : *aïeul, aïeul*e; *filleul, filleul*e; *cousin, cousin*e; *marquis, marquis*e; *Espagnol, Espagnol*e.

Cet **e** muet provient du maintien de **a** final latin sous forme de **e** dans les adjectifs féminins du premier groupe de la déclinaison latine : *bonus* (bon); *bona,* bonne.

L'adjonction de **e** muet à la forme masculine entraîne des conséquences **phonétiques** et **orthographiques.**

a) Dans les noms terminés par une **voyelle,** la présence de l'**e** muet provoque l'allongement de cette **voyelle finale :** *ami, ami*e; *marié, marié*e.

b) Dans les noms terminés par une **consonne :**

1° L'**e** ajouté entraîne la prononciation de la **consonne finale** du masculin : *marchand, marchand*e.

2° L'**e** s'accompagne d'une modification de la **consonne finale.** Le **p** (non prononcé) et l'**f** se changent en **v** : *loup, lou*ve; *juif, jui*ve; *veuf, veu*ve.

L'**x** se change en **s** : *époux, épou*se; *ambitieux, ambitieu*se.

3° Il y a transformation de la **voyelle qui précède :**

Dans les noms en **er,** l'**e** fermé du masculin devient **e** ouvert et prend un **accent grave :** *berg*ère (fém. de berger), *meuni*ère, *jardini*ère.

4° La prononciation de la consonne finale s'accompagne du **doublement,** dans l'écriture, de cette **consonne,** et lorsqu'il s'agit d'un **n,** la voyelle précédente est dénasalisée : *cha*tte, *pays*anne, *gardi*enne, *musici*enne, *espi*onne, *bar*onne, *li*onne,

*pao*nne (prononc. *pane*). C'est le cas de nombreux **noms propres** : *Parisie*nne, *Alsacie*nne.

Le doublement de la **nasale** dans *in*, *en*, *on* s'explique par la persistance, dans l'ancienne langue, de la prononciation nasale de la voyelle au féminin.

Le doublement du **t final** n'est pas une règle absolue : *candida*te, *avoca*te, *dévo*te, *Auvergna*te ; ni celui de l'**n** : *courtisa*ne, *orpheli*ne, *voisi*ne, *faisa*ne, *Romai*ne, *Persa*ne. (Dans tous ces cas, la voyelle est dénasalisée.)

Exception apparente : les féminins en **elle** des mots en **eau** correspondent à une ancienne forme en **el** de ces mots : *damoise*au (ou *damoisel*), *damoise*lle ; *cham*eau, *cham*elle ; *jum*eau, *jum*elle.

Terminaisons spéciales.

a) Mots en **eur** :

1o Certains ajoutent simplement un **e muet** à la forme du masculin : *majeur*e, *mineur*e, *supérieur*e, *inférieur*e (employés surtout comme adjectifs) ;

2o On trouve au féminin une terminaison en **euse,** qui s'explique par une ancienne prononciation des mots en *eur* dans lesquels la consonne finale n'était pas articulée : *vol*eur se prononçait *voleu* (comme *heureux*) ; *tromp*eur, *trompeu ; vend*eur, *vendeu ;* d'où les féminins : *vol*euse, *tromp*euse, *vend*euse ;

3o Un nombre restreint de mots juridiques ou poétiques ont gardé une ancienne forme en **eresse** (d'origine latine) : deman**deresse,** chass**eresse.**

b) Les mots en **teur,** savants pour la plupart, forment leur féminin par l'adjonction du suffixe **trice,** savant également, et qui correspond à un suffixe latin : *ac*trice, *canta*trice (de *cantatricem*, fém. de *cantatorem*), *impéra*trice (fém. d'empereur ; latin, *imperatorem*), *lec*trice, *specta*trice, *inspec*trice, *protec*trice, *traduc*trice.

*Chant***eur** a d'ailleurs conservé le féminin chant**euse,** dont le sens est plus étendu que celui de *canta*trice ; et le féminin de *enchanteur* est *enchanteresse.*

c) Mots en **e.**

Certains mots en **e** au masculin ont un féminin en **esse** (suffixe d'origine latine, *issa*) : *chanoin*esse (fém. de *chanoine*), *nègr*esse, *hôt*esse, *comt*esse, *ân*esse, *Suiss*esse ; *duc* fait *duch*esse.

Cas particuliers.

193. Noms sur le **genre** desquels, par suite de la présence d'une initiale vocalique ou d'une finale muette, il est facile de se tromper :

Sont **masculins** : *abîme, acabit, acrostiche, alambic, albâtre, alvéole, amadou, amalgame, ambre, amiante, anathème, anévrisme, anniversaire, antidote, antipode, antre, apanage, apologue, arcane, argent, armistice, artifice, astérisque, atome, augure, auspices, autel, automate, automne, balustre, cloporte, crabe, décombres, éclair, ellébore, éloge, emblème, emplâtre, entracte, épilogue, épisode, épithalame, équinoxe, érésipèle, esclandre, évangile, éventail, exemple, exorde, girofle, héliotrope, hémisphère, hémistiche, horoscope, hospice, hôtel, hyménée, incendie, indice, interligne, interstice, intervalle, isthme, ivoire, légume, leurre, limbe, losange, mânes, obélisque, opuscule, orage, orbe, orchestre, organe, orifice, ouvrage, parafe, pétale, platine, pleurs, prémices, quine, rebours, ulcère, ustensile, vestige.*

(Noter que *midi* et *minuit* sont deux noms du masculin : *midi précis.*)

Sont **féminins** : *acné, agrafe, amnistie, amulette, anagramme, antichambre, apothéose, argile, armoire, arrhes, artère, atmosphère, avant-scène, caroube, drachme, ébène, écarlate, échappatoire, écharde, écritoire, enclume, énigme, éphéméride, épitaphe, équivoque, extase, fibre, fourmi, gemme, horloge, hydre, idole, image, immondices, jujube, nacre, oasis, omoplate, orbite, ouïe, outre, paroi, patère, pédale, prémisses, réglisse, sentinelle, ténèbres, varice, vigie.*

Les mots *sentinelle, vigie, estafette,* sont **féminins,** alors qu'ils désignent en général des **hommes,** sans doute parce que c'est surtout la fonction que l'on considère.

194. Noms des **deux genres.** Certains noms sont tantôt du **masculin,** tantôt du **féminin.** On peut en distinguer plusieurs catégories :

1° Un même nom peut prendre un genre différent, suivant qu'il désigne soit celui qui accomplit une action (masculin), soit cette action elle-même, soit un objet servant à l'action (féminin) : *un* aide *précieux; apporter une* aide *secourable;* — *un* critique *pointilleux; une* critique *exagérée.*

Les principaux sont : *aide, cornette, critique, enseigne, garde, guide, manœuvre, statuaire, trompette.*

2° Certains noms ont pris, par suite de la différenciation du genre, des sens assez différents pour que l'on oublie qu'ils ne sont à l'origine qu'un seul et même mot. Voici les plus importants :

acoustique : *masculin* : cornet qui sert à parler à distance; *féminin* : science des sons, sonorité d'une salle (le même adjectif, appliqué à deux noms de genre différent, a gardé le genre de chacun d'eux);

cartouche : *masculin* : ornement d'architecture; *féminin* : charge d'arme à feu (la transcription française des mots italiens *cartuccio* et *cartuccia* est identique, mais on conserve la différence des genres suivant le sens; même racine que *carte*);

crêpe : *masculin* : étoffe légère et crépelée; *féminin* : sorte de pâtisserie (même racine que *crépu*);

espace : *masculin* : étendue; *féminin* : petite pièce de fonte qui sert aux imprimeurs à séparer les mots (latin *spatium*);

finale : *masculin* : morceau d'ensemble qui termine une symphonie ou un acte d'opéra; *féminin* : dernière syllabe d'un mot (le premier sens provient directement de l'italien, le second est l'adjectif *final* employé comme nom; l'origine latine est identique);

manche : *masculin* : partie d'un outil par laquelle on le tient; *féminin* : partie du vêtement qui enveloppe le bras (ce sont les deux formes, masculine et féminine, de l'adjectif latin *manicum*, *manicam*, dérivé de *manus*, main);

mémoire : *masculin* : facture, exposé judiciaire, littéraire ou scientifique; *au pluriel* : relation écrite d'événements auxquels l'auteur a pris part; *féminin* : faculté du souvenir, réputation posthume (tous deux viennent du latin *memoriam;* dans le premier sens, le mot était d'abord féminin);

mode : *masculin* : forme, méthode, ton de la musique antique ou du plain-chant; *féminin* : usage dans les manières de s'habiller; *au pluriel* : chapeaux et coiffures de femmes (tous deux du latin *modum*, qui est masculin);

office : *masculin* : service, charge publique, cérémonie religieuse; *féminin* : partie d'un appartement où l'on dispose ce qui est destiné au service de la table (latin *officium*, dont le pluriel, *officia*, a été ensuite pris pour un féminin singulier);

orge : *masculin* dans orge mondé, orge perlé; *féminin* dans tous les autres cas (latin *hordeum*);

parallèle : *masculin* : écrit où l'on compare deux personnes ou deux choses; cercle de la sphère; *féminin* : ligne parallèle à une autre, fossé creusé parallèlement aux côtés d'une place assiégée (adjectif pris substantivement et variant suivant le nom sous-entendu, peu aisé d'ailleurs à rétablir dans le premier sens);

pendule : *masculin* : poids suspendu de manière à osciller régulièrement quand il est mis en marche; *féminin* : horloge de petite dimension (de l'adjectif *pendulum ;* le nom sous-entendu a fixé par le genre les nuances du sens);

physique : *masculin :* ce qui concerne le corps, aspect extérieur de l'homme; *féminin :* science qui étudie les propriétés générales des corps (même cas; adjectif latin *physicum*);

poste : *masculin :* lieu où un soldat est placé par son chef; emploi; *féminin :* administration préposée au transport des lettres, édifice où se trouvent les bureaux de cette administration et où l'on dépose les lettres (du latin *positum*, de *ponere*, par l'intermédiaire de l'italien *posto*, masculin, et *posta*, féminin);

relâche : *masculin :* interruption, repos, arrêt des représentations d'un théâtre; *féminin* (terme de marine) : arrêt dans la navigation, lieu de cet arrêt (tiré du verbe relâcher, avec acceptions différentes suivant le sens);

voile : *masculin :* étoffe qui cache le visage; apparence, prétexte; *féminin :* toile attachée aux mâts d'un vaisseau (du neutre latin *velum*, dont le pluriel *vela* a été confondu avec un féminin singulier; le sens masculin paraît être passé par l'italien et l'espagnol *velo*, de même origine).

3° Des mots d'**origine** tout à fait **différente** peuvent s'écrire et se prononcer de la même manière; quelques-uns sont différents par le genre en même temps que par le sens :

aune : *masculin :* arbre (étymologie discutée, latine ou germanique); *féminin :* ancienne mesure (origine germanique toute différente);

barbe : *masculin :* cheval de Barbarie (latin *barbarum*, italien *barbero*); *féminin :* poil du menton (latin *barbam*);

livre : *masculin :* volume imprimé (latin *librum*); *féminin :* ancienne mesure de poids, ancienne monnaie (latin *libram*);

moule : *masculin :* objet creux qui donne sa forme à une matière molle (latin *modulum*); *féminin :* coquillage (latin *musculum*);

mousse : *masculin :* jeune apprenti matelot (italien *mozzo*); *féminin :* plante (origine germanique); écume (latin *mulsam*);

ombre : *masculin :* poisson (étymologie douteuse); *féminin :* ombrage, fantôme (latin *umbram*);

page : *masculin :* jeune homme au service d'un roi, d'un prince (étymologie douteuse); *féminin :* côté d'un feuillet de papier (latin *paginam*);

platine : *masculin :* métal précieux (de l'espagnol *platina*, puis *platino*, dérivé de *plata*, argent); *féminin :* pièce plate dans divers instruments (dérivé de plat, du latin populaire *plattum*);

poêle : *masculin :* sorte de grand fourneau (latin *pensilem*); étoffe noire dont on couvre le cercueil (latin *pallium*); *féminin :* ustensile de cuisine (latin *patellam*);

ponte : *masculin* (terme de jeu) : celui qui tient les cartes contre la banque (du verbe ponter, dont l'origine est inconnue);

féminin : action de pondre (du verbe pondre, latin *ponere*);

prétexte : *masculin :* raison alléguée, excuse (latin *praetextum*, du verbe *praetexere*); *féminin :* robe blanche bordée de pourpre que portaient, à Rome, les jeunes patriciens (latin *praetextam*, du verbe *praetexere*);

satyre : *masculin :* demi-dieu habitant les bois (du grec *satyron* par le latin *satyrum*); *féminin* (dont l'orthographe correcte est satire) : pièce épigrammatique (latin *satiram*);

solde : *masculin :* ce qui reste dû sur un compte; marchandises défraîchies vendues au rabais (italien *soldo :* paie du soldat);

somme : *masculin :* sommeil, repos (du latin *somnum*); *féminin :* total, quantité d'argent (latin *summam*); charge d'un animal (bas latin *sagma*, tiré du grec);

souris : *masculin :* sourire (du participe du verbe latin *subridere*); *féminin :* petit quadrupède rongeur (latin *soricem*);

tour : *masculin :* mouvement circulaire, machine à tourner, trait d'habileté (se rattache à tourner, du latin *tornare*); *féminin :* monument élevé (latin *turrem*);

vague : *masculin* (adjectif pris substantivement) : chose mal définie (latin *vagum*); espace vide (latin *vacuum*); *féminin :* flot de la mer (origine germanique);

vase : *masculin :* ustensile pour contenir les liquides (latin *vas*); *féminin :* limon qui se dépose au fond de l'eau (origine néerlandaise).

4o Pour une certaine catégorie de **noms**, on hésite ou l'on a longtemps hésité sur le genre, et les décisions des grammairiens ont adopté tantôt l'emploi d'un certain genre sur lequel la majorité ne s'était pas mise d'accord (*après-midi*, *automobile*), tantôt l'emploi d'un genre différent suivant le sens (*aigle*, *couple*, *foudre*, *hymne*, *œuvre*), suivant le nombre (*délice*, *orgue*) ou certaines particularités grammaticales (*gens*) :

après-midi, donné comme *masculin* ou *féminin* à volonté par certains lexicographes, paraît plus correct au genre masculin;

après-dîner est toujours *masculin;* le mot ancien *après-dînée* était *féminin;*

automobile, après de longues controverses, semble décidément considéré comme *féminin*, le mot **voiture** étant sous-entendu;

aigle est du *masculin* quand il désigne l'oiseau de proie ou, au sens figuré, un homme supérieur; il est employé au *féminin* en termes d'armoiries et de devises, ou dans le sens d'étendard, d'enseigne militaire;

couple est du *masculin* quand il désigne deux êtres unis par les liens du mariage, ou rapprochés l'un de l'autre par un sentiment, une volonté commune, une ressemblance; il est *féminin*

quand il signifie simplement le nombre deux : *une couple d'œufs, une couple de pigeons ;*

foudre signifiant feu du ciel est *féminin*, bien que les poètes classiques l'emploient souvent au *masculin* dans ce sens (*Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre*, Corneille); il est *masculin* au sens figuré, quand il signifie : personnage exceptionnel par son courage, son éloquence, etc., ou encore : sorte de tonneau;

hymne, chant d'église (comme en latin ou en grec), est du *féminin ;* mais il est masculin quand il désigne tout autre chant (*un hymne national*);

œuvre est du *féminin ;* cependant, dans le style soutenu, il est quelquefois du *masculin* au *singulier*. Il est encore *masculin* quand il sert à désigner la recherche de la pierre philosophale (*le grand œuvre*), le recueil de toutes les estampes d'un même graveur, ou les différents ouvrages d'un compositeur de musique (*le premier, le second œuvre de Mozart*), ou encore, en termes de construction, les fondements d'un bâtiment (*le gros œuvre*); dans ces cas, le mot **œuvre** est toujours au *singulier ;*

amour est du *masculin* aux deux nombres; cependant, quand il signifie la passion d'un sexe pour l'autre, dans la langue classique, il est souvent *féminin* au *pluriel* et reste *masculin* au *singulier* (*les premières amours*); la tendance actuelle est de le laisser au *masculin* dans tous les cas;

délice et **orgue** sont du *masculin* au *singulier* et du *féminin* au *pluriel ;* cependant **orgues** au *féminin pluriel* ne désigne qu'un seul instrument; s'il s'agit de plusieurs instruments distincts, on emploie **orgues** au *masculin pluriel* (*les deux orgues de cette église sont fort beaux*);

Pâque, et plus ordinairement **Pâques**, désignant la fête que les chrétiens solennisent en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, est du *masculin* (*Pâque a été pluvieux cette année*); dans les expressions : **Pâques fleuries** (*dimanche des Rameaux*), **Pâques closes** (*dimanche de Quasimodo*) et *faire ses Pâques* (*communion pascale*), il est du *féminin* et s'emploie au *pluriel* (on dit cependant : *la Pâque russe, la Pâque juive*);

gens, qui est *féminin* par son origine latine (*gens, gentem = nation*), s'emploie plus généralement au *masculin pluriel* avec le sens de *hommes*, sauf dans *droit des gens ;* cependant, quand un adjectif ou participe précède immédiatement le mot, cet adjectif et tous ceux qui peuvent le précéder se mettent au *féminin*, ceux qui suivent *gens* restant au *masculin* (de *bonnes gens, les vieilles gens sont facilement soupçonneux*); mais si l'adjectif qui précède immédiatement *gens* est terminé au masculin par un *e muet* (*brave, honnête, habile*, etc.), cet adjectif et tous ceux qui peuvent le précéder se mettent au masculin (*tous les braves gens ; les vrais honnêtes gens*).

D'après l'arrêté du 26 février 1901, il y a tolérance aux examens pour le genre des noms de cette dernière catégorie.

195. Genre des noms de villes. — Alors que le genre des **noms de pays,** qui peuvent être précédés de l'article, ne présente aucune difficulté, celui des **noms de villes** (historiquement du féminin) a donné lieu à de nombreuses controverses. Quand ce nom renferme lui-même un **article** (*Le Mans*, *La Châtre*), la solution semble s'imposer. Dans les autres cas, et malgré les fantaisies individuelles de certains auteurs, on a tendance à faire du *masculin* les noms de villes qui n'ont pas une terminaison féminine, c'est-à-dire ne comportant pas un **e muet** (*Madrid*, *Dijon*); ceux qui en ont une seront plus volontiers considérés comme **féminins** (*Séville*, *Genève*, *Grenade*). On dira donc : mon *beau Paris;* la *majestueuse Rome.*

Cette règle ne s'applique pas au cas où la ville est considérée non point comme un lieu géographique, mais comme le **groupe humain** qui y réside. Dans ce dernier sens, le **masculin** est de règle; on dira : Tout *Genève s'intéresse aux débats de la Société des Nations.*

On dit : le *tout-Rome,* comme le *tout-Paris,* pour signifier : toute la société qui compte, à Rome ou à Paris.

Le genre des noms propres de **bateaux** a donné lieu à de subtiles discussions, en particulier pour les noms d'origine géographique : *Paris, Ville-d'Alger, Normandie,* etc. Dans la marine de l'État, d'après un arrêté récent (1935), le genre doit être celui du *nom propre,* quelle que soit la nature de l'embarcation : *la* Jeanne-d'Arc (*un* croiseur). En tout cas, il y a lieu de prendre garde aux équivoques : *Nous avons visité la Normandie* (le paquebot ou la province?).

LE NOMBRE DANS LES NOMS

Valeur de la notion de nombre.

196. La notion de nombre est beaucoup plus logique, générale et nécessaire que celle de genre. Les êtres, les choses, les actions apparaissent soit comme **unité,** soit comme **pluralité.**

Au point de vue grammatical, on distingue en français deux nombres : le **singulier** (latin, *singularis*), qui désigne en principe un seul objet, une seule idée; le **pluriel** (latin, *pluralis*), qui en désigne plusieurs.

En somme, le pluriel est un moyen commode de grouper des notions dont on ne tient pas à mettre en relief l'individualité.

Marque du pluriel.

S orthographique.

197. La **marque** orthographique du **pluriel** est un **s** qui s'ajoute à la forme du singulier, sauf quand celle-ci a comme finale un **s**, un **x** ou un **z** : un *homme*, des *hommes*; un *livre*, des *livres*; un *fils*, *des fils;* une *voix*, des *voix*; le *nez*, les *nez*; les *comédies* de Molière; mille *gazouillis* d'*oiseaux*.

En général l'usage, sinon la logique, s'oppose à l'adjonction de **s** aux mots invariables employés comme noms : *Avec des* si *on ferait entrer Paris dans une bouteille.*

Cet s orthographique n'est prononcé qu'en **liaison,** c'est-à-dire devant une *voyelle* ou une *h muette*, où il a la valeur **z** : *les nappes de brumes échelonnées.*

C'est dire qu'en fait, dans la prononciation, la marque du pluriel n'existe plus en français dans la plupart des cas. Cependant les confusions sont rares entre les nombres, grâce à l'emploi, auprès du nom, de l'article ou autres mots-outils qui ont des formes distinctes au singulier et au pluriel.

Origine de l's du pluriel. — Les déclinaisons latines s'étaient réduites dans l'ancien français à deux formes :

Singulier { cas sujet : li *murs* / cas régime : le *mur* — pluriel { cas sujet : li *mur;* / cas régime : les *murs*.

L'*s* du sujet singulier et du régime pluriel venait du latin classique : *murus, muros*. Cet *s* ne se prononçait plus; il avait été adopté en Gaule par les écrivains, afin de distinguer le *sujet* et l'*objet*. La disparition du cas sujet, au XIIIe siècle, ne laissa subsister que les deux formes *mur* (sing.) et *murs* (plur.); l'*s* devint ainsi le signe du pluriel.

Restes de l'ancienne prononciation.

198. Jusqu'au XVIe siècle, l's du pluriel se prononçait, en fin de proposition ou de membre de phrase, type de prononciation que l'on retrouve aujourd'hui encore pour le pronom *tout, tous : J'aime* tou(s) *les enfants; les enfants, je les aime* tous.

Il en est résulté une double conséquence :

1° Cet *s* prononcé entraînait la chute de la consonne finale au singulier, consonne qui n'a pas reparu lorsqu'on a cessé d'entendre les **s**. On dit encore : un *œuf*, des *œu(f)s;* un *cerf*, des *cer(f)s* (sans prononcer l'*f* au pluriel, bien qu'on l'écrive toujours). On trouve à côté un pluriel moderne normal : un *chef*, des *chefs;* une *nef*, des *nefs;*

2° Cet s prononcé transformait la nature de la consonne finale. Le changement fut particulièrement important pour **l**, vocalisé en **u** devant une consonne : chevals donna chevaus, comme maldire donnait maudire.

Le signe orthographique qui abrégeait **us** ressemblait à *x;* les copistes écrivirent en abrégé *chevax* au lieu de *chevaus*. Puis on rétablit l'*u* sans se rendre compte qu'il était déjà écrit dans l'abréviation. On aboutit ainsi à *chevaux*.

On en tira cette règle que la marque du pluriel après un **u** était **x** et non **s**. D'où une alternance dans la langue pour les mots terminés en **al, el, ail, eu, ou, au,** de pluriels anciens en **x** et de pluriels modernes en **s**.

199. Pluriels anciens en x. — Noms en **al** (sauf onze cités au n° 200) : *cheval*, *chevaux*; *tribunal*, *tribunaux*.

Ciel, aïeul et **œil,** sauf dans des acceptions ou expressions particulières, font **cieux, aïeux** (ancêtres), et **yeux.** (*Ciel* est successivement devenu au pluriel : *ciels, cieus, cieux.*)

Huit noms en **ail : ail, bail, corail, émail, soupirail, travail, vantail, vitrail** (on écrit au pluriel *aulx,* bien que *l* fasse double emploi avec *u;* peut-être est-ce pour le distinguer de l'article *aux. Aulx* n'est d'ailleurs plus usité dans le langage courant). **Bétail** est un collectif qui n'a pas de pluriel. **Bestiaux,** toujours au pluriel, a un sens assez différent.

La plupart des noms en **eu, au** (autrefois, avant vocalisation de **l** en **el** ou **al**) : un oiseau, des oise**aux** ; un cheveu, des chev**eux** ; un étau, des ét**aux**.

Sept noms en **ou : bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou, pou.** Il y a hésitation sur : **val** (des *vals,* des *vaux*) et sur **idéal** (des *idéals*, des *idéaux*).

200. Pluriels modernes en s. — Noms en **al : aval, bal, cal, carnaval, chacal, festival, narval, nopal, pal, régal, serval.**

Landau fait *landaus;* **bleu,** *bleus;* **pneu,** *pneus.*

Noms en **el :** *fiels, gels.*

Noms en **eul :** *glaïeuls, tilleuls.*

Ciel dans *ciels de lit, ciels de tableaux, ciels de carrière; ciel* dans le sens de climat (*les beaux ciels d'Italie*).

Œil dans *œils-de-bœuf, de chat, de perdrix, de serpent.*

Aïeuls se dit dans le sens de : les grands-pères et les grand-mères (au fém. : des *aïeules*).

Noms en **ail :** *gouvernails, détails, chandails,* etc.

Travail, dans le sens d'appareil de maréchal ferrant, a pour pluriel *travails.*

Noms en **euil** : *chevreuils, treuils,* etc.

Noms en **ou** : *sous, verrous, clous, froufrous,* etc.

Pluriel des noms composés.

201. Les **noms composés** où il y a **soudure** entre les éléments se comportent comme des mots simples et prennent le signe du pluriel à la fin du mot : des *gendarmes*, des *vauriens*, des *portefeuilles*, des *betteraves*, des *marchepieds*, des *acomptes*, des *portemanteaux*.

Exception : des *bonshommes*, des *gentilshommes;* et les **titres** : *messieurs, messeigneurs, mesdames, mesdemoiselles.*

On dit quelquefois familièrement des *madames*, des *mademoiselles* et même des *monsieurs* (dans ces cas, *mon* et *ma* ont perdu leur valeur adjective).

Quand les deux éléments sont **séparés,** l'analyse est quelquefois difficile. Autant que possible, le **sens** doit servir de guide.

Noms formés d'un **nom** accompagné d'une **épithète** ou d'une **apposition** : les deux éléments prennent la marque du pluriel : des *rouges-gorges*, des *choux-fleurs*, des *cerfs-volants*, des *oiseaux-mouches*, des *chefs-lieux*, des *eaux-fortes*, des *sourds-muets*.

Il y a tendance actuellement à former des composés de **deux noms** : *wagon-restaurant, trésorier-payeur, décret-loi, gardien-chef,* etc.; au pluriel : des *wagons-restaurants*, etc.

La terminaison savante en **o**, que l'on trouve dans les noms désignant des êtres ou des choses **hybrides,** ne prend jamais l'**s** : des *électro-aimants,* les *pseudo-problèmes,* des *radio-conducteurs,* les *Gallo-Romains,* les *Indo-Chinois,* les *Anglo-Saxons.*

(Voir ci-dessous les cas spéciaux, notamment les noms d'origine étrangère.)

L'adjectif **grand** ne varie pas au féminin pluriel : des **grand**-*mères*, des **grand**-*messes* (peuvent s'écrire en un seul mot).

(Voir Adjectif, n° 267.)

Noms accompagnés d'un **complément** de nom ou d'un complément circonstanciel : le premier seul prend la marque du pluriel : des chefs-*d'œuvre*, des crocs-*en-jambe*, des arcs-*en-ciel*, des hôtels-*Dieu* (n° 210, **b,** 2).

Dans la prononciation, l'*s* du pluriel ne se *lie* jamais avec la voyelle suivante.

Noms accompagnés d'un élément **invariable** ou d'une forme

verbale : l'élément invariable ne prend jamais la marque du pluriel, le verbe reste à la troisième personne du singulier (terminaison *e*); quant au mot variable, il prend le signe du pluriel si le sens l'exige : des *avant-postes* (il y a plusieurs *postes*, placés en *avant*), des *arrière-neveux*, des *contre-amiraux*, des *casse-croûtes*, des *tire-bouchons*.

Il y a hésitation pour **avant-scène** (places situées *avant la scène*).

On laisse au **singulier** : des *brise-vent* (des appareils pour briser le vent), des *pèse-lait*, des *couvre-feu*, des *abat-jour*, etc. (Voir ci-dessous).

Le mot **garde** reste invariable quand il joue le rôle de **verbe** : des *garde-manger*, des *garde-robes*, des *garde-meubles*, des *garde-fous*.

Il varie quand il joue le rôle de **nom** : des *gardes-malades*, des *gardes-pêche* (des hommes chargés de surveiller *la pêche* et non *les pêches*), des *avant-gardes*, des *arrière-gardes*, des *grand-gardes*.

On conserve les deux mots séparés dans les expressions comme *garde forestier*, *garde champêtre*, *garde national*, où le deuxième terme est nettement adjectif et suit la règle générale d'accord avec le nom. (La distinction entre les deux sens de *garde* est d'ailleurs critiquée par certains auteurs : Cf. *Nyrop*. Voir BIBLIOGRAPHIE, p. 440.)

Noms formés d'une locution **elliptique** : ils sont invariables : des *on-dit*, des *ouï-dire*, des *qu'en-dira-t-on*, des *laissez-passer*, des *quant-à-soi*, des *soi-disant*, des *coq-à-l'âne*, des *va-et-vient*, des *tête-à-tête*, des *boute-en-train*, des *pince-sans-rire*, des *passe-partout*, des *réveille-matin*. (Voir listes ci-dessous.)

Certains noms composés prennent un s même au singulier quand le deuxième élément comporte une idée de pluralité : un *porte-clefs* (il y a plusieurs *clefs*), un *porte-allumettes*, un *mille-pattes*, un *compte-gouttes*, un *vide-poches*, un *char à bancs*, un *va-nu-pieds*. (Voir la liste ci-dessous.)

En résumé, dans cette question du pluriel des noms composés, on constate d'une part la tendance à réunir les éléments en un seul mot, qui suit la règle ordinaire du pluriel : un *essuiemain*, des *essuiemains ;* un *cheflieu*, des *cheflieux ;* un *portemonnaie*, des *portemonnaies ;* un *coffrefort*, des *coffreforts ;* un *sourdmuet*, des *sourdmuets*, etc.); et, d'autre part, la persistance d'une certaine logique qui voudrait tenir compte du sens primitif des mots (beaucoup de personnes écrivent toujours des *timbres-poste*, parce qu'il s'agit de timbres *pour la poste*).

La simplification qui doit sans doute prévaloir à la longue ne se fait donc que par étapes et avec une certaine hésitation. Mais ce problème a cessé d'être le cauchemar des écoliers, car dès maintenant on observe sur ce point dans les examens une grande tolé-

rance. (Arrêté officiel du 31 juillet 1900 : la réunion des éléments en un seul mot est autorisée, sauf pour le cas de deux noms unis par une particule : un *chef d'œuvre*, des *chefs d'œuvre ;* un *pot au feu*, des *pots au feu* (avec ou sans trait d'union).

(Voir nº 89 l'emploi du trait d'union.)

Pour les personnes qui ne veulent pas profiter de la tolérance officielle, nous donnons des listes (par ordre alphabétique) de la plupart des **cas embarrassants**, en tenant compte de l'usage le plus général. Les noms qui ne s'emploient qu'au singulier ont été omis; pour ceux qui ne s'emploient qu'au pluriel, voir nº 204.

NOMS COMPOSÉS D'UN VERBE SUIVI D'UN NOM.

I. **Les deux termes restent invariables :**

Abat-faim, abat-foin, abat-jour, abat-vent, abat-voix, accroche-cœur, accroche-plat, aide-mémoire, allume-feu, arrête-bœuf, boute-selle, branle-bas, brise-bise, brise-fer, brise-glace, brise-tout, brise-vent, brûle-tout, cache-entrée, cache-nez, cache-pot, cache-poussière, caille-lait, casse-croûte, chasse-marée, chasse-neige, chauffe-linge, chauffe-lit, coupe-circuit, coupe-choux, coupe-file, coupe-gorge, coupe-paille, coupe-papier, coupe-pâte, coupe-tête, couvre-feu, crève-cœur, emporte-pièce, ferme-circuit, gagne-pain, garde-boue, garde-but, garde-crotte, garde-feu, garde-manger, garde-vue (dans tous ces cas, *garde* conserve sa valeur verbale), *gâte-métier, gâte-papier, gâte-pâte, gâte-sauce, gratte-ciel, gratte-cul, grille-pain, hache-paille, monte-charge, mouille-bouche, passe-parole, passe-pied, passe-pomme, passe-purée, passe-temps, perce-bois, perce-neige, pèse-lait, pince-nez, pique-assiette, pique-nique, porte-baïonnette, porte-bannière, porte-bât, porte-bonheur, porte-bouquet, porte-chaîne, porte-charbon, porte-cliché, porte-couteau, porte-crayon, porte-crosse, porte-drapeau, porte-enseigne, porte-étendard, porte-fouet, porte-giberne, porte-huile, porte-jupe, porte-lance, porte-malheur, porte-mèche, porte-mine, porte-monnaie, porte-montre, porte-parole, porte-plume, porte-respect, porte-vent, porte-voix, presse-purée, prie-Dieu, ronge-bois, ronge-maille, saute-ruisseau, serre-nez, serre-tête, souffre-douleur, tire-braise, tire-feu, tire-fond, tire-laine, tire-plomb, torche-nez, tourne-vent, tranche-papier, trompe-l'œil, trouble-fête, trousse-larre, trousse-pied, trousse-queue.*

II. **Le deuxième terme seul prend le signe du pluriel :**

Bat-flanc, bouche-trou, brèche-dent, brûle-parfum, chasse-pointe, chauffe-bain, chausse-pied, chausse-trappe, coli-bacille, coupe-cigare, coupe-jarret, couvre-chef, couvre-joint, couvre-lit, couvre-nuque, couvre-plat, croque-mitaine, croque-mort, cure-dent, cure-môle, cure-oreille, cure-pied, cure-plume, fesse-mathieu (*x* au pluriel), *gagne-denier, garde-côte* (navire), *garde-fou, garde-robe, hausse-col, lance-torpille, passe-carreau, passe-droit, passe-lacet, passe-montagne, perce-feuille, perce-oreille, perce-pierre, pique-bœuf, porte-amarre, porte-cigare* et *porte-cigarette* (étui), *porte-torpille, prête-nom, serre-bouchon, serre-fil, serre-file, serre-frein, serre-joint, serre-rail, taille-crayon, taille-mèche, taille-plume, tire-balle, tire-bonde, tire-botte, tire-bouchon, tire-bouton, tire-cartouche, tire-clou, tire-filet, tire-ligne, tire-pied, tire-point,*

tire-sou, torche-pinceau, tourne-pierre, tranche-montagne, trousse-galant, vide-bouteille, vide-citron, vide-gousset.

III. **Le deuxième terme prend à volonté le signe du pluriel :**

Casse-cou, casse-noisette, casse-pierre, casse-tête, croque-note, essuie-main, garde-cendre, garde-côte, garde-meuble, gratte-papier, grippe-sou, passe-pierre, passe-rose, pèse-esprit, pèse-liqueur, pèse-sel, pince-maille, porte-aiguille, porte-balle, porte-épée, porte-hache, porte-mousqueton, porte-tapisserie, porte-trait, tire-bourre.

IV. **Le deuxième terme prend toujours le signe du pluriel, même quand le nom composé est au singulier :**

(Un ou des) *abat-sons, brise-lames, brise-mottes, chasse-mouches, chasse-pierres, chauffe-pieds, compte-gouttes, coupe-légumes, coupe-racines, couvre-pieds, enfile-aiguilles, hache-légumes, lave-mains, monte-plats, passe-boules, pèse-gouttes, pèse-lettres, pique-notes, porte-allumettes, porte-assiettes, porte-bouteilles, porte-cartes, porte-cigares* et *cigarettes* (pochette), *porte-clés, porte-étriers, porte-isolateurs, porte-liqueurs, porte-photographies, presse-étoupes, presse-papiers, quatre-feuilles, serre-papiers, serre-points, taille-légumes, taille-racines, tue-mouches, vide-poches.*

NOMS COMPOSÉS FORMÉS DE DEUX MOTS VARIABLES UNIS PAR UNE PRÉPOSITION, NE CHANGEANT PAS AU PLURIEL.

(Un ou des) *acquit-à-caution, boute-en-train, bric-à-brac, coq-à-l'âne, fier-à-bras, fouille-au-pot, paille-en-queue, pare-à-neige, pied-à-terre, tête-à-tête, touche-à-tout, tourne-à-gauche, tout-à-l'égout, vol-au-vent.*

(*Œil-de-bœuf, œil-de-perdrix* font au pluriel des *œils-de-bœuf*, des *œils-de-perdrix.*)

NOMS COMPOSÉS FORMÉS D'UNE PRÉPOSITION ET D'UN ÉLÉMENT VARIABLE, DANS CERTAINS CAS.

Un après-midi, des après-midi; une basse-contre, des basses-contre; une haute-contre, des hautes-contre; un hors-d'œuvre, des hors-d'œuvre; un post-scriptum, des post-scriptum; un sans-cœur, des sans-cœur; un sans-souci, des sans-souci; un sans-travail, des sans-travail; un sous-garde, des sous-garde; un sous-gorge, des sous-gorge; un sous-main, des sous-main.

NOMS COMPOSÉS DE DEUX TERMES NOMINAUX NE PRENANT PAS TOUS LE SIGNE DU PLURIEL.

Un appui-main, des appuis-main; un appui-tête, des appuis-tête; un aqua-fortiste, des aqua-fortistes; un boy-scout, des boy-scouts; un bull-terrier, des bull-terriers; un bain-marie, des bains-marie; un cow-boy, des cow-boys; une cuisse-madame, des cuisses-madame; un dog-cart, des dog-carts; emprunt-or, emprunts-or; franc-papier, francs-papier; garde-barrière, gardes-barrière (ou *s*); *garde-chasse, garde-chasse* (ou avec *s*); *garde-chiourme, gardes-chiourme; garde-côte, gardes-côte; garde-frein, gardes-frein; garde-mines, gardes-mines; garde-note, gardes-notes; garde-pêche, gardes-pêche; garde-*

scellés, gardes-scellés ; garde-vente, gardes-vente ; garde-voie, gardes-voie (dans tous ces cas, **garde** a le sens de *gardien*); *garden-party, garden-parties ; globe-trotter, globe-trotters ; guide-rope, guide-ropes ; herd-book, herd-books ; mail-coach, mail-coaches ; opéra-bouffe, opéras-bouffes ; patte-fiche, pattes-fiche ; plum-pudding, plum-puddings ; privat-docent, privat-docents ; rallye-paper, rallye-papers ; reine-claude, reines-claude ; steam-boat, steam-boats ; steeple-chase, steeple-chases ; stud-book, stud-books ; timbre-poste, timbres-poste ; timbre-quittance, timbres-quittance ; trou-madame, trous-madame ; volte-face, volte-face.*

(Dans les noms composés anglais, le deuxième terme seul prend *s: un pipe-line, des pipe-lines*).

NOMS COMPOSÉS FORMÉS D'ÉLÉMENTS DIVERS.

Un ayant-cause, des ayants-cause ; un ayant-droit, des ayants-droit ; un brise-tout, des brise-tout ; un brûle-tout, des brûle-tout ; carême-prenant, carêmes-prenants ; cent-suisse, cent-suisses ; chevau-léger, chevau-légers ; chèvre-pied, chèvre-pieds ; cohéritier, cohéritiers, etc. ; *demi-bain, demi-bains ; demi-brigade, demi-brigades ; demi-cercle, demi-cercles,* etc. ; *demi-dieu, demi-dieux ; demi-mal, demi-maux ; demi-sang, demi-sang ; fac-similé, fac-similés* (ou bien *fac-simile,* comme en latin, sans accent aigu et invariable); *faux-fuyant, faux-fuyants ; faire-le-faut, faire-le-faut ; five-o'clock* (inv.); *frou-frou, frou-frous ; gagne-petit, gagne-petit ; un garde-française, des gardes-française ; guet-apens, guets-apens* (sans prononcer l'*s* de *guets*) ; *haut-parleur, haut-parleurs ; huit-ressorts, huit-ressorts ; in-dix-huit, in-dix-huit ; in-folio, in-octavo, in-quarto, in-seize, in-trente-deux : in-folio,* etc. ; *laissez-passer, laissez-passer ; mange-tout, mange-tout ; méli-mélo, méli-mélos ; mezzo-soprano, mezzo-sopranos* (ou *soprani*); *mezzo-termine, mezzo-termine ; mezzo-tinto, mezzo-tinto ; mille-feuille, mille-feuilles ; mille-pattes, mille-pattes ; moins-value, moins-values ; ouï-dire, ouï-dire ; passe-partout, passe-partout ; passe-debout, passe-debout ; passe-passe, passe-passe ; pied-bot, pieds-bots ; pince-sans-rire, pince-sans-rire ; pis-aller, pis-aller ; plain-chant, plains-chants ; plus-value, plus-values ; pur-sang, pur-sang ; quasi-délit, quasi-délits ; qu'en-dira-t-on, qu'en-dira-t-on ; rendez-vous, rendez-vous ; risque-tout, risque-tout ; sage-femme, sages-femmes ; self-induction, self-inductions ; sleeping-car, sleeping-cars ; semi-voyelle, semi-voyelles,* etc. ; *songe-creux, songe-creux ; sot-l'y-laisse, sot-l'y-laisse ; terre-neuvien, terre-neuviens ; terre-neuvier, terre-neuviers ; terre-plein, terre-pleins ; trente-deux-pieds, trente-deux-pieds ; trois-étoiles, trois-étoiles ; trois-mâts, trois-pieds, trois-points, trois-quarts : trois-mâts,* etc. ; *trop-plein, trop-pleins ; ultra-microscope, ultra-microscopes ; va-et-vient, va-et-vient ; vice-amiral, vice-président,* etc. : *vice-amiraux,* etc. ; *water-closet, water-closets.*

Pluriel des noms propres.

202. On tolère aujourd'hui (arrêté de 1901), ce qui est logique, que le **nom propre** employé au **pluriel** puisse en prendre la

marque. On en trouve des exemples chez les meilleurs écrivains dans des cas que blâmeraient des grammairiens trop subtils. Boileau : *les Homères* et les *Virgiles;* Voltaire : *deux Bouillons*; Mme de Sévigné : *deux ou trois Grignans.*

Les noms propres doivent normalement prendre la marque du pluriel quand ils sont employés avec la valeur de **noms communs** : *Ceux qui ont écrit l'histoire en France et en Espagne n'étaient pas des* Tacites (Voltaire); *Les* Corneilles *et les* Racines *sont rares ; Des* Elzévirs, *des* Raphaëls. (Voir ARTICLE, n° 316.) Mais il est difficile d'écrire avec le signe du pluriel : *des La Fontaine, des La Bruyère, des Claude Gelée.*

Pluriel des noms étrangers.

203. L'usage varie. Une foule de mots, transcrits directement soit du **latin,** soit d'une **langue étrangère,** sont si bien passés dans la langue qu'on ne s'aperçoit plus de leur origine étrangère et qu'on leur donne automatiquement un pluriel normal. C'est le cas pour : *accessit, agenda, album, alibi, alinéa, aparté, bravo, club, casino, lavabo, pensum, récépissé, villa, sanatorium* (bien qu'on dise encore des *sanatoria*).

Des mots plus récents, appartenant à un vocabulaire technique ou plus raffiné, peuvent, selon le degré de culture de celui qui les emploie, garder leur pluriel d'origine. On dit : des *gentlemen,* des *carbonari,* des *maxima* de température; une *nova,* des *novae.* Il est aussi d'usage de dire de préférence : des *duplicata,* des *errata,* des *desiderata;* et, avec la même forme qu'au singulier, des *exeat,* des *exequatur,* des *satisfecit,* des *veto.*

On trouve plus souvent : *solos, dilettantes.* soprano, que : *soli, dilettanti, soprani ; cicerones* tend à remplacer *cicerone.*

On hésite entre *ladys* et *ladies ; matchs* et *matches.*

Depuis 1901, lorsque ces mots sont tout à fait entrés dans la langue française, on tolère que le pluriel soit formé suivant la règle générale.

Cette tolérance s'étend même aux **noms propres** d'un emploi courant : *les Stuarts.* La tendance à franciser les noms propres étrangers (notamment en géographie) est très forte chez nous depuis le XVIIe siècle. Toutefois, d'excellents grammairiens trouvent plus logique l'invariabilité des noms propres étrangers : *les Borgia, les Habsbourg,* l'article indiquant seul le pluriel.

Bien entendu, les adverbes ou locutions latines et étrangères

employés comme noms restent invariables : des *crescendo,* des *largo,* des *item* et des *et caetera.*

Sens particulier du singulier et du pluriel.

204. Certains noms se trouvent en général **au singulier** ou en général au **pluriel** et changent de sens en passant de l'un à l'autre nombre.

Sont au pluriel les noms d'objets formés de **plusieurs** parties : *ciseaux, lunettes ;* au singulier, ils désignent un autre objet composé d'une seule partie.

Les noms de **matière** sont au singulier : le *fer,* l'*acier ;* au pluriel, ils représentent soit des objets faits de cette matière : *des bronzes ;* soit des espèces différentes de cette matière : *des aciers diversement trempés.*

Midi et **minuit** sont au singulier : *Midi est sonné ; minuit sonné.*

Une différence de sens particulièrement intéressante est celle qui existe entre singulier et pluriel des mots **abstraits.** Le pluriel exprime les actes qui réalisent l'abstraction et confère au nom une valeur concrète (Voir n° 188).

En outre, employé au pluriel, le mot est **emphatique.**

Tous ceux qui font hommage à mes perfections. (Corneille.)

Le procédé se prête à renforcer l'emploi impressionniste des mots abstraits : *des* amoncellements *de nuages ; des* émerveillements *d'étincelles.*

D'autres noms ne sont employés qu'au pluriel. Ce sont des **collectifs** : *bestiaux, vivres ;* ou des noms qui expriment une série d'actes (souvent formés du suffixe collectif **ailles**) : *fiançailles, funérailles, obsèques ;* ou des noms où l'on sent comme un ensemble vaste et complexe : *ténèbres.*

Voici les plus importants :

Accordailles, agrès, aguets, alentours, annales, appas, archives, armoiries, arrérages, arrhes, assises, besicles, bestiaux, bouts-rimés, broussailles, calendes, catacombes, cisailles, ciseaux (à deux lames), *complies, confins, contre-approches, décombres, dépens, deux-points, doléances, entrailles, entrefaites, environs, épousailles, fastes, fiançailles, fonts* (*baptismaux*), *frais, funérailles, hardes, haubans, immondices, jonchets, lunettes* (à deux verres), *lupercales, mânes, matériaux, mathématiques, matines, mœurs, mouchettes, obsèques, pincettes, pleurs, pourparlers, prémices, proches, quatre-temps, relevailles, ténèbres, vêpres, vivres.*

(*La ténèbre,* la *broussaille* au singulier ont été employés par certains poètes.)

Le **singulier,** de son côté, sert à rendre le sens **collectif,** soit qu'il s'agisse de matière : l'abricot *se vend bien;* soit qu'il représente un type : *les journalistes parlent volontiers* du français moyen.

Depuis 1901, il y a tolérance pour le nombre de **témoin** : *Témoin* ou *témoins les victoires... Prendre à témoin,* ou *à témoins.*

205. Dans les expressions de sens **négatif,** on hésite quelquefois pour le **nombre** des noms.

La règle est de donner au nom le nombre qu'il aurait si l'expression était positive, et de ne pas oublier que certains noms ne s'emploient qu'à l'un des deux nombres :

L'arbre n'avait plus de feuilles (il en avait plusieurs auparavant) ;
Un pays qui manque de fer (il pourrait avoir du fer et non des fers);
Un chasseur sans fusil;
Privé de toutes obsèques;
Débarrassé de tous les décombres;
*Des obligations nettes d'*impôts.

FONCTIONS DU NOM

206. Le nom peut remplir dans la proposition les fonctions de **sujet, d'attribut, d'apposition,** de **complément** du nom, de l'adjectif ou de l'adverbe; de **complément** du verbe (complément d'objet, complément circonstanciel, complément d'agent du verbe passif).

Dans certaines de ces fonctions (sujet par exemple), le nom garde sa valeur pleine. Il sert à désigner un être, une chose, une idée :

*L'*enfant *joue.*
Ma haine *va mourir.* (Corneille.)

Ailleurs (quand il est par exemple attribut, apposition et dans certains cas complément de nom), il sert à caractériser un autre élément de la proposition et perd une partie de sa valeur substantive pour jouer le rôle d'un qualificatif.

C'était le printemps, frère *de l'été.* (J. Giraudoux.)

(Voir Proposition, n° 96 et suiv.)

Le nom sujet.

207. Il exprime l'être, la chose, l'idée dont on dit qu'elle existe, ce qu'elle est, l'action qu'elle exécute ou qu'elle subit :

Le chien *posa ses deux pattes sur la pantoufle de M. Bergeret.* (A. France.)

La guerre *est finie.*

(Voir Proposition, n° 96 et suiv.)

Le nom attribut.

208. On le rencontre dans les propositions qui énoncent une qualité ou une manière d'être du sujet ou du complément d'objet.

Attribut du **sujet** :

Le chien, dit M. Bergeret, est un animal *religieux.* (A. France.)

Attribut de l'**objet** :

Charles V nomma Du Guesclin connétable.

La **construction** des exemples précédents est **directe.** Après certains verbes, l'attribut est introduit par une **préposition** (construction **indirecte**).

Attribut du **sujet** :

Ce garçon est considéré comme *un mauvais* plaisant.

Attribut de l'**objet** :

Des yeux de feu qui l'eussent fait passer à Naples pour *un* jeteur *de sorts.* (Balzac.)

Accord : Le nom attribut est généralement du même genre et du même nombre que le mot auquel il se rapporte. Mais il faut toujours tenir compte du sens, et il arrive que l'on mette en rapport des noms de genre ou de nombres différents :

La carpe est un poisson.

Ces fleurs sont ma joie.

Considérons l'envie comme un défaut.

(Voir Proposition, n° 101 et suiv.)

Emploi absolu.

209. Il existe un **emploi absolu** du nom avec valeur à la fois substantive et verbale :

Les gardes obéissent, la chapelle se vide. Étonnement *du roi, qui arrive et ne voit personne.* (Lacour-Gayet : *Louis XIV.*)

Il s'agit dans ce cas d'un nom d'action accompagné d'un complément à valeur subjective et la proposition est elliptique. (Voir PROPOSITION, n° 132.)

Le nom complément de nom.

210. *a)* Par l'intermédiaire d'une **préposition,** il marque des rapports variés (détermination et qualification) :

possession : *la maison* de Claudine;
matière : *le mannequin* d'osier;
qualité : *la servante* au grand cœur;
origine : *une tempête* de sud-est;
destination, but : *le train* pour Lyon;
propos : *le Discours* de la Méthode.

Certains rapports sont difficiles à définir : *une espèce* de Maure (V. Hugo); *une merveille* d'architecture.

Dans les expressions comme *un amour d'enfant, ce sot de Jacques,* c'est le deuxième nom qui est le mot **substantif** et le premier a la valeur d'un **qualificatif** (appelé quelquefois apposition), mis en relief par l'emploi de **un... de** (le *de* devenant *explétif*).

Cet emploi de *un... de, le... de,* se retrouve dans la tournure populaire actuellement incorrecte, mettant en valeur un simple adjectif : *Il en a une belle de voiture! Veux-tu la mienne de place?*

Avec les noms d'**action,** le nom complément du nom exprime le **sujet** ou l'**objet** de l'action :

sujet : *la marche des* événements;
objet : *le massacre des* innocents.

b) **Construction :** 1° Dans les exemples cités, le complément du nom se construit avec une préposition, **de** le plus souvent, quelquefois **à, en, par, contre, sans, pour, autour de :** *Un homme* sans *domicile; un voyage* autour du *monde.*

Le complément du nom peut être un **pronom** ou un verbe à l'**infinitif :** *son acharnement contre* moi; *l'habitude de* fumer; *de l'alcool à* brûler; *un fer à* repasser. (Voir VERBE, n° 405.)

2° La langue conserve des traces de l'ancienne **construction directe,** sans préposition, dans des noms communs : *fête-Dieu, hôtel-Dieu;* dans des noms propres de lieux ou de personnes : *Bois-le-Roi;* dans les tours comme : la *Maison Larousse,* l'*affaire Schnaebelé.*

Depuis quelque temps, cette construction a tendance à se déve-

lopper dans la langue administrative, commerciale, ou familière : *un complet veston; le compte profits et pertes; le côté affaires; le point de vue sentiment; il ne faut pas négliger l'élément surprise ou le facteur relations. — Les industries en France commençaient souvent ainsi par le crédit « famille », par des concours de proches ou de relations.* (Pierre Mille.)

Cette tournure est à éviter dans la langue *littéraire;* elle peut le plus souvent être remplacée par un **adjectif** : *le côté* sentimental; ou un complément explicitement indiqué : *l'élément* de surprise.

On peut y rattacher certaines constructions publicitaires, imitées de l'**anglais** et peu correctes : *golf-Hôtel, Tennis-Club,* etc.

3° Il faut distinguer le complément construit avec *de* (sens indéterminé) du complément construit avec **du, de la** (sens déterminé) :

Un palais de roi (digne d'un roi); *le palais* du roi (qui est vraiment habité par le roi).

Autres exemples :

Une voix de femme; *la voix* de la femme *dont vous m'avez parlé.*

Une peau de tigre; *la peau* du tigre *que vous avez tué.*

Un concert de musique *classique; un concert* de la musique *municipale.*

4° Lorsque deux noms demandent la même préposition pour introduire leur complément, ils peuvent avoir un **complément commun**; on peut dire : *obéissance et fidélité* aux lois; mais non : *obéissance et affection* à ses parents.

5° En ce qui concerne le singulier ou le pluriel d'un nom complément, c'est toujours le **sens** qui doit guider. Il est facile de saisir la différence entre : *marchand de* lait et *marchand de* pommes; entre *fruit à* noyau et *fruit à* pépins; et l'on n'hésitera pas pour : des *hommes de* génie, des *œuvres d'*art.

Le complément d'un nom **collectif** se met au pluriel lorsque l'on veut considérer séparément les individus ou les objets dont on parle : *une dizaine de* livres *épars sur le bureau; une foule de jeunes* filles *vêtues de blanc.*

Mais il existe de nombreux cas embarrassants pour lesquels la tolérance est actuellement admise : *des habits de* femme *ou de* femmes; *des confitures de* groseille *ou de* groseilles.

Avec l'adjectif **tout**, on emploie le singulier ou le pluriel : *des animaux de* toute *espèce ou de* toutes *espèces.*

Dans certains cas, le sens n'est plus le même si le complément

est au **singulier** ou au **pluriel** : *un homme de* talent (remarquable dans son art); *un homme à* talents (c'est-à-dire qui a des aptitudes variées).

(Voir aussi PROPOSITION, n° 117.)

Le nom complément d'adverbe et d'adjectif.

211. L'emploi de nom comme complément de l'**adverbe** est assez restreint. On le trouve après quelques adverbes de **manière,** comme : *contrairement, semblablement, conformément : contrairement à son* habitude; *conformément à vos* ordres; — après certains adverbes de **quantité** ayant par leur origine et leur fonction un rapport étroit avec le nom : *peu de* mérite; *beaucoup d'*orgueil.

Le nom qui complète un **adjectif** (ou un participe passé de valeur adjective) lui est lié par la préposition **à** ou **de,** quelquefois **pour, par, avec :**

Jaloux de *votre gloire et fier* de *l'avantage*
Que lui donnait sur moi l'impuissance de l'âge. (Corneille.)

L'homme tout pétri de *terre et* de *trépas.* (Ronsard.)

Attentif à *ses émotions. Bon* pour *les animaux.*

Comme le nom d'action, l'adjectif qui correspond à un verbe peut être complété par un nom exprimant l'**objet** de l'action : *amoureux de la* vertu.

(Voir ADJECTIF, n°s 276, 278; ADVERBE, n°s 435, 450.)

Le nom mis en apposition.

212. Il peut jouer, par rapport à un autre nom ou à un pronom, le rôle d'un **qualificatif :** *un enfant* prodige; *le bourgeois* gentilhomme.

Mais cette construction, à laquelle Victor Hugo avait tenté de donner une grande extension dans le style poétique (*nos doux chevaux mensonges, le pâtre promontoire*), est peu employée dans notre langue; les exemples que l'on en trouve aujourd'hui dans le langage familier ou commercial (*foire-exposition, bateau-lavoir*) sont de véritables **noms composés;** ou bien l'analyse découvre entre les deux noms un rapport de complément plutôt que d'apposition. (Voir n°s 117, 118 et 210.)

Souvent le nom en apposition sert à **déterminer** l'autre avec plus ou moins de précision :

Paris, capitale de la France.

Lazare, homme de bien, *mourut à Béthanie.* (V. Hugo.)

J'ai lu, chez un conteur de fables,
Qu'un second Rodilard, l'Alexandre des chats,
L'Attila, le fléau des rats,
Rendait ces derniers misérables... (La Fontaine.)

Le nom **en apposition** est souvent accompagné lui-même d'**articles** (nº 315), d'**adjectifs** ou de divers **compléments.** Le groupe tout entier, qu'il se rapporte à un élément de la proposition ou à la proposition tout entière, crée dans la phrase une pause; celle-ci peut s'opposer au reste de la phrase, ou introduire une sorte de tableau, de jugement intellectuel, dans un raccourci vigoureux.

Tel le *sinistre effacement d'un homme* qui termine, dans V. Hugo (*Travailleurs de la mer*), le récit de l'enlisement.

J'assiste, esprit sans joie, *à ce splendide amour.* (V. Hugo.)

Il faut que les rois nous trient par conjectures et à tâtons par la race, les richesses, la doctrine, la voix du peuple : très faibles arguments. (Montaigne.)

L'**accord** en genre et en nombre se fait, comme pour l'attribut, d'après le sens. (Voir nº 208.)

Le nom mis en apostrophe.

213. Le nom en apostrophe n'a aucun rôle grammatical dans la proposition. Il sert à **interpeller,** en particulier quand on veut interroger :

Louis, *savez-vous votre leçon?*

Il accompagne un **impératif :**

O Seigneur, *ouvrez-moi les portes de la nuit.* (V. Hugo.)

Sois sage, ô ma douleur, *et tiens-toi plus tranquille.* (Baudelaire.)

Il est une sorte de **reprise** d'un mot de la proposition dans laquelle il s'intercale :

Si nous t'avions eu, maître, *il ne serait pas mort.* (V. Hugo.)

Il ne faut pas le confondre avec de simples *exclamations* de forme elliptique :

Malheur *aux vaincus !*
Quel bonheur !
O rage ! ô désespoir ! ô vieillesse *ennemie !*
(Corneille.)

(Voir Proposition, nº 132.)

Le nom complément du verbe.

214. Complément d'objet. — Le nom exprime les êtres, les choses, les idées sur lesquelles porte l'action.

1° Complément d'**objet proprement dit** : il se construit soit **directement** :

La voiture se frayait un chemin.
Le voyageur croit voir d'étranges bûcherons (V. Hugo);

soit **indirectement**, avec le plus souvent la préposition **à** et quelquefois **de** :

Je triomphe aujourd'hui du *plus juste* courroux. (Corneille.)
Je songe aux blés *coupés qui ne sont pas les nôtres*. (V. Hugo.)

Il y a si peu de différence, au point de vue du sens, entre la construction **directe** et la construction **indirecte**, que plusieurs verbes, autrefois construits avec un objet direct, prennent aujourd'hui un objet indirect, et inversement; on a dit : *insulter à quelqu'un; prétendre quelque chose* (dans le sens de prétendre à); *survivre quelqu'un*.

Cependant la construction varie quelquefois selon que l'objet est un nom de personne ou un nom de chose : *suppléer un professeur; suppléer à l'absence d'un professeur*.

2° Complément d'**objet secondaire.** Dans la phrase : *J'ai écrit une lettre à ma mère*, on peut considérer que l'action porte à la fois sur les deux noms *lettre* et *mère* (ce dernier nom indiquant à l'intention de qui l'action est faite). La construction est toujours **indirecte** (*à, de; pour*) :

Auguste pardonna aux conjurés.
Le hussard donna à boire au blessé.

> *Mon père, ému, tendit* à son houzard fidèle
> *Une gourde de rhum...* (V. Hugo.)

Certains grammairiens préfèrent considérer ce complément comme un *circonstanciel* marquant l'attribution, l'intérêt, la destination, etc. (n° 215).

(Voir Proposition, n° 109.)

215. Compléments circonstanciels. — Le nom marque les **circonstances** de l'action; la construction peut être **directe** ou **indirecte** :

Il voyagea nuit *et* jour.
Il voyagea pendant *deux* jours *et deux* nuits.

Les principaux rapports de circonstances exprimés par le nom sont :

le **temps** : *Il avait* tout le jour *travaillé sur son aire* (V. Hugo);

le **lieu** :

> *Donc Booz, dans la nuit, dormait* parmi les siens,
> Près des meules... (V. Hugo);

la **cause** : Par jalousie, *Hermione fait tuer* Pyrrhus;

le **but** : *Travailler* pour la gloire;

le **propos** : *Je vous parlerai d'abord* de mon ami.

la **manière** : *Je marcherai*, les yeux fixés sur mes pensées (V. Hugo);

l'instrument, le **moyen** : *L'homme suivait* des yeux *les lueurs de la faux* (V. Hugo);

Crois-tu donc renverser ma ville avec du vent? (V. Hugo.)

Il peut encore marquer : l'origine, l'éloignement, la distance, la mesure, le prix, la destination, l'intérêt, etc., avec des nuances parfois difficiles à définir. (Voir Préposition, n° 453 et suiv.)

216. Complément d'agent du verbe passif.—Le nom qui désigne celui qui fait l'action exprimée par le verbe **passif** (*sujet* du même verbe à la forme *active*) est toujours construit **indirectement.** On emploie les prépositions **de** et **par.**

De se rencontre surtout avec les verbes de durée illimitée ou employés au sens figuré :

Il est accablé de chagrin.
Il est perdu de dettes.
Il est aimé des dieux *et* des hommes.

La construction avec **de** était souvent employée dans la langue classique :

> *Je suis vaincu* du *temps, je cède à ses outrages.* (Malherbe.)
> *Sous quel astre, bon Dieu, faut-il que je sois né,*
> *Pour être* de *fâcheux toujours assassiné?* (Molière.)

Par, beaucoup plus fréquent, est seul possible dès que l'action exprimée est matérielle :

Poil de Carotte était maltraité par ses parents.

> *Nos roses dans l'enclos ont été ravagées*
> Par les petits enfants *qui sautent le fossé.* (V. Hugo.)

Archaïsme : On trouve quelquefois *à* dans les auteurs classiques :

> *Je me laissai conduire* à *cet aimable guide.* (Racine.)

(Pour les fonctions du Nom, voir Proposition, n°s 96 à 121, et Verbe, n° 362 et suiv.)

LE PRONOM

217. Du nom et du verbe, mots dont le contenu, même abstrait, peut être défini, se distingue le **pronom** (du latin *pronomen, pro nomine :* à la place du nom), simple signe grammatical. Le pronom est, en effet, un mot qui remplace le nom dans la phrase; il désigne la personne, la chose, l'action, en évitant la répétition du nom, ou de tout autre terme, qui avait déjà servi à l'exprimer :

Un jour sur ses longs pieds allait je ne sais où
Le héron au long bec...
Il *côtoyait une rivière.* (La Fontaine.)

Dans la catégorie complexe des pronoms, il en est cependant qui ne remplacent pas un nom déjà exprimé, mais jouent le rôle d'un nom, avec une valeur d'indétermination :

Et nul *ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert.* (Musset.)

Par contre, certains pronoms sont devenus de simples signes formels. Les pronoms personnels de la première et deuxième personne, par exemple, ont pour seul rôle bien souvent de marquer la personne dans des conjugaisons dont les désinences personnelles ne s'entendent plus. Rappelons que le latin n'employait pas de pronoms personnels dans la conjugaison.

Neutre et cas. Les pronoms sont la seule catégorie de mots qui gardent en français moderne des traces de la déclinaison de l'ancien français et de l'existence d'un genre **neutre.**

218. On distingue :

Les pronoms **personnels** et **possessifs,** qui jouent le rôle d'un nom ou représentent le nom sans lui ajouter d'autre détermination que son rapport avec une personne;

Les **démonstratifs,** qui non seulement servent de représentants du nom, mais lui ajoutent une qualification (ils sont d'ailleurs suivis en général d'un complément ou d'une proposition);

Les **relatifs,** à la fois représentants et mots de liaison entre deux propositions. La plupart des relatifs peuvent servir à **interroger.**

Enfin, pour suivre la tradition, nous mettrons à part les pronoms dits **indéfinis,** catégorie qui fait un peu figure de « fourre tout » et où se rencontrent des pronoms qui, en fait, se rattachent à d'autres catégories.

PRONOMS PERSONNELS

219. Le pronom personnel représente une **personne** (du latin *persona,* personnage de théâtre) ou une chose, selon le rôle qu'elle joue dans le discours; quand il s'agit de la personne qui parle : pronom de la première personne; de la personne à qui l'on parle : pronom de la deuxième personne; de la personne de qui l'on parle : pronom de la troisième personne.

Formes.

220. Elles varient suivant la personne, la fonction, l'accent tonique, la place par rapport au verbe, le nombre, et, en partie, le genre.

Sujet près du verbe (en général devant, sauf dans forme interrogative).		*Je tu il, elle* *nous vous ils, elles.*
Complément avant le verbe.	transitif direct.	*Me te le, la* *nous vous les.*
	transitif indirect.	*Me te lui* *nous vous leur.*
En toute autre place, quelle que soit la fonction.		*Moi toi lui, elle* *nous vous eux, elles, leur.*

221. Origine. — Ils viennent tous du latin : **je,** de *ego* (*jo* au XIIe siècle); **me, te, se,** des mêmes formes latines; **moi, toi, soi,** de *me, te, se* accentués; **nous,** de *nos ;* **vous,** de *vos ;* **il,** de *illum* (celui-là); **elle,** de *illam* (celle-là); **eux,** de *illos ;* **lui,** de *illi* (*illui*); **leur,** de *illorum.*

222. Déclinaison. — On trouve dans les pronoms personnels une déclinaison à trois cas :

1° Cas **sujet :** *je, tu, il, elle,* etc.;

2° Cas **complément** (ou régime) correspondant au complément **direct** d'objet : *me, te, le, la,* etc.;

3° Cas **complément** de verbe transitif indirect avec préposition exprimée ou sous-entendue : *me, te, moi, toi, lui, leur,* etc.

Ce dernier cas est dit *cas oblique* par certains grammairiens quand la préposition n'est pas exprimée.

L'ancienne langue employait **me, te, se, moi, toi, soi** comme régimes directs ou indirects, les uns atones, les autres toniques, mais jamais comme sujets ni comme renforcements du sujet : on disait : *tu, qui chantes ;* dans les textes juridiques ou administratifs, nous écrivons encore : *je, soussigné.*

Il faut noter l'existence de formes **atones,** qui ne se séparent pas du verbe, et de formes **accentuées** ou **toniques.**

Je, me, tu, te, se, il, sont toujours atones, sauf à la deuxième et à la troisième personne, dans les cas où l'inversion du sujet est de règle, notamment dans la forme interrogative : *dis-tu?*

Moi, toi, soi, eux, sont toujours toniques.

Les autres formes portent ou non l'accent, suivant leur rôle et leur place par rapport au verbe.

Dans : *Je lui parle,* **lui** est atone ; dans : *Donne-lui tout de même à boire, dit mon père* (V. Hugo), **lui** est accentué.

Les formes **toniques** servent de formes d'**insistance,** pour reprendre et renforcer, par exemple, un pronom atone :

Moi, *héron, que* je *fasse*
Une si pauvre chère? (La Fontaine.)

Pour accentuer **me, le** compléments, on les remplace par la forme tonique précédée d'une proposition; au lieu de : *Tu* me *parles,* on dira : *C'est* à moi *que tu parles.*

Mais il est mon époux et tu parles à moi. (Corneille.)

De même : *Tu* lui *parles, c'est à* lui *que tu parles.*

Ces formes d'insistance sont souvent renforcées par **même :** *moi-même, elle-même.*

223. Élision. — Les formes atones **je, me, te, le, la,** s'élident devant une voyelle : **j', m', t', l', l' :** *je te dis; je* t'*ai dit.*

Les formes d'insistance **moi, toi, soi,** peuvent prendre la forme atone et s'élider après un impératif quand elles sont suivies des pronoms adverbiaux **en** et **y :**

Tu as du papier? Donne m'*en.*

On pourrait donc régulièrement dire :

*Puisque la misère ne te fait pas peur, jette-*t*-y;*

mais cette dernière construction est à éviter autant que possible. Il y a d'ailleurs une différence de sens entre : *ne* m'*en parlez plus,* et : *n'en parlez plus* à moi (cette dernière tournure précise que vous pouvez en parler à d'autres qu'à moi).

Valeur.

Première et deuxième personnes.

224. Les pronoms sujets de la première et de la deuxième personne, comme les pronoms latins dont ils sont issus, avaient à l'origine une valeur d'insistance. Mais à mesure que la conjugaison française a perdu ses désinences personnelles et qu'on n'a plus distingué, par exemple, dans la prononciation les trois personnes du singulier du présent indicatif des verbes en **e** : *aime, aimes, aime,* les pronoms **je, tu** n'ont plus guère servi qu'à indiquer la personne. Leur emploi est obligatoire depuis le XIVe siècle, comme est obligatoire celui de **nous, vous** (sauf à l'impératif).

a) **Nous** s'emploie pour désigner les membres d'un groupe auquel on appartient, par exemple les compatriotes :

Dans les grands dangers, nous *avons toujours eu des héros pour* nous *sauver.*

Nous s'emploie quelquefois dans un sens élargi presque **indéfini** :

Ce que c'est que de nous.

Aimons qu'on nous *dise la vérité.*

Au moins en pareil cas est-ce un bonheur bien doux
Quand on sait qu'on n'a point d'avantage sur nous.
(Molière.)

Nous remplace **je,** soit pour conférer plus de dignité à la personne qui parle :

Nous, *Louis quatorzième du nom, roi de France et de Navarre...*

Nous, *préfet de la Seine, commandeur de la Légion d'honneur ;*

soit, au contraire, par modestie, lorsqu'un auteur, parlant de lui-même, laisse entendre ainsi qu'il a profité de travaux antérieurs et que tout livre est une œuvre collective :

Nous *n'irons donc pas, après tant d'autres, chercher les antécédents de la théorie de Beaumarchais, depuis l'antiquité jusqu'au* XVIIIe *siècle.* (M. Roustan.)

Cet usage, qui devient de moins en moins fréquent, s'appliquait, au XIXe siècle surtout, dans des cas où pourtant la personnalité de l'auteur s'affirmait de la façon la plus originale : ainsi *Théophile Gautier* dans la préface de *Mademoiselle de Maupin :*

Nous *ne concevons guère à quoi tendent ces criailleries ;*

André Chénier en parlant de lui-même :

Nous-*même en mon désert* nous *lisions dans la nue.*

Le **nous** employé à la place de la 2e personne prend quelque-

fois une valeur familière dans le langage condescendant de grandes personnes s'adressant à des enfants :

Savons-nous *notre table de multiplication maintenant?*

L'emploi de **nous** pour **moi** est quelquefois emphatique :

Je vous apprendrai bien s'il faut sortir sans nous. (Molière.)

En somme, *nous* ne désigne qu'exceptionnellement les personnes qui parlent : *La foule des chômeurs criait :* « Nous *voulons du travail et du pain !* »

Le plus souvent il désigne une collectivité, un groupe dont fait partie celui qui parle.

b) L'emploi de **tu** est une marque d'intimité; il se nomme **tutoiement.** Il ne se pratique en français qu'entre proches parents, entre amis intimes, entre enfants et jeunes gens. On l'emploie encore en se parlant à soi-même :

Bonnard, me disais-je, tu *sais déchiffrer les vieux textes, mais* tu *ne sais pas lire dans le livre de la vie.* (A. France.)

Avec les personnes que l'on ne connaît pas, avec lesquelles on n'a aucun lien d'intimité ou avec qui on veut éviter toute familiarité, le bon usage veut que l'on emploie **vous** :

Madame Magloire, dit l'évêque, vous *mettrez un couvert de plus.* (V. Hugo.)

Dans certaines familles traditionalistes, les parents tutoient leurs enfants, tandis que ceux-ci leur adressent la parole à la deuxième personne du pluriel.

Le **tu** de l'intimité est quelquefois remplacé par **vous** (colère ou reproche).

Un père dit à son enfant : « Vous *irez vous coucher sans dîner.* »

Les auteurs dramatiques, notamment Molière, Racine et Victor Hugo, ont obtenu des effets dramatiques très variés par l'alternance des **tu** et des **vous** : dans *Ruy Blas,* la reine dit à celui qu'elle aime :

Don César, je vous *donne mon âme...*

et, six vers plus loin :

O César, un esprit sublime est dans ta *tête.*

Vous peut aussi s'employer dans un sens indéfini :

C'était un homme âgé, mais grand, d'une belle figure et de bonne mine, d'une physionomie qui vous *rassurait en la voyant, qui* vous *calmait, qui* vous *remplissait de confiance.* (Marivaux.)

Quand, il y a dix ans, ayant quitté cette vallée..., vous *montiez jusqu'au plateau de Crans,* vous *étiez isolé...* (G. Bauër.)

Dans ces différents cas (emploi de **nous** pour **je** et de **vous** pour **tu**), le verbe se met au pluriel, mais le qualificatif ou le participe passé restent au singulier.

L'usage a persisté d'employer le **tu** pour s'adresser à Dieu en poésie et dans certaines prières :

O Père, qu'adore mon père,
Toi *qu'on ne nomme qu'à genoux...* (Lamartine.)

Un domestique s'adressant à ses maîtres remplace la deuxième personne par la troisième, précédée des mots : Monsieur ou Madame : *Madame est servie.*

Il en use de même avec les personnes à qui il s'adresse en tant que domestique : *Monsieur veut-il prendre la peine d'entrer?*

La troisième personne.

225. Les formes ont pour origine un démonstratif latin, *ille,* qui a donné naissance, d'autre part, aux formes de l'article défini et à certaines formes de l'adjectif possessif.

Ne pas confondre **leur,** pronom personnel toujours invariable, et **leur,** adjectif possessif de la troisième personne, qui prend la forme du pluriel devant un nom pluriel : **leur** pronom accompagne un verbe : *pardonnez*-leur; **leur** adjectif accompagne un nom : *ils ont perdu* leur *temps,* leurs *peines.*

Ne pas confondre **le, la, les,** pronoms personnels qui accompagnent un verbe (*la richesse attire les amis, la pauvreté* les *éloigne*) et **le, la les,** articles, qui précèdent un nom (*le bonheur et* la *fortune attirent* les *amis*).

I. Il faut mettre à part le **il** des **impersonnels,** simple signe grammatical qui annonce un verbe à la troisième personne. Ce pronom a été introduit par symétrie avec les pronoms obligatoires devant les formes personnelles. Certaines formules figées, certaines tournures familières l'omettent :

N'importe...; *Reste que...*; *N'empêche que tu t'y es laissé prendre.*

II. La troisième personne du pluriel, au masculin **ils,** prenait souvent dans l'ancienne langue et prend encore dans le langage populaire une valeur **démonstrative** avec une nuance affective de mépris :

Madame, ils *ne vous croiront pas.* (Racine.)

« Ils » *ont encore augmenté les impôts.* (Henry Monnier, sous un dessin de Gavarni.)

On peut rapprocher de cet emploi des pronoms de la troisième personne certaines tournures littéraires emphatiques où ces pronoms s'expriment avant le nom représenté :

Il *s'affaiblissait, ce grand prince.* (Bossuet.)

Ils *tombent, ces palais que l'art en vain décore.* (C. Delavigne.)

Le *voilà donc, ce grand ministre, cet homme si considérable, qui tenait une si grande place!* (Mme de Sévigné.)

On emploie parfois *il* au sens de **cela** : *il est vrai* (cela est vrai).

« *Allons, vite, un flambeau pour conduire M. Dimanche, et que quatre ou cinq de mes gens prennent des mousquetons pour l'escorter.*
— *Monsieur,* il *n'est pas nécessaire...* » (Molière.)

III. Le pronom de la troisième personne, différant en cela des pronoms des deux autres personnes qui peuvent désigner une ou des personnes dont on n'a pas encore parlé (car ils en supposent la présence), représente presque exclusivement une personne, une chose, une notion déjà mentionnée. C'est donc avant tout un **représentant.** D'autre part, il garde de son origine une valeur **démonstrative.**

Le domaine de la troisième personne est infiniment plus étendu que ceux des première et deuxième personnes. C'est ainsi que le pronom de la troisième personne peut représenter : des **êtres** ou des **choses** : *Avez-vous vu Pierre?* Il *est venu.*

Où ai-je mis ce livre? Il *est dans la bibliothèque;*

des **qualités** : *Il s'est montré plus aimable qu'il ne l'est d'habitude;*

des **actions** : *Obéissez, je vous* l'*ordonne.*

Va, je ne te hais point. — *Tu* le *dois.* — *Je ne puis.* (Corneille.)

Comment la langue assure-t-elle la clarté de la représentation pour un domaine aussi étendu?

a) La notion de **genre** est beaucoup plus précise dans les pronoms personnels que dans la catégorie du nom. Nous sommes dans la plupart des cas en présence de formes différentes : **il, elle ; eux, elles ; le, la ; lui, elle** (compléments prépositionnels).

D'autre part, seuls les pronoms, et en particulier les personnels, parmi les mots variables, comportent un neutre.

La catégorie du **neutre,** dans les pronoms, ne reprend qu'une des valeurs du neutre latin : le pronom neutre ne représente

plus un nom neutre, mais seulement une action ou une idée, une qualité, exprimées par un adjectif, un nom pris adjectivement, un infinitif ou une proposition.

Il n'y a pas de forme spéciale pour le pronom neutre, mais l'**accord,** même si l'adjectif ou le nom représentés par le pronom sont du féminin, ne se fait pas.

C'est ainsi que l'on oppose les deux exemples suivants. Dans le premier, le pronom représente un **nom déterminé ;** il prend donc le genre et le nombre de ce nom, soit le féminin singulier :

Miracle, disait-on. Venez voir dans les nues
Passer la reine des tortues.
La reine, oui vraiment, je la *suis en effet.*
(La Fontaine.)

Dans le second exemple, le pronom représente l'**idée de qualité** contenue dans un nom employé comme attribut. L'accord ne se fait pas, le pronom est au neutre :

Êtes-vous reine? — Je le *suis.*

Vous devez être contente. — Je le *suis.*

Même opposition entre les deux exemples suivants :

Je ne la *suis plus cette Rosine que vous avez tant poursuivie.* (Beaumarchais.)

Dire : Je suis chrétienne.— Oui, Seigneur, je le *suis.* (Voltaire.)

Cette règle est relativement moderne.

b) La persistance des **cas** est un autre témoignage du souci de précision de la langue dans la représentation de la troisième personne. Elle permet de juxtaposer dans une même proposition plusieurs pronoms représentant des mots ou des notions diverses et remplissant des fonctions différentes :

Je le lui *ai dit, que vous étiez venu le voir.*

c) **Règles.** Enfin, depuis le XVIIe siècle, les grammairiens ont édicté des règles qui visent à rendre plus précis l'emploi des personnels de la troisième personne.

1° Les phrases suivantes des meilleurs auteurs ne seraient plus correctes aujourd'hui, parce que le pronom y renvoie à un **nom non déterminé** (faisant partie d'une locution) :

Il ne suffit pas d'avoir raison; c'est la *gâter, c'est* la *déshonorer que de* la *soutenir d'une manière brusque et hautaine.* (Fénelon.)

Tu me quittes, ingrat, et le fais avec joie;
Tu ne la *caches pas, tu veux que je* la *voie* (la = joie).
(Racine.)

Soit que les ennemis ne soient pas en état de faire peur ou que les amis ne soient pas sujets à la *prendre.* (Mme de Sévigné.)

La règle est aujourd'hui que le pronom personnel masculin ou féminin doit toujours être en rapport avec un **nom déterminé.**

L'emploi du pronom neutre pour représenter une idée ou une qualité était beaucoup plus libre autrefois :

Les enfants des héros sont plus proches de l'*être.* (La Bruyère.)

On dégage du nom déterminé l'idée de qualité qui sera représentée par le pronom neutre. Il serait nécessaire aujourd'hui de répéter *héros* (**adjectif** cette fois-ci, alors qu'il est **nom** dans la première partie de la phrase).

Diseur de bons mots, mauvais caractère : je le *dirais, s'*il *n'avait été dit.* (La Bruyère.)

Le premier pronom **le** est conforme à l'emploi actuel. Quand à **il**, il n'a plus aujourd'hui cette valeur neutre, et on le remplace par le démonstratif *cela*, plus précis. Il est réservé aux personnes et aux choses, en dehors de son rôle de pronom-outil devant les impersonnels.

2° Le **démonstratif** remplace aussi le pronom personnel quand il y aurait risque d'**équivoque** au sujet du nom ou pronom avec lequel le pronom est en rapport :

*Montaigne a beaucoup cité Plutarque dans ce qu'*il *a de meilleur* n'a pas la même clarté que : *Montaigne a beaucoup cité Plutarque dans ce que* celui-ci *a de meilleur.*

3° Doivent figurer dans la proposition autant de pronoms que de mots ou d'idées à représenter. La règle n'était pas aussi stricte au XVIIe siècle, et on trouve dans Racine :

Le pape envoya le formulaire tel qu'on lui demandait (on **le** lui).

Il faut noter une tendance populaire à abréger, surtout dans les formules qui comportent un *comparatif : On la croit plus fine qu'elle n'est.* Tournure moins familière : *On la croit plus fine qu'elle ne* l'*est.* Cette tendance aboutit à l'abréviation de : je le lui *ai dit* en j'y *ai dit*, qui n'a rien de correct.

Dans un certain nombre de locutions, empruntées souvent à des langages techniques (langage du jeu par exemple), le pronom représente un nom vague ou un nom qui a disparu de la locution et dont on a même perdu le souvenir : *Je vous* le *donne en mille ; il me* le *paiera ;* l'*emporter sur ; vous me* la *baillez belle* (*la balle*)*; vous m'*en *contez une bien bonne ; il* y *va de ma vie.*

226. Pronoms adverbiaux. — On doit rapprocher des pronoms de la troisième personne les pronoms adverbiaux **en** et **y.** Ce sont des adverbes de lieu. **En** signifie *de là, de cet endroit;* **y** signifie *à cet endroit,* et marque le but, l'emplacement où... Ils gardent leur valeur d'adverbes à côté des verbes de mouvement : *j'*en *viens, j'*y *vais, j'*y *suis, j'*y *reste.*

Mais ils ont peu à peu perdu leur signification pour devenir simplement les équivalents de : *de cela, de lui, d'elle, d'eux* (**en**), ou de : *à cela* (**y**). Le peu de sens que garde **y** dans la locution : *il y a,* témoigne bien de l'affaiblissement de ces deux adverbes.

En (du latin *inde,* de là) joue le rôle d'un complément indirect de nom, d'adjectif ou de verbe.

Quand il est complément de nom, il exprime l'appartenance, dans un sens très large (Voir Adjectif, n° 283) :

*Nourri dans le sérail, j'*en *connais les détours.* (Racine.)

Il a quelquefois un sens **partitif,** soit comme complément de nom, de pronom, d'adjectif, d'adverbe, soit comme complément d'objet d'un verbe :

*J'*en *veux un, j'*en *veux d'autres; j'*en *veux beaucoup.*

Nous en *avons ici de bien subtils* (des docteurs). [Pascal.]

*Que j'ai envie de recevoir de vos lettres; il y a déjà plus d'une demi-heure que je n'*en *ai reçu.* (Mme de Sévigné.)

(Voir exemples de l'emploi de **en.** Adjectif, n° 273.)

Enfin **en** joue le rôle de divers compléments circonstanciels : de **moyen,** par exemple :

*Elle se saisit du poignard... et s'*en *traversa le sein* (Corneille);

de **cause :**

Le roi a la goutte et il en *est au lit* (Racine);

de **propos :**

*Consultez-*en, *Seigneur, la reine votre mère.* (Corneille.)

La plupart de ces constructions sont encore vivantes. Mais le domaine le plus solide de **en** est son emploi à la place de **lui, elle, eux, leur,** précédés d'une préposition, quand il s'agit de noms de **choses** ou d'**animaux :**

*Ce tableau est un faux, débarrassez-vous-*en.

Il remplace rarement des noms de **personnes.** Ce n'est guère que dans quelques exemples classiques qu'on le rencontre à la

place d'un pronom de la première ou de la deuxième personne :

En public, en secret, contre vous déclarée,
J'ai voulu par des mers en *être séparée.*
(Racine.)

Aujourd'hui l'emploi correct serait : *être séparée* de vous.

Y (du latin *ibi*, là) est l'équivalent d'un complément précédé de la préposition *dans* ou *à :*

*Rien n'*y *contredit l'histoire* (*y :* dans « Cinna »). [Corneille.]

*L'honneur m'oblige et j'*y *veux satisfaire* (*y :* à l'honneur). [Corneille.]

Comme **en** et plus que **en, y** a été chassé d'un certain nombre d'emplois où il désignait des personnes :

*L'on me dit tant de mal de cet homme et j'*y *en vois si peu.* (La Bruyère.)

Je te renvoie à l'auteur des « Satires ».
*— Je t'*y *renvoie aussi.*
(Molière.)

La valeur de **y** semble restreinte aujourd'hui à celle d'un **neutre :** *Je m'*y *emploierai. — J'*y *répondrai.*

Dès qu'une précision, une sorte de personnification apparaît, il n'est plus possible. Dans cette phrase de Mme de Sévigné, il serait remplacé par le pronom personnel **leur :**

Mes pauvres lettres n'ont de prix que celui que vous y *donnez.*

Il est probable que dans le tour vulgaire et incorrect *j'y dis,* **y** représente une forme atone de *lui.*

227. Pronom réfléchi. — Le pronom personnel de la troisième personne comporte une forme complément spéciale, **se, soi,** qui renvoie au sujet de la proposition.

Se s'emploie pour conjuguer les verbes dits **pronominaux,** soit avec un sens réfléchi : *il se vante,* soit en donnant au verbe les différentes valeurs de la forme pronominale (Voir VERBE, n° 368).

Soi, forme accentuée, dans la langue classique, s'employait dans tous les compléments prépositionnels :

Qu'il fasse autant pour soi *comme je fais pour lui.* (Corneille.)

Gnathon ne vit que pour soi. (La Bruyère.)

Il n'est plus actuellement que le réfléchi de l'**indéterminé.** Il

peut renvoyer à un sujet de sens général : *chacun, nul, personne,* ou s'employer après un *infinitif* ou un *impersonnel : chacun pour* soi; *ne penser qu'à* soi; *cela va de* soi.

Quand le sujet est **déterminé,** on remplace **soi** par **lui.**

La phrase de La Bruyère deviendrait : *Gnathon ne vit que pour* lui, *ou pour* lui-même.

Mais il est correct de dire :

Nul ne peut vivre uniquement pour soi.
Être trop mécontent de soi *est une faiblesse.* (Mme de Sévigné.)

Soi a la valeur d'un **pluriel** dans les expressions : **de soi, en soi :** *des choses indifférentes en* soi.

Soi peut aussi s'employer comme **complément** d'un nom ou d'un adjectif : *l'amour de* soi; *des actions dignes de* soi; *être content de* soi.

On peut rapprocher des pronoms personnels de la troisième personne le pronom *on.* (Voir PRONOM, n° 258.)

Particularités d'emploi.

228. Omission. — On supprime le pronom sujet **atone** de la troisième personne après le pronom accentué :

Ses amis et lui-même viendront (omission de **ils**).

Moi je reste, lui s'en va (omission de **il**).

On supprime quelquefois le pronom **sujet** pour imiter les textes anciens où il n'était pas usité :

L'âne un jour pourtant s'en moqua
Et ne sais comme il y manqua
(La Fontaine);

ou, comme il a déjà été dit, à la troisième personne des **impersonnels** (n° 225) : *n'empêche que; tant s'en faut.*

229. Emploi explétif. — Les formes du pronom (surtout à la première et à la deuxième personne) peuvent s'employer explétivement avec une nuance affective ou pour renforcer le verbe.

Tantôt le pronom explétif employé comme complément indique que la personne est intéressée à l'action :

Prends-moi *le bon parti, laisse là tous les livres* (Boileau) [= suis mon conseil].

Qu'on me *le pende* (Molière) [= je vous l'ordonne].

Il vous *lui fait un beau sermon.* (La Fontaine.)
Il vous *prend sa cognée, il* vous *tranche la bête* (La Fontaine) [= l'entendez-vous, le voyez-vous ?].

Tantôt la représentation est reprise, soit pour un effet d'emphase, soit par un procédé familier d'insistance :

Et mes jours profanés, ils *ne sont plus à moi.* (Lamartine.)
Tu vas me la *donner, oui ou non,* cette montre ?

Logiquement, les noms *jours, montre,* suffiraient.

230. Place des pronoms personnels. — (Voir au chapitre du VERBE, n°s 347 à 349, la place des pronoms personnels dans les différentes formes de conjugaison, et INTERROGATION, n° 125.)

Elle présente des particularités à la forme interrogative, à la forme exclamative, à l'impératif, formes expressives et sentimentales où la place insolite du pronom est un moyen d'attirer l'attention.

Le pronom **sujet,** qui normalement précède le verbe, lui est postposé quand la phrase est **interrogative :**

Où allez-vous ?

Dans les phrases **exclamatives** exprimant le souhait :

Puissé-je *de mes yeux y voir tomber ce foudre !* (Corneille.)

Aux temps **composés,** le sujet se place entre l'auxiliaire et le participe :

Où êtes-vous *allé ?*

Dans les **locutions verbales,** entre le verbe et le mot qui le complète :

Prendrez-vous *garde ? Fais*-tu *attention ?*

Le pronom sujet est encore placé après le verbe dans les **incises :** *dis*-je, *vois*-tu, etc., et souvent quand la proposition commence par **peut-être, du moins, au moins, en vain, vainement, aussi, à peine,** et par **encore, toujours,** avec une valeur concessive et non temporelle : *Peut-être guérira-t*-il ; *toujours est*-il *que.*

Les pronoms **compléments,** quand ils sont atones, sont normalement avant le verbe (s'ils ne sont pas des compléments prépositionnels) : *Vous* me *soupçonnez !*

Mais s'ils sont toniques, ils suivent le verbe quand celui-ci exprime un **ordre positif :**

Rendez-moi *mon livre.* (Au contraire : *Ne* me *trompez pas.*)

Autrefois, quand il y avait deux *impératifs* unis par *et, ou,* le complément du dernier impératif le précédait :

Va, cours, vole et nous *venge.* (Corneille.)

Une difficulté se présente quand un verbe à la forme pronominale est accompagné d'un **semi-auxiliaire.** On plaçait autrefois le pronom complément avant le semi-auxiliaire :

Il se *faut entraider. Il* s'*alla cacher. Il* se *doit résoudre.*

Mais actuellement on peut le laisser à la place que lui impose une logique plus stricte :

Il faut s'*entraider.* (Voir *s'en aller,* n° 351.)

Le pronom **complément d'objet direct** reste toujours le plus près du verbe quand les autres pronoms sont de la première ou de la deuxième personne :

Il te l'*a dit; il nous* la *rendra; dis*-le-*moi; rendez*-la-*nous.*

Au contraire, quand on a seulement des pronoms de la troisième personne, le pronom complément d'objet direct est exprimé le premier, aussi bien à la forme ordinaire qu'à l'impératif :

Je le *lui ai dit; dis*-le-*lui.*

En résumé, au point de vue de la place des pronoms compléments successifs, trois groupes : 1° *me, te, se, nous, vous;* 2° *le, la, les;* 3° *lui, leur.* (*Je me le suis dit. Il la leur a donné.*)

Quant à *en* et *y,* ils sont placés avant le verbe, sauf à l'impératif : *Il m'*en *a donné. Donne m'*en.

Par politesse, la première personne s'énonce après la deuxième ou la troisième : *vous et* moi; *ces messieurs et* nous.

Il n'en était pas ainsi autrefois : on énonçait en dernier lieu la première personne seulement si l'autre personne avait une certaine supériorité.

Mais s'il s'agit d'animaux et d'objets, on les énonce en dernier lieu : moi *et mon chien.*

231. Répétition des pronoms personnels :

Pronom **sujet :** la répétition est facultative quand les verbes sont juxtaposés ou reliés par les conjonctions **et, ou, ni, mais :**

Il prit, quitta, reprit la cuirasse. (Voltaire.)

La modestie plaît : elle ajoute au mérite et fait pardonner la médiocrité.

La tendance moderne est de ne pas répéter le pronom sujet quand les verbes sont étroitement liés par le sens, et en

particulier si le second exprime une action qui vient compléter la première ou qui en est la suite naturelle :

Ils somnolaient ou jetaient de brefs regards avides sur les vivres. (Flaubert.)

Pronom complément : la répétition est facultative aux temps composés, à condition que le pronom ait exactement la même fonction dans les deux cas : *Je l'ai rencontré et salué.*

PRONOMS POSSESSIFS

Formes.

232. Ce sont les anciennes formes accentuées de l'adjectif possessif qui se sont spécialisées, depuis le XVI[e] siècle, dans le rôle de pronoms. Elles sont précédées de l'article. Elles ne peuvent remplacer qu'un nom déjà exprimé et marquent la possession, mais dans un sens très large. Ces formes indiquent la personne et varient : 1° avec le nombre des possesseurs; 2° avec le genre et le nombre des objets possédés.

Un possesseur	un objet possédé	*Le mien. Le tien. Le sien.* *La mienne. La tienne. La sienne.*
	plusieurs objets possédés	*Les miens. Les tiens. Les siens.* *Les miennes. Les tiennes. Les siennes.*
Plusieurs possesseurs	un objet possédé	*Le nôtre. Le vôtre. Le leur.* *La nôtre. La vôtre. La leur.*
	plusieurs objets possédés	*Les nôtres. Les vôtres. Les leurs.*

233. Origine. — Les pronoms possessifs, comme les adjectifs possessifs, sont tirés du latin : *meum, tuum, suum ; meam, tuam, suam ; meas, tuas, suas ; nostrum, vestrum, nostros, vestros.* **Le leur, les leurs,** viennent, comme le pronom personnel **leur,** de *illorum.*

Valeur.

234. Ils ajoutent à leur fonction de représentants d'un nom, d'une idée, etc., une notion de **possession,** et même la présence de l'article leur confère une sorte de valeur **déterminative :**

Son champ est fertile; les mauvaises herbes envahissent le mien. (On pouvait dire dans le français du moyen âge : *le champ de moi.*)

Le pronom possessif prend un **sens particulier** dans un certain nombre de locutions.

1° Il comporte un emploi **neutre,** pour indiquer la participation d'un sujet à une action :

Mets-y du tien, *si tu veux que l'entente règne.*

2° Au **pluriel,** il désigne souvent les parents, la famille, l'entourage, les partisans :

Faites mes amitiés aux vôtres.

On n'est jamais trahi que par les siens.

3° *Le mien, le tien, le sien,* peuvent signifier *tout ce qui appartient à quelqu'un :*

Ne confonds pas le tien *et* le mien.

Ne point mentir, être content du sien,
C'est le plus sûr.
(La Fontaine.)

4° Au **féminin pluriel,** il représente en général des actions à demi blâmables, mais auxquelles une certaine originalité assure cependant quelque indulgence :

Il a encore fait des siennes.

La forme **tonique** du possessif, employée sans les articles *le, la, les,* reprend sa valeur d'**adjectif** (qu'elle avait avant la spécialisation des formes toniques et atones dans leur rôle de pronom et d'adjectif) et marque une relation étroite entre le possesseur et le possédé :

Épithète : (familièrement) : *Un* mien *ami.* Cette forme d'adjectif possessif est précédée de l'article indéfini et même quelquefois de l'adjectif démonstratif : *Ce* mien *cousin que vous avez vu chez moi.* (Ce dernier emploi est archaïque.)

Attribut : *Il a pris l'habitude de regarder comme* sien *tout ce que je possède. — Des idées qu'il vous faudrait faire* vôtres...

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

235. La notion de **démonstration** (du latin *demonstrare :* indiquer, montrer) est très importante dans toutes les langues. Le **geste** de montrer et les mots qui traduisent ce geste sont parmi les premiers moyens instinctifs de mettre de l'ordre parmi les objets et les idées qui s'offrent comme matière au discours.

Mais le système des mots démonstratifs présente dans chaque langue une physionomie particulière.

C'est ainsi que du système complexe du latin, qui comprenait d'une part un démonstratif qui servait à renvoyer à une notion déjà connue *is, ea, id* et trois démonstratifs à valeur personnelle *hic* (1re personne), *iste* (2e personne), *ille* (3e personne), le français a tiré un système beaucoup plus simple, comportant un nombre restreint de formes, d'où toute notion de personne a disparu, mais qui met en relief soit une distinction de distance : *la chose lointaine, la chose prochaine,* soit une simple distinction d'objets.

Ce sont des formes renforcées des démonstratifs latins qui ont donné naissance aux premiers démonstratifs français. Très employés, les démonstratifs ont, en effet, tendance à s'user. Il y avait en ancien français trois formes principales :

ço, ce, venu de *ecce hoc* (neutre);
cist, venu de *ecce istum* (démonstratif prochain);
cil, venu de *ecce illum* (démonstratif lointain).

Les formes issues de *cist* ont disparu devant la concurrence de *celui* et de *celle,* régime de *cil.* Dès lors la distinction entre démonstratif *lointain* et démonstratif *prochain* se fait à l'aide des adverbes *ci* et *là* (du latin *ecce hic* et *illac*).

Les pronoms anciens *icelui, icel, icelle,* du type latin *eccillum* (celui-là), ont subsisté comme termes de procédure avec valeur de pronom ou d'adjectif :

Témoin trois procureurs, dont icelui *Citron*
A déchiré la robe...
Je vais...
Exposer à vos yeux l'idée universelle
De ma cause et des faits renfermés en icelle.
(Racine, *les Plaideurs.*)

Formes.

236. Il faut distinguer :

1° Le pronom **démonstratif proprement dit,** toujours renforcé par l'adverbe de lieu **ci** ou **là** :

Tel est l'avantage ordinaire
Qu'ont sur la beauté les talents :
Ceux-ci *plaisent dans tous les temps,*
Celle-là *n'a qu'un temps pour plaire.* (Voltaire.)

Démonstratif prochain :
masculin : *Celui-ci, ceux-ci ;*
féminin : *Celle-ci, celles-ci ;*
neutre : *Ceci.* (Au sing. seulement; au plur., locution : *ces choses-ci.*)

Démonstratif lointain : *Celui-là, ceux-là. Celle-là, celles-là. Cela* (sans accent grave sur *a*). On emploie aussi la locution *ces choses-là.*

L'emploi de ces démonstratifs ne remonte pas au-delà du XVe s.

2° Le **démonstratif non renforcé** : *Celui, celle, ce; ceux, celles.* Il forme avec le relatif une sorte de locution à valeur indéfinie (*celui qui, ce qui,* etc.); il sert quelquefois d'antécédent à un relatif ou est complété par un complément prépositionnel, et sa valeur démonstrative est très faible (Voir n° 247) :

Ceux qui *se plaignent n'agissent plus.* (R. Bazin.)

Toutes celles *du pays s'en vont comme moi.* (R. Bazin.)

Emploi.

237. Les **pronoms démonstratifs proprement dits** peuvent soit ne renvoyer à aucun mot exprimé précédemment, comme dans les exemples ci-dessus, soit représenter un nom ou une idée exprimés auparavant; mais, dans ce cas, ils sont renforcés :

Une hirondelle en ses voyages
Avait beaucoup appris...
Celle-ci *prévoyait jusqu'aux moindres orages.* (La Fontaine.)

Ils peuvent encore servir d'antécédent à une **proposition** placée après le verbe ou l'attribut :

Ceux-là *seuls arriveront au but* qui ont de la volonté.

Celui-là *est bon* qui fait du bien aux autres. (La Bruyère.)

Formes non renforcées. — En général, on ne doit les rencontrer que dans les deux cas mentionnés plus haut (n° 236). Leur emploi devant un adjectif ou un participe est considéré comme incorrect, mais on en rencontre des exemples chez de bons auteurs, et en particulier, avec un participe, cette construction tend à se répandre :

J'ai joint à ma lettre celle *écrite par le prince.* (Racine.)

Une société bien plus près de l'état de nature que celle *chantée par Homère.* (Chateaubriand.)

(Voir, pour l'emploi des locutions relatives indéfinies, n° 247.)

238. Le pronom **ce** a subi un recul considérable. Il était employé comme sujet ou complément prépositionnel :

Et pour ce, *aimez-moi cependant qu'êtes belle.* (Ronsard.)

Il en reste une trace dans un certain nombre d'**archaïsmes** : **ce** *me semble,* **ce** *dit-on,* **ce** *faisant, sur* **ce.**

. . . . *Raton*
N'était pas content, ce *dit-on.* (La Fontaine.)

D'autre part, de son emploi comme complément prépositionnel sont nées plusieurs locutions **conjonctives** : *à* **ce** *que, de* **ce** *que, jusqu'à* **ce** *que, parce que.*

L'emploi le plus fréquent de **ce** sous la forme élidée **c'** se rencontre devant le verbe **être,** pour constituer une sorte de **présentatif** dans lequel **c'** n'a plus à proprement parler de valeur particulière, et qui permet de détacher en tête d'une phrase n'importe quel élément de la proposition :

a) Il relie deux noms dont l'un est attribut, l'autre antécédent de **c'**. Son emploi est facultatif :

La vraie noblesse, c'est *la vertu.*

b) Il reprend une proposition ou un verbe qui précèdent, en permettant de les isoler :

1° Dans le cas où l'on veut mettre un verbe en relief, l'emploi de **c'** est obligatoire devant **est,** sauf quand le deuxième verbe est accompagné d'une négation (*crier n'est pas chanter*) :

Partir, c'est *mourir un peu.* (Haraucourt.)

Vouloir oublier quelqu'un, c'est *y penser.* (La Bruyère.)

2° Quand l'attribut n'est pas un verbe, **c'** est facultatif :

Promettre et tenir sont deux.

Entreprendre est chose facile.

c) Il met en valeur l'attribut qui le suit :

Du palais d'un jeune lapin
Dame Belette un beau matin
S'empara : c'est *une rusée.*
(La Fontaine.)

d) Il introduit un complément circonstanciel :

C'était *à Mégara, faubourg de Carthage.* (Flaubert.)

C'était *le printemps, frère de l'été.* (Giraudoux.)

C'était *le soir, vers dix heures.*

e) L'attribut et le terme auquel il se rapporte sont tous deux mis en valeur par les locutions : **c'est ... de, c'est ... que, c'est ... que de** (devant un infinitif) :

C'est *faiblesse* que d'*aimer,* c'est *souvent une autre faiblesse* que de *guérir.* (La Bruyère.)

C'est *une étrange entreprise* que de *faire rire les honnêtes gens.* (Molière.)

Devant un nom, on trouve toujours **c'est ... que :**

C'est *un fieffé coquin* que *ce vieil avare.*

Certes, c'est *une grande chose* que *la vertu*. (Baudelaire.)

f) Le présentatif **c'est** peut être encore suivi d'un pronom ou d'un nom, complétés par une proposition relative :

Fille d'Agamemnon, c'est *moi qui la première,*
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de père.
(Racine.)

Dans cette formule, **ce** était originairement l'attribut : on disait ce *suis-je*. Aujourd'hui il est devenu le sujet, et avec toutes les personnes, sauf la troisième du pluriel, l'expression est invariable. A la troisième personne, par suite d'une règle des grammairiens, l'accord peut se faire à la troisième personne du pluriel, et on dit de préférence : ce *sont eux qui...*

A la formule **c'est ... qui** ou **que**, correspond la locution interrogative : **est-ce que ?** (Voir nos 126, 254, 445.)

g) Le présentatif **c'est**, ou **c'est que**, reprend parfois un groupe composé d'une relative ayant pour antécédent le pronom **ce :**

Ce qui me plaît *de Monsieur Fleurant, mon apothicaire*, c'est que *ses parties sont toujours fort civiles*. (Molière.)

Ce que je sais le mieux, c'est *mon commencement*. (Racine.)

(Cette tournure est fréquente et a une valeur stylistique. Le premier terme de l'expression : *ce que je sais le mieux* contient le plus souvent une expression superlative; et l'on met en relief le second terme : *c'est mon commencement.*)

A rapprocher de cette tournure celle où le premier membre est un adjectif au superlatif :

Mais le plus terrible encore, ce *n'*était *pas de surveiller les élèves à la prairie*, c'était *de traverser la ville avec ma division*. (A. Daudet.)

Le plus risible, c'*est qu'on l'avait évidemment fait très beau avant de me l'envoyer*. (A. Daudet.)

Quelquefois on trouve l'adjectif au positif et précédé de l'article; mais comme il a une valeur superlative, le présentatif *c'est* subsiste : *L'étonnant*, c'est *qu'elle ait accepté.*

Le **c'** peut disparaître avec la valeur superlative :

Ce que je dis est *la vérité*. (Comparer : *ce que je dis le plus volontiers*, c'est *la vérité.*)

239. Formes renforcées. — La valeur démonstrative y est plus ou moins marquée. Sans doute, complétées par *ci* et *là*, les formes renforcées ont en général une valeur démonstrative plus précise que les formes non renforcées, mais, dans bien des cas, le démonstratif finit par n'avoir pas plus de sens qu'un **indéfini** : *l'un, l'autre.*

Celui-ci *dit blanc*, celui-là *dit noir, moi je m'abstiens de conclure.*

Chacun en entrant allait accrocher son instrument à un clou au-dessus de son lit : celui-ci *un violon*, celui-là *une harpe.* (H. Malot.)

La forme renforcée, nettement démonstrative et plus emphatique, sert d'antécédent à un relatif à la place de la forme simple :

Ils étaient de ceux-là *qui vivent*
Sur le public. (La Fontaine.)

Mais ceux-là *qui n'ont pas un grand respect pour l'Olympe et pour la Tragédie furent naturellement portés à s'en réjouir.* (Baudelaire.)

Le langage populaire, qui a tendance à trouver les formes simples trop faibles, peut employer une tournure analogue :

Celui-là *qui n'a pas vu M. X avec son chapeau haut de forme, il n'a rien vu.*

Dans certaines provinces, on dit : *Ces souliers-là, ce sont* ceux-là *de Monsieur.*

Dans la langue familière, **celui-ci, celui-là** ou **celle-ci, celle-là, ceux-là**, etc., peuvent désigner des personnes dont on parle avec un sentiment variable : rancune, ironie, ou admiration, mais qui s'imposent en quelque sorte à l'attention :

Non, mais regarde-moi celle-là !

240. Cela. — Ce mot formé de *ce* et de *là*, employé très souvent en dehors de toute opposition à *ceci*, a presque la valeur d'un **nom** masculin singulier pour l'accord, de sens **neutre** (il équivaut à *cette chose*) et d'acception vague. Il exprime ordinairement, accompagné d'un geste, des nuances affectives très variées, depuis l'admiration jusqu'au mépris : *grand comme* cela ; cela *devait arriver ; il ne manquait plus que* cela ; *c'est bien* cela ; *c'est comme* cela ; *comment* cela ? ; cela *viendra ; pas de* cela ; *n'est-ce que* cela ? ; *Comment allez-vous ? — Comme* cela (ni bien ni mal).

De grandes imprécations, des soupirs profonds d'espérance, des cris d'encouragement infini, commencent à soulever les poitrines. Tout cela *deviendra livre, poésie et chant, en dépit de toutes les résistances.* (Baudelaire.)

Et je verrais mourir frère, enfant, mère et femme,
Que je m'en soucierais autant que de cela.
(Molière.)

Cela se dit même dans un certain sens, en parlant des **personnes** :

Cette petite fille m'a frappé en passant; je lui ai demandé qui étaient ses parents : cela *meurt de faim,* cela *a quatorze ou quinze ans.* (Saint-Simon.)

Dans le langage parlé, on abrège couramment le mot **cela,** qui devient alors **ça.** On en trouve de nombreux exemples dans la littérature contemporaine :

Ça *n'a l'air de rien.* (G. Duhamel.)

Ça *n'est pas tout à fait la même chose.* (M. Donnay.)

Ça *veut être socialiste et* ça *n'a pas d'habit.* (De Flers et Caillavet.)

L'expression **comme ci, comme ça** est familière; il en est de même de : **avec ça !** ironique.

PRONOMS RELATIFS

241. Dans la phrase suivante de La Bruyère :

Il y a des lieux que *l'on admire, il y en a d'autres* qui *touchent et* où *l'on aimerait à vivre,*

les trois mots **que, qui, où,** remplacent chacun un mot déjà exprimé dans la proposition principale, soit le nom *lieux*, soit le pronom indéfini *d'autres*. Par ailleurs, ils établissent chacun une **relation** entre la proposition principale et une proposition subordonnée. Ce sont des pronoms **relatifs.** Le mot que remplace le relatif (*lieux*, *autres*) s'appelle son **antécédent** (du latin *antecedentem*, qui marche en avant). Le mot **relatif** vient du latin *relativum* = qui se rapporte à.

En somme, le **pronom relatif** réunit sous une forme unique la valeur d'un **pronom** et celle d'une **conjonction.** Il peut remplir dans la proposition subordonnée toutes les fonctions que remplissent les autres pronoms : sujet, attribut, complément d'objet, complément d'attribution, compléments circonstanciels, etc.

Cette fonction n'est pas forcément la même que celle que remplit l'antécédent dans la proposition où celui-ci figure.

242. La forme du relatif varie selon sa fonction.

On distingue : 1° des pronoms relatifs **simples** : *qui*, *que*, *quoi*, auxquels on peut rattacher les pronoms adverbiaux : *dont* et *où;* 2° des formes **composées** : *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*, *duquel*, *auquel*, etc.

Formes simples.

243. Les formes simples, **qui**, **que**, **quoi**, proviennent d'un pronom bas latin (*qui*), à la fois interrogatif, indéfini et relatif. Le pronom relatif par lui-même n'a pas de sens déterminé. Cette valeur indéfinie apparaîtra bien dans l'emploi du relatif sans antécédent.

Quant à la proposition qu'il introduit : 1° tantôt elle sert simplement à ajouter une notion descriptive, mais qu'on pourrait omettre ; elle **caractérise** :

> *Le chevalier Atys* qui gratte
> Sa guitare, *à Chloris l'ingrate*
> *Lance une œillade scélérate* (Verlaine);

2° tantôt, comme dans l'exemple de La Bruyère cité plus haut (*il y a des lieux que l'on admire*), elle est **indispensable** au sens de la phrase, en précisant un antécédent trop vague, en le **déterminant** ; 3° tantôt elle a la valeur d'un complément **circonstanciel**, qui intéresse la proposition entière :

> *La Seine*, qui passe à Paris, *a une grande importance commerciale* (parce qu'elle passe à Paris).

La relative équivaut souvent à une proposition **coordonnée.** Le cas est analogue à celui du relatif latin **qui**, employé souvent sans autre valeur qu'un démonstratif précédé d'un mot de liaison tel que *et :*

> *Depuis le départ d'Ha Long, il en était mort plus d'un* qu'*il avait fallu jeter dans l'eau profonde* (= et il avait fallu le jeter dans...). (P. Loti.)

Les formes simples ne marquent ni le genre, ni le nombre, mais elles offrent les débris d'une déclinaison à **trois cas** ; ajoutons qu'elles présentent une forme spéciale pour le **neutre** :

Sujet : *qui* (du latin *qui*), et pour le neutre *que* (du latin *quod*);
Complément d'objet direct ou régime : *que* (du latin *quem, quam, quod*);
Complément avec préposition : *qui* (tonique, du latin *cui*); *quoi* pour le neutre (tonique, du latin *quid*).

A l'origine, le *qui* complément prépositionnel s'écrivait *cui* et était donc facile à distinguer du cas sujet. Aujourd'hui, les formes simples prêtent à confusion : d'où le développement des formes composées.

Les formes simples s'emploient soit **avec** antécédent, soit **sans** antécédent.

Emploi des formes simples avec antécédent.

244. L'antécédent peut être un nom, un pronom, et notamment le démonstratif neutre *ce*.

I. — **Qui** est employé comme **sujet** : *Venez bercer ce cœur* qui *vous implore* (Lamartine);
comme **complément prépositionnel** (représentant un nom de personne ou de chose personnifiée) : *Il y a du plaisir à rencontrer les yeux de celui à* qui *l'on vient de donner*. (La Bruyère.)

II. — **Que** est employé comme **complément d'objet direct** :

O lyre, o mon génie,
Harpe que *j'entendais résonner dans les airs*
(Lamartine);

comme **attribut** : *Malheureux* que *je suis;*
comme **complément de temps**, avec un nom de temps pour antécédent : *L'hiver* qu'*il fit si froid*. (Il a cette fonction dans la locution : *du temps que*.)

Il a pu autrefois jouer le rôle d'adverbe relatif de **complément circonstanciel de manière**, là où nous employons le pronom adverbial *où* ou *dont :*

Las, en l'état qu'*il est, comment nous contenter?* (Molière.)
Je mets les choses au rang qu'*elles doivent être*. (Mme de Sévigné.)
Me voyait-il de l'œil qu'*il me voit aujourd'hui*. (Racine.)

Dans la tournure souvent employée : *c'est à toi* (*à vous, à lui*) **que** *je parle*, l'emploi de **que** est discutable, à moins qu'on ne le considère comme un simple signe conjonctif en relation avec le présentatif *c'est*. Régulièrement on devrait dire : *c'est vous* à qui *je parle*. Mais cette forme lourde est abandonnée.

Boileau écrit, avec un pléonasme de la préposition **à** : *C'est à vous, mon Esprit,* à qui *je veux parler*.

Enfin un autre **que**, ancienne forme neutre du cas sujet, subsiste dans certaines expressions : *Faites ce* que *bon vous semblera* (c'est-à-dire ce qui vous semblera bon) ; *Advienne* que *pourra* (relatif sans antécédent).

III. — **Quoi** sert de relatif **indéterminé.** Son antécédent est le plus souvent **ce, rien,** ou une **proposition,** mais il peut être aussi un ou plusieurs **noms.**

Il remplit les fonctions :

1° De complément **indirect d'objet** : *Voilà précisément ce* à quoi *je pensais;*

2° De complément **circonstanciel,** lorsqu'il entre dans certaines locutions (*faute de quoi, sans quoi, moyennant quoi*) :

Donner la chasse aux gens
Portants bâtons et mendiants,
Flatter ceux du logis...
Moyennant quoi, *votre salaire*
Sera force reliefs... (La Fontaine);

3° De complément **d'adjectif** : *Il n'est rien* à quoi *une mère ne soit prête, quand il s'agit de son enfant.*

Quoi que, en deux mots, signifie : **quelque chose que ; quoi qu'il en soit** (ne pas le confondre avec **quoique,** conjonction). [Voir n° 473, 4°.]

Après **voici, voilà,** on fait ellipse de l'antécédent **ce** : *Voici* de quoi *il s'agit.*

De quoi peut signifier **la chose nécessaire pour ...** : *Une telle imposture a* de quoi *me surprendre.* (Voltaire.)

Il s'emploie familièrement dans le sens de : **ce qui est suffisant pour...** : *Ils trouvaient aux champs trop* de quoi. (La Fontaine.)

Comme quoi a le sens de **comment** : *Et voilà* comme quoi *je n'ai pas réussi.*

Contrairement à l'usage actuel, il était courant, au XVIIᵉ siècle, d'employer **quoi** avec un nom de **chose** comme antécédent :

Ce n'est pas le bonheur après quoi *je soupire.* (Molière.)

Voilà de ces pensées à quoi *je ne résiste pas.* (Mᵐᵉ de Sévigné.)

Quelques écrivains modernes ont tenté de redonner vie à cet emploi :

La grâce avec quoi *vous m'offrez ce que...* (A. France.)

IV. — **Dont** et **d'où.** Le pronom **dont** vient du latin populaire *de unde,* et a donc étymologiquement le même sens que **d'où** (d'origine française = *de* + *où*).

a) Cependant **d'où** sert en général à exprimer le lieu, la sépa-

ration matérielle ; et dans les emplois similaires **dont** a vieilli. On ne dirait plus aujourd'hui :

Rentre dans le néant dont *je t'ai fait sortir.* (Racine.)

Ne doutez point du bras dont *partiront les coups.* (Corneille.)

D'où, relatif au sens de **duquel,** ne peut exprimer qu'un rapport de **lieu** :

Nous n'avions plus qu'à marcher du côté d'où *venait le son.* (H. Malot.)

De même **d'où** exprime la conséquence : D'où *je conclus* (= de quoi) ; sans qu'on trouve **dont** dans ce sens.

b) En face de *d'où,* **dont** s'est spécialisé pour exprimer la descendance généalogique : *La famille* dont *sortait Bonaparte.*

De façon générale, **dont** équivaut au relatif précédé de la préposition **de.** On le trouve avec les principales fonctions que peut remplir un pronom précédé de **de** :

complément de nom : *Le poète* dont *nous lisons les œuvres ;*
complément d'adjectif : *L'écolier* dont *vous êtes content ;*
complément de verbe : *L'enfant* dont *vous êtes aimé.*

Plus employé au XVIIe siècle, où la préposition *de* était plus répandue, il l'a suivie dans son recul.

Ce dont signifie *ce de quoi :* Ce dont *je vous ai parlé.*

Dont ne peut pas s'employer quand le nom antécédent est précédé d'une **préposition.** On le remplace par le pronom **composé,** ou par **de qui** :

La tâche à l'achèvement de laquelle *je travaille.*

Et trois ou quatre seulement
Au nombre desquels *on me range.* (Malherbe.)

L'enfant à la famille de qui *je m'intéresse.*

Dans la langue classique, on trouve des exemples de **dont** au sens de **par lequel :** *Le coup* dont *ma raison vient d'être confondue.* (Racine.)

V. — **Où** (du latin *ubi*) équivalait, au XVIIe siècle, au pronom relatif précédé de n'importe quelle préposition. C'est dire que son emploi était très étendu, comme en témoignent les exemples suivants :

Je descends dans la tombe où *tu m'as condamnée* (Corneille) : où = à laquelle.

Vous avez vu ce fils où *mon espoir se fonde ?* (Corneille) : où = sur qui, en qui.

Aujourd'hui il sert seulement de complément de lieu ou de temps, et l'antécédent ne peut jamais être un nom de personne : il est souvent précédé d'une préposition (de, par, jusque) :

Au temps où *les bêtes parlaient.*

J'irai par où *vous m'avez déjà conduit.*

Où que signifie *en quelque lieu que* (valeur de relatif indéfini) : Où que *vous alliez, je vous suivrai.*

245. Relation entre l'antécédent et le relatif.

1° **Accord.** — En règle générale, le **pronom relatif** s'accorde avec l'**antécédent.** L'accord n'est pas marqué dans la forme du pronom, mais par l'accord du verbe ou de tout autre mot qui se rapporte au pronom, l'adjectif par exemple. (Voir n° 422.)

Cependant on trouve des exemples du XVIIe siècle où, avec un pronom personnel comme antécédent, l'accord en personne et en nombre ne se fait pas : *Nous ne verrons que* nous qui sache *bien écrire.* (Molière.)

Cet accord est souvent fautif dans la langue populaire : *C'est* nous qui sont *les princes.*

2° **Place.** — Le **relatif** en général suit immédiatement son **antécédent.** Mais comme la règle a surtout pour objet d'éviter toute équivoque, elle n'a rien d'absolu.

C'est ainsi qu'on peut séparer le relatif de l'antécédent **celui-là.** Le procédé donne de l'**emphase** : *Que* celui-là *lui jette la première pierre* qui *n'a jamais péché.*

D'autre part, l'éloignement du relatif peut donner à la proposition qu'il commande une valeur plus précise :

Le passant qui *s'en tenait à ce premier regard n'avait rien vu* (la relative a la valeur d'un adjectif).

Le passant *n'avait rien vu,* qui *s'en tenait à ce premier regard* (A. Gide) [le **qui** a presque le sens de *s'il, à supposer qu'il;* il donne à la subordonnée une valeur d'éventuel et il semble qu'un blâme soit jeté sur le passant qui pourrait agir ainsi].

246. Répétition. — L'accumulation de pronoms relatifs dans une même phrase était fréquente au XVIIe siècle :

Je sens que cette difficulté de respirer est au même endroit que ma difficulté de parler, et que c'est un poids fort extérieur que *j'ai sur la poitrine,* qui *les cause l'un et l'autre.* (Boileau.)

Aujourd'hui on préfère éviter de telles répétitions. En tout

cas il est bon que le pronom relatif répété dans une phrase se rapporte au même nom. Au lieu de dire :

J'ai lu un ouvrage qui *a été composé par une personne* qui *est versée dans les sciences* qui *ont pour objet l'étude de la nature,*

on dira, avec plus de précision :

J'ai lu un ouvrage composé par une personne versée dans les sciences qui *ont pour objet l'étude de la nature.*

Emploi des formes simples sans antécédent.

247. ***a)*** Cet emploi est possible avec toutes les formes, mais on le trouve surtout dans des archaïsmes et des formules figées. Le relatif garde dans cet emploi sa pleine valeur **indéterminée.** Il faut lui sous-entendre comme antécédent les formes les plus indéfinies du démonstratif : **celui, ce.**

Qui, employé sans antécédent, peut être **sujet** dans un sens indéfini (quiconque) : Qui *vivra verra;* Qui *vole un œuf vole un bœuf.* On le rencontre le plus souvent dans des formules proverbiales ou encore dans des expressions figées comme : *Sauve* qui *peut.* Il est aussi, plus rarement, **complément d'objet** (toujours pour désigner les personnes) : *Amène* qui *tu voudras.*

Il a une valeur **neutre** dans les expressions : qui *pis est,* qui *mieux est,* qui *plus est,* et équivaut à **ce qui.**

Qui pouvait avoir comme antécédent, au XVIIe siècle, toute une proposition, qu'aujourd'hui nous résumerions par *ce :*

Il faut savoir écrire, qui *est une seconde nature.*

Qui répété signifie : *les uns... les autres... :*

Les médecins ont raisonné là-dessus, et ils n'ont pas manqué de dire que cela procédait qui *du cerveau,* qui *des entrailles,* qui *de la rate,* qui *du foie.* (Molière.)

A qui contribue à exprimer la rivalité : *C'est* à qui *se montrera le plus empressé.* Locution : à qui *mieux mieux.*

Un emploi intéressant du pronom **qui** sans antécédent, fréquent au XVIIe siècle, mais encore possible aujourd'hui, est le suivant, où il équivaut à : *si on, si quelqu'un :*

Tout vient à point qui *sait attendre.*

Bonne chasse, dit-il, qui *l'aurait à son croc.* (La Fontaine.)

Qui *sait parler aux rois, c'est peut-être où se termine toute la prudence du courtisan.* (La Bruyère.)

Qui *m'eût dit en ce temps-là : « Votre fille est en danger », j'étais bien loin de le croire.* (Mme de Sévigné.)

Dans tous ces cas, pour l'accord, **qui** est regardé comme étant du **masculin singulier.**

Que se rencontre plus rarement qu'autrefois, soit dans des formules figées comme : *advienne* que *pourra*, où il est **sujet** (ancienne forme neutre du cas sujet), soit dans les expressions archaïques : *faire* que *sage, faire* que *fou* (faire ce que ferait un sage, un fou) :

Disant qu'il ferait que *sage*
De garder le coin du feu. (La Fontaine.)

On emploie encore aujourd'hui les locutions abrégées : *vaille* que *vaille; coûte* que *coûte; je n'en ai* que *faire; ce* que *c'est que de nous.*

Quoi a une valeur indéfinie : *Voilà de* quoi *vous distraire.*

Dont n'est plus employé aujourd'hui sans antécédent. Il était possible de l'employer au XVIIe siècle, précédé d'une proposition qui était considérée comme son antécédent : *Il veut avoir trop d'esprit,* dont *j'enrage.* (Molière.)

Où (emploi rare) : *C'est* où *il se trompe* (c'est-à-dire : en quoi).

b) L'emploi du relatif sans antécédent a été remplacé, dans sa valeur indéfinie, par une **locution relative** formée du pronom démonstratif simple et du pronom relatif : *celui qui, celle qui, ceux qui, ce que,* etc. :

Celui qui *pourra donner des renseignements sur le fugitif aura une récompense.*

Dans ce cas très fréquent, la **locution** *celui qui* a la même valeur indéfinie que le **relatif sans antécédent** dans *qui vole un œuf, vole un bœuf.*

Il serait inutile d'isoler dans l'analyse le *démonstratif* du *relatif :*

Ceux qui *font des heureux sont les vrais conquérants.* (Voltaire.)
Ceux qui *se plaignent n'agissent plus.* (R. Bazin.)

Mais, dans certains cas, la pensée marque un départ entre les deux éléments de la locution et s'arrête sur le *démonstratif* qui reprend sa valeur propre et peut même ramener à des paroles précédentes ou correspondre à un geste :

Vous voulez confier des enfants à celui *qui a agi si indignement.*
Tu verras deux routes : prends celle *qui coupe à travers champs.*

Le *démonstratif* désignant un être déterminé peut annoncer un travail d'analyse de la pensée qui sera présenté par une ou plusieurs *propositions relatives* à valeur *adjective :*

Celui *qui a corrompu des jeunes, qui a donné le mauvais exemple, qui a agi consciemment, est le seul responsable.*

Le *démonstratif* a cette valeur précise et emphatique dans les exemples fameux :

Celui *qui met un frein à la fureur des flots*
Sait aussi des méchants arrêter les complots. (Racine.)

Celui *qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires...* (Bossuet.)

Formes composées.

248. Ce sont :

Singulier :	Pluriel :
Masculin : *lequel, duquel, auquel.*	*Lesquels, desquels, auxquels.*
Féminin : *Laquelle, de laquelle, à laquelle.*	*Lesquelles, desquelles, auxquelles.*

Ces formes sont composées de l'adjectif interrogatif servant à interroger sur la qualité **quel** (latin *qualem*) auquel on a ajouté les formes de l'article **défini.** Elles datent du XIIIe siècle et se sont beaucoup développées jusqu'au XVIe siècle, à une époque où, par suite de la dislocation de la déclinaison relative, la confusion s'introduisit dans l'emploi des formes simples. Mais leur développement fut arrêté par les grammairiens du XVIIe siècle. En particulier, leur emploi parut difficile en poésie ; d'où, au XVIIe siècle, l'emploi de *où*, de *dont*, de *de qui*, *à qui*, etc., dans des cas où aujourd'hui l'emploi des composés serait seul correct. Elles se cantonnèrent, à l'époque, dans la langue administrative ou juridique.

Dans les formes composées, l'**adjectif** varie en genre et en nombre, et l'**article** prend la forme demandée par la fonction (*le*, *la*, *du*, *de la*, *au*, *à la*, etc.).

Les formes composées sont toujours employées **avec un antécédent.** Celui-ci peut être un nom de personne, d'animal ou de chose.

Ces formes, un peu lourdes, ne sont en général **sujet** et **complément d'objet** que dans le style judiciaire, sauf dans les cas, comme nous le verrons plus loin, où leur emploi évite une équivoque. En général elles jouent surtout le rôle de **complément indirect d'attribution, d'agent, de circonstance.**

Cas où l'on doit employer les **relatifs composés :**

1° Dans un complément prépositionnel, quand l'antécédent est un nom de **chose :** *La* maison pour laquelle *j'ai fait tant de dépenses* (pourtant, en **poésie,** on trouve fréquemment **qui**) ;

2° A la place de **dont,** quand il est complément d'un nom précédé d'une préposition : *La science pour l'avancement de* laquelle *tant de savants se sont dévoués ;*

3° Pour éviter une **équivoque,** quand deux relatifs se suivent,

par exemple, ou que deux mots pourraient être antécédents :

Aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, j'allai trouver l'homme qui m'avait parlé du mariage de mademoiselle de Miramion, lequel *me parut dans ces mêmes sentiments.* (Bussy-Rabutin.)

L'éloquence est un don de l'âme, lequel *nous rend maître du cœur et de l'esprit des autres.* (La Bruyère.)

249. De qui, dont, duquel. — **Duquel** peut remplacer **dont** et **de qui** dans n'importe lequel de leurs emplois ; il est indispensable dans un cas particulier (Voir no 248), mais il semble moins expressif que **dont,** ou surtout **de qui.**

Dans **de qui,** en effet, les deux éléments restent séparés ; aussi l'expression se prête-t-elle mieux à représenter les noms de **personne,** en mettant en relief leur individualité :

Celui qui règne dans les cieux et de qui *relèvent tous les empires...* (Bossuet.)

250. Deux tournures, empruntées au latin, étaient d'un usage fréquent au XVIIe siècle, et ne sont plus correctes aujourd'hui : il s'agit de l'emploi d'un relatif rattachant l'antécédent à un verbe à un mode **impersonnel** (ablatif absolu latin avec relatif de liaison. Voir no 243) :

Ce que *le maréchal de Grammont ayant appris, il envoya en diligence le chevalier de Chabot.* (Bussy-Rabutin.)

Dans une 2e tournure, un relatif de liaison semble transformer une véritable principale en subordonnée relative, alors qu'il faut rattacher ce relatif en réalité à une subordonnée introduite le plus souvent par *si :*

Il y a partout la difficulté, à laquelle, *si l'on succombe, on périt.* (Bossuet.)

PRONOMS INTERROGATIFS

251. Ils servent à **interroger,** non sur le verbe (c'est-à-dire sur le fait), mais sur le **sujet, l'attribut,** le **complément du verbe.**

Les formes se confondent en français avec celles du pronom relatif ; il faut remarquer toutefois que l'emploi des formes interrogatives n'est pas symétrique de l'emploi des relatifs. Pour ceux-ci, la notion importante est celle de fonction (le français oppose *qui sujet* à *que complément d'objet direct*). Dans le cas des interrogatifs, la forme varie selon que le pronom représente des choses ou des personnes.

Formes et emploi.

252. Formes simples.

Pour les **personnes** :

Qui peut remplir toutes les fonctions :

sujet : Qui *te l'a dit?*

attribut : Qui *êtes-vous?*

complément d'objet direct : Qui *trouverez-vous de plus capable?*

complément indirect : *A* qui *dois-je m'adresser? Pour* qui *travaillez-vous? De* qui *se moque-t-on ici?*

Il remplit les mêmes fonctions dans les **interrogations indirectes :**

Je voudrais bien savoir qui *vous a renseigné. Dites-moi* qui *l'on soupçonne.*

Pour les **choses :**

1° Forme atone : **Que :**

attribut : Que *devenez-vous?*

complément d'objet direct : Que *faut-il te rapporter?*

complément circonstanciel : Que *m'importe*;

dans les interrogations **indirectes** : *Je ne savais plus* que *penser;*

dans les **locutions :** Que *faire?* que *devenir?* qu'*importe?*

Actuellement, dans les interrogations indirectes, on préfère une forme nettement **relative,** en employant **ce** comme antécédent de **que :** *Il se demandait* ce qu'*il devait faire.*

La forme cesse d'être interrogative toutes les fois que les pronoms **qui** ou **que** ont un **antécédent :**

Vous m'expliquerez ce qui *vous a contrarié.*
On ne sait ce qu'*il est devenu.*

Mais le sens demeure **interrogatif ;** il équivaut ici à :

Quelle chose vous a contrarié? Vous me l'expliquerez.
Qu'est-il devenu? On ne le sait.

La distinction entre l'interrogatif des **personnes** et l'interrogatif des **choses** date du XVIIe siècle. On trouve encore à cette époque **qui** employé avec une valeur neutre :

Qui *te rend si hardi de troubler mon breuvage?* (La Fontaine.)

Et qui *de ce dessein vous inspire l'envie?*
Ma gloire, mon amour, ma sûreté, ma vie. (Racine.)

(Voir, n° 435, l'emploi de **que** avec une valeur d'adverbe, et, n° 470, simple conjonction);

2° Forme accentuée : **Quoi,** beaucoup plus rare, ne désigne que des choses :

sujet : Quoi *de plus rare qu'un véritable ami?*
complément d'objet direct : Quoi *faire?* (peu usité).
complément prépositionnel : De quoi *parlez-vous?*

Seul ce dernier emploi est courant.

Quoi s'emploie quelquefois avec un **adjectif** : Quoi *de nouveau?*; dans les **interrogations indirectes** : *Je me demande* à quoi *cela vous servira. Nous voulons savoir* pour quoi *nous luttons* (pour obtenir, ou pour défendre quelle chose ?).

Ne pas confondre *pour quoi* en deux mots avec *pourquoi* en un mot, adverbe interrogatif de cause : *pour quoi faire?*

(Voir aux ADVERBES l'emploi de **où** interrogatif, n° 445.)

253. Formes composées. — La forme est la même que pour le **relatif** : **lequel, laquelle, lesquels,** etc. Ce pronom est susceptible de remplir n'importe quelle fonction. Mais il remplace toujours un **nom** qui vient d'être mentionné, ou qui va l'être, alors que les formes simples ont une valeur indéterminée :

Voici deux modèles, lequel *choisissez-vous?*

Je connais deux Durand, André et Henri. Duquel *s'agit-il?*

Un de ces parapluies doit être le vôtre, mais je ne sais pas lequel. (H. Malot.)

254. Formes renforcées. — Avec les formes simples **qui** ou **que,** dès le XIIe siècle, puis, par analogie, avec les formes composées, on a créé des **formules interrogatives** qui comportent, outre le pronom relatif, le verbe être et un relatif ayant pour antécédent le démonstratif **ce,** mais que l'on ne doit plus analyser à part (Voir ADVERBE, n° 445) :

Qui est-ce qui *est venu?*

Qu'est-ce que *vous dites?*

Lequel est-ce que *vous irez voir d'abord?*

PRONOMS INDÉFINIS

255. On classe sous cette rubrique toute une série de pronoms qui n'ont aucune parenté de forme : les uns étant d'anciens **noms** (*on, rien, personne*), les autres venant d'**indéfinis** latins, d'autres de **numéraux.** Ils n'ont d'autre parenté de sens que leur valeur **indéterminée;** encore avons-nous noté que cette

même valeur se retrouve dans certains démonstratifs, relatifs ou même personnels. D'autre part, le sens de quelques-uns d'entre eux est quelquefois assez proche de celui de certains **démonstratifs** ou **relatifs.**

On peut distinguer :

1° Des numéraux à valeur indéterminée;

2° Un indéfini à valeur de pronom personnel;

3° Des indéfinis à valeur de démonstratifs;

4° Des relatifs indéfinis.

Numéraux à valeur indéterminée.

256. Positifs :

1° **Un** et ses composés : **quelqu'un, quelques-uns, aucuns, chacun.**

Un (fém. *une*) n'est plus guère employé que précédé de l'article dans la locution : **l'un... l'autre.** Il était fréquemment employé seul au XVIe siècle :

> *Rebailler une saignée à* un *qui a quasi tout perdu son sang.* (La Noue.)

Pascal dit encore : *Un croasseur,* un *qui souffle en mangeant,* et Bossuet : un *qui espère.*

On le trouve encore quelquefois chez des auteurs modernes, mais il semble avoir quelque chose d'affecté :

> *Il aperçut la fuite grêle d'*un *avec qui volontiers, des nuits entières, il avait théorisé.* (Barrès.)

Ailleurs, il est d'un emploi familier :

> Une *que je connais.* (Verlaine.)
>
> *C'est* un *de la classe.*

Mais **pas un** est classique et reste correct, bien qu'archaïque et un peu familier :

> Pas un *ne fut épargné.* (La Fontaine.)

Nous employons encore **un** ainsi isolé pour désigner une personne ou un objet dont on a déjà parlé dans la phrase :

> *Sans la « Phèdre » de Racine, on ignorerait que Pradon en a composé* une. (Voltaire.)

Quelqu'un signifie : *une personne quelconque :*

> *Comme* quelqu'un *qui cherche en tenant une lampe.* (V. Hugo.)

Le pluriel de *quelqu'un* est :

Quelques-uns, encore plus indéfini que le singulier, puisque l'indétermination porte non seulement sur la qualité, mais sur la quantité, et parfois surtout sur la quantité :

> *La majorité des jurés a accordé des circonstances atténuantes;* quelques-uns *seulement sont restés inflexibles.*

Quelqu'un et **quelques-uns,** de forme masculine, servent pour les deux genres. Le féminin **quelqu'une** (et **quelques-unes**) est moins employé que le masculin et doit être complété, surtout au singulier : quelqu'une *de vos compagnes.*

On le trouve cependant quelquefois sans complément, mais avec une nuance familière :

> *Toutefois il le faut, c'est une loi commune,*
> *Qui veut que tôt ou tard je coure après* quelqu'une;
> *Et tout dieu que je suis, je m'y vois condamné.*
> (Benserade.)
>
> *Il se sera arrêté à parler à* quelqu'une.

Quelqu'un s'emploie encore dans le sens emphatique de « personnage important » :

> *Savez-vous que c'est* quelqu'un!
>
> *Il se croit* quelqu'un!
>
> *Avec quinze mille livres de rente, on est toujours* quelqu'un. (H. Malot.)

Chacun, chacune (du bas latin *catunum : cata,* préposition grecque distributive + *unum :* un par un, probablement avec contamination de *quisque unus*) signifie : *tout individu* ou *élément d'un groupe, pris isolément.* Il est toujours pronom et ne doit pas être confondu avec **chaque,** toujours adjectif :

> *O, l'amour d'une mère...*
> Chacun *en a sa part et tous l'ont tout entier.* (V. Hugo.)

Quand **chacun** se rapporte à un **nom** au pluriel, il peut être suivi à volonté de **son, sa, ses,** ou de **leur, leurs :**

> *Vous remettrez ces livres* chacun *à* sa (*ou à* leur) *place.*

Mais si *chacun* est **indéterminé,** on emploie **son, sa, ses :**

> *A* chacun *selon ses œuvres.*

On peut noter un emploi populaire de **chacune** substantivé : *Chacun avec sa* chacune.

Aucuns, qui a la même valeur que *quelques-uns,* a vieilli :

*Phèdre était si succinct qu'*aucuns *l'en ont blâmé.*
(La Fontaine.)

C'est à tort que l'on emploie quelquefois la forme prétentieuse : **d'aucuns.**

2° **Autre** (du latin *alterum*), **l'autre, autrui, d'autres.**

En français moderne, **autre,** qui vient d'un pronom latin signifiant le « second des deux » (*alter*), s'emploie toujours précédé de l'article. Avec l'article indéfini, il désigne « un individu quel qu'il soit », différent d'un autre déjà désigné, ou de celui qui parle :

Une autre, *de César, a surpris la tendresse.* (Racine.)

On le trouve encore au XVIIe siècle dans les phrases négatives sans article, là où nous emploierions *personne d'autre :*

Autre *n'a mieux que toi soutenu cette guerre.* (Corneille.)

Précédé de l'article défini, il s'oppose en général à **l'un,** pour exprimer une différence entre deux individus, deux choses, ou au pluriel, deux groupes (Voir n° 259) :

Toutes les passions s'éloignent avec l'âge,
L'une *emportant son masque, et* l'autre *son couteau.* (V. Hugo.)

L'un *portait son grand sabre,* l'autre *son bouclier.*
(Chanson de *Malbrough.*)

La langue cultivée garde le cas régime de *autre,* **autrui,** qui signifie *les autres hommes* et a tout à fait la valeur d'un nom :

Ne faites pas à autrui *ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même.*

Le bien d'autrui *tu ne prendras.*

D'autres signifie *d'autres hommes,* en nombre et en qualité indéterminée, mais différents de **moi,** de **nous,** de **lui,** etc. :

D'autres *vont maintenant passer où nous passâmes.* (V. Hugo.)

A d'autres, *je vous prie,*
Répondit-on; l'on ne nous y prend plus. (Florian.)

3° **Certains, plusieurs, tout, tous.**

Certains (du latin populaire *certanus,* tiré de *certus,* sûr) signifie : *quelqu'un que je ne désignerai pas plus précisément, mais que je connais.* Ce mot a eu d'abord une valeur déterminée, qui se retrouve dans plusieurs emplois de l'adjectif **certain,** ou dans la locution **un certain :**

Connaissez-vous un certain *Bonaparte?*

Mais **certains** a la même valeur indéterminée que **quelqu'un,** à qui il sert en quelque sorte de pluriel, **quelques-uns** étant plus indéterminé que la forme correspondante au singulier :

Certains *se mirent à rire. La plupart restèrent impassibles.*

L'emploi comme pronom du féminin **certaines** est assez rare.

Plusieurs (du latin populaire *plusiores,* de *plures*) a, en français moderne, un sens assez voisin de celui de **certains,** et peut être rapproché aussi de **quelques-uns,** bien que l'indétermination sur la quantité y soit moins grande, puisque *plusieurs* signifie « un assez grand nombre » :

Beaucoup vinrent, plusieurs *furent retenus.*

(Voir Adjectif, nº 300.)

Les adverbes de quantité **beaucoup, peu,** prennent parfois la valeur de pronoms :

Dans cet accident de chemin de fer, presque tous les voyageurs ont été atteints : plusieurs *sont morts,* beaucoup *ont été gravement blessés,* peu *sont tout à fait indemnes.*

Tout, tous (du lat. pop. *tottum*) ont eux aussi une valeur assez déterminée, puisqu'ils indiquent la totalité. Ce n'est guère que par tradition que nous les rangeons parmi les indéfinis.

Tout singulier est toujours masculin pour l'accord, avec un sens neutre de *toute chose :*

Tout *commence en ce monde et* tout *finit ailleurs.* (V. Hugo.)

Au pluriel, il est masculin ou féminin :

Nous nous réveillons tous *au même endroit du rêve.* (V. Hugo.)

(Voir nos 263 et 301.)

4º **Quelque chose** est toujours masculin et correspond pour les choses à *quelqu'un.* L'accord se fait au masculin :

Quelque chose *de bleu qui paraissait une aile.* (V. Hugo.)

On peut aussi considérer comme se rattachant à ce groupe : **peu de chose, grand-chose, autre chose :**

Qu'est-ce là? — Peu de chose. (La Fontaine.)

257. Négatifs :

Aucun, aucune, vient de deux mots latins (*aliquis unus*), un indéfini et un numéral, qui n'indiquent ni l'un ni l'autre aucune idée négative. Il a donc eu à l'origine une valeur positive, encore sensible dans *aucuns.* Mais son emploi fréquent dans des

phrases négatives a fini par lui conférer par contagion le sens négatif (de même que pour **personne** et **rien**) :

De tous ceux qu'on m'avait annoncés, aucun *n'a paru.*

Nul, nulle (du latin *nullus*) a une valeur négative étymologique, mais la présence de l'adverbe de négation **ne** est nécessaire auprès de lui comme auprès de pronoms étymologiquement positifs tels que **aucun, rien** ou **personne.**

Nul est d'ailleurs peu employé comme pronom. On tend à le remplacer dans la langue courante par **personne :**

Nul *n'est censé ignorer la loi.*

O l'amour d'une mère, amour que nul *n'oublie!* (V. Hugo.)

Personne (du latin *personam,* masque de théâtre, rôle, personnage), de nom féminin qu'il était, est devenu un pronom négatif, masculin singulier. Il signifie : *aucun individu* (homme ou femme). Les quatre exemples suivants peuvent montrer les étapes de cette évolution :

Avez-vous jamais vu personne *si têtue?* (personne est un nom féminin).

Avez-vous jamais vu personne *de si têtu?* (personne est un pronom masculin pouvant désigner un homme ou une femme, mais il garde encore sa valeur positive et signifie : *quelqu'un*).

Personne *n'est si obstiné.*

Qui est venu? — Personne (personne est un pronom négatif).

Rien (du latin *rem,* chose) correspond pour les choses à *personne,* et a subi la même évolution. Les deux valeurs, positive et négative, coexistent dans cet exemple de Molière :

Je ne suis pas homme à donner rien (quelque chose) *pour* rien (aucune chose).

Corneille l'emploie avec l'article féminin : *La* rien *que j'aime.*

Les pronoms **personne** et **rien** sont le plus souvent accompagnés de **ne** ou **sans :**

Je n'*ai vu* personne. *Je* ne *sais* rien. Rien ne *sert de courir. S'en aller* sans rien *dire.*

On les emploie **sans négation** dans les propositions elliptiques, notamment dans les réponses à une question :

Vous le savez mieux que personne.

Qu'est-ce? — Rien.

Pronom indéfini à valeur de pronom personnel.

258. Le pronom on. — Comme *rien* et *personne*, le pronom **on** est étymologiquement un nom. Il vient en effet du cas sujet du mot homme (*homo*) et il garde de cette fonction étymologique la particularité de ne pouvoir être employé que comme sujet. Après **si, où, que, et,** il est possible de faire précéder, pour des raisons euphoniques, le pronom *on* de l'article élidé : *si* l'on *veut; que* l'on *obéisse; et* l'on *partit; j'irai où* l'on *voudra.*

On évite de commencer une phrase par **l'on.** On ne l'emploie pas non plus devant le pronom **le, la, les** : *et* on *l'entend.*

1° **On indéterminé.** Quand **on** remplace un pronom de la troisième personne, il a une valeur indéterminée et équivaut :

Soit à **quelqu'un** ; plus indéterminé encore que ce dernier, il laisse toute l'importance à l'action :

On *est venu de chez le fleuriste* (quelqu'un est venu de chez le fleuriste).

Dans la première formule, c'est à peine si l'on a conscience que le sujet de l'action est un individu;

Soit à **n'importe qui,** en général. C'est le **on** des maximes :

On *garde sans remords ce qu'*on *acquiert sans crime.* (Corneille.)

On *ne surmonte le vice qu'en le fuyant.* (Fénelon.)

2° **On déterminé.** Dans beaucoup de cas, **on** désigne quelqu'un de précis que, pour une raison quelconque, discrétion, pudeur, modestie, plaisanterie ou mépris, on ne veut pas désigner plus explicitement. Cette valeur expressive et sentimentale est possible même à la troisième personne :

On *m'a écrit enfin !* (on = vous savez bien qui).

*Qu'a-t-*on *dit?* (demande-t-on pour connaître l'effet d'une nouvelle quelconque sur une personne très déterminée).

Dans ce vers de Molière, **on** a deux valeurs différentes :

*Dès qu'*on *voit qu'*on *nous mêle avec tout l'univers* (dès que nous voyons que quelqu'un nous mêle...).

Dans le cas où le pronom **on** désigne un individu précis, l'accord se fait en genre et en nombre. C'est-à-dire que l'attribut sera au féminin si la personne en question est une femme, au pluriel si le pronom désigne deux ou plusieurs personnes. La réponse à la question précédente peut être :

On *a été fâchée;* ou On *a été très fâchés.*

Mais c'est surtout quand **on** remplace un pronom de la première personne ou de la deuxième, que sa valeur indéfinie se prête à mille nuances sentimentales, qui vont de la modestie à l'orgueil :

Bonhomie et familiarité, le **on** des vieilles personnes aux enfants :

On *a été sage*, on *s'est bien amusé?*

Modestie, pudeur à parler de soi, le **on** de Célimène :

Allez, vous êtes fou dans vos transports jaloux,
*Et ne méritez pas l'amour qu'*on *a pour vous.*

Modestie, le **on** des auteurs dans leur préface :

On *s'est proposé dans cet ouvrage de...*

Fausse modestie et excessive pudeur le **on** des Précieuses du XVIIe siècle et de Bélise :

On *est faite d'un air, je pense, à pouvoir dire...*

Mépris et ordre méprisant, dans ces exemples de Racine, de Molière et de La Fontaine :

*Et vous à m'obéir, princes, qu'*on *se prépare.* (Mithridate à ses fils.)

Ce monsieur Trissotin dont on *nous fait un crime.* (**On** représente Chrysale, Martine, et tous les rustres qui ne comprennent pas *les Femmes savantes*.)

Que l'on *déloge sans trompette.* (La Fontaine.)

Dans la langue d'aujourd'hui, l'usage de *on* (à la place de *nous*) est d'un emploi familier :

On *est allé au cinéma et puis* on *est allé danser.*

On sert à former les noms composés invariables : les **on-dit**, les **qu'en dira-t-on.**

(Voir n° 224 et suivants l'emploi des PRONOMS PERSONNELS dans un sens indéfini.)

Pronoms indéfinis à valeur de pronoms démonstratifs.

259. L'un,... l'autre ; les uns,... les autres ; tel ; le même. — Ces mots servent à désigner en rapprochant ou en opposant, un peu à la manière des démonstratifs **celui-ci, celui-là.**

L'un,... l'autre ; les uns,... les autres, opposent deux individus ou deux séries d'individus.

L'un et l'autre, les uns et les autres, rapprochent deux indi-

vidus ou deux séries d'individus dans une action commune, mais sans cesser de les distinguer :

> *Étudiez la cour et connaissez la ville,*
> L'un et l'autre *est toujours en modèles fertile.*
> (Boileau.)

La distinction que font les grammairiens entre les cas où le verbe reste au singulier (comme dans l'exemple précédent et dans le suivant : l'un et l'autre *est venu*), et le cas où le verbe se met au pluriel : (l'un et l'autre *sont venus*), en disant que dans le premier cas les deux sujets font l'action séparément, et, dans le second cas, en même temps — ne semble pas très sûre. La tendance actuelle semble être de faire l'accord au pluriel.

Il ne faut pas confondre **l'un et l'autre** avec **l'un l'autre,** qui marque la réciprocité :

> *Tous ses projets semblaient* l'un l'autre *se détruire.* (Racine.)

Tel ou **un tel** (du latin *talem*) veut dire un individu quelconque pris comme exemple :

> *Un* tel *vous dirait que vous avez raison; moi je vous dis franchement que vous avez tort.*
>
> Tel *vient de mourir, à Paris, de la fièvre qu'il a gagnée à veiller sa femme qu'il n'aimait point.* (La Bruyère.)

Les locutions **tel ou tel ; Monsieur un tel ; tel... tel,** équivalent à *celui-ci, celui-là, l'un... l'autre* (ces deux expressions étant prises dans leur acception indéterminée) :

> Tel *porte jusqu'aux cieux leur vertu sans égale,*
> *Et* tel *l'ose nommer sacrilège et brutale.* (Corneille.)

Comme *celui,* **tel** peut servir d'**antécédent** à un relatif indéterminé :

> *Et puis nous y pouvons apprendre*
> *Que* tel *est pris* qui *croyait prendre.*
> (La Fontaine.)
>
> Tel *qui rit vendredi, dimanche pleurera.* (Racine.)

Le même, quand il n'est pas ajouté à un nom, signifie : *la même chose.* Il est bien difficile de dire s'il est **nom ou pronom :**

> *Dans le toucher, les corps appliqués immédiatement sur le nôtre ne peuvent manquer d'ébranler les nerfs;* le même *doit arriver dans les autres sens.* (Bossuet.)

Cet emploi de **le même** est aujourd'hui archaïque. On préfère dire : **la même chose,** sauf dans l'expression : **cela revient au même.**

Le même, terme de philosophie, est franchement **nom.**

Relatifs indéfinis.

260. On peut les rapprocher des relatifs employés **sans antécédent,** car ils sont employés eux aussi sans antécédent et ils établissent une relation entre deux propositions. On les utilise dans les cas où, pour donner plus de valeur à une affirmation, on enlève toute importance à la qualité de l'individu qui fait ou subit l'action ; on généralise :

> Quiconque *s'apprête à m'attaquer, je suis prêt à me défendre contre lui.*

Les relatifs indéfinis ont un double sens. Tantôt, comme dans l'exemple précédent, ils équivalent à *qui que ce soit qui;* tantôt ils désignent la *totalité des individus d'une catégorie :*

> Quiconque *est capable de mentir est indigne d'être compté au nombre des hommes.* (Fénelon.)

Quiconque (d'abord *qui conque,*= *qui qu'onque*(*s*), = *qui jamais;* rapproché du latin *quicumque,* tous ceux qui) est un relatif indéfini. Il est en général masculin, quelquefois féminin, jamais pluriel. Étant à la fois pronom indéfini et pronom relatif, il peut remplir une fonction dans chacune des propositions qu'il relie :

> *Le mépris que l'on doit à* quiconque *se cache d'un homme pour le diffamer.* (J.-J. Rousseau.)
>
> *Il est l'esclave-né de* quiconque *l'achète.* (Boileau.)

Il est donc inutile, comme cela se faisait encore au XVII[e] siècle, de le reprendre dans la principale par le pronom personnel *il :*

> Quiconque *n'est pas sensible au plaisir si vrai, si touchant, de faire des heureux, il n'est pas né grand.* (Massillon.)

L'emploi de **quiconque** indéfini non relatif est vieilli :

> *Des envies de railler de toutes choses et de* quiconque.
> (Bourdaloue.)

261. Formules complexes. — Qui ou **quoi** se combinent avec le cas complément direct d'objet du pronom relatif :

> Qui que *vous soyez, soyez le bienvenu.*
>
> Quoi que *vous ayez d'important à me dire, commencez par écouter.*

La combinaison n'étant plus possible en français moderne avec le cas sujet du relatif, on rencontre des formules encore plus complexes, analogues aux formules composées interrogatives :

Qui que *ce soit* qui *prenne la direction de l'affaire devra compter avec nous.*

Place des pronoms indéfinis.

262. Sauf le pronom **on,** toujours sujet, les pronoms indéfinis se placent avant ou après le verbe, suivant leur *fonction.*

Emploi comme noms.

263. Les mots **personne, rien,** d'origine substantive, existent toujours comme noms :

Quelle est cette personne?

J'ai invité trois personnes *à dîner.*

Un souffle, une ombre, un rien. (La Fontaine.)

S'amuser à des riens.

(*Personne :* fém.,sing. et plur.; *rien :* masc.,sing. et plur.)

Le mot **tout** peut s'employer comme *adjectif* (no 301), comme *adverbe* (no 435) et comme *nom :*

Le tout *est plus grand que la partie.*

Le tout *est de réussir.*

Pour le mot **autre,** voir Adjectif, no 305.

L'ADJECTIF

---

264. L'adjectif (du latin : *adjectivus*, qui s'ajoute à) est un mot qui s'ajoute au **nom.** Nous nous trouvons ici, comme dans le cas du pronom, en face d'une réalité complexe, où l'on peut distinguer deux catégories différentes.

Il s'agit toujours de permettre à un nom qui, si nous le considérons isolément, désigne une **espèce** : *table*, *cité*, *âme*, de s'adapter à des objets plus ou moins limités en nombre, plus ou moins limités en qualités; il s'agit d'identifier un ou plusieurs objets **particuliers** qu'il représente, et sur lesquels la pensée peut s'exercer : *une table* branlante, ma *table*, deux *tables ;* ces *cités prospères ; l'âme* immortelle. La présence de l'adjectif auprès du nom modifie l'extension et la compréhension de la notion exprimée. (Voir NOM, n° 184.)

a) Un premier moyen de limiter le nombre des individus ou objets auquel s'applique un nom, d'isoler une catégorie particulière, est de signaler une manière d'être, une *qualité* propre à cette catégorie ou même à un individu isolé, à une chose isolée : *les hommes* honnêtes; *une* belle *occasion.* On emploie ici l'adjectif **qualificatif.** Celui-ci amplifie la *compréhension* du nom auquel il est joint. J'ajoute, en disant « les hommes honnêtes », la caractéristique d'*honnêteté* à l'idée d'*homme*. Mais, en **caractérisant,** l'adjectif qualificatif contribue à limiter l'*extension* du nom; il est donc déjà un moyen de *déterminer* le nom : la notion *hommes honnêtes* est plus restreinte que la notion *hommes.* Dans certains cas, le qualificatif porte surtout sur l'*extension : la race* canine. (Voir n° 274.)

Ici, comme dans toutes les catégories grammaticales, la frontière n'est pas nettement tracée, la *caractérisation* et la *détermination* empiètent plus ou moins l'une sur l'autre.

Le nom déjà, en lui-même, indique une qualité ou manière d'être de l'objet; ce qui nous frappe dans un être ou un objet, ce sont précisément ses qualités qui le différencient de tout autre être ou objet. D'où la facilité des échanges entre le **nom** et **l'adjectif** : *un solide ; une rose ; un avare.* (VOCABULAIRE, n° 48.)

b) D'autres adjectifs précisent la **détermination** de l'objet ou de l'idée par des rapports moins intéressants en eux-mêmes que ceux qu'exprime l'adjectif qualificatif, mais plus propres à permettre l'**identification** de l'objet ou de l'être :

rapport avec un **possesseur** : adjectif **possessif** : mon *chapeau;*

adjectifs qui correspondent à un geste pour **montrer** : adjectifs **démonstratifs** : ce *chemin;*

adjectifs qui indiquent le **nombre** des objets : adjectifs **numéraux** : trois *hommes.*

Comme dans le chapitre du pronom, nous rencontrons ici une catégorie où l'on rassemble traditionnellement une série d'adjectifs fort peu semblables de forme ou de sens : les adjectifs **indéfinis** : Aucun *livre ne me parut plus passionnant.*

Un adjectif **interrogatif** sert à **interroger** sur la qualité ou l'identité de l'être ou de la chose désignés par le nom : Quel *est cet homme?*

Enfin, s'ajoutant ou se substituant aux *adjectifs,* se rencontre auprès du nom une espèce particulière d'adjectif : l'**article**, à la fois signe du nom, révélateur de son genre et de son nombre, et indice soit d'une détermination, soit d'une individualisation de l'objet désigné par le nom.

ADJECTIFS QUALIFICATIFS

265. L'adjectif **qualificatif** (du latin *qualitas*, qualité) exprime la manière d'être de la personne ou de la chose désignée par le nom auquel il est joint : *la porte* monumentale; *des hommes* courageux.

L'adjectif qualificatif s'accorde en **genre** et en **nombre** avec le nom qu'il accompagne.

Genre des adjectifs.

Marque du féminin.

266. La marque du **féminin** est un **e muet** qu'on ajoute au masculin. Cette marque est souvent purement orthographique.

Cet **e** correspond à l'**a** final du féminin des adjectifs du 1er groupe en latin (*bonus* = bon, *bona* = bonne).

Ont la même forme aux deux genres les adjectifs déjà terminés par un **e** au masculin : *utile, large.*

C'est le cas en particulier pour tous les adjectifs terminés par les suffixes : **ible** : *comestible;*
— **able** : *capable;*
— **uble** : *soluble;*
— **ique** : *fanatique;*
— **aire** : *militaire.*

Conséquences phonétiques et orthographiques.

a) L'adjonction de l'**e muet** ne change pas en principe la prononciation des adjectifs terminés au masculin par une consonne articulée : *général, générale; original, originale; civil, civile;* mais pour que la prononciation de cette consonne finale et de la voyelle précédente ne change pas, des **modifications** orthographiques sont nécessaires au féminin dans certains cas :

1° **Doublement de la consonne finale** : *cruel, cruelle; vermeil, vermeille; nul, nulle.*

Belle, folle, molle, nouvelle, vieille, jumelle sont tirés d'anciennes formes du masculin (**bel, fol,** du latin et bas latin : *bellum, follem,* etc.), encore usitées devant les voyelles : *un bel arbre, un fol amour.*

2° Transformation de **c** en **qu** (de façon à conserver le son dur de **c**) : *public, publi*que; *caduc, cadu*que; *turc, tur*que.

On remarque dans **grecque** la coexistence de **c** et de **qu.**

b) L'adjonction de **e** peut entraîner des conséquences **phonétiques :**

1° La voyelle finale tonique **s'allonge** dans les adjectifs terminés au masculin par une voyelle : *joli*e, *ailé*e, *nu*e;

2° Prononciation de la consonne finale, muette au masculin : *plat, plat*e; *laid, laid*e; *sournois, sournois*e; *gris, gris*e; *ras, ras*e.

Cette dernière transformation phonétique s'accompagne de transformations **orthographiques :**

Dans **longue** et **oblongue,** un **u** s'intercale entre le masculin et l'**e** muet, pour conserver au **g** sa prononciation de consonne gutturale.

Dans les adjectifs en **gu,** un **tréma** est nécessaire sur l'**e** féminin pour conserver la prononciation de la voyelle **u** : *aigu*ë, *exigu*ë, *contigu*ë;

La consonne finale est **doublée** dans les adjectifs suivants :

Adjectifs terminés en **s** : *épais, épaisse; gros, grosse; gras, grasse; las, lasse; bas, basse; exprès, expresse; profès, professe; métis, méti*sse.

Adjectifs terminés par **et** : *aigrelet, aigrelette; muet, muette.*

Exceptions : *complet, complète; concret, concrète; discret, discrète; inquiet, inquiète; replet, replète; secret, secrète.*

Ces adjectifs sont d'origine savante : du latin *completum, repletum...*, et ne suivent point la règle générale.

Adjectifs terminés en **ot** : *pâlot, pâlotte; sot, sotte; vieillot, vieillotte* (avec modification du degré de fermeture de la voyelle).

Autres adjectifs en **ot** (ne doublant pas le *t*) : *manchote, idiote, dévote.*

Les adjectifs en **eux, oux,** où l'**x** final n'est qu'une mauvaise notation orthographique de **s,** ont un féminin où l's remplace **x** (primitivement signe abréviatif de **us**) : *heureux, heureuse; jaloux, jalouse.*

Le féminin de **faux** (au moyen âge : *faus*) est *fausse*; de **roux** (moyen âge : *rous*), *rousse*; de **doux** (moyen âge : *dous*), *douce* (latin : *dulcem*).

3o Changement de la consonne finale du masculin :

Un **f** final se transforme en **v** : *vif, vive; captif, captive; actif, active; neuf, neuve.*

Ce *v* est la consonne étymologique et se trouve dans les noms correspondants : *activité, vivacité,* etc.

Un **c** final se transforme en **ch** : *sec, sèche; franc, franche; blanc, blanche* (dans les deux derniers mots, la consonne n'est plus prononcée au masculin).

Ici l'alternance des deux formes s'explique par l'évolution phonétique différente du **c** suivi d'un **a** (féminin latin *siccam*) et du **c** suivi d'un **u** (masculin latin *siccum*) dans le passage du latin au français (**fraîche** correspond de même au latin *frescam*).

4o Prononciation de la consonne finale du masculin et **transformation** de la voyelle précédente :

Dans les adjectifs terminés par **er,** l'**e fermé** du masculin se transforme au féminin en **e ouvert,** ce qui est noté par un **accent grave** : *premier, princier : première, princière.*

Dans les adjectifs terminés au masculin par une voyelle **nasale,** au féminin la voyelle nasale devient une voyelle pure, et la consonne **n** se prononce : *certain, certaine; brun, brune; fin, fine.*

Pour les adjectifs en **on** et **en,** cette transformation s'accompagne du **doublement** de la consonne finale : *bon, ancien : bonne, ancienne.*

L'orthographe n'est pas uniforme dans les adjectifs en **an** : *paysa*nne ; mais *ottoma*ne, *persa*ne, *pla*ne.

c) Adjectifs terminés en **eur** (Voir Nom, n° 192). Ils se divisent en plusieurs groupes :

1° La plupart ont un féminin en **euse** : *trompe*ur, *trompe*use, qui date d'une époque (xive siècle) où l'**r** final n'était plus prononcé et où les mots en **eur** furent assimilés aux mots en **eux** (*heureux, heureuse*) ;

2° L'**r** final était prononcé dans un certain nombre d'adjectifs de formation savante : ceux-là formèrent leur féminin en ajoutant un **e** au masculin (féminin purement orthographique) : *antérieur, citérieur, extérieur, inférieur, intérieur, postérieur, supérieur, ultérieur, majeur, mineur, meilleur,* font : *antérieur*e, *extérieur*e, etc.

Ces adjectifs sont tirés des comparatifs latins : *anteriorem*, etc. ;

3° Des adjectifs savants en **teur**, venus de mots latins, ont un féminin en **trice**, formé sur le féminin latin correspondant : *consola*teur, *destruc*teur : *consola*trice, *destruc*trice (du latin : *consolatorem, consolatricem*) ;

4° On trouve encore dans quelques adjectifs rares et surtout poétiques un ancien suffixe **esse**, qui servait à la formation du féminin des mots en **eur** : *traître, chasseur, enchanteur, vengeur, pécheur* : *traîtr*esse, *chasser*esse, *enchanter*esse, *venger*esse, *pécher*esse.

Le suffixe *esse* (du latin *issa*) était avant le xive siècle celui du féminin des mots en *eur*.

267. Archaïsmes et exceptions. — Les adjectifs **grand** et **fort,** correspondant à des adjectifs latins du deuxième groupe (*grandem, fortem* pour les deux genres), n'eurent pendant longtemps qu'une forme commune pour le masculin et le féminin. D'où la survivance des expressions suivantes :

Avec **grand** (sans apostrophe, selon l'Académie, depuis 1928) : *grand-rue, grand-mère, grand-place, grand-chose, grand-route, grand-messe, à grand-peine, grand-peur, grand-faim,* qui peuvent même s'écrire en un mot : *grandmère, Grandcombe,* ou sans trait d'union : *grand pitié, grand merci.*

Dans ces cas, l'adjectif **grand** a été écrit abusivement avec une apostrophe, tenant la place d'un e qui n'a jamais existé. On constate d'ailleurs une tendance à séparer nettement l'adjectif du nom

et à l'écrire au féminin suivant la règle générale : **la grande rue, la grande route.**

Mais, actuellement, il y a encore une différence de sens entre *grande* rue et *Grand-Rue* (nom propre).

D'ailleurs, il est probable que certains composés complètement figés résisteront : *grand-mère, grand-chose, grand-messe ;*

Avec **fort** : *se faire fort de; Rochefort; Maisonfort.*

On dit **fonts baptismaux,** bien que *fonts* (fontaines) ait été autrefois *féminin.*

L'adjectif **hébreu,** qui a un féminin régulier (peu usité) **hébreue,** quand il s'agit de personnes, a une forme spéciale pour les choses : *la langue* hébraïque (masc. et fém.).

Le féminin de **favori** est **favorite** (de l'italien *favorito*); de **coi** : **coite** (du latin *quietam,* tranquille); de **malin** : **maligne** (latin *malignum, malignam*); de **bénin** : **bénigne** (latin *benignum, am*).

Tiers fait **tierce** (latin *tertium, tertiam :* troisième).

Certains adjectifs ne se rapportent qu'à des noms **masculins** : papier **vélin,** pied **bot,** nez **aquilin,** air **fat,** yeux **pers,** esprit **dispos.** D'autres à des noms **féminins** : **canine, crasse** (*ignorance crasse*), **pote** (*main pote*), **enceinte, prude, quote** (*quote-part*).

Certains adjectifs conservent leur **forme masculine** avec un **nom féminin** : **grognon, châtain, partisan, témoin, capot** (ces mots ont d'ailleurs souvent la valeur de *noms* mis en apposition).

Le pluriel dans les adjectifs.

268. La règle est très simple au **féminin** : à l'**e muet** final s'ajoute un **s** orthographique.

Au **masculin,** on ajoute généralement aussi un **s** : *le pain* chaud, *les jours* chauds; *le ciel* bleu, *les yeux* bleus.

Les adjectifs déjà terminés par **s** ou **x** (*frais, roux*) gardent la même forme au masculin singulier et au masculin pluriel.

Exceptions : 1° Les quatre adjectifs suivants prennent un **x** au pluriel : **jumeau, beau, nouveau, hébreu;**

2° Les adjectifs terminés par **al** ont un pluriel terminé par **aux :** *ami*cal, *ami*caux; *cordi*al, *cordi*aux (Voir le pluriel des Noms en *al,* n° 199);

3° Un certain nombre d'adjectifs en **al,** peu usités d'ailleurs, ou bien n'ont pas de pluriel, ou ont un pluriel en **als,** qu'il vaut

mieux éviter autant que possible. Ce sont : *astral, austral, automnal, bancal, boréal, diamétral, expérimental, fatal, final, glacial, idéal, instrumental, jovial, magistral, matinal, natal, naval, papal, pascal, patronal, pénal.*

Le pluriel masculin de **banal,** mal fixé, est à éviter.

Le pluriel n'est sensible dans la prononciation que pour les adjectifs en **al** à pluriel en **aux.**

En **liaison,** le pluriel est sensible seulement quand l'adjectif précède le nom et que celui-ci commence par une voyelle : *de charmants enfants* (*s* se prononce *z*).

Syntaxe d'accord.

269. ***Règle générale.*** — Quelle que soit sa fonction, l'adjectif qualificatif **s'accorde** en genre et en nombre avec le **nom** ou le **pronom** auquel il se rapporte :

Un jour sur ses longs *pieds, allait, je ne sais où,*
Le héron au long *bec emmanché d'un* long *cou...*
L'onde était transparente *ainsi qu'aux plus* beaux *jours.*
(La Fontaine.)

Ils sont trop verts, *dit-il, et* bons *pour des goujats.*
(La Fontaine.)

Difficultés.

1° **Accord en genre.** — Une difficulté se présente dans le cas où un même adjectif se rapporte à deux noms de **genres différents.** Dans ce cas, on met l'adjectif au masculin pluriel, en le plaçant autant que possible, s'il a une forme différente pour les deux genres, auprès du masculin : *il avait la bouche et les yeux* ouverts.

(Il y a depuis 1901 tolérance dans ce cas; on peut toujours mettre l'adjectif au masculin : *appartements et chambres* meublés.)

2° **Accord en nombre.** — Des adjectifs au **singulier** peuvent accompagner un nom **pluriel** quand chacun se rapporte à un seul des objets désignés par le nom au pluriel : *Les langues* grecque *et* latine.

Quand un adjectif se rapporte à **plusieurs noms** à la fois, il peut toujours se mettre au **pluriel,** et il doit s'y mettre quand il se rapporte bien évidemment à deux ou plusieurs noms : *Le roi et le berger sont* égaux *après la mort.*

Mais l'accord expressif avec **un seul** des noms est souvent possible. Ici, comme dans les règles d'accord du verbe avec son sujet, il est toujours permis de fonder l'accord sur le **sens.**

Lorsque des noms sont **synonymes,** l'adjectif peut ne s'accorder qu'avec le **dernier** exprimé :

J'ai une estime et une amitié pour vous toute particulière. (Molière.)

Elle trouvait une noblesse, une grandeur d'âme étonnante *dans ce jeune homme qui s'accusait lui-même.* (Fénelon.)

Cette règle s'applique également au participe passé employé comme adjectif :

Mentor me faisait remarquer la joie et l'abondance répandue *dans toute la campagne d'Égypte.* (Fénelon.)

L'adjectif reste au singulier lorsqu'un des noms **résume** fortement les autres, ou bien s'il y a **gradation.** Cet accord, régulier en latin, était plus fréquent dans le style classique qu'aujourd'hui :

Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête. (Racine.)

Le ciel, tout l'univers est plein *de mes aïeux.* (Racine.)

Quand les deux noms sont unis par **ou,** c'est encore le sens qui doit guider :

Je mangerai seulement des noix ou une pomme cuite (la pomme peut être cuite, mais non les noix).

Je mangerai volontiers un abricot ou une pêche bien mûrs.

Il en est de même après deux noms unis par **de :**

Des rideaux de coton bleus.

Des rideaux de coton écru.

Après un **collectif** suivi d'un complément au pluriel, l'accord de l'adjectif se fait généralement à volonté tantôt avec le collectif (singulier), tantôt avec le complément (pluriel) :

Une troupe d'enfants prête *à piller les vergers.*

Une troupe d'enfants prêts *à piller les vergers.*

Mais, dans certains cas, l'adjectif ne peut s'appliquer qu'à l'un des deux termes; l'accord doit se faire logiquement :

Une foule de manifestants plus compacte *que la veille...* (Ce ne sont pas les manifestants qui peuvent être plus ou moins compacts, mais la foule seule).

Une foule d'étrangers originaires *de divers pays* (l'adjectif originaires ne peut se rapporter à la foule).

Après les locutions collectives : **assez de, beaucoup de, peu de, bien des, combien de, tant de, nombre de, un grand nombre de, la plus grande partie de,** l'accord de l'adjectif se fait avec le **complément** du collectif :

La plupart de nos pommes sont mûres.

D'adorateurs zélés, *à peine un petit nombre*
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.
(Racine.)

Cas spéciaux.

270. *a*) Après la locution **avoir l'air,** devenue synonyme de *paraître, sembler*, l'adjectif (ou le participe passé) attribut s'accorde avec le sujet : *Elle a l'air* pénétrée *de son importance.* L'adjectif ne s'accorde avec le mot **air,** masculin, que si l'on veut caractériser l'expression de la physionomie :

Elles ont l'air hautain. (Voltaire.)

Bon Dieu, qu'elle est jolie et qu'elle a l'air mignon ! (Molière.)

Mais il y a toujours tolérance dans ce cas, et quand il s'agit de choses, on emploie ordinairement le verbe **être** avant l'adjectif :

Cette maladie a l'air d'être sérieuse.

b) Un cas embarrassant est celui de l'adjectif joint à un **nom masculin** se rapportant à une **femme,** tel que *auteur*, *médecin*, *professeur*. (Voir n° 192.) L'accord ici ne peut être que formel ; il faut mettre l'adjectif au masculin, bien qu'il s'agisse d'une femme : *Madame X*, *professeur* diplômé (et non diplômée).

Mais l'adjectif qui se rapporte au pronom **on** désignant une **femme** se met au féminin : *Quand on est* instruite *comme vous, madame...*

c) Dans certaines expressions **elliptiques,** l'accord de l'adjectif se fait avec le nom sous-entendu :

Vous me la baillez bonne (la balle, pris dans un sens figuré).

On vous en fera voir de belles (choses, au figuré).

d) **Adjectifs** désignant la **couleur :** A côté des adjectifs proprement dits, qui suivent la règle générale : *une robe* verte, *des cheveux* bruns, on emploie souvent des **noms** formant comme une espèce de complément elliptique : *un tissu* bleu marine (d'un bleu marine) ; *des cheveux* châtain clair ; *des robes* vert d'eau.

Ces noms, employés comme adjectifs, restent **invariables.** Notons que certains ont donné naissance à des adjectifs véritables, qui s'accordent. Mais si un adjectif ou un nom complément est ajouté pour préciser la nuance, on considère le mot employé comme un nom qui reste invariable ainsi que l'adjectif ou le nom qui l'accompagne : *une robe* verte, *une robe* vert foncé; *une barbe* blond cendré.

Il y a toutefois quelques noms considérés comme de vrais adjectifs et qui peuvent s'accorder : *écarlate, pourpre, rose.*

271. *e*) **Adjectifs adverbialisés placés avant le nom.** — Préposés au nom, un certain nombre d'adjectifs tendent à devenir des sortes d'**adverbes** ou de **prépositions,** invariables par conséquent.

C'est le cas de :

nu : *nu-tête, nu-jambes, nu-pieds;*
mi, demi, semi : *à mi-jambe, demi-heure, demi-mesure, les semi-auxiliaires;*
plein : *plein les mains;*
feu : *feu la reine* (la reine défunte);
haut : *haut les mains, haut la main.*

L'arrêté de 1901 autorise l'accord de *nu, demi* et *feu* avec le nom qu'ils précèdent : *feu* ou *feue la reine.*

Mais on dit, en faisant accorder l'adjectif : *la tête* nue, *une heure et* demie, *les mains* pleines.

Il en est de même pour : *ci-inclus, ci-joint* et les adjectifs devenus **prépositions** : *excepté, sauf*, etc.

On fait généralement l'accord quand l'adjectif *suit,* mais non quand il *précède.*

L'accord est d'ailleurs toléré depuis 1901, ainsi que pour l'adjectif *franc,* dans *franc de port.*

Formule figée : la nue propriété.

Demi peut s'employer comme nom et varier : les **demies** (heures), les **demis** (litres), un **demi,** une **demie.**

Les adjectifs employés comme adverbes (Voir no 432) sont invariables, sauf **grand** et **frais,** qui continuent de s'accorder par archaïsme : *la fenêtre* grande *ouverte. Des fleurs* fraîches *cueillies.*

Possible reste invariable après **le mieux, le plus, le moins, le**

pire, le meilleur, parce qu'il est l'attribut d'une proposition impersonnelle elliptique :

Un conquérant met sa gloire à exterminer le plus d'hommes possible (qu'il soit possible d'exterminer).

Fort reste invariable dans l'expression **se faire fort de** (s'engager à quelque chose), bien qu'il y ait actuellement tolérance pour l'accord.

272. *f*) **Accord des adjectifs composés.** — Il y a accord des deux termes ou d'un seul, suivant le **sens :**

Si le premier terme est un **adverbe** ou un adjectif jouant le rôle d'un adverbe, ou une **préposition,** il ne s'accorde pas : des *enfants* nouveau-nés (nouvellement nés); des *enfants* bien-aimés; les avant-derniers *événements.*

(Depuis 1901, ces adjectifs peuvent s'écrire en un mot : *nouveauné, és, ées;* en fait, on continue généralement de séparer les éléments.)

PRINCIPAUX ADJECTIFS COMPOSÉS
DONT LE PREMIER TERME RESTE INVARIABLE :

Aéro-dynamique, etc., *anglo-arabe,* etc., *avant-coureur* (sans féminin), *bi-atomique,* etc., *bien-intentionné, court-jointé, dynamo-électrique, électro-chimique,* etc., *extra-fin,* etc., *franc-maçonnique, franco-belge,* etc., *gastro-intestinal, grand-ducal, gréco-latin,* etc., *hémi-circulaire, héroï-comique, horo-kilométrique, infra-rouge,* etc., *intra-veineux,* etc., *long-courrier* (navire), *magnéto-électrique, médico-légal, mort-né, néo-celtique,* etc., *non-mécanique,* etc., *nouveau-né, photo-électrique,* etc., *physico-chimique,* etc., *pneumo-gastrique, post-scolaire, pseudo-grec,* etc., *quasi-officiel,* etc., *radio-biologique, radio-diffusé,* etc., *sacro-saint, saint-simonien, semi-annuel, semi-circulaire,* etc., *sensori-moteur, sous-cutané, sous-jacent,* etc., *thermo-électrique,* etc., *tire-bouchonné, tragi-comique, trotte-menu, ultra-libéral, ultra-violet,* etc., *vaso-moteur,* etc., *vert-de-grisé.* (Le premier terme est souvent emprunté au latin ou au grec.)

Tout-puissant, tout-puissants (mais : *toutes-puissantes*);
Soi-disant (invariable).

Il faut ajouter à cette liste de nombreux adjectifs composés dont le premier terme en *o* désigne un peuple : *franco, gallo, anglo, russo, roumano, indo,* etc. On les écrit de plus en plus en un seul mot : *yougoslave ;* au pluriel : *yougoslaves.*

Cet *o*, voyelle thématique, est très employé dans le vocabulaire scientifique : *techno-psychologique, anatomo-clinique, neuro-végétatif, opto-strié,* etc., *oto-rhino-laryngologique,* etc.

Si les deux termes sont vraiment des **adjectifs,** ils s'accordent tous les deux en genre et en nombre.

C'est le cas pour *aigre-doux, aveugle-né, ivre-mort, premier-né* et *sourd-muet :*

> *Des fruits* aigres-doux; *des poires* aigres-douces; *une fille* sourde-muette.

Fonctions de l'adjectif.

273. *a*) L'**adjectif qualificatif** peut jouer le rôle d'**épithète** (du grec *epitheton*, ce qui est ajouté) : *une boîte* ronde; *une fleur* jaune; *les auteurs* français; *les idées* nouvelles.

Placé auprès du nom, l'adjectif épithète en augmente la *compréhension*.

b) L'adjectif est **attribut** quand un verbe sert à rapporter au **sujet** ou au **complément d'objet** la qualité exprimée par l'adjectif. (Voir PROPOSITION, n° 101 et suiv.)

Attribut du sujet : introduit par :

être : *Je suis* heureux;

paraître, sembler, passer pour, vivre, devenir : *Elle devient* jolie. *Elle passe pour* frivole;

par des **verbes passifs** (être nommé, élu, désigné, appelé) : *Il a été appelé* juste;

par des **verbes actifs intransitifs** (l'attribut indique le résultat de l'action marquée par le verbe) : *Je suis tombé* malade.

Avec la tournure **impersonnelle,** l'adjectif précédé de l'article partitif **de** peut être considéré comme attribut du pronom **en :**

> *Des mouches sur un fraisier : il y en avait de* dorées, *de* bronzées, *d'*argentées, *de* tigrées, *de* rayées, *de* bleues, *de* vertes, *de* rembrunies, *de* chatoyantes. (B. de Saint-Pierre.)

(Équivaut à *il y avait des mouches qui étaient dorées...* Mais on pourrait aussi considérer ces adjectifs comme des épithètes : *il y avait des mouches dorées...*)

Attribut du complément d'objet : verbes **déclarer, trouver, nommer, traiter de, rendre, il y a :**

> *L'âge l'a rendu* inquiet. *Il l'a traitée de* sotte. *Vous trouverez ce livre* intéressant.

> *Il n'y avait pas moins de variété dans leurs ailes. Quelques-unes en avaient de* longues *et de* brillantes *comme des lames de nacre; d'autres, de* courtes *et* larges, *qui ressemblaient à des réseaux de la plus fine gaze.* (B. de Saint-Pierre.)

(Dans cet exemple, les adjectifs construits avec *de* sont *attributs* du pronom *en*.)

c) Dans certains cas, l'adjectif qualifie moins étroitement que l'épithète, sans que le verbe de la proposition lui donne une valeur attributive. On peut le considérer comme une **apposition** (Voir PROPOSITION, n° 118) :

> Légère *et court* vêtue, *elle allait à grands pas.* (La Fontaine.)
>
> *Les barques plates passaient,* muettes, *sur l'eau morte.* (G. de Maupassant.)

(*Muette*, entre virgules, est apposition; *plates* et *morte*, épithètes.)

> Astiqués, encaustiqués, métalliques, gorgés *de tout le suc qu'ils vont, avec leur grande racine raide, puiser au fond de la terre, les choux forment au bout du potager un bataillon vigoureux.* (G. Duhamel.)

(Remarquer l'emploi du participe passé passif au même titre que les adjectifs.)

Dans certaines **tournures,** l'analyse de l'adjectif est parfois embarrassante : *Il marchait, la tête* haute (valeur d'épithète). *Il a les dents* longues (valeur d'attribut d'objet).

Dans l'usage actuel, l'adjectif qualificatif doit toujours se rapporter à un nom ou un pronom **nettement exprimé** dans la phrase. L'usage classique, plus libre, admettait qu'un qualificatif pût se rapporter à un être ou à un objet **rappelé** dans la phrase seulement par un possessif ou un pronom personnel :

> *Toujours* exposés *aux plus affreuses vengeances, la constance et la valeur* leur *deviennent nécessaires.* (Montesquieu.)
>
> Issue *de cette race, fille de Henri le Grand,* son *grand cœur a surpassé sa naissance.* (Bossuet.)

Valeur de l'adjectif.

274. Il sert à **caractériser,** soit qu'il exprime une qualité inhérente à l'objet : *la table* massive; soit une qualité que nous lui attribuons : *la nuit était* splendide; et son rôle est considérable tant au point de vue de la pensée qu'à celui de l'expression pittoresque et plastique du monde.

D'autre part il **détermine** souvent le nom : *la table* ronde; *une* nouvelle *publication; le* présent *décret;* et même peut faire corps avec lui : *l'École polytechnique, l'Enseignement secondaire.*

Il peut même prendre la valeur d'un **démonstratif** : *Pour de* pareils *amis...* (Corneille.)

Certains adjectifs ont la valeur d'un **complément de nom :**
soit un complément **subjectif :** *arrêt* ministériel (c'est le ministre qui arrête);
soit **objectif :** *élection* présidentielle (on élit le président);
soit qu'il exprime les nombreux **rapports variés** que marque d'ordinaire le complément de nom : *le blocus* continental (du continent), *la crise* européenne (que subit l'Europe).

Il permet aux poètes des **raccourcis expressifs :** *une joue* enfantine (pareille à celle d'un enfant) [Chénier]; *les fontaines* vivantes (qui semblent vivre) [H. de Régnier].

Par contre, dans certaines constructions se rapprochant pour la forme du complément de nom (Voir n° 210), il y a pour le sens un **renversement des termes,** et le premier nom joue le rôle d'**adjectif,** par rapport au second : *Un* bijou *d'enfant. Ce* diable *d'homme.*

Certains **noms** s'emploient souvent avec la valeur d'**adjectifs,** en particulier pour indiquer la couleur, mais sans que l'accord en genre et en nombre puisse se faire : *Des robes* jonquille. *Une jaquette* marron. (N° 270 *a.*)

On dit aujourd'hui : *Des manières* peuple. *Le style* gendarme. *Le style* artiste.

Un grand nombre de **noms** sont d'ailleurs complètement assimilés aux **adjectifs** et s'accordent en genre et en nombre : *Des manières* paysannes. *Les retraites* ouvrières.

L'emploi de l'**adjectif** comme **nom** est très fréquent, surtout au masculin : *un sage, un savant, une folle ; le coupable ; l'anglaise* (écriture); *le vrai ; le beau ; le propre* (qualité particulière : *le propre* de l'homme); *le meilleur ; le pire, l'impossible ; le froid ; un bon.* (Voir NOM, n° 185.)

Pour l'emploi des **adjectifs** comme ADVERBES, voir n° 432.

Place de l'adjectif.

275. *a*) **Épithète.** — Il n'y a pas de règle fixe pour la place de l'adjectif qualificatif. En **poésie,** c'est la plus grande liberté qui règne. En **prose,** on peut dire que logiquement l'adjectif doit suivre le nom, mot essentiel, auquel il s'ajoute. En fait, il est souvent placé après le nom. (C'était l'inverse dans l'ancienne langue; d'où le proverbe : *Bonnet blanc, blanc bonnet.*)

On place toujours **après le nom** l'adjectif suivi d'un **complément :** *Un homme* heureux *de son sort.*

L'adjectif se place **avant le nom propre :** *Le* bouillant *Achille.* L'harmonieux *Racine ;*

> *Écoutons Gabrielle, la* vertueuse *Gabrielle* (Baudelaire),

sauf quand il est employé comme **surnom :** *Charles le* Chauve ; *Louis le* Gros, ou qu'il équivaut à une *proposition subordonnée* et isole une qualité particulière du nom :

> *Je n'aime pas le Victor Hugo* épique (= quand il est épique).

L'habitude s'est établie de placer de préférence **avant le nom** l'adjectif épithète bref, ou plus généralement un adjectif plus court que le nom auquel il se rapporte : *un* beau *garçon ; un garçon* intelligent. Cependant on dira, par euphonie : *le linge* sec, *un hareng* saur, *un homme* laid, *un ordre* bref, *un livre* court, et le plus souvent : *des yeux* doux, *des regards* tendres.

On évite de faire se succéder **deux syllabes accentuées** de prononciation voisine et difficile. On ne dira pas : *un* laid *nez* ni *un nez* laid, mais : *un nez très* laid.

Quand plusieurs adjectifs sont **accumulés** près d'un même nom, ils le précèdent toujours et s'écrivent sans virgule ni conjonction (l'un forme d'ordinaire avec le nom une expression courante) : *Une* bonne grosse *plaisanterie. Ce* cher vieil *ami. Un* bon petit *diable.*

Mais, avec la conjonction, ou avec des virgules, la valeur n'est plus la même, qu'il s'agisse d'épithète ou d'apposition :

> Vaste et terrible *point d'interrogation qui saisit le critique au collet.* (Baudelaire.)

> *Dans un chemin* montant, sablonneux, malaisé,
> *Et de tous les côtés au soleil exposé,*
> *Six forts chevaux tiraient un coche.*
> (La Fontaine.)

> *Un saint homme de chat, bien* fourré, gros *et* gras. (La Fontaine.)

Comparer de même : *un* pauvre *jeune homme* avec *un jeune homme* pauvre ; dans le premier cas, les adjectifs accumulés avec le nom font corps avec lui.

Assez souvent d'ailleurs, quand plusieurs adjectifs se rapportent à un même nom, les uns se placent **avant** et les autres

après. Cette place est déterminée par les intentions de l'auteur et le souci de l'harmonie :

> *Une* petite *neige* fine... *étendait par les chemins un* immense *tapis* moelleux *et* blanc. (G. de Maupassant.)

Certaines expressions d'origine anglaise, comme *modern style, terminus hôtel,* sont en contradiction avec les tendances de la langue française. Il est préférable de dire : *style* moderne, *hôtel* terminus.

Les adjectifs qui sont pris non pas dans leur sens propre habituel, mais dans un sens plus général, précèdent le nom, et il peut y avoir une notable différence de sens entre l'expression où l'adjectif **précède** et celle où l'adjectif **suit** le nom. Souvent l'adjectif placé avant le nom indique une qualité plus essentielle, et, dans certains cas, il forme un tout avec le nom. Citons par exemple :

un homme brave,	*un brave homme ;*
un homme triste,	*un triste sire ;*
une fortune honnête,	*une honnête aisance ;*
un dîner maigre,	*un maigre dîner ;*
un homme bon,	*un bonhomme ;*
un homme gentil,	*un gentilhomme ;*
un homme grand,	*un grand homme ;*
un homme petit,	*un petit homme ;*
un homme pauvre,	*un pauvre homme ;*
un homme jeune,	*un jeune homme ;*
une chambre propre,	*ma propre chambre ;*
des pierres rares,	*de rares pierres ;*
une maison ancienne,	*mon ancienne maison.*

Placé avant le nom, l'adjectif peut exprimer un **sens figuré** : *une* fine *lame* (au sens propre : une lame fine).

Il est toujours permis de mettre l'adjectif à la place où il paraît le plus expressif, et d'aller contre l'usage habituel :

> *Une de ces presque* insensibles *meurtrissures.* (Maupassant.)

En général, placée **avant** le nom, l'épithète a une valeur plus subjective ou sentimentale, et, placée **après** le nom, elle a une valeur plus objective : *un* affreux *spectacle, un spectacle* affreux; *un* vulgaire *coquin, un coquin* vulgaire.

Les adjectifs de **couleur** suivent les noms dans le langage de tout le monde, mais les poètes parlent de la « verte *feuillée* » et des « rouges *tabliers* ».

Les adjectifs exprimant une qualité distinctive, **déterminante,** et particulièrement la **forme,** se placent **après** le nom :

Un canard sauvage (par opposition à un canard domestique). *De la laine* rouge (et non d'une autre couleur). *Le salon* carré. *Le bassin* octogonal.

b) **Attribut.** — L'ordre logique de la phrase française demande que l'**attribut** soit après le nom. Il le précède toutefois dans bien des formules expressives :

Terrible *fut la surprise.*

O triste, triste *était mon âme.* (Verlaine.)

Bienheureuse *la cloche au gosier vigoureux.* (Baudelaire.)

c) **Apposition.** — Dans ces deux vers de Racine, le premier est fait de trois adjectifs qui, placés bien avant le nom, isolent merveilleusement l'évocation vivante de la triste veuve d'Hector :

Captive, *toujours* triste, importune *à moi-même,*
Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime?

Voici d'autres exemples où l'écrivain a mis en valeur l'adjectif en le plaçant au commencement de la phrase :

Brillante *sur ma tige et l'honneur du jardin,*
Je n'ai vu luire encor que les feux du matin.
(Chénier.)

Bleuâtre *vers les côtes seulement, et comme s'y évaporant dans la brume, partout ailleurs la mer était rouge et plus enflammée encore au fond de l'horizon où s'étendait dans toute la longueur de la vue une grande ligne de pourpre.* (Flaubert.)

Au lieu d'une **anticipation**, il peut y avoir **retardement** :

(Un nid de bouvreuil)... *une rose pendant au-dessus, tout* humide. (Chateaubriand.)

Exemples d'adjectifs mis en relief sous forme d'apposition et produisant des **effets de style** :

Elles (les vagues) *s'en venaient tout doucement l'une après l'autre,* hautes *comme des montagnes, éparpillant dans l'air, sous les rafales, l'écume blanche de leurs têtes ainsi qu'une sueur de monstres.* (G. de Maupassant.)

Suzon, très grave, *tricotait un bas de laine bleue.* (J. Lemaître.)

Seule, *la partie exposée à l'ouest avait échappé à leur travail.* (H. Malot.)

d) **Cas particuliers.** — Assez rarement, l'adjectif peut être l'épithète d'un pronom **neutre ou indéfini** : dans ce cas, il se place toujours **après**, et il est précédé du mot **de** explétif qui a perdu son ancienne valeur partitive : *Quoi de* nouveau? *Rien d'*intéressant. *Quelqu'un* d'instruit. *Quelque chose de* beau.

Les nombreux adjectifs dérivés de **participes présents** ou **passés** se placent après le nom dans la langue usuelle : *Un examen* satisfaisant. *Les fleurs* fanées.

Mais on les met quelquefois avant le nom s'ils ont une valeur **subjective** : *Ce* prétendu *grand homme. Le* distingué *directeur.*

Soi-disant se place toujours **avant** le nom. Il en est de même de **flagrant**, dans l'expression : flagrant *délit.*

Complément de l'adjectif.

276. Certains adjectifs n'ont jamais de complément. D'autres, au contraire, n'ont de sens que complétés : c'est le cas de *enclin, exempt.* D'autres, enfin, ont un sens différent selon qu'ils sont employés isolément ou avec un complément : *Une table* propre. *Une table* propre au repassage.

Les compléments de l'adjectif lui sont toujours reliés par une **préposition** qui est le plus souvent **à** ou **de**, quelquefois **avec, en, pour, envers.**

Ce complément est :

un **nom** : *digne de ses* pères; *les fleurs riches en* miel; *célèbre par ses* crimes;

un **pronom** : *semblable à* moi; *curieux de* vous;

un **infinitif** : *difficile à* comprendre (sens passif); *une salle pleine à* craquer (sens actif).

Plus rarement le complément de l'adjectif peut être :

une **proposition** (reliée par la conjonction **que**) : *Ce pied plat digne* qu'on *le confonde.* (Molière.)

Quand plusieurs adjectifs veulent après eux la **même préposition**, ils peuvent avoir un seul complément : *Un avare idolâtre et fou de* son argent. (Boileau.)

On ne pourrait dire : *Cet homme est utile et chéri de* ses amis, car *utile* veut un complément introduit par **à** ; dans ce cas, il faut avoir recours à un pronom pour exprimer l'un des compléments : *Cet homme est utile* à ses amis *et il* en *est chéri.*

Certains adjectifs qualificatifs demandent un complément introduit par une **préposition constante** :

Abondant en, accessible à, adroit à, affilié à, âgé de, agréable à, aisé de, alarmant pour, altéré de, amoureux de, âpre à, ardent à, antérieur à, applicable à, attentif à, avare de, avide de, capable de, certain de, cher à, comparable à, compatible avec, complice de, conforme à, confus de, consterné de, content de, contigu à, contraire à,

coupable de, coutumier de, curieux de, désireux de, digne de, docile à, économe de, enclin à, envieux de, épris de, essentiel à, étranger à, exact à, fatal à, favorable à, fécond en, fertile en, fidèle à, frère de, fort de, fou de, funeste à, furieux de, glorieux de, grave de, habile à, hérissé de, honteux de, hostile à, idolâtre de, impatient de, impénétrable à, inabordable à, incompatible avec, inconsolable de, indifférent à, inexorable à, infatué de, inférieur à, inflexible à, inhérent à, innocent de, inquiet de, insouciant de, jaloux de, justiciable de, las de, natif de, nuisible à, orgueilleux de, originaire de, parallèle à, paralysé de (un membre, un côté), *pareil à, plein de, postérieur à, préalable à, préférable à, préjudiciable à, présent à, prêt à, proche de, prodigue de, prompt à, propice à, propre à, ravi de, rebelle à, reconnaissant de* (ou *envers*), *redevable de* (ou *à*), *satisfait de, semblable à, sensible à, sobre de, soucieux de, sourd de* (une oreille), *sourd à, sujet à, supérieur à, sûr de, susceptible de, utile à* (ou *pour*), *vide de, voisin de.*

(Pour le complément des participes passés, voir au chapitre du VERBE, n° 366.)

(Pour le complément du comparatif, voir ci-dessous, n° 278.)

A la forme **impersonnelle,** l'adjectif peut être suivi d'un infinitif qui n'est pas son complément :

Il est nécessaire de **travailler** (travailler est nécessaire).

Il est honteux de **mentir** (mentir est honteux).

Degrés de signification de l'adjectif.

277. La qualité exprimée par l'adjectif peut être portée à un **degré** plus ou moins élevé (sauf pour certains adjectifs de valeur nettement définie) :

1° Soit que l'on considère l'objet en lui-même :

Le livre est peu *intéressant,* assez *intéressant* (faible degré).

Le livre est trop *intéressant,* très *intéressant* (haut degré).

La forme avec l'adverbe **très** porte le nom de **superlatif absolu** (du latin, *super latus :* porté au-dessus). Mais on emploie souvent d'autres adverbes : **remarquablement, excessivement** *laid,* **extrêmement** *bon,* **fort** *aimable,* **bien** *malade ;* ou encore les préfixes **sur, super, ultra, extra :** *qualité* extra*fine ;* ultra*royaliste.*

Les faibles degrés peuvent aussi s'exprimer par **presque, médiocrement, quasi ;**

2° Soit que l'objet soit comparé à d'autres objets de même nature :

Ce livre est aussi *intéressant que celui-là* (**comparatif d'égalité**).

Ce livre est moins *intéressant que celui-là* (**comparatif d'infériorité**).
Ce livre est plus *intéressant que celui-là* (**comparatif de supériorité**).
Ce livre est le plus *intéressant de tous ceux que j'ai lus* (**superlatif relatif**).
Ce livre est le moins *intéressant de ceux que j'ai lus.*

a) Les formes du **comparatif** et du **superlatif** sont obtenues en faisant précéder l'adjectif d'**adverbes de quantité** devenus des signes du degré.

Le **superlatif relatif** comporte en outre l'article **le, la, les.** Quand l'adjectif suit le nom comme épithète, on répète l'article **le, la, les** : *le livre* le *plus intéressant;* quelquefois on emploie l'**adjectif possessif** : son *plus beau succès*, sans article si l'adjectif précède, avec article si l'adjectif suit : son *succès le plus beau.*

b) Le français a gardé quelques-unes seulement des formes **synthétiques** employées en latin pour le comparatif et le superlatif :

Meilleur (latin *meliorem*), comparatif de supériorité de **bon ; le meilleur,** superlatif relatif; à côté, formes normales : *très bon, assez bon*, etc.

Petit a comme comparatif : **moindre** (latin *minorem*), mais aussi : *plus petit;* **superlatif : le moindre** et *le plus petit.*

Mauvais a comme comparatif : **pire** (latin *pejorem*), mais aussi : *plus mauvais;* **superlatif relatif : le pire,** mais aussi : *le plus mauvais.*

Dans les expressions indéfinies, on trouve **pis** au lieu de **pire :** *il n'y a rien de* pis *que cela* (du neutre *pejus*).

Les adverbes **mieux** et **pis** ne s'ajoutent jamais à un **adjectif ; mieux** peut se rapporter à un **participe passé :** *une page* mieux *écrite.*

Majeur et **mineur,** venus de comparatifs latins (*majorem, minorem*) de **grand** et **petit,** ont pris un sens souvent technique.

La langue garde quelques adjectifs de **relation** tirés de comparatifs latins : **antérieur, postérieur, inférieur, supérieur, intérieur, extérieur.** On ajoute quelquefois à ces adjectifs : **très, fort, si, tout à fait,** mais rarement **plus, moins, aussi :**

Quoique la tragédie d'« Irène » ne vaille ni « Zaïre » ni « Mahomet », elle est encore fort supérieure *à toutes les tragédies qu'on nous donne aujourd'hui.* (D'Alembert.)

Infime, minime, intime, extrême, suprême, ne sont plus guère sentis comme des superlatifs et ont pris un sens particulier. On dit : **plus** ou **moins intime.**

Enfin on a emprunté à l'italien ou formé à l'imitation de cette langue quelques superlatifs en **issime** : *sérénissime, rarissime, richissime, éminentissime, illustrissime* (suffixe latin : *issimus*).

Certains adjectifs comme : *carré, triangulaire, aîné, cadet, principal, excellent, unique, éternel, immortel, premier, ultime, final, dernier,* ne peuvent changer de degré, et cela en raison de leur sens absolu.

c) L'**article** disparaît de la forme du superlatif : 1° quand le nom est précédé de l'adjectif possessif et que l'adjectif précède le nom : mon meilleur *ami;* 2° quand il est employé avec la préposition **de** : *c'est ce que j'ai pu trouver* de plus *joli.*

On employait autrefois **plus, moins,** sans article (tournure latine), pour comparer deux personnes ou deux choses :

Qui des deux est plus fou, *le prodigue ou l'avare?* (Regnard.)

278. Complément du comparatif et du superlatif. — Les **comparatifs : meilleur, pire, moindre,** et ceux formés avec **aussi, plus, moins,** sont suivis d'un complément introduit par la conjonction **que** (latin : *quam*).

On peut comparer deux **êtres** de la même espèce : *Pierre est* plus grand que *son frère;*

deux **qualités** : *Elle est* aussi bonne que belle;

une **qualité** et son **apparence** : *Vous êtes* meilleur que *vous* ne le *laissez voir* (dans ce cas le verbe de la proposition subordonnée comparative est précédé de **ne** explétif; n° 444).

Les comparatifs savants **inférieur, supérieur, antérieur, postérieur,** construisent leur complément avec **à** : *Il est* inférieur à *sa réputation.*

Le complément du **superlatif** est introduit par **de** : *La* plus coûteuse des *guerres.*

On évitera la faute grossière qui consiste à construire l'adjectif *pareil* avec **que.**

ADJECTIFS POSSESSIFS

279. Comme son nom l'indique, l'**adjectif possessif** se joint au nom pour marquer un rapport de possession entre ce nom et **un** ou **des possesseurs** : Mon *père a meublé* sa *maison de campagne*. Cet exemple témoigne que le possessif ne s'en tient pas à exprimer une relation de stricte **appartenance**, comme nous le verrons en étudiant sa valeur.

Formes.

280. Elles varient : selon la **personne** du **possesseur** : première, deuxième ou troisième personne;
selon le **nombre** des **possesseurs** : un ou plusieurs;
selon le **nombre** des objets **possédés** : un ou plusieurs;
selon le **genre** des objets **possédés** : masculin ou féminin.

	1re PERSONNE	2e PERS.	3e PERS.		
Un seul possesseur.	*mon*	*ton*	*son*	masc.	un seul objet possédé.
	ma	*ta*	*sa*	fém.	
	mes	*tes*	*ses*	masc. fém.	plusieurs objets possédés.
Plusieurs possesseurs.	*notre*	*votre*	*leur*	masc. fém.	un seul objet possédé.
	nos	*vos*	*leurs*	masc. fém.	plusieurs objets possédés.

Toutes ces formes sont **atones.**

Il y a une différence de **prononciation**, marquée dans l'orthographe par l'accent **circonflexe**, entre *notre, votre*, **adjectifs**, et *nôtres, vôtres*, **pronoms.**

Pour éviter l'**hiatus** devant un nom féminin commençant par une voyelle ou une **h** muette, la forme **féminine** du possessif au **singulier** est remplacée par la forme **masculine** : mon *amie;* ton *invention;* son *histoire* (au lieu de *ma, ta, sa*).

Avant de la remplacer par le masculin, la langue a commencé par élider la forme féminine. On a dit : m'*amour*, m'*amie;* d'où l'expression : *faire des* mamours *à quelqu'un*, et la mauvaise graphie : ma *mie.*

Les adjectifs possessifs viennent des possessifs latins (*meum, meos, meam, meas*, etc.), fortement modifiés en latin vulgaire; *leur* a pour origine le cas complément de nom pluriel du pronom per-

sonnel démonstratif de la troisième personne, qui a donné d'autre part en français le pronom personnel de la troisième personne et les formes de l'article défini (*illorum* = leur, fut d'abord invariable).

Il existe une autre forme tonique du possessif, moins employée : **mien, tien, sien,** qui peut varier en genre et en nombre. (Voir PRONOM, n° 234.)

Les possessifs latins étaient à la fois adjectifs et pronoms : *mon* et *mien* viennent tous deux de *meum*, soit atone, soit accentué.

Sens et emploi.

281. La première valeur de l'adjectif possessif est toujours d'indiquer l'**appartenance,** et il le fait avec une grande précision, puisqu'il varie en nombre et en personne avec le **possesseur,** et en nombre et en genre avec l'objet **possédé.**

Une seule équivoque subsiste : le français ne fait pas de différence entre le possessif qui renvoie au **sujet** (sens réfléchi) et celui qui renvoie à un **mot autre** que le sujet : *Elle a vu* sa *maison* peut avoir deux sens : 1° la maison qui lui appartient **à elle** ; 2° la maison qui appartient **à une** autre **personne** dont on vient de parler.

Mais à partir du rapport d'appartenance, l'adjectif possessif en est venu à exprimer des **relations diverses** dont voici les plus importantes :

a) Le possessif désigne ce qui est **devenu nôtre** par notre travail :

Posséder son *affaire; connaître* son *public; écoutez-la parler de* son *argent; je sais* ma *leçon;*

Ce qui nous est **habituel :**

Où vas-tu, toi, de ton *pas qui traîne?* (E. Rostand); *être à* son *affaire; faire* sa *partie de belote; elle fait* sa *tête; Il vivait de régime et mangeait à* ses *heures* (La Fontaine);

Ce qui est notre **devoir :**

Le prêtre disait son *bréviaire; faire* son *service.*

b) **La parenté :**

Mon *grand-père;* ta *tante;* vos *parents;* sa *femme;* son *mari;* ses *proches;*

et, par extension : mes *amis*, mes *maîtres*, mes *domestiques*, mes *relations*, mes *chefs*, mes *supérieurs*, mes *subordonnés*, mon *personnel*, mes *employés*, etc.

c) Le possessif désigne l'être ou la chose qui a un **rapport plus ou moins précis avec une personne,** ou dont celle-ci a fait mention dans ses paroles (il s'y joint souvent une nuance de familiarité) :

« *Vous avez bon visage. — Que voulez-vous dire, avec* votre *bon visage?* » (Molière.)

Votre *Malebranche, lui dit un jour l'Ingénu, me paraît avoir écrit la moitié de son livre avec sa raison et l'autre avec son imagination et ses préjugés.* (Voltaire.)

Voilà notre *homme.*

Poète à ses *heures.*

d) Le possessif en vient enfin à exprimer, dans une série de **gallicismes,** dont certains sont récents, des rapports assez difficiles à classer : *passer* son *examen; faire* son *plein d'essence; faire* ses *quatre-vingts kilomètres à l'heure; faire* sa *mijaurée; un métier qui ne nourrit pas* son *homme.*

e) Avec les noms d'**action,** le possessif a une valeur spéciale; il représente soit le **sujet,** soit l'**objet** de l'action marquée par le nom :

Sens **subjectif :** Mon *entrée en ces lieux ne vous surprendra pas* (Racine).

Mes *prévisions;* ses *objections;* ses *changements.*

Sens **objectif :** *Je le vis, je rougis, je pâlis à* sa *vue.* (Racine.)

O Morts pour la patrie, je suis votre *envieux.* (V. Hugo.)

Aujourd'hui, on trouve surtout des possessifs à sens subjectif.

Dans beaucoup d'exemples classiques, le possessif peut désigner même des compléments autres que l'objet direct, et remplacer un pronom personnel précédé d'une préposition :

Ton *meilleur, je t'assure, est de n'y plus penser* (Corneille) [le meilleur pour toi].

Ariane aux rochers contant ses *injustices* (Racine) [qu'elle a subies].

Il reste encore trace de cet usage très libre dans les locutions suivantes : *il est* mon *obligé* (de moi); *il est* mon *héritier,* mon *invité,* mon *successeur; il n'a pas* son *pareil* (à soi); *sauf* votre *respect; à* mon *aide; en* mon *honneur.*

Enfin, dans certains cas, seul le contexte peut préciser si le sens du possessif est **objectif** ou **subjectif** : Ma *crainte* peut signifier : on me craint ou je crains; ma *condamnation* : je condamne, on me condamne.

f) S'ajoutant à ces différentes valeurs, ou les dominant, on trouve dans bien des possessifs l'expression d'un **jugement.** Il est facile en effet de passer de l'idée d'appartenance aux sentiments d'orgueil, de vanité, de mépris, de tendresse. C'est ainsi que le possessif exprime :

le **respect,** la **politesse :** mon *colonel,* ma*dame;*

la **tendresse :** Mon *Hermione encor le tient-elle asservi?* (Racine); Mon *chéri;*

le **dédain,** le **mécontentement** plus ou moins indulgent :

Voilà notre *grand fou.*

Je ne veux point qu'elle épouse votre *Thomas Diafoirus.* (Molière.)

Cas particulier de notre, votre, leur.

Votre et **notre** suivent les particularités d'emploi des pronoms personnels correspondants. On emploie **votre** même quand il s'agit d'un seul possesseur, par politesse, et **notre** par modestie ou emphase. (Voir PRONOM, n° 224.)

Quand le sujet est **on,** et que l'idée de possession doit être exprimée, on emploie le possessif **votre :** On *se dérange, et personne n'est sensible à* votre *venue.*

Notre, votre, leur, au singulier, indiquent qu'il y a **plusieurs** possesseurs et **un seul** objet possédé en commun : *J'ai rencontré* leur *père.*

On les trouve encore avec des noms abstraits ou des noms de choses qui appartiennent naturellement à chaque individu d'une espèce : *Les hommes communiquent entre eux grâce à* leur *intelligence.*

Au pluriel, **nos, vos, leurs,** indiquent qu'il y a **plusieurs** possesseurs et **plusieurs** objets possédés : *Ils ont emmené* leurs *enfants à la campagne.*

(Pour l'emploi du possessif après *chacun,* voir PRONOM, n° 256.)

282. Répétition de l'adjectif possessif. — Les adjectifs possessifs se répètent avant chaque nom : ma *canne et* mon *chapeau* (et avant chaque adjectif qualificatif), si les noms qualifiés

désignent des personnes ou des choses **différentes :** mon *ancienne et* ma *nouvelle résidence;* notre *bonne et* notre *mauvaise fortune.*

La répétition du possessif n'a pas lieu si les qualificatifs se rapportent à une **même** personne ou à une **même** chose : notre *grande et belle maison;* votre *vaste et fertile verger; voyez* mes *beaux et bons légumes.*

La répétition de l'adjectif possessif n'a pas lieu dans certaines **expressions :** *le consentement de* ses *père et mère; en* mon *âme et conscience;* vos *noms et prénoms;* ses *faits et gestes;* ses *allées et venues;* non plus devant des **synonymes** unis par **ou :** *Les Indiens ou les Juifs, si attachés à* leurs *castes ou tribus...* (B. de Saint-Pierre.)

283. Non-emploi du possessif. — *a*) Le **possessif** est remplacé par **l'article défini** toutes les fois que le rapport de possession est **évident,** soit parce qu'il est naturel, quand il s'agit d'une partie du corps par exemple, soit qu'un pronom réfléchi figure dans la phrase : *J'ai mal à* la *tête; je me lave* les *mains.*

On emploie l'article défini à la place du possessif devant les compléments de manière qui dessinent une **attitude :** *Nous soupâmes tristement* les *yeux baissés,* l'*air rêveur.* (J.-J. Rousseau.) *Oh! ce Bigeard, quel feignant!... toujours* la *pipe aux dents* (A. Theuriet) [1].

Pour les **vêtements,** l'emploi du possessif est nécessaire, et les expressions méridionales : *j'ai oublié* le *chapeau ; j'ai tombé* la *veste,* sont incorrectes.

L'emploi de l'article peut d'ailleurs **modifier le sens :** *porter* l'*épée et porter* son *épée; perdre* la *mémoire et conserver toute* sa *mémoire; perdre* la *vie et sacrifier* sa *vie; faire tout* le *possible et faire tout* son *possible.*

L'emploi du possessif se retrouve devant les **parties du corps,** comme moyen de renforcement dans certaines expressions : *je l'ai vu de* mes *propres yeux, je l'ai entendu de* mes *propres oreilles; je suis resté toute la journée sur* mes *jambes; les larmes baignaient* son *visage; offrir* son *bras; tenir contre* sa *poitrine; en faire à* sa *tête.*

L'introduction d'un *qualificatif* peut d'ailleurs nécessiter l'emploi du possessif : *on lui a coupé* ses beaux *cheveux; il traîne* sa *jambe* malade.

(1) Exemples empruntés à la pénétrante étude de M. GUILLAUME : *le Problème de l'Article.*

Dans le cas où l'on emploie l'article au lieu du possessif, on ne le met pas au pluriel quand il y a plusieurs possesseurs : *Ils tournèrent tous* le visage *de ce côté.*

On pourrait écrire avec le possessif au pluriel : leurs **visages**; mais, en général, on préfère le singulier s'il n'y a qu'un objet possédé pour chaque possesseur.

En somme, l'article employé à la place du possessif forme souvent avec le nom une sorte de **locution**, consacrée par l'usage. On dit : *rentrons à* la *maison*, plutôt que *rentrons dans* notre *maison.*

Le possessif est encore remplacé par l'article défini quand le rapport de possession est implicitement marqué par une **relative** ou un **complément** : *Je vous prêterai* le *livre* que j'ai acheté.

b) Le possessif est remplacé par un article défini et le pronom personnel **en** quand le nom déterminé est un nom de **chose** faisant partie d'une proposition précédente et que le possessif précède un complément d'objet direct (la règle n'a d'ailleurs rien d'absolu) :

*Nourri dans le sérail, j'*en *connais* les *détours.* (Racine.)

Il revint à sa maison natale et en *parcourut mélancoliquement* les *pièces vides.*

Mais on ne peut dire, en parlant d'une personne : *J'*en *ai entendu le discours.*

On emploie encore de préférence le possessif s'il s'agit d'**animaux** ou de choses **personnifiées.**

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

284. Comme le pronom démonstratif, l'adjectif correspond primitivement à un **geste** qui désigne l'objet ou l'être dont on parle.

Formes.

Les **formes** de l'**adjectif démonstratif** en français viennent du pronom-adjectif démonstratif prochain *cist* de l'ancien français (venu lui-même du latin *ecce istum :* voici celui-là). Le cas régime masculin *cest* a donné régulièrement **cet,** forme actuelle de l'adjectif au masculin singulier.

La forme **cet** donne normalement au féminin **cette.** Le pluriel

pour les deux genres est **ces.** La forme masculine **cet** se réduit à **ce** devant une consonne ou une **h** aspirée : ce *héros;* cet *oiseau;* ce *printemps;* cet *été;* cet *hiver.*

Actuellement nous avons les formes suivantes.

Singulier	masculin : *cet* et *ce.*
	féminin : *cette.*
Pluriel	masculin et féminin : *ces.*

Il ne faut pas confondre **ces** démonstratif avec son homonyme **ses,** possessif (Voir n° 280); ni **ce,** adjectif, avec **ce,** pronom (Voir n° 236), ni avec son homonyme **se,** pronom personnel (Voir n° 227).

A ces formes simples s'ajoutent, comme pour les pronoms, des formes **renforcées** à l'aide des adverbes de lieu : **ci** et **là.** Les formes avec **ci** désignent un objet **proche** ; les formes avec **là,** un objet **éloigné;** elles s'opposent parfois simplement pour distinguer deux objets également distants et que nous désignons alors d'un geste. Les adverbes **ci** et **là** se placent **après** le nom que détermine le démonstratif et sont précédés du trait d'union dans l'écriture : *cet homme*-ci, *cet homme*-là.

Les anciens démonstratifs : *icelui, icelle, iceux, icelles* (de *ecce illum,* etc.) s'employaient encore au XVIIe siècle en style de procédure :

Témoin trois procureurs, dont icelui Citron
A déchiré la robe... (Racine.)

Valeur et emploi.

285. Le démonstratif souligne un **geste :** *Passez-moi* ce *livre.*

Le démonstratif accompagne un **nom** qui désigne soit les circonstances qui entourent le moment présent ou le moment dont on parle, soit l'objet ou l'être que l'on vient de mentionner, qui sert de matière au discours.

Circonstances de **temps :**

En ce *temps-là, Jésus dit à ses disciples...* (*Évangiles.*)

(Un usage un peu vieillot est de dater avec un démonstratif : Ce *dimanche 17 décembre.*)

Devenu une sorte de représentant, le démonstratif indique que le nom désigne quelque chose qu'on a **déjà mentionné,** ou plus rarement **que l'on va déterminer :**

(*La vétusté de la maison qu'elle cherchait*) *la fit de nouveau frissonner.* Cette *bâtisse, orientée vers le nord...* (P. Bourget.)

Ce fut bien autre chose quand on m'introduisit dans le cabinet du héros. Ce *cabinet, une des curiosités de la ville...* (A. Daudet.)

Cette *justice doit lui être rendue qu'il s'est dévoué jusqu'à la dernière minute pour rétablir la situation.*

Nous désignons par un geste, soit un objet utile, soit un objet qui suscite en nous des sentiments de mépris ou d'admiration. Le langage **affectif** emploie sans cesse l'expression : *regardez.* C'est ainsi que le démonstratif prend souvent un sens **emphatique** et **sentimental.** Là où il n'est nul besoin logique de reprendre par un nom accompagné de l'adjectif démonstratif un être ou un objet suffisamment désigné par un pronom, une sorte d' **apposition** où figure le démonstratif s'ajoute à la phrase :

Qu'il est gentil, ce *petit!*

Il avait une petite blouse fanée, à carreaux rouges, la blouse du Petit Chose au collège de Lyon. Je la reconnus tout de suite, cette *blouse.* (A. Daudet.)

Quelquefois cette nuance sentimentale s'ajoute au rôle **logique :**

Cet *enragé*-là *arriva à la prairie presque en même temps que nous.* (A. Daudet.)

Ce *petit bonhomme ira loin.*

Le démonstratif est **péjoratif** dans les exemples suivants :

Ce *Monsieur Trissotin.* (Molière.)

Ce *grand imbécile.*

Ce *pauvre Olivier, ce ne sera jamais qu'un homme de talent.* (Scribe.)

Qu'est-ce qui pourrait bien convenir à ce *bon monsieur Poirier? Une préfecture?* (E. Augier.)

Ce *garcon-là mourra dans la gentilhommerie finale.* (E. Augier.)

Ces *ouvrages-là sont des caresses serviles adressées à des passions d'esclaves en colère.* (Baudelaire.)

On peut rapprocher des démonstratifs les adjectifs **même** et **tel,** ordinairement classés dans les **indéfinis** (Voir n°s 306, 307), et les expressions *ledit, ladite, lesdits, lesdites, le susdit* (*e, s, es*), d'emploi aujourd'hui technique : ladite *maison ;* les *immeubles* susdits.

286. Répétition. — L'adjectif démonstratif se répète devant chaque nom :

Ces *flambeaux*, ces *bûchers*, cette *nuit enflammée*,
Ces *aigles*, ces *faisceaux*, ce *peuple*, cette *armée*,
Cette *foule de rois*, ces *consuls*, ce *sénat*,
Qui tous de mon amant empruntaient leur éclat,
Cette *pourpre*, cet *or*, *que rehaussait sa gloire*,
Et ces *lauriers encor témoins de sa victoire*. (Racine.)

Où avez-vous acheté ce *fauteuil*, cette *table et* ces *chaises?*

Quand un nom est précédé de plusieurs **qualificatifs** qui se rapportent à ce nom, on ne répète pas le démonstratif : Cette *grande et belle ville*.

ADJECTIFS NUMÉRAUX

287. Ils indiquent le **nombre** et le **rang.** On les appelle adjectifs numéraux, bien qu'à proprement parler les numéraux *cardinaux* ne soient pas des adjectifs, car ils sont presque tous invariables, et, de plus, s'emploient souvent seuls comme des substantifs : *Voilà* deux *de mes amis;* Quatre *de l'infanterie.*

On distingue :

les adjectifs **numéraux cardinaux** (c'est-à-dire *les plus importants*), qui marquent le **nombre ;**

les adjectifs **numéraux ordinaux,** qui marquent **l'ordre,** le **rang** (numéral, du latin *numerum* = nombre; cardinal, de *cardinem* = gond, sur quoi roule tout le reste; ordinal, de *ordinem* = ordre, rang).

Adjectifs numéraux cardinaux.

288. Leur **nombre** (et par conséquent leurs formes) est **illimité.** Certains sont hérités du latin, ou empruntés à d'autres langues :

a) Les **unités** de **un** à **seize : un** (du latin *unum*), **deux** (*duo*), **trois** (*tres*), **quatre** (*quatuor*), **cinq** (*quinque*), **six** (*sex*), **sept** (*septem*), **huit** (*octo*), **neuf** (*novem*), **dix** (*decem*), **onze** (*undecim*), **douze** (*duodecim*), **treize** (*tredecim*), **quatorze** (*quatuordecim*), **quinze** (*quindecim*), **seize** (*sedecim*);

b) Les noms de **dizaines : vingt** (*viginti*), **trente** (*trigenta*), etc., **quarante, cinquante, soixante, septante, octante, nonante** (les trois derniers vieux et provinciaux);

c) **Cent** (*centum*), et **mille** (du pluriel latin *milia;* le singulier *mille* a donné **mil;** cette distinction existait encore dans l'ancien français : *mil hommes, deux mille hommes*), **million, milliard** (qui sont de véritables noms, tirés de *milia*);

d) **Zéro** vient de l'arabe par l'intermédiaire de l'italien, et date de 1512 (le chiffre 0 était inconnu des Romains, qui figuraient les nombres par des lettres majuscules).

Les autres nombres sont formés par un procédé mécanique à partir des formes précédentes : soit par **addition :** *dix*-sept; *dix*-huit; *vingt*-deux... (trait d'union facultatif); *cent quarante;* soit par **multiplication :** *deux cents, quatre mille.*

Les noms **archaïques** de dizaines compris entre **soixante** et **cent** ont été remplacés par les formes suivantes : *septante* par **soixante-dix** (addition); *octante* par **quatre-vingts** (multiplication et utilisation d'une **numération par vingt,** d'origine celtique, qui se retrouve encore au XVIIe siècle : une pièce de **six-vingts** écus, et subsiste aujourd'hui dans le titre : *Hôpital des Quinze-Vingts*); *nonante* par **quatre-vingt-dix.**

289. Particularités d'orthographe. — **Un** est le seul adjectif numéral cardinal qui ait une forme **féminine : une.**

Tous les autres sont **invariables,** sauf **cent** et **vingt** quand ils sont multipliés : *quatre*-vingts, *deux* cents.

Mais si **vingt** ou **cent** sont suivis d'un autre nombre, ils restent invariables : *quatre*-vingt-*un, deux* cent *douze.*

Toutefois, depuis 1901, il y a tolérance pour cette règle, ainsi que pour l'emploi du trait d'union entre le mot désignant les unités et le mot désignant les dizaines : dix-sept, ou dix sept.

On dit : *vingt* et *un, trente* et *un, soixante* et *onze,* mais *quatre-vingt-un, cent un, mille un,* et « les *Mille* et *une* Nuits ».

Les adjectifs numéraux cardinaux restent invariables même quand ils sont pris comme **noms** (sauf le mot **cent** multiplié) : *la retraite des Dix*-Mille; *le Sénat des* Cent; *le Conseil des Cinq*-Cents, *les* Quarante *de l'Académie.*

Million, milliard et **trillion,** qui sont des **noms** (précédés de l'article), prennent naturellement la marque du pluriel.

Il en est de même des collectifs en **aine :** *dizaine, douzaine, vingtaine,* et de *millier.*

Mille, nom de mesure itinéraire, est également un **nom,** variable par conséquent : *six* milles *marins.*

290. Prononciation. On prononce **dix** (s) et **dix**-huit (z), **dix**-neuf (diz neuf), **dix**-sept (dis sept). **Dix** poulets (di).

Six (s), **six** enfants (siz), **six** poulets (si).

Cinq (k), **cinq** enfants (cink), **cinq** poulets (cin).

Sept (set), **sept enfants** (set), **sept** poulets (sé ou set).

De même **huit** enfants, **hui**(t) poulets; **vin**(g)**t** enfants, **vin**(gt) poulets.

291. Emplois spéciaux. — Outre leur valeur numérale, les **cardinaux** marquent quelquefois le rang, à la place des **ordinaux** :

pour les **années** : *L'an* I *de la République* (*un*, pour *premier*);

pour les **heures** : Quatre *heures;*

pour les **souverains** ou **assimilés** : *Le roi Henri* IV, *le duc Charles* III; *le pape Léon* X (dans ce sens, on ne dit jamais *un*, mais *premier : François* Ier);

les numéros d'ordre : **page trois cent.** (Dans cet emploi, **vingt** et **cent** restent invariables.)

Voir NUMÉRAUX INDÉFINIS, n° 300 et suiv.

Adjectifs numéraux ordinaux.

292. Ce sont de véritables **adjectifs** marquant le **rang.**

Formes courantes empruntées au latin :

premier, second.

On trouve encore **prime** : *de* prime *abord, de* prime *saut ;*
tiers : *le* Tiers *État, une* tierce *personne ;*
quart : *le* quart *livre de Rabelais ;*

et dans les noms propres : *Charles*-Quint, *Sixte*-Quint, Septime-*Sévère*, Octave, etc.

On forme des ordinaux en ajoutant le suffixe **ième au nombre cardinal.** À côté de **second,** on a déjà **deuxième,** puis **troisième,** etc.

Étymologie des ordinaux : du latin *secundum, tertium, quartum,* ont été tirés **second, tiers, quart.** Du bas latin *primarium,* on a tiré **premier.**

On suppose que **ième** (antérieurement *iesme*) combine les finales plus anciennes *isme* (tirée des ordinaux latins comme *undecimum*), et *esme* (tirée des ordinaux latins comme *vicesimum*).

293. Particularités : *neuf* donne **neuvième;** *quatre*, **quatrième;** *cinq*, **cinquième.** Noter aussi que *un* dans les nombres composés a comme forme ordinaire **unième** et non *premier : vingt et* **unième.**

On emploie de préférence **second** au lieu de *deuxième* quand il ne s'agit que de deux personnes ou de deux choses : *L'habitude est une* **seconde** *nature.*

Dans le langage courant, l'adjectif cardinal est souvent employé à la place de l'ordinal pour numéroter : la page **dix;** le chapitre **vingt;** l'article **trois cent trente;** le numéro **dix-neuf;** l'acte **trois;**

et, par ellipse : le **dix-neuf** (la maison portant le numéro 19); au début du **trois** (de l'acte troisième); c'était hier le **quatre** (le quatrième jour du mois).

Les féminins des ordinaux latins se sont conservés ou ont été empruntés, comme noms féminins, notamment dans la langue de l'Église : **prime, tierce, sexte, octave, none, dîme, quadragésime, quinquagésime, sexagésime, septuagésime.**

On les emploie aussi en musique : **octave, seconde, tierce, quarte, quinte, sixte.**

Ces mots viennent du latin : *primam, secundam, tertiam, quartam, quintam, sextam, octavam, nonam, decimam, quadragesimam, quinquagesimam, septuagesimam.*

Dans la langue de l'escrime, *prime*, *seconde*, *tierce*, *quarte* indiquent les diverses positions de la main.

En médecine, on trouve : *fièvre quarte; quinte de toux.*

Dans le système métrique, **décime** (*decimum*) est la dixième partie du franc; **centime** (*centesimum*), la centième partie du franc.

Millésime, nom masc., désigne le numéro d'ordre de l'année (lat. : *millesimum* = millième).

Indépendamment du rang, les ordinaux servent à exprimer le dénominateur des fractions, le numérateur étant exprimé à l'aide d'un cardinal : *trois septièmes; un seizième.*

Dans ce cas, le mot ordinal a la valeur d'un nom et prend le signe du pluriel : *les douzièmes provisoires.*

On dit **un demi** ou **une moitié** (la moitié, du latin *medietatem*) à la place de *un deuxième;* **un tiers** à la place de *un troisième;* **un quart** à la place de *un quatrième* (3/4 se lit : *trois-quarts*).

Quand ils désignent des fractions d'heure, **demie** et **quart** sont des noms :

Cette horloge sonne les demies *et les* quarts.
Il est trois heures et demie (sans *s*).

Toutefois, **demi** (heure) reste au masculin après *midi* et *minuit : midi et* demi.

Suffixes à valeur numérale.

294. Certains noms ou adjectifs marquant le nombre sont formés à l'aide de **suffixes** spéciaux.

Multiplicatifs (formes héréditaires) : **simple, double, triple, quadruple, quintuple, sextuple, septuple, décuple, centuple** et **multiple.**

Collectifs : *huitaine, dizaine, douzaine, quinzaine, vingtaine, trentaine, centaine* (ce suffixe **aine** a souvent un sens approximatif). **Neuvaine** : sens spécial religieux. **Quarantaine** : sens spécial administratif.

Paire, couple, main, grosse, tome, rame (mots techniques d'origine non numérale). **Millier** comporte un autre suffixe.

La finale en **aire** signifie *qui atteint un tel nombre d'années :* **quadragénaire, centenaire**; elle signifie aussi *anniversaire, au bout de tant d'années :* **cinquantenaire, centenaire, millénaire.**

Le vieux suffixe **ier** (d'abord ordinal, comme dans *premier,* puis désignant une fraction) apparaît dans *quartier, setier* (sixième de *conge,* ancienne mesure de capacité); la forme savante du même suffixe est **aire** : *borne milliaire.*

Les mots savants **quatrain, sixain, dizain,** désignent des **poésies** ou des **strophes** de *quatre, six, dix* vers. **Tercet** : groupe de trois vers.

On emploie aussi les **préfixes** multiplicatifs : **bi, tri, poly, multi**; ou diviseurs : **semi, hemi.**

Place des adjectifs numéraux.

295. Les adjectifs numéraux se placent **avant** ou **après** le nom, suivant leur **fonction** :

Cinq *personnes; nous étions* cinq.
Le premier *élève de la classe; François* premier.

Nous étions dix *à table; Cet écolier est le* dixième *de sa classe* (dans ces deux derniers exemples, les adjectifs numéraux sont attributs du sujet).

Répétition des adjectifs numéraux.

296. La répétition des adjectifs **numéraux** devant chaque nom est presque toujours nécessaire. Elle l'est toujours pour les **ordinaux :**

Cent *hommes et* cent *femmes.* (On dirait, dans un sens différent : deux cents *hommes et femmes.*)

Le quinzième *jour et la* quinzième *nuit.*

297. Certains adjectifs indéfinis marquent une quantité indéterminée (Voir n° 300 et suivants). Par contre, certains adjectifs numéraux marquent une quantité indéfinie (Voir n° 302). On peut aussi rapprocher des adjectifs numéraux certaines formes adverbiales comme *beaucoup de, peu de,* etc. (Voir n°s 211 et 435.)

ADJECTIFS RELATIFS ET INTERROGATIFS

298. I. L'adjectif relatif **lequel, laquelle, lesquelles** n'est guère usité que dans le style **administratif :**

Lesquels *témoins ont signé avec nous.*

Il ne peut déterminer qu'un nom **déjà exprimé** dans la phrase. Seule la locution : **auquel** *cas,* se rencontre dans le langage courant.

II. L'adjectif interrogatif **quel** présente les formes : *quel, quelle, quels, quelles.*

Il interroge :

sur la **qualité** (sens du latin *qualem*) : Quelle *preuve de courage me donnerez-vous?*

et, par extension, sur la **quantité :** Quelle *est la longueur de cette ligne?* Quel *est le poids de cet objet?;*

sur le **rang** (sens du latin *quotus,* le quantième) : *En* quelle *année sommes-nous?* Quelle *est votre place en composition?*

On l'emploie aussi comme *attribut,* pour interroger sur l'**identité** (sens du latin *qui*) : Quel *est cet homme?*

III. **Quel** peut avoir une valeur **exclamative** :

Quelle *belle vue !*

Quel *devins-je au récit du crime de ma mère !* (Racine.)

Quelle *erreur est la vôtre !*

Quel *artiste périt avec moi !* (dernières paroles de Néron).

IV. On emploie les adjectifs interrogatifs dans les **interrogations indirectes** :

Voyez par quelles *raisons Socrate éveille son courage aux hasards de la guerre,* quels *arguments fortifient sa patience contre la calomnie, la tyrannie, la mort, et contre la tête de sa femme.* (Montaigne.)

Avant de vous marier, il faut savoir quel *homme vous voulez être, à quoi vous voulez passer votre vie,* quelles *mesures vous voulez prendre pour assurer du pain à vous et à votre compagne.* (J.-J. Rousseau.)

Un je ne sais quel *charme encor vers vous m'emporte.* (Corneille.)

Voici un exemple d'emploi devenu rare de **quel** *attribut* dans une interrogation indirecte :

Voilà quelle *je suis et* quelle *je veux être.* (Corneille.)

ADJECTIFS INDÉFINIS

299. Comme dans le groupe des pronoms indéfinis, on rapproche ici des mots bien différents de forme ou de valeur, et qui n'ont en commun qu'une valeur indéterminée plus ou moins nette.

On distingue :

a) Des adjectifs indéfinis à **valeur numérale** indéterminée, positive ou négative (indétermination dans la quantité);

b) Des adjectifs indéfinis marquant l'indétermination dans la **qualité.**

A cette catégorie appartiennent des indéfinis où l'indétermination est restreinte par une nuance **démonstrative.**

Indéfinis à valeur numérale indéterminée.

Positifs.

300. Ce sont : *quelque, chaque, maint, d'autres, plusieurs, certains, divers, différents, tout* et *tous.*

Quelque. (S'emploie aussi au singulier comme indéterminant dans la qualité, nº 304.)

1º Au **singulier,** il a une valeur numérale déterminée puisqu'il marque l'*unité,* sauf quand il accompagne un nom de chose non nombrable, et signifie alors *une petite quantité de : Donnez-moi* quelque *nourriture. J'ai besoin de* quelque *argent. Il a montré* quelque *courage;*

> *Conséquemment, de trop grands écarts faits hors de la méthode témoignent d'une importance anormale et injuste donnée à* quelque *partie secondaire de l'art.* (Baudelaire.)

2º Au **pluriel,** il désigne un *nombre indéterminé* (cependant on sait qu'il s'agit d'un *petit* nombre) : Quelques *gravures garnissent pauvrement les murs.*

L'article indéfini **des** a une valeur très voisine de celle de *quelques* (Voir nº 313).

Accompagnant un nombre, **quelque** indique que ce nombre est approximatif. Aujourd'hui, il est considéré comme un **adverbe,** synonyme d'*environ,* et reste invariable :

> *Cela s'est passé* quelque *cent ans plus tard.*
>
> *J'ai rencontré* quelque *vingt personnes.*

L'accord se faisait autrefois :

> *Et quel âge avez-vous? Vous avez bon visage.*
> *— Hé!* quelques *soixante ans.* (Racine.)

Quelque a encore une valeur numérale indéterminée, mais est considéré aussi comme un **adverbe** invariable quand il accompagne un **adjectif,** et marque des hypothèses successives sur le degré atteint par la qualité qu'exprime l'adjectif (il équivaut à l'adverbe **si**) :

> *Il est étonnant avec quelle facilité j'oublie le mal passé,* quelque *récent qu'il puisse être.* (J.-J. Rousseau.)

Il ne faut pas confondre avec **quelque** la locution formée de l'adjectif interrogatif **quel** et du relatif **que,** où seul le premier élément est variable en genre et en nombre, et que nous retrouvons parmi les indéterminants de qualité (Voir nº 304).

Chaque (usité à partir du XVIᵉ siècle, et tiré du pronom *chacun*) ne s'emploie qu'au **singulier** et toujours comme adjectif des deux genres, tandis que **chacun** est toujours un pronom. En réalité sa valeur indéterminée se rapporte plutôt à la qualité.

Il a en effet une valeur distributive nette, et exprime en même temps la totalité :

> Chaque *fois, après la fatigue d'une telle secousse, il perdait pour un instant conscience de tout.* (P. Loti.)

(*Chaque* signifie : toutes les fois, prises une à une, c'est-à-dire sans en excepter une.)

L'emploi du mot *chaque* comme **pronom**, au lieu de chacun, est familier et à éviter : *trois francs* chaque.

Maint (d'origine inconnue) est un vieux mot qui ne subsiste plus que dans le style **littéraire.** Aussi bien au singulier qu'au pluriel, il exprime la pluralité. Il a une forme féminine : **mainte, maintes.** On le trouve surtout dans des formules : *à* maintes *reprises; en* maints *endroits; en* maintes *circonstances; chez* maint *auteur.*

Plusieurs (latin populaire *plusiores,* altération, sur *plus,* du bas latin *pluriores,* qui signifiait *plus d'un*) indique en général un nombre **moyen.** Il est des deux genres : *Ils ont* plusieurs *enfants;* Plusieurs *ans ont passé.*

Plusieurs peut s'employer comme pronom : Plusieurs *d'entre eux prétendaient... Pour le salut de* plusieurs. (Massillon.) Voir n° 256.

Certains (du latin populaire *certanus*), que nous avons déjà rencontré au chapitre des pronoms et qui provient d'un mot à valeur primitive déterminée, n'a de valeur numérale qu'au **pluriel.** *Certains* est à peu près le correspondant de *quelques.* Il signifie un nombre indéterminé, mais **peu élevé.** On le rencontre souvent en corrélation avec **d'autres,** et, réunis, ils ont une sorte de valeur démonstrative et correspondent aux pronoms *les uns les autres :*

> *Dans l'assemblée,* certaines *personnes semblaient parfaitement à leur aise;* d'autres *s'étaient visiblement fourvoyées.*

Certain est **qualificatif** quand il signifie *assuré :* dans l'usage moderne il se place alors toujours après le nom qu'il détermine : *C'est un succès* certain. *La victoire est* certaine.

Divers et **différents,** qui ont d'abord eu une valeur qualificative indéterminée, et ont marqué des dissemblances, par le fait même qu'ils désignent des objets différents, indiquent forcément une **pluralité** d'objets. Parfois ils conservent quelque chose de leur valeur **qualificative :**

Les audacieux connaissent des fortunes diverses (sens très net).

Les audacieux connaissent diverses *fortunes* (le sens quantitatif devient important);

puis ils en viennent à être de simples succédanés de *plusieurs :*

Divers *députés se sont mis d'accord sur un amendement au projet gouvernemental.*

J'ai fait différentes *choses en vous attendant.*

301. Tout et **tous** (du latin populaire *tottum*, vieux français *tot*, latin *totum*) ne méritent guère d'être rangés parmi les mots indéfinis. Ils ont, en effet, une valeur numérale bien précise, puisqu'ils marquent la **totalité,** aussi bien pour les choses nombrables : Tous *les preux étaient morts* (Vigny), que pour les choses non nombrables, désignant par exemple le tout d'un objet unique : *O ciel,* toute *la Chine est par terre en morceaux!* (V. Hugo); *Contre* toute *l'Europe avec ses capitaines.* (V. Hugo.)

La valeur est différente au **singulier** et au **pluriel.**

a) L'adjectif **tout, toute,** au singulier, employé sans article, a la même valeur indéfinie que chaque : tout *homme est mortel* (latin *omnis*).

Dans ce sens on peut aussi l'employer au pluriel : *toute sorte* ou *toutes sortes, tout temps* ou *tous temps, tout pays* ou *tous pays.*

Au singulier, suivi d'un article ou d'un adjectif déterminatif, il accompagne les noms de choses non nombrables et signifie *tout entier* (latin *totus*) : toute *l'Europe;* toute *l'humanité;* tout *mon courage avait disparu.*

b) L'adjectif **tous, toutes,** au pluriel, s'emploie avec un nom de chose nombrable, et signifie : *la totalité des unités :*

Toutes *les passions s'éloignent avec l'âge.* (V. Hugo.)

Ces sentiers pierreux des côtes de Bretagne qui laissent à tous *ceux qui les ont foulés de si doux souvenirs.* (Renan.)

Dans ce cas, il s'emploie de préférence avec l'article, sauf s'il est joint à un pronom : *nous* tous, *eux* tous; et dans certaines expressions figées : *de* tous *côtés, à* tous *égards, exempt de* tous *frais.*

Tout peut avoir la valeur d'un adjectif **qualificatif** au sens de *entier, entière :*

Tout *le mois; en* toute *sympathie.*

En toute *liberté, goûtez un bien si doux.* (Corneille.)

c) Il faut distinguer, de ces emplois adjectifs de **tout** et **tous,** le cas où **tout** a une valeur **adverbiale,** précède et modifie un adjectif, un verbe ou un adverbe, et signifie : *tout à fait*, ou bien *si* (emploi analogue à celui de *quelque*). Normalement, dans cet emploi, il devrait être invariable; en fait, la règle est compliquée, car la langue moderne garde quelque chose de l'ancien usage où, même avec cette valeur, *tout* variait en genre et en nombre.

1° Devant un adjectif masculin pluriel quel qu'il soit, et devant ceux des adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou une **h** muette, tout reste invariable : *ils sont* tout *ébahis; elles sont* tout *ébahies;* tout *téméraires qu'ils soient.*

Tout signifiant *tout à fait* se distingue dès lors nettement de **tous** indiquant la *totalité : ils sont* tout *ébahis; ils sont* tous *restés ébahis.*

2° Quand un adjectif féminin singulier ou féminin pluriel commence par une consonne ou une **h** aspirée, **tout** varie en genre et en nombre : *je suis* toute *honteuse; les* toutes *belles; la* toute *bonne.*

Devant un adjectif féminin singulier commençant par une voyelle ou une **h** muette, l'accord, interdit par les grammairiens puristes, est devenu facultatif : *l'humanité* tout *entière, ou* toute *entière.*

De même une femme peut employer à volonté : tout *à vous*, ou toute *à vous*, bien qu'il y ait une nuance.

Particularités. — *Tout* suivi de **autre** est adjectif variable s'il se rapporte au nom qui suit le mot *autre :*

Donnez-moi toute autre *occupation que celle-là, et je l'accepterai* (n'importe quelle autre).

Tout est adverbe invariable s'il se rapporte à l'adjectif **autre :**

Donnez-moi une tout autre *occupation* (tout à fait différente).

On pouvait dire autrefois dans ce cas : *Il semble que l'on ait* toute une autre *âme quand on aime que quand on n'aime pas.* (Pascal.)

Quand l'expression **tout autre** est placée **après** le nom, *tout* (adv.) reste invariable et *autre* (adj.) s'accorde.

La cour y est tout autre *qu'à Versailles.* (Racine.)

Des projets tout autres.

Devant un verbe au participe présent (gérondif), *tout* renforce l'idée de simultanéité : Tout *en causant, nous entrâmes.*

On peut écrire au singulier ou au pluriel l'adjectif **tout** et le nom qu'il accompagne dans les expressions courantes : *à tout propos, à tout moment, à toute heure, de toute part, de toute sorte, de tout côté, de tout point, en tout point, en toute occasion.*

Tout a la valeur d'un **adverbe** et est invariable dans l'expression : tout *yeux et* tout *oreilles.*

Naturellement, quand *tout* se rapporte à un **adverbe,** il est toujours adverbe invariable : *Ces écoliers travaillent* tout *doucement.*

Tout est encore invariable devant le nom (même s'il commence par une consonne) dans certaines **expressions elliptiques :**

Des étoffes tout *laine,* tout *soie* (c'est-à-dire *tout entières en laine, en soie*).

Tout devant un nom de **ville** reste généralement masculin pour désigner l'ensemble ou la majorité des habitants :

Le Tout-*Paris.*

Tout *Londres s'émut de ce scandale.*

Depuis 1901, il y a tolérance dans ce cas : toute *Rome ou* tout *Rome.*

Voir encore : Pronoms (n° 256) et Adverbes (n° 435).

302. A côté des adjectifs indéfinis marquant la quantité indéterminée, la langue use de locutions formées d'**adverbes** de **quantité** ou de **noms** marquant la quantité suivis d'un complément : *beaucoup de, peu de, une quantité de,* etc. (Voir n°s 211 et 435.)

Les noms de nombre : *dizaine, douzaine, centaine,* etc., ont souvent une valeur approximative.

Certains adjectifs numéraux, à côté de leur emploi normal, où ils gardent leur valeur numérale précise, sont employés dans un certain nombre d'**expressions** plus ou moins **figées** avec une valeur numérale indéterminée :

Je voudrais vous dire deux *mots. On n'y voit pas à* dix *pas. J'ai* vingt *raisons de me méfier. Vous avez* cent *fois,* mille *fois raison. Il demande* trente-six *fois la même chose. Envoyer aux* cinq cents *diables.*

A quatre pas *d'ici je te le fais savoir.* (Corneille.)

Négatifs.

303. On ne peut guère citer que **aucun** et **nul,** que nous avons déjà rencontrés dans leur emploi **pronominal.** Tous les

deux sont employés avec la négation **ne**, bien que l'adjectif **nul** ait une valeur étymologique négative :

Une mer d'huile que ne ridait aucun *souffle.* (Lamartine.)

Voici un exemple rappelant que **aucun** (*aliquem unum*), étymologiquement, n'est pas négatif :

Est-il aucun *moment*
Qui nous puisse assurer d'un second seulement?
(La Fontaine.)

Nul et **aucun** existent surtout au singulier. Il existe deux formes féminines : **nulle** et **aucune**. **Nul, nulle,** sont surtout littéraires. **Aucun** et **aucune** sont les adjectifs indéfinis négatifs les plus employés :

Nulle *nymphe,* nulle *amie ne m'agrée*
Comme tu fais sur l'onde, inépuisable moi.
(P. Valéry.)

On trouve cependant **aucun** et **nul** au pluriel :

1° Avec des noms qui n'ont pas de singulier : Aucunes *funérailles ne furent si émouvantes.*

Dans la langue classique, on employait **aucun** au pluriel, même avec des noms ayant un singulier :

Ils ne donnent aucunes *bornes à leurs attentats* (Bossuet);

2° Avec des mots qui ne sont employés qu'au pluriel dans le sens qu'on veut leur donner : Nulles *troupes n'étaient aussi courageuses;*

3° Parfois aussi avec des mots qui sont le plus souvent au pluriel (le singulier est alors parfaitement correct) : *Je n'ai pris* nulles *dispositions,* ou nulle *disposition.*

(D'après l'arrêté de 1901, on peut écrire : *Ne faire* aucun *projet,* ou aucuns *projets.*)

Nul, qualificatif, **sans négation,** s'emploie après le nom dans le sens de : *sans valeur :*

Un arrêt nul. *Une composition* nulle. *Cette opération est* nulle.

Indéfinis marquant l'indétermination dans la qualité.

304. Ce sont : **quelque, quel (quelle, quels, quelles)... que, quelconque, certain, autre, divers, différent** (auxquels il faut ajouter l'article indéfini **un,** et les adjectifs à valeur démonstrative **tel** et **même**).

Quelque a été formé de l'adjectif interrogatif **quel** suivi du relatif **que** : le sens est donc *un individu quel qu'il soit, un quelconque*. Il correspond aux pronoms **quelqu'un, quelque chose.** (Nous avons indiqué à propos de **quelques** les distinctions à faire entre les différentes valeurs du mot **quelque**. Voir n° 300.)

Quel. L'interrogatif **quel,** de même que l'indéfini **quelque,** se combine avec le relatif pour former des locutions indéfinies à valeur de relatif, employées dans des systèmes **concessifs** :

Quelle que *soit ma fatigue, comptez sur moi.*

Quelque *sujet et* quelque *genre* qu'*il traite, il est élève de quelqu'un.* (Baudelaire.)

Dans quelque *fatigue* que *vous me trouviez plongé, je serai à votre disposition.*

Quels que *soient les humains, il faut vivre avec eux.* (Gresset.)

(Dans tous ces cas, **quel que** ou **quelque que** sont suivis du **subjonctif.**)

Dans ces emplois, **quel** et **quelque** varient en genre et en nombre. Ils marquent que l'on peut faire toutes les hypothèses possibles sur la qualité du nom qu'ils accompagnent sans que changent les circonstances exprimées par la proposition qui suit.

Quel, ne peut plus être employé dans les expressions concessives que comme **attribut** (type *quel que soit, quelle que soit,* etc.). Dans les autres cas, on emploie **quelque** :

soit comme **adjectif** variable : Quelques *assurances qu'il puisse vous donner, demeurez sur vos gardes ;*

soit comme **adverbe** invariable : Quelque *séduisant que soit ce portrait, je demande à voir le modèle ;* Quelque *adroitement qu'ils s'y prennent...*

On trouve au XVIIe siècle des emplois de **quel... que** là où **quelque** est aujourd'hui obligatoire :

Quelle *violence* que *je me fasse...* (Molière.)

D'autre part, dans les cas où le relatif joue le rôle de complément prépositionnel, la forme employée reste **que,** et la préposition précède l'indéfini **quelque** (là où la langue classique pouvait employer **dont, où**) :

De quelque *argument* que *vous vous serviez.*

Quelque *indignation* dont *leur cœur soit rempli.*
(La Fontaine.)

Particularités d'accord :

a) Dans tous les cas où **quelque** précède un adjectif suivi d'un nom, il faut bien se rendre compte du rôle qu'il joue, si l'on veut éviter les fautes d'accord :

1° Si **quelque** modifie l'**adjectif**, il est **adverbe** et invariable :

Quelque *riches que soient les tissus qu'elle emploie, elle est toujours habillée comme une pauvresse.*

2° Si **quelque** indique une petite quantité indéterminée et se rapporte au **nom**, il est **adjectif** et variable :

Bien que j'aie employé quelques *riches tissus, la décoration de cette pièce ne me revient pas très cher.*

b) Si le verbe précédé de **quel que** a pour sujet deux **noms** unis par **et**, *quel* s'accorde en genre et en nombre avec les **deux** noms :

Quels *que soient ton culte et ta patrie,*
Dors sous ma tente avec sécurité. (Campenon.)

Quand les deux **noms** sont unis par **ou**, *quel* s'accorde avec le **premier** de ces noms :

Un meurtre, quel *qu'en soit le prétexte ou l'objet,*
Pour les cœurs vertueux est toujours un forfait.
(Crébillon.)

Dans la langue classique, on confondait souvent pour l'accord **quelque** adjectif et **quelque** adverbe :

Quelques *bons qu'ils soient.* (Malherbe.)
Quelques *profonds que soient les grands de la cour...* (La Bruyère.)

305. Quelconque (du latin *qualemcumque,* de quelque espèce que ce soit) a un sens **indéterminé** très net, comme *quelqu'un* ou *quelque chose.* Il correspond au relatif indéfini : **quiconque :**

Achetez-moi un roman quelconque : *il s'agit juste de distraire un malade.*

Dans l'usage moderne, cet adjectif équivaut parfois pour le sens à *médiocre : C'est un roman très* quelconque.

Cet adjectif se place presque toujours après le nom.

Divers, différent, et surtout **autre,** beaucoup plus employé, qui ne sont qu'**à demi indéterminés,** puisqu'ils opposent en différenciant, nous acheminent vers les indéfinis à valeur démonstrative.

Autre s'emploie en même temps que **un** : *l'une et l'*autre *hypothèse* (cf. cette hypothèse-ci, cette hypothèse-là).

Il **oppose** deux groupes quand il est employé au pluriel, ou un groupe à un individu : *Là où les* autres *hommes prendront peur, il restera intrépide.*

S'il s'agit non de la totalité de ce qui s'oppose à l'individu, mais d'une partie, on emploie **autres** avec la préposition **d'** à sens partitif. L'expression signifie **quelques autres** : D'autres *individus, armés de gourdins, ont envahi la pièce.*

On emploie l'adjectif **autres** avec les pronoms personnels pluriels de la 1re et de la 2e personne pour isoler un groupe, l'**opposer** fortement à un autre groupe ou à la totalité de l'espèce :

Vous autres, *suivez-moi.* (Corneille.)

Nous autres, *de l'infanterie... Vous* autres, *femmes...*

On doit éviter de l'employer à la 3e personne. **Eux autres** est d'une très mauvaise langue.

Autre est qualificatif au sens de **précédent** : *Je suis rentré l'*autre *mois ;*
et au sens de **second** : *Cet ami est un* autre *moi-même.*

Autre se trouve dans certaines expressions **elliptiques** :

*J'en ai vu bien d'*autres.
*Il n'en fait jamais d'*autres.
*A d'*autres, *je vous prie.* (Florian.)
*On apprend à hurler, dit l'*autre, *avec les loups.* (Racine.)

Autre peut s'employer avec valeur de **nom** en parlant de *personnes :*

Il ne faut pas juger des autres *par soi-même.*
Devant ses yeux cruels, une autre *a trouvé grâce.* (Racine.)

(Voir Pronom, nos 256 et 259.)

306. Même. Le mot **même** vient d'une forme renforcée du latin *ipse* (*metipsimum*), qui servait à mettre en relief une personne ou une chose, en l'opposant à d'autres. Il marque en français l'identité, la ressemblance. Sa valeur varie selon sa place, selon qu'il est adjectif ou adverbe, selon le sens du mot qu'il accompagne.

1° Placé **après le nom** (ou le *pronom*).

Si le nom exprime une qualité, **même** signifie que cette qualité est portée au plus haut point, et qu'on la personnifie en quelque sorte :

Elle est la bonté même.

Fût-il la valeur même *et le dieu des combats.* (Corneille.)

Dans la langue classique, on le trouve placé avant le nom : *Sais-tu que ce vieillard fut la* même *vertu.* (Corneille.)

Après un nom exprimant un objet, un individu, **même** le met en relief, insiste sur lui, l'isole :

Les enfants mêmes *semblaient comprendre.*

On eût dit que ce Japon s'ouvrait devant nous, en une déchirure enchantée, pour nous laisser pénétrer dans son cœur même. (Loti.)

On le trouve aussi après un pronom :

C'est lui-même.

Ceux-mêmes *qui n'ont pas de biens veulent paraître en avoir.* (Fénelon.)

(D'après l'arrêté de 1901, le trait d'union est facultatif entre *même* et le pronom personnel.)

2° Placé **avant le nom,** et précédé de l'article, il marque l'identité, la ressemblance :

Nous avons les mêmes *goûts.*

Les mêmes *vertus qui servent à fonder un empire servent aussi à le conserver.* (Montesquieu.)

Dans ces emplois (1° et 2°), **même** est un **adjectif** et s'accorde en nombre avec le nom ou pronom auquel il se rapporte.

Quand **même** accompagne **nous** et **vous** à valeur de singulier (politesse ou emphase), il reste naturellement au **singulier** : *Nous avons revu nous*-même *notre ouvrage.*

3° **Même** est **adverbe** et invariable :

a) Devant un **adjectif,** avec le sens de *aussi, même si, à supposer que* (proposition elliptique) :

Même *vaincus, ils gardent toute leur fierté;*

b) Avec **un verbe,** il signifie : **bien plus** : *J'imagine qu'il va se venger et* même *je le redoute. — Il viendra un temps où la terre sera bien ennuyeuse à habiter, quand on l'aura rendue pareille d'un bout à l'autre et qu'on ne pourra* même *plus essayer de voyager pour se distraire un peu* (Loti) ;

aussi : *Ce sont là vérités que connaissent* même *les enfants au berceau.*

Si l'on place **même** après enfants, il redevient adjectif et s'accorde : *les enfants* mêmes *connaissent* (les enfants eux-mêmes). **Mais** il est possible de laisser **même** invariable : *les enfants* même *savent cela* (même = aussi).

D'après l'arrêté de 1901, on tolère l'accord de *même* après un nom ou un pronom au pluriel.

Accompagnant le deuxième de deux substantifs ou le dernier d'une série, **même** marque une gradation, un renchérissement :

En temps de guerre, les hommes âgés et même *les femmes remplacent les combattants.*

J'ai tout à craindre de leurs soupirs, de leurs larmes, de leurs plaisirs même. (Montesquieu.)

Quand les noms sont de sens voisins, la valeur peut différer selon que l'on considère **même** comme un **adverbe** (invariable) ou un **adjectif** (variable) :

Dans la richesse, il conserva les manières, les goûts, les sentiments même *de la pauvreté* (la gradation porte surtout sur *sentiment*).

Dans la richesse, il conserva les manières, les goûts, les sentiments mêmes *de la pauvreté* (*même* insiste sur l'identité parfaite des manières, des goûts, des sentiments; ou plutôt ce sont les sentiments, les manières, les goûts « en personne » du pauvre qui sont restés dans le riche).

Ces distinctions sont souvent subtiles, et il y a tolérance dans tous les cas où l'analogie de l'adverbe et de l'adjectif est admissible. Officiellement, depuis 1901, on tolère l'accord après un nom ou un pronom au pluriel, ainsi que la suppression du trait d'union : *nous mêmes.*

Le même, suivi de **que** conjonction, sert à établir une **comparaison :** *Elle porte une robe de la même couleur* que *vous;* ou à exprimer l'**identité** : *Il habite* la même *ville que vous.*

Même, précédé de l'article, peut s'employer comme **attribut :** *Cet homme est toujours* le même (c'est-à-dire : il n'a pas changé).

Au **féminin :** *Cette femme est toujours* la même.

Et avec valeur de **neutre,** dans ce sens, on dit : **la même chose :** *Vous répétez toujours* la même chose.

Le nom **chose** disparaît et le genre change dans l'expression : *cela revient* au même.

L'adverbe **à même** sert à former certaines **locutions verbales :** *boire à même; mettre à même de; être à même de; laisser à même de.*

307. Tel (vient du latin *talem,* qui marquait la ressemblance). Cette valeur se retrouve dans les locutions : **tel... tel,** et **tel... que :** Tel *père,* tel *fils. Il est* tel que *je l'ai toujours connu.*

Proche de cette valeur de ressemblance est la valeur démonstrative de **tel.** Il renvoie soit à ce dont on vient de parler, soit à ce que l'on va dire, souvent avec une valeur emphatique : Telle *fut la mort de ce héros.* Telle *est l'ironie du destin, et* telle *la façon d'y répondre.*

Mais dans certaines locutions, **tel** en vient à n'avoir plus qu'une valeur indéterminée :

> *Adoptez* telle *ou* telle *hypothèse, moi les faits seuls m'intéressent.*
>
> *Employez* telle *méthode qui vous plaise, pourvu que le travail soit fait à temps.*

La locution adjective **tel quel** a le sens indéfini de : *dans n'importe quel état, n'importe comment : Utilisez-le* tel quel.

L'adjectif **tel** peut faire partie d'une proposition elliptique exprimant une **comparaison :**

> *Lui s'enténébrait encore,* telle *une* fenêtre *au soleil, quand le store graduellement s'abaissant développe son ombre.* (J. Renard.)
>
> *L'air gris brille* — telle, *entre deux feuilles de saule,* la toile d'araignée *après la pluie.* (A. Suarès.)

Place des adjectifs indéfinis.

308. Autre, tel, même, se placent **avant** ou **après** le nom.

Les autres adjectifs indéfinis se placent **avant** le nom, excepté **quelconque.**

Quand ils ont une valeur **qualificative,** ils se placent généralement **après** le nom : *un fait* certain (Voir ci-dessus).

Adjectifs pronominaux.

309. Les **adjectifs possessifs, démonstratifs, interrogatifs** et **indéfinis** sont voisins pour la forme de certains **pronoms** des catégories correspondantes, et leur sont même parfois identiques. Ils sont quelquefois pour cette raison appelés **adjectifs pronominaux.**

L'ARTICLE

310. L'article (du latin *articulum*, jointure, articulation) est une sorte d'adjectif qui accompagne le nom, en lui ajoutant une détermination plus ou moins précise.

Son rôle est le plus souvent purement formel :

La présence de l'article, ou la possibilité de cette présence, devant un mot indique que ce mot est un **nom,** même si primitivement il appartenait à une autre catégorie.

Les **infinitifs** *boire, manger, coucher,* donnent les **noms :** le *boire,* le *manger,* le *coucher.*

Les **participes** *passant, passé,* donnent : un *passant,* le *passé.*

Les **adjectifs** *riche, malheureux,* donnent : un *riche,* un *malheureux.*

> *En passant, nous pouvons jeter un regard d'admiration et presque de regrets sur les charmantes productions de quelques hommes qui représentaient...* le *joli,* le *précieux,* le *délicieux.* (Baudelaire, *l'Art romantique.*)

Les **mots invariables** *si, pourquoi,* donnent : les *si,* les *pourquoi.*

L'article indique que le nom qu'il accompagne a gardé sa valeur de **nom :** ceux qui font partie d'une **locution** ne sont pas accompagnés de l'article : *prendre peur* (cf. *Il ressentit* une *peur terrible*).

Il indique dans beaucoup de cas, par sa forme variable, le **genre** et le **nombre** du nom. On a vu que le genre du nom est conventionnel, arbitraire, et que le signe du genre et surtout du nombre est souvent purement orthographique : d'où l'utilité de l'article pour indiquer le genre et le nombre.

Le latin n'avait pas l'article, mot de création française qui ne se développe qu'à partir du XIVe siècle. Les formes de l'article ont été empruntées au démonstratif latin *ille* (ce, etc.), dont le cas régime *illum, illam, illos, illas* a donné *lo, la, los, les,* puis *le, la, les.*

Formes.

311. Article défini.

Singulier { masculin : **le.** / féminin **la.**
Pluriel | masculin et féminin : **les.**

a) Formes **contractées** (latin *contractum :* resserré) :

Avec la préposition **à** :

devant les noms masculins singuliers commençant par une **consonne** ou un **h** aspiré : **au** (féminin **à la ;** masculin et féminin sing. devant une consonne ou un **h** muet : **à l'**);

devant les noms masculins et féminins au pluriel : **aux;**

Avec la préposition **de** :

devant les noms masculins singuliers commençant par une **consonne** ou un **h** aspiré : **du** (féminin : **de la ;** masculin et fém. sing. devant une voyelle ou un **h** muet : **de l'**);

devant les noms masculins et féminins, au pluriel : **des.**

A le s'est contracté en **al,** puis **au; à les** en **als, aus,** puis **aux; de le** s'est contracté en **del,** puis **deu, du; de les** en **dels,** puis **des.**

Certaines formules conservent l'ancien article contracté **ès** (*els :* en *les*), toujours pluriel : *docteur* ès *lettres ;* mais *docteur en médecine.* Le singulier **en le** s'était contracté en **ou,** qui s'est confondu ensuite avec **au,** d'où le pluriel **aux** que l'on trouve encore dans l'expression : *mettre* aux *fers* (dans les).

Au et **aux,** dans le sens de **en le, en les,** s'emploient d'ailleurs encore aujourd'hui, surtout en poésie.

b) Formes **élidées** (latin *elidere,* écraser) : **le** devient **l' ; la** devient **l'** (devant **voyelle** ou **h** muet) : l'*enfant,* l'*hirondelle,* l'*aube* (exceptions : devant *huit* et *onze,* l'article garde sa forme complète).

Avant l'emploi de l'**apostrophe** (XVe siècle), l'**élision** se pratiquait déjà et l'article, dans la prononciation, faisait corps avec le mot : d'où *lendemain* pour **l'**endemain, *lierre* pour **l'**ierre, *luette* pour **l'**uette.

Article indéfini.

Singulier { masculin : **un.** / féminin : **une.**
Pluriel | masculin et féminin : **des.**

Un, une, viennent de l'accusatif latin *unum, unam.*

Des est une contraction (*de les,* qui d'abord a donné *dels*).

Devant un nom précédé d'un adjectif, on remplace généralement *des* par *de* (n° 313).

Article partitif.

Combinaison de la préposition **de** et de l'article défini : formes contractées et non contractées, au singulier seulement :

Masculin *du;* }
Féminin *de la;* } devant voyelle ou *h* muet : *de l'*.

Ne pas confondre **du** partitif : *manger* du *pain;* **du** défini contracté : *la porte* **du** *jardin.*

Nous conservons la distinction classique fondée surtout sur la forme, approuvée par la nomenclature grammaticale de 1910 entre les trois espèces d'articles : défini, indéfini, partitif.

Tout article en effet définit le nom qu'il accompagne de façon plus ou moins précise (définition qui se limite bien souvent à indiquer que le nom qui suit est **déterminé**). Il est des cas, en tout état de cause, où le prétendu indéfini a une valeur plus précise et concrète que le prétendu défini : un *homme est venu;* l'*homme est mortel.*

Comme nous le verrons en étudiant la valeur des articles, toutes les fois que l'article est proche de son sens primitif — *numéral* quand il s'agit de **un**, *démonstratif* quand il s'agit de **le**, **la**, **les** —, il mériterait le nom d'article **défini**; de même qu'il mériterait celui d'**indéfini** quand, vidé de son sens, il n'est plus qu'un mot-outil destiné à nous renseigner sur le genre et le nombre du nom. Enfin, les articles **le** et **un** sont susceptibles d'emplois stylistiques dans lesquels leur valeur logique, intellectuelle, s'efface derrière une valeur affective et sentimentale : *Oh!* le *menteur!*

Quant au **partitif**, il s'agit d'une valeur spéciale que prennent certaines formes de l'article défini contracté ou non en combinaison avec la préposition **de**, et c'est de cette préposition **de**, non de l'article, que vient la valeur partitive de l'expression. Il est donc difficile de faire rentrer l'article **partitif** dans la catégorie des **indéfinis** ainsi que le demandent certains grammairiens.

Il est utile de rappeler que dans l'ancien français les articles correspondant à **du** et à **des** ont eu des emplois de sens très variés et parfois difficiles à classer.

Valeur et emploi.

312. Le, la, les. — I. L'article dit **défini**, plus qu'il ne définit le nom, indique que celui-ci est **déterminé** :

soit qu'il accompagne un nom désignant une chose dont il a déjà été question : *Vous savez, j'ai mis* le *linge à sécher;*

soit qu'il nous représente quelque chose d'**habituel** : *Va chercher du pain chez* le *boulanger; mettre* la *table;*

soit que le nom soit déterminé dans la phrase même par des **adjectifs**, des **compléments**, des **relatives** :

J'ai mis à sécher dans le jardin le *linge blanc lavé qui était resté sur la table.*

Au *jardin de mon père,*
Les lilas sont fleuris.
(Extrait d'une chanson populaire.)

(Remarquer *au = dans le.*)

Mais, provenant d'un pronom et adjectif démonstratif latin (*ille*), qui a, d'autre part, donné le pronom personnel de la troisième personne et l'adjectif possessif *leur*, l'article défini garde dans certains exemples une valeur **démonstrative** nette :

Le *cas est grave.*

Comment peut-on parler de la *sorte?*

Pour le *moment, il n'y a rien à faire.*

Sur l'*heure.*

A cette valeur démonstrative se rapportent les cas où l'article exprime une nuance de familiarité, de dédain ou au contraire d'admiration (cf. le démonstratif *celui-là, celle-là*) :

Voyez la *langue!* (Molière.)

Que le *galant soit battu d'importance.* (Corneille.)

Et de si loin évitons la *cruelle.* (Racine.)

La *Fanchon;* la *Thénardier;* la *petite dame.*

L'article en vient ainsi à jouer un rôle comparable à celui d'un **pronom,** support d'un adjectif : *Des deux sœurs, j'aime mieux* la *jeune* (celle qui est jeune).

Par contre, on trouve l'article avec des mots pris dans toute leur **généralité.** Il n'a plus rien d'un démonstratif : *aimer* la *musique;* l'*homme est mortel.*

Dès lors il est interchangeable souvent avec l'**indéfini :**

L'*honnête homme n'a qu'une parole.*

Un *honnête homme n'a qu'une parole.*

Il ne s'agit dans aucun de ces deux cas d'un individu déterminé, individualisé, mais d'un **type.**

Dans les textes suivis, l'article défini peut jouer un rôle stylistique. Il contribue (1) :

à **morceler** une impression d'ensemble :

Et comme le voyageur passait alors devant l'*église,* les *saints personnages qui étaient peints sur* les *vitraux parurent avoir de*

(1) Exemples empruntés à l'étude très suggestive de G. GUILLAUME : *le Problème de l'Article.* (Voir BIBLIOGRAPHIE.)

de l'effroi. Le *prêtre, agenouillé devant* l'*autel, oublia sa prière, tandis que* le *sacristain buvait le vin* des *burettes et que* le *petit enfant de chœur volait le tronc* des *pauvres pour acheter des billes... Et dans la cuisine* du *presbytère,* le *chien fidèle qui tournait* la *broche mangea* le *rôti* (Murger)

[Impression d'ensemble : le diable sème sur son passage le péché];

ou, au contraire, à créer une **unité d'impression** :

Plus léger que les *chèvres, part* le *valet fidèle ; il traverse dans* les *terrains pierreux* les *beaux sainfoins rouges ; il passe entre les yeuses* des *hauts talus ; il franchit d'un bond* les *chemins bas ; il sent déjà les parfums* du *foin fraîchement abattu.* (Mistral.)

II. **Emploi de l'article défini** avec les adverbes **plus, moins, mieux :**

Quand la locution **le plus, le moins, le mieux** porte sur un **verbe,** elle est toujours **invariable :**

Ce sont la finesse et la délicatesse d'une langue qui coûtent le *plus à apprendre.* (Voltaire.)

Les jeux que les enfants aiment le *mieux sont ceux où le corps est en mouvement.* (Fénelon.)

On écrit aujourd'hui sur les choses qu'on entend le *moins.* (P.-L. Courrier.)

Mais quand la locution **le plus, le mieux, le moins** porte sur un **adverbe** ou un **adjectif,** elle est :

tantôt **invariable,** quand on veut exprimer que la qualité est portée à un haut degré :

Après la bataille, on récompense les soldats qui se sont le *plus bravement comportés.*

Cet enfant sait toujours sa leçon, même quand elle est le *moins facile ;*

tantôt **variable** en genre et en nombre, quand on veut exprimer une comparaison entre plusieurs êtres ou plusieurs objets (**superlatif relatif**) :

Les premiers actes de vertu sont toujours les plus *pénibles.*

Bien que cette dernière règle ait été supprimée par l'arrêté de 1901, il semble que l'emploi adverbial et l'emploi adjectif doivent rester distincts quand le sens y est intéressé.

313. Un, une, des. — La forme du singulier, **un, une,** vient du latin *unum,* qui signifiait *un seul,* et avait par conséquent un sens très précis. **Un** garde encore en français cette valeur ; il marque l'unité, il **individualise :**

*Ce mage qui d'*un *mot renverse la nature.* (Corneille.)

*Qu'*un *mot va rassurer mes timides esprits.* (Racine.)

Il y a un *Dieu.*

De là viennent certains emplois de **un** comme caractéristique, avec un sens emphatique de dédain ou d'admiration :

S'abaisser à prier un *Mathan.*

Te voilà devenu un *homme, mon fils.*

Mais, dans bien des cas, **un** signifie *un quelconque :*

Un *chat qui faisait le modeste.* (Fénelon.)

Un *homme est là.*

Au XVIIe siècle, sa valeur indécise le faisait employer par les « précieux » dans les cas où la discrétion était de bon ton, là où un possessif, une allusion trop personnelle eussent été trop précis :

Vous regrettez un *père, hélas, faible douleur.* (Corneille.)

Une *vieille amitié prend part à ses malheurs.* (Corneille.)

Voir le dialogue entre *Elmire* et *Tartuffe :*

> *Ah ! si d'un tel refus vous êtes en courroux,*
> *Que le cœur d'*une *femme est mal connu de vous !*

Dans un texte suivi, l'article **un** contribue à créer une *impression de relief*, d'inattendu (1) :

soit que l'on forge une hypothèse :

Figurez-vous le plus beau temps du monde, un *lac frisotté qui parlait tout bas,* une *grande barque pontée...* un *air parfumé...* une *collation merveilleuse* (Cherbuliez);

soit que dans la réalité *un* ou *des* objets nous aient frappés :

Ce lieu solitaire formait un réduit sauvage et désert, mais plein de ces sortes de beautés qui ne plaisent qu'aux âmes sensibles et paraissent horribles aux autres. Un *torrent formé par la fonte des neiges roulait à vingt pas de nous* une *eau bourbeuse... Derrière nous,* une *chaîne de roches inaccessibles.* (Rousseau, *Nouvelle Héloïse.*)

Et même, l'article **un** sert quelquefois à exprimer la *surprise :*

Tiens, un *militaire ! que fait-il ici?...*

L'article indéfini peut aussi marquer l'*éparpillement :*

Du *monde aux fenêtres, sur les toits, sur les arbres,* des *mariniers du Rhône,* des *portefaix,* des *décrotteurs,* des *bourgeois,* des *ourdisseuses,* des *taffetassières, le cercle, enfin toute la ville ; puis aussi* des *gens de Beaucaire qui avaient passé le pont,* des *maraîchers de la banlieue,* des *charrettes à grande bâche.* (Daudet, *Tartarin.*)

---

(1) G. GUILLAUME : *le Problème de l'Article.*

Comparer l'emploi enfantin et populaire actuellement incorrect de *un* ou *une*... avec *de* explétif comme moyen de renforcement :

J'en ai un *de crayon.*

En veux-tu une *de copie?*

Des était un **partitif** avant de remplacer **uns** comme pluriel de **un** (cet usage s'est établi du XIIe au XVIe siècle). Une règle veut que **des** soit remplacé par **de** devant un **adjectif** qui précède le **nom** : *J'ai vu* de *beaux fruits.*

En réalité, toutes les fois que l'adjectif fait corps avec le nom pour le sens, il est parfaitement admis et même parfois nécessaire d'employer **des** : *Donner le jour* à des *grands hommes est un rare privilège pour un pays.*

On dit couramment : des *bons mots;* des *jeunes gens,* et, à plus forte raison devant des mots **composés** : des *petits-maîtres;* des *bas-reliefs.*

314. Le **partitif du, de la.** — De création tardive, encore rare au XIIIe siècle, il a été formé avec la préposition **de,** dont la valeur s'est affaiblie de plus en plus.

Il précède les noms d'objets qui ne se peuvent compter, notamment les noms de matière, et, par extension, les noms abstraits :

Manger du *pain,* de la *viande.*

Extraire du *marbre de la carrière* (remarquer, devant *carrière,* l'article défini *la* précédé de la préposition *de,* exprimant l'origine).

Montrer de la *bienveillance,* du *courage.*

Il se développe beaucoup dans la langue moderne pour indiquer des nuances souvent affectives de possibilité, d'inachèvement, d'action partielle, de collectivité, de masse : *faire* du *cent à l'heure; jouer* du *Bach* (cf. jouer Bach); *faire* de la *neurasthénie* (comparer : être neurasthénique); *faire* du *service,* du *commerce,* de l'*auto; acheter* du *franc, vendre* de la *livre; il y a* de la *pomme cette année.*

En principe, depuis le XVIIe siècle, on doit aussi remplacer **du** et **de la** par la préposition **de** devant un adjectif, tout comme pour le pluriel de **un.** Mais il n'est pas défendu de dire : *boire* du *bon vin,* ni de chanter : *J'ai* du *bon tabac dans ma tabatière,* et le peuple dit : *se faire* du *mauvais sang.* (Il y a d'ailleurs officiellement tolérance depuis 1901.)

Dans un sens partitif on emploie quelquefois l'article défini contracté **des** avec un nom déterminé : *Nous avons mangé* des *pommes que vous nous avez envoyées.*

Omission de l'article.

315. Il s'agit presque toujours de survivances de l'ancien usage, où l'article, qui avait alors une valeur démonstrative nette, était beaucoup moins fréquent que dans la langue moderne.

L'article disparaît toutes les fois que le nom est précédé d'un mot qui remplit auprès de lui le rôle déterminatif de l'article : soit **adjectif possessif atone,** soit **adjectif démonstratif :** *mon livre, ce récit.*

L'article est absent dans les **locutions verbales** où le nom a perdu sa valeur particulière (Voir VERBE, n° 418) :

défini : *avoir raison, besoin, coutume;*
donner raison, ordre, confiance;
faire attention, justice, fortune;
prendre connaissance, possession;

indéfini : *faire compliment, donner congé;*

partitif : *avoir peur.*

L'article manque dans toute une série de **compléments circonstanciels,** pour la plupart traditionnels :
sans préposition : *donner tête baissée, charger sabre au clair;*
prépositionnels : *à grande allure, de traîtreuse manière, avec amour, en étourdi.*

Certaines **prépositions** sont rarement suivies de l'article, notamment **sans, en :** *sans reproche; sans encombre; sortir sans pardessus; agir en ami; aller en prison* (sauf dans certaines locutions : *en* l'*an...; en* l'*absence de...; en* l'*honneur de...; en* l'*air; sans* le *sou*).

Au contraire, **dans** précède habituellement un article.

Après, de, par, pour, sur, sont suivis ou non de l'article, selon que le nom est déterminé ou non, ou selon que la formule est figée ou non : *après mûr examen* ou *après* un *mûr examen; accuser de vol,* ou *accuser d'*un *vol; mentir par lâcheté; prendre pour avocat; sur terre et sur mer,* mais *sur* la *terre.*

A sert à former des compléments prépositionnels qui, ayant

la valeur d'un **adjectif,** ne comportent pas l'article : *un piège à loups, un toit à porcs, une boîte à lait.*

Avec est souvent suivi d'un nom abstrait complément de manière sans article : *agir avec précaution; travailler avec soin.*

Après **comme** marquant la comparaison, on supprime souvent l'article : *dur comme fer; blanc comme neige; dru comme grêle; s'entendre comme larrons en foire.* (Expressions généralement proverbiales.)

On supprime l'article devant les **adresses,** les inscriptions, et souvent devant les **titres** de livres ou de chapitres : *Il demeure avenue Carnot; entrée, sortie; grammaire française; article; verbe.*

Absence de l'article dans les **proverbes,** où le nom est pris dans sa généralité :

Pierre qui roule n'amasse pas mousse.

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage. (La Fontaine.)

L'apposition ne comporte un article que si elle contient un superlatif relatif, ou si elle précise le nom précédent, en lui ajoutant non une notion adjective, mais en faisant apparaître l'idée d'une individualité distincte :

Bonaparte, le *plus génial des hommes de guerre;* M. *X.*, le *nouvel académicien;* mais *Napoléon Ier, empereur des Français.*

Devant le nom en **apostrophe,** on supprime généralement l'article : *Merci, docteur; Au revoir, cousine.* Dans ce cas, l'article est souvent familier : *Eh!* l'*ami; Tais-toi,* la *mère.* (A. Daudet.)

Dans les énumérations littéraires, on supprime l'article :

Fait passer par le feu ville, bourg et campagne. (Corneille.)

Et lanciers, grenadiers aux guêtres de coutil,
Dragons que Rome eût pris pour des légionnaires,
Cuirassiers, canonniers...
Saluèrent leur dieu, debout dans la tempête. (V. Hugo.)

Suppression de l'article aussi dans les **annonces** et le style **télégraphique** (à moins qu'au contraire l'article ne prenne dans le style publicitaire sa plus nette valeur emphatique : *X.*, le *fourreur qui fait fureur.* Voir le style des menus de banquets : le *homard à l'américaine,* la *poularde de Bresse.*)

Quand le **nom attribut** joue le rôle d'un véritable adjectif, l'article disparaît : *il est musicien; on le nomme ambassadeur.*

Au contraire, quand le nom reste un nom **déterminé,** l'article subsiste : *Je suis* le *maître de l'univers* (cf. : je suis maître de l'univers). Cf. : *je suis Français, je suis* un *Français, je suis* le *Français* (par excellence, le type).

De même l'article indéfini manque devant l'attribut dans certaines **locutions impersonnelles** : *il y a marché; il n'y a pas grand mal; c'est péché, c'est pitié, c'est dommage.*

Dans un certain nombre de phrases **interrogatives** ou **négatives** (qui sont, le plus souvent, des formules figées), il est possible d'employer l'article ou de l'omettre :

Y a-t-il intérêt à prendre si vite une décision ?
Que jamais feux naissants n'eurent tant de vigueur. (Corneille.)
Il ne leur manquera ni geste ni parole.
Je ne pense pas qu'il soit tourment égal à celui-ci.

Cas spéciaux.

316. Noms propres. — En principe, les **noms propres** n'ont pas à être accompagnés de l'article. Cependant, dès qu'un nom **propre** est employé comme nom **commun,** c'est-à-dire dès qu'on considère non plus l'individu, mais ses créations, ses productions, tout objet de caractère plus ou moins relevé auquel il a donné son nom, l'article reparaît : *Acheter* un *Corot. Consulter* le *Larousse.*

On dit même en supprimant la majuscule : du *bourgogne* (pour du vin de Bourgogne), du *cantal* (du fromage de Cantal).

Les noms propres d'auteurs prennent l'article quand on veut désigner une **édition** : *J'ai acheté* un *Molière complet.*

D'autre part, des noms de personnes **italiens** ou italianisés (cantatrices) comportent l'article : le *Tasse,* le *Titien,* la *Malibran.*

On ne doit pas dire : *le Dante, le Guide,* mais Dante, Guide (ce sont des prénoms).

D'une façon générale, on met l'article devant les noms propres **déterminés** par un adjectif ou un complément : le *grand Condé;* la *Vénus de Milo;* le *Paris du moyen âge;* l'*Amérique du Sud.*

L'article s'emploie devant certains noms propres désignant

une **œuvre d'art** ou de théâtre : la *Joconde;* le *Trouvère;* le *Misanthrope;* et, dans ce cas, la contraction se fait au masculin : *la centième* du *Trouvère* (et non *de le Trouvère*); *une visite* au *Panthéon* (et non *à le* Panthéon). Mais certains cas restent embarrassants; on ne dira pas : *la première édition* du *Rouge et* du *Noir*, par exemple.

L'article s'emploie quelquefois devant un nom propre de personne devenu **type :** Les *Hugos sont rares. C'est* un *Bossuet au petit pied.*

L'article *les* s'emploie même d'une façon emphatique devant un nom propre au singulier : Les *Hoche*, les *Kléber*, les *Marceau, ont été l'honneur des armées de la Révolution.*

317. Noms géographiques. — La plupart des noms de **villes** ne comportent pas l'article : *Paris; Rouen; Londres.*

Cependant les noms qui à l'origine étaient des noms communs prennent pour la plupart l'article : Le *Havre;* La *Ferté;* Le *Puy;* La *Flèche.*

Prennent encore l'article : les noms au **pluriel :** Les *Andelys;* Les *Essarts;* Les *Laumes;*

les noms de **provinces** et de **départements** : la *Bretagne;* le *Var;*

les noms de **mers**, de **cours d'eau** et de **montagnes** : la *Manche;* la *Seine;* le *Jura;* les *Pyrénées.*

L'article se supprime devant les noms de cours d'eau dans les **noms composés :** *Nogent-sur-Marne; Bar-sur-Aube; Montigny-sur-Loing.*

Devant les noms **féminins,** l'article se supprime après la préposition **de :** *le roi* d'*Angleterre; les monts* d'*Auvergne; les côtes* de *Bretagne; les vins* d'*Alsace.*

Les noms d'îles ont généralement l'article : la *Corse;* les *Antilles,* mais il y a de nombreuses **exceptions :** *Madagascar, Oléron, Jersey.*

Dans tous ces cas, la **contraction** de l'article se fait comme pour les noms communs : *Aller* au *Havre,* aux *Andelys. La ville* du *Mans; le département* du *Cher.*

Les noms de **pays** comportent l'article : la *France,* le *Canada,* mais quand ils sont compléments de lieu, on applique des règles spéciales :

a) Quand il s'agit du pays **où l'on est :**

avec un nom **féminin,** on emploie la préposition **en,** et, par conséquent, pas d'article : *Je voyage en France;*

avec un nom **masculin,** on emploie l'article contracté **au** : *Je vais* au *Brésil* (*au* provenant de la confusion entre *ou*, forme contractée de *en le*, et *au*, contraction de *à le*).

Si le nom de pays est **déterminé,** il faut l'article et alors on emploie **dans** au lieu de **en** : dans l'*Angleterre d'Élisabeth.*

b) Quand il s'agit du pays **où l'on va** :
avec les noms **féminins** : **en,** sans article : *aller* en *Chine;*
avec les noms **masculins** : **au,** article contracté : *aller* au *Japon;*
avec les noms **féminins** ou **masculins** : **vers** et **pour,** suivis de l'article : *Partant* pour la *Syrie... Je navigue* vers les *États-Unis.*

c) Quand il s'agit du pays d'**où l'on vient** :
de, ou **d'** (devant voyelles), sans article pour les noms **féminins** : *Je viens* d'*Angleterre,* de *Russie;*
article contracté **du** au **masculin** : *Je viens* du *Brésil;*
article contracté **des** au masculin ou au féminin **pluriel** : *Je viens* des *îles Britanniques,* des *États-Unis.*

d) Quand il s'agit du pays **que l'on traverse** :
par, avec l'article : *Passant* par la *France;* par le *Chili;* par les *États-Unis.*

318. Noms de temps. — Noms de **mois** : pas d'article en général : *en décembre.* Noms de **jours** : pas d'article en général : *Je reviendrai lundi soir* (valeur adverbiale), sauf quand il s'agit d'une **répétition** régulière : *Recevoir* le *lundi; passer à la caisse* le *samedi* (chaque lundi, chaque samedi).

On peut dire indifféremment :

Je vous verrai lundi 20 septembre, ou : *le lundi 20 septembre.*

En poésie, on trouve quelquefois l'article devant les noms de mois :

Je vous paierai, lui dit-elle,
Avant l'*août, foi d'animal.*

(La Fontaine.)

Mignonne, voici l'*Avril,*
Le printemps revient d'exil.

(F. Coppée.)

Noms de **saisons.** — On met l'article s'ils sont vraiment employés comme **noms** : le *printemps;* l'*automne;* mais : *en automne, en été, en hiver* (no 315).

Dans *au printemps, en* a été remplacé par *au* (de *ou* = en le).

Les **fêtes religieuses** prennent ou ne prennent pas l'article : *Pentecôte*, la *Pentecôte; Noël, la Noël;* mais toujours : la *Toussaint*, l'*Ascension*, l'*Assomption* (avec article). *Pâques* (sans article, sauf dans *la Grande Pâque russe*).

Non-répétition de l'article.

319. On ne répète pas l'article devant les noms formant une **expression indivisible**, en particulier dans le style administratif et judiciaire : *les arts et métiers; les ponts et chaussées; les tenants et aboutissants; les maires et adjoints; les curés et vicaires; les frères et sœurs; les parents et amis; les officiers, sous-officiers et soldats; les us et coutumes.*

Quand l'article précède un **nom pluriel** accompagné de **deux qualificatifs** contradictoires, chacun s'adaptant à une des unités contenues dans le pluriel, il est parfaitement possible de ne pas répéter l'article : *les langues grecque et latine; les historiens anciens et modernes* (Montesquieu); *les oiseaux domestiques et sauvages.* (Buffon.)

A plus forte raison, quand **deux qualificatifs** se rapportent à une seule et même personne ou chose : *le simple et bon La Fontaine.*

Avec la conjonction **ou,** entre deux noms dont le second est l'explication du premier, non répétition de l'article : *le Bosphore ou canal de Constantinople;* entre deux adjectifs **contradictoires,** répétition facultative :

> *On ne doit pas juger* du bon ou du mauvais *naturel d'une personne par les traits de son visage.* (J.-J. Rousseau.)
>
> *Il ne règle jamais sur la faveur ou la disgrâce des personnes* le bon ou mauvais *accueil qu'il pourrait leur faire.* (Fléchier.)

LE VERBE

320. Le **verbe** (du latin *verbum*, le mot) est le terme par excellence pour l'expression de l'action ou de l'état, et en cela il se présente comme le **mot essentiel** de la proposition, différent aussi du nom, qui désigne un être, un objet, une idée.

A cette différence de sens correspond une différence de **forme** : il existe tout un système de formes verbales, de terminaisons particulières au verbe qui servent à indiquer ses variations en nombre (en genre dans certains cas), en personne, en temps, en mode, en voix.

GÉNÉRALITÉS SUR LES FORMES VERBALES

Éléments des formes verbales.

321. Conjugaisons. — Les désinences personnelles, temporelles et modales, sont assez semblables dans tous les verbes français. Cependant quelques différences permettent de classer les verbes français en **trois groupes.**

D'abord deux conjugaisons **vivantes** (où entrent tous les verbes nouveaux, surtout dans la première, par exemple *photographier, téléphoner ;* et plus récemment *amerrir, radiodiffuser*) :

1° Verbes en **e,** dénommés d'après la terminaison de la première personne du singulier du présent de l'indicatif actif. L'infinitif de ces verbes est presque toujours en **er** (de la désinence latine *are; amare :* aimer). Ce groupe comprend environ les quatre cinquièmes des verbes français;

2° Verbes en **is** (d'après la terminaison de la première personne du singulier du présent de l'indicatif actif); l'infinitif de ces verbes est en **ir** : *finir* (des verbes latins en *iscere* ou *escere*, où cette désinence marquait le commencement de l'action : conjugaison inchoative, du latin *inchoare*); à certaines formes ils intercalent le suffixe *iss* entre le radical et la terminaison (de la désinence latine *esco, isco*, qui, par la suite, a donné *iss*);

3° Un troisième groupe contient une centaine de verbes **irréguliers** (infinitif en **ir, re, oir,** plus le verbe *aller* en **er**), à radical variable. Cette conjugaison, dite conjugaison **morte,** ne s'enrichit pas; bien au contraire, ses verbes, à formes compliquées, tendent à disparaître devant des verbes plus faciles à conjuguer : *fermer*, *clôturer* ont remplacé *clore.*

L'ancienne classification scolaire en quatre conjugaisons était basée sur la terminaison de l'infinitif en *er*, *ir*, *oir* ou *re*. En réalité l'infinitif ne saurait permettre de distinguer nettement les conjugaisons.

322. Notions de personne et de nombre. — Le sujet du verbe peut être la personne ou les personnes qui parlent : **première** personne du singulier et du pluriel : *je réfléchis, nous réfléchissons.*

Il peut être la personne ou les personnes à qui l'on parle : **deuxième** personne du singulier et du pluriel : *tu réfléchis, vous réfléchissez.*

Il peut être la personne, les personnes (ou les choses et les idées) de qui ou de quoi l'on parle : **troisième** personne du singulier et du pluriel : *il réfléchit, ils réfléchissent.*

(Voir Pronom, n° 219 et suiv.).

Nous voyons d'après les exemples que la **personne** et le **nombre** sont marqués :

par des **terminaisons** spéciales ou désinences qui s'ajoutent au radical du verbe;

par la présence auprès du verbe d'une forme spéciale du **pronom personnel** sujet.

323. Radical. — On appelle **radical** du verbe la partie relativement stable du verbe qui exprime sa signification en tant que mot du lexique.

La **désinence** est une terminaison qui varie selon le mode, le temps, la personne et, dans certains cas, le genre.

Dans *aimer*, le radical est **aim ; er** est la désinence du présent de l'infinitif.

Dans *aimons*, le radical est **aim ; ons** la désinence de la première personne du pluriel au présent de l'indicatif.

Nous disons que le radical du verbe est relativement stable, parce que, comme nous le verrons plus loin, dans le passage du latin au français, un même verbe latin a pu donner deux formes du radical un peu différentes selon que l'accent portait sur le radical lui-même ou sur la terminaison : *je meurs, nous mourons.*

Les terminaisons suffisaient en latin et en ancien français à marquer le nombre et la personne. Aujourd'hui la prononciation ne permet pas de distinguer les trois personnes du singulier. Au premier groupe, au présent de l'indicatif, seules les première et deuxième personnes du pluriel ont des formes distinctes : *aimons*, *aimez*. Dans ces conditions, l'adjonction au verbe d'un pronom personnel marquant le nombre et la personne est devenue nécessaire. (Voir PRONOM, n° 219 et suiv.)

324. Origine des désinences personnelles.

Première personne du singulier. — La première personne du singulier du présent de l'indicatif, dans les verbes du premier groupe, se termine par un *e*. Cet *e* n'est pas étymologique. Le temps latin correspondant avait un *o* final qui disparut normalement dans l'évolution phonétique : *canto* donna **je chant**; *amo*, **j'aim.**

On trouvait cependant un *e* muet dans les verbes où le radical se terminait par un groupe de consonnes nécessitant un appui vocalique : **j'entre.**

Par analogie avec ces verbes, et surtout avec la deuxième et la troisième personne du singulier (*tu aimes, il aime*), on a fait de *e* muet la désinence de la première personne du singulier au présent de l'indicatif des verbes du premier groupe : *j'aime*, *je chante*.

Les verbes du deuxième groupe et du troisième ont la désinence *s* à la première personne du singulier du présent de l'indicatif. C'est aussi une désinence analogique.

La finale jusqu'à la fin du XVIe siècle est un *y*, plein d'élégance dans les manuscrits, et l'on trouve encore dans les textes du XVIIe siècle : *je voy, je say, je croy*. Mais dès cette époque se développent des formes qui empruntent l'*s* étymologique de la deuxième personne : *tu dis, je dis ; tu crois, je crois*. L'usage actuel s'établit lentement au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle; les licences poétiques faisaient s'attarder des formes vocaliques : *je doi, je voi, je reçoi*, en fin de vers.

(*Je veux, je peux, je vaux*, sont terminés par un *x*, suivant la règle des mots en *aux*. Voir NOM, n° 198.)

Désinences de la première personne du singulier aux divers temps simples (passé simple de l'indicatif traité à part) :

Subjonctif présent et imparfait : *e* à toutes les conjugaisons : *que j'aime, que j'aimasse ; que je finisse ; que j'ouvre, que j'ouvrisse ; que je voie, que je visse*.

Futur indicatif (forme composée avec l'auxiliaire *avoir* au présent de l'indicatif, voir n° 334) : *je verrai, j'ouvrirai, j'aimerai*.

Autres temps : un *s* : *j'aimais, j'aimerais*.

Deuxième personne du singulier. — L'*s* caractéristique est étymologique; il est toujours muet en français : à *amas* correspond *tu aimes* (cf. *tu ouvres, tu vois, tu finis*).

Cet *s* se retrouve à tous les temps, sauf à l'impératif dans le premier groupe.

Troisième personne du singulier. — Le **t** caractéristique vient du

latin (*amat, videt*). Il a été conservé au présent de l'indicatif dans les deuxième et troisième groupes :

il voit, il grandit, mais *il aime.*

Ce *t* n'est prononcé que dans quelques liaisons, dans l'inversion interrogative du sujet : *voit-elle?* Il se retrouve à tous les temps, sauf après un *e* ou un *a*, c'est-à-dire qu'il ne termine ni le présent de l'indicatif, ni le passé simple du premier groupe, ni le présent du subjonctif, ni le futur de l'indicatif aux trois groupes : *il aime, il aima ; qu'il aime, qu'il grandisse, qu'il rende ; il aimera ;* mais il subsiste à l'imparfait du subjonctif, 1er groupe : *qu'il aimât.*

Première et deuxième personnes du pluriel. — Le français a choisi parmi les formes diverses résultant de l'évolution phonétique des désinences variées du latin les types suivants :

	Première personne.	Deuxième personne.
Présent de l'indicatif... / Futur de l'indicatif....	ons	ez
Présent du subjonctif... / Imparfait du subjonctif / Imparfait de l'indicatif. / Présent du conditionnel.	ions	iez

Troisième personne du pluriel. — La terminaison **nt** est étymologique : *amant, aiment.*

Le **passé simple** a conservé des désinences spéciales : seule la deuxième personne du singulier a été refaite analogiquement sur celle des autres temps (*chantas* au lieu de *chantast*). Le **i** caractéristique du latin à la première personne du singulier se retrouve dans le premier groupe français : *chantai.* A la deuxième conjugaison, un *s* orthographique a été introduit. Le *t* de la troisième personne n'a subsisté que dans les deuxième et troisième groupes : *il dit, il finit, il courut.* Les désinences des première et deuxième personnes du pluriel sont des terminaisons savantes, vous *aimâtes :* jusqu'au XVIIe s., *aimastes*, de *amavistis ;* de même *finîtes, reçûtes ;* puis par assimilation : *aimâmes, finîmes, reçûmes.* Enfin la terminaison *rent* de la troisième personne du pluriel est l'aboutissement du latin *runt : amaverunt,* ils aimè*rent ;* ils reçu*rent.*

325. Notions de temps et d'aspect. — Le verbe énonce à quel point du temps, **présent, passé, futur,** se place le fait : *je lis, j'ai lu, je lirai.* Il peut même localiser l'action dans la ligne du temps, non seulement par rapport au présent, au moment où l'on parle, mais aussi par rapport à un autre moment et à un autre fait qui s'y place :

Hier je lisais *quand vous êtes arrivé.*
*J'*avais lu *cet ouvrage avant que vous m'en parliez.*
Elle aura lu *la moitié du livre avant son départ.*

Enfin le verbe permet d'indiquer qu'un fait a atteint ou atteindra un certain point de sa durée ; c'est ce que plusieurs grammairiens appellent les **aspects** de l'action. Tantôt il énonce une action en voie d'accomplissement :

L'enfant lisait. *Pendant qu'il* lira ;

tantôt une action accomplie :

L'enfant a lu *sa leçon. Dès qu'il* aura appris *sa leçon.*

Dénomination des temps : La nomenclature a hésité entre ces différentes nuances que le verbe peut rendre. Les mots **présent, passé, futur,** concernent seulement la notion du *temps.* Les mots **imparfait, plus-que-parfait,** expriment le point de développement de l'action, l'*aspect*, mais, en dépit de la nomenclature, temps et aspect coexistent dans les formes verbales.

326. Notion de mode. — Le verbe prend encore des formes différentes selon la façon dont l'action est présentée :

En principe, on emploie le mode **indicatif** pour exprimer sur le plan des faits positifs, une affirmation, une négation, une interrogation :

L'enfant lit ; l'enfant ne lit pas ; lis-tu ?

On emploie le mode dit **conditionnel** pour indiquer que l'action ou l'état dépendent d'une condition qui les rend ou possibles ou irréalisables :

Si tu étais guéri demain, tu sortirais ; Si l'enfant n'était pas fatigué, il lirait.

On emploie les modes **subjonctif** et **impératif** pour marquer que l'action ou l'état dépendent d'un sentiment, d'une volonté, etc. :

J'ordonne qu'il lise ; je désire qu'il lise ; lisez.

A ces quatre modes **personnels** s'ajoutent deux modes **impersonnels : infinitif** et **participe,** à valeur temporelle indifférente, et qui sont comme des formes nominales (infinitif) et adjectives (participe) du verbe : *lire, lisant, lu.*

Le mot *mode* vient du mot latin *modus*, qui signifie manière. Le mode dépend de l'attitude du sujet parlant à l'égard de l'action ou de l'état.

Certaines formes du verbe ont une valeur tantôt temporelle et tantôt modale, d'autres ont une valeur à la fois temporelle et modale, et c'est la source de nombreuses difficultés. (Voir plus loin l'étude des formes, n° 328 et suivants.)

327. Notion de voix. — Selon que le sujet fait ou supporte l'action, le verbe est à la forme ou voix **active,** à la forme ou voix **passive :** *j'aime, je suis aimé.*

Le français comporte une troisième voix, la forme ou voix **pronominale,** où la présence d'un pronom *réfléchi* auprès du verbe lui confère des valeurs spéciales que nous examinerons plus loin (n° 368) : *je m'émeus; ils se battent.*

Le mot **voix** (du latin *vox, vocem*) est employé depuis longtemps dans ce sens spécial par les grammairiens. Le mot **forme** a été indiqué par la nomenclature officielle de 1910; il a le défaut d'être trop général : c'est pour toutes les espèces de mots variables et non pas seulement pour le verbe que les grammairiens l'emploient ordinairement.

Formation des temps simples.

328. Aux temps simples du verbe, des terminaisons spéciales s'ajoutent au radical du verbe pour indiquer :

la **personne** (ces terminaisons n'ont qu'une valeur orthographique, sauf dans les liaisons et aux 1re et 2e personnes du pluriel) : *j'aim*e, *tu aim*es, *nous aim*ons; *je crois à la médecine;*

le **temps :** *j'aim*e, *j'aim*ais, *j'aimer*ai;

le **mode :** *j'aim*e, *j'aimer*ais, *que j'aim*asse.

Le présent du subjonctif étant devenu en partie semblable au présent de l'indicatif dans l'évolution phonétique du latin au français, la *marque actuelle du subjonctif* se trouve dans la conjonction **que;** elle s'est généralisée aux quatre temps de ce mode. On trouve encore les formes sans *que* dans des formules figées exprimant le souhait, le regret :

*Le diable t'*emporte!;
Plût *au ciel que je n'eusse pas fait cet oubli!;*
Périsse *le Troyen, auteur de nos alarmes.* (Racine.)

Les **terminaisons** temporelles et modales sont : soit d'origine latine, soit de formation française.

Les temps et modes suivants proviennent de formes latines :
Indicatif : présent, imparfait, passé simple.
Subjonctif : présent, imparfait (venu du plus-que-parfait latin).
Impératif : présent.
Infinitif : présent.
Participe : présent et passé.

Pour les changements ou alternances de radicaux, voir, n° 355 et suivants : Remarques sur les conjugaisons.

329. Le **présent de l'indicatif** a d'abord été différent du présent du subjonctif (dont on ne le distingue plus aujourd'hui, à certaines personnes du premier groupe, que par la présence de *que*). A la première conjugaison latine, l'a caractéristique du présent de l'indicatif à la deuxième et à la troisième personne aboutit phonétiquement à un **e** sourd : *cantas*, tu **chantes**; *cantat*, il **chante.**

Puis cet **e**, comme nous l'avons vu, fut étendu à la première personne.

330. Au contraire, au **subjonctif présent**, la voyelle caractéristique du premier groupe étant **e**, le subjonctif n'offre pas de voyelle finale : *chant*, *chanz*, *chant* (Reste : *Dieu vous gard, mon frère* [Molière]).

Aux autres groupes latins, au contraire, c'est le subjonctif qui possède un **a** caractéristique : d'où en ancien français et aujourd'hui encore des subjonctifs comportant un **e** aux trois personnes : *legam*, que je lise; *legas*, que tu lises; *legat*, qu'il lise(t).

Le subjonctif présent du premier groupe a reçu analogiquement l'**e** final du subjonctif présent des autres groupes, si bien que, aux trois personnes du singulier et à la troisième du pluriel, les formes sont identiques au présent de l'indicatif et au présent du subjonctif.

331. L'**imparfait de l'indicatif** est le résultat de toute une série de simplifications. Les quatre types latins se sont trouvés réduits à un seul en ancien français. Ce type *(h)abeba(m)* donna d'abord :

aveie, aveies, aveiet, aviiens, aveiiez, aveient ;

puis :

avoie, avoies, avoit, aviens, aviez, avoient ;

puis :

avoi, avois, avoit, avions, aviez, avoient (prononcé *avoué*) sous l'action analogique de la troisième personne du singulier, *avoit ;* d'autre part, la première personne du pluriel avait été refaite d'après la désinence ordinaire **ons.**

Enfin, **s** final avait été ajouté à la première personne du singulier, par analogie avec la deuxième personne.

La prononciation moderne commence à la fin du XVIe siècle et se développe très vite. Mais l'orthographe *ais* ne fut adoptée par l'Académie qu'en 1835.

332. Le **passé simple de l'indicatif** présente des formes diverses; le français a gardé la trace dans la conjugaison de la plupart des formes très variées des parfaits latins et cette irrégularité de forme a été pour beaucoup dans la disparition du passé simple.

Les parfaits réguliers latins (formés avec un **v** noté **u** ou **v** : *amavi, valui*) ont donné trois types de passés simples : je chantai (*cantavi*, cantai, chantai); je partis (*partivi*, partii, parti); je valus (*valui*, valui, valu). Voir n° 324.

A ces trois types de passés simples correspondent trois types d'imparfaits du subjonctif : *que je chantasse, que je partisse, que je valusse*, et trois types de participes passés : *chanté, parti, valu.*

Les parfaits latins à redoublement n'ont donné de formes spéciales que jusqu'au XIIIe siècle. L'analogie les a fait rentrer dans la catégorie des parfaits en **i** (*partis*).

Les parfaits irréguliers ont donné des passés simples à deux séries de formes, suivant la place de l'accent; d'un côté, première personne du singulier, troisièmes personnes du singulier et du pluriel (accent sur le radical); de l'autre, deuxième personne du singulier, première et deuxième personnes du pluriel, où l'accent porte sur la terminaison.

Par exemple, passé simple de venir :

vin (*veni*),
venis (*venisti*),
vint (*venit*),
venîmes (*venimus*),
venistes (*venistis*),
vindrent (*venerunt*).

L'analogie a régularisé la plupart de ces parfaits. Mais on trouve encore dans les textes du XVIe et du XVIIe siècle, dans les verbes défectifs et irréguliers (verbes en *oir* ou *re*), des traces de la multiplicité des formes au passé simple.

333. L'imparfait du subjonctif provient non pas de l'imparfait du subjonctif latin, mais du plus-que-parfait du subjonctif. Or, ce temps en latin était formé sur le radical du parfait de l'indicatif : d'où la parenté actuelle entre formes du passé simple et formes de l'imparfait du subjonctif, et la décadence parallèle de ces deux temps. Nous retrouvons les trois types :

en **a** : chan*tasse;*
en **i** : par*tisse;*
en **u** : val*usse.*

334. Le **futur simple de l'indicatif et le conditionnel présent,** qui apparaissent aujourd'hui comme des temps simples, sont en réalité des temps composés par le latin vulgaire. Le conditionnel n'existait pas en latin comme mode proprement dit, et fut d'abord désigné au XVIIe siècle par les mots *optatif* et *suppositif.*

Le **futur simple** a son origine première dans la périphrase latine : *cantare habeo*, formée de l'infinitif suivi de l'auxiliaire *avoir* au présent : *j'ai à chanter.* La périphrase latine : *cantare habebam*, qui a donné naissance au conditionnel présent français, était formée de l'infinitif suivi de l'imparfait de l'auxiliaire *avoir.* C'est ainsi que ces deux temps ont comme terminaisons celles du verbe avoir au présent et à l'imparfait. Notons que les formes dissyllabiques du verbe avoir (*avons, avez* et l'imparfait) ont été réduites à des formes monosyllabiques (*ons, ez, ais,* etc.).

D'autre part, la fusion fut si rapide entre les deux verbes de la périphrase, que les formes venues de l'auxiliaire apparurent comme

de simples désinences que l'on ajoutait à l'infinitif du verbe. Aussi les verbes des deuxième et troisième groupes latins, dont l'infinitif aurait dû perdre sa voyelle finale **i** ou **e**, s'il avait été un mot isolé, à côté d'un auxiliaire, l'ont conservé parce que la désinence a fait corps avec lui : on a donc : *je partirai* au lieu de *je partrai*.

Aujourd'hui, la formation du futur se fait instinctivement non à partir de l'infinitif, mais à partir du présent de l'indicatif auquel on ajoute *rai ;* d'où : j'*appellerai* (avec **e** non accentué, et non : j'*appellerai* avec **e** accentué); je *télégraphierai* (non accentué).

De même, *je tiens* a transformé *tendrai* en *tiendrai ; je viens, vendrai* en *viendrai*, et *je cueille* a entraîné la victoire de *je cueillerai* sur *je cueillirai*.

Futur irrégulier : *ferai* vient d'une forme abrégée de l'infinitif, *fare habeo* au lieu de *facere habeo ; enverrai* a remplacé *envoierai*, par analogie avec *voir, verrai*.

335. Les formes de l'**impératif présent** sont empruntées à l'indicatif présent, sauf pour *avoir* et *être*, qui les empruntent au subjonctif présent.

A la deuxième personne du singulier, les verbes en **e**, souvenir du latin, ne prennent pas d'*s*, sauf devant *y* et *en : donnes-en davantage*.

336. Modes impersonnels. — L'**infinitif** français provient de l'infinitif latin.

La terminaison **er** (premier groupe) correspond à la première conjugaison latine (*are*) : *amare*, aimer; la terminaison **ir** (deuxième et troisième groupes), principalement à la quatrième (*ire*) : *finire*, finir; *dormire*, dormir; la terminaison **oir** (troisième groupe), qui correspond à la deuxième *ère*, était souvent la corruption en bas latin du latin classique *ére* : *vidère*, voir; *sapére*, devenu *sapère*, savoir.

Les infinitifs en **re** proviennent presque tous de verbes de la troisième conjugaison en *ére* (*rumpére*, rompre; *dicére*, dire, où *e* non accentué a disparu. (*é* = *e* bref, *è* = *e* long.)

Le **participe présent** français représente le participe présent latin en *antem*, ou le gérontif en *ando ;* les terminaisons en *entem, endo*, des deuxième, troisième et quatrième conjugaisons, avaient été remplacées dès le VIIe siècle par celles de la première pour tous les verbes latins : d'où la forme unique des participes français.

Les **participes passés** proviennent de même des participes latins correspondants; dans le troisième groupe, les règles de l'accent tonique et la création, en bas latin, du suffixe nouveau *utum* (venu du bas latin *venutum*), ont amené beaucoup de formes d'apparence irrégulière.

Les participes accentués sur la désinence ont seuls donné des formes assez régulières, avec trois types de voyelles finales correspondant aux trois types du passé simple : *aimé* (amatum), *fini* (finitum), *valu* (valutum).

Formation des temps composés.

337. Aux temps **composés** on ajoute, au participe passé du verbe, qui contient l'idée verbale, un autre verbe, *être* ou *avoir*, servant d'**auxiliaire** (du latin *auxiliarem*, qui donne son aide).

Le français a étendu ici à la formation de temps nouveaux un procédé que connaissaient déjà le latin classique pour certaines formes du passif et le latin vulgaire pour les deux périphrases qui ont donné le futur simple et le conditionnel, ainsi que pour celle qui est à la naissance du passé composé actuel (*cantatum habeo :* j'ai chanté), celle-ci exprimant à l'origine seulement l'action achevée. Cette création des auxiliaires a facilité le développement exceptionnel des formes verbales françaises.

Temps composés de création **française :**

tous les temps du **passif ;**

à l'**actif :**

indicatif	passé composé ..	*j'ai chanté.*
—	passé antérieur .	*j'eus chanté.*
—	plus-que-parfait.	*j'avais chanté.*
—	futur antérieur..	*j'aurai chanté.*
conditionnel passé.......		*j'aurais chanté.*
		j'eusse chanté.
impératif passé		*aie chanté.*
subjonctif passé.........		*que j'aie chanté.*
—	plus-que-parfait	*que j'eusse chanté.*
infinitif passé...........		*avoir chanté.*
participe passé..........		*ayant chanté.*

Dans les temps **surcomposés,** le participe passé s'accompagne d'un temps composé de l'auxiliaire :

*Quand j'*ai eu refermé *mon livre, je me suis mise à réfléchir.*

Parenté étymologique et **analogie formelle** des temps suivants :

Temps **héréditaires :**

le présent de l'indicatif et le présent du subjonctif :

j'aime,	*que j'aime,*
je connais,	*que je connaisse ;*

le passé simple de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif :

j'aimai,	*que j'aimasse,*
je connus,	*que je connusse.*

Temps **composés** de formation **latine** devenus temps **simples :**

le futur simple de l'indicatif et le conditionnel présent :

je chanterai.	*je chanterais,*
tu chanteras.	*tu chanterais.*
je connaîtrai,	*je connaîtrais,*
tu connaîtras.	*tu connaîtrais.*

Temps composés de formation **française :**

le passé composé de l'indicatif et le passé du subjonctif :
j'ai aimé, *que j'aie aimé ;*

le passé antérieur de l'indicatif et le plus-que-parfait du subjonctif:
j'eus aimé, *que j'eusse aimé ;*

le futur antérieur de l'indicatif et le conditionnel passé :
j'aurai aimé, *j'aurais aimé.*

338. Valeur des auxiliaires avoir et être. — Le verbe **avoir** forme les temps composés de tous les verbes **transitifs** (du latin : *transire*, aller au delà), c'est-à-dire des verbes qui expriment qu'une action s'étend à un objet : *J'*ai reçu *votre lettre;* de certains verbes **intransitifs** qui marquent le mouvement : *J'*ai marché *bon train. Il* a changé *terriblement en un mois.*

Le verbe **être** sert à former toute la conjugaison **passive :** *Je* suis aimé. *Les enfants* ont été punis.

Il sert à la conjugaison des **pronominaux :** *Je me* suis baigné. *Le lapin s'*est enfui *sous bois.*

(On peut noter une tendance populaire à employer dans ce cas l'auxiliaire *avoir.*)

Le participe passé avec *être* ne constitue pas toujours une périphrase à **sens passif.** C'est vrai dans l'exemple suivant : *ils sont aimés*, qui correspond à un présent actif : *on les aime.* Mais prenons cet exemple : *la porte est fermée.* Il correspond à un passé composé actif : *on a fermé la porte.*

La locution ne marque plus comme dans le premier cas une action présentement subie, mais le **résultat présent** d'une action **achevée.**

Enfin le verbe **être** se rencontre encore dans la conjugaison de certains verbes **intransitifs** qui indiquent un changement d'état, une action que prolongent des résultats et dans lesquels l'idée de ces résultats est particulièrement importante. Tels sont : **aller, arriver, décéder, échoir, tomber, venir** (**parvenir, survenir**), **mourir, naître, partir, entrer, sortir.**

Partir, en parlant des armes à feu ; **entrer,** en terme de douane, prennent l'auxiliaire **avoir :** *Le coup* a *parti; j'*ai *entré des marchandises.*

Sortir, dans le sens transitif, est employé avec l'auxiliaire **avoir** et un complément d'objet : *Il* a *sorti son mouchoir de sa poche.*

En somme, l'auxiliaire employé peut varier avec le même

verbe, selon qu'on emploie ce verbe **transitivement** ou **intransitivement** (Voir n° 362), ou selon qu'on insiste sur l'action elle-même ou sur ses résultats (sur l'état, la chose faite, le participe prenant alors une valeur adjective) :

Il a *descendu l'escalier lentement; — il* est *descendu* (il est encore en bas).

Ce livre a *paru le mois dernier; il* est *paru depuis un mois.*

Le furet a *passé par ici; maintenant il* est *passé.*

Elle a *grandi pendant son absence; comme elle* est *grandie!*

Il a *vieilli en peu de temps; je* suis *bien vieilli.*

Il en est de même pour les verbes : **aborder, appauvrir, changer, débarquer, déborder, déchoir, déménager, descendre, disparaître, échouer, éclater, émigrer, emménager, grandir, grossir, pourrir, rajeunir, réussir, sonner.**

Il y a hésitation pour : **accourir, paraître, éclore,** et un peu pour **rester, apparaître,** que l'on emploie le plus souvent avec **être.**

Pour certains verbes, le sens est très différent selon l'auxiliaire employé :

*J'*ai *retourné du foin. Je* suis *retourné dans mon pays. Ce projet m'*a *convenu; nous* sommes *convenus de nous revoir.*

Les verbes non pronominaux qui ne s'emploient qu'à la forme **impersonnelle** prennent l'auxiliaire **avoir** : *falloir, y avoir, pleuvoir, neiger,* etc. :

Je ne sais ce qu'il y a *eu. Il* a *gelé.*

Quant aux verbes **accidentellement** impersonnels, ils prennent le même auxiliaire que dans la conjugaison personnelle :

Il est *arrivé une dépêche. Il* a *couru une fausse nouvelle.*

L'usage a varié dans l'emploi de **être** ou **avoir** sans qu'il soit toujours aisé de justifier ces variations. On trouve dans Montaigne :

*J'*ai *resté plus d'un an en Italie;*

dans Mme de Sévigné :

*Je n'*ai *point sorti;*

dans une vieille chanson :

*J'*ai *descendu dans mon jardin.*

On a souvent voulu spécialiser l'emploi de *avoir* pour l'**action** et de *être* pour l'**état**; mais il ne faut pas oublier que, au fond, *avoir* n'exprime pas plus l'action que l'auxiliaire *être.* La distinction subtile du grammairien Ménage entre : *Monsieur a sorti* et *Monsieur est sorti,* n'est pas fondée. L'opposition n'est guère possible que pour les verbes signalés ci-dessus.

(Pour les semi-auxiliaires, voir n° 414 et suiv.)

LES CONJUGAISONS

Auxiliaires.

339. Conjugaison du verbe **Avoir** :

Nous donnons la conjugaison du verbe **avoir** avant celle du verbe **être** parce que *avoir* sert non seulement à se conjuguer lui-même dans ses temps composés, mais encore à conjuguer les temps composés du verbe *être*.

INDICATIF.

PRÉSENT.

J'ai.
Tu as.
Il *ou* elle a.
Nous avons.
Vous avez.
Ils *ou* elles ont.

IMPARFAIT.

J'avais.
Tu avais.
Il avait.
Nous avions.
Vous aviez.
Ils avaient.

PASSÉ SIMPLE.

J'eus.
Tu eus
Il eut.
Nous eûmes.
Vous eûtes.
Ils eurent.

PASSÉ COMPOSÉ.

J'ai eu.
Tu as eu.
Il a eu.
Nous avons eu.
Vous avez eu.
Ils ont eu.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J'eus eu.
Tu eus eu.
Il eut eu.
Nous eûmes eu.
Vous eûtes eu.
Ils eurent eu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais eu.
Tu avais eu.
Il avait eu.
Nous avions eu.
Vous aviez eu.
Ils avaient eu.

FUTUR.

J'aurai.
Tu auras.
Il aura.
Nous aurons.
Vous aurez.
Ils auront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'aurai eu.
Tu auras eu.
Il aura eu.
Nous aurons eu.
Vous aurez eu.
Ils auront eu.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'aurais.
Tu aurais.
Il aurait.
Nous aurions.
Vous auriez.
Ils auraient.

(Les mêmes formes servent à l'INDICATIF pour le FUTUR DU PASSÉ.)

PASSÉ (1re *forme*).

J'aurais eu.
Tu aurais eu.
Il aurait eu.
Nous aurions eu.
Vous auriez eu.
Ils auraient eu.

PASSÉ (2e *forme*).

J'eusse eu.
Tu eusses eu.
Il eût eu.
Nous eussions eu.
Vous eussiez eu.
Ils eussent eu.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Aie.
Ayons.
Ayez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT

Que j'aie.
Que tu aies.
Qu'il ait.
Que nous ayons.
Que vous ayez.
Qu'ils aient.

IMPARFAIT.

Que j'eusse.
Que tu eusses.
Qu'il eût.
Que nous eussions.
Que vous eussiez.
Qu'ils eussent.

PASSÉ.

Que j'aie eu.
Que tu aies eu.
Qu'il ait eu.
Que nous ayons eu.
Que vous ayez eu.
Qu'ils aient eu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse eu.
Que tu eusses eu.
Qu'il eût eu.
Que nous eussions eu.
Que vous eussiez eu.
Qu'ils eussent eu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Avoir.

PASSÉ.

Avoir eu.

PARTICIPE

PRÉSENT.

Ayant.

PASSÉ.

Eu.

PASSÉ COMPOSÉ.

Ayant eu.

Avertissement concernant les tableaux de conjugaison. — A la suite du **conditionnel présent,** on rappelle que les mêmes formes servent pour l'**indicatif futur du passé** (Voir nº 384).

Il n'est pas fait mention sur les tableaux de l'**infinitif futur** ni du **participe futur.** Ces temps, qui avaient en latin une forme déterminée et courante (*amaturus, amatura, amaturum*), n'ont en français moderne qu'une forme théorique.

devoir aimer, pour l'**infinitif futur;**
devant aimer, pour le **participe futur.**

En fait, on les remplace par des périphrases verbales : *je vais..., je dois..., je suis sur le point de..., j'ai l'intention de...* (suivis de l'infinitif). — Voir nº 415.

340. Verbe Être.

Historique. — C'est de tous les verbes celui qui a gardé la conjugaison la plus proche de celle du verbe latin correspondant. Celui-ci : *sum*, était déjà par lui-même riche en formes diverses; c'est dire que la conjugaison de *être* est très irrégulière. Pourtant, contrairement à ce qui arrive d'ordinaire pour les formes irrégulières, qui tendent à disparaître ou à se rallier à la règle, il subsiste dans toute son irrégularité grâce à l'importance de ses emplois dans son double rôle d'auxiliaire et de verbe d'existence.

C'est ainsi que les désinences personnelles du présent indicatif qui dans les autres verbes subissaient, nous l'avons vu, une déformation phonétique très prononcée, sont restées dans le verbe *être* très proches des formes latines :

es	donne :	tu **es;**
est	—	il **est;**
sumus	—	**sommes** (d'abord *somes*);
estis	—	**êtes** (d'abord *estes*);
sunt	—	**sont.**

La conjugaison de **être** présente non seulement des formes issues de *esse* (*essere* en bas latin, qui donne *estre*), mais aussi des formes issues de *stare* (se tenir debout, être debout) qui donnait en ancien français *ester*, confondu avec *estre.*

Par exemple, l'imparfait actuel **étais** a été probablement emprunté au verbe *ester*, quand l'imparfait de *sum* (*eram*), soumis aux lois phonétiques, eut donné des formes voisines de celles du futur (*iere, ieres* pour l'imparfait, *ier, iers* pour le futur).

De même les participes : présent **étant,** et passé **été,** viennent de *stare.*

Quant au passé simple **fus,** il vient du radical du parfait latin *fui.*

Conjugaison du verbe ÊTRE.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je suis.
Tu es.
Il est.
Nous sommes.
Vous êtes.
Ils sont.

IMPARFAIT.

J'étais.
Tu étais.
Il était.
Nous étions.
Vous étiez.
Ils étaient.

PASSÉ SIMPLE.

Je fus.
Tu fus.
Il fut.
Nous fûmes.
Vous fûtes.
Ils furent.

PASSÉ COMPOSÉ.

J'ai été.
Tu as été.
Il a été.
Nous avons été.
Vous avez été.
Ils ont été.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J'eus été.
Tu eus été.
Il eut été.
Nous eûmes été.
Vous eûtes été.
Ils eurent été.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais été.
Tu avais été.
Il avait été.
Nous avions été.
Vous aviez été.
Ils avaient été.

FUTUR.

Je serai.
Tu seras.
Il sera.
Nous serons.
Vous serez.
Ils seront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'aurai été.
Tu auras été.
Il aura été.
Nous aurons été.
Vous aurez été.
Ils auront été.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je serais.
Tu serais.
Il serait.
Nous serions.
Vous seriez.
Ils seraient.

(Les mêmes formes servent à l'INDICATIF pour le FUTUR DU PASSÉ.)

PASSÉ (1re *forme*).

J'aurais été.
Tu aurais été.
Il aurait été.
Nous aurions été.
Vous auriez été.
Ils auraient été.

PASSÉ (2e *forme*).

J'eusse été.
Tu eusses été.
Il eût été.
Nous eussions été.
Vous eussiez été.
Ils eussent été.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Sois.
Soyons.
Soyez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je sois.
Que tu sois.
Qu'il soit.
Que nous soyons.
Que vous soyez.
Qu'ils soient.

IMPARFAIT.

Que je fusse.
Que tu fusses.
Qu'il fût.
Que nous fussions.
Que vous fussiez.
Qu'ils fussent.

PASSÉ.

Que j'aie été.
Que tu aies été.
Qu'il ait été.
Que nous ayons été.
Que vous ayez été.
Qu'ils aient été.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse été.
Que tu eusses été.
Qu'il eût été.
Que nous eussions été.
Que vous eussiez été.
Qu'ils eussent été.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Être.

PASSÉ.

Avoir été.

PARTICIPE

PRÉSENT.

Étant.

PASSÉ.

Ayant été.

Conjugaisons actives.

Conjugaisons vivantes (PREMIER GROUPE)

341. Verbes en *er*..(Voir nº 321.)

INDICATIF.

PRÉSENT.

J'aime.
Tu aimes.
Il aime.
Nous aimons.
Vous aimez.
Ils aiment.

IMPARFAIT.

J'aimais.
Tu aimais.
Il aimait.
Nous aimions.
Vous aimiez.
Ils aimaient.

PASSÉ SIMPLE.

J'aimai.
Tu aimas.
Il aima.
Nous aimâmes.
Vous aimâtes.
Ils aimèrent.

PASSÉ COMPOSÉ.

J'ai aimé.
Tu as aimé.
Il a aimé.
Nous avons aimé.
Vous avez aimé.
Ils ont aimé.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J'eus aimé.
Tu eus aimé.
Il eut aimé.
Nous eûmes aimé.
Vous eûtes aimé.
Ils eurent aimé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais aimé.
Tu avais aimé.
Il avait aimé.
Nous avions aimé.
Vous aviez aimé.
Ils avaient aimé.

FUTUR SIMPLE.

J'aimerai.
Tu aimeras.
Il aimera.
Nous aimerons.
Vous aimerez.
Ils aimeront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'aurai aimé.
Tu auras aimé.
Il aura aimé.
Nous aurons aimé.
Vous aurez aimé.
Ils auront aimé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

J'aimerais.
Tu aimerais.
Il aimerait.
Nous aimerions.
Vous aimeriez.
Ils aimeraient.

(Les mêmes formes servent à l'INDICATIF pour le FUTUR DU PASSÉ.)

PASSÉ (1re *forme*).

J'aurais aimé.
Tu aurais aimé.
Il aurait aimé.
Nous aurions aimé.
Vous auriez aimé.
Ils auraient aimé.

PASSÉ (2e *forme*).

J'eusse aimé.
Tu eusses aimé.
Il eût aimé.
Nous eussions aimé.
Vous eussiez aimé.
Ils eussent aimé.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT.

Aime.
Aimons.
Aimez.

PASSÉ.

Aie aimé.
Ayons aimé.
Ayez aimé.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que j'aime.
Que tu aimes.
Qu'il aime.
Que nous aimions.
Que vous aimiez.
Qu'ils aiment.

IMPARFAIT.

Que j'aimasse.
Que tu aimasses.
Qu'il aimât.
Que nous aimassions
Que vous aimassiez.
Qu'ils aimassent.

PASSÉ.

Que j'aie aimé.
Que tu aies aimé.
Qu'il ait aimé.
Que nous ayons aim
Que vous ayez aimé.
Qu'ils aient aimé.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse aimé.
Que tu eusses aimé.
Qu'il eût aimé.
Que n. eussions aim
Que v. eussiez aimé.
Qu'ils eussent aimé.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Aimer.

PASSÉ.

Avoir aimé.

PARTICIPE

PRÉSENT.

Aimant.

PASSÉ.

Ayant aimé.
Aimé, ée.

DEUXIÈME GROUPE

342. Verbes en *ir* (*issant*).

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je finis.
Tu finis.
Il finit.
Nous finissons.
Vous finissez.
Ils finissent.

IMPARFAIT.

Je finissais.
Tu finissais.
Il finissait.
Nous finissions.
Vous finissiez.
Ils finissaient.

PASSÉ SIMPLE.

Je finis.
Tu finis.
Il finit.
Nous finîmes.
Vous finîtes.
Ils finirent.

PASSÉ COMPOSÉ.

J'ai fini.
Tu as fini.
Il a fini.
Nous avons fini.
Vous avez fini.
Ils ont fini.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J'eus fini.
Tu eus fini.
Il eut fini.
Nous eûmes fini.
Vous eûtes fini.
Ils eurent fini.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais fini.
Tu avais fini.
Il avait fini.
Nous avions fini.
Vous aviez fini.
Ils avaient fini.

FUTUR SIMPLE.

Je finirai.
Tu finiras.
Il finira.
Nous finirons.
Vous finirez.
Ils finiront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'aurai fini.
Tu auras fini.
Il aura fini.
Nous aurons fini.
Vous aurez fini.
Ils auront fini.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je finirais.
Tu finirais.
Il finirait.
Nous finirions.
Vous finiriez.
Ils finiraient.

(Id. FUTUR DU PASSÉ DE L'INDICATIF.)

PASSÉ (1re *forme*).

J'aurais fini.
Tu aurais fini.
Il aurait fini.
Nous aurions fini.
Vous auriez fini.
Ils auraient fini.

PASSÉ (2e *forme*).

J'eusse fini.
Tu eusses fini.
Il eût fini.
Nous eussions fini.
Vous eussiez fini.
Ils eussent fini.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT.

Finis.
Finissons.
Finissez.

PASSÉ.

Aie fini.
Ayons fini.
Ayez fini.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finisse.
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

IMPARFAIT.

Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finît.
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

PASSÉ.

Que j'aie fini.
Que tu aies fini.
Qu'il ait fini.
Que nous ayons fini.
Que vous ayez fini.
Qu'ils aient fini.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse fini.
Que tu eusses fini.
Qu'il eût fini.
Que nous eussions fini.
Que vous eussiez fini.
Qu'ils eussent fini.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Finir.

PASSÉ.

Avoir fini.

PARTICIPE

PRÉSENT.

Finissant.

PASSÉ.

Ayant fini.
Fini, ie.

Conjugaisons mortes.

(Elles sont toutes plus ou moins irrégulières et nous ne donnons que des exemples. Voir n° 351 et suiv.).

343. Verbe en *oir* (irrégulier).

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je reçois.
Tu reçois.
Il reçoit.
Nous recevons.
Vous recevez.
Ils reçoivent.

IMPARFAIT.

Je recevais.
Tu recevais.
Il recevait.
Nous recevions.
Vous receviez.
Ils recevaient.

PASSÉ SIMPLE.

Je reçus.
Tu reçus.
Il reçut.
Nous reçûmes.
Vous reçûtes.
Ils reçurent.

PASSÉ COMPOSÉ.

J'ai reçu.
Tu as reçu.
Il a reçu.
Nous avons reçu.
Vous avez reçu.
Ils ont reçu.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J'eus reçu.
Tu eus reçu.
Il eut reçu.
Nous eûmes reçu.
Vous eûtes reçu.
Ils eurent reçu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais reçu.
Tu avais reçu.
Il avait reçu.
Nous avions reçu.
Vous aviez reçu.
Ils avaient reçu.

FUTUR SIMPLE.

Je recevrai.
Tu recevras.
Il recevra.
Nous recevrons.
Vous recevrez.
Ils recevront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'aurai reçu.
Tu auras reçu.
Il aura reçu.
Nous aurons reçu.
Vous aurez reçu.
Ils auront reçu.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je recevrais.
Tu recevrais.
Il recevrait.
Nous recevrions.
Vous recevriez.
Ils recevraient.

(*Id.* FUTUR DU PASSÉ DE L'INDICATIF.)

PASSÉ (1re *forme*).

J'aurais reçu.
Tu aurais reçu.
Il aurait reçu.
Nous aurions reçu.
Vous auriez reçu.
Ils auraient reçu.

PASSÉ (2e *forme*).

J'eusse reçu.
Tu eusses reçu.
Il eût reçu.
Nous eussions reçu.
Vous eussiez reçu.
Ils eussent reçu.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT.

Reçois.
Recevons.
Recevez.

PASSÉ.

Aie reçu.
Ayons reçu.
Ayez reçu.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je reçoive.
Que tu reçoives.
Qu'il reçoive.
Que nous recevions.
Que vous receviez.
Qu'ils reçoivent.

IMPARFAIT.

Que je reçusse.
Que tu reçusses.
Qu'il reçût.
Que nous reçussions.
Que vous reçussiez.
Qu'ils reçussent.

PASSÉ.

Que j'aie reçu.
Que tu aies reçu.
Qu'il ait reçu.
Que nous ayons reçu.
Que vous ayez reçu.
Qu'ils aient reçu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse reçu.
Que tu eusses reçu.
Qu'il eût reçu.
Que nous eussions reçu.
Que vous eussiez reçu.
Qu'ils eussent reçu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Recevoir.

PASSÉ.

Avoir reçu.

PARTICIPE

PRÉSENT.

Recevant.

PASSÉ.

Ayant reçu.
Reçu, ue.

344. Verbe en *re* (irrégulier). Verbe *rendre*. (Voir no 354.)

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je rends.
Tu rends.
Il rend.
Nous rendons.
Vous rendez.
Ils rendent.

IMPARFAIT.

Je rendais.
Tu rendais.
Il rendait.
Nous rendions.
Vous rendiez.
Ils rendaient.

PASSÉ SIMPLE.

Je rendis.
Tu rendis.
Il rendit.
Nous rendîmes.
Vous rendîtes.
Ils rendirent.

PASSÉ COMPOSÉ.

J'ai rendu.
Tu as rendu.
Il a rendu.
Nous avons rendu.
Vous avez rendu.
Ils ont rendu.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J'eus rendu.
Tu eus rendu.
Il eut rendu.
Nous eûmes rendu.
Vous eûtes rendu.
Ils eurent rendu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais rendu.
Tu avais rendu.
Il avait rendu.
Nous avions rendu.
Vous aviez rendu.
Ils avaient rendu.

FUTUR SIMPLE.

Je rendrai.
Tu rendras.
Il rendra.
Nous rendrons.
Vous rendrez.
Ils rendront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'aurai rendu.
Tu auras rendu.
Il aura rendu.
Nous aurons rendu.
Vous aurez rendu.
Ils auront rendu.

CONDITIONNEL

PRÉSENT.

Je rendrais.
Tu rendrais.
Il rendrait.
Nous rendrions.
Vous rendriez.
Ils rendraient.

(*Id.* FUTUR DU PASSÉ DE L'INDICATIF.)

PASSÉ (1re *forme*).

J'aurais rendu.
Tu aurais rendu.
Il aurait rendu.
Nous aurions rendu.
Vous auriez rendu.
Ils auraient rendu.

PASSÉ (2e *forme*).

J'eusse rendu.
Tu eusses rendu.
Il eût rendu.
Nous eussions rendu.
Vous eussiez rendu.
Ils eussent rendu.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT.

Rends.
Rendons.
Rendez.

PASSÉ.

Aie rendu.
Ayons rendu.
Ayez rendu.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je rende.
Que tu rendes.
Qu'il rende.
Que nous rendions.
Que vous rendiez.
Qu'ils rendent.

IMPARFAIT.

Que je rendisse.
Que tu rendisses.
Qu'il rendît.
Que nous rendissions.
Que vous rendissiez.
Qu'ils rendissent.

PASSÉ.

Que j'aie rendu.
Que tu aies rendu.
Qu'il ait rendu.
Que nous ayons rendu.
Que vous ayez rendu.
Qu'ils aient rendu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse rendu.
Que tu eusses rendu.
Qu'il eût rendu.
Que n. eussions rendu.
Que v. eussiez rendu.
Qu'ils eussent rendu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Rendre.

PASSÉ.

Avoir rendu.

PARTICIPE

PRÉSENT.

Rendant.

PASSÉ.

Ayant rendu.
Rendu, ue.

345. Verbe en *ir* (ant). Verbe *partir* (partant). Auxiliaire être. (Voir nº 338.)

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je pars.
Tu pars.
Il part.
Nous partons.
Vous partez.
Ils partent.

IMPARFAIT.

Je partais.
Tu partais.
Il partait.
Nous partions.
Vous partiez.
Ils partaient.

PASSÉ SIMPLE.

Je partis.
Tu partis.
Il partit.
Nous partîmes.
Vous partîtes.
Ils partirent.

PASSÉ COMPOSÉ.

Je suis parti.
Tu es parti.
Il est parti.
Nous sommes partis.
Vous êtes partis.
Ils sont partis.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

Je fus parti.
Tu fus parti.
Il fut parti.
Nous fûmes partis.
Vous fûtes partis.
Ils furent partis.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'étais parti.
Tu étais parti.
Il était parti.
Nous étions partis.
Vous étiez partis.
Ils étaient partis.

FUTUR.

Je partirai.
Tu partiras.
Il partira.
Nous partirons.
Vous partirez.
Ils partiront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

Je serai parti.
Tu seras parti.
Il sera parti.
Nous serons partis.
Vous serez partis.
Ils seront partis.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je partirais.
Tu partirais.
Il partirait.
Nous partirions.
Vous partiriez.
Ils partiraient.
(*Id.* FUTUR DU PASSÉ DE L'INDICATIF.)

PASSÉ (1re *forme*).

Je serais parti.
Tu serais parti.
Il serait parti.
Nous serions partis.
Vous seriez partis.
Ils seraient partis.

PASSÉ (2e *forme*).

Je fusse parti.
Tu fusses parti.
Il fût parti.
Nous fussions partis.
Vous fussiez partis.
Ils fussent partis.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT.

Pars.
Partons.
Partez.

PASSÉ.

Sois parti.
Soyons partis.
Soyez partis.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je parte.
Que tu partes.
Qu'il parte.
Que nous partions.
Que vous partiez.
Qu'ils partent.

IMPARFAIT.

Que je partisse.
Que tu partisses.
Qu'il partît.
Que nous partissions.
Que vous partissiez.
Qu'ils partissent.

PASSÉ.

Que je sois parti.
Que tu sois parti.
Qu'il soit parti.
Que nous soyons partis.
Que vous soyez partis.
Qu'ils soient partis.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que je fusse parti.
Que tu fusses parti.
Qu'il fût parti.
Que n. fussions partis.
Que v. fussiez partis.
Qu'ils fussent partis.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Partir.

PASSÉ.

Être parti.

PARTICIPE

PRÉSENT.

Partant.

PASSÉ.

Étant parti.
Parti, ie.

Généralités sur les conjugaisons actives.

346. Tableau des terminaisons des principaux types de conjugaisons

TEMPS SIMPLES

INDICATIF PRÉSENT.	e es e ons ez ent	is is it issons issez issent	ois ois oit ons ez oivent	s s » ons ez ent
IMPARFAIT.	ais ais ait ions iez aient	issais issais issait issions issiez issaient	ais ais ait ions iez aient	ais ais ait ions iez aient
PASSÉ SIMPLE.	ai as a âmes âtes èrent	is is it îmes îtes irent	us us ut ûmes ûtes urent	is is ît îmes ites irent
FUTUR.	erai eras era erons erez eront	irai iras ira irons irez iront	rai ras ra rons rez ront	rai ras ra rons rez ront
CONDITIONNEL PRÉSENT ET INDICATIF FUTUR DU PASSÉ.	erais erais erait erions eriez eraient	irais irais irait irions iriez iraient	rais rais rait rions riez raient	rais rais rait rions riez raient
SUBJONCTIF PRÉSENT.	e es e ions iez ent	isse isses isse issions issiez issent	e es e ions iez ent	e es e ions iez ent

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.	asse asses ât assions assiez assent	isse isses ît issions issiez issent	usse usses ût ussions ussiez ussent	isse isses ît issions issiez issent
IMPÉRATIF.	e ons ez	is issons issez	ois ons ez	s ons ez
INFINITIF PRÉSENT.	er	ir	oir	re
PARTICIPE PRÉSENT.	ant	issant	ant	ant
PARTICIPE PASSÉ.	é, ée	i, ie	u, ue	u, ue

347. Conjugaison interrogative (forme active).

La place du pronom sujet est la même pour tous les verbes. (Voir Interrogation, nº 125.)

INDICATIF.

PRÉSENT.

Chanté-je?
Chantes-tu?
Chante-t-il?
Chantons-nous?
Chantez-vous?
Chantent-ils?

IMPARFAIT.

Chantais-je?
Chantais-tu?
Chantait-il?
Chantions-nous?
Chantiez-vous?
Chantaient-ils?

PASSÉ SIMPLE.

Chantai-je?
Chantas-tu?
Chanta-t-il?
Chantâmes-nous?
Chantâtes-vous?
Chantèrent-ils?

PASSÉ COMPOSÉ.

Ai-je chanté?
As-tu chanté?
A-t-il chanté?
Avons-nous chanté?
Avez-vous chanté?
Ont-ils chanté?

PASSÉ ANTÉRIEUR.

Eus-je chanté?
Eus-tu chanté?
Eut-il chanté?
Eûmes-nous chanté?
Eûtes-vous chanté?
Eurent-ils chanté?

PLUS-QUE-PARFAIT.

Avais-je chanté?
Avais-tu chanté?
Avait-il chanté?
Avions-nous chanté?
Aviez-vous chanté?
Avaient-ils chanté?

FUTUR SIMPLE.

Chanterai-je?
Chanteras-tu?
Chantera-t-il?
Chanterons-nous?
Chanterez-vous?
Chanteront-ils?

FUTUR ANTÉRIEUR.

Aurai-je chanté?
Auras-tu chanté?
Aura-t-il chanté?
Aurons-nous chanté?
Aurez-vous chanté?
Auront-ils chanté?

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Chanterais-je?
Chanterais-tu?
Chanterait-il?
Chanterions-nous?
Chanteriez-vous?
Chanteraient-ils?

PASSÉ (1re *forme*).

Aurais-je chanté?
Aurais-tu chanté?
Aurait-il chanté?
Aurions-nous chanté?
Auriez-vous chanté?
Auraient-ils chanté?

PASSÉ (2e *forme*).

Eussé-je chanté?
Eusses-tu chanté?
Eût-il chanté?
Eussions-nous chanté?
Eussiez-vous chanté?
Eussent-ils chanté?

(Inusitée à l'*Impératif*, au *Subjonctif*, à l'*Infinitif*, au *Participe*.)

348. Conjugaison négative.

(Avec *ne... pas*, *ne... plus*, etc. Voir ADVERBE, nº 443, et PROPOSITION, nº 124.)

1re personne de chaque temps, en suivant l'ordre du tableau précédent :

Indicatif :	Je ne chante pas, je ne chantais pas, je ne chantai pas, je ne chanterai pas. Je n'ai pas chanté, je n'avais pas chanté, je n'eus pas chanté, je n'aurai pas chanté.
Impératif :	Ne chante pas (2e personne). N'aie pas chanté.
Conditionnel :	Je ne chanterais pas. Je n'aurais pas chanté, je n'eusse pas chanté.
Subjonctif :	Que je ne chante pas, que je ne chantasse pas. Que je n'aie pas chanté, que je n'eusse pas chanté.
Infinitif :	Ne pas chanter. N'avoir pas chanté.
Participe :	Ne chantant pas. N'ayant pas chanté.

349. Conjugaison interrogative et négative.

Indicatif :	Ne chanté-je pas? ne chantais-je pas ? ne chantai-je pas? ne chanterai-je pas? N'ai-je pas chanté? etc.

(Inusitée au *Subjonctif*, à *l'Infinitif*, au *Participe.*)

Verbes irréguliers.

350. Les verbes dits **irréguliers** sont ceux dont le **radical** ne reste pas le même à tous les temps.

Les verbes **défectifs** (du latin *defectivus*, incomplet) sont ceux qui ne se conjuguent pas à tous les temps, à tous les modes, à toutes les personnes.

Les verbes irréguliers ont tendance à devenir réguliers ou à disparaître. L'usage sur ce point se modifie peu à peu. Il en reste à peine une centaine qui ont survécu parce qu'ils sont très employés. Il nous a paru inutile de mentionner le conditionnel présent et l'imparfait du subjonctif des verbes irréguliers toutes les fois que nous indiquions le futur de l'indicatif et le passé simple de l'indicatif : on trouve automatiquement le conditionnel présent d'un verbe en ajoutant un *s* au futur : *j'irai, j'irais ;* le subjonctif imparfait en doublant l'*s* finale du passé simple et en ajoutant *e* muet (au premier groupe, chute de l'*i* final du passé simple) : *j'aimai*, que *j'aimasse ; je cueillis*, que *je cueillisse.*

351. Infinitif en er.

Aller présente une alternance de trois radicaux absolument différents. Ce verbe correspond à trois verbes latins (*vadere, ire,* et le bas latin *allare,* qui vient peut-être de *ambulare*).

Indicatif :	Présent...	*Je vais, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont.*
	Imparfait...	*J'allais, tu allais...*
	Futur	*J'irai, tu iras...*
	Passé simple.	*J'allai, tu allas...*
Subjonctif :	Présent...	*Que j'aille, que tu ailles, qu'il aille, que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent.*
	Imparfait...	*Que j'allasse, que tu allasses...*
Conditionnel :	Présent.....	*J'irais, tu irais...*
Impératif	....	*Va, allons, allez.*
Participe	....	*Allant, étant allé.*

A la troisième personne, l'ancien français écrivait : *vat,* que l'on trouve encore dans l'expression de marine : *A Dieu vat !*

Aller peut être remplacé par *être* aux temps composés : j'ai été *à la campagne.* Mais on ne dit plus guère : *Elle* fut *au-devant d'elle, les bras ouverts* (Mme de Sévigné), sauf dans certaines provinces du Midi.

S'en aller se conjugue sur **aller,** mais aux temps composés le mot *en* doit toujours précéder l'auxiliaire : *Je m'en suis allé* (tendance enfantine et populaire : *je me suis en allé*). A l'impératif : *va-t'en, allons-nous-en, allez-vous-en.*

352. Infinitif en ir.

a) Certains ont un présent de l'indicatif semblable à celui des verbes en **e.** Passé simple : **is ;** participe passé : **i** ou **ert.**

Cueillir.

Indicatif :	Présent.....	*Je cueille, tu cueilles...*
	Imparfait...	*Je cueillais...*
	Futur	*Je cueillerai...*
	Passé simple.	*Je cueillis...*
Subjonctif :	Présent	*Que je cueille...*
	Imparfait...	*Que je cueillisse...*
Conditionnel	....	*Je cueillerais...*
Participe	....	*Cueilli...*

Tressaillir.

Indicatif :	Présent.....	*Je tressaille, nous tressaillons...*
	Imparfait...	*Je tressaillais...*
	Passé simple.	*Je tressaillis...*
	Futur	*Je tressaillirai...*

Conditionnel : Présent..... *Je tressaillirais...*
Participe................. *Ayant tressailli.*

(Conjuguer de la même manière *assaillir, défaillir.*)

Faillir est défectif. On ne l'emploie qu'aux temps composés, au passé simple de l'indicatif et à l'infinitif, après un autre verbe. De l'ancien présent de l'indicatif reste la locution : *le cœur me faut.*

Le futur régulier *je faudrai* est absolument inusité; mais un futur analogique et incorrect : *je faillirai,* tend à s'introduire dans la langue, grâce surtout au style électoral : *Je ne faillirai pas à mes promesses.*

Offrir.

Indicatif : Présent..... *J'offre, tu offres...*
Passé simple. *J'offris...*
Futur ..... *J'offrirai...*

Participe .... *Ayant offert.*

(Se conjuguent de même **ouvrir, souffrir, couvrir** et leurs composés.)

Ne pas confondre **recouvrir** : *couvrir de nouveau,* avec **recouvrer** (du latin *recuperare, rentrer en possession de*), verbe régulier du premier groupe.

b) Verbes qui perdent à l'indicatif présent singulier et à l'impératif singulier la consonne finale du radical :

Dormir : Indicatif présent : *je dors, tu dors, nous dormons, ils dorment ;* passé simple : *je dormis ;* futur : *je dormirai ;* impératif : *dors, dormons ;* participe : *ayant dormi.*

Mentir : Indicatif présent : *je mens, nous mentons ;* passé simple : *je mentis ;* futur : *je mentirai ;* impératif : *mens, mentons ;* participe : *ayant menti.*

Conjuguer de même **partir** (auxiliaire *être* [Voir n° 345]), **se repentir, sortir, servir, sentir** et leurs composés.

Partir (du latin *partiri,* diviser) a conservé le sens étymologique dans l'expression : *avoir maille à partir avec quelqu'un.* Dans l'ancien français, il s'employait sous la forme pronominale avec le sens de *s'éloigner d'un lieu* (d'où le sens actuel).

Ressortir, signifiant *être du ressort de,* se conjugue régulièrement : *ressortissant, ressortissait* (ne pas le confondre avec **ressortir,** *sortir de nouveau*).

Repartir, au sens de *répliquer,* **répartir, départir,** prennent l'auxiliaire **avoir.**

Férir, au sens de *frapper,* ne se trouve guère qu'à l'infinitif dans l'expression : *sans coup férir,* et quelquefois au participe passé : *féru* (*féru d'amour*).

c) Verbes qui présentent l'alternance d'un radical *tonique* et d'un radical *atone,* au présent de l'indicatif, de l'impératif, du subjonctif :

Acquérir : Indicatif présent : *j'acquiers* (tonique), *nous acquérons* (atone), *vous acquérez, ils acquièrent;* imparfait : *j'acquérais;* passé simple : *j'acquis;* futur : *j'acquerrai;* impératif : *acquiers, acquérons;* subjonctif présent : *que j'acquière, que nous acquérions;* subjonctif imparfait : *que j'acquisse, qu'il acquît;* participe : *acquis.*
Même conjugaison pour : **conquérir, s'enquérir, requérir.**

Querir (du latin *quaerere,* chercher) ne s'emploie plus qu'à l'infinitif, après les verbes *aller, venir, envoyer.*

Mourir : Indicatif présent : *je meurs, nous mourons;* imparfait : *je mourais;* passé simple : *je mourus;* futur : *je mourrai;* impératif : *meurs, mourons;* subjonctif présent : *que je meure, que nous mourions;* imparfait : *que je mourusse;* participe : *étant mort.*

Venir : Indicatif présent : *je viens, nous venons;* imparfait : *je venais;* passé simple : *je vins;* futur : *je viendrai;* impératif : *viens, venons;* subjonctif présent : *que je vienne, que nous venions;* imparfait : *que je vinsse;* participe : *étant venu.*
(Auxiliaire *être* aux temps composés.)

Même conjugaison : **tenir** (auxiliaire *avoir*) et ses composés : **s'abstenir, appartenir, contenir, détenir, entretenir, maintenir, retenir, soutenir,** etc., ainsi que les composés de **venir.**

Tous les verbes de ce groupe prennent au futur et au conditionnel un **d** entre le radical et la terminaison (*viendrai*). Ils doublent **n** devant un **e** muet (*vienne, tienne*).

Les verbes **prévenir, subvenir, contrevenir** et les composés de **tenir** prennent l'auxiliaire *avoir.* **Advenir** ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier : *il advient, il advint.*

d) Restent six ou sept verbes plus ou moins usités :

Courir : Indicatif présent : *je cours, il court, nous courons, ils courent;* imparfait : *je courais;* passé simple : *je courus;* futur : *je courrai;* impératif : *cours, courons;* subjonctif présent : *que je coure, que nous courions;* participe : *ayant couru.*

Dans l'ancien français, on employait l'infinitif **courre** : d'où l'expression *chasse à courre, courre le cerf,* et le futur : *je courrai.*

Même conjugaison pour les composés : **discourir, parcourir, encourir.**

Fuir : Indicatif présent : *je fuis, nous fuyons, ils fuient;* imparfait : *je fuyais;* passé simple : *je fuis, nous fuîmes, ils fuirent;* futur : *je fuirai;* impératif : *fuis, fuyez;* subjonctif présent : *que je fuie, que nous fuyions, qu'ils fuient;* participe : *ayant fui* (auxiliaire *avoir*).

De même : **s'enfuir,** qui prend l'auxiliaire *être,* puisqu'il ne se conjugue qu'à la forme pronominale.

Bouillir : Indicatif présent : *je bous, nous bouillons;* imparfait : *je bouillais;* futur : *je bouillirai;* passé simple, subjonctif présent et imparfait, peu usités; participe : *bouillant, ayant bouilli.*

Vêtir : Indicatif présent : *je vêts, il vêt, nous vêtons, ils vêtent ;* imparfait : *je vêtais* (*vêtissais* chez certains auteurs); passé simple : *je vêtis ;* futur : *je vêtirai ;* impératif : *vêts ;* subjonctif présent : *que je vête ;* imparfait : *que je vêtisse ;* participe : *vêtant,* ou *vêtissant ; étant vêtu.*

(Le singulier du présent de l'indicatif et de l'impératif est peu usité.)

Ouïr (du latin *audire,* entendre) ne s'emploie (assez rarement) qu'à l'infinitif et dans les temps composés. Le participe passé s'écrit *ouï ;* on le trouve dans l'expression de procédure : *ouï la lecture de l'arrêt.*

Gésir : usité seulement à l'indicatif présent : *je gis, tu gis, il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent ;* à l'imparfait : *je gisais ;* au participe présent : *gisant.*

Issir : ancien verbe, n'est plus employé qu'au participe passé : *issu* (de).

353. Infinitif en oir.

a) Verbes à alternance de radicaux *toniques* et *atones* à l'indicatif présent et au subjonctif présent :

Apercevoir : Indicatif présent : *j'aperçois, il aperçoit, nous apercevons, ils aperçoivent ;* imparfait : *j'apercevais ;* futur : *j'apercevrai ;* passé simple : *j'aperçus ;* impératif : *aperçois, apercevons ;* subjonctif présent : *que j'aperçoive, que nous apercevions ;* imparfait : *que j'aperçusse ;* participe : *ayant aperçu.*

Se conjuguent sur ce modèle : **recevoir** (Voir no 343), **décevoir, concevoir, percevoir,** et **devoir,** dont le participe passé est *dû* (féminin *due ;* pluriel : *dus, dues*), **redevoir.**

Mouvoir : Indicatif présent : *je meus, il meut, nous mouvons, ils meuvent ;* imparfait : *je mouvais ;* passé simple : *je mus ;* futur : *je mouvrai ;* impératif : *meus, mouvons ;* subjonctif présent : *que je meuve, que nous mouvions ;* participe : *mouvant, ayant mû* (féminin : *mue ;* pluriel : *mus, mues*).

Émouvoir ne prend pas d'accent circonflexe au participe passé : *ému.* **Promouvoir** est peu usité : le participe est *promu.*

Pouvoir : Indicatif présent : *je peux* (*je puis*), *tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent ;* imparfait : *je pouvais ;* passé simple : *je pus ;* futur : *je pourrai ;* subjonctif présent : *que je puisse ;* imparfait : *que je pusse ;* participe présent : *pouvant ;* passé : *ayant pu.*

(S'emploie à la forme pronominale, le plus souvent impersonnelle : *il se pourrait que...*)

Vouloir : Indicatif présent : *je veux, il veut, nous voulons, ils veulent ;* imparfait : *je voulais ;* passé simple : *je voulus ;* futur : *je voudrai ;* impératif : *veuille, veuillez* (inusité à la première personne du pluriel) ; subjonctif présent : *que je veuille, que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent ;* participe : *voulant, ayant voulu.*

(Une deuxième forme du participe présent : *veuillant*, se retrouve, légèrement altérée, dans les adjectifs *bienveillant* et *malveillant*.)

Dans les deux verbes **falloir** et **valoir**, l'*l* du radical se vocalise devant une consonne :

Valoir : Indicatif présent : *je vaux, il vaut, nous valons, ils valent ;* imparfait : *je valais ;* passé simple : *je valus ;* futur : *je vaudrai ;* subjonctif présent : *que je vaille, que nous valions, qu'ils vaillent ;* imparfait : *que je valusse ;* participe présent : *valant ;* participe passé : *ayant valu.*

(Une deuxième forme de participe: *vaillant*, se retrouve dans l'expression *n'avoir pas un sou vaillant* et dans l'adjectif *vaillant.*)

Se conjuguent de même : **équivaloir, prévaloir, revaloir.** Subjonctif présent de **prévaloir** : *que je prévale, que nous prévalions.*

Falloir, verbe impersonnel, usité seulement à la troisième personne du singulier. Indicatif présent : *il faut ;* imparfait : *il fallait ;* passé simple : *il fallut ;* futur : *il faudra ;* subjonctif présent : *qu'il faille ;* imparfait : *qu'il fallût ;* participe passé : *fallu.*

Au futur et au conditionnel, ces deux derniers verbes intercalent un *d* entre le radical et la terminaison : *prévaudra ; faudrait.*

S'en falloir est toujours pronominal et impersonnel : *il s'en faut de...*

b) Tout un groupe de verbes diversement irréguliers :

Savoir : Indicatif présent : *je sais, tu sais, nous savons, ils savent ;* imparfait : *je savais ;* passé simple : *je sus ;* futur : *je saurai ;* impératif : *sache, sachons, sachez ;* subjonctif présent : *que je sache, que nous sachions ;* imparfait : *que je susse ;* participe : *sachant, ayant su. Sache* vient directement du subjonctif latin : *sapiam.* Deux formes en *ant : sachant*, employé comme participe, et *savant*, comme adjectif.

Voir : Indicatif présent : *je vois, nous voyons, ils voient ;* imparfait : *je voyais, nous voyions ;* passé simple : *je vis ;* futur : *je verrai ;* impératif : *vois, voyons ;* subjonctif présent : *que je voie, que nous voyions ;* participe présent : *voyant ;* passé : *ayant vu.*

Se conjuguent de même **revoir, pourvoir, prévoir,** sauf que le passé simple de **pourvoir** est *je pourvus*, et l'imparfait du subjonctif, par conséquent : *que je pourvusse*, et que le futur de **pourvoir** et de **prévoir** est *je pourvoirai* et *je prévoirai*, les conditionnels correspondants : *je pourvoirais* et *je prévoirais.*

Assoir ou **Asseoir** : Indicatif présent : *j'assois, nous assoyons, ils assoient*, ou : *j'assieds, nous asseyons, ils asseyent ;* imparfait : *j'assoyais* ou *j'asseyais ;* passé simple : *j'assis ;* futur : *j'assoirai* ou *j'assiérai* ou *j'asseyerai ;* impératif : *assois, assoyons*, ou *assieds, asseyons ;* subjonctif présent : *que j'assoie, que nous assoyons, qu'ils assoient*, ou *que j'asseye, que nous asseyons, qu'ils asseyent ;* participe présent : *assoyant* ou *asseyant ;* passé : *assis.*

(Ce verbe s'emploie surtout à la forme pronominale *s'asseoir, je m'assieds.*)

Surseoir : Indicatif présent : *je surseois, nous sursoyons ;* imparfait : *je sursoyais ;* futur : *je surseoirai ;* passé simple (peu usité) : *je sursis ;* subjonctif présent : *que je sursoie ;* imparfait (peu usité) : *que je sursisse ;* impératif : *sursoyons ;* participe : *sursoyant, ayant sursis.*

Seoir : (premier sens équivalant à *il convient,* et le plus souvent impersonnel), usité aux formes suivantes : *il sied, il seyait, il siéra ;* participe présent : *séant* ou *seyant.*

(Deuxième sens : *être situé*) : participe présent : *séant ;* participe passé : *sis.*

Choir, sauf dans certains langages provinciaux, n'est plus guère employé qu'à l'infinitif. On trouve le futur *cherra* dans « le Petit Chaperon rouge ». Les écrivains du XVIIe siècle employaient encore le participe passé *chu* (féminin : *chute*) et le passé simple : il *chut.*

Déchoir se trouve à l'indicatif présent : *je déchois, tu déchois, il déchoit ;* passé simple : *je déchus ;* subjonctif présent : *que je déchoie ;* passé : *que je déchusse ;* participe passé : *déchu.*

Échoir se trouve à l'indicatif présent : *il échoit ;* passé simple : *il échut ;* futur : *il écherra ;* participe présent : *échéant,* et passé : *échu.*

(Ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier ou du pluriel, puisqu'il ne peut avoir pour sujet qu'un nom de chose.)

Pleuvoir (verbe impersonnel) : Indicatif présent : *il pleut ;* imparfait : *il pleuvait ;* futur : *il pleuvra ;* passé simple : *il plut ;* subjonctif présent : *qu'il pleuve ;* passé : *qu'il plût ;* participe : *pleuvant, ayant plu.*

Apparoir (terme de jurisprudence) n'est employé qu'à l'infinitif et à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent : *il appert* (il est manifeste).

354. Infinitif en re.

a) Verbes à l'infinitif en **aindre, eindre, oindre.**

Le **d** de l'infinitif ne se retrouve qu'au futur simple et au conditionnel présent. Le développement d'un *i* consonne transforme le *n* en *n* mouillé devant une voyelle (*aign, eign, oign*).

Passé simple en *is.* Participe passé en *nt.*

Craindre : Indicatif présent : *je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craignez, ils craignent ;* imparfait : *je craignais ;* futur : *je craindrai ;* passé simple : *je craignis ;* impératif : *crains, craignons ;* subjonctif présent : *que je craigne ;* imparfait : *que je craignisse ;* participe : *craignant, ayant craint.*

Sur le même type : **plaindre, contraindre ; peindre, astreindre, atteindre, empreindre, enfreindre, dépeindre, ceindre, déteindre, éteindre, étreindre, feindre, geindre, repeindre, restreindre, teindre** (on peut rappeler aussi le vieux verbe **aveindre,** encore quelquefois usité); **joindre, adjoindre, disjoindre, rejoindre, enjoindre,** enfin **oindre** et **poindre,** qui sont peu

usités et défectifs (*poindre* n'est guère employé qu'à l'infinitif et au futur).

b) Verbes terminés à la troisième personne du présent indicatif par la consonne du radical.

Rendre (Voir n° 344) : Indicatif présent : *je rends, tu rends, il rend, nous rendons, vous rendez, ils rendent ;* imparfait : *je rendais ;* passé simple : *je rendis ;* futur : *je rendrai ;* impératif : *rends, rendons, rendez ;* subjonctif présent : *que je rende ;* imparfait : *que je rendisse ;* participe : *rendant, rendu.*

Conjuguer de même : **descendre, fendre, pendre, vendre; épandre, répandre; fondre, pondre, répondre, tondre; perdre; mordre, tordre.**

Du même type, mais présentant quelques particularités :

Vaincre (qu devant une voyelle) : Indicatif présent : *je vaincs, tu vaincs, il vainc, nous vainquons, ils vainquent ;* imparfait : *je vainquais ;* passé simple : *je vainquis ;* futur : *je vaincrai ;* impératif : *vaincs, vainquons ;* subjonctif présent : *que je vainque ;* participe présent : *vaincu.*

De même : **convaincre.**

Prendre (alternance de deux radicaux) : Indicatif présent : *je prends, nous prenons, ils prennent ;* imparfait : *je prenais ;* passé simple : *je pris ;* futur : *je prendrai ;* impératif : *prends, prenons ;* subjonctif présent : *que je prenne ;* participe : *prenant, pris.*

De même : **apprendre, comprendre, s'éprendre, se méprendre, surprendre.**

Coudre : Indicatif présent : *je couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent ;* imparfait : *je cousais ;* passé simple : *je cousis ;* futur : *je coudrai ;* subjonctif : *que je couse, que je cousisse ;* impératif : *couds, cousons ;* participe : *cousant, cousu.*

De même : **découdre, recoudre.**

Moudre (deux radicaux) : Indicatif présent : *je mouds, nous moulons ;* imparfait : *je moulais ;* passé simple : *je moulus ;* futur : *je moudrai ;* subjonctif présent : *que je moule ;* imparfait : *que je moulusse ;* impératif : *mouds, moulons ;* participe : *moulant, ayant moulu.*

Même modèle : **émoudre** (peu usité, sauf au participe passé : *émoulu* (sens figuré : *Officier frais émoulu de Saint-Cyr*).

c) Verbes à l'infinitif en **uire.** Passé simple : *uisis ;* participe passé : *uit.*

Conduire : Indicatif présent : *je conduis, nous conduisons ;* imparfait : *je conduisais ;* passé simple : *je conduisis ;* futur : *je conduirai ;* subjonctif : *que je conduise ;* participe : *conduit.*

Sur le même type : **déduire, enduire, introduire, produire, réduire, reproduire, séduire, construire, cuire, détruire, instruire, reconstruire.**

Luire et **nuire** ont un participe passé sans *t* : *lui, nui ;* et *luire* est peu employé au passé simple et au subjonctif imparfait.

d) Verbes où la consonne finale **t** ou **d** du radical à l'infinitif ne se retrouve qu'au futur de l'indicatif et au conditionnel présent :

Connaître : Indicatif présent : *je connais, il connaît, ils connaissent ;* imparfait : *je connaissais ;* passé simple : *je connus ;* futur : *je connaîtrai ;* subjonctif : *que je connaisse, que je connusse ;* participe : *connaissant, connu.*

Sur le même modèle : **paraître, apparaître, comparaître, disparaître, reparaître, réapparaître, transparaître, méconnaître, reconnaître,** et le verbe défectif **paître,** qui n'est pas usité au passé simple ni au subjonctif imparfait ; **repaître** a un passé simple : *je repus,* et un participe passé : *repu.*

Ces verbes portent l'accent circonflexe devant un *t,* marque d'un *s* tombé devant ce *t.*

Naître. Même conjugaison, sauf au passé simple : *je naquis,* et au participe passé : *né* (auxiliaire *être* aux temps composés).

Renaître n'a pas de temps composés.

Croître se conjugue aussi comme *connaître,* mais aux personnes où une confusion avec les formes du verbe *croire* serait possible, on met un accent circonflexe sur *i* et sur *u : je croîs, je crûs, ayant crû* (crus, crue, crues). Même conjugaison : **accroître, décroître,** mais les participes sont : *accru, décru,* et l'accent circonflexe sur *i* ne se met que devant le *t.*

Absoudre : Ce verbe comporte non seulement l'absence du **d'** mais aussi l'alternance d'un radical tonique et d'un radical atone.

Indicatif présent : *j'absous, tu absous, nous absolvons, ils absolvent ;* imparfait : *j'absolvais ;* passé simple (inusité) ; futur : *j'absoudrai ;* impératif : *absous, absolvons, absolvez ;* subjonctif présent : *que j'absolve ;* participe passé : *absous, absoute.*

Se conjuguent de même : **dissoudre, résoudre.** Ce dernier a un passé simple : *je résolus,* et au participe passé il fait : *résolu.*

e) Verbes qui se refusent à toute classification :

Conclure : Indicatif présent : *je conclus, nous concluons ;* imparfait : *je concluais ;* passé simple : *je conclus ;* futur : *je conclurai ;* impératif : *conclus, concluons, concluez ;* subjonctif présent : *que je conclue, que nous concluions ;* participe passé : *conclu.*

Sur le même modèle : **exclure.**

Les participes des verbes **inclure** et **reclure** peu usités, devenus adjectifs, prennent un *s : inclus, reclus* (du latin *inclusum, reclusum*).

Rompre : Indicatif présent : *je romps, nous rompons ;* imparfait : *je rompais ;* passé simple : *je rompis ;* futur : *je romprai ;* subjonctif : *que je rompe ; que je rompisse ;* impératif : *romps, rompons ;* participe : *rompant, rompu.*

Se conjuguent de même : **corrompre, interrompre.**

Rire : Indicatif présent : *je ris, nous rions ;* imparfait : *je riais ;* passé simple : *je ris ;* futur : *je rirai ;* subjonctif : *que je rie, qu'il*

rît (seul usité); impératif : *ris, rions ;* participe : *riant, ayant ri.*
Même conjugaison : **sourire.**

Plaire : Indicatif présent : *je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent ;* passé simple : *je plus ;* futur : *je plairai ;* subjonctif présent : *que je plaise ;* participe : *plaisant, ayant plu* (participe passé toujours invariable).
Se conjuguent de même : **complaire, déplaire.**

Taire suit cette conjugaison, sauf à la troisième personne singulier de l'indicatif présent, où il ne prend pas d'accent circonflexe : *tait.*

Battre : Indicatif présent : *je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent ;* imparfait : *je battais ;* passé simple : *je battis ;* futur : *je battrai ;* subjonctif présent : *que je batte ;* participe passé : *battu.*
Se conjuguent de même : **abattre, combattre, débattre, rabattre, rebattre.**

Boire : Indicatif présent : *je bois, tu bois, il boit, nous buvons, ils boivent ;* imparfait : *je buvais ;* passé simple : *je bus ;* futur : *je boirai ;* impératif : *bois, buvons ;* participe : *buvant, ayant bu.*
L'ancien verbe **imboire** n'est plus usité qu'au participe passé : *imbu* (un homme *imbu* de préjugés).

Croire : Indicatif présent : *je crois, il croit, nous croyons, ils croient ;* imparfait : *je croyais ;* passé simple : *je crus ;* futur : *je croirai ;* impératif : *crois, croyons ;* subjonctif présent : *que je croie, que tu croies, qu'il croie, que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient ;* participe : *croyant, ayant cru.*

Accroire ne s'emploie qu'à l'infinitif, et toujours avec le verbe *faire.*

Écrire : Indicatif présent : *j'écris, il écrit, nous écrivons, ils écrivent ;* imparfait : *j'écrivais ;* passé simple : *j'écrivis ;* futur : *j'écrirai ;* impératif : *écris, écrivons ;* subjonctif présent : *que j'écrive ;* participe passé : *ayant écrit.*
(*Écrire,* du latin *scribere.* Le *b* est devenu *v* dans *écrivant, écrivain,* mais subsiste dans *scribe,* mot savant.)
Se conjuguent de même : **circonscrire, décrire, inscrire, prescrire, récrire, souscrire.**

Lire : Indicatif présent : *je lis, nous lisons ;* imparfait : *je lisais ;* passé simple : *je lus ;* impératif : *lis, lisons ;* subjonctif présent : *que je lise ;* participe passé : *ayant lu.*
Se conjugue de même : **relire.**

Mettre : Indicatif présent : *je mets, il met, nous mettons ;* passé simple : *je mis ;* futur : *je mettrai ;* impératif : *mets, mettons ;* subjonctif présent : *que je mette ;* participe passé : *ayant mis.*
Se conjuguent de même : **admettre, commettre, démettre, émettre, omettre, permettre, remettre, soumettre, transmettre, promettre.**

Suffire : Indicatif présent : *je suffis, nous suffisons ;* passé simple : *je suffis ;* futur : *je suffirai ;* subjonctif présent : *que je suffise ;* participe : *suffi.*
Sur *suffire* se conjugue **confire,** sauf que le participe passé prend un *t* : *confit.*

Suivre : Indicatif présent : *je suis, nous suivons ;* passé simple : *je suivis ;* futur : *je suivrai ;* impératif : *suis, suivons ;* subjonctif présent : *que je suive ;* participe : *suivant, suivi.*

Se conjuguent de même **poursuivre, s'ensuivre** (pronominal, défectif et impersonnel).

Vivre : Indicatif présent : *je vis, nous vivons ;* imparfait : *je vivais ;* passé simple : *je vécus ;* futur : *je vivrai ;* impératif : *vis, vivons ;* subjonctif présent : *que je vive ;* participe présent : *vivant ;* participe passé : *ayant vécu.*

Au passé, l'ancienne forme *vesquis* se trouve dans les écrivains jusqu'au XVIIIe siècle. La forme *vescus* n'apparaît qu'au XVIe siècle.

Se conjuguent de même : **revivre, survivre.**

Faire : Indicatif présent : *je fais, nous faisons, vous faites, ils font ;* imparfait : *je faisais ;* passé simple : *je fis ;* futur : *je ferai ;* impératif : *fais, faisons, faites ;* subjonctif présent : *que je fasse ;* participe : *faisant, ayant fait.*

(On prononce *f*esais, *f*esons, *f*esions.)

Sur *faire* se conjuguent tous ses composés : *défaire, contrefaire, satisfaire,* etc. (**Parfaire** n'est guère usité qu'à l'infinitif, au participe passé et à l'indicatif présent.)

Dire : Indicatif présent : *je dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent ;* imparfait : *je disais ;* passé simple : *je dis ;* futur : *je dirai ;* impératif : *dis, disons, dites ;* subjonctif présent : *que je dise ;* participe : *disant, ayant dit.*

Un seul composé de *dire* : **redire,** fait à la deuxième personne du pluriel : *vous redites,* comme le simple. Les autres font : *vous contredisez, vous interdisez, vous prédisez, vous médisez.* **Maudire** fait *nous maudissons, vous maudissez, je maudissais, maudissant,* comme les verbes en *ir* à suffixe *iss.*

f) Enfin, certains verbes **défectifs** ne sont utilisés qu'aux formes suivantes :

Braire : Indicatif présent : *il brait, ils braient ;* imparfait : *il brayait, ils brayaient ;* futur : *il braira, ils brairont ;* conditionnel présent : *il brairait, ils brairaient ;* participe présent : *brayant ;* participe passé, dans les temps composés : *il a brait.*

Dans l'ancien français, **braire** s'employait au sens général de *crier,* en parlant des personnes aussi bien que des animaux.

Bruire : Indicatif présent : *il bruit ;* imparfait : *il bruissait, ils bruissaient ;* participe présent : *bruissant* (l'ancien participe présent *bruyant* n'est plus qu'adjectif).

Clore (de plus en plus rare) : Indicatif présent : *je clos, tu clos, il clot* (sans pluriel); futur : *je clorai* (en entier); participe : *clos ;* subjonctif présent : *que je close* (en entier); participe présent : *closant ;* passé : *ayant clos.*

De même **enclore** et **éclore** (ce dernier verbe prend toujours l'auxiliaire *être* et peut se dire à la troisième personne du pluriel : *ils éclosent*). **Forclore,** terme de procédure, ne s'emploie qu'à l'infinitif et au participe passé (*forclos*).

Frire : Indicatif présent : *je fris, tu fris, il frit;* participe passé : *ayant frit.* Le futur : *je frirai,* et le conditionnel : *je frirais,* sont peu usités : on préfère avoir recours au verbe *faire,* et il en est de même pour les autres formes : *je ferai frire, je faisais frire, j'ai fait frire.*

Traire : Indicatif présent : *je trais, tu trais, il trait, nous trayons, vous trayez, ils traient;* imparfait : *je trayais* (en entier); futur : *je trairai* (en entier); impératif : *trais, trayons, trayez;* subjonctif présent (en entier) : *que je traie;* participe présent : *trayant;* passé : *ayant trait.*

Retraire ne s'emploie qu'en jurisprudence (*retraire un héritage*). Les composés **abstraire, distraire, extraire, soustraire,** se conjuguent de même.

Sourdre (jaillir de terre) n'est plus usité qu'à l'infinitif et à la troisième personne du présent de l'indicatif : *l'eau sourd du rocher.* Ce verbe s'est employé autrefois au *sens figuré.*

Le participe passé *tissu* est tout ce qui a été conservé du vieux verbe **tistre** (du latin *texere* : tisser).

Remarques orthographiques, phonétiques et historiques sur les conjugaisons actives.

355. Verbes en *e* à alternance de radical tonique et atone. — Quand la terminaison d'une forme verbale est muette, ce qui se produit notamment aux trois premières personnes du présent de l'indicatif, l'accent tonique, portant sur le radical, peut transformer de façon plus ou moins profonde la voyelle du radical. A la première personne du singulier du présent de l'indicatif, l'**é** fermé du radical du verbe *céder* s'ouvre sous l'accent : *je cède.* A la première personne du pluriel, l'accent portant sur la terminaison sonore, nous retrouvons le radical à **é** fermé : *nous cédons.*

Un cas analogue se rencontre pour le verbe **peser** (il s'agit ici d'un *e* sourd qui se transforme en *è* ouvert) : *nous pesons, je pesais,* d'une part; mais : *je pèse, tu pèses, il pèse;* pour le verbe **inquiéter** : *j'inquiète, nous inquiétons.* La voyelle s'ouvre encore dans le cas où la dernière syllabe de la terminaison étant sonore, la précédente est muette; un accent secondaire est alors nécessaire sur le radical : *il pèserait.*

Toutefois les verbes qui ont un *é* fermé à l'avant-dernière syllabe de l'infinitif conservent cet *é* au *futur* et au *conditionnel,* bien que l'on constate une tendance à prononcer cet *é* un peu ouvert : *céder, espérer; je céderai, je céderais; j'espérerai, j'espérerais.*

Cette alternance ne présente de difficulté orthographique

que dans le cas où le radical du verbe comporte un **e** muet avant un **t** ou un **l**. Dans le cas précédent, en effet, où le radical verbal comporte un **é** fermé, cet **é** fermé s'ouvre dans la forme atone, transformation notée par la substitution d'un accent grave à un accent aigu; quand il s'agit d'un **e** muet comme dans *peser*, *mener*, *semer*, cet **e** muet se transforme aussi en **è** ouvert.

Pour les verbes en **eler, eter,** on a hésité entre deux notations orthographiques :

On met un accent grave sur l'e du radical dans les verbes suivants : **botteler, bourreler, celer, ciseler, congeler, déceler, dégeler, démanteler, écarteler, geler, harceler, marteler, modeler, peler, receler ; acheter, béqueter, breveter, caqueter, colleter, crocheter, haleter, racheter :** *je pèle, j'achète.*

Les autres verbes en **eler** et **eter** (*appeler, jeter*) doublent la consonne du radical qui suit l'e transformé par l'accent : *j'appelle, j'appelais; je jette, je jetais.*

L'alternance de radicaux tonique et atone était beaucoup plus fréquente dans l'ancien français. Les verbes *aimer, demeurer, trouver*, etc., présentaient deux radicaux :

j'aim, je demeure, je treuve : radical tonique;
nous amons, nous demourons, nous trouvons : radical atone.

L'usage a généralisé tantôt la forme accentuée (*aimer, demeurer*), tantôt la forme non accentuée (*clamer, trouver*).

Cette alternance explique les formes suivantes dans l'ancienne langue : *tu paroles* et *vous parlez; tu desjunes* et *vous disnez.* Quelques verbes des deuxième et troisième groupes ont gardé très nette cette alternance : *il s'émeut, nous nous émouvons; je meurs, nous mourons.*

356. Verbes à infinitif en cer, ger. — Dans les verbes à l'infinitif en **cer** (*lancer*), la consonne **c** du radical est notée **c** devant un *e* ou un *i*, **ç** devant *a* et *o* : *je lance, nous lançons.*

Dans les verbes à l'infinitif en **ger,** la consonne **g** du radical est notée **g** devant un *e* ou un *i*, **ge** devant *a* et *o* : *je mange, nous mangions; nous mangeons, je mangeais.*

357. Verbes à infinitif en yer. — Le radical de ces verbes, terminé par un **i** devant un **e** muet (*j'emploie*), se termine par un **y** devant une terminaison sonore (commençant par *a, é, i, o*) : *j'employais, nous employons, employé* (cet **y** note à la fois un *i* voyelle et un *i* consonne).

Dans les verbes en **oyer** et **uyer,** l'**y** se change toujours en **i** devant un *e* muet : *j'emploie, j'emploierai; j'appuie, j'appuierai.* Dans les verbes en *ayer,* on peut dans ce cas conserver l'**y** ou

le changer en **i** : *je paye* ou *je paie; je payerai* ou *je paierai.*

Grasseyer, le seul verbe en **eyer,** conserve toujours l'**y** : *tu grasseyes, vous grasseyerez.*

Envoyer fait au futur *j'enverrai,* au conditionnel présent : *j'enverrais.* (Voir n° 334.)

358. Deuxième conjugaison en **s.** — La syllabe **iss** caractéristique qui s'intercale à certains temps à la fin du radical provient du suffixe latin des verbes *inchoatifs* qui marquait l'entrée dans l'action. Ce sens est encore sensible dans les verbes formés sur des adjectifs : *vieillir, grandir, verdir.*

Certains verbes de la conjugaison morte (3e groupe) sont passés dans cette deuxième conjugaison. De là le caractère hybride de leur conjugaison.

Haïr garde aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif des formes mortes : *je hais, tu hais, il hait* (le peuple crée des formes vivantes : *il haït*). Mais les deux personnes du pluriel : *hayons, hayez,* ont été remplacées par des formes copiées sur celles de *finir : nous haïssons, vous haïssez.*

Maudire garde l'infinitif en **re** et le participe *maudit, maudite.* Les autres formes appartiennent à la deuxième conjugaison : *je maudissais, nous maudissons,* etc.

Bénir conserve l'ancien participe *bénit* (du latin *benedictum*) dans des expressions figées : *pain bénit, eau bénite* (au sens liturgique). Au sens usuel, on dit *béni, bénie* (forme servant pour les temps composés dans tous les sens du verbe).

Bruire faisait autrefois : *il bruyait* et *bruyant,* resté comme adjectif. Aujourd'hui : *il bruissait, bruissant.*

Fleurir, suivant le sens, a les deux formes : *fleurissant, fleurissait* (donner des fleurs) et *florissant, florissait* (prospérer).

Cette deuxième forme correspond à l'ancien français *florir* (du latin *florere*).

Conjugaison passive.

359. La voix **passive,** en latin, comprenait un double système de formes : 1° des formes simples caractérisées par des désinences personnelles spéciales : *amor,* je suis aimé, s'oppose à *amo,* j'aime; 2° des formes composées constituées avec l'auxiliaire *être* et le participe passé : *amatus sum,* j'ai été aimé.

Pour les formes simples latines, la chute des consonnes finales les a fait se confondre entre elles ou avec les formes de l'actif. Le français s'est alors inspiré des formes composées du passif latin pour former toute la conjugaison passive. Le participe passé du verbe s'accompagne à chaque temps du temps correspondant de

l'auxiliaire *être* (en latin l'auxiliaire perdait son sens propre et même ses valeurs temporelles variables, pour indiquer toujours une idée de passé : *amatus sum* ne correspond pas à *je suis aimé*, mais à *j'ai été aimé*). Dans le système français, le participe *aimé* est comme un adjectif attribut, indépendant, et l'auxiliaire garde sa valeur temporelle propre : *je suis aimé* (présent), comme *je suis grande* (présent).

Modèle de conjugaison passive : *Être aimé.*

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je suis aimé.
Tu es aimé.
Il est aimé.
Nous sommes aimés.
Vous êtes aimés.
Ils sont aimés.

IMPARFAIT.

J'étais aimé.
Tu étais aimé.
Il était aimé.
Nous étions aimés.
Vous étiez aimés.
Ils étaient aimés.

PASSÉ SIMPLE.

Je fus aimé.
Tu fus aimé.
Il fut aimé.
Nous fûmes aimés.
Vous fûtes aimés.
Ils furent aimés.

PASSÉ COMPOSÉ.

J'ai été aimé.
Tu as été aimé.
Il a été aimé.
Nous avons été aimés.
Vous avez été aimés.
Ils ont été aimés.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J'eus été aimé.
Tu eus été aimé.
Il eut été aimé.
Nous eûmes été aimés.
Vous eûtes été aimés.
Ils eurent été aimés.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais été aimé.
Tu avais été aimé.
Il avait été aimé.
Nous avions été aimés.
Vous aviez été aimés.
Ils avaient été aimés.

FUTUR.

Je serai aimé.
Tu seras aimé.
Il sera aimé.
Nous serons aimés.
Vous serez aimés.
Ils seront aimés.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'aurai été aimé.
Tu auras été aimé.
Il aura été aimé.
Nous aurons été aimés.
Vous aurez été aimés.
Ils auront été aimés.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je serais aimé.
Tu serais aimé.
Il serait aimé.
Nous serions aimés.
Vous seriez aimés.
Ils seraient aimés.
(*Id.* INDICATIF FUTUR DU PASSÉ.)

PASSÉ.

1° J'aurais été aimé, etc.
2° J'eusse été aimé, etc.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT.

Sois aimé.
Soyons aimés.
Soyez aimés.

PASSÉ.

Aie été aimé.
Ayons été aimés.
Ayez été aimés.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je sois aimé.
Que tu sois aimé.
Qu'il soit aimé.
Que nous soyons aimés.
Que vous soyez aimés.
Qu'ils soient aimés.

IMPARFAIT.

Que je fusse aimé.
Que tu fusses aimé.
Qu'il fût aimé.
Que n. fussions aimés.
Que v. fussiez aimés.
Qu'ils fussent aimés.

PASSÉ.

Que j'aie été aimé.
Que tu aies été aimé.
Qu'il ait été aimé.
Que n. ayons été aimés.
Que v. ayez été aimés.
Qu'ils aient été aimés.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse été aimé.
Que tu eusses été aimé.
Qu'il eût été aimé.
Que n. eussions été aimés.
Que v. eussiez été aimés.
Qu'ils eussent été aimés.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Être aimé.

PASSÉ.

Avoir été aimé.

PARTICIPE

PRÉSENT.

Étant aimé.

PASSÉ.

Ayant été aimé.

A tous les temps : aimé, aimés, *au masculin ;* aimée, aimées, *au féminin.*

Conjugaison passive interrogative.

TEMPS SIMPLES.	TEMPS COMPOSÉS.
Suis-je aimé?	Ai-je été aimé?
Es-tu aimé?	As-tu été aimé?
Est-il aimé?	A-t-il été aimé?
Sommes-nous aimés?	Avons-nous été aimés?
Êtes-vous aimés?	Avez-vous été aimés?
Sont-ils aimés?	Ont-ils été aimés? etc.
(Au féminin : aimée, aimées.)	

Conjugaison passive négative.

Je ne suis pas aimé.	Je n'ai pas été aimé.
Nous ne sommes pas aimés.	Nous n'avons pas été aimés, etc.

Conjugaison passive, interrogative négative.

Ne suis-je pas aimé?	N'ai-je pas été aimé?
Ne sommes-nous pas aimés?	N'avons-nous pas été aimés? etc.

Conjugaison pronominale.

360. Elle suit la conjugaison active, à deux exceptions près :

a) Le verbe s'accompagne de **deux pronoms :** un pronom sujet, comme à l'actif; un deuxième pronom complément, qui désigne la même personne que le premier, pronom réfléchi ou pronom personnel à valeur réfléchie : je me *promène,* tu te *promènes,* il se *promène,* nous nous *promenons,* vous vous *promenez,* ils se *promènent;*

b) Aux temps composés, l'auxiliaire est toujours le verbe **être :** *je me* suis *promené.*

Le pronom réfléchi disparaît :

1° Au participe passé (sens passif) : *un souvenir* évanoui; *un cheval* échappé; et au participe présent : *un homme bien* portant (verbe *se porter*). Dans ce cas, le participe présent perd en grande partie sa valeur verbale et tend à devenir *adjectif,* ce qui est mieux marqué encore dans : *le soleil* levant, *le pécheur* repentant;

2° A l'infinitif, après *faire : Attends, je vais te* faire lever, *polisson.*

Le latin employait auprès du verbe le pronom *se* avec une valeur uniquement réfléchie. Le français a étendu cette formule à des sens autres que le réfléchi et qui constituent les sens actuels de la forme pronominale. Celle-ci, entre autres, correspond à certaines valeurs du passif latin.

Verbe pronominal : *Se repentir.*

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je me repens.
Tu te repens.
Il se repent.
Nous nous repentons.
Vous vous repentez.
Ils se repentent.

IMPARFAIT.

Je me repentais.
Tu te repentais.
Il se repentait.
Nous nous repentions.
Vous vous repentiez.
Ils se repentaient.

PASSÉ SIMPLE.

Je me repentis.
Tu te repentis.
Il se repentit.
Nous nous repentîmes.
Vous vous repentîtes.
Ils se repentirent.

PASSÉ COMPOSÉ.

Je me suis repenti.
Tu t'es repenti.
Il s'est repenti.
N. n. sommes repentis.
Vous v. êtes repentis.
Ils se sont repentis.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

Je me fus repenti.
Tu te fus repenti.
Il se fut repenti.
Nous n. fûmes repentis.
Vous v. fûtes repentis.
Ils se furent repentis.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Je m'étais repenti.
Tu t'étais repenti.
Il s'était repenti.
Nous n. étions repentis.
Vous v. étiez repentis.
Ils s'étaient repentis.

FUTUR.

Je me repentirai.
Tu te repentiras.
Il se repentira.
Nous nous repentirons.
Vous vous repentirez.
Ils se repentiront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

Je me serai repenti.
Tu te seras repenti.
Il se sera repenti.
Nous n. serons repentis.
Vous v. serez repentis.
Ils se seront repentis.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je me repentirais.
Tu te repentirais.
Il se repentirait.
Nous nous repentirions.
Vous vous repentiriez.
Ils se repentiraient.

(*Id.* Indicatif futur du Passé.)

PASSÉ.

Je me serais repenti.
Tu te serais repenti.
Il se serait repenti.
N. n. serions repentis.
Vous v. seriez repentis.
Ils se seraient repentis.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT.

Repens-toi.
Repentons-nous.
Repentez-vous.

PASSÉ.

(Inusité).

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je me repente.
Que tu te repentes.
Qu'il se repente.
Que nous n. repentions.
Que vous v. repentiez.
Qu'ils se repentent.

IMPARFAIT.

Que je me repentisse.
Que tu te repentisses.
Qu'il se repentît.
Que n. n. repentissions.
Que v. v. repentissiez.
Qu'ils se repentissent.

PASSÉ.

Que je me sois repenti.
Que tu te sois repenti.
Qu'il se soit repenti.
Q. n. n. soyons repentis.
Q. v. v. soyez repentis.
Qu'ils se soient repentis.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que je me fusse repenti.
Que tu te fusses repenti.
Qu'il se fût repenti.
Q. n. n. fussions repentis.
Q. v. v. fussiez repentis.
Qu'ils se fussent repentis.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Se repentir.

PASSÉ.

S'être repenti.

PARTICIPE

PRÉSENT.

Se repentant.

PASSÉ.

S'étant repenti.
Repenti, ie.

Conjugaison pronominale interrogative.

TEMPS SIMPLES.

Me reposé-je?
Te reposes-tu?
Se repose-t-il?
Nous reposons-nous?
Vous reposez-vous?
Se reposent-ils?

TEMPS COMPOSÉS.

Me suis-je reposé?
T'es-tu reposé?
S'est-il reposé?
Nous sommes-nous reposés?
Vous êtes-vous reposés?
Se sont-ils reposés?

LISTE DES PRINCIPAUX VERBES QUI NE S'EMPLOIENT QU'À LA FORME PRONOMINALE.

(Verbes dits, d'après certains grammairiens, *essentiellement pronominaux.*)

S'abstenir, s'accouder, s'accroupir, s'adonner, s'agenouiller, s'arroger, se blottir, se cabrer, se dédire, se démener, se désister, s'ébahir, s'écrier, s'écrouler, s'emparer, s'empresser, s'en aller, s'enquérir, s'éprendre, s'évader, s'évanouir, s'évertuer, s'extasier, se gargariser, se gendarmer, s'ingénier, s'ingérer, se méfier, se méprendre, se moquer, s'obstiner, s'opiniâtrer, se parjurer, se ratatiner, se raviser, se rebeller, se récrier, se réfugier, se rengorger, se repentir, se soucier, se souvenir.

361. Conjugaison impersonnelle (à la 3e personne du singulier seulement). Voir no 370.

Verbe impersonnel : *Tonner.*

INDICATIF	
PRÉSENT.	PASSÉ ANTÉRIEUR.
Il tonne.	Il eut tonné.
IMPARFAIT.	PLUS-QUE-PARFAIT.
Il tonnait.	Il avait tonné.
PASSÉ SIMPLE.	FUTUR.
Il tonna.	Il tonnera.
PASSÉ COMPOSÉ.	FUTUR ANTÉRIEUR.
Il a tonné.	Il aura tonné.
CONDITIONNEL	
PRÉSENT.	PASSÉ.
Il tonnerait.	Il aurait tonné.
SUBJONCTIF	
PRÉSENT.	PASSÉ.
Qu'il tonne.	Qu'il ait tonné.
IMPARFAIT.	PLUS-QUE-PARFAIT.
Qu'il tonnât.	Qu'il eût tonné.
INFINITIF	
PRÉSENT.	PASSÉ.
Tonner.	Avoir tonné.
PARTICIPE	
PRÉSENT.	PASSÉ.
Tonnant.	Ayant tonné.

Tonner est dans ce cas au sens propre (il s'agit de la *foudre*); au sens figuré, on le trouve quelquefois avec un sujet personnel : *Je tonne contre l'iniquité du siècle.*

VALEUR DES FORMES VERBALES

Valeur des voix.

Voix active.

I. Transitifs directs et transitifs indirects.

362. Le verbe actif exprime que le sujet fait l'action, ou énonce l'état dans lequel le sujet se trouve : *le roi boit; le malade souffre.*

Dans le premier cas, l'action peut porter sur un **objet** : *les vagues rongent la falaise.* Le verbe est alors un verbe **transitif** (du latin *transire :* aller au delà).

La construction du complément d'objet dans l'exemple précédent est **directe** (verbe transitif direct).

Parfois ce complément est introduit par une **préposition** : *les soldats obéissent à leurs chefs. Obéir* est un verbe **transitif indirect.**

Seul le verbe transitif direct peut passer à la voix **passive** : *la falaise est rongée par les vagues.*

Quand, au lieu d'être un nom, le complément d'objet direct est un *pronom,* par suite de la persistance des cas dans la déclinaison pronominale, le complément d'objet, même indirect, est toujours **direct** en apparence : *l'alcool* te *nuit* (*te :* à toi); il leur a *parlé* (*leur :* à eux, à elles).

Il n'y a aucune différence de sens entre les transitifs directs et les transitifs indirects.

D'ailleurs l'histoire de la langue nous fait assister, pour le même verbe, à des changements de construction. On a dit *obéir quelqu'un,* ce qui a rendu le passif possible : *Quand vous commanderez, vous serez obéi.* (Racine.)

363. Certains verbes connaissent les **deux constructions** selon la nature du complément, et par suite, souvent, selon le sens du verbe. En voici des exemples :

Aider quelqu'un et autrefois *à quelqu'un,*	*aider à l'achèvement des travaux ;*
Pardonner une offense,	*pardonner à ses ennemis ;*
Insulter quelqu'un,	*insulter aux malheurs de quelqu'un ;*
Commander la manœuvre,	*commander à ses passions ;*
Abuser un esprit faible,	*abuser d'une chose ;*
Applaudir un orateur,	*applaudir à une décision ;*
Croire quelqu'un,	*croire à l'innocence de quelqu'un;*
Décider quelqu'un à,	*décider de la victoire ;*

Manquer le but,	*manquer à son devoir, manquer de talent;*
Mériter une récompense,	*mériter de la patrie ;*
Présider une assemblée,	*présider aux opérations ;*
Regarder un paysage,	*regarder à la dépense ;*
Satisfaire quelqu'un,	*satisfaire à l'honneur ;*
Suppléer quelqu'un,	*suppléer au nombre ;*
Témoigner son amitié,	*témoigner de l'innocence de... ;*
Tenir quelque chose,	*tenir à une personne, à une chose, d'une personne ;*
Traiter une maladie,	*traiter de telle chose ;*
User un vêtement,	*user de violence.*

364. Certains verbes demandent leur complément d'objet avec une **préposition** constante :

S'abstenir de, accéder à, s'acharner à, acquiescer à, adhérer à, s'adonner à, s'adresser à, attenter à, bénéficier de, avoir besoin de, collaborer à, compatir à, consentir à, conspirer à, contraster avec, contrevenir à, coopérer à, déchoir de, découler de, disconvenir de, douter de, s'efforcer de, s'empresser de, s'enivrer de, s'enquérir de, s'éprendre de, équivaloir à, se fier à, se hasarder à, se hâter de, hésiter à, incomber à, s'indigner de, jouir de, se méfier de, se moquer de, nuire à, s'obstiner à, s'opiniâtrer à, opter pour, parvenir à, pencher à, persévérer à, persister à, plaire à, procéder à, recourir à, redoubler de, regorger de, remédier à, renchérir sur, renoncer à, se repentir de, répugner à, résister à, ressembler à, ressortir de (ou *à*), *se soucier de, soupirer après, sourire à, se souvenir de, subvenir à, succéder à, succomber à, survivre à, tarder à, triompher de, vaquer à, en vouloir à.*

On trouve cependant : *consentir un sacrifice, redoubler ses cris.*

II. Verbes transitifs et verbes intransitifs.

365. Quand l'action exprimée par le verbe ne porte pas sur un objet, on est en présence d'un verbe **intransitif** : *la mer monte; le chat dort.*

Ces verbes ont été longtemps dits **neutres** (du latin *neutrum* = ni l'un ni l'autre; ce terme équivoque est maintenant inusité).

Certains verbes **transitifs** peuvent être employés tantôt normalement avec leur complément d'objet, tantôt sans que l'on ait besoin d'exprimer un complément d'objet. Le verbe est alors employé **absolument** : *L'homme propose et Dieu dispose.*

Des verbes **intransitifs** peuvent devenir **transitifs** :

1° En prenant une valeur **factitive** : comparer *je rentre* et *je rentre ma bicyclette;*

2° Quand il s'agit d'un verbe qui **attribue** une qualité : *Le noir la vieillit;*

3° En prenant comme complément d'objet un nom de **signi-**

fication voisine de celle du verbe lui-même : *Dormez votre sommeil, grands de la terre.* (Bossuet.)

Au cours de l'histoire de la langue, les échanges ont été fréquents entre *transitifs* et *intransitifs*, et il n'y a pas de différence essentielle entre ces deux catégories de verbes.

366. Liste alphabétique des principaux verbes qui sont **transitifs** dans un sens et **intransitifs** dans l'autre.

(On trouvera des exemples de leur emploi dans les dictionnaires. *Absolument*, terme usité dans les dictionnaires, signifie que le verbe peut s'employer sans complément : *les enfants jouent.* L'emploi d'une préposition n'indique pas toujours que le verbe est intransitif indirect : c'est une question de *sens.* Voir n° 362).

Aborder (1° une personne; 2° dans une île), *approcher* (2° de), *appuyer* (2° sur), *aspirer* (2° à), *assister* (2° à), *atteindre* (2° à), *augmenter* (2° absolument), *avancer* (2° abs.), *baigner* (2° dans), *baisser* (2° abs.), *balancer* (2° entre), *casser* (2° abs.), *causer* (2° avec), *céder* (2° à), *cesser* (2° abs.), *changer* (2° abs.), *chauffer* (2° abs.), *compter* (2° sur, sans, ou abs.), *coucher* (2° à, dans), *courir* (2° abs.), *crever* (2° abs.), *crier* (2° abs.), *cuire* (2° dans ou abs.), *danser* (2° abs.), *déboucher* (2° sur), *descendre* (2° de, dans, ou abs.), *diminuer* (2° abs.), *dominer* (2° abs.), *embarquer* ou *débarquer* (2° à ou abs.), *enlaidir* (2° abs.), *entrer* (2° dans, ou abs.), *fuir* (2° dans ou abs.), *fumer* (2° abs.), *jouer* (2° abs.), *monter* (2° abs.), *parler* (2° à, de, ou abs.), *payer* (2° à, ou abs.), *pendre* (2° à), *penser* (2° à, ou abs.), *percer* (2° abs.), *peser* (2° complément de quantité), *plier* (2° abs.), *plonger* (2° abs.), *prétendre* (2° à), *prêter* (2° à), *remonter* (2° sur), *remuer* (2° abs.), *rentrer* (2° abs.), *servir* (2° abs.), *sonner* (2° abs.), *sortir* (2° abs.), *souffler* (2° abs.), *souffrir* (2° de ou abs.), *toucher* (2° à), *tourner* (2° abs.), *traîner* (2° abs.), *veiller* (2° abs.), *voter* (2° abs.).

Voix passive.

367. Seuls les verbes **transitifs directs** peuvent être employés à la forme passive :

Chaque hiver la tempête ravage *les côtes bretonnes.*

Chaque hiver les côtes bretonnes sont ravagées *par la tempête.*

Mais les verbes transitifs directs ne peuvent pas tous donner un passif.

D'autre part, par suite de la ressemblance que nous avons déjà signalée entre le présent passif accompli et le présent passif marquant l'action (la même périphrase formée de l'auxiliaire *être* et du participe passé sert dans les deux cas), la forme passive est quelquefois équivoque. Si l'on veut exprimer une action en cours, on doit employer à la place du passif soit un actif avec *on*, soit un *pronominal.*

Le blé est bien vendu exprime une action achevée ; mais quand on veut exprimer l'action en cours, on dit : *On vend bien le blé; le blé se vend bien.*

Actuellement, notre langue répugne au passif (surtout à l'infinitif) et, pour l'éviter quand cela est possible, elle a recours aux autres formes et même à des gallicismes qui ne sont pas toujours très recommandables : *ce livre est facile à se procurer ; outil malaisé à employer.*

Verbes pronominaux.

(Voir pour les formes, n° 360.)

368. Cette forme a trois sens différents :

1° Dans les pronominaux à **sens réfléchi,** le pronom garde toute sa valeur; il représente le sujet et remplit la fonction de complément d'objet direct ou indirect : *Je me suis désaltérée à la source. Elle se regarde dans la glace. Je me nuis à force de franchise.*

Les pronominaux à sens **réciproque** sont une variété des *réfléchis* dans lesquels une action faite par deux ou plusieurs sujets s'échange de l'un à l'autre : *Ils passent leur temps à se quereller.*

L'idée de réciprocité est le plus souvent renforcée par des adverbes (*ensemble, mutuellement*) ou par l'expression : *l'un, l'autre, les uns les autres : A Paris, on voit plus d'un fripon qui se dupent l'un l'autre* (Marmontel);

2° Dans les pronominaux à **valeur subjective,** le pronom a perdu son sens; on peut seulement dire dans certains cas que sa présence indique une participation particulière du sujet à l'action : *je me tais, — je m'étonne, — je me promène.*

Elle se prête volontiers à la plaisanterie.

Au XVIe siècle, un grand nombre de verbes intransitifs ont pris la forme pronominale. On trouve encore au XVIIe siècle : *se dormir, s'éclater de rire.* Il reste en français moderne : *se rire de* à côté de *rire, se mourir* à côté de *mourir.* On pourrait noter, un peu subtilement peut-être, dans *je me meurs,* une sorte d'insistance du sujet sur lui-même;

3° Enfin, à la troisième personne, le pronominal peut avoir un **sens passif** : *La soupe aux choux se fait dans la marmite.* Cette tournure a d'abord l'avantage d'éviter l'équivoque possible dans la construction avec **être** à sens d'accompli.

D'autre part, alors que la tournure avec *on* (*on vend bien le blé*) met en valeur l'action elle-même, la tournure pronominale insiste sur l'objet de l'action :

Jéricho s'aperçoit : c'est la ville des palmes. (Vigny.)

Elle a parfois quelque chose d'un peu rare et désuet qui attire l'attention.

Enfin, elle permet encore la mise en vedette à la fois de l'objet de l'action (devenu sujet) et du sujet de l'action (devenu complément d'agent) :

Tout se fit par les prêtres (Montesquieu) est beaucoup plus expressif que : *les prêtres firent tout.*

369. **Échange des voix.** — Les écrivains contemporains obtiennent des effets très frappants et expriment des nuances de pensée en modifiant, par une incorrection voulue, la nature ou la construction habituelle des différents verbes; on dira par exemple qu'*on a démissionné un ministre* (verbe intransitif employé comme transitif), pour faire entendre qu'*on a exigé sa démission;* qu'*on a suicidé quelqu'un,* pour signifier qu'*on a dissimulé un assassinat sous les apparences d'un suicide* (ici le transitif est tiré par analogie du pronominal *se suicider,* usuel, mais incorrect par pléonasme). Un Asiatique, incapable d'admettre notre législation, qui proclame les deux sexes égaux devant le lien conjugal et sa rupture, disait de même : « *Si je suis mécontent de ma femme, je la divorcerai.* »

Verbes impersonnels.

370. En général, l'action exprimée par le verbe est faite ou subie par un sujet.

Quand on dit : *la mer monte; l'enfant s'est endormi; la porte a été fermée,* le sujet a autant d'importance que le verbe.

Quand le verbe exprime un **phénomène naturel,** le sujet est difficile à connaître d'une part, et d'autre part l'action elle-même, ses résultats, seuls importent. Logiquement le verbe n'a pas de véritable sujet; l'ancien français disait : *pleut.* Grammaticalement, par analogie avec les autres verbes, on lui donne comme sujet le pronom *il.* Nous sommes en présence d'un verbe **impersonnel :** *il pleut.*

Le mot **impersonnel,** seul retenu par la nomenclature officielle, veut dire que le verbe ne rapporte pas son action à une personne déterminée. Certains grammairiens préfèrent l'appeler verbe *unipersonnel,* parce que, dans chaque temps, il n'a qu'une forme correspondant à la 3e personne du singulier.

Dans une première catégorie, on trouve des verbes marquant un phénomène naturel : *il pleut, il neige, il grêle, il gèle, il dégèle, il vente, il tonne, il bruine, il fait chaud, froid, frais, sec, humide, beau, mauvais temps; il fait du soleil, du vent, du verglas, du brouillard; il fait un temps superbe, une chaleur excessive, un*

froid de loup, etc. On peut d'ailleurs employer certains de ces verbes dans un sens plus étendu : *il pleuvait des coups.*

Dans une deuxième catégorie, on peut grouper des verbes ou locutions qui ont un sens spécial à la forme impersonnelle : *il y a, il est, il faut, il s'en faut, il en va de, il y va de, il s'agit, il en est ainsi, il en est de, il est question de, il importe, il retourne* (de quoi il retourne), *il arrive, il convient.*

Il y a s'emploie le plus souvent dans un sens **local,** mais aussi dans un sens **temporel :** Il y a *5 kilomètres...*; il y a *plusieurs années.*

Cette expression peut introduire un *attribut :* Voir ADJECTIF, nº 273.

Familièrement, on supprime quelquefois *il :*

Madame, puisque Madame y a... (Molière.)

Tant y a, expression familière, signifie : *quoi qu'il en soit.* (Noter que le groupe **il y a** n'est pas toujours impersonnel : *Mon père est à Chartres : il y a une propriété.*)

Il est s'emploie particulièrement dans un sens temporel : Il est *midi.* Il est *temps de partir.* Il était *une fois.*

Il faut exprime spécialement la nécessité, l'obligation, le besoin : Il faut *manger pour vivre.*
Le verbe **falloir** s'emploie toujours à la forme impersonnelle.

On est quelquefois embarrassé pour employer **ce qui** ou **ce qu'il** devant ces verbes :

Je ferai ce qu'il *vous plaira* (sous-entendu : d'ordonner);
Je ferai ce qui *vous plaira* (ce qui vous sera agréable);
Vos confrères les loups dévorent ce qui *reste* (Florian);
Quand vous aurez fait ces achats, vous me direz ce qu'il *vous reste d'argent.*

On emploie à la forme **impersonnelle** des verbes qui peuvent se trouver aussi à la forme **personnelle.** En général ils indiquent que l'action elle-même est plus importante que le sujet et qu'on veut la mettre en valeur. (Voir nº 99.) Voici des exemples variés de l'emploi de la forme impersonnelle :

1º Pour exprimer un fait ou une action qui s'impose à notre esprit, à nos sens :

Il est avantageux de savoir l'anglais et l'allemand.

Il y a des gens qui arrivent à être heureux.
Il y a dans la prairie un petit ruisseau qui brille au soleil.
Il est sur la montagne une épaisse bruyère. (Vigny.)
Il est dit que tout ira mal dans cette affaire (forme passive).
Il se fabrique dans cette usine des milliers de jouets (forme pronominale de sens passif).
Il reste à savoir si l'enseignement secondaire doit avoir pour unique objet l'utile. (A. France.)
Il est vrai que pour armer la jeunesse, rien ne vaut la force latine (*id.*);

2° Une action ou un fait qui s'impose à notre volonté :

Il faut empêcher que l'esprit trop absorbé par le connu d'une science spéciale ne tende au repos ou ne se traîne terre à terre. (Cl. Bernard.)
Il importe que l'historien soit impartial;

3° Une action ou un fait qui s'imposent à notre sensibilité, à notre personnalité.

On dit, par exemple, *il me souvient* (qui est d'une langue recherchée) de préférence à *je me souviens* quand il s'agit d'un souvenir particulièrement envahissant et nostalgique.

Comparer : *Il nous vient comme l'impression de cités apocalyptiques, de nuées lourdes de sang, de malédictions suspendues.* (Loti.)

On trouve chez Racine : *Il te fâche, en ces lieux, d'abandonner ta proie.*

Nous ne pourrions plus employer ce verbe à la forme impersonnelle, mais la tournure possible : *cela te fâche,* en est très proche.

De même, Verlaine dit : *Il pleure dans mon cœur,* pour évoquer une tristesse qui s'empare de l'être tout entier au point qu'il lui semble n'être même plus responsable de ses larmes.

Le pronom *il* est souvent appelé par les grammairiens sujet apparent du verbe, et ils considèrent comme le sujet réel le mot ou le groupe de mots qui suit le verbe dans plusieurs cas :

Il faut de l'application (*il,* sujet apparent : *application,* sujet réel). Voir PROPOSITION : le Sujet, n° 96 et suiv.)

Naturellement, la forme impersonnelle ne comporte pas **d'impératif.**

Comparer *souvenez-vous de* (impératif) et *qu'il vous souvienne de* (subjonctif).

L'**infinitif** ne peut être employé que s'il dépend d'un autre verbe : *il va pleuvoir; — il a dû geler ici; — il n'a pas cessé de tonner.*

Le **participe passé** employé seul est inusité. Il est facile de comprendre qu'il n'a plus aucun sens à la forme impersonnelle.

Le **participe présent** ne peut être employé que s'il est construit *absolument*, c'est-à-dire sans lien grammatical avec les autres parties de la phrase : *N'y* ayant *rien de si inconcevable que de dire que la matière se connaît soi-même.* (Pascal.) [On dirait d'ailleurs plutôt aujourd'hui : *Puisqu'il n'y a rien.*]

> *Je lui rendis son portrait et, n'étant plus question de lui donner le mien...* (J.-J. Rousseau.)

Des écrivains contemporains ont, d'ailleurs, essayé de rajeunir les tournures de ce genre : *Il faut dire plus et un peu le contraire, n'y ayant rien de plus vrai que ceci, que toute tendance, en allant jusqu'au bout de sa direction, se transforme jusqu'à devenir le contraire d'elle-même.* (E. Faguet.)

Valeur des temps et des modes.

371. Nous avons vu (nos 325 et 326) que le verbe prenait des formes spéciales pour marquer la place de l'action dans le temps, et la manière de présenter cette action. Mais chaque forme spéciale, chaque temps ou chaque mode, ne correspond pas seulement à une seule notion **temporelle** ou **modale** ; elle offre, au contraire, un **sens complexe** en général. En effet, pour exprimer des nuances temporelles, on a recours parfois à des **échanges** entre les temps. Enfin, les temps peuvent offrir, à côté de leur valeur temporelle, une valeur modale. Chaque forme va ainsi nous présenter, à côté de son emploi propre, toute une série d'emplois **dérivés** ou impropres.

Certains grammairiens distinguent : 1° les *temps absolus* (en tenant compte seulement de leur signification); 2° les *temps relatifs* (en tenant compte des temps employés dans d'autres propositions). Mais cette distinction n'est pas toujours facile à établir.

INDICATIF

372. L'indicatif (du latin grammatical *indicativus*, de *indicare, indicatum*, montrer, indiquer) est le mode des faits certains, ou auxquels on confère la plus grande certitude : *je marche; — j'ai vécu ; — je mourrai.*

C'est le mode qui nous sert à remarquer et à noter ce qui est, a été, sera, sans que notre esprit ait à intervenir entre le fait

et sa constatation. Il s'oppose en cela au *subjonctif*, mode subjectif : *je sais qu'il viendra; — je désire qu'il vienne.*

Certains emplois de l'indicatif semblent en contradiction avec cette définition. Après *si*, l'indicatif est obligatoire, même quand la condition est irréalisable : Si j'étais *riche, je voyagerais.* Il y a là une tradition grammaticale souvent déconcertante pour les étrangers, et qu'on n'explique pas suffisamment en disant que le *si* exprime assez par lui seul l'idée de doute.

(Noter d'ailleurs le tour populaire incorrect, mais très répandu : *si je serais riche*, et l'archaïsme : *si j'eusse étudié...*)

Par contre, on comprend très bien l'emploi de l'indicatif dans certaines principales de systèmes **conditionnels**, où, pour montrer combien une action était facilement réalisable, on la présente comme réalisée : *Tu virais un peu plus tôt, tu* passais *premier* (si tu avais viré).

Pour un sportif à l'imagination vive, il n'est pas question d'employer un conditionnel. En fait, la victoire n'a pas eu lieu, mais, sentimentalement, cette victoire, impossible maintenant, regrettée, il la voit devant ses yeux.

De même dans les systèmes de ce genre : *Vous vous découragez, tout échoue; vous reprenez espoir, tout vous réussit*, il faut moins voir l'expression d'une condition que l'affirmation d'un rapport certain entre deux faits certains.

Présent de l'indicatif.

373. a) Il indique soit que l'action est saisie dans un point de son développement : c'est le présent **momentané** : *Le soleil se lève. Le moment que je parle est déjà loin de moi* (Boileau) ; soit que l'action est en train de se produire : *il court* (présent **linéaire**). De là viennent une série d'emplois étendus :

Le présent exprime l'idée du verbe en dehors de toute notion de temps; aussi se prête-t-il à l'expression des **vérités scientifiques** ou **proverbiales** : *Rien ne sert de courir. L'eau bout à cent degrés.*

Le présent sert encore pour les actions **habituelles** : *Je lis le soir avant de m'endormir.*

Il exprime des actions qui, même sans se produire actuellement, sont en rapport étroit avec le moment présent, par une

idée de **continuité** ou de **certitude.** Il déborde sur une partie du passé ou du futur :

> *Huit ans déjà passés, une impie étrangère*
> *Du sceptre de David usurpe tous les droits.* (Racine.)

Monsieur est parti; il revient dans deux jours.
La cérémonie commence demain à deux heures.

b) La notion d'**aspect** n'est pas nette dans le présent de l'indicatif. C'est selon le **sens** du verbe que l'on peut déterminer une valeur de progression, de durée, une valeur **inchoative** (du latin *inchoare*, commencer) dans : *Madame se meurt.* (Bossuet.) *L'aube blanchit le ciel. Le bois se consume.*

Pourtant il faut signaler qu'au **passif** le présent de l'indicatif peut avoir : 1° la valeur d'un **présent** (action en cours, inachevée); 2° celle d'un **parfait** (action accomplie) :

1° *La maison est bâtie par les ouvriers* (présent, action en train de se produire);

2° *La maison est bâtie* (action accomplie, agent non exprimé). [Voir n° 367.]

c) Emploi **impropre** du présent. — Dans les emplois précédents, la forme du présent s'adapte à un présent réel, ou à un temps en rapport étroit et logique avec le présent. Nous allons voir cette forme servir à l'expression du *passé* et du *futur :*

Dans le présent **historique,** le présent correspond à un passé. Au lieu de considérer les faits par rapport au présent, on détache une partie de ce passé pour nous la présenter comme actuelle, soit qu'il s'agisse d'un fait frappant, d'un coup de théâtre :

Le combat était douteux, il se prolongea, lorsqu'on voit *les vaisseaux de Cléopâtre* (Michelet);

soit qu'il s'agisse de la présentation d'une mise en scène :

Vatel attend *quelque temps : les autres pourvoyeurs ne vinrent point. Sa tête s'échauffait, il crut qu'il n'y aurait point d'autre marée... Gourville se moqua de lui. Vatel* monte *à sa chambre,* met *son épée contre la porte et se la* passe *au travers du cœur; mais ce ne fut qu'au troisième coup (car il s'en donna deux qui n'étaient pas mortels) qu'il tomba mort. Cependant la marée* arrive *de tous côtés; on cherche Vatel pour la distribuer; on* va *à sa chambre, on* heurte, *on* enfonce *la porte, on le* trouve *noyé dans son sang.* (Mme de Sévigné.)

De toutes façons, le présent historique ou narratif se mêle à des temps passés.

Le présent se prête aussi à l'expression du **passé prochain,** avec certains verbes comme : *partir, sortir, s'en aller : Vous n'avez pas eu de chance, le train* part *à l'instant.*

On trouve encore des présents à sens de **futur.** Si l'action est certaine, on a tendance à la représenter comme présente. Il s'agit souvent d'un futur **immédiat :** on répond *je viens* à un appel, même quand on sait que la besogne qui nous occupe risque de durer encore. Mais, dans des **projets,** le présent peut s'étendre à un futur assez éloigné :

Je sors *dans cinq minutes* (futur prochain).

Je vais passer huit jours en Italie : je passe *par Milan; je* reste *deux jours à Florence* (futur assez éloigné).

Enfin, après **si** conditionnel, le présent remplace le **futur :** S'*il n'y* a *pas de brume demain, nous* irons *en mer.*

On met souvent **c'est** au présent au début des phrases dont le verbe est au **passé** ou au **futur :** C'est *moi qui m'occuperai de cette affaire.*

Passés de l'indicatif.

374. L'indicatif offre pour l'expression du **passé** cinq temps d'un emploi inégalement fréquent : *imparfait, passé simple, passé composé, passé antérieur, plus-que-parfait,* auxquels on peut ajouter les passés *surcomposés.*

Parfait vient du latin *perfectum,* achevé, accompli; les grammairiens ont aussi désigné le *passé* par le mot **prétérit,** du latin *praeteritum,* laissé en arrière.

Passé simple et passé composé.

375. Le français possède deux **passés** proprement dits : le **passé simple** (forme héritée du latin); le **passé composé,** formé à l'époque romane d'après un temps composé du latin, dont le sens précis fut : *je possède quelque chose dans tel état : habeo epistolam acceptam* = j'ai une lettre reçue. Il a donc une valeur d'**accompli.**

Les grammairiens, à partir du XVIe siècle, ont essayé de limiter et de distinguer les domaines de chacun de ces temps. On est arrivé à définir d'une part le **passé simple** (avant 1910 on disait *passé défini*), temps qui rejette nettement l'action dans le passé, et le **passé composé** (avant 1910, *passé indéfini*), qui, par suite de la valeur spéciale de l'auxiliaire, laisse un lien entre l'action passée et le présent, constitue un parfait dont le résultat est encore sensible. L'exemple suivant dégage bien la règle : *Pison nous offensa, Pison s'est repenti* (*Grammaire de Port-Royal*).

Mais, en fait, nous assistons de plus en plus, notamment dans la langue parlée, sauf dans l'Ouest et dans le Midi, à la disparition du **passé simple**, due probablement au fait que les formes en sont difficiles et irrégulières, à la fois par les flexions particulières à ce temps, et par les radicaux souvent variables. La disparition concerne surtout les deux premières personnes du pluriel, formes lourdes et qui peuvent paraître affectées.

376. Valeur actuelle des passés de l'indicatif. — *a*) **Le passé simple.** — C'est un temps **historique** et littéraire, celui qui sert au récit de faits en général brefs et successifs, révolus dans un passé assez lointain :

> *Les vallées* s'abaissèrent *encore ; on* traversa *des pays où l'automne était presque aussi tiède que l'été. Puis il* parut *une forêt redoutable et profonde. Les Wah* creusèrent *un passage à l'aide de leurs poignards.* (J.-H. Rosny.)

> *La vie des empereurs* commença *donc à être plus assurée ; ils* purent *mourir dans leur lit, et cela semble avoir un peu adouci leurs mœurs ; ils ne* versèrent *plus le sang avec tant de férocité.* (Montesquieu.)

Le passé simple ne peut guère s'employer pour un fait isolé ; il s'intègre dans un **ensemble** de faits. Il ne peut pas non plus s'employer dans une phrase où la période de temps marquée n'est pas complètement écoulée :

> *Cette année j'ai fait des confitures* (passé composé).
> *L'an dernier, je* fis *des confitures* (passé simple).

De là sa facilité à prendre dans certains textes une valeur **sentimentale** exprimant un passé sans lien avec le présent : c'est le temps cher aux vieilles personnes qui s'absorbent dans le passé, le temps des passionnés qui revivent le passé avec une sorte d'hallucination :

> *Je le* vis, *je* rougis, *je* pâlis *à sa vue.* (Racine.)

b) **Le passé composé.** — De par son origine et sa forme, ce temps a une valeur de présent **accompli** souvent très nette :

> *Nous* avons, *du monde,* atteint *les bornes.* (V. Hugo.)

Il marque, par ailleurs, une action passée dont les résultats durent encore : *La chose n'*a *point* été éclaircie. *On* a gâté *cet enfant. Il* a *bien* travaillé, *il peut aller jouer.*

Par conséquent, on peut l'employer dans une **subordonnée** en rapport avec une principale au **présent,** ce qui n'est pas

possible avec le passé simple (sauf dans le cas signalé n° 373, c) :

Aussitôt que les arbres ont développé *leurs feuilles, mille ouvriers* commencent *leurs travaux.* (Michelet.)

On retrouve, dans ce dernier exemple, la double valeur particulière au passé composé : action accomplie, action relativement récente et en rapport avec le présent. Dans ce dernier emploi il est le substitut du passé simple.

Le passé composé après **si** conditionnel remplace le **futur antérieur** : *Si demain il n'a pas* répondu...

Même dans une **principale,** il a quelquefois la valeur d'un **futur antérieur** : *J'ai* fini *dans cinq minutes.*

Passé simple et passé composé servent tous deux à exprimer un **fait général** :

Un repas réchauffé ne valut *jamais rien.* (Boileau.)

L'oisiveté n'a *jamais* nourri *son homme.*

Valeur **conditionnelle** du passé composé de **devoir** et de **pouvoir** (le latin, dans ce cas, employait toujours l'indicatif), valeur d'irréel dans le passé :

*J'*ai dû *vous être moins funeste,*
*J'*ai dû *craindre du roi les dons empoisonnés* (Racine);
*Vous dont j'*ai pu *laisser vieillir l'ambition*
Dans les honneurs obscurs de quelque légion (Racine)

[au sens de *j'aurais dû, j'aurais pu*]. (Sur les diverses valeurs de ces semi-auxiliaires, voir n°s 414 à 416.)

Imparfait.

377. Lorsqu'on emploie l'**imparfait,** on se place, d'une manière fictive, à un point précis du passé, et de là on considère des actions **contemporaines** de ce point de perspective choisi : *Hier,* il pleuvait. *Il m'a dit qu'il* était *malade* (simultanéité de deux faits).

D'autre part, l'imparfait exprime une action **inachevée,** en cours d'accomplissement, et, par conséquent, la durée, l'extension, le prolongement dans le passé.

On le trouve quand il s'agit de faits durables et simultanés : *On* frappait, *la porte s'*ouvrait *lentement. Je* dormais *pendant que vous* lisiez.

L'emploi le plus fréquent est celui où l'imparfait, temps de durée, traduit les **circonstances** de tout genre qui accompagnent un fait essentiel. Le décor, les acteurs d'une scène sont présentés à l'imparfait (c'est l'imparfait **descriptif**) :

Le soleil brillait; *un air vif* nettoyait *les arbres de leurs dernières feuilles; tout* paraissait *limpide, azuré. Édouard* n'était *pas sorti de trois jours, une immense joie* dilatait *son cœur.* (A. Gide.)

Ces circonstances accessoires peuvent devenir justificatives d'un fait. C'est ainsi que l'imparfait en vient à exprimer la **cause :**

Hamilcar s'arrêta : de grands arbres calcinés barraient *le chemin.* (Flaubert.)

Par un artifice littéraire, l'imparfait devient la forme du style **indirect :** la cause est conçue non par l'auteur du récit, mais par le personnage mis en scène :

Bien qu'elle exécrât Tellier, elle blâmait Lheureux : c'était *un enjôleur, un rampant.* (Flaubert.)

L'emploi systématique de l'imparfait, dont on trouve de nombreux exemples dans les œuvres de Flaubert, risque de produire une certaine **indétermination** et même de la monotonie. On en abuse actuellement dans les reportages.

L'imparfait sert encore quand il s'agit de faits **habituels :**

Quand les Romains avaient *plusieurs ennemis sur les bras, ils* accordaient *une trêve au plus faible, qui se* croyait *heureux de l'obtenir, comptant pour beaucoup d'avoir différé sa ruine.* (Montesquieu).

Depuis lors, ils allaient *souvent se promener ensemble le soir, et ils* marchaient *sans causer le long du fleuve.* (R. Rolland.)

Il fallait *chaque mois payer des billets... Le mari* travaillait, *le soir, à mettre au net les comptes d'un commerçant, et, la nuit, souvent, il* faisait *de la copie à cinq sous la page.* (Maupassant.)

Enfin, il peut s'adapter à un **passé vague,** mais où se place une action prolongée. C'est le temps des contes : *Il* était *une fois...*

378. Emploi impropre de l'imparfait :

1° Valeur **temporelle.**

L'imparfait exprime une action **projetée,** ou simplement commencée dans le passé :

Cependant je partais, *et vous avez pu voir*
Combien je relâchais *pour vous de mon devoir.* (Racine.)

De même, dans certaines subordonnées, par concordance avec le temps passé de la principale, l'imparfait peut avoir

la valeur d'un **futur** : *On m'a dit qu'il* rentrait *à l'instant. Il prit place dans un paquebot qui* partait *le lendemain.*

De là son emploi dans la présentation **atténuée**, polie ou timide d'un fait : *Je* venais *vous demander un service.*

2° **Valeur modale** :

Après **si**, le *conditionnel* est remplacé par l'*imparfait* quand il s'agit d'un irréel dans le présent ou d'une possibilité dans l'avenir :

Si *j'*étais *riche, je vous prêterais cette somme bien volontiers* (mais je ne le suis pas).

Si *j'*étais *riche* (si je devenais riche), *j'aurais une petite maison...*

Après **si**, l'imparfait peut encore exprimer un **désir** : Si j'avais *un million!*

Dans la principale, l'imparfait se rencontre quelquefois à la place du **conditionnel passé** pour exprimer une action qui a été possible, mais ne s'est pas réalisée. L'imparfait signale que la réalisation a été proche :

Si vous le vouliez, vous le faisiez.

Si vous l'aviez voulu, vous le faisiez (comparer : vous l'*auriez fait*).

Pyrrhus vivait *heureux s'il eût su l'écouter* (Boileau) [comparer : *aurait vécu*].

Dans la langue classique, l'imparfait de *devoir, pouvoir, falloir,* et même de *être,* a souvent cette valeur de conditionnel :

Je devais *retenir ma faiblesse,*
Tu vas en triompher...
(Racine.) [Au sens de : *j'aurais dû.*]

J'*étais* bien étonné s'il m'oubliait.
(Molière.) [Au sens de : *j'aurais été...*]

Cet emploi est maintenant un archaïsme. (Voir n° 416.)

379. Imparfait et passé simple ou passé composé :

Il n'est pas rare de trouver dans les textes littéraires des imparfaits mêlés à des passés simples (ou à des passés composés n'ayant pas le sens d'accompli). Un imparfait (ou une série d'imparfaits), temps du continu, qui réalise un tableau, fait attendre un passé simple, temps des actes brefs et successifs, qui indique un événement qui change la situation :

Deux coqs vivaient *en paix, une poule* survint.
(La Fontaine.)

*Des cigognes s'*envolèrent; *les voiles blanches* palpitaient. (Flaubert.)

Voici que Fabien montait *vers des champs de lumière; il* s'élevait, *peu à peu, en spirale, dans le puits qui s'était ouvert et se* refermait *au-dessous de lui. Et les nuages* perdaient, *à mesure qu'il* montait, *leur boue d'ombre; ils* passaient *contre lui, comme des vagues de plus en plus pures et blanches. Fabien* émergea. (A. de Saint-Exupéry.)

Le matin venait; *nous nous* sommes quittés *pour dormir*. (A. Gide.)

Passé antérieur.

380. Comme son nom l'indique, le **passé antérieur** marque l'**antériorité** d'un fait passé à un autre fait passé. C'est donc un temps relatif et il indique l'aspect accompli de l'action. On le trouve surtout dans les **subordonnées** amenées par les conjonctions *dès que, aussitôt que, après que, quand, lorsque :*

Lorsqu'on eut *bien* montré *son front royal qui tremble*
Au peuple émerveillé qu'on puisse tout ensemble
Être si grand et si petit...
Un cosaque survint qui prit l'enfant en croupe
Et l'emporta tout effaré. (V. Hugo.)

Il est plus rare dans les **principales** et les indépendantes :

a) On le trouve avec des expressions comme : *à peine, ne... pas plutôt*, marquant l'antériorité immédiate : *A peine* eurent-*ils* mis *le nez dehors que l'orage éclata.* Dans ce cas, la principale met en valeur le rapport d'antériorité. (Comparer avec la construction inverse : *L'orage éclata dès qu'ils eurent mis le nez dehors.*)

b) Le passé antérieur exprime encore l'**accomplissement rapide** de l'action, le plus souvent avec les adverbes *bientôt, peu après, en moins de rien, en un moment, en un clin d'œil* (emploi absolu) :

Et le drôle eut lapé *le tout en un moment.* (La Fontaine.)

*En vingt bonds, il m'*eut dépassé. (R. Bazin.)

Comme le passé simple, le passé antérieur exprime des faits brefs et successifs. Mais il suit la décadence du passé simple, avec lequel il est en rapport normalement, et reste surtout littéraire.

Il faut bien prendre garde que la troisième personne du singulier de ce temps ne prend pas d'accent circonflexe, comme celle du plus-que-parfait du subjonctif : *dès qu'il* eut *achevé sa lecture..., quoiqu'il* eût *achevé sa lecture...*

(La confusion entre ces deux temps est une des fautes d'orthographe les plus fréquemment commises).

Plus-que-parfait.

381. Le **plus-que-parfait** (en latin : *plus quam perfectum*) marque aussi l'**antériorité** et l'action accomplie, valeur assez voisine de celle du *passé antérieur*, qu'il tend à remplacer. Mais, comme l'*imparfait*, il exprime des actions durables, habituelles et répétées. Il y a donc une certaine différence de valeur entre le plus-que-parfait et le passé antérieur.

Soit dans les principales, soit dans les subordonnées, le plus-que-parfait marque mieux l'enchaînement des actions, et moins nettement l'antériorité immédiate; il est plus descriptif et peut, comme l'imparfait, exprimer un rapport de cause ou une action habituelle. Normalement, il ne devrait être en rapport qu'avec un **imparfait** :

> *L'enfant s'endormait; la maman l'*avait bercé *patiemment.*
>
> *Tous les jours, en vacances, quand nous* avions déjeuné, *nous allions nous promener.*

Mais on le rencontre aussi avec un **passé simple** pour exprimer qu'un fait soudain succède à un fait durable (V. n° 379) :

> *Il* avait venté *tout le matin; le soleil se mit à briller.*

Dans les principales, il s'emploie comme le passé antérieur avec *à peine..., que :*

> *J'*avais *à peine* achevé *mon repas qu'un visiteur entra.*
>
> *A peine* avait-*il* tourné *les talons que Thérèse, joyeuse de faire un sacrifice par obéissance, brûla son manuscrit.* (M. Barrès.)

Le plus-que-parfait, temps descriptif comme l'imparfait, est souvent employé par les écrivains contemporains au commencement des phrases sans être en rapport avec un autre verbe :

> *Elle* avait lu « *Paul et Virginie* » *et elle* avait rêvé *la maisonnette de bambous.* (G. Flaubert.)

(Voir au n° 415 l'emploi de **venir** pour exprimer un plus-que-parfait immédiat.)

382. Le **plus-que-parfait** a aussi des valeurs **modales** voisines de celles de l'*imparfait.*

Il peut exprimer la **possibilité** dans le passé :

soit dans la *principale : 50 mètres de plus d'altitude, et l'aviateur* avait battu *le record du monde;*

soit dans une *subordonnée,* après *si* conditionnel : Si *l'aviateur* était monté *50 mètres plus haut, il battait le record du monde.*

Ils eussent sans nul doute escaladé les nues
Si *ces audacieux...*
Avaient vu *derrière eux la grande République*
Montrant du doigt les cieux.
(V. Hugo.)

A l'imparfait précédé de *si* exprimant le désir : *Si j'avais un million,* correspond le plus-que-parfait exprimant le **regret** :
Ah! si j'avais été *plus jeune; Hélas! si j*'avais su;
ou le **blâme** : *Si vous m*'aviez écouté.

Il existe de même un plus-que-parfait d'**atténuation** : *J*'étais venu *vous demander...*

Dans la langue classique : *Il n*'avait *pas dû...* signifie *il n'aurait pas dû :*
Dans les règles, cette affaire avait dû *être discutée par les évêques avant que d'être portée à Sa Sainteté.* (Racine.)

Passés surcomposés.

383. On forme les **passés surcomposés** en ajoutant à des passés déjà *composés* (passé composé, plus-que-parfait) un **auxiliaire** de plus qui contribue à mettre en valeur l'aspect d'*accompli.* Ils apparaissent dès les XIIIe et XIVe siècles.

Passé surcomposé. — Ce temps remplace le *passé antérieur* dans la langue familière. Il renvoie l'action à un passé plus lointain que ne peut le faire le passé composé :

Dès que je l'ai eu appelé, *il a laissé son ouvrage.*
Quand Dieu m'a eu donné *une fille, je l'ai appelée Noémie.* (Renan.)

Dans les provinces du Midi, ce temps est employé incorrectement dans les propositions principales, avec le sens du passé composé : *J*'ai eu vu *cela souvent.*

Plus-que-parfait surcomposé : *J*'avais eu fini *mon travail avant qu'elle revînt.*

Valeur particulière : il recule l'action et son accomplissement dans un passé révolu, tandis que *j'avais fini* signifie : *je venais de finir.*

Ce temps ne s'emploie guère qu'après **si,** et la proposition principale indique la conséquence de l'achèvement complet :
S'il avait eu achevé *ses devoirs, nous l'emmenions avec nous.*

On évite les temps surcomposés dans la langue écrite, sauf quand on veut faire parler des personnages familiers. Mais ils sont très employés, quoique lourds, dans la langue courante.

Futur du passé.

384. Nous plaçons parmi les **passés de l'indicatif** le temps relatif qui marque une action future par rapport à un moment du passé.

Comme forme, il est semblable au **conditionnel présent,** mais dans les exemples suivants nous ne trouvons aucune valeur de conditionnel ; il s'agit ici non d'un mode, mais d'un temps ; on le reconnaît à ce que dans la même phrase on emploierait le futur si le point de départ était le présent (c'est une règle de concordance, nº 167) :

*Je savais bien que tu ne m'*abandonnerais *pas ;* correspond à :
*Je sais bien que tu ne m'*abandonneras *pas.*

Le **futur du passé** se trouve le plus souvent dans des propositions *subordonnées,* dans des systèmes où l'on rapporte la pensée ou les paroles de quelqu'un (style indirect). On peut le trouver aussi dans des *principales,* mais c'est qu'on sous-entend : *disait-il* ou *pensait-il :*

Le marchand à sa peau devait faire fortune,
Elle garantirait *des froids les plus cuisants.*
(La Fontaine.)

Il existe aussi un **futur antérieur dans le passé,** analogue comme forme au conditionnel passé :

Il disait qu'il serait revenu *avant que vous repartiez.*

Temps futurs de l'indicatif.

Le futur simple.

385. Ce temps marque une action qui se passe dans le futur par rapport au présent, mais sans précision sur le moment de l'avenir où se passe l'action.

Il s'emploie pour les vérités générales : *Les faibles* seront *toujours sacrifiés.*

Cependant, certains historiens, se plaçant en un point du passé, considèrent les faits qui ont suivi (et qui sont également passés pour nous) comme un futur par rapport à ce point du passé choisi comme perspective. Il y a là comme une anticipation des conséquences d'un fait historique :

Hélas, il faudra *plus de mille huit cents ans pour que le sang qu'il va verser porte ses fruits. En son nom, durant des siècles, on* infligera *des tortures et la mort à des penseurs aussi nobles que lui.* (Renan.)

Il ira, *cet ignorant en l'art de bien dire..., il* ira *dans cette Grèce polie, la mère des philosophes et des orateurs.* (Bossuet.)

386. La périphrase qui a donné naissance au futur (*cantare habeo*, j'ai à chanter) implique déjà une idée d'intention ou d'obligation. D'autre part, le futur, portant sur l'avenir, est, de tous les temps de l'indicatif, le plus sujet à l'incertitude. Il laisse place à l'affirmation de nos dispositions à l'égard de l'action; il tend à une valeur affective et modale.

Le futur exprime :

la probabilité : *Il* pleuvra *demain. Tel qui rit vendredi, dimanche* pleurera (Racine);

l'intention : *Elle* viendra *demain vous voir;*

l'obligation plus ou moins nette, depuis le conseil, l'ordre donné avec politesse : *Vous* tâcherez *d'être adroit;*

la marche à suivre indiquée au lecteur ou à l'auditeur : *Vous* prendrez *le premier chemin à droite. On* choisira *un poulet bien tendre;*

jusqu'à l'ordre formel : *Tes père et mère* honoreras;

l'affirmation atténuée : *Je me* permettrai *d'abord de dire...*

387. Le futur est exclu après **si** conditionnel; on emploie le présent de l'indicatif :

Si tu veux *bien faire l'effort de me comprendre, je te raconterai toute l'affaire.*

(Voir l'emploi des semi-auxiliaires : **aller, devoir,** pour exprimer certaines nuances du futur, n° 415.)

Le futur antérieur.

388. Ce temps marque qu'une action sera faite, accomplie, à un moment déterminé du futur et quelquefois avant qu'une autre ait lieu : double valeur d'accompli et d'antériorité. Dans ce dernier cas, c'est un temps relatif : *Vous pouvez y compter : tout* sera fait *à midi* (valeur d'accompli).

Il aura appris *la nouvelle avant qu'on ait pu l'y préparer* (accompli et antériorité).

Il existe aussi un **futur antérieur surcomposé,** assez rarement employé, qui insiste sur l'aspect accompli :

*Ne vous inquiétez pas : j'*aurai eu *tout* rangé *à temps.*

389. Valeur modale des futurs de l'indicatif. — Le **futur simple** et le **futur antérieur** servent à la prévision logique à partir d'une donnée :

Entendez-vous ces cris? cet insupportable enfant se sera *encore fait griffer par le chat.*

Il peut ainsi exprimer la probabilité, même dans le passé :

Lui qui avait à un si haut degré le talent de plaire ou de déplaire (*ce qui est souvent la même chose*), *il* aura été influencé *sans même s'en rendre compte par un homme qui possédait précisément ce même don.* (J. et J. Tharaud.)

Cet emploi est fréquent chez Montesquieu :

*Une nation éclairée, mais peu sociable, n'*aura *point les mêmes ridicules qu'une nation spirituelle, mais livrée à la vie de société.*

Le **futur antérieur** exprime le regret et l'indignation devant un enchaînement illogique qu'on ne veut pas accepter :

*J'*aurai fait *tous ces efforts et un autre jouira des fruits de mon travail?*

CONDITIONNEL

390. Le **conditionnel** peut exprimer des actions soumises à une *condition,* mais ce n'est qu'un cas particulier d'une valeur plus large : il marque l'*éventualité* (*c'est-à-dire ce qui a pu, ce qui peut,* ou *pourra arriver*), les actions douteuses.

D'ailleurs, on ne le trouve qu'en rapport avec un *imparfait* ou un *plus-que-parfait* à valeur d'éventuel. S'il y a un *présent,* le futur de l'indicatif reparaît, parce que le doute disparaît :

Si je suis sûr de la trouver, j'y vais, ou j'irai.

Si j'étais sûr de le trouver, j'irais.

Cette valeur est étymologique : le conditionnel est formé de l'infinitif suivi de l'auxiliaire à l'imparfait : « *cantare habeam* », j'avais à chanter, je devais chanter.

La valeur du conditionnel est sensible d'après les exemples suivants :

Il sacrifiera *son intérêt sans hésiter* (et l'occasion va s'en présenter sûrement).

Il sacrifierait *son intérêt sans hésiter* (on ne doute pas de la possibilité du sacrifice, mais l'occasion reste éventuelle).

Présent du conditionnel.

391. Action soumise à une condition. — C'est un *potentiel* ou un *irréel*, c'est-à-dire un futur ou un présent :

1° Action possible dans le futur si une condition se réalise **(potentiel)** : *Si vous vouliez me confier votre enfant, j'en* ferais *vite un savant;*

2° Action qui n'est pas possible dans le présent, faute d'une condition réalisée (**irréel** dans le présent) : *Si j'avais le temps, en ce moment, je* passerais *mes journées en mer.*

Il sert à formuler un renseignement présenté sous toutes réserves. Cet emploi du conditionnel est très usité dans la presse contemporaine :

L'arrestation de l'assassin ne serait *qu'une question d'heures*.

Quoiqu'on en trouve des exemples à l'époque classique et dans les documents judiciaires, cet emploi est désapprouvé par certains grammairiens.

Le conditionnel peut contribuer à exprimer une apparence :

Voyez là-bas, sur ce sommet,
Derrière nous, au fond, on dirait... *ça ressemble...* (P. Déroulède.)

Le conditionnel s'emploie beaucoup par **politesse** (surtout dans les interrogations) à la place de l'indicatif, en particulier pour les verbes *vouloir, pouvoir* et *devoir :*

Si j'osais me compter parmi ceux dont les travaux n'ont eu que la persécution pour récompense, je vous ferais *voir des gens acharnés à me perdre.* (Voltaire.)

Accepteriez-*vous ces fonctions? Je* désirerais *vous dire un mot.* Voudriez-*vous me prêter ce volume? Vous* devriez *apprendre l'anglais.* Pourriez-*vous me rendre ce service?*

Enfin le conditionnel sert à exprimer les créations de notre imagination, de notre désir, auxquelles nous n'osons pas croire entièrement, ou encore ce qui provoque notre indignation, et dans ce dernier cas il est exclamatif :

Votre attitude équivoque me ferait *regretter ma confiance.*

*J'*ouvrirais *pour si peu le bec! aux dieux ne plaise!* (La Fontaine.)

L'emploi du conditionnel est spontané dans les jeux d'imagination des enfants :

Une fillette dit à un garçon un peu plus âgé : « Tu serais *un élé-*

phant, je te donnerais *du pain, tu le* prendrais *avec ta trompe. Tu t'*agenouillerais, *je* monterais *sur ton dos et nous* partirions *en voyage...* »

(Voir au chapitre des Semi-auxiliaires, nº 416, l'emploi de *aller* à l'imparfait pour exprimer un **conditionnel immédiat.**)

Conditionnel passé.

392. Ce temps exprime une action qui a été soumise dans le passé à une condition, donc non réalisée (**irréel dans le passé**) :

*Si j'en avais eu la possibilité, j'*aurais *beaucoup* voyagé.

Mais on l'emploie aussi pour une action qui pourrait être accomplie, achevée au moment présent :

*Si j'en avais eu la possibilité, j'*aurais achevé *mon instruction aujourd'hui.*

Enfin, il peut être employé pour une action qui pourrait être accomplie dans le **futur** (**potentiel à valeur d'accompli**) :

*Si l'on m'en donnait le loisir, j'*aurais achevé *mon instruction en moins d'un an.*

Il se prête aussi, surtout à la *deuxième forme*, à l'expression des mêmes **nuances modales** que le présent, notamment l'éventualité, le regret :

*O toi que j'*eusse aimée ! *O toi qui le savais !* (Baudelaire.)

*Qui m'*eût vu *alors se* fût fait *une idée assez juste d'un mouton enragé.* (A. France.)

(Remarquer ici son emploi dans la *principale* et dans une subordonnée sujet.)

Comme le présent, le passé première forme peut s'employer dans une indépendante pour exprimer une hypothèse, une probabilité :

Le voleur aurait pris *la fuite.*

La **deuxième forme** (tirée du subjonctif) ne peut s'employer comme futur du passé (d'ailleurs l'auxiliaire est au passé). Mais elle peut s'employer après *si, comme si, même si,* à la place de l'*indicatif plus-que-parfait :*

Aux raisons les plus touchantes il restait aussi indifférent que s'il eût été *sourd.* (H. Malot.)

*Hé Dieu ! si j'*eusse étudié
Au temps de ma jeunesse folle ! (Villon.)

Le nez de Cléopâtre : s'il eût été *plus court, toute la face de la terre aurait changé.* (Pascal.)

L'usage du conditionnel passé deuxième forme tend d'ailleurs à disparaître, surtout dans la langue parlée. (Voir SUBJONCTIF, n° 401.)

SUBJONCTIF

393. Le **subjonctif** (du latin grammatical *subjunctivus,* de *subjungere, subjunctum,* subordonner) ne sert pas, comme l'indicatif, à la constatation d'une vérité objective, ni, comme le conditionnel, à l'expression d'un fait qui, pour des raisons indépendantes de nous, est simplement éventuel, mais à l'expression d'une vérité **subjective,** d'un fait considéré à travers l'esprit de celui qui parle, ou dont on parle, ou à qui l'on parle :

Il veut que vous veniez s'oppose à : *Il sait que vous* venez, et à : *Vous* viendriez *si c'était possible.*

Le latin ne connaissait qu'un mode, le subjonctif, à la place des deux modes du français : subjonctif et conditionnel. Ce dernier mode, de création française, a peu à peu remplacé le subjonctif d'éventualité, et tend même, notamment dans les parlers populaires, à remplacer le subjonctif imparfait en décadence.

Subjonctif dans les propositions principales.

394. C'est d'abord, comme en grec, un **optatif** (de *optare,* souhaiter), le mode du souhait :

Vive *le Roi!* vive *la Ligue!* (La Fontaine.)

Sauve *qui peut!* Comprenne *qui pourra! Ainsi* soit-il.

Tombe *sur moi le ciel pourvu que je me venge!* (Corneille.)

Puissent *tous ses voisins ensemble conjurés*
Saper ses fondements encor mal assurés.
(Corneille.)

(Remarquer dans ces cas la place du sujet après le verbe.)

La forme la plus fréquente est le subjonctif sans *que;* mais on trouve aussi la forme avec *que :*

Qu'*il* vienne, qu'*il* vienne
Le temps dont on s'éprenne!
(A. Rimbaud.)

Le subjonctif peut exprimer l'**ordre** (ou la défense). Il sert de troisième personne à l'impératif : *Qu'il* sorte! *Surtout qu'ils n'y* aillent *pas.*

Il marque l'**indignation** :

Moi, héron, que je fasse
Une si pauvre chère! et pour qui me prend-on?
(La Fontaine.)

On passe facilement de l'idée de souhait à celle de **supposition,** notamment quand on a deux propositions juxtaposées, dont une au subjonctif (avec ou sans *que*) :

Qu'il vienne, *et nous verrons qui sera le plus fort.*
Dussé-*je y perdre la vie, je ferai mon devoir.*
Soit *le triangle A B C.*

Le subjonctif du verbe **savoir** a une valeur d'atténuation dans la formule : *que je sache,* employée après une phrase négative, et par suite dans la principale : *je ne sache pas que... Il n'est venu personne, que je sache.*

Subjonctif dans les propositions subordonnées.

395. (Voir, dans le chapitre Phrase, l'inventaire des cas : no 143 et suiv.) On emploie le subjonctif dans la subordonnée toutes les fois que, par suite du sens ou de la forme du verbe principal, il y a doute sur le fait présenté par la subordonnée :

Je crois qu'il est venu.
Je ne crois pas qu'il soit *venu.*

Au XVIIe siècle, un fait de **croyance** semblait suffisamment douteux pour que l'on employât le subjonctif après *croire,* même quand la principale était positive :

La plus belle des deux, je crois *que ce* soit *l'autre.* (Corneille.)

Considérons maintenant un même verbe, à la forme **négative,** construit successivement :

Avec une subordonnée à l'indicatif : *Il ne savait pas que j'*étais *venu ;*

Avec une subordonnée au subjonctif : *Il ne savait pas que je* fusse *venu.*

Dans le premier cas, les deux faits sont également importants ; on peut remplacer la phrase telle qu'elle est par deux propositions coordonnées : *j'étais venu et il ne le savait pas.*

Dans le second cas, cette substitution est impossible : le deuxième fait est vu à travers le premier. Ce qui intéresse, c'est le fait *qu'il ne sache pas cette venue.*

Cette même subordination psychologique se retrouve dans le cas des propositions relatives au subjonctif :

Je veux un appartement qui me plaise (comparer à : *J'ai loué un appartement qui me* plaît).

Naturellement, présentés non comme *faits*, mais comme construction, *interprétation* d'un esprit, les faits exprimés au subjonctif prennent une apparence d'**incertitude.**

Valeur des temps du subjonctif.

396. Les temps sont beaucoup moins nombreux au subjonctif qu'à l'indicatif. Un même temps du subjonctif correspond à plusieurs temps de l'indicatif.

CORRESPONDANCE DES TEMPS DU SUBJONCTIF ET DE L'INDICATIF

Subjonctif présent correspond :	
au **présent indicatif**.	*Je crois qu'il* vient; *je ne crois pas qu'il* vienne.
au **futur indicatif**.	*Je crois qu'il* viendra; *je ne crois pas qu'il* vienne.
Imparfait du subjonctif correspond :	
à l'**imparfait indicatif**.	*Je croyais qu'il* venait ; *je ne croyais pas qu'il* vînt.
au **futur du passé**.	*Je croyais qu'il* viendrait; *je ne croyais pas qu'il* vînt (ou mieux : *qu'il dût venir*).
Passé du subjonctif correspond :	
aux **passés de l'indicatif**.	*Je crois qu'il* vint, *je crois qu'il* est venu; *je ne crois pas qu'il* soit venu.
au **futur antérieur**.	*Je crois qu'il* sera venu; *je ne crois pas qu'il* soit venu.
Plus-que-parfait du subjonctif correspond :	
à l'**indicatif plus-que-parfait**.	*Je croyais qu'il* était venu ; *je ne croyais pas qu'il* fût venu.
au **futur antérieur dans le passé** . . .	*Je croyais qu'il* serait *venu ; je ne croyais pas qu'il* fût venu.

Présent du subjonctif.

397. Comme il apparaît par le tableau précédent, ce temps a à la fois la valeur d'un *présent* et d'un *futur*. Il est en général en concordance avec un **présent** dans la principale. Mais la règle n'est pas absolue. On le trouve, en effet, après un **passé :**

1° Quand il a la valeur d'un présent de vérité générale :

Je n'ai jamais cru que l'oisiveté soit *un défaut;*

2° Quand l'action dont il s'agit dans la subordonnée doit avoir lieu au moment où l'on parle, ou postérieurement à lui,

ou quand celle de la principale est présentée surtout comme le résultat présent d'un fait passé :

N'avez-vous pas
Ordonné dès tantôt qu'on observe *ses pas?*
(Racine.)

J'ai cru devoir expliquer ici ces particularités afin que ceux à qui l'histoire de l'Ancien Testament ne sera pas assez présente n'en soient *point* arrêtés *en lisant cette tragédie.* (Racine.)

Depuis trois ans entiers, qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait
Qui ne promette *à Rome un empereur parfait?* (Racine.)

Dans ce cas, on le préfère souvent à l'imparfait, surtout après un conditionnel de politesse : *Je voudrais bien que vous* reveniez.

Imparfait du subjonctif.

398. Temps difficile comme formes (celles-ci étant analogues à celles du passé simple de l'indicatif), l'**imparfait** du subjonctif suit le **passé simple** dans sa décadence.

Son recul est net, mais sans être très regrettable, comme temps de concordance. D'après la règle, toute principale au passé simple, à l'imparfait, au passé composé, au conditionnel présent, doit être suivie d'une subordonnée à l'imparfait du subjonctif (toutes les fois naturellement qu'un subjonctif est nécessaire dans la subordonnée) : *Je sortis sans que personne s'en* aperçût.

Or, nous avons vu (n° 397) qu'il était parfois logique d'employer un *présent* du subjonctif dans la subordonnée qui suit une principale à un temps *passé.*

On peut dire aussi que dans beaucoup des cas où la langue actuelle néglige la concordance, c'est que l'imparfait du subjonctif n'est pas logiquement nécessaire; il faut un subjonctif, mais la valeur passée est suffisamment marquée par le verbe principal pour qu'un présent du subjonctif suffise dans la subordonnée.

Selon la règle il faudrait dire : *il fallait que vous m'apportassiez.* Si nous disons comme on le fait ordinairement : *il fallait que vous m'apportiez,* la pensée n'en souffre guère. La tournure qu'on peut y substituer : *il fallait m'apporter,* montre bien qu'il n'est pas nécessaire que le verbe subordonné ait une valeur temporelle nette.

Il est des cas par contre où il est intéressant de conserver l'**imparfait** avec un sens temporel très précis, car l'emploi d'un *présent* pourrait créer une équivoque en présentant l'action comme durant encore :

Ses feux que je croyais plus ardents que les miens,
Mon cœur, toi-même enfin de sa gloire éblouie,
Avant qu'il me trahît, *vous m'avez tous trahie.*
(Racine.)

Il lisait, dévorait Rousseau, le bréviaire de la Révolution, en attendant qu'elle vînt. (Michelet.)

Je vous suivais de loin dans la rue, mais je n'ai pas voulu vous aborder, de crainte que l'on ne nous surprît *ensemble.* (A. Gide.)

399. Nuances modales de l'imparfait du subjonctif : Il en est deux assez importantes pour qu'il soit souhaitable que la langue en conserve la disposition. Quoique très en recul sur ce point, l'imparfait du subjonctif garde quelque chose de son emploi d'**irréel** du présent, qu'il avait en ancien français.

Le *conditionnel*, mode propre au français, a chassé des propositions principales le *subjonctif* de phrases telles que celle-ci :

Si je montasse aussi bien comme je avalle, je fusse déjà au-dessus la sphère de la lune. (Rabelais.)

Mais on peut citer, dans les subordonnées, plusieurs exemples classiques d'emploi du **subjonctif imparfait éventuel :**

Abner, quoiqu'on se pût *assurer de sa foi,*
Ne sait pas même encor si nous avons un roi. (Racine.)

[On pût : *on pourrait,* le cas échéant.]

*On craint qu'il n'*essuyât *les larmes de sa mère.* (Racine.)

[Il *essuierait* s'il vivait.]

N'a-t-il pas quelque ami qui pût *sur ces matières,*
D'un charitable avis lui prêter les lumières. (Molière.)

[Qui *pourrait* lui prêter...]

La correspondance étant modale et non temporelle, nous trouvons l'imparfait du subjonctif dans une subordonnée en rapport avec une principale au *présent.* Ce subjonctif éventuel est parfaitement possible en langue moderne :

L'homme, cet étranger qui dût *vous être un roi.* (Vigny.)

Cependant la langue cultivée seule la connaît. Ici encore, le conditionnel gagne du terrain.

Même dans les propositions principales *de forme,* mais marquant une *supposition,* l'usage du subjonctif imparfait n'est pas très atteint :

*J'accepte l'âpre exil, n'*eût-*il ni fin ni terme.* (V. Hugo.)

Dût-*il m'en coûter la vie...*
Non, non je ne partirai pas.
(Meilhac et Halévy.)

Par suite de cette valeur d'éventuel, l'imparfait du subjonctif se prête à une expression particulière du **souhait.** Le souhait à l'imparfait du subjonctif a quelque chose de plus timide, de plus difficilement réalisable que celui qu'exprime le présent du subjonctif :

Plût *aux dieux que ce fût le dernier de ses crimes!* (Racine.)

Si je pouvais faire en sorte que ceux qui commandent augmentassent *leurs connaissances sur ce qu'ils doivent prescrire, et que ceux qui obéissent* trouvassent *un nouveau plaisir à obéir, je me croirais le plus heureux des mortels.* (Montesquieu.)

Substituer, dans ces derniers exemples, des présents du subjonctif aux imparfaits serait détruire une précieuse nuance d'hypothèse incertaine :

Aime, sors de ta nuit. Aime, c'est ma pensée
De toute éternité, pauvre âme délaissée,
Que tu dusses *m'aimer...* (Verlaine.)

Je voudrais que votre ombre au moins vêtît *ma honte.* (Verlaine.)

Passé du subjonctif.

400. Ce temps exprime une action passée, un **fait accompli** au présent ou dans le futur, sans nuance spéciale : *Je regrette que tu n'*aies *pas* cru *devoir me prévenir;* ou un **impératif futur antérieur** : *Que vous* soyez rentré *avant minuit, n'est-ce pas!*

Plus-que-parfait du subjonctif.

401. Ce temps marque l'**antériorité** (par rapport à une autre) d'une action accomplie :

Je ne savais pas qu'il eût achevé *de payer ses dettes avant de se marier.*

C'est un temps très hypothétique qui marque nettement **l'irréel** dans le passé. Mais, comme l'imparfait, c'est une forme littéraire qui tend à disparaître.

On la rencontre :

soit dans une **principale** (ou une indépendante) :

Je me jette à corps perdu dans le théâtre : me fussé-je mis *une pierre au cou* (Beaumarchais);

soit dans une **subordonnée** complétive :

Je souhaiterais qu'il eût été *heureux;*

Mil huit cent onze, ô temps où des peuples sans nombre
Attendaient, prosternés sous un nuage sombre,
Que le ciel eût dit *oui* (V. Hugo);

surtout après une principale **négative :**

Je ne croyais pas qu'il eût réussi.

(Voir Conditionnel, nº 392.)

IMPÉRATIF

402. L'**impératif** (du bas latin *imperativus;* de *imperare, imperatum,* commander) exprime toutes les nuances de l'**ordre.** Il ne s'emploie que dans une *principale :*

simple conseil : Quittez *vos bois, vous ferez bien* (La Fontaine);
demande : Passez-*moi le journal.*

Par politesse, on emploie généralement : *Veuillez, ayez la complaisance de, soyez assez aimable pour,* suivis de l'*infinitif ;*

recommandation ou **exhortation :** Aimez-*vous les uns les autres;*
ordre ou **défense** catégorique : Chargez! N'entrez *pas!*
désir ou **souhait :** Portez-*vous bien.*

Avec une nuance d'humilité on emploie *daignez,* suivi de l'*infinitif.*

La juxtaposition de deux propositions dont l'une est à l'impératif sert à exprimer :

soit la **supposition :**

Soyez *gentil pour lui, il devient hargneux.*

Jetez-*moi dans l'armée, je suis Achille* (La Bruyère);

soit la **concession :**

Faites *ce que vous voudrez, je m'en lave les mains.*

La troisième personne (singulier et pluriel) est exprimée à l'aide des formes correspondantes du **subjonctif :**

Qu'ils entrent!
Que l'on déloge *sans trompette.* (La Fontaine.)

Familièrement, la première personne du pluriel remplace la deuxième du singulier ou du pluriel : *Allons, dépêchons !*

403. Le présent. — Ce temps indique toujours en réalité une action à accomplir dans le *futur.*

Le passé. — Ce temps (formes empruntées au subjonctif passé) est de même un *passé antérieur dans le futur*, souvent un *passé accompli dans le futur* par rapport à un temps fixé : *Soyez arrivé à vingt heures juste.*

(Voir **Semi-auxiliaires** : certains emplois du verbe **Aller** à l'impératif, n° 416.)

L'**idée d'impératif** est d'ailleurs exprimée par d'autres **modes,** pour apporter à l'ordre donné une nuance de politesse, de généralité, etc. :

Indicatif présent, 2e personne : *Tu* pars *à l'instant et tu me* rejoins *dans une heure.*

Indicatif futur : *Vous* arriverez *sans faute à trois heures précises.*

Infinitif présent : Prendre *la première rue à droite.* Agiter *le flacon avant de s'en servir.*

Modes impersonnels à valeur nominale ou adjective.

404. Dans ces modes, la valeur modale et temporelle est effacée, les notions de personne et de nombre arrivent à disparaître complètement. L'idée verbale se présente sous des formes et avec des valeurs assez semblables soit à celles des *noms,* soit à celles des *adjectifs.*

L'**infinitif,** le **gérondif** rappellent le *nom.*

Les **participes** ont souvent la même valeur que des *adjectifs.*

INFINITIF

405. L'**infinitif** (du latin grammatical *infinitivum,* de *infinitum,* non fini, non déterminé) est une sorte de **nom verbal.** Il peut remplir les **mêmes fonctions que le nom** et il a acquis une grande liberté de construction :

sujet et attribut : Crier *n'est pas* chanter;

complément d'objet : *J'aime mieux* tenir *que* courir;

complément circonstanciel : *Il faut souffrir pour* être *belle; courons à* perdre *haleine;*

complément de nom ou d'adjectif : *Verre à* boire; *je suis prête à* agir.

L'infinitif peut avoir des **compléments** : *Ouvrir la* porte; *errer dans les* bois.

L'infinitif, dans certaines de ses fonctions, est quelquefois précédé d'un mot **explétif** (surtout *de*) : *Il est honteux* de *mentir.*

Dans la langue classique, on le trouve précédé d'un **article** : Au *partir de ce lieu.* (La Fontaine.)

L'infinitif précédé de l'article devient un véritable **nom** : *le vivre, le coucher, le boire* et *le manger, le savoir faire*, etc.

On l'emploie même quelquefois avec un possessif, et, dans certains cas, il est si bien assimilé au *nom* qu'il en vient à prendre la marque du pluriel : *Apporter* son *manger; contrôler* leurs *dires.*

406. L'infinitif a deux **temps** :
présent : *chanter, courir, monter;*
passé : *avoir chanté, avoir couru, être monté.*

On peut aussi former une sorte de futur avec le semi-auxiliaire **devoir** (Voir n° 415) : *Je pense* devoir réussir. (Cette tournure est lourde et peu employée.)

En réalité, aucun de ces temps n'a de valeur temporelle nette.

Le **présent** exprime le plus souvent la **simultanéité** :

Il s'amuse (ou *s'amusait* ou *s'amusera*) *à regarder des cartes postales.*

Par ailleurs, l'infinitif exprime l'idée verbale avec une certaine nuance de **durée**. De là sa différence avec les *noms d'action*, beaucoup moins expressifs :

Gémir, pleurer, prier, *est également lâche.* (Vigny.)

(Comparer les *gémissements*, les *larmes*, la *prière*...)

Le **passé de l'infinitif** exprime un rapport d'**antériorité** et présente l'action sous l'aspect d'**accompli** :
tantôt dans le **présent** : *Il pense* être arrivé;
tantôt dans le **passé** : *Il pensait* être arrivé;
tantôt dans le **futur** : *Il pense* être arrivé *demain à quatre heures.*

L'infinitif forme avec les semi-auxiliaires *aller, venir, devoir*, des locutions verbales indécomposables : *il va venir* (futur prochain); *je viens d'arriver* (passé récent); *je dois partir bientôt.* (Voir n° 415.)

L'infinitif peut former une **proposition** dite **infinitive**. (Voir chapitre de la PHRASE.)

Valeurs modales de l'infinitif.

407. Certains emplois de l'infinitif ont la même valeur expressive que d'autres temps ou modes de la conjugaison personnelle.

L'**infinitif de narration**, qui se trouve dans les récits rapides, rappelle le présent historique de l'indicatif (n° 373, c) :

Et mon chat de crier. (La Fontaine.)

Grenouilles aussitôt de sauter *dans les ondes.* (La Fontaine.)

Cet emploi est d'origine latine, sauf l'addition du mot **de**, fréquente devant les infinitifs dans l'ancien français.

Il y a un **infinitif interrogatif** ou **exclamatif** qui exprime l'angoisse, l'indignation, et forme une proposition elliptique :

Que dire? *Que* faire? *Où* aller? *A qui se* fier?

Moi l'emporter? *et que serait-ce*
Si vous portiez une maison.
(La Fontaine.)

Moi, le faire *empereur! ingrat, l'avez-vous cru?* (Racine.)

L'infinitif comme l'**impératif** peut indiquer un ordre, une prescription (devise ou sentence) : Fermer *la porte.* Agiter *avant de s'en servir.* Résoudre *le problème suivant :... Bien* faire *et* laisser *dire.*

L'infinitif à la forme active peut avoir un **sens passif** : *un texte à* recopier; *de l'eau bonne à* boire :

Par les traits de Jéhu je vis percer *le père.* (Racine.)

Précédé de **à,** l'infinitif prend une valeur *conditionnelle :*

A *vous* voir *si alerte, on ne croirait pas que vous avez cet âge.*

A vaincre *sans péril, on triomphe sans gloire.* (Corneille.)

De même l'expression *à l'en croire* signifie *si on l'en croyait.*

408. Quand l'infinitif dépend d'un autre verbe, il doit, aujourd'hui, avoir le **même sujet** que ce verbe (sauf quand on est en présence d'une proposition infinitive) : *Marchons sans* discourir. (Corneille.)

Mais la construction classique était beaucoup plus souple :

Allons, rends-le-moi sans te fouiller (Molière) [sans que je te fouille].

*Tous les désordres, toutes les guerres qu'on voit dans le monde, n'arrivent que pour n'*apprendre *point la musique.* (Molière.)

Il y a beaucoup de choses qui méritent d'être moquées et jouées de la sorte, de peur de leur donner *du poids en les combattant.* (Pascal.)

Il faut éviter d'employer à la suite plus de deux infinitifs. Au lieu de : *Je ne pense pas* pouvoir aller voir *votre père,* dites : *Je ne pense pas que je puisse aller voir votre père.*

(Voir : Emploi de l'infinitif avec les semi-auxiliaires, nº 414 et suivants, et Propositions infinitives au chap. de la PHRASE).

PARTICIPE

409. Ce mode tire son nom du latin *participem* (qui prend part). Il « participe » à la fois de la nature de l'**adjectif** et de celle du **verbe** : *le héros* expirant.

Expirant, comme un adjectif, caractérise le nom *héros ;* mais en tant que forme verbale il indique une action. Le participe d'un verbe actif peut être accompagné d'un complément d'objet direct.

Le participe a deux **temps** :

à l'actif { participe présent *aimant.*
participe passé (composé) *ayant aimé.*

au passif { participe présent (composé) *étant aimé.*
participe passé (simple ou composé) [*ayant été*] *aimé.*

On supplée à l'absence de participe futur au moyen du semi-auxiliaire *devoir* suivi d'un infinitif (Voir n° 415) :

Devant *vous* rendre *visite bientôt, je vous écris rapidement.*

Comme les temps de l'infinitif, ceux du participe n'ont pas de valeur temporelle propre.

410. Le **présent** exprime en général une action contemporaine de celle qu'exprime le verbe à un mode personnel auquel il se rattache, que ce dernier soit :

au **présent :**

Le vent, soufflant (= qui souffle) *avec violence, arrache les dernières feuilles;*

au **passé :**

Le vent, soufflant (= qui soufflait) *avec violence, a arraché les dernières feuilles;*

au **futur :**

Le vent, soufflant (= qui soufflera) *avec violence, arrachera les dernières feuilles.*

La forme **composée** du **participe passé** marque une action antérieure à l'action exprimée par le verbe à un mode personnel, ce dernier pouvant être :

un **présent** : Ayant comploté *contre l'État, il est condamné;*

un **passé** : Ayant comploté *contre l'État, il fut condamné;*

un **futur** : Ayant comploté *contre l'État, il sera condamné.*

Dans quelques cas assez rares, le présent et le passé du participe peuvent avoir la valeur d'un **présent absolu,** d'un **passé absolu :**

Étant *d'un naturel conciliant, je ne voulus pas rompre* (je suis encore d'un naturel conciliant).

Toutes les dispositions ayant été *prises, je peux partir.*

Le participe présent peut former des propositions dites **participes**. (Voir chapitre de la PHRASE.)

Participe présent, adjectif verbal, gérondif.

411. La même forme verbale en **ant** que nous avons appelée **participe présent** correspond à trois réalités grammaticales différentes, bien qu'elles ne soient pas toujours nettement tranchées :

a) C'est parfois une forme verbale marquant une action déterminée dans le temps, **participe présent proprement dit :**

Le plein orbe d'une lune s'élevant *comme ton âme même...* (Mallarmé.)

Ce participe présent peut être accompagné d'un complément direct d'objet :

Il entra, sifflotant *un air.*

Pour la place du participe présent, il faut tenir compte autant que possible du sens, de la chronologie, car il peut exprimer une action **antérieure** ou **postérieure** par rapport à l'action principale :

Puis, abattant *cinq petits sapins, il enfila le plus mince dans une emmanchure...*

De sa hache habilement maniée, il coupe toutes les branches qui, jonchant *le sol...* (H. Clérisse.)

b) La forme en **ant** peut être aussi un **adjectif** qui exprime une manière d'être plus durable et même permanente. Il ne s'accompagne pas de compléments d'objet. On lui donne le nom d'**adjectif verbal :**

Les épis jaunissants *n'attendent que la faux.* (Lamartine.)

Les roses sommeillantes. *Les arbres* gémissants. (Mallarmé.)

L'orthographe établit quelquefois une différence de forme entre l'adjectif verbal et le participe présent de certains verbes. L'adjectif a été tiré directement du participe latin et le participe a été régulièrement formé du verbe français :

VERBES :	PARTICIPES PRÉSENTS :	ADJECTIFS EN ANT :
convaincre,	convainquant,	convaincant.
extravaguer,	extravaguant,	extravagant.
fatiguer,	fatiguant,	fatigant.
intriguer,	intriguant,	intrigant.
suffoquer,	suffoquant,	suffocant.

VERBES :	PARTICIPES PRÉSENTS :	ADJECTIFS EN ENT :
adhérer,	adhérant,	adhérent.
affluer,	affluant,	affluent.
différer,	différant,	différent.
diverger,	divergeant,	divergent.
équivaloir,	équivalant,	équivalent.
exceller,	excellant,	excellent.
négliger,	négligeant,	négligent.
précéder,	précédant,	précédent.
violer,	violant,	violent.

On peut citer aussi des noms formés de la même manière : *excédent* (de excéder), *agent* (de agir), *précédent*, *président*, *résident*, *fabricant*, etc.

Le nom qui correspond à *différent* s'écrit : **différend.**

La forme verbale en **ant** sert d'ailleurs à former un grand nombre de noms, tels que : *croyant*, *mendiant*, *débutant*, etc., qui peuvent varier en nombre et souvent même en genre : *des mendiantes*, *une débutante*.

On dit aujourd'hui : *les occupants*, *les payants*, *les gagnants*, etc.

L'**adjectif verbal** a fini par prendre dans certaines expressions figées un sens assez inattendu : *rue passante* (où l'on passe) ; *soirée dansante ; une fête payante.*

c) A ces deux formes, adjectif verbal et participe présent, qui sont en rapport avec un *nom*, se joint le **gérondif**, qui, en rapport avec un verbe principal, joue dans la phrase le rôle de complément circonstanciel (cause, moyen, manière, condition, opposition) :

Rodrigue a pris haleine en *vous la* racontant. (Corneille.)

Il lit en se promenant (manière).

Il a gagné sa fortune en travaillant *pendant des années* (moyen).

La forme spéciale qui s'est développée en français (participe présent toujours invariable et précédé de *en*) n'a gardé du gérondif latin que sa valeur de complément circonstanciel (ablatif latin du gérondif, terminaison *ando*).

Lorsqu'il y a simultanéité entre le gérondif et le verbe principal, on peut le marquer plus expressément au moyen de l'adverbe *tout* (n° 301) :

Tout en *vous* approuvant, *je ne vous imite pas.*

On supprime quelquefois **en** avec le semi-auxiliaire *aller* (n° 416) : *L'incendie allait* croissant (vestige d'une périphrase verbale qui connut un succès considérable au XVIe siècle).

On peut trouver encore quelques exemples archaïques de l'emploi du gérondif sans la préposition **en** :

Et je souffre souvent, le lisant, *de sentir que toujours...*
(A. Gide),

et dans les expressions *chemin faisant*, *donnant donnant;* ou avec une autre préposition : *J'ai agi ainsi* à *mon corps* défendant.

C'est seulement depuis le XVIIIe siècle que le gérondif est toujours précédé obligatoirement de la préposition **en**. On trouve dans la langue classique des exemples où l'absence de la préposition pourrait amener une confusion avec le participe présent, si la valeur de complément circonstanciel du gérondif ne permettait pas la distinction :

Instruisez-le d'exemple et rendez-le parfait,
Expliquant *à ses yeux vos leçons par l'effet.* (Corneille.)

Publiant *et* accusant *mes imperfections, quelqu'un apprendra de les craindre.* (Montaigne.)

Cette phrase de Montaigne nous donne d'autre part un exemple d'une construction, rare aujourd'hui, où le gérondif a pour support un mot non exprimé dans la proposition (*je*, rappelé par *mes*).

412. Construction. — La règle moderne est qu'autant que possible le **participe présent** (ou passé composé) doit se rapporter au **sujet** du verbe principal, sauf dans le cas où il a lui-même un sujet particulier avec lequel il constitue une *proposition participe :*

M'étant levé *dès sa venue, je m'écartai un peu de la table.*
(A. France.)

Les parts étant faites, *le lion parla ainsi...* (proposition participe, ablatif absolu du latin).

(Voir chapitre de la PHRASE et INDEX au mot *Participe.*)

En général, pour l'emploi des **formes verbales impersonnelles,** il faut faire en sorte d'éviter toute équivoque, ce qui est surtout à craindre quand elles se rapportent à un *complément* et non au *sujet* du verbe principal.

Les termes **adjectif verbal** et **gérondif** ne figurent pas dans la nomenclature officielle de 1910, mais les grammairiens les emploient toujours, surtout pour des raisons d'ordre historique. On peut d'ailleurs s'en passer dans l'enseignement élémentaire en considérant l'adjectif verbal comme un adjectif qualificatif et le gérondif comme un participe présent complément de verbe.

Forme simple du participe passé.

413. La forme simple du **participe passé** a une valeur **passive** dans le plus grand nombre des cas, toutes les fois qu'il s'agit d'un verbe **transitif** : *aimé, chanté, honoré, perdu.*

Le participe à sens **passif** peut exprimer :
soit l'action **subie** : *Un passant* attaqué *par des malfaiteurs;*
soit l'action **accomplie** : *Une tour* bâtie *en granit.*

Ont un sens **actif** les participes des deux catégories de verbes suivantes :

Le participe des verbes **intransitifs** (ou *transitifs* employés absolument) : *parti, venu, arrivé, osé, décidé, dissimulé* (un homme *dissimulé* est un homme *qui dissimule*);

Les participes des verbes **pronominaux intransitifs** : *appliqué, entendu, obstiné, passionné* (un élève *appliqué* est un élève *qui s'applique*).

Le participe passé ne peut s'employer seul s'il s'agit d'un verbe **transitif** conjugué avec *avoir* dont le complément d'objet est **indirect,** par exemple *succéder, nuire,* etc., ou de certains verbes **essentiellement pronominaux** comme *se souvenir, s'emparer* (Voir n° 360). Mais il n'en est pas de même pour ceux qui ont une valeur **passive** : *un bonheur* évanoui; *une histoire* vécue.

Le participe passé, comme le participe présent, peut former une **proposition participe.** (Voir PHRASE.)

Il est souvent difficile de distinguer un **participe passé** d'un **adjectif.** Dans ce dernier cas, employé comme épithète ou attribut, il n'a plus aucune valeur de temps : *une fleur* fanée.

Le participe passé employé comme épithète ou en apposition se place ordinairement **après le nom** (sauf quand on veut produire un effet de renforcement) :

Un homme marié, une rue encombrée. (V. ADJECTIF, n° 275.)

Il peut avoir un **complément** avec préposition :

Ils trouvent des voleurs cachés au bois voisin. (Florian.)

Le participe passé a formé un grand nombre de **noms** : *associé, arrêté, fourré, reçu, revenu, permis; assemblée, étendue, conduite,* etc...

Verbes semi-auxiliaires.

414. Les auxiliaires **avoir** et **être** sont des outils grammaticaux qui ont complètement perdu leur sens propre de verbes. D'autres verbes peuvent, dans certains cas, perdre plus ou moins leur sens normal et jouer auprès d'un infinitif ou d'un participe un rôle en partie analogue à celui des vrais auxiliaires. Ils

ajoutent au verbe principal une idée accessoire, **temporelle** ou **modale**, avec des nuances parfois difficiles à expliquer. Certains grammairiens donnent au groupe ainsi formé le nom de *périphrase verbale*.

I. Valeur temporelle.

415. Devant un verbe à l'infinitif, **aller**, employé au présent ou à l'imparfait de l'indicatif, peut exprimer un futur très prochain, et cela souvent avec des nuances affectives :

Je vais partir (bientôt, tout de suite).
Je vais avoir déjeuné (dans un instant).
Ah! vous voilà! j'allais sortir.

S'en aller s'emploie dans le même sens, avec renforcement :

Le vautour s'en allait le lier. (La Fontaine).
Je m'en vais vous mander la chose la plus extraordinaire... (Mme de Sévigné.)

Devoir, qui a le plus souvent une valeur modale (no 416), exprime quelquefois un futur indéterminé :

Nos amis doivent arriver prochainement.
Devant m'absenter, je ne puis accepter cette invitation.

Venir de et **ne faire que de**, au présent ou à l'imparfait, peuvent exprimer un passé récent :

Le train vient de partir (tout à l'heure, il y a un moment).
Le feu ne faisait que de s'éteindre.
J'en viens d'immoler deux aux mânes de mes frères. (Corneille.)
Je venais de rentrer quand vous avez sonné.

Certaines locutions verbales comme : *avoir tôt fait de, tarder à, ne pas tarder à, finir par, être en train de, être en passe de,* s'emploient aussi devant un infinitif pour exprimer une nuance temporelle :

Le bateau ne tardera pas à partir.
Cet écrivain est en passe de devenir académicien.

II. Valeur modale.

416. Devant un infinitif, **devoir** peut exprimer une obligation morale, une supposition, une convention, une fatalité, etc. :

On se doit *entr'aider.*
Nous pensions que le voyage devait *durer trois mois.*
Il est entendu que la cérémonie doit *avoir lieu après l'hiver.*

De tous les hommes vivants, aucuns ne doivent *avoir dans l'esprit la majesté de Dieu plus avant imprimée que les rois.* (Bossuet.)

L'astre sous lequel il était né et dont l'influence devait *à jamais le poursuivre.* (P. et V. Margueritte.)

Et là, bien que Votre Altesse Royale ne dût *arriver en ce monde que huit années plus tard, on peut dire avec certitude que de jeunes esprits furent surtout occupés d'Elle.* (Ch. Maurras.)

Au passé composé de l'indicatif, il exprime l'irréel (Voir ci-dessous).

Pouvoir peut exprimer la possibilité de l'action, une approximation :

Les prêtres ne pouvaient *suffire aux sacrifices.* (Racine.)

Cet arbre peut *mesurer 10 mètres.*

*J'*ai pu *me tromper.*

Au passé composé de l'indicatif, il exprime l'irréel (Voir ci-dessous).

Vouloir, au conditionnel, s'emploie quelquefois devant un infinitif pour exprimer, selon le ton, un désir, un défi, une atténuation polie :

Je voudrais bien voir cela.

Voudriez-vous me passer le pain?

Valeur conditionnelle des temps de l'indicatif des verbes *devoir* et *pouvoir* :

Si nous analysons l'emploi au sens conditionnel du passé composé (de pouvoir) dans le vers suivant de Racine, nous verrons qu'il est parfaitement logique :

Vous dont j'ai pu *laisser vieillir l'ambition*
Dans les honneurs obscurs de quelque légion.

J'ai pu = j'aurais pu, c'est-à-dire un irréel dans le passé. Mais le temps employé par le français moderne, *aurais pu,* semble indiquer que la possibilité même a été irréelle. Or Agrippine a eu la possibilité de laisser Burrhus dans sa médiocrité. Le fait a été possible, mais ne s'est pas réalisé, et si Agrippine mentionne seulement la possibilité, c'est que justement il n'y a pas eu réalisation de cette possibilité. Le passé composé de l'indicatif de *pouvoir* marque une opposition entre une possibilité réelle (d'où l'indicatif) dans le passé, et un fait non réalisé dans le passé, qui suffit à l'expression de l'irréel dans le passé.

De même, avec le verbe **devoir**, nous trouvons une opposition entre une obligation et un fait :

*J'*ai dû *vous être moins funeste* (Racine) [j'ai eu cette obligation, mais je ne l'ai pas remplie].

Exemples d'imparfait (Voir n° 378):

Vous eûtes de la complaisance,
Mais vous en deviez *moins avoir.*
(Molière.)

Maint est un mot qu'on ne devait *jamais abandonner.*
(La Bruyère.)

Ces emplois sont imités du latin.

Le français moderne, en substituant le conditionnel passé à l'indicatif dans certains cas, marque une différence entre les sens du verbe **devoir** :

J'aurais dû partir hier (sous-entendu : je regrette de ne l'avoir pas fait) : valeur modale.

Je devais partir hier (je ne l'ai pas fait, mais rien n'indique ici une idée de regret) : valeur temporelle.

Dans le premier cas, le verbe *devoir* conserve une nuance d'*obligation ;* dans le second cas, il signifie seulement : *être sur le point de.*

Aller permet d'exprimer avec des nuances le but imminent de l'action, l'intention, l'impératif, la négation renforcée ou atténuée :

Ah! le pauvre homme! si son pourpoint allait *lui manquer!*
(A. Musset.)

Allez *donc essayer d'apaiser un tel fanatique!* (impératif ironique).

*N'*allez *pas vous mêler de cette affaire* (impératif renforcé).

*Par de nouveaux refus, n'*allez *pas l'irriter.* (Racine.)

*Nous n'*allons *point de fleurs parfumer son chemin.* (Racine.)

Devant un **participe présent**, *aller* peut exprimer l'augmentation graduelle de l'action, la continuité :

Le mal va *empirant* (ou en empirant).

L'impôt allait *pesant sur une terre toujours plus pauvre.* (Michelet.)

On emploie aussi dans ce sens, avec renforcement, le verbe **s'en aller :**

Un couplet qu'on s'en va *chantant*
Efface-t-il la trace altière... (Musset.)

A l'imparfait il peut exprimer un **conditionnel passé immédiat :**

*J'*allais *signer ma lettre quand vous m'avez interrompu.*

Aller, semi-auxiliaire, peut être remplacé par l'auxiliaire **être,** aux temps composés, et cela malgré l'opposition constante des grammairiens :

Son succès avait été *grandissant.*

Venir peut souligner l'étonnement ou une attitude de protestation :

Ne venez *pas me dire que vous avez fait de votre mieux.*

Venir à exprime le caractère fortuit d'une action :

Que feriez-vous si l'argent venait *à vous manquer?*

En venir à peut souligner une nuance de désapprobation au sujet d'un acte qu'on ne pouvait prévoir :

Il en vient *à oublier sa promesse.*

Voir et **se voir** ont été souvent employés abusivement comme semi-auxiliaires :

Dans le sein paternel je me vis *rappelée.* (Voltaire.)

Exemple typique du XVIII[e] siècle :

Celui-ci a vu *tomber sa tête sous la hache du bourreau.* (Sébastien Mercier.)

Les expressions verbales *avoir à, avoir beau, donner à, manquer de, ne pas manquer de, ne pas laisser de,* et dans certains cas les verbes *penser, vouloir, savoir, laisser, se laisser, faillir, falloir, sembler,* jouent le rôle de semi-auxiliaires à valeur **modale** et même quelquefois à valeur de **voix :**

Un loup donc, étant de frairie,
Se pressa, dit-on, tellement
Qu'il en pensa perdre *la vie.* (La Fontaine.)

(*Penser* a fini par perdre ici son sens normal; il signifie tout simplement : *fut sur le point de.* C'est une question d'aspect : action presque achevée.)

Quelques exemples usuels : *Vous aurez beau vous défendre... J'ai manqué tomber... Vous ne sauriez croire... Cette question ne laisse pas de m'embarrasser... Veuillez vous asseoir... Cela m'a donné à réfléchir... J'ai failli attendre!* (mot de Louis XIV).

Laisser peut donner à l'infinitif qui le suit une valeur **passive :**

Pourquoi avez-vous laissé *punir vos camarades?*

Nourrissez votre cœur de l'espérance, laissez-le *enflammer de la charité.* (Fénelon.)

417. Faire, suivi d'un infinitif, peut exprimer des nuances très nombreuses, il indique qu'un sujet provoque une action, de telle sorte que des verbes ordinairement *intransitifs* prennent un sens **transitif** : *Je fais naître, je fais taire, je fais bâtir, je fais dire, je fais connaître, je fais faire,* etc.

Il fait *naître et mûrir les fruits.* (Racine.)

Chaque vers qu'il entend le fait *extasier.* (Boileau.)

(Remarquer ici, à la forme pronominale, la suppression du pronom devant l'infinitif.)

Il peut servir à conjuguer certains verbes à des temps peu usités :

Poisson... Dès ce soir on vous fera *frire.* (La Fontaine.)

Se faire est à la fois causatif et réfléchi :

Faites-vous *contenter par ce couple céleste.* (La Fontaine.)

Je me ferai *connaître en temps voulu.*

Le verbe **faire** est employé depuis longtemps comme une sorte de verbe substitut :

Cette tranquillité d'âme si heureuse se trouve dans une douce profession qui nous arrête comme l'ancre fait *un vaisseau au milieu de la tempête.* (Regnard.)

Ah! que j'ai de dépit que la loi n'autorise
A changer de mari comme on fait *de chemise.*
(Molière.)

Voici, avec une affectation d'archaïsme, un exemple contemporain :

Je suis ravi d'apprendre que les eaux de mer vous ont regaillardi, ainsi qu'elles firent *jadis Mme de Pompadour.* (Ch. Benoist.)

Dans certains emplois, **faire** et **laisser** peuvent être considérés comme des semi-auxiliaires de **voix** (Cf. *Gougenheim ;* voir BIBLIOGRAPHIE).

Locutions verbales.

418. Il existe en français un assez grand nombre de **locutions verbales** dans lesquelles le verbe est suivi d'un nom sans article ou d'un adjectif. Les verbes les plus employés pour jouer ce rôle spécial d'auxiliaire sont : **avoir, rendre, donner, prendre, perdre, mettre, prêter, demander, tenir, garder,** et surtout **faire.** (Voir ci-dessus.)

Exemples : *avoir raison, avoir tort, avoir faim, avoir soif, avoir froid, avoir chaud, avoir peur, avoir confiance, avoir accès, rendre justice, rendre grâce, donner raison, donner prise, donner satisfaction, prendre contact, perdre pied,* etc...

Ce genre d'expression était très employé au XVIIe siècle :

Ces obligeants discours d'inutiles paroles
Qui de civilités avec tous font combat.
(Molière.)

La locution verbale peut avoir un **complément** construit indirectement : *avoir soif de justice.*

Dans tous les cas, le mot ajouté au verbe reste **invariable,** et se place **après le participe passé** dans les temps composés : *j'ai raison, nous avons raison, tu as fait attention, vous avez pris garde.*

A la forme **interrogative,** le pronom sujet se place avant le deuxième terme de la locution : *as-tu froid? fait-il beau?*

(Pour la place d'un adverbe modifiant la locution verbale, voir no 447.)

Le verbe **faire** forme de nombreuses locutions verbales : *faire peur, faire tort, faire attention, faire face, faire loi, faire état de, faire cas de,* etc., et **impersonnellement,** en parlant des conditions atmosphériques : *il fait beau, il fait chaud, il fait clair,* et même, par extension : *il fait cher vivre,* etc.

Aujourd'hui encore, on l'emploie quelquefois, avec une pointe d'archaïsme, devant un **adjectif** (Voir no 247, a) :

Son ironie attentive l'avertit qu'il ferait sage *d'être le premier à en sourire.* (A. Hermant.)

On a tendance actuellement à l'employer familièrement devant un adjectif ou un nom à valeur adjective, pour exprimer un effet produit :

Cela fait riche.

Des constructions en ciment armé, ornées de créneaux, cela fait moyen âge.

419. Dans l'**analyse grammaticale,** il est souvent plus logique de considérer les verbes semi-auxiliaires comme formant avec le verbe principal une **locution verbale indécomposable :**

Cessez de démentir
Le sang des demi-dieux dont on me fait sortir.
(Voltaire.)

Dans cette phrase, *on* est sujet de *fait sortir,* et *me* en est le complément direct d'objet.

Les fermes... semblaient s'endormir sous l'accumulation de cette mousse épaisse et légère. (Maupassant.)

(*Fermes* est sujet de *semblaient s'endormir; sous l'accumulation de cette mousse épaisse et légère* en est le complément.)

Dans certains cas même, la locution où entre un verbe à sens normalement intransitif peut avoir un complément d'objet (no 417).

SYNTAXE DU VERBE

I. Modes personnels.

Temps simples.

420. Tout verbe à un mode personnel autre que l'impératif doit avoir un **sujet** exprimé ou sous-entendu, et, réciproquement, un mot présenté comme sujet demande un verbe à un mode personnel. Le même sujet peut servir à plusieurs verbes.

Le verbe s'accorde en **nombre** avec le **sujet.**

Accord en personne : le verbe se met à la troisième personne quand le sujet est un mot autre qu'un pronom personnel de la deuxième ou première personne :

Nos plaisirs *les plus doux ne* sont *point sans tristesse.* (Corneille.)

Il se met à la première ou deuxième personne quand il a pour sujet un pronom personnel de la première ou deuxième personne, ou un relatif ayant pour antécédent un pronom personnel de la première ou deuxième personne :

Je pense, *donc* je suis. (Descartes.)

Vous qui passez, *venez à lui car il demeure.* (Hugo.)

421. Collectifs sujets. — Des mots comme *une foule de, une armée de,* etc., présentent cette particularité d'avoir le sens d'un pluriel tout en étant, pour la forme, au singulier. Ils sont, en outre, souvent suivis d'un complément au pluriel.

L'accord grammatical est toujours possible, le collectif sujet étant au singulier :

Une foule *de mendiants se* pressait *à la porte.*

Si l'on rencontre pourtant le pluriel, et chez les meilleurs auteurs, c'est que le sens l'emporte sur la forme; l'accent est

mis sur la valeur de la locution et non sur sa forme numérique :

La moitié de mes esclaves méritent *la mort.* (Montesquieu.)

Une troupe de nymphes étaient assises *autour d'elle.* (Fénelon.)

Une infinité d'abus *se* glissent *dans ce qui se passe par la main des hommes.* (Montesquieu.)

Après les locutions **force, quantité de, nombre de,** l'usage est de faire l'accord avec le nom pluriel qui les suit :

Force sottises *se* débitent *chaque jour.*

Quantité de réfugiés ont passé *la frontière.*

Rapprochons de ces cas celui où le sujet est un adverbe de quantité suivi ou non d'un complément au pluriel. Là encore l'idée de pluralité l'emporte :

...*Combien de marins*... *se* sont évanouis,
Combien ont disparu... (V. Hugo.)

Il en est de même après **la plupart de, le plus grand nombre de, une infinité de,** que le complément du collectif soit exprimé ou non :

Le Sénat fut partagé; la plupart voulaient que...

Le peu de, suivi d'un complément, veut le verbe au singulier ou au pluriel, selon que l'on veut appuyer sur l'idée de quantité insuffisante ou sur celle de collectif :

Le peu de *gens avec qui on peut communiquer des sciences abstraites m'en* avait dégoûté. (Pascal.)

Le peu de troupes *qu'il a rassemblées* ont tenu *ferme.* (Marmontel.)

Le peu, sans complément, veut nécessairement le verbe au singulier :

Le peu *que j'ai fait pour vous ne* mérite *pas tant de compliments.*

Plus d'un veut le verbe au singulier, sauf quand le verbe à la forme pronominale est accompagné de **l'un l'autre** : *Plus d'un jour a passé. Plus d'un fripon qui se dupent l'un l'autre...* (sens réciproque).

Le singulier est contraire à la logique, **plus de** indiquant un pluriel. Par contre **moins de,** dans certains cas, demanderait le singulier au lieu du pluriel établi par l'usage : *Moins de deux mois se sont écoulés.*

Mais **tout le monde** n'est jamais suivi du pluriel : *Tout le monde sait.*

Après **toute sorte** (ou *toutes sortes*), le verbe s'accorde le plus souvent avec le complément de **sorte** : *Toute sorte de dangers nous menacent.*

Dans l'ancienne langue, jusqu'au XVIIIe siècle, le pluriel après les collectifs était beaucoup plus fréquent qu'aujourd'hui :

> *Tout le reste ne sont que des pleurs.* (Malherbe.)
>
> *Cette sorte de différends se doivent assoupir d'eux-mêmes.* (La Rochefoucauld.)

422. Le verbe a **plusieurs sujets.**

Accord en nombre. On ne peut pas donner de règle mécanique. Le sens impose tantôt le pluriel, tantôt le singulier, quelle que soit la conjonction qui unit les différents sujets, ou que ceux-ci soient simplement juxtaposés.

Si l'on considère l'ensemble des sujets, si leurs actions s'additionnent, on trouve le pluriel :

> *Paul et Virginie* étaient *ignorants comme des créoles.* (B. de Saint-Pierre.)
>
> *Ni le bonheur, ni le mérite seuls ne* font *l'élévation des hommes.* (Vauvenargues.)
>
> *Le temps ou la mort* sont *nos remèdes.* (J.-J. Rousseau.)

Si l'on isole l'action faite par chaque sujet, ou si l'un exclut l'autre, ou si l'un, à l'exclusion des autres, s'impose ou les résume tous, on trouve le singulier :

> *Ni mon grenier, ni mon armoire*
> *Ne se* remplit *à babiller.* (La Fontaine.)
>
> *Le ministre ou son chef de cabinet* présidera *la cérémonie.*
>
> *La valeur et le grand nom de Cyrus* fit *que les Perses ses sujets eurent la gloire de cette conquête.* (Bossuet.)
>
> *Un seul mot, un seul coup d'œil nous* trahit. (Voltaire.)
>
> *Grands, riches, pauvres, petits, personne ne* peut *se soustraire à la mort.*

Dans la langue classique, conformément à l'usage latin, le verbe se mettait plus volontiers au singulier qu'aujourd'hui :

> *Le bien et le mal* est *en ses mains.* (La Bruyère.)
>
> *Il n'est ni rang, ni naissance, ni fortune, qui ne* disparaisse *devant une âme comme la tienne.* (Marivaux.)

Accord en personne.

La première personne l'emporte sur la deuxième : *Vous et moi* partirons.

La deuxième l'emporte sur la troisième : *Vous et lui* partirez.

Quand le sujet est le pronom relatif **qui**, le verbe prend la personne et le nombre de l'antécédent : *Toi qui es... Nous qui sommes...*
Cette règle n'était pas toujours observée autrefois, et il y a des cas embarrassants (Voir PRONOM, nº 245) :

Vous fûtes les premiers qui élevâtes de grands théâtres. (Voltaire.)

Paris est fort bon pour un homme comme vous, qui porte un grand nom et qui le soutient. (Molière.) Ici, l'antécédent n'est pas *vous*, mais *un homme*.

423. Dans la locution **c'est**, le pronom démonstratif étant considéré aujourd'hui comme le sujet de *est*, il est toujours possible de laisser la locution au singulier, même si le nom qui suit est un pluriel (Voir nºs 99 et 238) :

C'est *les Phéniciens de Carthage qui ont recueilli Énée.*

Le singulier est obligatoire avec les pronoms de la première et de la deuxième personne du pluriel : *c'est nous, c'est vous.*

Depuis l'arrêté de 1901, on peut dire : *c'est des montagnes, c'est eux,* de même que *c'est nous, c'est vous.*

Les verbes **impersonnels** sont toujours à la troisième personne du singulier, même s'ils sont accompagnés d'un nom au pluriel : *Il pleut des hallebardes. Il arrivera de grands malheurs.*

Temps composés.

424. **L'auxiliaire** s'accorde avec le sujet selon les règles déjà énoncées.

Le **participe passé** :

a) Conjugué avec **être** (toujours à la forme passive, et dans certains cas à la forme active), il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet :

Une petite fille est venue.
Les batailles furent perdues.

Exception : S'il s'agit d'un **pronominal** dans lequel le pronom réfléchi joue le rôle de complément indirect d'attribution, le participe reste **invariable** :

1º Quand le verbe **n'a pas** de complément d'objet direct : *Les adversaires se sont* nui. *Les rois se sont* succédé ;

2° Quand le complément d'objet direct est placé **après** le verbe : *Ils se sont* construit *une retraite agréable.*

Le participe s'**accorde en genre et en nombre** quand le complément d'objet direct est placé **avant** : *Les bons petits plats qu'elle s'est* préparés.

L'accord se fait avec le sujet quand le verbe pronominal n'est pas analysable : *La tour s'est* écroulée;

b) Conjugué avec **avoir.**

La règle moderne, surtout orthographique, tout à fait arbitraire, a été empruntée à l'italien au XVIe siècle par le poète Clément Marot, et ne s'est guère imposée avant le XVIIIe siècle. Il vaut mieux toutefois la respecter, car les fautes d'accord du participe sont de celles qui jettent le discrédit sur leur auteur.

La règle est fondée sur la place du **complément.** Le participe conjugué avec *avoir* reste invariable, sauf quand le complément d'objet direct est placé avant le verbe, auquel cas le participe s'accorde avec lui en genre et en nombre :

J'ai reçu *vos bons souhaits.*

Vos bons souhaits, que j'ai reçus *hier, m'ont fait grand plaisir.*

Le **complément d'objet direct** qui précède le verbe est en général :

1° Un pronom personnel : *Vos lettres? Il me* les *a* remises *lui-même;*

2° Un pronom relatif ou interrogatif; l'accord dans ce cas se fait avec l'antécédent : *Les lettres* qu'*il m'a* remises;

3° Un nom, dans des tournures exclamatives ou interrogatives : *Quelle* joie *vos lettres m'ont* causée*!*

425. Un certain nombre de **cas délicats** se présentent :

Il ne faut pas confondre avec des compléments directs d'objet les compléments non prépositionnels (de temps, de distance, de prix) des verbes *courir, valoir, peser, coûter :*

Je voudrais bien avoir dans mon portefeuille les deux mille francs que *ce meuble m'*a coûté.

Mais au sens figuré, le même verbe peut s'accompagner d'un complément direct d'objet et l'accord se fait :

Dieu seul sait les peines que *cette affaire m'*a coûtées.

Il faut bien s'assurer que le pronom relatif ou personnel est complément du verbe employé à un temps composé, et non d'un

verbe, exprimé ou sous-entendu, ou d'une proposition, qui dépendent du verbe où figure le participe :

On les a fait *sortir* (*les*, complément de la locution *fait sortir*).

Je lui ai laissé faire toutes les sottises qu'il a voulu (*qu'* complément de *faire* sous-entendu).

J'ai reçu les livres que vous m'avez annoncé *que vous m'enverriez* (premier *que*, complément de *enverriez*).

Le participe que suit un infinitif peut rester invariable : *Je les ai vu passer* (la proposition infinitive *les... passer* étant considérée comme l'objet du participe).

Parfois, si l'infinitif est transitif, une équivoque est possible :

Je l'ai entendu gronder peut signifier : *j'ai entendu qu'il grondait* (1) et *j'ai entendu qu'on le grondait* (2) ;

dans ce cas, au féminin et au pluriel, on peut faire l'accord dans le cas (1) pour éviter l'équivoque : *Je l'ai entendu*e *gronder ; je les ai entendu*s *gronder.*

Quand le complément d'objet direct est un pronom neutre (*le* ou *en*), le participe reste à la forme du masculin :

La chose était plus sérieuse que nous ne l'avions pensé *d'abord.* (Le Sage.)

*Que j'ai envie de recevoir de vos lettres; il y a déjà près d'une demi-heure que je n'*en *ai* reçu. (Mme de Sévigné.)

Quand le participe passé est précédé d'une expression **collective,** on le fait accorder à volonté avec le collectif ou avec son complément (arrêté de 1901) :

La foule d'hommes que j'ai vue (ou *vus*).

Le participe passé des verbes **impersonnels** reste invariable :

L'inondation qu'il y a eu *dans le Midi a causé de grands dégâts.*

Actuellement, l'auxiliaire et le participe forment une expression globale, et chacun a perdu son indépendance. Étymologiquement, chacun gardait sa valeur particulière : dans la locution latine : *habeo epistolam scriptam,* le sens était : *je possède une lettre écrite.* On trouve, au XVIIe siècle, la preuve qu'on sentait encore l'indépendance des deux éléments dans la possibilité d'intercaler entre l'auxiliaire et le participe le complément d'objet direct :

Chaque goutte épargnée a *ma gloire* flétrie. (Corneille.)

Il avait *dans la terre une somme* enfouie. (La Fontaine.)

Le rapport entre le participe et le complément d'objet direct que sous-entend la règle d'accord actuelle était alors beaucoup plus évident qu'aujourd'hui, où le participe apparaît étroitement soudé à l'auxiliaire. De là la tendance populaire à ne plus faire l'accord avec le complément d'objet direct. (D'après l'arrêté de 1900, on tolère que le participe reste invariable dans tous ces cas.)

II. Modes impersonnels.

Participe présent.

426. Le participe présent proprement dit reste invariable : *Ils se retiraient l'un après l'autre,* portant *la tristesse empreinte sur leur visage.*

Le **gérondif** reste invariable :

Ils courent à leur père avec des cris de joie
En secouant *leurs becs sur leurs goitres hideux.*
(A. de Musset.)

En ancien français, ces formes étaient variables comme en latin : *Elles sont femmes bien* entendantes *les beaux endroits.* (Rabelais.)

Donner la chasse aux gens
Portants *bâtons et mendiants.* (La Fontaine.)

L'invariabilité fut reconnue par l'Académie française en 1679. On dit encore, d'après l'ancien usage : *séance tenante, les ayants droit, poste restante.*

L'adjectif verbal s'accorde en genre et en nombre, comme un adjectif ordinaire, et peut remplir les mêmes fonctions (épithète ou attribut) :

Les roses sommeillantes. (Mallarmé.) *Ces contes sont* charmants.

Certains auteurs emploient l'adjectif verbal là où on attendrait un participe présent invariable, pour tirer un effet évocateur de l'adjectif verbal, suggérant un état qui se prolonge :

Ils se voyaient mourants *par les fièvres dans des régions farouches.* (Flaubert.)

Sa bouche idiote et crispée, grelottante *de désespoir.* (Flaubert.)

Participe passé.

427. Employé en *épithète* ou comme *attribut,* c'est un véritable adjectif, qui s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte : *Une vie* perdue. *Des enfants* gâtés. *Cette fleur paraît* fanée. (Pour les temps composés, voir no 424.)

Formules figées.

428. Les formes verbales employées comme **formules figées,** et placées en tête de la phrase, tendent à devenir invariables :

Étant donné *les circonstances actuelles.*

Ci-inclus *les coupures de journaux réclamées.*

Les participes passés **attendu, compris, excepté, passé, supposé, vu,** quand ils sont placés devant un nom, ont la valeur de *prépositions* et sont invariables. On écrit :

Excepté *ces deux hommes;* et : *Ces deux hommes* exceptés.

Mais dans tous ces cas, et même pour **ci-inclus** et **ci-joint, y compris** et **non compris,** il y a aujourd'hui tolérance pour l'accord (de plus en plus rare) avec le nom :

Ci-joint *ou* ci-jointe *la pièce demandée.*

LES MOTS INVARIABLES

---

429. Cette catégorie comporte deux espèces de mots :

1° D'abord des **mots à sens plein,** comme l'adverbe de manière, qui jouent un rôle symétrique de celui de l'adjectif; mais alors que ce dernier doit s'adapter à un nom (ou à un pronom) et varie avec lui en genre et en nombre (*la grande maison, les petits enfants*), le mot invariable est en rapport avec des mots qui expriment des réalités indépendantes des notions de genre et de nombre :

soit un verbe exprimant une action : *Il chante* juste;
soit un adjectif exprimant une idée abstraite de qualité : *Il est* remarquablement *intelligent;*

2° Puis des **mots-outils,** par exemple les prépositions *à* et *de* dans certains emplois.

On distingue quatre espèces de mots invariables : **adverbe, préposition, conjonction, interjection.** En fait, c'est là un des domaines où le passage d'une catégorie à l'autre est facile et fréquent. Certains mots sont à la fois adverbes et prépositions, malgré les efforts des grammairiens du XVIIe siècle pour les séparer :

Vous trouverez le jardin derrière.

Il avait dans la terre une somme enfouie.
Son cœur avec. (La Fontaine.)

On dit même, abusivement, dans le Midi par exemple : *Vous ne trouvez plus le ballon ; on s'amusera* sans.

Il s'agit, soit d'anciennes **prépositions** devenues **adverbes,** soit de **prépositions** qui s'emploient **adverbialement** dans des phrases coupées ou tendent, dans le langage familier, à s'employer sans complément, comme un **adverbe.**

De même, la plupart des **conjonctions** de coordination sont, à l'origine, des **adverbes** immobilisés dans un rôle de coordination.

L'ADVERBE

430. **L'adverbe** est un mot qui ajoute une notion accessoire au **verbe** particulièrement (du latin : *ad verbum*). Il est par rapport au verbe ce que l'**adjectif** est par rapport au **nom :**

L'action énergique *du chef.*
Le chef agit énergiquement.

En fait, ses emplois sont plus complexes. L'adverbe modifie non seulement les **verbes,** mais aussi les **adjectifs** et les **adverbes.** Il sert à marquer la manière, la quantité, le lieu, le temps, ou à donner à une énonciation la forme affirmative, négative, dubitative, interrogative ou exclamative.

Adverbes de manière.

431. Cette valeur modificative est particulièrement nette dans les **adverbes de manière.** Ceux-ci servent à caractériser l'action; ils jouent le rôle de complément circonstanciel.

Adverbes héréditaires (1).

Ainsi (*in sic*); **bien** (*bene*); **comme** (*quo modo*); **comment** (*comme + ment*) ; **debout ; de même ; ensemble** (*in simul*) ; **exprès** (*expressum*); **gratis** (mot latin); **mal** (*male*); **mieux** (*melius,* comparatif); **pis** (*pejus,* comparatif) ; **plutôt** (*plus tôt,* du vieux français **tôst,** du latin populaire *tostum :* brûlé, de *torrere,* a pris le sens de *chaudement, promptement*); **volontiers** (*de bonne volonté*).

Bien a une valeur de renforcement dans les expressions : *le voilà* bien; *c'est* bien *la peine,* etc.

Mal, opposé de *bien,* ne peut comme ce dernier modifier les adjectifs ni les adverbes. Il ne peut se rapporter qu'aux **verbes** (y compris les participes passés).

Pis, adverbe, comparatif de mal, ne doit pas être confondu avec pire, adjectif (comparatif de mauvais). **Au pis aller** est une locution adverbiale signifiant : *en mettant les choses au pire état où elles peuvent arriver*. **Pis** se retrouve dans les expressions

(1) Les indications étymologiques sont données sous toute réserve. L'origine des adverbes n'est pas toujours bien établie et les transformations du latin au français sont assez compliquées. (Cette note s'applique aux n[os] 435, 437 et 438.)

adverbiales : *tant pis, de mal en pis.* Il a la valeur d'un **adjectif neutre** dans : *qui pis est, rien de pis.*

Bien, mal, et leurs comparatifs **mieux, pis,** se construisent quelquefois avec *être* et sont attributs : *c'est* bien ; *ce n'était pas* mal.

Si (du latin *sic*) était à l'origine adverbe de manière et s'est employé autrefois dans le sens de *ainsi : Et vraiment* si *fera.* (La Fontaine.)

Comme, adverbe de manière, est aujourd'hui **exclamatif :** *Comme il fait beau!* Excepté dans les expressions familières : *Dieu sait comme; c'est tout comme; comme quoi.*

Cet adverbe s'est employé jusqu'au XVIIIe siècle là où l'on dit aujourd'hui **comment** : *A peine pouvez-vous dire* comme *il se nomme.* (Molière.)

(Voir, au n° 466, **comme** conjonction, et, au n° 435, adverbe de quantité.)

432. De même que dans les autres langues indo-européennes, une foule d'**adjectifs qualificatifs** appartenant au fonds populaire de la langue sont employés comme adverbes de manière (*chaud, froid, clair, juste, bref,* etc.) : *marcher* vite; *jouer* serré; *parler* bas; *penser* creux; *aller* droit; *voir* rouge; *la multitude voit* bête (Flaubert).

La dérivation impropre agit en sens inverse. Des **adverbes** prennent la valeur d'**adjectifs** (tout en restant invariables) : *une femme* bien. Des adjectifs devenus adverbes redeviennent adjectifs : *un boxeur* vite. Ce sont, dans la plupart des cas, des adverbes ou adjectifs héréditaires et monosyllabiques.

Il se pose à ce sujet un problème orthographique : il est difficile dans certains cas de savoir si l'on est en présence d'un **adjectif** ou d'un **adverbe**; or, dans le premier cas, l'accord est nécessaire. De là deux orthographes : *des fenêtres* grand *ouvertes* (tendance moderne); *des fenêtres* grandes *ouvertes* (ancienne règle).

Malgré l'aisance de l'échange, il subsiste une différence de sens entre l'emploi d'un **adjectif** et l'emploi d'un **adjectif adverbe :** *L'arbre monte très* haut *dans le ciel* (adverbe); *l'arbre monte, très* haut, *dans le ciel* (adjectif).

Le second procédé, qui insiste sur le sujet et sur la qualité du sujet, semble plus descriptif.

433. La plus grande partie des adverbes de manière sont constitués, selon un procédé français, par l'adjonction de la terminaison ***ment*** au **féminin des adjectifs.**

Cette formation résulte de la reprise par la langue littéraire et écrite, surtout au XVIe siècle, d'une formule latine que l'on retrouve

dans les premiers textes religieux du moyen âge, où *mente*, qui a donné *ment*, est l'ablatif du nom féminin latin *mens, mentis*, qui signifie *esprit*. Une formule comme : *devota mente* signifie d'abord : *dans un esprit dévot*.

Ment est donc un suffixe savant, à sens précis et à valeur d'abord psychologique, qui sert à caractériser une façon d'être ou d'agir. Mais peu à peu l'adverbe en *ment* finit par indiquer seulement une circonstance de manière et même de moyen : *traiter chimiquement*.

La valeur primitive du suffixe explique que la formation ne soit possible qu'avec des adjectifs qui permettent d'exprimer une intention. C'est ainsi que les adjectifs de couleur ne s'y prêtent que quand ils ont une signification morale : *parler* vertement. Comparer : *y aller* carrément.

A côté des adverbes formés selon la règle : *bonnement, pieusement, grandement*, certains semblent faire exception :

1° Type : *puissamment, décemment*.

Dans les adjectifs terminés en **ant** ou **ent**, jusqu'au XIVe siècle, la même forme servait au masculin et au féminin. D'où les adverbes *décentment, puissantment*, devenus, après la dénasalisation de la voyelle, ce qu'ils sont aujourd'hui. Le participe présent du verbe *noter* a donné *notamment*.

Exceptions : *lentement, véhémentement ;*

2° Type : hardi*ment*, poli*ment*, vrai*ment*, obstiné*ment*.

L'**e muet** a disparu dans l'orthographe de certains adverbes, parce qu'il n'était plus prononcé. On l'a d'abord remplacé par un accent circonflexe qui subsiste dans *dûment, crûment, assidûment*. Mais nous assistons en ce moment à la disparition de l'*e* muet et de l'accent dans les deux formes gaie*ment* et gaî*ment*, qui deviennent couramment : gai*ment*.

Gentil, dont la consonne finale ne se prononce pas, fait genti*ment*.

3° Type : *précisément, profondément*.

Au XVIIe siècle, il s'est produit une hésitation entre les adverbes formés sur l'adjectif féminin et ceux formés sur le participe passé féminin de la même famille : *précisément, précisement*.

Or, à cette époque, la prononciation de l'*e* muet était hésitante. D'où la persistance d'un certain nombre d'irrégularités parfois difficiles à expliquer (1) : *aveuglément, communément, conformément, confusément, énormément, expressément, impunément, obscurément, opiniâtrément, précisément, profondément, uniformément ;*

4° Enfin, certains adverbes sont formés sur des adjectifs disparus ou dont la forme féminine particulière n'existe plus :

(1) Le philologue *Tobler* a toutefois donné de ces cas des explications ingénieuses : Ex. : *impunément, confusément* viendraient de la prononciation française, dans les Écoles, de l'*e* final des adverbes latins correspondants.

brièvement, grièvement, traîtreusement, précipitamment, sciemment;

5° Par extension, le suffixe **ment** s'ajoute :

à des mots ambigus employés tantôt comme **noms,** tantôt comme **adjectifs** : *diablement; bêtement;*

à des **adjectifs indéfinis** : *tellement, mêmement;*

à des **adverbes** : *comment, quasiment.*

Nuitamment a été formé du vieux français *nuitantre,* lequel vient du bas latin *noctanter* (de *noctem :* nuit).

434. Les circonstances de manière peuvent encore être exprimées à l'aide de nombreuses ***locutions*** **: tête à tête, côte à côte, au fur et à mesure** (fur, du bas latin *forum :* prix), **d'arrache-pied, à tue-tête, à l'amiable, à l'envi, à la va vite, à droite, à gauche, à la ronde, d'emblée** (*embler,* enlever), **sens dessus dessous, à verse, de suite, de force, goutte à goutte, à croupetons, à tâtons, à vau-l'eau, à la mode de Caen, à la Molière** (à la manière de), **à la dérobée, à la volée, à la française, à l'étouffée** (où le féminin a la valeur d'un véritable neutre), **bon gré mal gré** (en quatre mots), **dare-dare** (fam. : à la hâte).

Certaines locutions adverbiales sont empruntées :

au latin : **à fortiori** (à plus forte raison), **à priori** (d'après un principe évident), **ad libitum** (à volonté), **in extenso** (en entier), **in globo** (en masse), **de visu, ex aequo** (à mérite égal), **gratis** (gratuitement), **grosso modo** (en gros), **mordicus** (avec ténacité), **ne varietur** (se dit surtout d'une édition), **vice versa** (réciproquement), **cahin-caha** (*qua hinc qua hac* = par-ci par-là, tant bien que mal), etc. (Voir *Petit Larousse,* pages rouges);

ou à l'italien : **incognito** (sans être connu), **couci-couci** (*cosi cosi,* ni bien ni mal), et de nombreuses expressions employées en musique : **a capella** (voix sans accompagnement), **forte, piano, crescendo, lento, allegro,** etc.

Comme pour l'adjectif, il faut signaler les forces d'usure et de renouvellement qui agissent sur l'adverbe de manière, témoin la vogue actuelle de *formidablement* et les possibilités de néologismes littéraires :

> *Quant à nous et à nos débuts, il nous félicita* gentiment, *point trop* fraternellement, *plutôt* avonculairement. (Verlaine.)

Adverbes de quantité.

435. **Assez** (*ad satis*); **aussi** (*al si*, de *aliud sic*); **autant** (*al tant*, de *aliud tantum*); **beaucoup** (*beau coup*, grand coup); **combien** (*comme bien*); **guère** (d'origine germanique, signifie *beaucoup*); **peu** (*paucum*); **presque** (*près que*); **que** (*quam*); **si** (*sic*); **tellement** (*telle ment*); **davantage** (*d'avantage*); **plus** (*plus*); **moins** (*minus*, comparatif); **tant** (*tantum*); **très** (*trans :* au delà); **trop** (origine germanique, *troupe*, foule).

Les adjectifs **quelque** (à peu près, environ), **même** (encore, aussi, de plus), **tout** (tout à fait, entièrement) peuvent jouer le rôle d'adverbes et, dans ce cas, ils sont invariables, sauf **tout** devant les adjectifs féminins commençant par une consonne ou un **h** aspiré. (Voir ADJECTIF, n° 301.)

Dans les comparaisons, **aussi** ne peut modifier un verbe.

Il est remplacé par **si** quand il y a négation : *Il n'est pas* si *âgé que vous.*

Si ne s'emploie jamais avec un verbe, **tellement** le remplace.

Davantage ne peut modifier qu'un verbe. Il ne s'emploie plus avec un complément depuis la fin du XVIIe siècle, mais on en trouve des exemples classiques.

Autant répété établit une corrélation (au sens de la conjonction **autant que**) : Autant *de têtes*, autant *d'avis* (il y a autant d'avis que de têtes). Cet adverbe se construit d'une manière elliptique avec les infinitifs : Autant *s'arrêter tout de suite* (autant vaudrait...).

Autant ne s'emploie qu'avec un verbe, jamais avec un adjectif.

Tant s'emploie souvent devant un nom : *tant de maux.* Répété, il exprime une corrélation et a la valeur d'une **conjonction** : Tant *vaut l'homme*, tant *vaut la terre.*

Il forme les locutions : *tant pis, tant mieux, tant y a que, en tant que, tant et tant, si tant est que.*

Beaucoup ne s'emploie qu'avec les verbes et devant les adverbes **plus, moins, trop** : *Je suis* beaucoup *trop âgé.*

De beaucoup marque un superlatif : *Il l'emporte* de beaucoup; *il est* de beaucoup *le plus riche.*

Beaucoup de avec un nom forme un collectif : *beaucoup d'argent, beaucoup de soldats.*

Il s'emploie même parfois sans complément : *Il reste beaucoup à faire.*

Il sert à former les locutions : *il s'en faut de beaucoup, à beaucoup près.*

Il ne s'emploie jamais devant un adjectif : *Est-il riche? — Il l'est beaucoup;* — mais : *Il est très riche.*

Bien s'emploie quelquefois dans le sens de **beaucoup** : *Bien des gens;* ainsi que **force** : *J'ai dévoré* force *moutons.* (La Fontaine.)

Peu exprime le contraire de **beaucoup** et forme aussi des collectifs exprimant une petite quantité : *peu de gens; il reste peu à faire.* (Voir PRONOM, nº 256.)

Locutions : *un tant soit peu, à peu près, à beaucoup près, si peu que rien, trop peu.*

Mal s'emploie quelquefois dans le sens de **peu** : *Un corridor mal éclairé.*

Combien est exclamatif ou interrogatif : *Combien s'en contenteraient! Combien avez-vous payé ce meuble?*

Combien de s'emploie devant les noms : *Je sais combien de temps vous avez mis pour venir.*

Combien peut être quelquefois remplacé par **que** : Que *de voitures! Que coûte ce meuble?*

Il s'emploie rarement avec un adjectif.

Plus et **moins** répétés expriment une corrélation. **Plus** répété signifie : *d'autant plus que;* **moins** répété signifie : *d'autant moins que.*

Locutions : *au plus, en plus* (ou *en sus*), *au moins, rien de moins, à tout le moins.*

Noms composés : *plus-value, moins-value, moins-perçu.*

De plus, de moins peuvent s'ajouter à un nom : *J'ai deux ans* de moins *que vous.*

Trop, qui à l'origine était un nom, forme les locutions : *de trop, en trop, par trop, c'en est trop, c'est trop de,* et un nom composé : *trop-plein.*

On peut dire : *deux francs* de trop; mais non : *il a mangé* de trop, au lieu de : *il a* trop *mangé.*

Ne... que signifie *seulement* et marque une restriction : *Je* n'*ai* que *dix francs sur moi.*

La locution : *il ne fait que de...*, suivie d'un infinitif, signifie : *à l'instant :*

Un prince qui pour lors ne *faisait* que *de naître.* (Corneille.)

Noé ne faisait que *de mourir.* (Bossuet.)

On peut considérer comme adverbes de quantité : **environ** (à peu près), **à peine, tout à fait, quasi** (mot latin) et **comme,** marquant une atténuation : *Il était* comme *muet.*

Mais a été autrefois un adverbe de quantité synonyme de *plus* (latin *magis*), sens qui se retrouve dans la locution : *n'en pouvoir mais.*

Mi, à demi, semi, sont adverbes de quantité quand ils sont joints à un adjectif ou à un participe passé ou même à certains noms : *à mi-jambe; à demi morte; semi-mensuelle.*

Anciens adverbes encore employés : **moult, prou** (beaucoup).

On peut considérer les formes **assez de, autant de, peu de, beaucoup de** (ou *bien de, nombre de*), **trop de, plus de, moins de,** comme formant avec le nom qu'elles précèdent des expressions collectives indécomposables. (Voir n° 211.)

436. On trouve dans la littérature contemporaine des exemples d'adverbes de quantité invariables, placés comme **épithètes** devant certains noms formés avec des qualificatifs :

Mais ce qui corrigeait et même effaçait sa presque *laideur, c'était d'abord l'intelligence et la vivacité candide de ses yeux...* (H. Lavedan.)

On dit couramment : *Vous avez l'air* très *sport. Il* (ou elle) *est* très *collet monté.*

Comparer quelques noms composés : *plus-value, moins-value,* et aussi l'emploi de *tout* adverbe devant un nom, n° 301 : *étoffe tout soie.*

Adverbes de lieu.

437. Ailleurs (*aliorsum?*), **alentour** (à l'entour), **çà** (*ecce hac*), **deçà, dedans** (de dans), **dehors** (de hors), **delà** (de là), **dessous** (de sous), **dessus** (*de sus*), **devant** (*de avant*), **en** (*inde*), **derrière** (*de retro*), **ici** (*ecce hic*), **ci, là** (*illac*), **loin** (*longe*), **où** (*ubi*), **partout** (*par tout*), **près** (*pressum*), **y** (*ibi*), **nulle part.**

(Voir, au n° 459, l'origine des prépositions *dans, hors,* etc.)

Çà, combiné avec **enz** (*intus*), avait donné, dans l'ancienne langue : **céans.**

Locutions : **là-bas, là-haut, là-dessus, là-dessous ; çà et là ; ci-après, ci-contre, ci-dessus, ci-dessous, ci-joint, ci-inclus, ici-bas, de-ci de-là ; en decà, au-delà, par-ci, par-là ; sens dessus dessous, sens devant derrière** (à l'origine : **ce dessus dessous et ce devant derrière**), **au loin, de loin.** — Locutions latines : *in fine* (à la fin), *in situ* (dans l'endroit même), *ibid.* (*ibidem :* au même endroit), *passim* (çà et là), etc.

Pour le **sens,** on distingue le lieu **où l'on est,** le lieu **où l'on va,** le lieu **d'où l'on vient** et le lieu **par où l'on passe.** Mais en français ces nuances sont indiquées par le contexte et non par la forme des adverbes.

Ici désigne les lieux **proches** et **là** les lieux **éloignés.** *Ci* (mais non *ici*) et *là* se joignent souvent à un nom ou à un pronom démonstratif : ce *livre*-ci, *celui*-là.

Ci s'emploie pour former une expression commerciale : ci ... *mille francs;* et dans la formule funéraire : *ci-gît.*

Où a une valeur relative se rapprochant de celle du pronom : *l'immeuble où vous demeurez.*

Après **ici, là,** précédés du présentatif *c'est,* on remplace **où** par **que :** *C'est ici que je demeure.*

Où que a une valeur indéfinie : *où que vous alliez.* Il en est de même de **n'importe où, partout où.**

Y signifie *en ce lieu,* et a une valeur démonstrative : *Nous* y *arriverons bientôt.* Il est explétif dans l'expression : **il y a.**

En signifie *de cet endroit* et a une valeur démonstrative. (Voir Pronom, n° 226.)

En ajoutant à certains adverbes la préposition *par,* on obtient: **par-deçà, par-delà, par-ci, par-là, par ailleurs** (par une autre voie) **par-dessus, par-dessous, par-derrière, par-devant** (qui s'emploient dans certains cas comme préposition, n° 456).

Devant forme : **au-devant** (à la rencontre).

Il ne faut pas confondre **de là,** en deux mots, avec **delà :**

De là *vous découvrirez un beau panorama.*

Vous voyez cette clôture, nous n'irons pas au-delà.

Les adverbes *où, ici, là, loin* peuvent prendre une **valeur temporelle :**

Au moment où je parle. Ce jour est encore loin. Jusqu'ici vous n'avez rien dit. D'ici là.

Adverbes de temps.

438. Ces adverbes peuvent s'appliquer soit au **présent,** soit au **passé,** soit au **futur,** soit à un temps **indéterminé.**

Alors (à l'or; *hora* = heure), **à présent, aujourd'hui** (hui : *hodie* = ce jour-ci), **auparavant** (au par avant), **aussitôt, autrefois, bientôt, d'abord, déjà** (*ja : jam*), **demain** (*mane* = matin), **désormais** (mais : *magis* = plus), **dorénavant** (de cette heure, *hora*, en avant), **encore** (*hanc horam*), **enfin, ensuite, hier** (*heri*), **jadis** (*jam diu?*), **jamais** (mais = *magis*), **longtemps, maintenant, naguère** (n'a guère), **parfois, puis** (*postius*), **quand** (*quando*), **quelquefois, soudain, souvent** (*sub inde*), **sur-le-champ, tard, tôt** (*tostum*), **tantôt, toujours** (tous les jours), **tout de suite, tout à l'heure, tout à coup.**

Autres adverbes *composés* : avant-hier, après-demain, le surlendemain.

Anciens **adverbes : incontinent, derechef** (de nouveau), **oncques** (jamais); **lors** (archaïque) qui forme **dès lors** et **pour lors, d'ores et déjà** (dès maintenant; ores, de *hora* = heure).

Ici, là, loin, où, peuvent indiquer le **temps.** (Voir n° 437.)

Plus tôt (en deux mots) marque l'antériorité dans le temps, et **plutôt** (adverbe de manière) exprime la préférence. La différence d'orthographe ne date que du XVIII[e] siècle; l'origine, assez obscure, est probablement la même (bas latin : *tostum*) :

Je rentre plus tôt *que d'habitude.*

Ne soyez pas triste, riez plutôt.

Tout à coup signifie *soudainement ;* **tout d'un coup :** *en une seule fois.*

Tout de suite signifie *immédiatement,* sans retard; **de suite** signifie successivement, sans interruption :

Je reviens tout de suite.

J'ai réussi deux carambolages de suite.

Tout à l'heure, qui signifiait au XVII[e] siècle *immédiatement,* signifie dans la langue moderne *bientôt, dans quelques instants, il n'y a qu'un moment.*

Il ne faut pas confondre l'adverbe **enfin** avec le nom *fin* précédé de la préposition *en : En fin de compte.*

Jamais (= déjà plus) ne prend un sens négatif que par l'emploi de **ne,** que l'on supprime dans les réponses. Il **a** le sens de *toujours* dans certaines locutions : *soyez heureux* à jamais; *vous triomphez plus que* jamais.

Ne plus se rapproche de *ne jamais*, mais indique que l'action s'est produite antérieurement. (Comparez : *je ne chante plus, je ne chante jamais.*)

On emploie comme adverbes les mots : **matin, soir, jour, nuit,** et les noms des **jours de la semaine :**

J'irai vous voir demain soir.

Il viendra lundi matin.

Se lever de bon matin.

Avec **ci,** on forme l'adverbe de temps **ci-devant** (précédemment).

Locutions de temps : *de temps en temps, entre temps, en même temps, bien des fois,* etc.

439. On forme avec les **adjectifs d'ordre** des adverbes qui indiquent le ***rang* : premièrement, deuxièmement,** etc. On emploie aussi les **adverbes latins :** *primo, secundo, tertio, quarto, quinto, sexto,* surtout en abrégé dans l'écriture : 1o, 2o, 3o, etc.

440. Origine des adverbes de quantité, de lieu et de temps.

1o Beaucoup sont héréditaires : **ailleurs, en, là, loin, où, y, hier, puis, tard, moins, plus, tant;**

2o Quelquefois le français a **renforcé** des formes latines devenues trop courtes dans l'évolution phonétique du mot : *satis* devient *sez,* qui est remplacé par **assez ;** *retro* devient *rière,* qui est remplacé par **derrière,** en **arrière;**

3o Adverbes formés de la **combinaison** de deux ou plusieurs éléments :

deux adverbes : **jamais, là-dedans;**

préposition et adverbe, ou deux prépositions : **assez, derrière, dorénavant;**

4o Un complément **circonstanciel** devient un adverbe : **alentour, davantage, enfin, d'abord;**

5o Quelquefois il y a même une forme verbale comme élément composant : **naguère** (*il n'y a guère*), **cependant, maintenant.**

Il n'y a donc pas pour ces adverbes un type productif de formation, comme pour les adverbes de manière.

Adverbes de doute, d'affirmation, de négation, d'interrogation.

441. *Doute* : Peut-être, apparemment, probablement, vraisemblablement.

Ces adverbes peuvent aussi rentrer dans le groupe des adverbes de **manière.**

Sans doute a eu à l'origine le sens d'une affirmation énergique : *sans aucun doute.*

Peut-être et *sans doute* sont quelquefois suivis d'une proposition introduite par *que :*

Peut-être *qu'il prétend*... (Corneille.)

442. ***Affirmation :*** L'adverbe principal est **oui,** qui est en réalité une sorte de proposition elliptique.

L'ancien français avait toute une série de formes pour les réponses affirmatives, une pour chaque personne : *o je, o tu, o il,* dans lesquelles le *o* représente le *hoc* latin, pronom neutre, équivalent à *ce.* Le verbe était sous-entendu : *fais-tu cela? o je.*

C'est à peu près le type de l'affirmation anglaise : *are you happy?* yes, I am.

La formule de la troisième personne s'est spécialisée pour donner l'adverbe *oui* (vieux français : *oïl*); de même nous trouvons une troisième personne figée dans l'expression *si fait* qui sert pour l'affirmation contraire. (Voir n° 17.)

Oui se met en tête de la phrase (interrogation prévue ou devinée), ou en réponse à une interrogation :

Oui, *je viens dans son temple*... (Racine.)

Viendrez-vous? — Oui.

Affirmation renforcée : *oui certes,* et familièrement : *oui dame, oui-da.*

Pour répondre à une interrogation négative, on remplace *oui* par **si :** *Ne viendrez-vous pas?* — Si.

Dans le sud de la France, on emploie souvent *oui* et *si* l'un pour l'autre.

On dit aussi en renforçant : *si fait, que si, mais si.*

Autre emploi de **si** par opposition à *non : Vous dites que* non *et moi je dis que* si.

On emploie encore quelquefois **voire** (le *oui* dubitatif des Normands);

Soit, subjonctif du verbe *être,* pour exprimer une affirmation atténuée.

Peuvent exprimer l'affirmation les adverbes : **certes, assurément, vraiment, certainement, parfaitement, précisément, juste, sans doute, volontiers, bien, bien sûr.**

Pour renforcer l'affirmation, on emploie quelquefois **et** dans le sens de *aussi*. Cet emploi, fréquent en latin, se trouve souvent dans le style biblique :

Et il y aura des hommes... Et la Mort... Et les savants... (Lamennais : *Paroles d'un croyant.*)

443. *Négation* : L'adverbe essentiel est **non** (du latin *non*).

Il sert d'abord aux réponses négatives : *Viendrez-vous?* — Non.

Il peut donner à l'un des termes de la proposition une valeur négative :

Je parle de Néarque et non *de votre époux.* (Corneille.)

Il renforce une négation déjà exprimée, ou exprimée de nouveau : Non, *je n'irai pas.*

Non peut être renforcé par *certes, vraiment, pas, que* (placé avant : *que non*) :

Je crains votre silence et non pas *vos injures.* (Racine.)

Il introduit une opposition : *Il faut aimer et* non *haïr.*

Il sert à former les locutions : **non seulement, non plus, non que :** Non que *je veuille...* (ce n'est pas que...).

Il joue un rôle de préfixe pour créer un mot : *non-valeur, non-sens, non-lieu, non avenu.*

444. Ne est plus employé que *non,* car il peut accompagner tous les autres mots négatifs. Son emploi a longtemps donné lieu à des discussions entre grammairiens.

C'est une forme atone venue du même mot latin *non* (vieux français *nen,* d'où : *nenni*).

Il accompagne un verbe, et il est en général **renforcé :**

par un **adjectif :** *aucun, nul;*

par un **adverbe :** *guère, jamais, plus, nullement;*

par un **pronom :** *personne* (latin : *nemo*), *rien* (latin : *nihil*);

par un **nom** exprimant souvent une petite quantité et qui a fini par prendre une valeur négative : *pas, point, goutte, mie* (du latin *passus,* un pas; *punctum,* un point; *gutta,* une goutte; *mica,* miette).

Les mots employés pour renforcer la négation ont pris un sens négatif qui explique leur emploi sans **ne :**

Pas *de chance;* point *de doute.*

Le connaissez-vous? — Guère.

Et jusqu'au XVIIe siècle dans l'interrogation : *Avais-je pas raison?* (La Fontaine.)

Cette suppression encore fréquente dans le parler populaire est devenue incorrecte.

Point nie plus fortement que **pas** et s'emploie plus rarement.

On rencontre **ne** seul :

1o Avec certains verbes : *je* n'*ose*, *je* ne *sais*, *je* ne *peux*, *je* n'*ai garde*, *je* n'*ai cure*, *il* n'*importe;*

2o Dans les souhaits, les exclamations :

Dieux, que ne *suis-je assise à l'ombre des forêts!* (Racine.)

J'ouvrirais pour si peu le bec! aux dieux ne *plaise!* (La Fontaine);

3o Dans les interrogations :

Qui ne *serait touché de sa faiblesse?*

Que ne *le disiez-vous plus tôt?*

4o Avec la conjonction **ni** :

Ni *l'or* ni *la grandeur* ne *nous rendent heureux;*

5o Après les conjonctions **si, à moins que** :

A moins que vous ne *veniez;*

6o Avec les mots exprimant le temps précédés de la préposition **de** :

Je ne *vous reverrai de longtemps;*

7o Après **depuis que, il y a... que,** quand le second verbe est au passé :

Il y a trois mois que je ne *vous ai vu;*

8o Dans certaines expressions : *il* ne *dit mot*, ne *vous déplaise*, *qu'à cela* ne *tienne*, etc.

Certains écrivains, croyant faire preuve d'élégance, abusent de la suppression de *pas* ou *point*.

Ne explétif.

Il existe de nombreux cas où cet adverbe n'a pas de valeur négative à proprement parler et n'est qu'une sorte d'écho de la négation implicitement contenue dans la phrase :

1o Après les comparatifs **plus que, moins que, meilleur que, autre** et **autrement que** : *Il est plus sage qu'on* ne *le croit.*

Peut-être y a-t-il là, a-t-on pensé, contamination de deux formules : *il est sage*, et *on ne le croit pas aussi sage qu'il l'est;*

2° Dans les propositions complétives, après certains verbes exprimant la crainte, le doute, l'empêchement :

Je crains qu'il ne *vienne.*

Craignez-vous donc qu'il ne *vienne?*

Ce qui est un latinisme : *timeo ne...*+ subjonctif.
Il ne faut pas confondre : *je crains qu'il ne vienne* (on craint la venue); *je crains qu'il* ne *vienne pas* (on craint la non-venue).

3° Après **ne pas nier, ne pas douter, ne pas contester, peu s'en faut que, il ne tient pas à moi que...;**

4° Après **de peur, de crainte que, avant que** (s'il y a doute sur la réalité de l'action exprimée), et **que** (employé pour *sans que*); mais non après *sans que :*

Je pense être de retour avant que vous ne *partiez.*

J'irai certainement vous voir avant que vous partiez.

Vous ne viendrez pas que je ne *vous appelle* (que = sans que).

Vous ne viendrez pas sans que je vous appelle (*sans* marque suffisamment la négation).

Actuellement la tolérance s'impose dans un grand nombre de cas, et l'on a tendance à supprimer *ne,* sauf dans les comparaisons.

On emploie encore pour exprimer la négation avec différentes nuances : **nullement, pas du tout, du tout, nulle part.**

445. *Interrogation :* Les adverbes employés pour interroger sont : **quand?** (le temps), **où, d'où?** (le lieu), **pourquoi?** (la cause), **comment?**(la manière), **combien?**(la quantité), **si** (dans les interrogations indirectes : *Je veux savoir si vous allez venir*).

Pourquoi est parfois remplacé par **que** dans les interrogations négatives exprimant un regret : Que *ne le disiez-vous plus tôt?*

La locution **est-ce que** (Voir n° 126) permet de former des phrases interrogatives en conservant l'ordre habituel des mots (sujet, verbe, complément) : Est-ce que *vous avez fini votre travail?*

Est-ce que sert encore à **renforcer** les autres adverbes interrogatifs : Comment est-ce que *vous avez vu cela?* et aussi le pronom interrogatif : Qui est-ce qui *vient de parler?*

C'est une tournure lourde, que la langue cultivée évite.

Degrés de signification.

446. Certains adverbes, et en particulier les adverbes de manière, ont, pour exprimer les différents **degrés de signification,** des formes analogues à celles des adjectifs. On emploie : **aussi, si** (égalité), **plus** (supériorité), **moins** (infériorité), pour le **comparatif ;** et **le plus, le moins, très, fort, extrêmement, infiniment,** pour le **superlatif.**

Les trois adverbes **bien, mal, peu,** ont des comparatifs tirés du latin : **mieux, pis, moins** (*melius, pejus, minus*).

Pis est de plus en plus remplacé par *plus mal,* sauf dans les locutions : *de pis en pis, de mal en pis, tant pis.*

Place des adverbes.

447. Les adverbes se placent en général avant l'adjectif ou l'autre adverbe qu'ils modifient, et avant le verbe à l'infinitif.

Avec les verbes à un mode personnel, comme le pronom sujet ne peut être séparé du verbe, ils se placent dans les temps simples après le verbe, et dans les temps composés entre l'auxiliaire et le participe passé : trop *vif;* trop *vivement;* trop *parler; il parle* trop; *il a* trop *parlé.*

Dans les locutions verbales, entre le verbe et le mot qui le complète : *Vous avez* parfaitement *raison; j'ai* souvent *peur; vous nous avez fait* vraiment *plaisir.*

Exceptions : ne, y, se placent toujours avant le verbe (même avant l'auxiliaire dans les temps composés) : *Il* n'*a pas parlé; il* y *sera.*

Les adverbes de lieu et la plupart des adverbes de temps se placent après le verbe : *Il est arrivé* hier; *il va venir* ici.

Les adverbes **aujourd'hui, demain, hier,** ne se placent guère après l'auxiliaire.

On place quelquefois l'adverbe en tête de la proposition pour appeler l'attention sur l'idée qu'il exprime :

Demain, *nous ferons une longue promenade.*

Adroitement, *il s'acquitta de sa mission.*

Dans certains cas, le **sens** est modifié par la place de l'adverbe.

Comparez : *cet écolier ne s'applique pas toujours à ses devoirs; cet écolier ne s'applique toujours pas à ses devoirs.*

L'adverbe **se répète** ordinairement devant plusieurs adjectifs :

Une idée aussi *pure,* aussi *simple,* aussi *immatérielle.* (La Bruyère.)

448. Les adverbes d'affirmation, de négation et de doute peuvent tenir **elliptiquement** la place d'une proposition :

Ce voyageur est-il bien Français? — Certainement.

Emploi comme noms.

449. Certains adverbes, surtout ceux qui sont d'origine substantive, s'emploient comme **noms**; ils sont dans ce cas précédés de l'article : *le trop, le dessus, le dehors, les alentours :*

Ne jugeons pas sur un dehors *trompeur.*

Le pis, adjectif neutre au superlatif, ne peut jouer le rôle d'un adverbe, mais il prend quelquefois une valeur plus ou moins substantive (Voir nos 277 et 446) :

et le pis du destin fut... (La Fontaine.)
le pis est que...

Complément des adverbes.

450. Les adverbes de **temps** et de **lieu** peuvent prendre **un complément** avec la préposition **de** : *loin de... autour de...*

Alentour ne prend plus de complément. On disait encore au XVIIe siècle : *à l'entour de ses fleuves.* (La Fontaine.)
Davantage (d'avantage, par surcroît) ne prend plus de complément.

Quelques adverbes de **manière** peuvent prendre un complément avec les prépositions **de, à,** selon l'adjectif dont ils sont tirés : *conformément à, différemment de.*

Dedans, dehors, dessus, dessous, ne prennent un complément que lorsqu'ils sont déjà précédés d'une préposition :

Par-dessous *la jambe.*

Faire sortir une armée de dessous *terre.* (Montesquieu.)

Dans tous ces cas, on considère les expressions ainsi formées comme des **locutions prépositives.**

Jusqu'au XVIIe siècle, on confond encore certains **adverbes** et les **prépositions** correspondantes :

Le lièvre était gîté dessous *un maître chou.* (La Fontaine.)

LA PRÉPOSITION

451. La **préposition** (du latin *prae*, en avant; *positionem*, position) est un mot invariable qui, comme son nom l'indique, est placé devant un nom, un infinitif, un adjectif, un adverbe, pour le relier, par un rapport plus ou moins déterminé, avec un terme précédent.

Une foule de rapports qui étaient en latin et en ancien français marqués par des désinences appropriées sont notés dans la langue actuelle à l'aide de prépositions.

A l'origine, la préposition est un adverbe, élément autonome qui apporte au mot qu'elle modifie une détermination le plus souvent spatiale :

> *Il avait sous la terre une somme enfouie,*
> *Son cœur* avec. (La Fontaine.)

Si l'on donne un régime à l'adverbe, celui-ci en vient naturellement à établir une *relation* entre deux objets ou deux êtres : *Je me promène avec lui.* De par son origine, la préposition garde plus ou moins une valeur concrète. Toutefois, au cours de l'évolution du français, la préposition est devenue symbole de rapports non spatiaux de plus en plus abstraits, souvent par l'intermédiaire du sens temporel. A ce stade, la préposition n'est plus qu'un mot-outil, un signe grammatical plus ou moins *explétif*, qui sert à introduire un complément, en particulier un complément circonstanciel, et l'on peut dès lors faire des échanges entre ces différentes prépositions à sens abstrait.

Les prépositions françaises par leur origine se rattachent à deux groupes :

1° Prépositions venues du latin;

2° Prépositions de création française (dérivation impropre, composition).

Prépositions héréditaires.

452. Plus usées sémantiquement et phonétiquement, ce sont celles qui sont le plus nettement, dans beaucoup de leurs emplois, de simples signes grammaticaux.

Préposition à.

453. La préposition **à** provient exceptionnellement de la préposition latine *ab*, marquant l'**origine** : *reprendre* au *commencement; enlever une plume* à *un oiseau; emprunter de l'argent* à *quelqu'un;*

Cette préposition représente le plus souvent le *ad* latin, marquant la **direction** :

sens **spatial** : *Je vais* à *Paris;*

sens **temporel** : *renvoyer* à *huitaine;*

avec parfois une idée de cause :

Le village s'éveille à *la corne du pâtre...* (A. Theuriet);

sens **figuré** : 1° le **but** ; dans ce cas, elle est concurrencée par *pour*, qui aujourd'hui la remplace dans plusieurs de ses emplois classiques :

Je fais tout mon possible
A *rompre de mon cœur l'attachement terrible.* (Molière.)

Dans *aiguille* à *coudre, tabac* à *fumer*, la préposition exprime le but, la finalité, sens que l'on retrouve encore dans les locutions conjonctives ou prépositives : *afin de, afin que, à seule fin de* (mis pour *à celle fin de*);

2° le **résultat** : *courir* à *perdre haleine; bête* à *pleurer.*

Mais cette eau là jaillit à *la vie éternelle.* (Rotrou : *Saint-Genest.*)

Par suite, **à** introduit le complément d'**attribution** et le complément de certains **adjectifs** : *utile* à *l'État; donner sa vie* à *la patrie; accorder une récompense* au *mérite.*

On le retrouve dans les **dédicaces** : à *M. X.*

Il exprime même la **possession** : *Ce livre est* à *moi.*

Mais ce serait un abus de l'employer dans ce sens après un nom : *la vache* **à** *Colas.*

D'autre part, **à** peut marquer la **situation** dans un **lieu** : *Je suis* à *Paris; être* à *table; avoir un pneu crevé* à *l'arrière.*

Et la bergeronnette, en attendant l'aurore,
Aux *premiers buissons verts commence à se poser.* (Musset.)

Il peut être question d'une situation dans le **temps** : *arriver* à *l'heure.*

à peut encore exprimer :

le **prix** : *des places* à *dix francs;* à *bon marché.*

Entre deux nombres, **à** exprime l'**évaluation** si la quantité intermédiaire peut être divisée : *cinq* à *six kilomètres; de deux* à *trois heures; vingt* à *trente personnes.*

Dans ce cas, ne pas confondre avec la conjonction *ou*. On ne peut pas dire *cinq* à *six hommes* — au lieu de *cinq* ou *six*.

à exprime la **manière** : *pêcher* à *la ligne, voyager* à *cheval*, et sert à former une foule de locutions **adverbiales** : *à la française, à merveille, au pas redoublé, à son corps défendant*.

à peut introduire le complément du **passif** : *mangé* aux *vers; laissez faire* aux *dieux*.

Dans l'ancienne langue, l'emploi de *à* était encore plus varié : sens de *avec, vers, pour, par, en, dans*. (On en trouve de nombreux exemples dans les auteurs du XVIIe siècle : *A toi seul j'élève mes yeux*.) [Corneille.]

Locutions : *de façon à, grâce à, par rapport à, quant à, sauf à*. (Voir nº 460.)

Préposition de.

454. Au sens concret, **de** (latin *de*), qui marque l'origine, s'oppose à **à**, qui marque la direction. Mais les deux prépositions se rejoignent dans certains de leurs emplois figurés.

Origine **spatiale** : *Je viens* de *Paris*.

Origine **temporelle** : *L'an 1000* de *l'Hégire*.

Par extension, **de** marque :

la **durée** : *Je n'ai rien fait* de *la semaine;*

le **moment** de l'action : *Se lever* de *bonne heure*.

De *bon matin*
J'ai rencontré le train
De trois grands rois...
(*Chanson des Mages*.)

Origine **figurée** : l'agent, la cause, l'instrument, peuvent être considérés comme l'**origine** de l'action.

Cause : *mourir* de *chagrin*.

Moi seule en être cause et mourir de *plaisir*. (Corneille.)

Moyen, instrument : *frapper* d'*estoc et* de *taille*.

L'un me frappe d'*un ais dont je suis tout froissé*. (Boileau.)

Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles
Et de *ses propres mains déchire ses entrailles*.
(Corneille.)

Agent : *assassiné* de *louanges* (en ce sens, **de** s'emploie surtout avec les verbes affectifs) [Voir n° 456].

Mais **de** peut indiquer aussi le **mouvement vers :** *train* de *Paris;* et, par extension, la **destination :** *robe* de *plage; lycée* de *jeunes filles.*

De correspond à différents sens du *génitif latin :*

appartenance : *les enfants* d'*Édouard;*

complément de nom à sens subjectif et objectif : *la peur* de *Pompée* (celle qu'il ressent, celle qu'il provoque);

complément d'adjectif : *avide* de *louanges;*

complément de certains **verbes :** *Je me souviens* d'*une nuit à la belle étoile* (J.-J. Rousseau);

génitif de **qualité :** *un enfant* d'*un bon naturel;*

constructions **littéraires :** *un regard* de *prière* (Loti); *une bouche* d'*erreur* (d'Aubigné); *un ciel* de *magnificence* (Samain); *des immobilités* de *rêves* (Goncourt); *la fée au chapeau* de *clarté* (Mallarmé);

limitation de l'**extension :** *large* d'*épaules; pauvre* d'*imagination; habile* de *ses doigts;*

particule de noblesse : *Madame* de *Sévigné* (cette particule ne fait point partie du nom; elle doit être précédée du titre ou des mots *Monsieur, Madame,* ou au moins du *prénom*).

Certains emplois permettent de constater l'affaiblissement du sens de la préposition **de :**

partitif : *Prenez* de *la confiture* (Voir ARTICLE, n° 314);

apposition : *La ville* de *Lyon* (Voir NOM, n° 212);

infinitif sujet : *Il est honteux* de *mentir;*

attribut : *Il m'a traitée* de *folle. Encore un carreau* de *cassé. Encore dix places* de *disponibles. Il en reste quinze* de *bons;*

adjectif qualificatif, après les mots à sens **indéfini :** *Quoi* de *neuf? rien* de *nouveau; quelque chose* de *beau;*

infinitif de narration : ... *Grenouilles* de *sauter dans les ondes.*

Il se trouve dans de nombreux **gallicismes :** *si j'étais que* de...; *on dirait* de...; *c'est à vous* de...; *comme* de *juste.*

Dans l'ancienne langue, **de** s'employait au sens de *par, avec, à, pour, en, sur, au sujet de, à cause de :*

On sème de *sa mort d'incroyables nouvelles.* (Racine.)

(Voir NOM, n° 210, et ARTICLE, n° 313.)

Locutions : *à cause de, à côté de, à l'écart de, à force de, afin de, au-dessus de, au lieu de, auprès de, autour de, au travers de, en dépit de, en face de, faute de, proche de, vis-à-vis de, d'après, d'avec, d'entre,* etc. (Voir n° 460).

L'emploi des prépositions **à** et **de** peut changer sensiblement le sens de certains **verbes,** ou marquer simplement une légère modification du rapport des deux termes en présence : *manquer* (**à** ou **de**), *commencer* (**à** ou **de**), *continuer* (**à** ou **de**), *participer* (**à** ou **de**), *s'occuper* (**à** ou **de**), *demander* (**à** ou **de**), *emprunter* (**à** ou **de**). Voir VERBE, nos 364 à 366.

Il ne faut pas confondre les expressions : *c'est à moi* **à** (c'est mon tour de), et *c'est à moi* **de** (c'est mon devoir, mon droit, mon lot de...).

Préposition pour.

455. Elle vient du latin *pro*. Sauf quand elle indique la direction (*Je pars* pour *Paris*), cette préposition n'a plus que des sens **figurés** dépendant de deux sens voisins : *à la place de, dans l'intérêt de :*

1° **A la place de,** en échange de, en guise de : *Ne répondez pas les uns* pour *les autres*. Pour *tout potage, vous aurez du pain sec. Prendre des vessies* pour *des lanternes. Traduire mot* pour *mot. J'ai eu un chou-fleur* pour *4 fr. 50;*

2° **Dans l'intérêt de,** à cause de, dans l'intention de : Pour *l'amour de l'humanité. Mourir* pour *la patrie. Le temps agit* pour *nous.*

La mère de Néron se déclare pour *nous* (Racine);

3° Elle peut encore marquer :

le **but :**

Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour *punir les crimes de la terre*
(La Fontaine);

la **destination :** *coiffeur* pour *dames; robe* pour *le soir;*

la **cause :**

Pour *être trop sincère,*
Vous voilà sur les bras une fâcheuse affaire
(Molière);

la **cause contraire, opposition** entre deux faits :

Ah! pour *être dévot on n'en est pas moins homme.* (Molière.)

Pour *grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.*
(Corneille.)

Aux sens de **but** et de **cause** se rattachent : **pour que** (autrefois *pour ce que*), **pourquoi ?**

4° Enfin **pour** est un simple signe grammatical :

quand il introduit un **attribut** : *prendre* pour *femme; tenir* pour *certain;*

quand il sert de **présentatif** :

Pour *moi, satisfaisant mes appétits gloutons,*
J'ai dévoré force moutons. (La Fontaine.)

Préposition par.

456. En latin *per :*

sens **local** : à travers : Par *monts et* par *vaux*, par *voies et* par *chemins.* Par *les champs et* par *les grèves* (Flaubert). *Passer* par *la grande porte;*

sens **temporel** : *Nous sommes partis* par *beau temps;*

sens **figuré** : marque l'intermédiaire, c'est-à-dire l'instrument, le moyen, la cause, puis l'agent : *Je tiens le loup* par *les oreilles. Périr* par *l'épée. Je l'ai appris* par *mes parents.*

On emploie aussi **de**, mais **par** donne plus de relief à l'agent (Voir n° 454) :

Par *ma faute, j'ai laissé échapper l'occasion.*
Il a été vaincu par *tant de louange* (forme passive);

la distribution : *Gagner cent francs* par *mois ; tant* par *tête.*

De par signifie : *par l'ordre de, au nom de :* De par *la loi.*

Par-devant est une expression juridique : Par-devant *notaire.*

Autres **locutions** : *par chez, par-deçà, par-delà, par-dessus, par-dessous, par-devers, par rapport à*, etc.

Il ne faut pas confondre *tomber* à *terre* (le mouvement) avec *tombé* par *terre* (l'état).

Prépositions en et dans.

457. Jusqu'au XVIe siècle, **en** (latin *in*) a rempli tous les emplois de *dans*, tiré, à cette époque seulement, de l'adverbe *dedans* (latin vulgaire *de intus* = à l'intérieur de), par analogie avec les couples : *sus, dessus* et *sous, dessous*, et qui triomphe rapidement de **en** à cause de sa plus grande résistance phonétique.

Il ne reste plus, des différentes combinaisons que formait

la préposition *en* avec l'article, que la particule *ès* (en les), dans les formules : *bachelier* ès *lettres, docteur* ès *lettres.*

Actuellement, **en** n'est plus employé devant un nom que précède l'article défini. On le trouve seulement devant l'article **indéfini** ou **partitif** et devant un adjectif possessif (sauf dans certaines locutions : *en l'an..., en l'honneur de..., en l'absence de...,* etc.) :

Nous nous sommes connus en *des temps meilleurs.*
En *son manoir.*

Sens **local :** *monter* en *auto, aller* en *Chine* (devant les noms de pays féminins; tandis que l'on met *au* devant ceux qui sont du masculin : *aller* au *Japon.* Voir n° 317).

Sens **dérivé :** le moyen : *voyager* en *bateau.*

Sens **temporel** (durée) :

Je veux lire en *trois jours l'* « *Iliade* » *d'Homère.* (Ronsard.)

Il peut exprimer la qualité, la manière, la matière, et fait partie de nombreuses locutions : *couper en quatre; genou en terre,* etc.

Il introduit l'**attribut** (manière) : *agir* en *honnête homme; prendre* en *traître;*

Sert à former le **gérondif :** En *forgeant on devient forgeron.*

Dans l'ancienne langue, **en** avait de plus nombreux emplois :
On va vous emmener votre fils en *Alger.* (Molière.)

Dans s'emploie pour le **temps** aussi bien que pour le **lieu,** mais exprime un moment déterminé, tandis que **en** s'applique à une certaine durée : *revenir* dans *huit jours; faire un voyage* en *huit jours.*

Dans est toujours suivi d'un nom accompagné d'un article, ou d'un déterminatif, et s'emploie souvent au sens figuré : *dans la joie.*

Prépositions sur, sous, sans, etc.

458. Sur (*super*) marque le **lieu** (situation supérieure), quelquefois le temps, et forme les locutions adverbiales : *sur l'heure, sur le tard, sur-le-champ, sur parole, sur l'honneur,* etc.

Sur ce signifie : *pour terminer et conclure.*

Sous (*sub*) marque le lieu (situation inférieure), quelquefois l'effet, la dépendance, le **temps** (*sous Henri IV*), l'apparence,

et forme les locutions adverbiales : *sous silence, sous caution, sous bénéfice d'inventaire, sous main* (en secret), etc.

Sans (*sine*) marque l'exclusion; il se répète quand les compléments sont unis par *et*, mais non quand ils sont unis par *ni*, cette dernière conjonction étant négative : *un homme sans vigueur ni courage*. Locutions adverbiales : *sans doute, sans cesse, sans fin*, etc.

Contre (*contra*) marque l'opposition, quelquefois la proximité : *contre le mur*. Il s'emploie comme nom : *le pour et le contre*. Locutions adverbiales : *par contre, là-contre*, etc.

Entre (*inter*) marque une séparation spatiale ou temporelle; quelquefois une liaison : *entre amis; une alliance entre deux nations*. Locutions adverbiales : *entre temps, entre nous* (confidentiellement), *entre quatre murs, entre chien et loup*, etc.

Outre (*ultra*) signifie *au-delà, en plus de*. Il forme les expressions : *outre-mer, outre-Rhin, outre mesure*, et les adverbes : *en outre, d'outre en outre*.

(*En outre de cela* est une expression barbare).

Autres prépositions d'origine latine.

459. D'autres prépositions proviennent de l'utilisation d'**adverbes latins** : *foris* a donné **hors**, ou de l'agglutination dès l'époque latine de **prépositions** et d'**adverbes** ou **pronoms**; on encore de **dérivation impropre** datant du latin vulgaire :

avec ... provient de *apud hoc;*
avant... — *ab ante;*
derrière. — *de retro;*
après .. — *ad pressum;*

près : dérivation impropre : *pressum*, participe;
chez : — *casa*, nom;
lez, les (*Plessis-les-Tours*, près de Tours) : *latus*, nom = côté;
rez (*rasus :* rasé), *rez-de-chaussée*.

Avec marque la manière (*avec prudence*), le moyen, l'instrument (*avec une clé*); il peut avoir le sens de *envers* (*poli avec ses employés*). Il joue parfois le rôle de conjonction de coordination (Voir no 466) et même d'adverbe (no 429).

D'avec exprime un rapport de différence.

Avant et **devant** marquent la priorité : **avant** par rapport au temps, et **devant** par rapport au lieu (*avant la nuit; devant*

la porte). Au sens figuré, **avant** exprime la préférence; **devant** signifie *en présence de* (*l'égalité devant la loi*).

Ces distinctions n'existent pas dans l'ancienne langue.

Ces deux prépositions sont en même temps des adverbes.

Hors signifie *à l'extérieur* ou encore *excepté* (*hors nous et nos amis* [Molière]). On dit aussi **hors de** (*hors de soi*), sauf au sens d'exclusion.

Hormis (*mis hors*) signifie *excepté*, et s'emploie toujours sans *de: hormis le diadème* (Racine).

Parmi (*per medium*, au milieu de) précède un nom pluriel ou collectif (*parmi les fleurs; parmi la foule*).

Jusqu'au XVIIe siècle, il pouvait avoir un complément au singulier (*parmi l'air* [Corneille]).

Loin de s'emploie au sens spatial : *loin de sa patrie; non loin d'ici;* et au sens temporel : *loin de la fin de l'année.*

Près (bas latin *presse*, de *pressum*, serré) s'emploie rarement sans **de**, et seulement devant un nom de lieu. **Près de** marque la proximité dans l'espace (*près de la cheminée*), ou dans le temps (*près d'un siècle*). **Auprès de** ne se rapporte qu'à l'espace. **Près de** et **auprès de** peuvent exprimer la comparaison (*que sont-ils près de vous* [Racine]). **Auprès de** s'emploie dans un sens plus général que *au prix de* (valeur intrinsèque).

Vers (latin *versus*) marque la direction et signifie aussi *environ* (*vers la fin de l'été*). Sert à former **envers**, qui signifie *à l'égard de*, sens figuré (*il a mal agi envers vous, envers et contre tous*), et **devers**, qui n'est plus usité que sous la forme **par-devers** et s'emploie surtout devant un pronom (*par-devers moi*). On trouve jusqu'au XVIIIe siècle : **pour envers.**

Vis-à-vis (*vis :* visage) signifie *en face de* et s'emploie suivi de la préposition *de*, au sens local (*vis-à-vis du Louvre*).

A travers et **au travers** expriment le passage, au sens spatial.

Au travers est toujours suivi de la préposition **de** (*à travers les bois; au travers de la cour*).

Chez signifie proprement : *à la maison* (*chez mes parents*); il s'emploie aussi devant un nom de peuple (*chez les Turcs*) et dans un sens temporel (*chez les Anciens*). Au sens figuré : *c'est chez lui une habitude.*

Depuis (n° 438 : *puis*) se rapporte au lieu (*depuis le Rhin*) et au temps (*depuis le XVe siècle*), et marque le point de départ.

Jusque (*usque*) se rapporte au temps ou au lieu et marque le point d'arrivée; il est suivi d'une autre préposition (*à, dans, sur*, etc.) : *jusqu'à la fin;* excepté devant *alors, ici, là, où* et dans *Jusques et y compris.*

Dès (latin *de ex*) se rapporte au temps (*dès l'enfance*) et au lieu (*dès la source*). Forme la locution adverbiale *dès lors,* et la locution conjonctive *dès que.*

Selon (*sub longum*) signifie *conformément à, suivant l'opinion de, d'après la rédaction de.*

Comme, généralement adverbe ou conjonction, se rapproche quelquefois, par son emploi, de la préposition : *rire comme un bossu; un homme comme lui* (Voir n°s 435 et 466).

Prépositions de formation française et locutions prépositives.

460. On retrouve les mêmes procédés déjà utilisés par le latin vulgaire et signalés précédemment :

1° Combinaison de **préposition** et **adverbe** : *de dessus, de dessous, par-dessus, par-dessous, hors de, près de, en dehors de, en dedans de, au-devant de, indépendamment de, hors de;*

2° Combinaison de **nom, adjectif, préposition** : *à cause de, à force de, de peur de, faute de, grâce à, au milieu de, le long de, auprès de.*

Quant à (ancien adjectif *quant : quantes fois*) signifie *à l'égard de,* et ne doit pas être confondu avec **quand** conjonction ou adverbe. Expression : *tenir son quant à soi.*

Prêt à, qui signifie *disposé à,* ne doit pas être confondu avec **près de** (sur le point de);

3° Dérivation impropre :

Il s'agit en général d'**adjectifs,** de **participes présents ou passés** devenus prépositions, donc invariables.

Malgré signifie à l'origine *mauvais gré* et s'accompagne d'un adjectif possessif (*maugré sien* = en dépit de son mauvais vouloir). Puis **malgré** introduit la cause d'empêchement qui n'agit point : *malgré vos promesses.*

De même les adjectifs et participes commencent par s'accorder dans une espèce de construction absolue :

Saulve votre Grâce (sauf votre Grâce).

Saulve l'honneur de toute la compagnie (Rabelais) [honneur est, au XVIe siècle, du féminin].

La reine exceptée.

Puis l'accord ne se fait plus, surtout si l'adjectif ou participe est placé avant le nom :

Il s'en mettait plein la bouche. (A. France.)

Nous assistons actuellement à la transformation de **plein** :

Les mains pleines, adjectif très net;
Plein *les mains*, adjectif devenu préposition.

Participes présents devenus prépositions : *durant, pendant, suivant, concernant, moyennant, nonobstant* (*non obstante* : n'empêchant pas).

Participes passés devenus prépositions : *attendu, considéré, entendu, étant donné, excepté, vu.*

On voit, d'après les exemples donnés de l'emploi des prépositions, qu'il est impossible de les classer sans tenir compte du contexte.

461. Voici (vois ici), **voilà** (vois là), propositions elliptiques. Ces mots, classés par analogie de forme parmi les prépositions, ont un sens démonstratif (*ci* et *là*) et une valeur adverbiale de lieu ; ils peuvent être suivis de propositions introduites par la conjonction *que.*

A la forme interrogative et impersonnelle, **voilà** se construit comme un verbe : *ne voilà-t-il pas* (langage familier).

Voilà s'emploie de préférence à *voici* pour exprimer une affirmation : *Voilà un brave homme ;* une exclamation : *Enfin vous voilà donc !*

Les locutions adverbiales **revoici, revoilà** sont très familières. On trouve, surtout en poésie, la locution verbale **voici venir** (V. n° 100).

Prépositions et adverbes.

462. Jusqu'au XVIIe siècle, on confondait souvent ces deux espèces de mots : *Dedans la sépulture.* (La Fontaine.)

Vaugelas réclame la distinction de :

dans, sous, sur, prépositions; **dedans, dessous, dessus,** adverbes.

Place.

463. La préposition se place naturellement *avant* le mot essentiel qu'elle introduit. Dans certains cas, **durant, voici,**

voilà (qui ne sont pas tout à fait des prépositions) se placent *après :*

Jouir d'un bien sa vie durant.
Vous voilà donc enfin.

Répétition des prépositions.

464. On répète en général la préposition, sauf dans les cas où les compléments sont synonymes (ou « équipollens », comme dit Vaugelas) :

Sardanapale passait sa vie dans *la mollesse et l'oisiveté.*
Tous les Français sont également sous *la garde et la protection des lois.*
Elle charme tout le monde par *sa bonté et sa douceur.*

Les prépositions brèves **à, de, en,** se répètent généralement; pour les autres, c'est affaire de goût, d'harmonie. Mais il faut toujours les répéter quand les compléments expriment des idées différentes, en particulier après la conjonction *ou.*

Deux prépositions peuvent avoir le même complément si le sens le permet : pour *et* contre *ce projet.*

LA CONJONCTION

465. La conjonction (du latin *conjunctionem,* union) sert à joindre, soit deux termes de la proposition, soit deux propositions, soit deux systèmes de propositions. Bien qu'elle provienne souvent d'un adverbe, elle présente avec l'adverbe cette différence qu'elle n'a souvent pas de sens par elle-même. C'est une particule logique qui sert à insister, à opposer, à lier; elle marque des rapports très variés précisés par le contexte.

Conjonctions de coordination.

466. Elles établissent un rapport entre des mots, des groupes de mots ou des propositions **de même fonction :**

Le père et *la fille se retrouvèrent.*

Je crois que deux et *deux sont quatre* et *que quatre* et *quatre sont huit.* (Molière.)

Je plie et *ne romps pas.* (La Fontaine.)

Elles contribuent à exprimer des rapports très variés :
l'addition : et (latin, *et*);
la négation : ni (*nec;* vieux français *ne*);
l'alternative : ou (*aut*), **ou bien, soit** (répété), **tantôt** (répété).

Dans la langue classique, on opposait souvent *ou* à *soit :* Soit *qu'il parle* ou *qu'il écrive.* (La Bruyère.)

D'autres marquent un mouvement logique :
l'opposition ou une **correction : mais** (*magis*), **cependant, pourtant, néanmoins** (néant + moins), **or** (*hora,* heure), **toutefois, d'ailleurs, au surplus, du reste, au reste** (ces conjonctions ont un peu la valeur d'adverbes).

D'ailleurs signifiant *d'un autre endroit* (propre et figuré) est nettement *adverbe de lieu : Ils viennent d'ailleurs* (Voir n° 437);

la cause : car (*quare*), **en effet** (ce dernier mot sert aussi à confirmer une constatation : *Il a mal travaillé. — En effet*);
la conséquence : donc (vieux français, *adonc*), **c'est pourquoi, par conséquent, partant, aussi** (*aliud sic*);
la conclusion : enfin, ainsi (vieux français, *asi*).

Pour exprimer l'**addition,** on emploie quelquefois, avec une nuance, **de même que, ainsi que, aussi bien que, comme, avec :**

Il y a des héros en mal comme *en bien.* (La Rochefoucauld.)

La peur de la guerre est partout. On l'entretient par l'écrit comme *par le cinéma,* comme *par la guerre.* (D. Rops.)

Le singe avec *le léopard*
Gagnaient de l'argent à la foire. (La Fontaine.)

Origine.

1° Il y a des conjonctions **héréditaires :**
et, ou, ni, proviennent de conjonctions de coordination latines;
mais vient de l'adverbe latin *magis;*
or vient du nom latin *horam* (*hora,* heure, à cette heure);

2° D'autres sont de **formation française :** ce sont des locutions formées d'une préposition et d'un nom, quelquefois d'une forme verbale : **cependant ; c'est pourquoi ; en effet ; enfin ; par conséquent ; soit** (subjonctif du verbe *être*).

467. Et, mot essentiel de **coordination** (Voir n° 466), s'emploie quelquefois au commencement de la phrase sans liaison immédiate avec ce qui précède, avec la valeur d'un **adverbe,** pour exprimer l'indignation, l'affirmation forte, et aussi dans le style poétique (Voir ADVERBE, n° 442) :

Et *vous prononceriez un arrêt si cruel?* (Racine.)

Ni sert à joindre deux propositions indépendantes négatives dont la dernière peut être elliptique; **pas** ou **point** est inutile dans le deuxième terme :

Je ne l'aime ni *ne l'estime.*

La boussole n'a point été trouvée par un marin, ni *le télescope par un astronome.* (L. Racine.)

Ni joint encore deux propositions **subordonnées** dépendant d'une même principale négative :

Je ne crois pas qu'il vienne, ni *même qu'il pense à venir.*

Répété, **ni** encadre les parties semblables d'une proposition négative, dans le cas où la deuxième renchérit sur la première ou s'oppose à elle :

Ni *l'or* ni *la grandeur ne nous rendent heureux.*

Elle n'a ni *parent,* ni *support,* ni *richesse.* (Molière.)

Les enfants n'ont ni *passé,* ni *avenir.* (La Bruyère.)

Ni *les troubles, Zénobie, qui agitent votre empire,* ni *la guerre que vous soutenez... ne diminuent en rien votre magnificence.* (La Bruyère.)

Jusqu'au XVIIe siècle, on mettait avec **ni** les particules **pas** et **point** que l'on supprime aujourd'hui :

Ce n'est point ni *un ennemi* ni *un étranger.* (Bossuet.)

Ou ne se répète devant chaque terme que si l'on veut insister :

Le roi, l'âne ou *moi nous mourrons.* (La Fontaine.)

Ils arrangeaient eux-mêmes, à leur fantaisie, leur misérable habitation ou *lacustre* ou *souterraine.* (F. Strowski.)

En effet a subi une évolution de sens remarquable.

Il signifie d'abord : *en réalité, en fait,* et s'oppose à *en imagination, en pensée, en théorie :*

Tous ceux qui désirent en général le bien des hommes, c'est-à-dire tous ceux qui sont en effet *vertueux et non point par faux semblant ni seulement par opinion.* (Descartes.)

Puis il a bénéficié du discrédit où était tombé **car** (XVIIe siècle).

Aujourd'hui il signifie *assurément, véritablement,* mais avec le même affaiblissement que ces deux adverbes, ou sert simplement à introduire un argument, une preuve; c'est un des mots-outils du langage mathématique.

Si, conjonction de coordination, a complètement disparu en français moderne. On le trouve dans les textes classiques avec la valeur de **aussi** : *Il était jeune,* si *était vaillant;* de **pourtant** : *J'ai la tête plus grosse que le poing et* si *elle n'est pas enflée...* (Molière.)

Certains adverbes de temps peuvent marquer une coordination : *puis, auparavant, d'abord, ensuite,* etc.

468. Les omissions. — Soit pour produire un effet de vivacité dans une énumération :

Femmes, moine, vieillards, tout était descendu (La Fontaine);

Soit pour éviter d'appuyer sur des relations logiques, il est toujours permis de supprimer ou d'employer avec modération les conjonctions de coordination.

Conjonctions de subordination.

Conjonctions héréditaires.

469. Elles unissent toujours deux propositions, avec cette particularité qu'elles marquent une **dépendance** de l'une par rapport à l'autre. Elles introduisent toujours une **proposition subordonnée.**

Le français possède quatre conjonctions de subordination héréditaires : **quand** (latin, *quando*), **si** (latin, *si*), **comme** (latin, *cum*), et surtout **que,** la conjonction de subordination par excellence.

470. Que provient de *quod,* mot qui, en latin vulgaire, avait fini par représenter à la fois :

Quod : relatif neutre en même temps que conjonction de subordination; d'où l'emploi de **que** après les verbes déclaratifs (tournure de bas latin);

Quam : par rapport à, qui introduit le complément du comparatif : d'où emploi de **que** après un comparatif;

Quia : parce que;

Ut (dont les emplois étaient plus étendus) : *La grenouille s'enfla si bien* qu'*elle creva.*

La conjonction **que** peut donc exprimer à peu près tous les rapports.

Ne pas confondre avec **que** pronom (nos 252 et 261) ni avec **que** adverbe (no 435).

Exemples de l'emploi de **que** conjonction de subordination :

Pour introduire une proposition sujet : Que *vous ayez échoué dans cette entreprise est pour moi inexplicable.*

Pour unir la proposition subordonnée complément d'objet à la principale :

Le corbeau jura qu'*on ne l'y prendrait plus.*

Roland sent qu'*il a perdu la vue.*

Je le prie qu'*il quitte les animosités.* (A. France.)

Pour unir une proposition aux expressions *impersonnelles* telles que *il faut, il importe, il arrive, il paraît, il est vrai, il est évident*, etc. :

Il importe que *tous les citoyens obéissent aux lois de leur pays.*

Pour unir les noms dérivés de verbes (tels que *crainte, désir, croyance, conviction, persuasion*) à la proposition qui leur sert de complément : *J'ai la conviction* qu'*il réussira.*

Pour unir certains adjectifs tels que *heureux, sûr, mécontent,* à leur complément :

Soyez sûr que *je ferai tout mon possible pour vous donner satisfaction.*

Pour unir les deux termes d'une comparaison :

Il est aussi grand que *son père.*

On pouvait dire autrefois **comme** : *Aussi haut comme lui.* (Corneille.)

Avant le verbe au subjonctif servant à exprimer un impératif (ordre, vœu, désir) :

Que *l'on ne se méprenne pas sur notre pensée.* (Bergson.)

Que se trouve, avec un sens difficile à préciser, dans les expressions : *il ne laisse pas* que *de...*; *si j'étais* que *de vous...*

Il marque un renforcement dans **que si** :

Que si *le loup t'atteint, casse-lui la mâchoire.* (La Fontaine.)

Il a le sens de *afin que, sans que, lorsque, depuis que, avant que :*

Venez que *je vous voie* (afin que).

Enfin **que** est souvent explétif, en particulier après *c'est :*

C'est l'acheter trop cher que *l'acheter d'un bien*
Sans qui les autres ne sont rien.
(La Fontaine.)

Que est aussi une conjonction de remplacement rappelant toute conjonction de subordination qu'il s'agit de répéter :

Si le roi m'avait donné
Paris sa grand'ville
Et qu'*il me fallût quitter*
L'amour de ma mie... (Molière.)

Que acquiert, dans le français populaire contemporain, une importance de plus en plus grande et tend à y remplacer toutes les autres conjonctions.

Les trois autres conjonctions héréditaires indiquent non seulement une dépendance, mais une circonstance précise :
l'hypothèse : **si ;**
une circonstance temporelle : **quand ;**
une comparaison : **comme.**

471. Si, conjonction de subordination (ne pas confondre avec *si* adverbe : nos 442 et 445) s'emploie pour exprimer :
une condition : *Il viendra* si *vous l'invitez;*
une supposition : Si *ce que vous dites est vrai, je suis de votre avis ;*
la cause (puisque) : *Comment l'aurais-je fait,* si *je n'étais pas né ?* (La Fontaine);
la comparaison, l'opposition : Si *votre maison est plus grande, la mienne est plus confortable ;*
l'interrogation (indirecte) : *Vous me direz* si *vous pouvez me recevoir. Je ne sais* s'*il est arrivé* (voir n° 127).

Sinon (conjonction *si* + adverbe *non*), proposition en raccourci, signifie *autrement, sans quoi, si ce n'est.* (Dans ce dernier sens, on emploie aussi la locution *sinon que* et, devant un infinitif, *sinon de.*)

Elle est quelquefois précédée de **ou,** ce qui forme pléonasme.
Comme si est une conjonction conditionnelle comparative.
Même si est une conditionnelle concessive.

Formules d'opposition : **si ce n'est;** *si ce n'était, si ce n'eût été* (en abrégé : *n'était, n'eût été*).

Quand, conjonction de subordination (même origine que l'adverbe latin, *quando*) signifie *lorsque, quoique* :

Quand *vous serez bien vieille...* (Ronsard.) Quand *vous me détesteriez...*

Ne pas confondre avec l'adverbe (n° 445), ni avec la locution prépositive **quant à** (n° 460).

472. Comme (assimilé au XVIe siècle par les traducteurs à la conjonction latine *quum, cum*) est conjonction de subordination pour exprimer :

1° Le temps (*quand, lorsque*) en indiquant une simultanéité : Comme *j'étais dans un de ces îlots à poursuivre des crabes sous les goémons, je m'entendis héler* (H. Malot);

2° La cause : Comme *il y avait du courant, j'eus peine à me diriger droit* (H. Malot);

3° Une restriction : *Je vais,* comme *je crois, savoir ce qu'il projette* (Molière). *Tu ne bois pas de vin,* comme *je crois* (Bonaventure Desperriers).

Il a même autrefois servi à marquer une concession (on le remplace aujourd'hui par **que**) : *Il se vint jeter, tout nu* comme *il était, entre les bras des Grecs* (Vaugelas);

4° La comparaison (à l'origine, **comme** était, dans ce cas, en corrélation avec *ainsi, aussi*) : Comme *tu auras semé, tu moissonneras* (proverbe latin). *Mais un monarque enfin* comme *un autre homme expire.* (Corneille.)

Dans une construction simplifiée, **comme** amenant un complément de comparaison (avec un nom ou un infinitif généralement précédé de la particule explétive **de**) a la valeur d'une **préposition :** *Crier* comme *un sourd; Être gai* comme *un pinson; Rien n'est agréable* comme d'*avoir un chez soi.*

Comme peut même amener un attribut (construction indirecte) : *Il traitait cet orphelin* comme *son fils. Elle est employée* comme *secrétaire.*

(Voir **comme** adverbe, n° 431, et conjonction de coordination, n° 466.)

Locutions conjonctives.

473. La conjonction **que** sert d'élément constitutif à plusieurs séries de locutions conjonctives dans lesquelles il a tantôt une valeur de relatif, tantôt une valeur de conjonction :

1° Locutions formées d'un **adverbe** et de **que :**

Ainsi que, alors que, aussitôt que, bien que, encore que, jusque, loin que, lorsque, maintenant que, outre que, sitôt que, tandis que, de même que, pour autant que, pour peu que, à moins que;

2° Locutions formées d'une **préposition** et de **que :**

Avant que, après que, depuis que, dès que, malgré que, pendant que, selon que, sauf que, sans que, pour que.

Malgré que ne s'emploie en règle stricte qu'avec le verbe *avoir* joint au pronom **en** : *Malgré qu'il en ait.*

Que est un relatif sous la forme *que, ce que* (nos 243 et 247).
On a hésité jusqu'au XVIIe siècle entre ces formes et celles où s'intercale un démonstratif antécédent de **que**.
Il en est resté : *à ce que, de ce que, par ce que, en ce que, jusqu'à ce que.*
(Ne pas confondre **parce que** avec **par ce que**, rarement employé);

3° Locutions formées d'une **forme verbale** et de **que.**

Que était ici à l'origine un relatif, servant, soit de complément au verbe, soit de sujet (participes intransitifs ou participes passés passifs). Dans l'histoire de la langue, on assiste encore ici à sa concurrence avec **ce que** :

participe présent : *considérant que, pendant que, nonobstant que, suivant que, moyennant que; en attendant que;*
participe passé : *vu que, pourvu que, excepté que, attendu que, supposé que, admis que;*
infinitif : *à supposer que;*
subjonctif : *soit que;*
indicatif : *c'est que, si ce n'est que; si tant est que;*

4° Locutions formées avec un **substantif** et **que** :
A l'heure que, au moment que, au cas que, au lieu que, au point que, de manière que, de façon que, de sorte que, afin que, à condition que, à cause que, de crainte que, de peur que.

Il ne faut pas confondre **quoique** (bien que) avec **quoi que** (quelle que soit la chose qui ou que).
Aujourd'hui **que** étant nettement considéré comme une conjonction, on est quelquefois choqué par la possibilité de le mettre en relation avec une préposition ou un substantif. Aussi semble-t-on assister à un retour aux formules avec **ce que** : *de manière à ce que ;* ou bien on remplace **que** par **où,** beaucoup plus nettement relatif : *au moment où, au cas où.*

474. Exemples de l'emploi des conjonctions formées avec *que* pour marquer :

Le temps : *lorsque, pendant que, tandis que, avant que, après que, aussitôt que, dès que, depuis que, jusqu'à ce que, tant que, en même temps que, en attendant que, à mesure que :*
Aussitôt qu'elle *se présenta, elle devint toute pâle* (J. Lemaître);

La quantité et **la comparaison** : *autant que, tant que, plus que, moins que, si... que, tellement que, d'autant plus que :*

Des trésors ne pourraient-ils donner tant *de joie* que *votre amitié?* (Sévigné);

La manière : *de même que, ainsi que, autrement que, mieux que, en tant que :*

L'onde était transparente ainsi qu'*aux plus beaux jours* (La Fontaine);

La cause : *parce que, puisque, vu que, attendu que :*

Les parents de sa femme s'étaient opposés à son mariage, attendu qu'*il n'était pas gentilhomme* (B. de Saint-Pierre);

La conséquence : *de sorte que, si bien que; de façon que, de manière que :*

La chétive pécore
S'enfla si bien qu'*elle creva* (La Fontaine);

Le but : *afin que, pour que, de crainte que, de peur que :*

Donnez!...
Afin que *votre vigne ait toujours un doux fruit,*
Afin qu'*un blé plus mûr fasse plier vos granges*
(V. Hugo);

La condition : *à moins que, à condition que, pourvu que, pour peu que :*

A condition qu'*ils régneraient suivant ces maximes* (Fénelon);

L'opposition : *quoique, bien que, tandis que, quelque... que, tout... que, soit que :*

Soit qu'*il soit fidèle,* soit qu'*il ne le soit pas, elle considère toujours...* (Pascal);

La concession : *bien que, encore que, malgré que, alors même que, sans que, outre que :*

Bien que *je te préfère aux grandeurs d'un empire* (Corneille);

La restriction : *quoique, bien que, au lieu que, sans que, sauf que, quelque... que :*

Quelque *effort* que *fassent les hommes, leur néant apparaît partout* (Bossuet);

La conformité : *suivant que, selon que :*

Selon que *vous serez puissant ou misérable,*
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.
(La Fontaine.)

Voir Phrase : Emploi des modes (page 89 et suiv.).

Emploi comme noms des mots invariables.

475. Les **mots invariables** peuvent être **cités** dans certaines expressions. Dans ce cas, ils sont précédés de l'article et prennent même la valeur d'un **nom.** Ce sont les **adverbes :** *alentour, dedans, dehors, devant, derrière, dessus, dessous, au-delà; plus, moins, bien, mal, mieux, pis; oui, non; pourquoi, comment;* les **prépositions** *pour, contre;* les **conjonctions** *si, mais, car, parce que : Visiter les* alentours *d'une ville. Ne pas juger sur le* dehors. *Prendre les* devants. *Attaquer les* derrières *de l'ennemi. Deviner le* dessous *des cartes. Se préoccuper de* l'au-delà. *Qui peut le* plus *peut le* moins. *Le* mieux *est quelquefois l'ennemi du* bien. *Répondre à tous les* pourquoi. *Exposer le* pour *et le* contre. *Avec les gens retors, il y a toujours des* si, *des* mais *et des* car.

L'INTERJECTION

476. L'**interjection** est un mot ou une locution qui sert à exprimer, sous la forme la plus spontanée, la plus affective, nos réactions sentimentales. Certaines même sont si dépourvues de contenu intellectuel que le contexte et l'intonation permettent seuls de préciser, dans la plupart des cas, la nature de l'émotion :

Ah! *vous êtes enfin venu* (soulagement, joie).

Ah! *vous voilà* (surprise ou menace).

Ah! *dire que vous avez osé venir* (rage ou reconnaissance).

L'interjection s'accompagne en général d'une phrase **interrogative** ou **exclamative.** Dans l'écriture, elle est suivie d'un point d'**exclamation,** d'**interrogation** ou de **suspension.**

Les interjections sont, soit des mots qui n'ont jamais eu de signification, de simples cris : *ah! eh!;* soit des mots ou locutions qui ont à peu près perdu leur valeur intellectuelle pour n'être plus avant tout qu'un *signe affectif.*

On peut rapprocher des interjections un certain nombre d'**onomatopées** descriptives : *tic tac! cric crac! ding dong!* Beaucoup appartiennent au langage enfantin : *miaou! teuf teuf!* D'autres accompagnent la mimique des gens à l'imagination vive quand ils font un récit, par exemple d'une bagarre : « *Patatras! vlan! pif paf! boum!... Pan! pan!* » dit *Tartarin,* en racontant ses chasses.

477. L'interjection proprement dite est un cri plus ou moins expressif qui peut : marquer une réaction, souvent en grande partie physique; manifester avec plus de précision une appréciation; servir de signe à un acte, en supposant le plus souvent un ou plusieurs interlocuteurs.

Citons d'abord les **cris** causés par la douleur, la peur, l'ennui, etc. : **ah ! eh ! hi ! oh ! ouh ! aou ! aïe !** (ancien nom *aide*), **ouf !** (soulagement).

Ah ! exprime la joie, la surprise, le mécontentement, etc., et s'écrit quelquefois **ha !**

Ces interjections sont souvent **doublées** : *ah! ah!; ha! ha!;* — *eh!* s'écrit aussi *hé!*

Fi ! marque le blâme; **fichtre !** l'étonnement.

On distingue : **oh !** ou **ho !** (joie, étonnement, etc.); **ô...** (**invocation,** toujours devant un *nom*).

Ouais marque la surprise.

Hi ! le plus souvent répété, exprime le chagrin et quelquefois le rire.

Hum ! indique le doute; **heu !** l'incertitude.

Hu, ou **hue !** sert aux cochers pour faire avancer les chevaux, et peut marquer le mépris.

Les **jurons** et les **invocations** sont de valeurs très différentes : *ma mère! maman! bonne mère! juste ciel!* Beaucoup renferment le nom de **Dieu,** intact ou déformé : *sacrebleu! morbleu! parbleu! pardi!* Par intention plaisante, on invoque aussi bien les dieux de la mythologie ou les puissants du jour. **Dame !** (abrégé de Notre-Dame, la Vierge) s'emploie dans le même sens que *ma foi! : Dame, oui! Dame, non!*

On peut en rapprocher les **cris de guerre** et de **ralliement** : *Montjoie! France!*

Bah ! bast ! eh ! eh ! manifestent l'insouciance, l'indifférence, ou l'hésitation devant un fait.

Non ? comment ? quoi ! quelle blague ! sans blague ! soulignent que nous avons peine à en croire nos yeux, et sont plus ou moins familiers.

Nous approuvons à l'aide de : **bon ! bien ! bravo ! hurrah ! chic ! chouette ! à la bonne heure ! c'est bien fait !** (dans le cas où

ce qui arrive n'est pas approuvé de quelqu'un d'autre qui en est la victime).

Vivat ! (subjonctif latin : *qu'il vive*) sert à acclamer et s'emploie aussi comme nom : *pousser des vivats sonores.*

Tous les **adjectifs laudatifs** peuvent se transformer en interjections : *épatant! formidable! fameux! admirable! extraordinaire!*

Hélas ! (*hé* + *las*, adjectif au sens ancien de *malheureux*), **pouah ! hein ! ah non ! malheur ! misère !** manifestent notre désapprobation. (*Hein?* est très vulgaire.)

Ajoutons-y la liste interminable et sans cesse renouvelée des **injures** : *idiot! crétin!* Les unes sont descriptives : *cigogne! têtard!* D'autres sont des mots injurieux et grossiers à sens précis.

Un milieu social déterminé puise quelquefois ses injures dans le vocabulaire d'un autre milieu.

L'actualité fournit chaque jour un contingent nouveau : *Landru! Talon de chèque!*

Les mots les plus anodins en apparence prononcés d'une voix vigoureuse peuvent, pour un laps de temps plus ou moins long, prendre une valeur indubitablement méprisable. Il n'est que d'écouter le dialogue de deux chauffeurs dans un embouteillage pour se convaincre que les mots *torpédo! radiateur!* peuvent se charger d'une désapprobation énergique.

Enfin, d'autres interjections supposent qu'on prend un interlocuteur à témoin, ou qu'on lui demande ou lui impose un acte. Nous trouvons ici toute une série d'**impératifs** :

Va donc, eh va donc! sont une abréviation de : *va au diable!* et sont souvent suivis d'une injure choisie, à moins que l'intonation suffise à marquer le **mépris.**

Tiens! tenez! dites! dites donc! sont un appel à l'**attention** (cf. : *mais regardez-moi çà!*).

Ah çà dites donc! c'est ce que nous verrons! ah mais! Attendez un peu! ont le sens d'une **menace.**

Alors? eh bien? soulignent une **interrogation.**

Toute une série de **formules** qui se renouvellent sans cesse : *tu parles! tu te rends compte!* font appel à une sorte de communion dans l'étonnement nuancé d'admiration ou de mépris.

Holà ! allo ! pst ! sont des **appels** éclatants ou discrets.

Chut! demande le silence.

Zut! (très populaire) exprime le mépris, l'indifférence, le dépit.

Gare! halte! stop! sont des **ordres** ou des conseils.
On **calme** à l'aide de *là là! du calme! paix!*
On **excite** avec *ks ks! sus! sus donc!*

Adieu! (pour : *je vous recommande à Dieu*) est une expression de politesse au moment d'une séparation.

Bis! sert à demander la répétition de ce qui vient d'être dit ou chanté.

478. Dans certains cas assez rares, l'interjection peut être suivie d'un **complément** qui désigne le bénéficiaire de l'injure, témoin les *graffiti* de nos murs : Fi *des bégueules du grand ton!* (Béranger.)

479. ***Emploi d'autres mots.*** — Certains **verbes** peuvent s'employer comme interjections : *tiens! allons! gare! soit!* (on peut rapprocher *voilà!* n° 461).

Vive! du verbe *vivre*, est quelquefois considéré comme une interjection et reste invariable : Vive *les gens d'esprit!* Mais le plus souvent il s'accorde avec le sujet : Vivent *les grands esprits pour former les grands cœurs!* (Piron.)

De même un grand nombre de **noms** : *attention! ciel! salut! bonjour! bonsoir! courage! paix! pitié! grâce! au secours! halte! patience! silence! flûte! peste! diable!* (et *diantre*, altération du même mot), *foin!* (marque le mépris) : Foin *du loup et de sa race!* (La Fontaine);

Des **adjectifs** : *Bon! parfait! ferme!;*

Des **adverbes** : *en avant! arrière! bien! encore! comment! sus! çà! or çà! ah çà!.*

Des **pronoms** : *à d'autres! quoi!* (seul ou avec *hé* ou *eh*) : Quoi donc! *répondit Télémaque...* (Fénelon.)

Les interjections, éloges ou imprécations, peuvent prendre un **caractère littéraire** :

Gloire à notre France éternelle,
Gloire à ceux qui sont morts pour elle! (V. Hugo.)

Malheur aux vaincus!

(Voir Proposition, n° 130.)

VERSIFICATION

480. Le vers français forme un **ensemble** musical. Le langage commun y est transformé dans sa prononciation, son vocabulaire et sa syntaxe selon les nécessités de deux éléments principaux : le **rythme** et la **rime.** Assez difficile à analyser, le chant du vers offre des ressources beaucoup plus variées que la mélodie de la prose la plus riche en harmonie.

La versification française a été, à certaines époques, soumise à des règles très strictes ; mais, comme toutes les réalités vivantes, elle a beaucoup changé pour aboutir à une liberté extrême.

Le rythme.

481. Le **rythme** est constitué par la cadence que produit le retour de temps forts à des intervalles réguliers, ou qui ont entre eux une relation mathématique simple.

Dans le langage parlé, les **temps forts** ne sont autre chose que les *syllabes toniques* (accentuées) des différents *groupes phonétiques* (Voir n° 75).

Par exemple, dans la strophe suivante de P. Valéry, nous soulignons les temps forts qui rythment chaque vers :

Tu *pen*ches, grand Pla*ta*ne, et te proposes *nu*,
Blanc comme un jeune *Scy*the,
Mais ta can*deur* est *pri*se, et ton *pied* rete*nu*
Par la *for*ce du *si*te.

Les deux hexasyllabes comportent deux accents chacun (syllabes 1 et 6, syllabes 3 et 6); le premier vers de 12 syllabes, trois accents (syllabes 2, 6, 12); le deuxième, quatre accents (syllabes 4 et 6, 9 et 12).

A la différence de la prose, le rythme du vers est d'autant plus facile à définir que la cadence se produit dans des groupes de syllabes dont le *nombre* est fixé une fois pour toutes, et qu'il est d'ailleurs souligné par la rime.

Règles relatives au rythme.

482. Le compte des syllabes est donc très important au point de vue du rythme. Or, il présente un certain nombre de complications, par suite des changements de prononciation qui se sont produits depuis les débuts de la versification française.

La principale difficulté provient de l'**e** muet. Dans les vers anciens, cet **e** se prononce :

> Telle que dans son char la Berecynthienne
> Couronné*e* de tours, et joyeuse d'avoir
> Enfanté tant de dieux. J. Du Bellay.

Couronnée compte pour quatre syllabes.

Aujourd'hui l'*e* muet ne compte plus après une voyelle non accentuée, et *tu joueras* compte pour trois syllabes seulement.

Quand il suit une voyelle accentuée (*aimées*, *vie*, *joue*), on se trouve en présence de toute une série de défenses et de compromissions. La règle expulse des vers les mots à la fin desquels *e* se trouve placé quand le mot suivant commence par une consonne; mais d'excellents poètes les réintroduisent. Même indécision en ce qui concerne un **e** qui suit une consonne.

Un autre problème est créé par le contact de deux voyelles dont l'une au moins n'est pas un **e**. Selon le besoin, *hier* compte pour une ou deux syllabes, *miasme* pour une ou deux également.

483. Élision et hiatus. — Dans le cas d'une rencontre entre la voyelle finale d'un mot et la voyelle initiale du mot suivant, ou une **h** muette, il peut se produire deux phénomènes importants au point de vue du compte des syllabes dans le vers.

Élision : L'**e** inaccentué final tombe et est supprimé dans le compte des syllabes :

> Elle tomb(*e*), elle cri(*e*), ell(*e*) est au sein des flots.
> Chénier.

> Belle île aux myrtes verts, pleine de fleurs écloses,
> Vénéré(*e*) à jamais par toute nation.
> Baudelaire.

Hiatus : Les deux syllabes comptent :

> Don*a* *A*nna pleurait.
> Gautier.

L'hiatus a été restreint et même proscrit absolument par Malherbe et Boileau. En réalité, il n'a rien de choquant pour l'oreille dans une foule de cas et peut même créer un effet

mélodieux, pourvu que les deux voyelles ne soient pas d'articulations trop voisines. L'exemple cité plus haut est donc mauvais, mais en voici un autre très heureux :

Ah! folle que *tu es*...
MUSSET.

Il n'est pas plus choquant pour l'oreille que celui-ci où la présence d'un *e* muet sauve la règle :

Le printemps sur la jou(*e*) et le ciel dans le cœur.
MUSSET;

ou que l'hiatus à l'intérieur d'un mot :

La fille de Minos et de Pasiph*aé*.
RACINE.

D'autre part, certains poètes peuvent utiliser comme moyen d'expression l'effet de surprise produit par un hiatus volontaire :

La nu*ée é*clate,
La flamme écarlate,
Déchire ses flancs.
V. HUGO.

484. Dans les vers cités au n° 481, les plus longs sont séparés en deux parties égales (6-6), ou *hémistiches*, par un léger intervalle que l'on appelle la **césure.** Dans d'autres types de vers, la césure isole deux parties inégales : par exemple, dans le *décasyllabe* (n° 490).

Cette césure était très nette au début de la versification française, à une époque où le vers avait avant tout une vertu mnémonique. Nous donnons comme exemple les décasyllabes de la *Chanson de Roland* (coupe 4-6) :

Li cuens Rolandz] a la bouche sanglente
De son cervel] rompu en est li temples.

Puis la césure s'est affaiblie en simple coupe, logique et rythmique à la fois. Par contre s'est développée l'importance des accents intérieurs du vers. Nous reviendrons à propos des différentes espèces de vers sur la variété des rythmes que permettent, pour l'alexandrin en particulier, les dispositions diverses de ces accents intérieurs.

485. De même, le repos de la fin du vers, rigoureusement observé en général aux débuts de la poésie française, puis devenu moins indispensable, puis prescrit de nouveau par Malherbe et Boileau, cède dans la versification moderne devant

l'**enjambement** qui prolonge une proposition, au delà d'un seul vers, par des mots essentiels au sens de la phrase, ce qui rend impossible le repos régulièrement prescrit à la fin du vers :

Mais, Seigneur ! Songez-vous que toute autre alliance
Ferait honte aux Césars, auteurs de ma naissance !
RACINE.

Il y a **rejet** quand un seul mot, jeté au début du vers suivant, complète le sens de la proposition commencée dans le vers précédent :

Comme ils parlaient, la nue éclatante et profonde
S'entr'ouvrit, et l'on vit se dresser sur le monde...
V. HUGO.

Les poètes, en particulier les romantiques, ont trouvé là un précieux moyen d'expression, soit pour varier le rythme (impression d'allongement du vers), soit pour mettre en valeur certains mots importants.

La rime.

486. Les premiers vers français nettement séparés en hémistiches n'étaient pas rimés, mais seulement assonancés : seule la dernière voyelle accentuée était identique d'un vers à l'autre. Cette assonance se retrouvait dans toute une « laisse », suite de vers dont la longueur dépendait de celle du développement de l'idée exprimée ou du tableau décrit.

Dès le XIIe siècle, on remplace l'assonance par la rime, dans laquelle il y a identité non seulement de la voyelle tonique finale, mais de tout ce qui la suit.

Exemple d'assonance : les deux vers de la *Chanson de Roland*, précédemment cités : sangl*en*te-t*em*ples.

Exemple de rimes :

L'empire, votre cœur, tout condamne Oct*avie.*
Auguste votre aïeul soupirait pour L*ivie :*
Par un double divorce ils s'unirent tous *deux ;*
Et vous devez l'empire à ce divorce heu*reux.*
RACINE.

Mais, dans la laisse rimée, la monotonie était redoutable. D'où une série de tentatives pour y introduire un peu de variété :

Changement de rime tous les deux vers (c'est le type de versification de la tragédie classique);

Alternance de rimes **masculines**, terminées sur la voyelle accentuée, et de rimes **féminines**, contenant après la syllabe accentuée une syllabe avec **e** non accentué.

Dans les vers de Racine cités plus haut, les deux premières rimes sont féminines (*Octavie, Livie*), les deux dernières masculines (*deux, heureux*).

Il faut se garder de confondre rime féminine ou masculine avec mot féminin ou masculin : *orage* et *courage* sont des rimes féminines; *félicité* et *clarté*, des rimes masculines.

Dans la prononciation actuelle, par suite de la chute des *e* muets, il n'y a plus d'opposition entre rimes féminines et rimes masculines, mais entre :

rimes **vocaliques,** qui se terminent sur une voyelle accentuée;

rimes **consonantiques,** qui se terminent sur une consonne qui suit la voyelle accentuée :

C'est le chien de Jean de Niv*elle* (rime consonantique).
Qui mord sous l'œil même du *guet* (rime vocalique).
Le chat de la Mère Michel. (rime consonantique).
François les Bas-Bleus s'en *égaie* (rime vocalique).
VERLAINE.

Certains poètes, notamment les symbolistes, ont tiré des effets de l'emploi de rimes différentes, mais toutes féminines et consonantiques :

O mourir de cette mort seul*ette,*
Que s'en vont, cher amour qui t'ép*eures,*
Balançant jeunes et vieilles h*eures !*
O mourir de cette escarpol*ette !*
VERLAINE.

D'autres, de la répétition d'une même rime vocalique :

Le soir, auprès de ma boug*ie,*
Elle jasait à petits cr*is,*
Tandis qu'à la vitre roug*ie*
Heurtaient les papillons de nu*it.*
V. HUGO.

Différentes sortes de rimes.

487. Combinaisons de rimes. — Rimes suivies ou plates : type tragédie classique : deux vers à rimes masculines suivis de deux vers à rimes féminines.

Rimes croisées : un vers à rimes masculines alterne avec un vers à rimes féminines :

Vous le savez, vous que j'ad*ore,*
Amour, Rais*on,*
Qui vous levez comme l'aur*ore,*
A l'horiz*on.*
V. HUGO.

Rimes embrassées : deux vers à rimes plates sont embrassés par deux vers rimant entre eux :

Les prés aiment la *rosée,*
Phœbus aime les neuf *sœurs,*
Et nous aimons les dou*ceurs*
Dont ta muse est arr*ousée.* J. DU BELLAY.

Rime riche. — La rime définie plus haut est la rime **suffisante.** Les poètes emploient aussi la rime **riche,** qui comporte, en plus de la répétition de la même voyelle accentuée, celle d'une même consonne précédente.

Dans le quatrain suivant, les vers 1 et 3 offrent un exemple de rime riche (*laire*), les vers 2 et 4 un exemple de rime suffisante (*ail* étant précédé tantôt de *t*, tantôt de *v*) :

C'est le moment crépuscu*laire.*
J'admire, assis sous un port*ail,*
Ce reste de jour dont s'éc*laire*
La dernière heure du trav*ail.* V. HUGO.

L'école des grands *rhétoriqueurs,* à la fin du XVe siècle, abusa des rimes trop riches et réduisit la poésie, trop souvent à une suite de calembours. *Ronsard* et les autres poètes de *la Pléiade* réagirent heureusement contre ces excès et préconisèrent l'emploi d'une rime normale, toujours soumise au sens; les poètes et les théoriciens du XVIIe siècle continuèrent leur œuvre. On admet toutefois que la sonorité du mot mis à la rime acquiert une grande importance et peut renforcer l'expression de par le jeu de sons délicatement nuancés. Des poètes classiques, dont la sensibilité musicale était fort affinée, en fournissent maint témoignage :

Ariane, ma sœur, de quelle amour blessée
Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée.
RACINE.

Mais c'est surtout le romantisme, avec V. Hugo, qui donne à la rime toute sa valeur. D'autre part, la brisure du rythme de l'alexandrin à cette époque rendait nécessaire un certain renforcement de la rime.

V. Hugo a l'art de la sonorité à la rime :

Celui-là, fût-il grand de Castille, fût-il
Suivi de cent clairons sonnant des tint*amarres,*
Fût-il tout harnaché d'ordres et de ch*amarres*
Et marquis, et vicomte, et fils des anciens *preux,*
N'est pour moi qu'un maraud sinistre et téné*breux*
Que je voudrais, pour prix de sa lâcheté *vile,*
Voir pendre à quatre clous au gibet de la *ville.*

Mais avec V. Hugo bien souvent, qui ne méprise pas les rimes **équivoquées**, et Banville, la rime retrouve parfois son rôle de jeu plaisant, comme dans ces vers d'un Parnassien, Albert Glatigny :

Et c'est à peine si l'allumet*te amorphe ose*
Même en rêve éclairer cette *métamorphose ;*

et ceux d'un poète contemporain :

Allez, et que l'Amour vous serve de cor*nac,*
Doux éléphants de mes pe*nsées.*
O poète tu n'*as qu'*
à suivre allégrement leurs croupes ba*lancées*
Cependant que l'espoir te tresse un blanc ham*ac.*
TRISTAN DERÈME.

En raison de ces excès s'explique l'abandon de la rime, « bijou d'un sou », par les symbolistes. Verlaine cherche volontairement la rime fausse ou pauvre, et même l'**assonance.** Bien plus, on se contente de mettre à la rime des rappels de sonorités, ou même des **allitérations** sans identité de tonique :

Assonances :

Ma sœur la P*luie,*
La belle et tiède pluie d'*été :*
Doucement vole, doucement f*uit,*
A travers les airs mouill*és.*
CH. VAN LERBERGHE.

Allitérations :

Ame senti*nelle,*
Murmurons l'aveu
De la nuit si *nulle*
Et du jour en feu. RIMBAUD.

Il s'agit ici d'un type de rimes fondé sur une conception exactement inverse de celle de la rime classique et même de l'assonance ; c'est la voyelle qui varie et le groupe de consonnes qui reste fixe; les effets d'harmonie ainsi obtenus peuvent être fort heureux :

Nous attendions des h*éroïnes*
Qui dormissent sous des *troènes*

Ou tendissent sur des ter*rasses*
Des lis verts et des branches *rousses.*

Et nous aurions chanté leurs *lèvres*
Avec leurs fièvres dans des *livres.*
TRISTAN DERÈME.

Différents types de vers.

488. Les vers se différencient en français par leur nombre le syllabes. Les plus employés s'échelonnent de quatre à douze yllabes. Les tout petits vers (1, 2, 3 syllabes) sont rarement mployés seuls autrement qu'à des jeux poétiques. Les vers de lus de douze syllabes existent, surtout depuis le symbolisme. Qu'ils soient possibles, ce fait seul le prouve que, dans certains ers à enjambement, on prononce d'une seule émission de voix, ans que le rythme disparaisse, treize, quatorze, quinze syllabes. Le « verset » adopté par certains poètes (Paul Fort : vers blancs; Claudel : verset fondé sur l'accent) comporte jusqu'à vingt-leux, vingt-quatre, vingt-cinq syllabes. On doit dire cependant que l'unité rythmique est quelquefois dans ce cas difficile à garder.

Les vers pairs.

489. L'**Alexandrin** est le plus ample et le plus équilibré des ers français. Il apparaît pour la première fois au XIIe siècle lans le *Roman d'Alexandre*, d'où son nom. Il est relativement are jusqu'au XVIe siècle. Les poètes de la Renaissance, à qui l semble « flasque et énervé », lui redonnent un rythme net, ant par l'accent qui marque la fin de l'hémistiche que par elui qui termine le vers :

> Ces grands monceaux pierreux, ces vieux murs que tu vois
> Furent premièrement le clos d'un lieu champêtre,
> Et ces braves palais, dont le temps s'est fait maître,
> Cassines de pasteurs ont été quelquefois. DU BELLAY.

Puis Régnier ose désarticuler l'alexandrin, et le XVIIe siècle, ans avoir son audace, continue d'abord à écrire des alexan-rins à deux accents :

> L'Éternel est son nom, le monde est son ouvrage,

uis emploie un nouveau type d'alexandrin, « cassé », où la ésure affaiblie laisse se développer des accents intérieurs. D'où n alexandrin à quatre temps :

> Que ces *vains* orne*ments*, que ces *voi*les me *pès*ent !
> RACINE;

t même des alexandrins à trois temps :

> Toujours ai*mer*, toujours pleu*rer*, toujours souf*frir*.
> CORNEILLE.

> Il ne fi*nisse* ainsi qu'Au*guste* a commen*cé*.
> RACINE.

En même temps, la variété des coupes chez des poètes comme La Fontaine et Racine montre bien qu'ils sentaient la possibilité d'un rythme intérieur expressif :

Oui, c'est Agamme*mnon*, c'est ton roi qui t'*éveille*.

Le premier temps compte une seule syllabe, le second cinq. On obtient ainsi des syllabes ralenties ou rapides.

Cet alexandrin encore assoupli fut l'instrument des romantiques. Ceux-ci développèrent surtout le vers ternaire, vers à trois temps plus rapide que l'alexandrin à quatre temps, et plus propre aux effets, par conséquent :

De moment en moment le sort est moins obscur
Et l'on sent bien] qu'on est emporté] dans l'azur.
V. Hugo.

Les romantiques, rusant avec la règle, ont toujours fait coïncider la fin de l'hémistiche avec la fin d'un mot, même lorsque le sens aurait rendu absurde une pause de la voix :

Rien n'a vaincu, rien n'a dompté, rien n'a ployé.
V. Hugo.

Les Parnassiens, plus hardis, n'ont pas hésité à faire tomber au milieu d'un mot la sixième syllabe d'un vers ternaire, c'est-à-dire celle de l'ancienne césure à l'hémistiche :

Elle filait pensi] vement la blanche laine.
Leconte de Lisle.

On trouve encore chez les romantiques des vers à cinq, à six mesures. Mais l'alexandrin reste la plupart du temps pour eux un vers rhétorique, intellectuel, un peu théâtral. Aussi parut-il insuffisant aux symbolistes, qui lui préfèrent des vers de onze ou treize syllabes au rythme plus indécis.

490. Le **Décasyllabe** est un vers plein de ressources, apte à exprimer les sentiments les plus divers.

C'est le vers épique du moyen âge, celui de la *Chanson de Roland*. Sa coupe normale est 4-6, quelquefois 6-4, soit un hémistiche long et l'autre plus rapide : rythme un peu irrégulier qui ressemble au rythme de la conversation, avec cependant un rapport mathématique sensible entre les deux hémistiches :

Sur le printemps] de ma jeunesse folle.
Marot.

Il reste très employé au XVIe siècle (poésies de Marot, certains

sonnets de Du Bellay et de Ronsard, la *Franciade*), puis s'efface devant l'alexandrin.

Au XIXe siècle, on trouve quelquefois un vers de dix syllabes qui n'est plus le décasyllabe traditionnel à hémistiches inégaux. Celui-ci est coupé 5-5 et donne l'impression d'un alexandrin court. La monotonie de son rythme continu a été utilisée par les impressionnistes :

J'ai dit à mon cœur,] à mon faible cœur,
N'est-ce point assez] de tant de tristesse.
MUSSET.

Couronnés de thym] et de marjolaine,
Les Elfes joyeux] dansent sur la plaine.
LECONTE DE LISLE.

Mais le décasyllabe traditionnel est encore usité. Un des poèmes les plus importants de Paul Valéry, le *Cimetière marin*, est écrit en décasyllabes 4-6. Un seul vers est rythmé 5-5 :

Beau ciel, vrai ciel,] regarde-moi qui change!
Après tant d'orgueil,] après tant d'étrange
Oisiveté,] mais pleine de pouvoir...

491. L'Octosyllabe est un vers suffisamment court pour ne point comporter de coupe fixe. On le trouve en général groupé en strophes et, selon que le sens enjambe d'un vers sur l'autre, il paraît long ou court.

Très fréquent au moyen âge, il n'a jamais subi d'éclipse comme le décasyllabe. C'est un vers très varié. Tantôt il se prononce d'une seule émission de voix et prend un caractère intellectuel :

Toute votre félicité
Sujette à l'instabilité
En moins de rien tombe par terre,
Et comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité.
CORNEILLE.

Tantôt il est fractionné par des accents ou même désarticulé :

Le soir] ramène le silence;
Assis] sur des rochers déserts,
Je vois dans le calme des airs
Le char de la nuit] qui s'avance.
LAMARTINE.

Une voix dit : « Pan est mort! » L'ombre
S'étend.
GAUTIER.

C'est à la fois un mètre familier, qui sert aux chansons badines, aux conversations en vers (Marot), aux récits, et un vers très musical, le vers de l'Ode, employé par tous les lyriques de Ronsard à Valéry. De plus, sa brièveté, rapprochant les accents, rend possibles des recherches d'échos entre les consonnes :

Écoutez la chanson bien douce
Qui ne *pl*eure que pour vous *pl*aire.
VERLAINE.

Les vers impairs.

492. D'un équilibre moins sûr que les vers pairs, leur rythme indécis en fait soit des vers impressionnistes, soit des vers légers et badins. Nous laisserons les vers inférieurs à neuf syllabes pour les traiter en même temps que les vers pairs courts (inférieurs à huit syllabes).

Les symbolistes, trouvant à l'alexandrin au rythme net un caractère trop oratoire, ont recherché des rythmes non pas boiteux, mais extrêmement subtils, une mélodie faite de phrases inégales, qui se prête à l'expression de sentiments vagues dont le sens importe moins que l'espèce de balbutiement musical qui les traduit.

Treize syllabes :

Je vous louerai, Seigneur, d'avoir fait aimable et clair
Le monde où vous voulez que nous attendions de vivre.
VERLAINE.

Onze syllabes :

Et c'est la nuit, la nuit bleue aux mille étoiles,
Une campagne évangélique s'étend
Sévère et douce, et, vagues comme des voiles,
Les branches d'arbre ont l'air d'aller s'agitant.
VERLAINE.

493. Le vers de **neuf** syllabes mérite plus d'attention. Il existe déjà depuis longtemps dans la langue lyrique du moyen âge. On le trouve chez Malherbe, chez Segrais, dont voici un *quatrain :*

Doux ruisseaux, coulez sans violence;
Rossignols, modérez votre voix;
Taisez-vous, Zéphyrs, faites silence,
C'est Iris qui chante dans les bois.

L'*Art poétique* de Verlaine est en vers de neuf syllabes :

De la musique avant toute chose,
Et pour cela préfère l'Impair.

La coupe sépare dans ces vers deux parties inégales; le vers semble rester en suspens et se prolonger en un murmure indistinct que les symbolistes aiment à souligner par l'emploi de rimes féminines :

Je devine à travers un murmure
Le contour subtil de voix anciennes
Et dans les lueurs musiciennes,
Aube pâle, une aurore future.
VERLAINE.

Les petits vers.

494. Entre huit et quatre syllabes, vers pairs ou impairs se ressemblent en ce que ce sont des vers trop courts pour que la voix ait le temps de s'y arrêter et d'y découper un rythme, et pour que chaque vers ait un sens par lui-même. Leur valeur dépend en partie de leur groupement en strophes.

D'autre part, leur brièveté, le retour fréquent des syllabes toniques y donnent une place importante à la tonalité, au jeu des voyelles et des rimes. Ce sont des mètres musicaux, lyriques; ils se partagent avec l'octosyllabe le domaine de l'ode.

Sept syllabes. C'est un vers assez souvent employé : *Aucassin et Nicolette;* l'*ode* du XVIe siècle; Malherbe, La Fontaine, les Romantiques — et l'on peut en donner des exemples modernes :

Salut, encore endormies
A vos sourires jumeaux,
Similitudes amies
Qui brillez entre les mots.
P. VALÉRY.

Calmes dans le demi-jour
Que les branches hautes font,
Pénétrons bien notre amour
De ce silence profond.
VERLAINE.

Six syllabes. Un peu moins continûment en vogue que le précédent, mais dans le même domaine :

A vous troupe légère
Qui d'aile passagère
Par le monde volez.
DU BELLAY.

Douces colonnes, aux
Chapeaux garnis de jour
Ornés de vrais oiseaux
Qui marchent sur le tour.
P. VALÉRY.

Cinq syllabes. Beaucoup moins fréquent. Vers de chanson ou de complainte, il se mêle souvent à d'autres mètres :

La mer est plus belle
Que les cathédrales,
Nourrice fidèle,
Berceuse de râles,
La mer sur qui prie
La Vierge Marie.

VERLAINE.

Quatre syllabes.

Un vaste et tendre
Apaisement
Semble descendre
Du firmament
Que l'astre irise.

VERLAINE.

495. Les tout petits vers. Ils ne se trouvent employés seuls que dans des jeux de versificateurs.

Citons le petit poème de V. Hugo :

Çà qu'on selle,
Écuyer,
Mon fidèle
Destrier.

Mêlés à d'autres mètres plus longs, ils permettent certains effets.

Par exemple, dans les *Djinns* (Victor Hugo, *les Orientales*), des vers de deux, trois et quatre syllabes commencent et terminent le poème, construit sur la succession d'un crescendo et d'un decrescendo.

Ou bien encore les petits vers se trouvent comme *clausules* de strophes de mètres plus longs, ou interrompent un *distique* ou une série de ces mètres pour constituer des strophes variées :

Oui, l'œuvre sort plus belle
D'une forme au travail
Rebelle :
Marbre, or, onyx, émail.

GAUTIER.

Enfin, de très petits vers se mêlent aux grands dans les poèmes en vers mêlés, même chez des classiques comme La Fontaine :

Mais qu'en sort-il souvent ?
Du vent.

Le groupement des vers.

496. Dans les poèmes épiques du moyen âge, la succession de vers identiques est coupée en **laisses** de longueurs inégales, dont l'unité logique est soulignée dans la versification par l'unité d'assonance.

La tragédie classique, sauf quelques scènes lyriques (stances de Corneille, chœurs des tragédies bibliques de Racine), est écrite en alexandrins rimant deux par deux en rimes plates, avec alternance de rimes masculines et féminines.

Enfin la plupart des poèmes sont composés de **strophes** qui réunissent un nombre déterminé de vers de longueur soit égale, soit inégale, avec un nombre déterminé de rimes disposées de façon déterminée, créant à la fois une unité rythmique et logique le plus souvent. Les strophes offrent des combinaisons en nombre infini. Nous citerons simplement quelques types de strophes fréquents ou expressifs :

L'ïambe : un vers long suivi d'un vers court :

O Corse à cheveux plats, que la France était belle
Au grand soleil de Messidor.
C'était une cavale indomptable et rebelle
Sans frein d'acier ni rênes d'or.
A. Barbier.

Les strophes de vers isométriques créent un rythme continu, fluide, un peu monotone, que l'on trouve dans l'**ode** :

Le petit enfant Amour
Cueillait des fleurs à l'entour
D'une ruche où les avettes
Font leurs petites logettes.
Ronsard.

(Voir, par exemple, l'ode de Lamartine sur l'*Enthousiasme*.)

Au contraire, certaines strophes extrêmement subtiles mêlent des mètres divers en un rythme de **chanson** qui dessine déjà la ligne mélodique d'un accompagnement musical :

Ils s'en vont, ces rois de ma vie, (8 syllabes).
Ces yeux, ces beaux yeux (5 syllabes).
Dont l'éclat fait pâlir d'envie (8 syllabes).
Ceux même des cieux. (5 syllabes).

Dieux amis de l'innocence, (7 syllabes).
Qu'ai-je fait pour mériter (7 syllabes).
Les ennuis où cette absence (7 syllabes).
Me va précipiter? (6 syllabes).
Malherbe.

Une combinaison fréquente est celle qui fait alterner deux fois dans un **quatrain** un alexandrin et un vers de six syllabes. La simplicité du rapport entre les deux vers donne un rythme moins monotone que celui de la strophe isomètre, mais cependant très égal. D'où un ton de mélancolique éloquence. C'est la strophe des *Stances à du Périer*, de l'*Ode à Villequier*, du *Lac*, du *Souvenir :*

O Temps, suspends ton vol! Et vous, heures propices,
Suspendez votre cours,
Laissez-nous savourer les rapides délices
Des plus beaux de nos jours.

LAMARTINE.

Poèmes à forme fixe.

497. Dans les **poèmes à forme fixe,** on trouve un nombre déterminé de strophes dans lesquelles la disposition des rimes suit une règle rigoureuse. Ces poèmes sont en général assez courts. Certains sont très simples : **distique, tercet, quatrain, sixain,** etc. D'autres obéissent à des lois compliquées. Mais la plupart n'ont qu'un intérêt historique : **lai, virelai, rondeau.** Les plus importants sont la **ballade** et le **sonnet.**

498. La **ballade** est écrite en vers de douze, de dix ou de huit syllabes. Elle comprend trois strophes, dont chacune compte autant de vers que chaque vers a de syllabes, et un envoi qui a la longueur d'une demi-strophe. Chaque vers d'une strophe doit rimer avec le vers correspondant des autres strophes; elles se terminent toutes par un vers identique, le refrain, qui se répète également à la fin de l'**envoi ;** celui-ci doit, traditionnellement, commencer par un des mots : *Prince, Princesse, Roi, Reine, Sire,* etc. :

Ballade des dames du temps jadis.

Dites-moi où, n'en quel pays,
Est Flora, la belle Romaine;
Archipiada, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine;
Écho, parlant quand bruit on mène
Dessus rivière ou sus étan,
Qui beauté eut trop plus qu'humaine.
Mais où sont les neiges d'antan?

Où est la très sage Héloïs,
Pour qui fut châtré et puis moine
Pierre Esbaillart à Saint-Denis?
Pour son amour eut cet essoine.
Semblablement où est la roine
Qui commanda que Buridan
Fût jeté en un sac en Seine?
Mais où sont les neiges d'antan?

La roine blanche comme lis
Qui chantait à voix de sereine;
Berthe au grand pied, Bietris, Alys;
Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne, la bonne Lorraine,
Qu'Anglais brûlèrent à Rouen;
Où sont-ils, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'antan?

Envoi.

Prince, n'enquerez de semaine
Où elles sont, ni de cet an,
Que ce refrain ne vous remaine :
Mais où sont les neiges d'antan?

VILLON.

499. Le **sonnet** régulier comprend deux **quatrains,** à rimes embrassées (a b b a), écrits sur les mêmes rimes, puis deux **tercets** où le troisième vers du premier tercet rime avec le second du deuxième tercet (d d c, e c e). Telle est la forme parfaite du sonnet français régulier. Les premiers sonnets, imités de l'italien, faisaient rimer le troisième vers du premier tercet avec le troisième du second (d d c, e e c). Voici un exemple de chacune des deux formes :

Forme ancienne : *Les Regrets.*

a O qu'heureux est celui qui peut passer son âge
b Entre pareils à soi! et qui sans fiction,
b Sans crainte, sans envie, et sans ambition,
a Règne paisiblement en son pauvre ménage!

a Le misérable soin d'acquérir davantage
b Ne tyrannise point sa libre affection;
b Et son plus grand désir, désir sans passion,
a Ne s'étend plus avant que son propre héritage.

d Il ne s'empêtre point des affaires d'autrui;
d Son principal espoir ne dépend que de lui,
c Il est sa cour, son roi, sa faveur et son maître;

e Il ne mange son bien en pays étranger,
e Il ne met pour autrui sa personne en danger,
c Et plus riche qu'il est ne voudrait jamais être.

Du Bellay.

Forme moderne : *Sur le livre des amours de P. de Ronsard.*

a Jadis plus d'un amant, aux jardins de Bourgueil,
b A gravé plus d'un nom dans l'écorce qu'il ouvre;
b Et plus d'un cœur, sous l'or des hauts plafonds du Louvre,
a A l'éclair d'un sourire a tressailli d'orgueil.

a Qu'importe? Rien n'a dit leur ivresse ou leur deuil;
b Ils gisent tout entiers entre quatre ais de rouvre,
b Et nul n'a disputé, sous l'herbe qui les couvre,
a Leur inerte poussière à l'oubli du cercueil.

d Tout meurt. Marie, Hélène et toi, fière Cassandre,
d Vos beaux corps ne seraient qu'une insensible cendre,
c — Les roses et les lys n'ont pas de lendemain —,

e Si Ronsard, sur la Seine ou sur la blonde Loire,
c N'eût tressé pour vos fronts, d'une immortelle main,
e Aux myrtes de l'Amour le laurier de la Gloire.

Heredia.

Toute modification, si légère qu'elle soit, apportée à l'une de ces deux formes, entraîne l'irrégularité du sonnet.

Les vers libres.

500. Dans les vers libres, les règles traditionnelles concernant le rythme, la rime et la disposition strophique sont abolies plus ou moins complètement :

1° On trouve déjà chez La Fontaine, chez Boileau, dans certaines comédies de Molière, des successions de vers de longueurs inégales et de rimes variées, qu'il convient d'appeler *vers mêlés* plutôt que *vers libres*. En voici un exemple pris dans *Amphitryon :*

12 *a* Madame, Amphitryon, mon maître et votre époux,
12 *b* (Bon! beau début), l'esprit toujours plein de vos charmes,
8 *a* M'a voulu choisir entre tous
12 *b* Pour vous donner avis du succès de nos armes
12 *a* Et du désir qu'il a de se voir près de vous.
8 *c* — Ah! vraiment, mon pauvre Sosie,
10 *d* A te revoir, j'ai de la joie au cœur,
8 *d* — Madame, ce m'est trop d'honneur,
8 *c* Et mon destin doit faire envie.

La succession de vers de mètres différents, et surtout de coupes différentes, permet un rythme varié et des effets d'opposition de rythme : les vers 4 et 5, par exemple, paraissent d'autant plus amples et comiquement solennels qu'ils succèdent à un vers plus court et presque sans coupe sensible. La variété et la souplesse des coupes dans les vers libres de ce type s'accordent avec le ton vif de ces sortes de poèmes : récits de **fables** ou de **comédies, épigrammes.** Il n'y a qu'à lire une fable, comme *le Chat, la Belette et le petit Lapin,* pour se rendre compte des effets qu'on en peut tirer.

Il faut remarquer que, dans ce genre de vers, chaque vers garde son individualité et un rythme assez net. D'autre part, les mètres mêlés par le poète sont en général des mètres pairs, de coupes différentes, mais voisines. Si l'on peut trouver chez La Fontaine des vers plus courts que ceux qu'on a cités plus haut, voire impairs, cependant ils restent dans un rapport mathématique simple avec les éléments rythmiques des vers longs qui les encadrent. Par exemple, dans les vers fameux des *Animaux malades de la peste :*

Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger,

le vers court forme, avec le dernier élément rythmique du vers précédent, un élément de six syllabes qui s'accorde fort bien avec le rythme ordinaire de l'alexandrin.

2° Le même nom de vers libres est donné à une forme poétique toute différente. Dans le vers libre de la fin du XIXe siècle, les *symbolistes* se sont permis des libertés autrement audacieuses.

Recherchant en poésie moins la valeur intellectuelle et rythmique du vers qu'une musique indéfinissable, les symbolistes n'ont aucun intérêt à garder au rythme et à la rime leur netteté. Aussi, suivant les préceptes de l'*Art poétique* de Verlaine, recherchent-ils des rythmes imprécis, des mélodies à peine saisissables, des rimes réduites au rappel subtil des sons.

Nous avons déjà noté au chapitre de la rime les innovations symbolistes en cette matière. Au point de vue du rythme, au lieu de mêler des mètres fréquents et pairs, les symbolistes mêlent à des alexandrins, décasyllabes, octosyllabes normaux, des mètres rares et qui peuvent paraître presque boiteux à une oreille non exercée.

Voici, dans cette strophe d'alexandrins à rimes normales, l'intrusion d'un vers de treize pieds :

Ne bouge pas. La lune a remué sur l'eau;
Les feuilles mortes n'osent pas s'approcher d'elle.
Viens, ne fais pas de bruit : c'est l'heure des roseaux.
Nous tremperons nos doigts dans la lune fraîche et belle
Et nous la troublerons presque en soufflant dessus.

H. BATAILLE.

L'art symboliste est fait non d'identités, mais de fugitives similitudes. Si ces poètes se permettent de mêler ainsi des mètres différents, c'est que le nombre de syllabes leur importe moins que le sens d'un balancement de mesures qui « rappelle » le rythme de l'alexandrin.

L'alexandrin symboliste peut avoir treize, quatorze, quinze syllabes. On obtient ainsi des vers qui ne manquent pas de charme, mais dont le rythme balancé convient surtout à des impressions délicates, et peut rarement atteindre à la vigueur nerveuse de l'alexandrin traditionnel tel que l'emploie V. Hugo, par exemple.

Toutefois le jeu des assonances et des rimes, où les symbolistes sont maîtres, peut créer dans ce vers un équilibre rythmique et peut même y suppléer :

Porteur des *bl*és *fl*amands et des cotons an*gl*ais.

RIMBAUD.

Le *bl*eu fouillis des *cl*aires étoiles.

VERLAINE.

O biche avec *l*angueu*r* *l*ongue aup*r*ès d'une *gr*appe.

P. VALÉRY.

Qu'on remarque comment, dans le poème de Verhaeren : *le Vent de novembre*, ce sont les consonnes qui redonnent au rythme la dureté que réclame le sujet :

Sur la bruyère longue infiniment,
Voici le vent cornant novembre;
Sur la bruyère infiniment,
Voici le vent
Qui se déchire et se démembre
En souffles lourds battant les bourgs;
Voici le vent,
Le vent sauvage de novembre.

Aux puits des fermes,
Les seaux de fer et les poulies
Grincent.

Aux citernes des fermes,
Les seaux et les poulies
Grincent et crient
Toute la mort dans leurs mélancolies.

L'avez-vous rencontré le vent,
Au carrefour des trois cents routes;
L'avez-vous rencontré le vent,
Celui des peurs et des déroutes;
L'avez-vous vu cette nuit-là
Quand il jeta la lune à bas,
Et que, n'en pouvant plus,
Tous les villages vermoulus
Criaient comme des bêtes
Sous la tempête?

Sur la bruyère, infiniment,
Voici le vent hurlant,
Voici le vent cornant novembre.

D'autres poètes rétablissent un rythme proprement poétique par l'emploi de **constantes rythmiques**, c'est-à-dire la répétition, au long d'une strophe, d'un hémistiche fixe auquel on ajoute un élément numériquement variable, ou même d'un vers entier :

En allant vers la ville où l'on chante aux terrasses
Sous les arbres en fleurs comme des bouquets de fiancées,
En allant vers la ville où le pavé des places
Vibre au soir rose et bleu d'un silence de danses lassées.
H. DE RÉGNIER.

Notons encore que la présence de vers courts s'explique souvent dans les poèmes en vers libres par l'attraction d'une rime riche, dans un poème par ailleurs peu rimé, et le désir de mettre en valeur un mot important :

Ils dévoraient comme une immense proie
La joie
D'aimer...
VERHAEREN.

Si j'aime, admire et chante avec folie
Le vent,
Et si j'en bois le vin fluide et vivant
Jusqu'à la lie...
VERHAEREN.

Valeur expressive des sons.

501. Nous avons déjà noté au cours des pages précédentes le rôle des sons et des **jeux de sonorités** dans la poésie. C'est

là un élément esthétique que les poètes modernes recherchent peut-être plus consciemment, mais que l'on retrouve chez tous les grands poètes : il n'y a point de grand poète sans une oreille musicalement très exercée; inversement, autant et plus que la platitude de leur inspiration, c'est la pauvreté de résonance de leurs vers qui fait refuser à certains versificateurs le titre de poète.

Il n'est pas question ici de passer en revue la valeur expressive des différents sons du langage français, ne serait-ce qu'à cause du caractère infini et hasardeux d'une pareille étude, mais d'indiquer quelques-uns des effets possibles.

On a pu utiliser la répétition de certaines voyelles ou consonnes pour ce que l'on appelle l'**harmonie imitative :** il s'agit de créer par les sons une évocation, voire une hallucination du bruit que décrivent les vers. Cet exemple de Racine est fameux :

Pour qui *s*ont *c*es *s*erpents qui *s*ifflent *s*ur vos têtes.

On pourrait citer maint vers de V. Hugo, un des poètes les plus étonnants pour l'utilisation de la valeur sonore des mots. En voici deux pris dans le *Mariage de Roland.* On remarquera le rôle des nasales et des groupes *bf*, *bl*, *fr*, etc. :

Quatre jours sont passés, et l'île et le rivage
Tremblent sous ce fracas monstrueux et sauvage.

Ils luttent maintenant, sourds, effarés, béants,
A grands coups de tronc d'arbre, ainsi que des géants.

Toutefois cette harmonie imitative est peut-être moins intéressante que la jouissance, pour une oreille moderne, des harmoniques des sons et des combinaisons des différents harmoniques. Voici comment un poète contemporain, particulièrement raffiné, dans ce domaine recommande de goûter les vers de Racine :

« Éprouvez à loisir, écoutez jusqu'aux harmoniques les timbres de Racine, les nuances, les reflets réciproques de ses voyelles, les actes nets et purs, les liens souples de ses consonnes et de leurs ajustements. »

(Paul Valéry, *De la diction des vers.*)

Cette recherche phonétique paraît être une des formes modernes de la recherche d'une difficulté à vaincre qui caractérise la grande poésie et en explique le caractère plus ou moins ésotérique.

SÉMANTIQUE ET STYLISTIQUE

502. On groupera dans ce chapitre quelques remarques concernant la **signification des mots** et des **formes du langage :**

1° Au point de vue de l'évolution du contenu intellectuel des mots à travers l'histoire de la langue (sens successifs pris par le mot *bureau*, par exemple : *étoffe de bure, table qu'elle recouvrait, pièce où se trouvait cette table, réunion d'administrateurs*). C'est l'objet de cette partie de la linguistique historique qui porte le nom de **sémantique** (mot créé par Michel Bréal, du grec *sêmainein*, signifier) ;

2° Au point de vue de la valeur des mots et formes du langage comme moyen d'expression du contenu affectif de la pensée. Point de vue de linguistique *statique* (V. INTRODUCTION, n° 9), qui a donné naissance à une science moderne : la **stylistique.**

La sémantique a été très en faveur vers la fin du XIXe siècle (travaux de Littré, Darmesteter, Bréal). On a dessiné une *vie des mots*, étudiant successivement la *naissance des mots*, leurs *transformations*, voire leur *pathologie*, leur *disparition*. Cette attitude a eu le double intérêt de permettre une compréhension plus précise des textes anciens et classiques, de contribuer à l'affirmation du caractère vivant et changeant du langage, et de lutter ainsi contre tout esprit de tradition routinière.

Les études de stylistique, plus récentes (*Brunot*, *Bally*, *Jespersen*), précisent les rapports entre la pensée et la langue, dégagent la valeur psychologique des formes du langage, posent les bases d'une technique de l'art de parler une langue, maternelle ou apprise, avec netteté, exactitude et « expression ».

SÉMANTIQUE

503. Nous avons noté au chapitre VOCABULAIRE les moyens que la langue a à sa disposition pour créer des mots nouveaux : *emprunts, dérivation, composition*. Nous insisterons ici sur la **transformation de sens des mots.**

La plupart des mots servent d'abord à nommer une **réalité concrète.** Le nom *renard* par exemple désigne un *animal particulier.* La définition de cet *animal* constitue le sens propre du nom *renard.* Mais si je dis en parlant d'un individu retors : *Cet homme est un vieux renard,* j'emploie le mot *renard* au **sens figuré.** Une restriction de sens (je ne retiens de la définition préalable que le caractère supposé du *renard*) permet d'appliquer le mot à des êtres différents de ceux qu'il désignait primitivement.

504. Les mots ont ainsi, à côté de leur **sens propre,** un ou plusieurs **sens dérivés ou figurés.** Les différentes transformations de sens, extensions et restrictions, se rattachent à trois grandes catégories de **figures de langage** ou **tropes** (latin *tropus,* du grec *trepô,* je tourne).

I. La **synecdoque** (du grec *sun,* avec; *dechomai,* je prends) donne au même mot des extensions différentes. Le genre sert à nommer l'espèce ou inversement : le mot général *bâtiment* désigne parfois simplement une forme assez spéciale de bâtiment destinée à aller sur l'eau, un *navire.* La partie sert à nommer le tout : une *voile,* partie du navire, en vient à désigner le *navire* tout entier :

> *Cette obscure clarté qui tombe des étoiles*
> *Enfin avec le flux nous fait voir trente* voiles.
> (Corneille.)

II. La **métonymie** (du grec *meta,* changement; *onoma,* nom) permet de désigner du même mot des réalités qu'unit un rapport de contenant à contenu : *un verre d'eau;* de concret à abstrait, de cause à effet : le nom verbal *bâtiment* (action de bâtir) désigne une chose bâtie (*maison, navire,* etc.) :

Si jeunesse savait (jeunesse = les jeunes gens).

III. La **métaphore** (du grec *meta,* changement; *pherô,* je porte) utilise les comparaisons, les ressemblances, et aboutit souvent à exprimer des réalités abstraites à l'aide de mots concrets :

Cet homme est un vrai renard. *Une campagne* riante. *La* rapidité *de la pensée.*

La métaphore est une comparaison dont le terme moyen (*comme,* etc.) est supprimé.

L'**allégorie** (du grec *allos*, autre; *agoreô*, je parle) est le développement suivi d'une métaphore :

Les monts sur l'épaule ont l'hermine
Comme les magistrats siégeant,
Leur blanc tribunal examine
Un cas d'hiver se prolongeant.
(Th. Gautier.)

La **catachrèse** (du grec *cata*, contre; *chrêsis*, usage) supplée à l'absence d'un mot propre pour désigner une chose : *Les ailes d'un moulin.*

Ce procédé est fréquent dans la langue commune, qui le plus souvent ignore les termes techniques de métier.

505. La langue peut faire passer un même mot à travers un **enchaînement** tel de **sens dérivés** qu'il n'y a plus souvent aucun point de contact entre le sens propre et certains des sens dérivés. L'historien de la langue arrive parfois à rétablir les chaînons.

Par exemple, le mot *mouchoir*, cité par Darmesteter :

1o Objet avec lequel on se mouche, généralement carré d'étoffe;

2o Tout carré d'étoffe qu'on peut se mettre, en particulier, au cou et qui forme pointe dans le dos;

3o Dans la marine, pièce de bois triangulaire.

Mais pour celui qui parle, il n'y a plus de lien entre mouchoir (1) et mouchoir (3). Les deux mots sont devenus de véritables **homonymes.**

Autre exemple : *grève* (plage de sable) et *grève* (arrêt du travail en signe de protestation), entre lesquels l'étymologiste trouve ce lien : *La plage de sable borde la rivière; la place de Grève, à Paris, longeait la Seine; sur cette place se tenaient les ouvriers qui attendaient l'embauche.*

Il existe d'autres **homonymes** : ce sont les mots qui ont même prononciation et orthographe différente (ils servent à de petits jeux de société) : *chair*, *cher* et *chaire; cuissot* et *cuisseau.*

Les **homographes** ont même orthographe (Voir ORTHOGRAPHE, nos 79 et 80).

Citons encore comme homonymes formés par l'enchaînement des sens dérivés :

L'éclat du soleil, un éclat d'obus;
Le génie du poète, le corps du génie;
Un bouquet de fleurs, le bouquet du vin;
Élargir une route, élargir un prisonnier.

506. Au cours de ces transformations, certains sens peuvent **disparaître ;** le mot lui-même dans certains cas disparaît complètement, meurt. Une page quelconque d'un dictionnaire de la langue du XVIe ou même du XVIIe siècle offre maint exemple de mots que nous ne connaissons plus, ou de mots qui ont perdu un ou plusieurs des sens qu'ils avaient à cette époque.

Linceul a signifié tout *drap de lin;* il est réduit à désigner aujourd'hui *le drap qui enveloppe les morts.*

Garnement a été le substantif verbal de *garnir;* il désignait *une armure, un guerrier;* Darmesteter le définit : *mauvais soldat, mauvais individu;* ce deuxième sens seul a subsisté, et encore le mot s'emploie-t-il surtout pour les enfants ou les jeunes gens.

Enfin, nous l'avons vu à propos des **mots-outils,** *prépositions, adverbes, conjonctions* et même *interjections,* des mots à sens concret, plein, peuvent s'affaiblir, se vider jusqu'à n'avoir plus qu'une valeur de symbole grammatical ou affectif :

En effet s'est opposé à *en théorie* et sert aujourd'hui de simple introduction à une preuve.

STYLISTIQUE

507. Depuis que les linguistes ont mis en lumière le caractère **psychologique** du langage, ils ont été amenés à donner de plus en plus d'importance à sa valeur comme moyen d'expression des sentiments. La stylistique, dont le principal représentant est *Ch. Bally* (de Genève), s'attache à « l'observation scientifique des caractères affectifs du langage ».

Cette étude comporte d'une part l'examen des mots du lexique en tant que moyens d'expression de l'état affectif de celui qui parle. D'autre part, on s'aperçoit vite, à considérer la langue sous cet angle nouveau, que la plupart des irrégularités de construction de la phrase, les prétendues exceptions aux règles ont leur cause très légitime dans un désir plus ou moins conscient de celui qui parle de faire passer dans son langage, avec toute sa force, un élan d'origine affective. La stylistique comporte donc principalement une étude du vocabulaire et de la syntaxe, et s'intéresse particulièrement à la langue parlée, celle où nous gardons le plus de spontanéité.

Alors que les études grammaticales ordinaires isolent les mots, les classent dans des catégories logiques, tendent à créer une sorte d'atomisme de la langue, le linguiste qui s'occupe

de stylistique, considérant la langue telle qu'elle est, lui redonne le caractère synthétique qu'elle a en réalité, en recherchant ce que *Ch. Bally* appelle les « unités de pensée ».

En fait, nous apprenons et employons bien souvent les mots dans des groupes. Nous n'isolons certainement pas, sauf dans des analyses grammaticales artificielles, les éléments de *tout à fait, tout de suite.* En face d'un complément déterminatif du type : *la table de la classe,* nous avons une conception *globale* des mots.

Le premier objet de l'étude stylistique est de délimiter, à côté des mots qui s'emploient isolément, les expressions synthétiques, les locutions dont le sens la plupart du temps n'est pas fait de la somme des éléments qui la composent. Il serait absurde par exemple d'analyser mot à mot *donner son assentiment;* nous sommes en face d'une unité de pensée. L'équivalent logique est à peu près : *approuver,* avec cette nuance *qu'il s'agit de quelque chose qui doit être exécuté.*

Cette première précaution de méthode est d'autant plus importante que le langage affectif, souvent imagé, comporte très souvent de ces locutions synthétiques à éléments inséparables. Par exemple : *être sur les dents, la moutarde me monte au nez, j'ai le cœur inondé de joie.*

L'étude stylistique commence donc par délimiter l'unité de pensée, par en rechercher le sens en la reliant par exemple à un équivalent logique plus simple, comme nous avons fait pour : *donner son assentiment* = *approuver,* en déterminant au besoin la différence, généralement assez faible, qui les sépare.

508. Pour dégager nettement la valeur affective d'une locution ou d'un mot, il s'agit maintenant de le comparer avec son équivalent *logique* et avec les différents **synonymes** qui se rattachent au même équivalent.

Les **synonymes** (du grec *sun,* avec, et *onoma,* nom) sont des mots de sens équivalent. Mais on sent déjà que pour le linguiste qui fait de la stylistique, il n'y a jamais de synonymes absolus. Si le contenu logique est sensiblement le même, il est rare que deux expressions ou mots synonymes n'expriment pas deux nuances de sentiment différentes. *Donner son assentiment* a quelque chose de plus solennel qu'*approuver.*

Les études stylistiques et les exercices qui en sont le complément ont cet intérêt de nécessiter des analyses délicates du

sens des mots, de nous donner un sens plus juste des instruments que nous employons en parlant.

Citons par exemple cette série de synonymes, classés par ordre croissant de valeur affective pour exprimer un état de contentement : *Je suis très content; je suis ravi; je suis enchanté; je suis heureux comme un roi; je suis au comble du bonheur; je ne me tiens plus de joie; j'ai le cœur inondé de joie.*

Nous pouvons arriver à dégager la valeur affective très forte de la dernière expression employée en la comparant avec chacune de celles de la série.

Voici une série d'adjectifs synonymes, en ordre croissant de valeur **péjorative** : *Elle a un langage* ordinaire, banal, quelconque; *elle a un langage* commun; *elle a un langage* vulgaire; *elle a un langage* trivial, grossier.

Autre série : *appeler*, *citer*, *faire venir*, *mander*.

Le premier mot est le terme identificateur, le plus neutre, le plus usuel, celui de la langue commune; *faire venir* se classerait presque à côté de lui, à ceci près qu'il suggère l'idée d'un intermédiaire entre la personne qui appelle et la personne appelée; *citer* est un terme judiciaire et appartient au vocabulaire technique des juges, avoués et huissiers; il évoquera donc un certain milieu; *mander* est un terme purement littéraire qui n'a pas de réalité en dehors de la langue écrite, où il est prêté d'ordinaire à des gens qui, pour une raison quelconque, affectent d'archaïser.

On trouve ainsi dans le livre de *Ch. Bally* des séries de synonymes, mots isolés ou locutions, appartenant à toutes les catégories grammaticales, groupés par la similitude de sens logique; appartenant, pour la même série, à la même subdivision d'une sorte de dictionnaire **idéologique,** et dont le rapprochement permet de définir la valeur sentimentale qui s'attache à chacun.

509. En se livrant à ce travail, on s'aperçoit que **la valeur affective** d'un mot peut être de deux ordres :

1° Un mot ou une locution peuvent avoir en eux-mêmes une intensité plus ou moins grande, exprimer par eux-mêmes un jugement de valeur de la part de celui qui les emploie :

J'ai le cœur inondé de joie est plus intense que : *Je suis heureux.*

Haine est plus fort que *répugnance.*

Imiter n'est pas forcément péjoratif, *singer* l'est nettement dans la plupart des cas.

L'emploi de *hardiesse* peut comporter un éloge.

Insolence suppose en général une critique;

2° Un mot ou une locution (ou un *tour*) peuvent acquérir une valeur affective parce qu'ils sont employés dans un langage où on ne les rencontre pas d'ordinaire. Tel un mot noble (ou familier) qui frappe sur le fond neutre du langage de tous les jours, que l'enthousiasme nous dicte, qui nous échappe dans la colère. Les auteurs comiques utilisent sans cesse ces *mots* où éclate l'impétuosité du caractère, où se révèle notre être le plus intime, c'est-à-dire notre être physiologique et sentimental.

510. *Ch. Bally* est ainsi amené à définir une langue **commune** par rapport à laquelle se situent les langues des différents milieux sociaux, langue **familière** et langue **littéraire,** diverses langues **techniques,** etc.

Nous avons donc à notre disposition, pour exprimer le contenu affectif de notre pensée, une première série de moyens naturels. Nous n'avons qu'à choisir dans le **lexique** parmi les synonymes (choix qui, naturellement, sauf quand nous « étudions » notre langage, se fait rapidement et à demi inconsciemment) et penser à l'effet que produira le mot choisi dans le milieu social où il sera prononcé.

Si nous nous abandonnons à notre affectivité, notre langage sera coloré d'**emphase,** d'exagération, ce qui est fréquent dans le langage familier. Nous dirons par exemple : *Il est mortellement ennuyeux; il n'y voit pas plus loin que le bout de son nez; j'en mettrais ma main au feu.*

Si, au contraire, nous nous surveillons par souci de politesse ou convenance, quelquefois aussi par un raffinement d'ironie, si nous nous avisons que *le moins* est parfois plus expressif, plus cruel que *le plus,* nous parlerons par **euphémisme** et atténuation, et dirons : *Elle a déjà un certain âge; il n'est pas très scrupuleux; ce n'est pas un modèle de vertu; voilà ma petite note.*

511. Indépendamment de ces moyens naturels, la langue dispose, pour l'expression des sentiments, de nombreux moyens indirects. (Voir : construction de la PHRASE française). Mais avant de parler des faits de syntaxe, disons un mot des faits de **prononciation.**

En dehors de l'accent normal qui porte en français sur la dernière syllabe articulée (nº 74), tout mot peut recevoir un **accent d'intensité**, de place, de hauteur, de durée, variables, d'origine affective; c'est particulièrement net dans les exclamations d'admiration ou d'indignation, les injures, etc. (Voir INTERJECTION, nº 476 et suivants) : *C'est* for*midable! im*béc*ile;* ou im*bécile!*
Ces accents d'intensité (ou d'insistance) contribuent à modifier la modulation de la phrase telle que nous avons essayé de l'analyser au chapitre de la PRONONCIATION (nº 94).

D'autre part, la phrase toute pénétrée de sentiment tend à prendre la tournure et donc l'intonation exclamative ou interrogative. Quand nous parlons sous la poussée de sentiments vifs, notre voix se fait ou plus chaude ou plus élevée, ou plus basse et modulée, ou plus lente, ou plus rapide que ne le comporte l'intonation moyenne, régulière et un peu terne.

Rappelons enfin que des intonations différentes suffisent à donner des sens différents à beaucoup de phrases de la vie courante. *Tu viens?* suivant le ton, peut être une phrase indignée, une question timide, une approbation enthousiaste, etc.

512. Le langage affectif utilise non seulement l'intonation exclamative et interrogative, mais aussi la construction *interrogative.* Nous nous acheminons vers les **aspects affectifs** de la **syntaxe.** Nous retrouvons ici une conception *statique* de la syntaxe, en rapport avec les théories nouvelles dont nous avons parlé dans le chapitre d'INTRODUCTION. Il s'agit de savoir quels sont les faits de syntaxe qui peuvent être utilisés pour l'expression de telle ou telle nuance de sentiment, et par contre, à quels sentiments est susceptible de correspondre tel fait de syntaxe déterminé.

Nous avons donné au chapitre de la PHRASE des exemples d'utilisation par le langage parlé, le plus mobile, le plus spontané, des faits d'ellipse, de dislocation, par anticipation ou reprise ; la comparaison des deux phrases suivantes montre nettement la différence de **construction** qui sépare une phrase de caractère intellectuel, objectif, et une phrase dictée par le sentiment : *Il est bien certain qu'il a tort — qu'il ait tort, c'est bien certain.*

Cette tendance à mettre en valeur l'expression de nos sentiments personnels a entraîné le développement, dans la langue,

de nombreux **présentatifs** : *voici, voilà, voici que, en voilà, c'est, et moi qui, et dire que,* qui font le désespoir des grammairiens par l'impossibilité où ils se trouvent de les faire entrer dans les cadres de l'analyse logique.

Le développement des verbes **impersonnels** répond au même besoin d'insister sur l'impression que font les événements (*il me plaît*), ou sur une convenance, une obligation, une nécessité qui s'imposent à notre sensibilité (*il faut, il importe, il est nécessaire*).

Enfin, la **place** même des mots dans la phrase peut varier suivant l'intensité du sentiment dont cette phrase est chargée. Par exemple, l'adjectif placé *après* le nom auquel il se rapporte confère à l'expression un sens objectif et garde toute sa valeur sémantique : *une pierre précieuse, une exactitude rigoureuse, une injustice criante.*

Placé *avant*, il semble perdre quelque chose de son sens logique qui devient plus flou, mais, par contre, il révèle un sentiment vif dans l'esprit de celui qui le place ainsi. Il est piquant de remarquer que la construction se retrouve aussi bien dans le langage littéraire :

Enfants, voici les bœufs qui passent,
Cachez vos rouges *tabliers* .
(V. Hugo),

que dans la langue parlée : *un chic type; une fière brute; un beau coquin; une criante injustice; une amère déception; de précieux renseignements.*

Placé en **apposition**, l'adjectif marque plus nettement encore l'approbation ou la désapprobation : *fameux, ce vin; bien mauvais, ce livre; détraquée, cette pauvre fille.*

Ainsi il nous faudrait compléter le tableau des synonymes par un examen des **moyens syntaxiques** qui servent à l'expression de telle ou telle nuance sentimentale. Notre liste des mots : noms, adjectifs, verbes, adverbes, locutions diverses, qui marquent le *désir*, s'allongerait de la liste des modes et temps qui peuvent contribuer à rendre ce sentiment, des exclamations et tours exclamatifs, des constructions diverses qui en facilitent l'expression vivante.

Dans l'état actuel des études linguistiques, ces tableaux restent encore incomplets, fragmentaires. Mais on devine l'intérêt des recherches dirigées dans ce sens pour une connais-

sance de plus en plus approfondie des ressources du langage, pour leur utilisation aussi bien dans la langue de tous les jours que dans le domaine littéraire.

(On voit que la *stylistique* est tout autre chose que l'*art d'écrire.* Sur ce dernier point, nous renvoyons à *Daniel Mornet : Cours pratique de composition française* [Larousse, 1934]).

GALLICISMES

513. Il existe dans la langue française certaines tournures particulières auxquelles l'usage a attaché un sens dont il est difficile ou impossible de rendre compte par l'analyse. On leur donne le nom de **gallicismes** (du latin *gallicus*, gaulois), parce qu'elles sont exclusivement propres à la *langue française;* pour les rendre dans les autres langues, on ne saurait en donner une traduction littérale et l'on doit rechercher un équivalent plus ou moins rapproché qui rende le sens dans son ensemble.

Nous avons vu (no 238) combien il était difficile d'analyser dans son état actuel la construction : *c'est... que, c'est... qui, c'est... dont,* destinée à mettre en relief les mots sur lesquels on veut insister :

C'est là que régnait le vieux Aceste. (Fénelon.)

C'est de lui que je parle, pour : *c'est lui dont je parle,* etc.

De même des tours comme : *il est beau de se vaincre soi-même; il arrive souvent qu'on se trompe; il me faut un livre; il y a deux heures que je travaille,* qui ont été examinés au chapitre de la Proposition. Dans la plupart des cas, les difficultés de l'analyse sont telles qu'il vaut mieux y renoncer. Telles sont les phrases : *il ne fait que sortir; il ne fait que de sortir,* dont le sens est tout différent; *si j'étais que de vous; il a beau essayer; cela ne laisse pas de m'inquiéter; il s'en donne à cœur joie; ils riaient à qui mieux mieux; ils l'ont échappé belle.*

On a souvent essayé de pratiquer une analyse de telles phrases en rétablissant des mots **sous-entendus** ou en remplaçant certains termes par des **équivalents.** Au lieu de ce procédé qui ne peut donner de résultats satisfaisants, et qui a souvent entraîné à des hypothèses erronées sur l'origine de l'expression, il vaut mieux considérer le gallicisme comme une **formule figée** et inanalysable, que l'on accepte telle quelle; ces locutions étant employées très couramment dans la langue la plus familière, leur sens véritable n'est à peu près jamais douteux.

LOCUTIONS VICIEUSES

514. Il existe, à toutes les époques, un certain nombre de locutions qui, contraires aux règles grammaticales, sont néanmoins fort usitées, au moins dans le langage familier, dans le style commercial peu surveillé, et sont considérées comme correctes par une grande partie de la population. Elles varient d'un siècle à l'autre et quelques années même suffisent à faire disparaître certaines d'entre elles de l'usage courant et à en mettre d'autres à la mode. Certains ouvrages sont uniquement consacrés à mettre en garde leurs lecteurs contre ces locutions vicieuses (1). Nous n'avons pas l'intention d'en donner ici une liste complète. Nous donnons seulement une liste succincte des erreurs de langage où tombent aisément les personnes mêmes qui ne manquent pas d'une certaine culture, et de celles qui constituent des fautes particulièrement grossières. Cette liste ne comprend pas :

1° Les noms sur lesquels on commet souvent des fautes de **genre,** tels qu'*acabit, augure, chrysanthème, épilogue;* etc... On les trouvera énumérés aux paragraphes 193 à 195;

2° Les noms qu'une **prononciation** vicieuse fait estropier par beaucoup de gens. Ce sont là de véritables **barbarismes** qui relèvent du dictionnaire, non de la grammaire. Le nombre en a diminué à mesure que la connaissance de l'orthographe se répandait. Il n'est guère utile aujourd'hui de faire connaître que le féminin de *géant* n'est pas *géane;* les personnes qui prononcent *cintième* pour *cinquième, colidor* pour *corridor, le lévier* pour *l'évier, siau* pour *seau,* sont trop peu lettrées pour avoir l'idée de consulter cette grammaire. Signalons cependant que la prononciation confond trop souvent deux **radicaux grecs** dans deux séries de mots très différents : *aérolithe, aéromètre* (instrument pour mesurer la densité de l'air), *aéronaute, aéroplane, aérostat* et, d'autre part : *aréomètre* (pèse-liqueur), *aréopage.*

On entend dire assez souvent encore *cacaphonie, embrouillamini, à la bonne flanquette, maline, pantomine, semouille, substanter,* pour : *cacophonie, brouillamini, à la bonne franquette, maligne, pantomime, semoule, sustenter,* etc. Certaines personnes, tout en écrivant correctement *disque, kiosque, et cætera,* pro-

(1) Voir BIBLIOGRAPHIE, p. 440 et suivantes.

noncent ces mots comme si les consonnes *sq* ou *tc* équivalaient à un *x* (*dixe*, *kioxe*, *exétéra*). Mais nous n'avons compris dans notre liste que des mots comme *pécunier*, *solutionner*, que beaucoup de personnes croient de bonne foi très français, alors que ce sont des barbarismes ou des **néologismes** que la langue châtiée n'a pas encore admis.

Quant aux termes techniques, aux abréviations barbares ou aux mots d'**argot** qui s'infiltrent quotidiennement dans la langue, la liste en serait si longue qu'elle constituerait à elle seule tout un lexique; l'envahissement de l'argot sportif mériterait par exemple une longue étude : questions lexicologiques, non grammaticales, qui ne sont pas de notre domaine; conseillons seulement à nos lecteurs de ne pas employer, surtout dans la langue écrite, un mot douteux sans avoir consulté un dictionnaire sérieux et de date récente;

3° Nous n'avons pas non plus mentionné ici des expressions ou des tours, que proscrivent certains grammairiens **puristes**, mais que déclarent fort légitimes d'autres grammairiens dont la culture philologique est au moins égale. En 1867, Sainte-Beuve plaidait pour les mots : *baser*, *capitaliser*, *formuler*, que l'Académie s'obstinait à rejeter, mais qui depuis se sont imposés malgré de vives résistances, surtout en ce qui concerne le premier. Une expression originairement incorrecte comme : *se suicider*, qui renferme un pléonasme, est devenue tellement habituelle et commode qu'on n'en voit plus guère l'incorrection. Sur des tours comme : *la lettre reçue hier et celle attendue pour demain; il n'y a pas que lui; invectiver quelqu'un; je ne sache pas que...; rien moins que* et *rien de moins que*, les divergences entre spécialistes sont telles que nous n'avons pas cru devoir les indiquer dans cette liste, que nous voulions limiter pour la rendre plus efficace.

515. A ÉVITER :	A RECOMMANDER :
Agoniser d'injures.	*Agonir d'injures.*
Se trouver entre deux alternatives.	*Se trouver dans l'alternative de...*, ou *en présence de deux éventualités.*
La clef est après la porte. Il y a de la boue après votre robe. On demande après vous. Je suis après écrire. Il est furieux après vous (*ou* avec).	*La clef est à la porte. Il y a de la boue à votre robe. On vous demande. Je suis en train d'écrire. Il est furieux contre vous.*
J'irai vous voir aussitôt mon arrivée.	*J'irai vous voir dès mon arrivée*, ou *aussitôt arrivé.*
Aller en bicyclette.	*Aller à bicyclette.*
Dans le but de.	*Afin de.*
Remplir, réaliser un but.	*Atteindre un but.*

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux.

Académie française : *Grammaire* (1932). — Abel-Hermant : *Chroniques de Lancelot* (1936). — C. Ayer : *Grammaire comparée de la langue française* (Bâle, 1882). — Ch. Bally : *Linguistique générale et linguistique française* (1932); *le Langage et la vie* (1926). — E. Bourciez : *Éléments de linguistique romane* (1923). — F. Brunot : *Histoire de la langue française des origines à 1900* (1932); *la Pensée et la langue* (1927). — F. Brunot et Ch. Bruneau : *Précis de grammaire historique de la langue française* (1932). — F. Brunot : *Observations sur la grammaire de l'Académie* (1932). — L. Clédat : *Grammaire raisonnée de la langue française* (1896). — J. Damourette et E. Pichon : *Essai de grammaire de la langue française* (1931, 4 vol.). — A. Darmesteter et L. Sudre : *Cours de grammaire historique de la langue française* (1925-1927). — J. Darmesteter : *De la création actuelle de mots nouveaux* (1877). — A. Dauzat : *la Philosophie du langage* (1927) ; *la Géographie linguistique* (1922) ; *Histoire de la langue française* (1930). — H. Delacroix : *le Langage et la pensée* (2e édition, 1930). — H. Delacroix, Séchehaye, Meillet, Vendryes, Bally, Guillaume, etc. : *Psychologie du langage* (1933). — Hatzfeld, Darmesteter et Thomas : *Introduction du « Dictionnaire général »*. — T. Joran : *les Manquements à la langue française. Tournures et locutions vicieuses méthodiquement classées et redressées* (1930). — Lanusse et Yvon : *la Nomenclature grammaticale de 1910* (1929). — Le Gal : *Ne dites pas... mais dites...*; *N'écrivez pas... mais écrivez...*; *Ne confondez pas...* — Marouzeau : *la Linguistique* (1921); *Lexique de terminologie linguistique* (1933). — L. Martinon : *Comment on parle en français*. — A. Meillet : *Linguistique historique et linguistique générale* (1926); *la Méthode comparative en linguistique générale* (Oslo, 1925). — K. Nyrop : *Philologie française* (Copenhague, 1915); *Grammaire historique de la langue française* (1914-1930, 6 vol.). — Kr. Sandfeld : *Syntaxe du français contemporain. I. Les Pronoms* (1928). — Th. de Saussure : *Étude sur la langue française* (Genève, 1885). — Jos Schrijnen : *Essai de bibliographie de géographie linguistique générale* (Nimègue, 1933). — K. Sneyders de Vogel : *Syntaxe historique du français* (Groningue, 1927). — L.-A. Terracher : *l'Histoire des langues*

et la géographie linguistique (Oxford, 1929); *Géographie linguistique. Histoire et philologie* (1924). — A. Thérive : *Querelles de langage* (1929). — Tobler : *Mélanges de Grammaire française;* trad. Max Kultner et L. Sudre (1905). — A. Vannier : *la Clarté française* (nouvelle édition, 1931). — J. Vendryes : *le Langage, introduction linguistique à l'histoire* (1921). — J. Vendryes et M. Lejeune : Articles sur la linguistique dans le *Larousse du XXe siècle* (1933).

Ouvrages spéciaux.

J. Anglade : *Notes sur l'emploi de l'article en français* (1930). — Ch. Bally : *Traité de stylistique française* (2 vol.). — Beaulieu : *Histoire de l'orthographe française* (1927). — Becq de Fouquières : *Traité de versification française.* — A. Blinkenberg : *l'Ordre des mots en français moderne* (Copenhague, 1928). — O. Bloch : *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1932). — C. de Boer : *Essai de syntaxe française moderne* (Groningue, 1922). — F. Boillot : *Psychologie de la construction dans la phrase française moderne* (1930). — J.-M. Buffin : *Remarques sur les moyens d'expression de la durée et du temps en français* (1925). — G. Cayrou : *le Français classique* (1924). — A. Darmesteter : *la Vie des mots* (1928). — A. Dauzat : *les Noms de personnes* (1928); *les Noms de lieux* (1928); *la Vie du langage; la Langue française d'aujourd'hui.* — A. Dorchain : *l'Art des vers.* — G. Duhamel et Ch. Vildrac : *Notes sur la technique poétique* (1925). — S. Eringa : *la Proposition infinitive simple et subjective dans la prose française, depuis Malherbe* (1924). — P. Fouché : *le Verbe français* (1931). — G. Gougenheim : *Étude sur les périphrases verbales dans la langue française* (1929). — M. Grammont : *Petit Traité de versification française* (1930). — G. Guillaume : *le Problème de l'article* (1919); *Temps et verbe* (1930). — Haase : *Syntaxe française du XVIIe siècle. Trad. Obert* (1896). — E. Huguet : *Petit Glossaire des classiques français du XVIIe siècle* (1907). — J. Jordan : *Essai de sociologie linguistique* (« Romanic Review », 1929). — E. Landry : *la Théorie du rythme et le rythme du français déclamé* (1911). — H. Langlard : *la Liaison dans le français* (1928). — A. Lombard : *les Constructions nominales dans le français moderne* (Upsal, 1930); *les Membres de la proposition française* (Malmo, 1929). — Ph. Martinon : *Dictionnaire méthodique et pratique des rimes françaises.* — Sainéan : *les Sources indigènes de l'étymologie française*

(1925 à 1930, 3 vol.). — A. Timmermans : *l'Argot parisien* (1922). — H. Yvon : *l'Imparfait de l'indicatif en français* (1926).

Phonétique et Prononciation.

H. Bargy : *Description phonétique du présent du verbe* (1925). — G. Bonnard : *Manuel de phonétique française* (1927). — E. Bourciez : *Précis historique de phonétique française* (1926). — Ch. Bruneau : *Manuel de phonétique pratique* (1931). — L. Clédat : *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français* (1931). — P. Fouché : *Études de phonétique générale* (1927). — M. Grammont : *Traité de phonétique* (1933); *la Prononciation française* (1928). — Ph. Martinon : *Comment on prononce le français.* — H. Michaelis et P. Passy : *Dictionnaire phonétique de la langue française. Préface de G. Paris* (Hanovre, 1927). — P. Passy : *les Sons du français* (1913). — Abbé Rousselot : *Principes de phonétique expérimentale* (nouvelle édition, 1925). — Rousselot et Laclotte : *Précis de prononciation française.* — Van Daele : *Phonétique du français moderne* (1927).

Méthodologie et Pédagogie.

Ch. Bally : *la Crise du français* (1930). — J. Bézard : *la Classe de français* (1908). — C. de Boer : *Introduction à l'étude de la syntaxe française* (1933). — M. Bréal : *la Réforme de l'orthographe française* (1890). — E. Breuil : *la Méthode active dans l'enseignement de la langue maternelle* (1926). — F. Brunot : *la Réforme de l'orthographe* (1905); *l'Enseignement de la langue française* (1909). — A. Fontaine : *le Problème grammatical* (1925). — E. Frey : *Quelques remarques sur l'enseignement de la grammaire française dans les classes* (1925). — G. Leprince : *l'Enseignement secondaire français sans latin* (1922). — Poitrinal : *Comment enseigner le français à l'école primaire.* — Th. Rosset : *l'Enseignement de la langue française à l'école primaire* (1910). — Dr Th. Simon : *Pédagogie expérimentale : écriture, lecture, orthographe* (1924).

Revues.

Bibliographie de la syntaxe française (1840 à 1905). — *Revue de philologie française* (1887 à 1932). — *Le Français moderne.* — *Romania.* — *Revue de linguistique romane.*

Dictionnaires.

(Voir VOCABULAIRE, n° 63.)

NDEX ALPHABÉTIQUE

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

LES SONS ET LES SIGNES

LA PROPOSITION

LA PHRASE

LA PONCTUATION

LE NOM

LE PRONOM

L'ADJECTIF

L'ARTICLE

LE VERBE

LES MOTS INVARIABLES

VERSIFICATION

SÉMANTIQUE ET STYLISTIQUE

GALLICISMES

LOCUTIONS VICIEUSES

BIBLIOGRAPHIE

Imp. Larousse, 1 à 9, rue d'Arcueil, Montrouge (Seine). — 499-9-36.

PRINTED IN FRANCE